00047881

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 10 February, 2016

TATA - 2955

Processed at
The Preservation & conservation
Laboratory of
The Asiatic Society of Bombay
Date Feb-03

00047881

كتاب

الانيس المفيد للطالب المستفيد

وجامع الشذور من منظوم ومنثور

CHRESTOMATHIE

ARABE.

Se vend à PARIS,

Chez DEBURE frères, Libraires du Roi et de la Bibliothèque royale, rue Serpente, n.° 7.

CHRESTOMATHIE ARABE,

OU

EXTRAITS DE DIVERS ÉCRIVAINS ARABES,

TANT EN PROSE QU'EN VERS.

N.° I.er

EXTRAIT de l'Ouvrage intitulé : *Traité de la conduite des Rois, et Histoire des Dynasties musulmanes*, par FAKHR-EDDIN (1).

Khalifat de HAROUN RASCHID.

HAROUN RASCHID fut reconnu khalife (2) en l'année 170, et il est compté au nombre des khalifes qui se sont le plus distingués par leur mérite, leur éloquence, leur science et leur générosité. Pendant toute la durée de son règne, il se passa peu d'années dans lesquelles il ne s'acquittât du pélerinage de la Mecque, ou ne fît la guerre aux infidèles : il faisoit alternativement ces deux actes religieux. On dit que ses prières journalières s'élevoient jusqu'à cent *rékas* (3), et qu'il fit le pélerinage à pied, ce que n'a pratiqué aucun autre khalife. Quand il s'acquittoit du pélerinage, il se faisoit accompagner de cent jurisconsultes et de leurs fils; et lorsqu'il ne s'en acquittoit point lui-même, il le faisoit faire par trois cents personnes qu'il habilloit richement, et qu'il défrayoit généreusement. Sa conduite, en général, ressembloit beaucoup à celle

Fr 892.78
[illegible]

47881

Keywords:
Collected Works - Arabic

AVERTISSEMENT.

En annonçant cette nouvelle édition de ma Chrestomathie arabe, qui se distingue de la première par un grand nombre de corrections et d'améliorations et par des additions considérables, je ne ferai guère que répéter ce que j'ai dit dans l'avertissement placé à la tête de la première édition, publiée il y a près de vingt ans.

Le principal objet que je me suis proposé en formant ce recueil, a été de fournir aux élèves de l'École royale et spéciale des langues orientales vivantes, un moyen de s'exercer sur les différens genres de compositions arabes, sans être obligés de se procurer plusieurs ouvrages qu'on ne parvient à réunir que difficilement et avec beaucoup de dépense. Si l'on en excepte les Fables de Lokman, dont les éditions sont très-multipliées, l'Alcoran, un fragment de la traduction arabe des Fables de Pidpaï, la Vie de Tamerlan par Ahmed ben-Arabschah, et quelques morceaux de poésie peu propres à être mis entre les mains des commençans, il étoit difficile, à l'époque où je donnai la première édition, de trouver un assez grand nombre d'exemplaires de quelqu'un des ouvrages arabes qui avoient été publiés jusque-là, pour que toutes les personnes qui suivoient un cours, pussent travailler en

leur particulier sur celui qu'on auroit choisi : c'étoit donc principalement pour remédier à cet inconvénient et attirer ainsi un plus grand nombre de personnes à l'étude de la langue arabe, en leur facilitant les moyens de s'y appliquer avec succès, que j'avois entrepris l'impression de ce recueil.

Mais, en même temps, j'avois cru qu'il étoit de mon devoir de rendre mon travail digne de l'attention des savans, et de profiter de cette occasion, pour faire connoître, autant que les bornes d'un tel ouvrage me le permettroient, le riche dépôt de manuscrits arabes qui m'étoit ouvert, et dans lequel mes fonctions, et la bienveillance des hommes de lettres chargés de sa conservation, me permettoient de puiser tous les jours et à toute heure.

C'est en consultant l'intérêt des élèves, que j'ai pensé devoir multiplier et varier les extraits, afin de leur présenter des exemples de diverses sortes de style; que j'ai disposé ces extraits de manière que les difficultés ne s'accrussent qu'en proportion de leur progrès, et que j'ai supprimé peu à peu les secours dont les commençans ne sauroient se passer. Le même motif d'utilité pour de jeunes étudians dont la plupart se destinent au service de la diplomatie, m'a inspiré le desir de joindre aux extraits de simples prosateurs, d'orateurs et de poëtes, quelques correspondances et autres pièces diplomatiques. J'ai profité en conséquence, avec empressement, de l'autorisation du Gou-

vernement, pour publier quelques pièces de la correspondance de la cour de Maroc avec celle de France, notamment le Traité de paix de 1767, et j'y ai joint diverses Lettres de l'empereur d'Abyssinie et de l'imam de Mascate, qui se trouvoient entre mes mains. Quant à celles qui appartiennent à l'histoire de l'expédition française en Égypte, elles avoient déjà été rendues publiques par l'impression dans ce pays, et c'est d'après les affiches originales que je les ai fait imprimer de nouveau. On en trouvera, dans cette seconde édition, une qui est importante pour l'histoire de cette expédition, mais que la prudence m'avoit contraint à supprimer dans la première édition.

Pour rendre cette collection digne des savans tant nationaux qu'étrangers, et m'assurer quelque droit à leurs suffrages, je me suis fait une loi de ne donner aucun texte qui eût déjà été publié à l'époque où elle a paru; on y trouve cependant, il est vrai, la septième *Makama* ou Séance de Hariri, qui avoit déjà été imprimée dans la Chrestomathie arabe publiée à Vienne en 1802 par feu M. le professeur Jahn (1); mais c'est par un pur hasard que nous nous sommes rencontrés dans le choix de ce morceau, et il n'étoit plus temps de remédier à ce double emploi lorsque j'en ai eu connois-

(1) *Arabische Chrestomathie herausgegeben von J. Jahn*; Vienne, 1802. *Voyez* le compte que j'ai rendu de cet ouvrage dans le Magasin encyclopédique, année VIII, tom. IV, pag. 305 et suiv.

sance. Quant aux pièces diplomatiques imprimées en Égypte, les exemplaires en étoient et en sont encore si rares, que j'ai pu les considérer comme inédites.

Je n'ai rien à dire de particulier sur les morceaux ajoutés dans cette seconde édition. J'ai été guidé dans leur choix par les mêmes motifs; et je pense qu'ils offriront tous, quoique sous des points de vue différens, une utilité réelle, et quelques-uns même un grand intérêt.

Peut-être quelques personnes auroient-elles desiré qu'au lieu de multiplier les extraits, je me fusse borné à publier un ouvrage complet. J'ai déjà dit la raison qui m'a déterminé à préférer le parti que j'ai adopté: d'ailleurs, excepté les simples chroniques, ou les écrits consacrés à quelque science exclusivement comme la médecine, la grammaire, l'arithmétique, &c., il est peu d'ouvrages arabes d'un intérêt assez soutenu, et écrits avec assez de goût et de critique, pour mériter d'être publiés autrement que par extrait. C'est ici qu'on peut appliquer avec justesse cette ingénieuse pensée de Saadi:

کرچه سیم وزر زسنك آید همی
در همه سنکی نباشد زر وسیم

« Quoique l'or et l'argent soient tirés d'une pierre, toute » pierre ne renferme pas de l'argent et de l'or. »

Je ne m'étois point proposé d'abord de joindre à la publication des textes, une traduction et des notes.

J'ai senti, en avançant, que ce secours devenoit indispensable, et ajouteroit infiniment à l'utilité de l'ouvrage, et je n'ai point hésité à entreprendre ce nouveau travail, qui m'a, il est vrai, coûté beaucoup de peine, mais aussi m'a procuré souvent une véritable satisfaction. Peut-être me pardonnera-t-on cet aveu, et même l'espoir d'avoir bien mérité en cela de la littérature arabe : car, comme le dit le savant Zamakhschari,

التاجر مجده فی کیسه والعالم مجده فی کراریسه

« Le négociant met sa gloire dans son coffre-fort, et l'homme » de lettres dans les pages dépositaires de ses pensées. »

Je ne dirai qu'un mot de ma traduction. J'ai fait dès l'origine tout ce qui étoit en moi pour la rendre en même temps fidèle, et, sinon élégante, du moins correcte, et j'ai apporté dans cette seconde édition une attention toute particulière à faire disparoître les fautes qui m'étoient échappées. Dans les morceaux de prose rimée et de poésie, j'ai eu fréquemment à lutter contre la hardiesse, la bizarrerie même ou le mauvais goût des pensées ou des figures de l'original; mais si quelquefois je me suis vu contraint à m'écarter un peu d'une scrupuleuse exactitude, je l'ai fait avec beaucoup de réserve, et j'en ai rendu compte dans mes notes.

C'est sur-tout dans la traduction des poésies qu'on remarquera des différences nombreuses et importantes entre la première édition et celle que je donne aujourd'hui, et ces différences ne sont nulle part plus frap-

pantes que dans le poëme de Nabéga Dhobyani et dans celui de Moïn-eddin Tantarani. Cela tient à plusieurs causes. La première est que j'ai eu, pour cette seconde édition, des manuscrits plus exacts ou des commentaires plus étendus que ceux dont j'avois fait usage lors de la première. Or, je ne crains point de le dire, il n'est guère de poëmes arabes qui ne présentent des passages obscurs dont l'intelligence exige le secours des commentaires ; et cette obscurité ne tient pas uniquement à l'imperfection de la connoissance que nous pouvons avoir, de la langue arabe, elle tient aussi, du moins en partie, au genre même de cette poésie, aux écarts de l'imagination des poëtes arabes, à la recherche de figures bizarres, d'expressions insolites, de transitions subites et inattendues, qui les caractérise ; enfin à l'usage fréquent et outré des ellipses dont la restitution est souvent un peu arbitraire, et à d'autres causes de la même nature. Aussi voyons-nous que les commentateurs hésitent souvent entre divers sens dont un même passage leur paroît susceptible, et quelques poëtes, Abou'lola, par exemple, ont cru nécessaire de commenter eux-mêmes leurs propres ouvrages. La seconde cause des changemens que j'ai dû faire dans la traduction des poésies, cause qui a eu aussi quelque heureuse influence sur l'édition du texte, c'est que, lorsque je traduisis pour la première fois ces morceaux, j'ignorois les regles de la prosodie et de la versification arabe, et que depuis cette époque,

j'ai acquis cette connoissance, dont je sentois, il y avoit long-temps, la nécessité. On ne sauroit dire combien elle est nécessaire à quiconque veut bien entendre les poëtes de l'Arabie, ou à un éditeur de leurs ouvrages. Je me fais gloire d'avoir le premier introduit ce moyen si puissant de critique, dans l'étude de la langue arabe; et, dans cette seconde édition, j'ai eu soin d'indiquer à quels mètres appartiennent les poëmes que j'ai publiés, et même les fragmens de poésie cités dans mes notes.

Ces notes sont peut-être la partie de mon travail sur laquelle il est le plus nécessaire que j'arrête un moment l'attention du lecteur, pour répondre d'avance aux critiques auxquelles elles pourroient donner lieu.

Parmi ces notes, les unes ont pour but d'éclaircir le texte, de fixer le sens de certains mots, de dissiper les difficultés que présente la construction grammaticale, enfin de rendre raison de la traduction: on n'y trouvera, je pense, à cet égard, rien de superflu; je ne crois pas non plus y avoir rien omis d'essentiel. Si, dans les notes sur les morceaux de poésie, j'ai fréquemment transcrit les observations des scholiastes arabes, sans les traduire, c'est que ces scholies, inutiles à tout autre lecteur, sont destinées à servir d'exercice aux étudians: je dois prévenir ceux-ci que je n'en ai admis aucune, sans m'être bien assuré qu'elles ne présentoient point de difficultés qu'ils ne pussent facilement surmonter: lorsque j'y ai soupçonné quelque

faute, j'en ai averti; et si certains passages m'ont paru obscurs ou même inintelligibles, j'ai eu soin de le remarquer.

Les notes historiques, critiques et philologiques sembleront peut-être souvent, ou trop multipliées, ou d'une trop grande étendue; peut-être me reprochera-t-on aussi de m'être plus d'une fois jeté dans des détails peu nécessaires, ou arrêté sur des objets qui n'avoient pas un rapport bien direct avec le texte qui y donnoit occasion: si en cela j'ai commis une faute, j'avoue que je l'ai commise sciemment et de dessein prémédité. La littérature arabe, sur-tout dans la partie de l'histoire littéraire, offre un champ si vaste et jusqu'aujourd'hui si peu défriché, les occasions de mettre en valeur quelques portions de ce terrain inculte se présentent si rarement, que j'ai cru ne devoir pas me renfermer dans les bornes que le goût m'auroit prescrites, si j'eusse eu à commenter un auteur grec ou latin. Au surplus, ces excursions que je me suis permises, plairont peut-être à quelques amateurs de la littérature orientale, qui n'ont pas l'avantage de pouvoir consulter beaucoup de manuscrits; et ceux qui les trouveroient superflues, pourront facilement les passer. Du moins puis-je me flatter qu'on ne m'accusera pas d'avoir déguisé les difficultés, pour m'étendre sur ce qui étoit connu de tout le monde.

J'aurois pu retrancher, dans cette seconde édition, quelques-unes des notes historiques ou critiques que

les corrections faites dans le texte ou dans la traduction rendoient plus étrangères au lieu où elles se trouvoient placées; mais comme, sous d'autres points de vue, elles avoient leur utilité, j'ai préféré les conserver, pour que les acquéreurs de la seconde édition n'aient aucun besoin de se procurer la première.

Jusqu'ici je n'ai parlé que de mon travail; je dois ajouter un mot de celui de M. de Chézy, qui forme la dernière partie et comme le supplément de ce recueil. Je n'en parlerai pas pour le recommander; cet extrait se recommande assez par lui-même: et d'ailleurs je pourrois être suspect ici de quelque partialité; car, s'il est difficile de ne pas se complaire dans un ouvrage qu'on croit bon et utile, il l'est encore bien davantage de ne pas s'envisager soi-même avec quelque complaisance dans les succès d'un élève dont on a guidé les premiers pas dans la carrière, et qui ne fait oublier le plaisir qu'on éprouve à jouir de ses talens (1), que par celui qui naît des sentimens de son cœur tendre et reconnoissant.

L'ouvrage de Kazwini dont M. de Chézy a fait un extrait à mon invitation, n'étoit pas inconnu; Bochart

(1) M. de Chézy s'est annoncé avantageusement dans la carrière de la littérature orientale, par son élégante traduction du poëme de *Medjnoun et Leïla*, par Djami; Paris, 1805. J'ai eu occasion de le citer dans une de mes notes. Ses travaux sur la langue sanskrite, qui depuis l'ont fait connoître de toute l'Europe, rendent bien superflu aujourd'hui le témoignage que je me plaisois à lui rendre en 1806; mais il m'en auroit trop coûté de supprimer ce que je disois alors.

sur-tout en a souvent fait usage, et peut-être a-t-il inspiré à plus d'un savant le desir de le connoître de plus près. On auroit tort, sans doute, si l'on espéroit pouvoir faire, dans cet ouvrage, quoique assez considérable, une abondante récolte de faits et d'observations propres à enrichir l'histoire naturelle; mais je pense qu'on ne lira pas sans quelque intérêt les considérations générales de Kazwini auxquelles M. de Chézy a cru devoir s'attacher de préférence, et quelques-uns des articles particuliers qu'il a fait entrer dans son extrait. Je me suis permis d'ajouter quelques notes aux siennes, et j'ai distingué celles de M. de Chézy par les lettres [*Ch.*], et les miennes par les lettres [*S. de S.*].

Je n'ai point jugé à propos de joindre à cette Chrestomathie un glossaire, d'abord parce que cela auroit exigé un nouveau volume, et ensuite parce que ces sortes de glossaires, destinés à l'intelligence d'un seul ouvrage, me paroissent souvent plus nuisibles qu'utiles aux étudians : en leur suggérant précisément pour chaque endroit la signification convenable, ils leur ôtent l'exercice utile, je dirois volontiers nécessaire, de choisir entre diverses acceptions celle que les circonstances doivent faire préférer. D'ailleurs ces glossaires particuliers ne dispensent pas long-temps les étudians de faire l'acquisition d'un dictionnaire complet, tel que ceux de Golius et de Castell, et leur occasionnent plutôt un surcroît de dépense qu'une véritable économie.

Il me reste maintenant à prévenir le lecteur du système que j'ai suivi pour écrire en français les mots arabes, et de quelques autres objets relatifs à l'orthographe que j'ai adoptée, ou à la disposition des notes.

Je ne me suis point attaché à écrire les noms propres arabes de telle manière que chaque élément de l'écriture arabe eût son équivalent invariable dans l'écriture française. Cette méthode m'a toujours paru présenter trop de difficultés, et offrir trop peu d'avantages réels : elle exige l'emploi de beaucoup de signes auxquels il faut donner une valeur de convention, étrangère à celle qu'ils ont ordinairement dans notre écriture ; et si elle procure un moyen sûr de remettre exactement en arabe un nom propre de cette langue qu'on trouve écrit en français, elle défigure tellement l'écriture française, que ceux qui ignorent l'arabe ne savent souvent comment prononcer les mots qu'on a écrits suivant ce système. Ce n'est pas, au surplus, que je veuille critiquer les personnes qui font usage de ces orthographes harmoniques ; s'il est permis à chacun de suivre son instinct et son goût particulier, c'est sur-tout dans ces sortes de questions, où l'on peut alléguer de bonnes raisons en faveur de chacun des deux systèmes contraires.

Je joins ici le tableau des lettres arabes qui ne correspondent pas exactement à quelques-unes des nôtres, et des équivalens que j'ai employés pour les exprimer en français :

ث *th*	ش *sch*	ق *k*
ج *dj*	ص *s*	ك *c, k*
ح *h*	ض *dh*	ه *h*
خ *kh*	ط *t*	و *w*
د *dh*	ظ *dh*	ى *y*
س *s*	ع *g*	

Je dois ajouter qu'il faut toujours donner à l'*s*, en prononçant les mots arabes, son articulation naturelle, c'est-à-dire, celle que nous lui donnons en français au commencement des mots, et jamais celle du ز. L'*y* doit aussi invariablement être considéré comme consonne, et il faut l'articuler comme dans *il y a*, ou comme l'*l* mouillé dans *ail, œillet, railler.*

Je n'ai point essayé de représenter les deux lettres ا et ع, pour lesquelles nous n'avons aucun équivalent.

Lorsque l'une des lettres arabes qui sont représentées par deux lettres en français, doit être doublée, je n'ai doublé que la première de ces deux lettres: j'en ai usé de même pour le ش, représenté par les trois lettres, *sch;* quand on doit le doubler, je me suis contenté d'écrire *ssch.*

Dans les noms propres et les surnoms qui commencent par l'article *al* ou *el*, j'ai presque toujours supprimé cet article. Néanmoins, dans les noms ou surnoms composés de deux mots et dont le second commence par cet article, je l'ai conservé en élidant l'*a* et le remplaçant par une apostrophe, lorsque la prononciation

prononciation l'exigeoit : ainsi j'ai écrit *Abd-alkader*, *Abou'lféda*. L'*l* de cet article se change souvent, dans la prononciation, en *d*, en ز, &c., selon la consonne qui la suit: j'ai quelquefois imité ce changement, comme dans *Schems-eddin* pour *Schems-eldin;* d'autres fois j'ai conservé l'*l*, comme dans *Abd-alrahman*.

Le mot *ben*, qui signifie *fils*, se trouvant entre deux noms propres, je l'ai écrit toujours de cette manière, *Khalil ben-Schahin;* mais toutes les fois qu'un personnage n'est désigné que par un surnom qui commence par ce même mot, je l'ai écrit *ebn*, comme *Ebn-Khaldoun*.

Lorsqu'un mot arabe s'est trouvé au pluriel, je lui ai constamment conservé la forme du singulier; ainsi j'ai écrit également *un imam* et *les imams*, *un schérif* et *les schérifs*. Je pense qu'on doit toujours conserver au pluriel la forme du singulier, et qu'il ne faut pas introduire dans un texte français les pluriels arabes; ces pluriels différant le plus souvent beaucoup des singuliers, à moins de savoir l'arabe, on ne reconnoîtroit pas l'identité d'un nom aux deux nombres. Qui est-ce qui se douteroit que *kabaïl*, *salatîn*, *schoyoukh*, *fokara*, sont les pluriels de *kabilèh*, *sultan*, *scheïkh*, *fakir!* Mais en conservant ainsi la forme du singulier au pluriel, je crois convenable d'ajouter à ce dernier la lettre *s* comme caractère distinctif du nombre pluriel.

A la fin de chaque volume on trouvera une table alphabétique des mots arabes, persans et autres expliqués

dans les notes, et une table des matières, rédigée le plus briévement qu'il m'a été possible, mais où je me suis sur-tout attaché à faire entrer tous les noms propres de personnes ou de lieux qui se rencontrent dans le texte et dans les notes. Quant aux écrivains qui sont fréquemment cités et que tout le monde connoît, tels que *Djewhari*, *Firouzabadi*, *Méïdani*, &c., et aux villes dont le nom reparoît souvent, comme *Bagdad*, *Maroc*, *Mascate*, &c., je les ai omis totalement dans la table des matières, ou bien je me suis contenté d'indiquer quelques-uns des endroits où il en est parlé. Une exactitude minutieuse à cet égard auroit surchargé inutilement cette table.

Je m'étois proposé d'ajouter encore une table des ouvrages arabes manuscrits dont j'ai fait usage dans les notes, et j'avois même déjà rédigé cette table; mais je me suis décidé à la supprimer, parce qu'il m'a paru qu'elle ne seroit pas d'une grande utilité.

Le lecteur suppléera facilement à quelques autres observations peu importantes que je supprime à dessein.

J'ai donné à ce recueil un titre arabe, analogue à ceux qu'emploient les écrivains orientaux, et dont le principal mérite est dans une sorte de parallélisme et de cadence rimée; ce titre signifie à la lettre: *Le compagnon instructif pour l'écolier studieux, et Collection de limailles* [c'est-à-dire [illegible] *de poésie et de prose.*

L'épigraphe que j'ai adoptée, et qui est empruntée de Zamakhschari,

فرقك بين الرطب والعجم
هو الفرق بين العرب والعجم

signifie à la lettre: *Entre les Arabes et les Persans, il y a la même différence qu'entre la datte et son noyau.* La manière dont cette idée est exprimée dans l'original, offre un jeu de mots assez agréable; et sans vouloir me rendre garant de l'exactitude de la comparaison, j'avoue cependant que j'ai toujours préféré la littérature arabe à celle des Persans.

Quelques soins que j'aie apportés à cet ouvrage, et particulièrement à cette seconde édition, je suis bien éloigné de me flatter qu'elle soit exempte de fautes, et je n'hésite point à m'appliquer cet avis de Djami:

ای برادر از تو بهتر هیچکس نشناسدت
آنچه هستی یك سر مو خویش را افزون منه
گر فزون از قدر بستایدت نادان مگردی
قدر خود بشناس و یا از حدّ خود بیرون منه

« Personne, ô mon frère, ne te connoît mieux que toi-même; » ne t'élève donc pas de l'épaisseur d'un cheveu au-dessus » de ce que tu es effectivement. Si quelque insensé te ro- » digue des éloges que tu ne mérites point, sache t'apprecier » toi-même, et tiens-toi dans les bornes qui te conviennent. »

L'auteur des distiques qui portent le nom de *Caton*, avoit dit, avant Djami :

Quum te aliquis laudat, judex tuus esse memento :
Plus aliis de te, quàm tu tibi, credere noli.

CATONIS *Dist.* dist. 14.

Mais cela ne m'empêche pas de réclamer l'indulgence des savans, à laquelle je crois avoir acquis quelque droit, puisque je puis dire avec un autre écrivain célèbre, Hosaïn Waëz (1) :

من طریق سعی می آرم بجا لیس للانسان الا ما سعی
دامن مقصود اگر آید بکف از غم واندوه مانم بر طرف
ور نشد از جهد من کاری بکام من در آن معذور باشم والسلام

« Je mets en œuvre tous mes moyens pour me rendre utile ; » car l'homme n'obtient rien qu'à force de travail. Si j'atteins le » but que je me suis proposé, je n'aurai aucun sujet de regrets » et de chagrin ; si au contraire le succès ne répond point à » mes efforts, du moins aurai-je mérité qu'on agrée mes ex- » cuses. »

---

(1) Ce passage a été donné peu exactement, et avec une traduction encore moins exacte, dans l'*Anthologia Persica*, publiée à Vienne en 1778, et [illegible] S. Rousseau l'a inséré, avec les mêmes fautes, dans le recueil intitulé *Flowers of the Persian litterature*, Londres, 1801 ; je l'ai [illegible] en consultant plusieurs manuscrits de l'ouvrage de Hosaïn Waëz.

TABLE

Des EXTRAITS contenus dans ce Tome.

N.os		Pag.
I.	*EXTRAIT de l'Histoire chronologique des Dynasties, de Fakhr-eddin Razi.*	
	Khalifat de Haroun Raschid	1.
	Vizirs de Haroun Raschid	7.
	Yahya, fils de Khaled, vizir de Raschid	8.
	Fadhl, fils de Yahya	14.
	Djafar, fils de Yahya Barméki	19.
	Fadhl, fils de Rébi	28.
	Notes du n.° I.	30.
II.	*Khalifat d'Abou-Ahmed Abd-allah Mostasem-billah.*	58.
	Notes du n.° II	65.
III.	*Des droits des Souverains sur leurs sujets*	78.
	Notes du n.° III	86.
IV.	*Extrait du livre intitulé* Avertissemens... *ou* Description historique et topographique de l'Égypte et du Caire, *par Takiyy-eddin Makrizi.*	
	Histoire du Khalifat de Hakem-biamr-allah	93.
	Notes du n.° IV	112.
V.	*Du Canton nommé* la Terre de la Timbalière, *et de l'*Herbe des Fakirs	206.
	De l'Herbe des Fakirs	210.
	Notes du n.° V	223.
VI.	*De l'Ère des Juifs et de leurs Fêtes*	284.
	Des Opinions et de la Croyance primitive des Juifs, et de quelle manière il est survenu parmi eux des changemens	293.

N.os Pag.

Des différentes sectes qui partagent aujourd'hui les Juifs ..... 297.
Des Samaritains ..... 301.
Notes du n.° VI ..... 309.

VII. Extrait de l'ouvrage intitulé *le Livre des exemples instructifs, et le Recueil du Sujet et de l'Attribut, concernant l'histoire des Arabes et des Berbers, ainsi que celle des souverains les plus puissans qui ont été contemporains de ces nations, par* Abd-alrahman Hadhrami, fils de Mohammed, fils de Khaldoun, connu sous le nom d'Ebn-Khaldoun.

Fragment de la préface dans laquelle il est traité de l'excellence de la science de l'histoire, des principes qui doivent y servir de règle, des erreurs dans lesquelles tombent les historiens, et des causes qui produisent ces erreurs..... 370.
Notes du n.° VII..... 390.

VIII. *Extrait du livre intitulé* les Preuves les plus fortes en faveur de la légitimité de l'usage du café; *par le scheïkh Abd-alkader Ansari Djézéri Hanbali, fils de Mohammed.*

Livre I.er *Sens du mot* Kahwa *[Café]; description du Café, sa nature; pays dans lequel l'usage du Café a commencé, &c.* ..... 412.
Livre II, *où l'on traite de la requête qui fut dressée à la Mecque au sujet du* Café, *et du rescrit du Sultan envoyé en réponse à cette requête, &c.* ..... 430.
Livre VII, *qui contient diverses pièces de vers composées par les savans les plus distingués et les religieux les plus respectables, et où l'on trouve*

N.° Pag.

une preuve très-forte en faveur de la légitimité du Café et de ses bons effets ..... 439.

Notes du n.° VIII ..... 441.

IX. *Extrait de l'ouvrage intitulé* Introduction à la connoissance des Dynasties royales; *par Takiyy-eddin Makrizi* ..... 484.

Notes du n.° IX ..... 490.

Additions aux Notes de ce premier volume ..... 499.

CHRESTOMATHIE ARABE,

OU

EXTRAITS DE DIVERS ÉCRIVAINS ARABES,

TANT EN PROSE QU'EN VERS.

N.° I.er

EXTRAIT de l'Ouvrage intitulé : *Traité de la conduite des Rois, et Histoire des Dynasties musulmanes*, par FAKHR-EDDIN (1).

Khalifat de HAROUN RASCHID.

HAROUN RASCHID fut reconnu khalife (2) en l'année 170, et il est compté au nombre des khalifes qui se sont le plus distingués par leur mérite, leur éloquence, leur science et leur générosité. Pendant toute la durée de son règne, il ne passa peu d'années dans lesquelles il ne s'acquittât du pélerinage de la Mecque, ou ne fît la guerre aux infidèles : il faisoit alternativement ces deux actes religieux. On dit que ses prières journalières s'élevoient jusqu'à cent *rékas* (3), et qu'il fit le pélerinage à pied, ce que n'a pratiqué aucun autre khalife. Quand il s'acquittoit du pélerinage, il se faisoit accompagner de cent jurisconsultes et de leurs fils ; et lorsqu'il ne s'en acquittoit point lui-même, il le faisoit faire par trois cents personnes qu'il habilloit richement, et qu'il défrayoit généreusement. Sa conduite, en général, ressembloit beaucoup à celle

du khalife Mansour, mais il n'imitoit pas sa parcimonie : au contraire, on ne vit jamais un khalife plus généreux (4). Aucune bonne action ne demeuroit, avec lui, sans récompense ; et la récompense ne se faisoit jamais attendre long-temps. Il aimoit la poésie et les poètes, et avoit beaucoup d'inclination pour les hommes qui cultivoient la littérature et la jurisprudence. Il détestoit les disputes en matière de religion. Il aimoit à être loué, sur-tout par des poètes d'un talent supérieur, et il les combloit de bienfaits.

Asmaï (5) raconte le fait suivant. Raschid donnoit un jour un grand festin, et avoit fait orner magnifiquement les salles destinées à cette fête : pendant le festin, il fit venir le poète Abou'latahia (6), et lui ordonna de dépeindre en vers cette scène voluptueuse. Le poète commença ainsi :

« Vis long-temps au gré de tes desirs et dans une santé » parfaite, à l'ombre des palais les plus élevés. »

Fort bien ! s'écria Raschid : voyons la suite. Le poète continua :

« Que, le matin et le soir, tout ce qui t'entoure s'empresse » à satisfaire tes desirs. »

A merveille ! dit le khalife ; continue. Le poète reprit :

« Au jour cependant où les hoquets et le râle de la mort » retentiront avec effort entre les parois de la poitrine op- » pressée (7), hélas ! tu ne connoîtras que trop que toutes ces » jouissances n'étoient qu'une illusion (8). »

Raschid fondit en larmes ; ce que voyant Fadhl, fils de Yahya, il dit au poète : Le prince t'a mandé pour que tu le divertisses, et tu l'as jeté dans le chagrin. Laissez-le, reprit Raschid ; il nous a vus dans l'aveuglement, il n'a pas voulu nous y plonger encore davantage.

Ce prince se conduisoit avec une sorte de respect envers
Pag. 4. les savans. Abou-Moawia, surnommé *l'Aveugle* (9), l'un

des hommes les plus doctes de son temps, racontoit que mangeant un jour chez le khalife, ce prince lui versa de l'eau sur les mains, et lui dit : Abou-Moawia, savez-vous quel est celui qui vous a donné à laver ! Il lui répondit qu'il l'ignoroit. Raschid lui ayant appris que c'étoit lui-même, Abou-Moawia lui dit : Prince, c'est sans doute pour faire honneur à la science que vous agissez de la sorte. Vous avez dit vrai, lui répondit Raschid.

Ce fut sous son règne qu'arriva la révolte de Yahya, fils d'Abd-allah, fils de Hasan, fils de Hasan, fils d'Ali, fils d'Abou-Taleb (10), que nous allons raconter. Yahya, fils d'Abd-allah, avoit conçu de vives alarmes de la fin tragique de ses deux frères, *Almafs-alzékiyya* (11) [c'est-à-dire, *l'Ame pure*] et Ibrahim, dont le dernier avoit été tué à Bakhamri (12); et il s'étoit retiré dans le Dailem. Les habitans de ce pays, ayant cru trouver en lui toutes les qualités qui caractérisent un imam, le reconnurent pour leur souverain. Une grande foule de gens se rassemblèrent de différentes provinces auprès de lui, et il se trouva à la tête d'un parti considérable. Raschid, alarmé de ces mouvemens, fit marcher contre lui une armée de 50,000 hommes, et mit à leur tête Fadhl, fils de Yahya, auquel il donna le gouvernement du Djordjan, du Tabaristan, de Rei et autres contrées. Fadhl partit avec son armée ; mais il mit en œuvre, pour amener Yahya, fils d'Abd-allah, à des dispositions pacifiques, les caresses et les menaces, la crainte et l'espérance. Il réussit effectivement; et Yahya consentit à se soumettre, exigeant seulement pour sa sûreté, des lettres de sauve-garde écrites de la main du khalife, et souscrites par les personnages les plus considérables entre les kadhis, les jurisconsultes et les descendans de Haschem (13). Raschid consentit avec joie à tout ce qu'il demanda : il écrivit, de sa propre main, un sauf-conduit dans les termes les plus

forts, le fit souscrire par les kadhis, les jurisconsultes et les principaux des Haschémites, et le lui envoya en l'accompagnant de riches présens. Yahya se rendit à la cour avec Fadhl; et Raschid le traita d'abord avec toute sorte d'égards et de marques de bienveillance; mais ensuite il le tint prisonnier près de lui, et consulta les jurisconsultes pour savoir s'il pouvait enfreindre la sauve-garde qu'il lui avoit donnée. Les uns soutinrent que l'acte étoit valide et devoit être exécuté; mais le khalife disputa contre leur avis : les autres le jugèrent nul, et en conséquence Raschid l'annulla, et fit mourir Yahya, malgré un grand prodige qui eut lieu en sa faveur. Voici quel fut ce prodige.

Un homme de la famille de Zobeïr, fils d'Awwam (14), étant venu trouver Raschid, lui fit de mauvais rapports contre Yahya; il l'accusa d'avoir cabalé de nouveau et cherché à se former un parti, depuis l'amnistie que lui avoit accordée le khalife. Ce prince ayant fait tirer Yahya du lieu où il étoit détenu, le fit comparoître devant lui avec son accusateur, et le questionna sur la vérité des crimes qu'on lui imputoit. Yahya assura que cela étoit faux; et comme le dénonciateur persistoit à soutenir sa dénonciation, Yahya lui dit : Eh bien, si ce que tu dis est vrai, affirme-le avec serment. L'accusateur commença à dire : *Par le Dieu qui recherche les coupables et qui les punit infailliblement.....*; et il alloit achever la formule de serment, lorsque Yahya l'interrompit, et lui dit : Laisse-là cette formule de serment; car Dieu ne se hâte point de punir l'homme qui le glorifie. Il lui proposa de jurer par la formule qu'on appelle *serment de renonciation* (15); elle consiste dans ces mots, que dit celui qui jure : *Je renonce à avoir aucune part au secours de la puissance et de la force du Très-Haut, et je veux être laissé à ma propre puissance et à mes propres forces, si telle chose est comme ceci ou comme cela.* Le dénonciateur frémit en entendant cette formule : Quel ser-

ment extraordinaire est-ce là ? dit-il ; et il refusa de le prononcer. Que signifie ce refus, lui dit Raschid, et que pouvez-vous craindre de cette formule de serment, si ce que vous dites est vrai ? Cet homme se détermina en conséquence à prêter le serment requis ; mais à peine étoit-il sorti de l'audience du khalife, qu'ayant heurté du pied contre quelque chose, il se tua. Quelques auteurs disent seulement qu'il mourut avant la fin de ce jour-là. On l'emporta pour l'enterrer, et on descendit le corps dans la fosse ; mais quand on voulut la combler en y rejetant la terre, on n'en put venir à bout, la terre se retirant d'elle-même à mesure qu'on la jetoit. On reconnut que c'étoit un prodige surnaturel, et l'on s'en alla après avoir fait au-dessus de la fosse une espèce de toit. Le poète Abou-Faras ben-Hamdan (16) a fait allusion à cet événement dans son poème nommé *Mimiyya* (17), en disant :

« O toi qui t'efforces de jeter un voile sur tous les crimes » des descendans d'Abbas, comment déguiseras-tu la per- » fidie dont Raschid a usé envers Yahya !

» Le coupable descendant de Zobeïr a reçu le juste prix » de ses calomnies ; et les soupçons que ses discours avoient » jetés sur le fils de Fatime, ont été entièrement dissipés. »

Malgré un prodige si frappant, Yahya fut mis à mort d'une manière cruelle dans le lieu où il étoit détenu.

Le règne de Raschid est assurément un des plus beaux et des plus féconds en événemens : jamais l'État ne jouit de plus de splendeur et de prospérité, et les bornes de l'empire des khalifes ne furent jamais plus reculées. La plus grande partie de l'univers étoit soumise aux lois de ce prince, et payoit les impôts à son trésor ; l'Égypte même formoit une province de son empire, et celui qui la gouvernoit n'étoit qu'un de ses lieutenans. Jamais la cour d'aucun khalife ne réunit un aussi grand nombre de savans, de poètes, de jurisconsultes, de

Pag. 7.

grammairiens (18), de kadhis, d'écrivains, de gens de plaisir et de musiciens; Raschid les récompensoit généreusement, et les combloit tous de bienfaits et de distinctions. Ce prince lui-même étoit un homme de beaucoup de talent, bon poète, versé dans la connoissance de l'histoire, des antiquités, et des monumens de la poésie qu'il pouvoit citer dans l'occasion : il avoit un goût exquis, un discernement sûr, et se concilioit le respect de tous, grands et petits.

Ce fut Raschid qui fit prendre Mousa, fils de Djafar, et qui le fit conduire à Bagdad dans une litière couverte, et renfermer dans l'hôtel de Sindi, fils de Schahik (19); ensuite Mousa y fut mis à mort, et le khalife fit courir le bruit qu'il avoit fini ses jours d'une mort naturelle. Cet événement mérite d'être raconté plus en détail.

Mousa, fils de Djafar, avoit été desservi auprès de Raschid par un de ses proches qui avoit conçu de l'envie contre lui : cet homme dit au khalife que certaines gens payoient à Mousa le quint de leurs propriétés, et le regardoient comme le légitime imam, et que Mousa lui-même avoit formé le projet de lever l'étendard de la révolte. Ces discours souvent répétés firent sur Raschid une impression fâcheuse, et lui donnèrent quelques alarmes. Il récompensa le dénonciateur en lui accordant une somme dont le paiement fut assigné sur la recette des provinces. Mais ce malheureux ne jouit
§. 8. jamais du fruit de son crime; car avant que les fonds sur lesquels il devoit être payé fussent arrivés, il fut atteint d'une maladie violente dont il mourut. Cette même année, Raschid fit le pélerinage des lieux saints; et quand il fut venu à Médine, il fit prendre Mousa, fils de Djafar, et le fit conduire dans une litière couverte à Bagdad : là Mousa fut détenu prisonnier dans la demeure de Sindi, fils de Schahik. Raschid, qui étoit à Rakka, donna ordre de le faire mourir;

ce qui fut exécuté secrétement : ensuite on appela un certain nombre de notaires (20) à Carkh, pour leur faire voir son corps, feignant (21) qu'il étoit mort de mort naturelle.

Raschid mourut à Tous. Il étoit en marche pour soumettre Rafi, fils de Leïth, fils de Nasr, fils de Sayyar (22), qui avoit secoué le joug de l'obéissance, s'étoit emparé de Samarcande, avoit tué le gouverneur de cette ville, et avoit acquis, par cette conquête, une augmentation de forces qui le rendoit formidable. En conséquence, Raschid s'étoit déterminé à marcher en personne contre lui ; mais la mort le surprit à Tous en l'année 193.

VIZIRS DE HAROUN RASCHID.

Raschid étant devenu khalife, conféra la charge de vizir à Yahya, fils de Khaled, fils de Barmek : Yahya lui servoit de secrétaire avant son avénement au trône ; ce fut là le principe (23) de la grande fortune de la maison des Barmékides, dont nous allons raconter les commencemens et la fin tragique.

La famille des Barmékides faisoit originairement profession du magisme : quelques-uns d'entre eux ayant embrassé l'islamisme, ils furent depuis ce temps-là bons musulmans. Nous *Pa*
avons parlé du ministère de leur aïeul Khaled, fils de Barmek, en traçant l'histoire du règne de Mansour ; et nous allons nous occuper ici des autres personnes de cette même famille qui exercèrent la charge de vizir. Mais avant d'entrer dans ce détail, nous dirons quelques mots propres à faire connoître en général l'excellence de cette maison.

La famille des Barmékides fut à son siècle ce qu'est une aigrette sur le front, une couronne sur la tête. Leurs actions généreuses passèrent en proverbe : on se rendoit de toutes parts à leur cour ; toutes les espérances reposoient sur eux. La fortune leur prodigua ses faveurs les plus rares (24) et

les combla de ses dons. Yahya et ses fils étoient comme des astres brillans, de vastes océans, des torrens auxquels rien ne résiste, des pluies bienfaisantes. Tous les genres de connoissances et de talens se trouvoient réunis en foule auprès d'eux, et les hommes de mérite y recevoient un accueil distingué. Le monde fut vivifié sous leur administration, et l'empire porté au plus haut point de splendeur. Ils étoient le refuge des affligés, la ressource des malheureux; et c'est d'eux que le poète Abou-Nowas (25) a dit :

« Lorsque le monde vous aura perdus, ô fils de Barmek, » on cessera de voir les routes couvertes de voyageurs, au » lever de l'aurore, et au coucher de l'astre du jour (26). »

YAHYA, fils de Khaled, vizir de Raschid.

Raschid étant devenu khalife, prit pour vizir Yahya, fils de Khaled, fils de Barmek, qui l'avoit servi, avant son avénement au trône, en qualité de secrétaire, de lieutenant et de vizir.
Pag. 10. Yahya, chargé de tout le fardeau du gouvernement, apporta dans l'exercice de son ministère, les talens et les soins les plus distingués : il mit les frontières en état de défense, et répara tout ce qui manquoit à leur sûreté; il remplit le trésor public, fit fleurir toutes les provinces, augmenta et porta au plus haut point l'éclat du trône; enfin, seul, il fit face à toutes les affaires de l'empire. C'étoit un ministre éloquent, sage, instruit, ferme, d'un bon conseil; habile administrateur, qui savoit tenir avec fermeté tout ce qui dépendoit de lui, et se rendre supérieur aux affaires dont il étoit chargé. Par sa générosité et sa libéralité, il rivalisoit avec les vents bienfaisans qui amènent les nuages dont les eaux fécondent la terre : son éloge étoit dans toutes les bouches. Il joignoit à la douceur et à une conduite pleine de vertu, une majesté imposante qui commandoit le respect.

Un poète a dit à son sujet :

« Jamais on ne me verra mettre la main dans celle de » Yahya : si je le faisois, je perdrois tout ce que je possède.

» Qu'un avare touche seulement dans la paume de la main » de Yahya, son avarice aussitôt se changera en une géné- » rosité sans bornes (27). »

Rien ne fait mieux connoître la sage prudence de Yahya, que l'avis qu'il donna au khalife Hadi. Ce prince avoit intention de priver son frère Haroun de la succession au khalifat qui lui avoit été assurée, et de faire reconnoître son propre fils Djafar pour son successeur immédiat. Yahya, qui étoit alors secrétaire de Haroun, avoit espérance de devenir vizir si son maître parvenoit un jour au khalifat. Hadi l'ayant pris à part, lui donna 20,000 pièces d'or, et lui fit part de son projet. Yahya lui représenta que s'il agissoit ainsi, il donneroit à ses sujets la funeste leçon d'enfreindre leurs *Pag. 11.* engagemens et de mépriser leurs sermens, et qu'ils pourroient s'enhardir au point d'imiter son exemple : si au contraire, ajouta-t-il, vous conservez à votre frère Haroun son droit reconnu au khalifat, et que vous vous contentiez de déclarer Djafar pour successeur au trône après Haroun, la disposition que vous aurez faite en faveur de votre fils sera plus solide, et son exécution plus certaine. Hadi abandonna pour quelque temps son projet ; mais ensuite, l'affection paternelle l'emportant, il fit appeler de nouveau Yahya, et lui demanda encore une fois ce qu'il en pensoit. Prince, lui dit Yahya, si, après avoir dépouillé votre frère de son droit au trône, et lui avoir substitué votre fils Djafar, vous venez à mourir, laissant ce prince encore enfant et hors d'état par son âge de gouverner, croyez-vous que la possession de la couronne lui soit bien assurée, et que la famille de Haschem consente à l'avoir pour souverain et le reconnoisse pour khalife ? Non pas, dit Hadi. Eh bien !

reprit Yahya, laissez donc là ces projets, pour mieux assurer l'exécution de vos vœux. Quand même Mahdi n'auroit pas appelé au trône votre frère Haroun, vous devriez le faire reconnoître vous-même pour votre successeur, afin que l'empire ne sorte point de la maison de votre père. Hadi approuva son conseil; et Raschid regarda toujours cette action de Yahya comme un des services les plus signalés qu'il en eût reçus. Passons aux traits de la générosité de Yahya (28).

Lorsque Raschid renversa la famille des Barmékides, et entreprit d'anéantir jusqu'à leur nom, il fit défense, dit-on, à tous les poètes de composer des élégies sur leur disgrace, et ordonna que l'on punît ceux qui contreviendroient à cette défense. Un jour, un des soldats de la garde, passant auprès de quelques édifices ruinés et abandonnés (29), aperçut un
Pag. 12. homme debout qui tenoit à la main un papier : c'étoit une complainte sur la ruine de la maison des Barmékides, que cet homme récitoit en versant des larmes. Le soldat l'arrêta, et le conduisit au palais de Raschid : il raconta toute l'aventure au khalife, qui se fit amener le coupable ; et après s'être convaincu, par son propre aveu, de la vérité de la dénonciation : Ne savois-tu pas, lui dit-il, que j'avois défendu de réciter aucune complainte sur la famille des Barmékides ; certes, je te traiterai comme tu le mérites. Prince, répartit cet homme, si tu le permets, je te conterai mon histoire ; quand tu l'auras entendue, agis comme bon te semblera. Raschid lui ayant permis de parler, il dit : J'étois un des moindres commis de Yahya, fils de Khaled ; un jour il me dit : Il faut que tu me donnes à manger chez toi. Seigneur, lui répondis-je, je suis bien au-dessous d'un si grand honneur, et ma maison n'est pas propre à vous recevoir. Il faut absolument, dit Yahya, que cela soit ainsi. En ce cas, repris-je, vous voudrez bien m'accorder quelque délai pour

que je prenne les arrangemens convenables et que je dispose ma maison ; après quoi vous ferez ce qu'il vous plaira. Là-dessus il voulut savoir quel délai je desirois : je lui demandai d'abord un an ; et ce délai lui ayant paru excessif, je le priai de m'accorder quelques mois. Il y consentit ; et aussitôt je m'occupai à disposer ma maison et à préparer tout ce qui étoit nécessaire pour le recevoir. Quand tous les préparatifs furent achevés, j'en fis part au vizir, qui me promit de venir le lendemain même. Retourné chez moi, je m'empressai de préparer à boire et à manger, et de tenir prêt tout ce dont on pouvoit avoir besoin. Le lendemain, le vizir se rendit effectivement chez moi avec ses deux fils Djafar *Pag. 13.* et Fadhl, et un petit nombre de ses plus intimes amis. A peine fut-il descendu de cheval, ainsi que ses fils, qu'il m'adressa la parole, et, m'appelant par mon nom, il me dit : Un tel, dépêche-toi de me faire servir quelque chose, car j'ai grand appétit. Fadhl me dit que son père aimoit beaucoup les poulets rôtis, et m'engagea à lui faire présenter ceux que j'avois préparés ; je le fis : et quand le vizir eut mangé, il se leva, se mit à parcourir la maison, et me demanda de la lui faire voir toute entière. Seigneur, lui dis-je, vous venez de la voir ; je n'en ai point d'autre que cela. Vraiment si, me répondit-il, tu en as une autre. J'eus beau l'assurer au nom de Dieu que je n'en possédois point d'autre, il fit venir un maçon, et lui ordonna de percer une porte dans le mur. Le maçon se mettant en devoir d'exécuter cet ordre, je dis au vizir : Seigneur, peut-on se permettre de faire une ouverture pour pénétrer dans la maison de ses voisins, après que Dieu a commandé de respecter les droits du voisinage (30) ! N'importe, dit-il ; et quand le maçon eut fait l'ouverture, il y passa avec ses fils. Je les suivis, et nous entrâmes dans un jardin délicieux, bien planté, et arrosé par des jets-

d'eau : dans ce jardin étoient des pavillons, et des salles ravissantes ornées de toute sorte de meubles et de tapis (31), et servies par des esclaves de l'un et de l'autre sexe, le tout d'une beauté parfaite. Cette maison, me dit alors le vizir, et tout ce que tu vois, est à toi. Je m'empressai de lui baiser les mains, et de faire des vœux pour lui ; et je compris alors que du jour même où il m'avoit proposé pour la première fois de le recevoir chez moi, il avoit fait acheter le terrain voisin de mon logis, y avoit fait construire une belle maison, et
Pag. 14. l'avoit fait meubler et orner de toute sorte de choses, sans que j'en susse rien. Je voyois bien que l'on y bâtissoit, mais je croyois que c'étoit quelqu'un de mes voisins qui faisoit faire ces travaux. Yahya adressant ensuite la parole à son fils Djafar, lui dit : Voilà bien une maison et des domestiques ; mais avec quoi fournira-t-il à leur entretien ! Je lui donne (32), répondit Djafar, une telle métairie avec toutes ses dépendances, et je lui en passerai contrat. Fort bien ! dit le vizir en se retournant vers Fadhl son autre fils ; mais jusqu'à ce qu'il ait reçu quelque revenu de ces terres, où trouvera-t-il de quoi fournir à sa dépense ! Je lui dois 10,000 (33) pièces d'or, répondit Fadhl, et je les ferai porter chez lui. Dépêchez-vous l'un et l'autre, reprit Yahya, de satisfaire aux engagemens que vous avez contractés envers lui. Djafar me fit effectivement une donation de la métairie, et Fadhl fit porter chez moi la somme qu'il m'avoit promise ; en sorte que je me trouvai tout d'un coup riche, et dans une grande aisance. Je gagnai dans la suite, avec ces premiers fonds, de grandes richesses dont je jouis encore aujourd'hui. Aussi, prince des croyans, je n'ai manqué, Dieu le sait, aucune occasion de chanter leurs louanges et de faire des vœux pour eux, afin de satisfaire à ce que je dois à leur générosité ; mais jamais je ne pourrai m'en acquitter entièrement. Si tu veux me

faire mourir pour cela, fais ce qu'il te plaira. Raschid, attendri, le laissa aller, et rendit à chacun la liberté de pleurer sur la fin tragique des fils de Barmek.

Raschid, dit-on, fit une fois le pélerinage, accompagné de Yahya, fils de Khaled, et des deux fils de Yahya, Fadhl et Djafar. Quand ils furent arrivés à Médine, le khalife y tint une audience publique avec Yahya, et ils distribuèrent de l'argent au peuple. Les deux fils de Raschid, Amin, assisté de Fadhl, fils de Yahya, et Mamoun, assisté pareillement de Djafar, en firent autant chacun de leur côté; en sorte qu'il se fit cette année trois distributions publiques (34); et elles furent si abondantes, qu'elles passèrent en proverbe, et que cette année fut nommée *l'année des trois distributions.* Ces largesses jetèrent une grande aisance dans les familles, et un poète dit à ce sujet: *Pag. 15.*

« Nous avons reçu dans nos murs les fils de Barmek, sur » lesquels reposent toutes les espérances. O renommée ravis- » sante! ô aspect enchanteur!

» Chaque année ils s'éloignent de leurs foyers: tour-à- » tour ils portent la guerre aux ennemis de la religion, ou » ils visitent l'antique et vénérable monument de la maison » sainte.

» Quand Yahya, Fadhl et Djafar honorent de leur pré- » sence les vallées de la Mecque, un nouveau soleil se lève » sur l'horizon de cette cité.

» Bagdad alors est enveloppée des ténèbres de leur ab- » sence, et la nuit qui couvroit la ville sainte, se dissipe » aux rayons de ces astres, capables d'éclipser l'éclat de trois » lunes dans leur plein (35).

» Leurs mains n'ont été créées que pour répandre des bien- » faits, et leurs pieds que pour être élevés sur les chaires de » nos temples.

» Quand Yahya entreprend quelque chose, toutes les dif-» ficultés s'aplanissent : il n'est plus besoin qu'aucun autre » s'en mêle ou y mette la main (36). »

Pag. 16. On rapporte de Yahya le mot suivant : Jamais aucun homme ne m'a adressé la parole que je n'aie éprouvé pour lui un sentiment de respect ; son discours fini, mon respect s'est accru, ou s'est entièrement évanoui. Il disoit aussi : Les promesses sont les filets des hommes généreux ; elles leur servent à s'assurer les louanges des gens d'honneur. Lorsqu'il devoit monter à cheval, il préparoit des bourses qui contenoient chacune deux cents pieces d'argent ; et il les distribuoit à ceux qui se présentoient à sa rencontre.

FADHL, fils de Yahya.

Fadhl fut distingué entre tous ses contemporains par sa libéralité, et doit être compté parmi les hommes les plus généreux que la terre ait portés.

Il avoit été allaité par la mère de Raschid, et Raschid avoit sucé le lait de la mere de Fadhl, ce qui a donné lieu au poète Merwan, fils d'Abou-Hafsa (37), de lui adresser ces vers :

« Il ne te faut point d'autre gloire que d'avoir teté le noble » sein qui a nourri le khalife.

» Tu es en tous lieux l'honneur de Yahya, comme Yahya » rend illustre en tous lieux le nom de Khaled (38). »

Raschid lui ayant donné le gouvernement du Khorasan, le poète Abou'lhaul (39) qui avoit fait auparavant des poésies satiriques contre lui, vint le trouver, et lui réciter des vers dans lesquels il chantoit ses louanges et s'excusoit de sa faute.

« La colère de Fadhl s'est avancée, semblable à un nuage » épais qui, au milieu des ténèbres de la nuit, roule un abîme » d'eaux prêtes à fondre sur nos têtes, et renferme dans ses » flancs les foudres et les éclairs.

« Quel sommeil peut goûter le malheureux qui a placé sa *Pag. 17.*
» couche auprès du lieu qu'habite un lion aux crins fauves !
» Je n'ai pas commis contre Fadhl, fils de Yahya, des
» fautes dignes d'attirer sur moi la haine de ce fils de Khaled.
» Fais-moi don de tes bonnes grâces; je ne te demande
» point d'autre bienfait. Quant aux faveurs auxquelles tu
» m'avois accoutumé, tu peux me les accorder ou me les
» refuser, comme il te plaira (40). »

Je n'entends point, lui répondit Fadhl, que tu sépares mes bonnes grâces de mes bienfaits; ces deux choses sont inséparables : si tu veux les recevoir conjointement, je te les accorde; sinon, renonce aux unes comme aux autres. Ensuite il lui fit dès présens et lui rendit sa faveur.

Voici un trait singulier, rapporté par Ishak Mausili, fils d'Ibrahim (41). J'avois élevé, dit-il, une jeune fille d'une grande beauté; je lui avois donné toute sorte de talens (42), et l'avois fait instruire avec beaucoup de soins, en sorte qu'elle étoit parvenue à un rare mérite. Je l'offris alors à Fadhl, fils de Yahya, qui me dit : Ishak, il est venu un ambassadeur du vice-roi d'Égypte pour me demander quelque chose; j'exigerai (43) de lui qu'il me fasse présent de cette fille : garde-la donc chez toi; je la lui demanderai, et je lui dirai que je veux absolument l'avoir. Sans doute il ira te trouver et la marchandera : garde-toi de la lui donner à moins de 50,000 pièces d'or. Je retournai donc chez moi avec cette fille; et l'ambassadeur du vice-roi d'Égypte vint en effet me la de- *Pag. 18.*
mander. Je la lui fis voir; et quand il l'eut vue, il m'en offrit d'abord 10,000 pièces d'or et doubla ensuite la somme; sur mon refus, il m'en offrit 30,000. Je ne pus me contenir quand j'entendis cette offre, et j'acceptai le marché. Je lui livrai la fille, et il me compta la somme dont nous étions convenus. Le lendemain j'allai trouver Fadhl; et dès

qu'il me vit, il me demanda combien j'avois vendu mon esclave. Trente mille pièces d'or, lui répondis-je. Ne t'avois-je pas défendu précisément, me dit-il, de la donner pour moins de 50,000! Je lui répondis : Certes, vous m'êtes plus cher que mon père et ma mère! mais, en vérité, quand j'ai entendu prononcer le mot *30,000*, je n'ai pas pu tenir bon plus longtemps. Eh bien! me dit-il en riant, l'empereur grec m'a aussi fait demander quelque chose par son ambassadeur; je lui imposerai de même la condition de me donner cette esclave, et je lui indiquerai ta demeure : prends-la donc et reconduis-la chez toi; mais quand il viendra faire prix avec toi, garde-toi bien de la livrer à moins de 50,000 pièces d'or. Je m'en retournai donc avec la fille; et l'ambassadeur de l'empereur grec étant venu pour en traiter avec moi, je lui en demandai le prix convenu avec Fadhl. Il se récria, disant que c'étoit beaucoup trop cher, et m'en offrit 30,000 pièces d'or : je succombai encore à la tentation d'accepter une si belle offre; le marché fut conclu, je livrai l'esclave et en touchai le prix. Le lende-
Pag. 19. main, Fadhl me voyant entrer chez lui, me fit la même question que la première fois; et sur la réponse que je lui fis que j'avois donné mon esclave pour 30,000 pièces d'or, il m'adressa les mêmes reproches. Seigneur, lui dis-je, que Dieu daigne détourner sur moi tous les malheurs qui pourroient menacer vos jours! mais, en vérité, au mot *30,000*, toute ma force m'a abandonné. Il se mit à rire, et me dit : Reprends encore ton esclave et emmène-la : demain tu verras venir l'ambassadeur du souverain du Khorasan; tâche de faire bonne contenance, et ne la lui donne pas pour moins de 50,000 pièces d'or. Tout se passa comme Fadhl me l'avoit annoncé; et l'ambassadeur étant venu marchander mon esclave, je lui demandai les 50,000 pièces d'or. C'est trop cher, me dit-il, je vous en donnerai 30,000. Pour cette fois je me fis violence et refusai-

ses

ses offres. Alors il m'en proposa 40,000. Je pensai devenir fou de joie, et je ne pus m'empêcher de les accepter. Il me compta l'argent, et reçut de moi la jeune fille. Le lendemain je me présentai devant Fadhl, qui me demanda des nouvelles de mon marché. Seigneur, lui dis-je, j'ai vendu mon esclave 40,000 pièces d'or. Au nom de Dieu, en m'en entendant offrir 40,000 pièces, peu s'en est fallu que je ne devinsse fou. Grâces à vos bontés, que je ne saurais reconnoître, cette fille m'a valu 100,000 pièces d'or: je n'ai plus rien à souhaiter; que Dieu vous récompense comme vous le méritez! Alors *Pag. 20.* Fadhl se fit amener cette fille, et me la présentant, il me dit : Prends ton esclave et emmène-la. Je dis alors : Cette fille est une source incomparable de bonheur. En conséquence, je lui donnai la liberté, et je l'épousai : et c'est d'elle que j'ai eu mes enfans.

On rapporte encore de Fadhl un autre trait du même genre. Mohammed, fils d'Ibrahim surnommé l'*Imam* (44), fils de Mohammed, fils d'Ali, fils d'Abd-allah, fils d'Abbas, vint un jour trouver Fadhl, fils de Yahya, apportant un écrin qui renfermoit des bijoux. Mon revenu, lui dit-il, ne peut suffire à mes besoins; je suis accablé de dettes, et je dois déjà plus d'un million de pièces d'argent. Je rougirois de faire part de ma situation à qui que ce soit, et je n'ose m'adresser à aucun négociant pour qu'il me prête cette somme, quoique j'aie à donner en gage un objet qui peut en répondre. Vous avez des négocians qui font des affaires avec vous; empruntez, je vous prie, de l'un d'eux, la somme dont j'ai besoin, et donnez-lui en gage l'effet que voici. Volontiers, lui dit Fadhl : mais pour le succès de cette négociation, il faut que vous passiez la journée chez moi. Mohammed y consentit. Fadhl prit alors l'écrin, qui étoit scellé du cachet de Mohammed; il le fit reporter chez Mohammed avec un million de pièces

d'argent, et fit prendre de son intendant une reconnoissance de la remise qui lui en avoit été faite. Mohammed cepen-
Pag. 21. dant étoit demeuré chez Fadhl, et y resta tout ce jour-là. Quand il fut retourné chez lui, il trouva l'écrin, et, en outre, un million de pièces d'argent; ce qui lui causa une joie extrême. Le lendemain il courut, de grand matin, chez son bienfaiteur, pour le remercier. Il apprit que Fadhl s'étoit rendu lui-même de bonne heure au palais de Raschid: il alla l'y trouver; mais Fadhl, instruit de son arrivée, sortit promptement par une autre porte, et se rendit chez son père. Mohammed l'y suivit bientôt; Fadhl lui échappa encore en sortant par une autre porte, et retourna à son hôtel. Mohammed y alla aussi; et ayant enfin trouvé Fadhl, il lui témoigna sa reconnoissance, et lui dit qu'il s'étoit empressé de sortir dès le matin pour le remercier de son bienfait. J'ai pensé, reprit Fadhl, à votre situation, et j'ai réfléchi que la somme que j'ai fait porter chez vous hier pourra bien payer vos dettes, mais que vos besoins se renouvelant, il vous faudra en contracter de nouvelles, et que vous en serez bientôt accablé comme auparavant: cela m'a fait prendre le parti d'aller trouver ce matin le khalife; je lui ai exposé votre état, et j'ai encore obtenu pour vous un autre million de pièces d'argent. Lorsque vous vous êtes présenté à la porte du palais du khalife, je suis sorti par une autre porte; et j'en ai encore fait autant quand vous êtes venu chez mon père, parce que je voulois que l'argent fût remis chez vous avant de vous recevoir; en ce moment, cette somme est portée à votre demeure. Comment, lui dit alors Mohammed, pourrai-je
Pag. 22. reconnoître tant de bienfaits! Je n'ai aucun moyen de vous témoigner ma gratitude: tout ce que je puis faire, c'est de m'engager sous les sermens les plus sacrés, et sous peine de perdre toutes mes femmes et tous mes esclaves, et d'être

obligé à faire le pélerinage de la Mecque par forme de réparation (45), à ne jamais faire ma cour, et à ne demander quelque grâce que ce soit, à personne autre que vous. Mohammed prit en effet cet engagement sous les sermens les plus inviolables; il en fit un acte, qu'il écrivit de sa propre main, et fit souscrire par plusieurs témoins, et par lequel il promettoit de ne faire jamais la cour à personne autre que Fadhl, fils de Yahya. La famille des Barmékides ayant été disgraciée, et Fadhl, fils de Rébi, leur ayant succédé dans la charge de vizir, Mohammed se trouva dans le besoin: on lui conseilla de s'adresser à Fadhl, fils de Rébi, et d'aller le trouver; mais, fidèle à son serment, il n'en voulut rien faire, et, jusqu'à sa mort, il n'alla ni rendre ses hommages, ni faire sa cour à qui que ce fût.

DJAFAR, fils de Yahya, Barmeki.

Djafar, fils de Yahya, étoit un homme distingué par son éloquence, son jugement, sa finesse, son discernement (46), sa générosité et la douceur de son caractère. Raschid aimoit mieux sa compagnie que celle de son frère Fadhl, parce que Djafar avoit une humeur et des manières douces et faciles, au lieu que Fadhl étoit d'un caractère fâcheux et difficile. Raschid dit un jour à Yahya: D'où vient que dans le public on appelle Fadhl *le petit vizir*, et qu'on ne donne pas aussi ce nom à Djafar! C'est, lui dit Yahya, que Fadhl me sert de lieutenant. Eh bien, reprit Raschid, donne à Djafar un département dans l'administration, de même que tu as délégué certaines affaires à Fadhl. Yahya lui répondit: Son assiduité à vous faire la cour et à se tenir auprès de vous ne lui permet pas de se charger des soins de l'administration. Cependant Yahya lui confia la surintendance du

palais du khalife, et depuis ce temps on l'appela, comme son frère, *le petit vizir.*

Pag. 23. Raschid dit un jour à Yahya : Je voudrois ôter le ministère du sceau à Fadhl pour le donner à Djafar ; mais je n'ose lui écrire à ce sujet ; écris-lui donc toi-même. Yahya écrivit en conséquence à son fils Fadhl, en ces termes : Le prince des croyans, dont Dieu daigne augmenter la puissance, t'ordonne d'ôter ton anneau de la main droite pour le mettre à la main gauche. Fadhl lui fit cette réponse : J'ai obéi (47) à l'ordre que le prince m'a donné au sujet de mon frère. Je ne crois pas être privé d'une faveur lorsqu'elle passe à mon frère, et je ne pense pas avoir perdu une place quand il en est investi. Djafar, à la vue de cette réponse, s'écria : Dieu soit loué du mérite qu'il a accordé à mon frère ! Il joint à une grande finesse d'esprit, des talens éminens ; il est doué d'une raison exquise, et il s'exprime avec une élégance sans pareille.

On raconte de Djafar, fils de Yahya, l'aventure suivante.

Voulant un jour se divertir et passer le temps à boire, il avoit résolu de se tenir enfermé chez lui, et avoit assemblé ses camarades de plaisir avec lesquels il vivoit familièrement. Ils étoient donc réunis dans une salle bien décorée, et tous vêtus d'habits de différentes couleurs (48) ; car ils avoient coutume, quand ils étoient en débauche, de prendre des habits rouges, jaunes et verts. Or, Djafar avoit donné ordre au concierge de son hôtel de ne laisser entrer qui que ce fût, excepté un de ses compagnons de plaisir qui n'étoit point arrivé

Pag. 24. en même temps que les autres, et qui se nommoit Abd-almélic, fils de Salih. Ils se mirent alors à boire ; les coupes pleines de vin passoient de main en main, et la salle retentissoit du son des instrumens de musique, lorsqu'un homme, des proches parens du khalife, se présenta à la porte de Djafar pour conférer avec lui de quelques affaires. Il se nommoit Abd-

almélic, fils de Salih, fils d'Ali, fils d'Abd-allah, fils d'Abbas. C'étoit un homme de mœurs austères, et rigide observateur des bienséances et de la religion. Raschid avoit voulu plusieurs fois l'engager à prendre part à ses parties de débauche et à boire avec lui; il lui avoit même offert beaucoup d'argent pour vaincre sa répugnance, sans jamais avoir pu obtenir de lui cette complaisance. Lorsqu'il se présenta, dans la circonstance dont nous parlons, à la porte de Djafar, le concierge, trompé par la ressemblance des noms, s'imagina que c'étoit là Abd-almélic, fils de Salih, que Djafar lui avoit ordonné d'introduire, en lui défendant d'admettre aucun autre que lui; il lui ouvrit donc, et Abd-almélic entra dans la salle où étoit Djafar. Le vizir, en le voyant, fut entièrement déconcerté; il se douta bien que l'erreur du concierge venoit de la ressemblance des noms. Abd-almélic devina aussi la méprise du concierge; et s'apercevant que Djafar rougissoit, il prit un air ouvert, en disant: Ne vous gênez point à cause de moi; que l'on me donne aussi un de ces habits de fête. On lui présenta un habit de couleur, et, s'en étant revêtu, il s'assit et se mit à causer familièrement et à badiner avec Djafar; puis il dit: Donnez-moi donc aussi à boire. On lui présenta un grand *Pag.* verre, et l'ayant bu, il dit: Faites-moi grâce d'un second, car je n'ai pas l'habitude de cette boisson; puis il continua à prendre part librement à la conversation et à la joie des convives, jusqu'à ce que Djafar se fût déridé, et fût revenu de l'embarras où l'avoit jeté cette surprise. La conduite d'Abd-almélic fit grand plaisir à Djafar, qui lui demanda quelle étoit l'affaire qui l'avoit amené. Trois choses, lui répondit Abd-almélic, dont je souhaite que vous parliez au khalife. D'abord, je voudrois qu'il acquittât les dettes que j'ai contractées, et qui montent à un million de pièces d'argent; en second lieu, je desirerois, pour mon fils, un gouvernement qui lui attirât de la considération;

et enfin, je veux vous prier de faire épouser à mon fils la fille du khalife : elle est sa cousine, et il n'est pas indigne de sa main. Dieu a rempli tous vos vœux, lui répondit Djafar : la somme que vous desirez va être, à l'instant même, portée chez vous ; j'ai donné à votre fils le gouvernement d'Égypte, et je lui ai déjà assuré (49) pour épouse une telle princesse, fille du khalife, avec telle et telle dot. Vous pouvez donc vous retirer avec l'aide de Dieu. Abd-almélic, retourné chez lui, y trouva l'argent qui l'avoit devancé ; et, le lendemain, Djafar se rendit chez Raschid, et lui apprit toute l'aventure, et comment il avoit promis à Abd-almélic, pour son fils, le gouvernement d'Égypte, et lui avoit accordé la main de la princesse. Raschid, fort surpris, ratifia ces promesses ;
Pag. 26. et Djafar ne sortit point du palais que le khalife n'eût fait dresser les patentes de nomination de ce jeune homme à ce gouvernement, et n'eût fait rédiger le contrat de mariage en présence des kadhis et des notaires.

Il y avoit, dit-on, entre le vizir Djafar et le vice-roi d'Égypte, une inimitié réciproque, et chacun d'eux évitoit d'avoir aucun rapport avec l'autre. Dans cet état de choses, un particulier s'avisa de contrefaire, sous le nom de Djafar, une lettre adressée au gouverneur d'Égypte, par laquelle Djafar lui marquoit que le porteur de cette lettre étoit un de ses meilleurs amis qui avoit voulu se procurer le plaisir de voir l'Égypte, et qu'en conséquence il le prioit de lui faire l'accueil le plus favorable. Cette recommandation étoit conçue en termes très-pressans. Muni de cette lettre, il se rendit en Égypte, et la présenta au gouverneur de cette province, qui, l'ayant lue, en fut fort surpris, et en eut une extrême joie. Cependant, il ne laissa pas de concevoir quelques doutes, et d'avoir des soupçons sur son authenticité. Il fit donc au porteur de la lettre l'accueil le plus gracieux ; il lui assigna un magni-

fiqué hôtel pour son logement, et eut le plus grand soin de fournir à tous ses besoins : mais en même temps il envoya la lettre à son chargé d'affaires à Bagdad, en lui marquant qu'elle lui avoit été présentée par un des amis du vizir; que néanmoins, doutant qu'elle fût véritablement écrite par le vizir, il vouloit qu'il prît là-dessus des informations, et qu'il s'assurât si l'écriture de la lettre étoit effectivement celle de Djafar. La prétendue lettre de Djafar étoit jointe à celle du vice-roi. Quand l'homme d'affaires du gouverneur les eut reçues, il alla trouver l'intendant du vizir, lui conta l'aventure, et lui fit voir la lettre. Celui-ci l'ayant prise de ses mains, la porta à Djafar, à qui il fit part en même temps de ce qu'il ve- *Pag. 27.*
noit d'apprendre. Djafar la lut, et, reconnoissant l'imposture, il montra la lettre à un certain nombre de personnes de sa cour et de ses subalternes qui se trouvoient chez lui, et leur dit : Est-ce là mon écriture! Après l'avoir considérée, ils déclarèrent tous qu'ils ne la reconnoissoient point, et que c'étoit une lettre contrefaite. Alors il leur conta toute l'affaire ; leur dit que l'auteur de cette lettre étoit en ce moment auprès du vice-roi d'Égypte, et que celui-ci n'attendoit qu'une réponse pour savoir à quoi s'en tenir sur son compte : puis il leur demanda quel étoit leur avis, et comment ils pensoient que l'on dût traiter ce faussaire. Les uns furent d'avis qu'il falloit le faire mourir, pour couper court à une pareille perfidie, et empêcher que qui que ce fût n'osât suivre son exemple; d'autres vouloient qu'on lui coupât la main qui avoit commis ce faux ; quelques-uns opinèrent qu'il suffisoit de lui faire donner la bastonnade, et de le laisser aller; enfin, ceux dont l'avis étoit le plus modéré vouloient qu'on se contentât, pour toute punition, de le frustrer du fruit de son crime; qu'on instruisît le vice-roi d'Égypte de son imposture, pour qu'il n'eût aucun égard à la prétendue recommandation : il seroit, disoient-ils,

assez puni d'avoir fait le voyage de Bagdad en Égypte, et d'être contraint, après un si grand trajet, à revenir sans en avoir tiré aucun profit. Quand ils eurent fini de parler, Djafar leur dit : Grand Dieu, n'y a-t-il donc parmi vous personne qui soit
Pag. 28. capable de discernement ! Vous savez l'inimitié et l'opposition mutuelle que le vice-roi d'Égypte et moi nous avions l'un pour l'autre, et vous n'ignorez pas qu'un sentiment de hauteur et d'amour-propre nous empêchoit respectivement de faire le premier pas pour une réconciliation ; Dieu a lui-même suscité un homme qui nous a ouvert les voies d'un accommodement, nous a procuré l'occasion de lier une correspondance, et a mis fin à cette inimitié. Faudra-t-il que, pour récompense du service important qu'il nous a rendu, nous lui fassions subir les peines que vous proposez ! En même temps il prit une plume et écrivit au vice-roi d'Égypte, sur le dos de la lettre : Comment, par Dieu, avez-vous pu douter que ce fût là mon écriture ! Cette lettre est écrite de ma main, et cet homme est de mes amis : je desire que vous le combliez de bienfaits, et que vous me le renvoyiez promptement ; car je soupire après son retour, et sa présence ici m'est nécessaire. Le vice-roi d'Égypte ayant reçu la lettre avec la réponse du vizir, qui étoit écrite au dos, ne se sentit pas de joie : il n'oublia rien de ce qui pouvoit être agréable à cet homme, lui donna une grande somme d'argent, et le combla de riches présens. Cet homme étant donc retourné à Bagdad dans la situation la plus brillante, se présenta à l'audience de Djafar, et baisa la terre en pleurant. Qui es-tu, mon ami, lui demanda Djafar ! Seigneur, lui répondit-il, je suis votre serviteur, votre ouvrage ; je suis ce malheureux faussaire, ce menteur impudent. Djafar connoissant qui il étoit, le reçut d'un air gracieux, le fit asseoir devant lui, et lui demanda des nouvelles de sa situation et combien il avoit reçu du vice-roi d'Égypte ;

et sur la réponse qu'il lui fit, qu'il en avoit reçu cent mille pièces d'or, il lui témoigna du regret de ce qu'il n'avoit pas reçu davantage, et lui dit : Demeure avec moi, afin que je double cette somme. En effet cet homme s'attacha au service de Djafar pendant quelque temps, et y amassa une somme égale à celle qu'il avoit gagnée dans son voyage d'Égypte. *Pag. 29.*

La gloire de la famille des Barmékides alla toujours en augmentant, et elle ne cessa de prendre de nouveaux accroissemens, jusqu'à l'instant où la fortune les abandonna entièrement. Voici une anecdote qui fut comme le premier pronostic de leur chute; elle a été rapportée par le médecin Bakhtischou (50), qui s'exprimoit en ces termes. J'entrai un jour, dit-il, dans l'appartement de Raschid; il étoit alors assis dans le palais nommé *Kasr-alkhould* (51), à Bagdad; les Barmékides logeoient de l'autre côté du Tigre, en face du palais, et il n'y avoit entre eux et le palais du khalife que la largeur du fleuve. Raschid, remarquant la multitude de chevaux qui étoient arrêtés devant leur hôtel, et la foule qui se pressoit à la porte de Yahya, fils de Khaled, se mit à dire: Que Dieu récompense Yahya; il s'est chargé seul de tout l'embarras des affaires, et, en me soulageant de ce soin, il m'a laissé le temps de me livrer aux plaisirs. Quelque temps après, je me trouvai de nouveau chez lui; il commençoit déjà à ne plus voir les Barmékides du même œil : regardant donc par les fenêtres de son palais, et observant la même affluence de chevaux que la première fois, il dit: Yahya s'est emparé seul de toutes les affaires; il me les a toutes enlevées: c'est vraiment lui qui exerce le khalifat, et je n'en ai que le nom. Je connus dès-lors, ajoutoit Bakhtischou, qu'ils tomberoient dans la disgrace, ce qui arriva effectivement peu après cela.

Voyons quelles furent les causes de cette catastrophe, et de quelle manière elle arriva. Les historiens se partagent à

Pag. 30. ce sujet en diverses opinions. Suivant un premier récit, Raschid ne pouvoit se passer un instant de la compagnie de sa sœur Abbasa, ni de celle de Djafar. Comme cependant la bienséance ne permettoit pas que le vizir vît la princesse, Raschid résolut de la lui faire épouser, pour qu'elle pût honnêtement se trouver avec lui sans être voilée, mais à condition qu'il ne prétendroit jamais user envers elle des droits d'un époux. Ce mariage ainsi fait, Djafar et Abbasa se trouvoient fréquemment ensemble: ils étoient jeunes l'un et l'autre; et comme il arrivoit souvent que Raschid les quittoit et les laissoit seuls, Djafar ne se renferma pas dans les bornes que Raschid lui avoit prescrites: la princesse devint enceinte, et mit au monde deux jumeaux. Elle eut beau tenir la chose secrète, Raschid découvrit le mystere; et ce fut là la cause de la ruine des Barmékides (52). D'autres attribuent cet événement tragique à une cause bien différente. Le khalife, dit-on, avoit chargé Djafar de faire mourir un homme qui descendoit d'Abou-Taleb. Djafar ne pouvant se résoudre à s'acquitter de cette commission, laissa aller ce malheureux. Raschid, que des malveillans instruisirent de la conduite de Djafar, lui demanda ce qu'il avoit fait de cet homme. Djafar répondit qu'il étoit en prison. En ferois-tu serment sur ma vie, lui demanda Raschid? Djafar devina qu'il étoit trahi, et répondit au prince: Non, certes; le vrai est que je l'ai laissé aller, parce que j'ai reconnu qu'on n'avoit aucun reproche fondé à lui faire (53). Raschid dit alors à Djafar: J'approuve ce que tu as fait; mais quand celui-ci fut sorti, il dit: Que Dieu m'extermine si je ne te fais mourir! Ce fut par suite de cela qu'arriva la disgrace de cette maison. Enfin il y a d'autres historiens qui disent que les ennemis des Barmékides, et entre autres Fadhl, fils de Rébi, ne cessoient de les desservir auprès de Raschid: ils revenoient sans cesse à la charge, et lui disoient que toute

l'autorité étoit concentrée dans leurs mains, et qu'ils attiroient à eux toutes les richesses de l'État: ils firent tant qu'il en prit de l'ombrage, et les extermina. On attribue encore leur ruine aux manières fières et orgueilleuses de Djafar et de Fadhl, fils de Yahya, manières que les rois ne sauroient supporter (54). On dit aussi que Yahya faisant un jour le tour de la Caaba, on l'entendit faire cette prière: « Mon Dieu, si c'est » ton bon plaisir de me dépouiller de toutes les faveurs dont » tu m'as comblé, de mes gens, de mes biens, de mes » enfans, fais comme il te plaira; je n'excepte que Fadhl, mon » fils. » Après avoir ainsi prié, il se retira; mais quand il eut fait quelques pas, il revint, et dit: « Mon Dieu, c'est une » chose indigne, qu'un homme comme moi fasse quelque » réserve avec toi; et Fadhl aussi, mon Dieu, j'y consens. » Peu après arriva leur disgrace. Djafar fut tué, et tous ses parens furent arrêtés, de la manière que nous allons raconter. *Pag. 31.*

Raschid avoit fait, cette année-là, le pélerinage de la Mecque; à son retour, il se rendit, par eau, de Hira à Anbar, et se mit à faire débauche. Djafar, de son côté, monta à cheval pour prendre le plaisir de la chasse: tantôt il s'amusoit à boire, tantôt il prenoit d'autres divertissemens; et cependant il recevoit, pendant toute la route, des présens que Raschid lui envoyoit. Il avoit près de lui le médecin Bakhtischou, et le poète Abou-Zaccar l'aveugle (55), qui le divertissoit en chantant. Le soir étant venu, Raschid appela l'eunuque Mesrour, qui étoit ennemi de Djafar, et lui dit: Va trouver Djafar, et apporte-moi sa tête: ne t'avise pas de me faire aucune objection. Mesrour vint donc trouver Djafar, et entra brusquement auprès de lui sans s'être fait annoncer. En ce moment même Abou-Zaccar chantoit ce vers:

« Ne t'éloigne pas: il n'est point d'homme que la mort » ne vienne visiter le soir ou le matin (56). »

Pag. 32. Mesrour étant entré, Djafar lui dit : Ta visite me fait plaisir, mais je vois avec peine que tu sois entré sans ma permission. Le sujet qui m'amène, lui dit Mesrour, est d'une haute importance : soumets-toi à ce que le prince des croyans exige de toi. Djafar tomba aux pieds de Mesrour et les embrassa en disant : Retourne, je te prie, vers le prince des croyans ; c'est le vin qui lui a fait donner cet ordre : laisse-moi, ajouta-t-il, rentrer chez moi, et faire mon testament. Rentrer chez toi, reprit Mesrour, est une chose impossible ; pour ton testament, tu peux le faire comme tu le jugeras à propos. Djafar ayant donc fait son testament, Mesrour le conduisit au lieu où étoit alors Raschid ; puis il entra avec lui dans une tente (57), et lui ayant coupé la tête, il la porta sur un bouclier à Raschid ; il lui porta aussi le corps enveloppé dans un morceau de cuir. Alors Raschid envoya quelques-uns de ses gens pour arrêter le père et les frères de Djafar, tous les gens de sa maison et ses amis ; il les fit enfermer à Rakka, et extermina toute leur famille. L'historiographe Amrani (58) rapporte à ce sujet un trait bien frappant. J'ai ouï, dit-il, raconter par un certain homme, qu'étant entré dans les bureaux du diwan, il avoit jeté les yeux sur les registres d'un des employés, et y avoit lu ces mots : *Pour une khila* (59) *donnée à Djafar, fils de Yahya, 400,000 pièces d'or ;* et qu'étant retourné, peu de jours après, dans le même bureau, il avoit lu dans le même registre, au-dessous de cet article : *Nafte et roseaux pour brûler le corps de Djafar, fils de Yahya, 10 kirrat* (60) : ce qui lui avoit causé une grande surprise.

FADHL, fils de Rébi, qui étoit chambellan de Raschid, succède aux Barmékides dans la place de vizir.

Nous avons parlé ailleurs de Rébi, père de Fadhl (61). Pour Fadhl, il avoit exercé la charge de chambellan sous les

khalifes Mansour, Mahdi, Hadi, et auprès de Raschid lui-même. Quand ce prince eut renversé la maison des Barmékides, il mit Fadhl à leur place. C'étoit un homme adroit, et qui connoissoit parfaitement tout ce qui concerne les rois, et ce qui convient à leur rang. Quand il fut devenu vizir, il se livra avec passion à la culture des lettres : il rassembla près de lui un grand nombre de savans, et acquit en peu de temps les connoissances qu'il desiroit avoir en ce genre. Au nombre des poètes qui lui étoient entièrement dévoués, se trouvoit Abou-Nowas. Voici un vers de ce poète sur la famille de Rébi : *Pag. 33.*

« Abbas, lorsque le foyer de la guerre est allumé, est un » lion au regard menaçant ; Fadhl est la vertu même ; Rébi » est le printemps dans toute sa fraîcheur (62). »

Fadhl conserva la charge de vizir jusqu'à la mort de Raschid. Ce prince étant mort à Tous, Fadhl rassembla l'armée et les bagages, et retourna à Bagdad.

Fin de l'histoire du khalifat de Haroun Raschid.

NOTES DU N.° I.er

(1) Il y a dans le texte الفخري mais il en est de ce nom comme de beaucoup d'autres, où il faut retrancher l'article et le ى qui forme l'adjectif, et ajouter الدين pour avoir le nom entier. C'est ainsi qu'on lit dans un autre endroit الافتخاري pour افتخار الدين. On verra un grand nombre d'exemples semblables dans l'extrait du Traité d'Abd-alcader sur la légitimité de l'usage du café.

L'ouvrage duquel j'ai tiré ce premier extrait et les deux suivans, et qui se trouve dans la bibliothèque du Roi parmi les manuscrits Arabes, sous le n.° 895, appartient en partie à la politique et en partie à l'histoire. Le titre actuel du manuscrit est, *Histoire chronologique des dynasties, par Fakhr* (c'est-à-dire, *Fakhr-eddin*) *Razi* ou *natif de Reï*, كتاب تاريخ الدول للفخر الرازي. Mais ce titre, qui n'indique pas bien le contenu de l'ouvrage, est plus moderne que le reste du manuscrit, et doit être regardé comme une restauration. Il est même assez vraisemblable qu'on a ajouté le surnom de *Razi*, pour faire croire que ce livre étoit l'ouvrage du célèbre médecin Fakhr-eddin Razi. Le premier feuillet, au *verso* duquel commence l'ouvrage, étant très-usé, on l'a collé sur un feuillet de papier blanc ; et par ce moyen, le *recto* du premier feuillet, qui servoit de frontispice, s'est trouvé couvert, et le titre a disparu. On en aperçoit néanmoins encore une partie à travers le feuillet blanc collé par-dessus. J'y vois distinctement ces mots : الفخري في الاداب السلطانية والدول الاسلامية لـ..... بن ..... المعروف بابن ..... تجاوز الله عنه c'est-à-dire : « le Livre de » Fakhri, concernant la conduite des souverains, et les dynasties Mu- » sulmanes, par... fils d'Ali, fils de..., connu sous le nom de..., » que Dieu daigne lui pardonner. » On apprend par-là le vrai titre de l'ouvrage, mais non pas le nom de l'auteur : car *Fakhr-eddin* n'est qu'un titre ou surnom honorifique. Je crois voir les traces des mots محمد بن علي بن طباطبا *Mohammed, fils d'Ali, fils de Tabatéba.* Je ne trouve point cet ouvrage dans la bibliothèque de Hadji Khalfa : peut-être y est-il indiqué sous un titre qui m'est inconnu.

Nous apprenons de la préface que Fakhr-eddin a mise à la tête de son ouvrage, et d'une note qui termine le volume, quelques détails sur

l'époque à laquelle vivoit l'auteur, et sur le lieu où il faisoit sa résidence. Je vais donner l'analyse de cette préface.

Fakhr-eddin commence par relever les avantages de la science et l'utilité qu'on peut retirer de la lecture; ce qu'il prouve tant par les exemples que par les paroles de plusieurs grands hommes. Personne, suivant lui, n'est plus obligé de cultiver son esprit que les rois; mais c'est sur-tout dans les livres de politique et d'histoire, qu'ils peuvent puiser des connoissances utiles. On ne sauroit en apporter une preuve plus convaincante que la conduite de plusieurs vizirs, qui avoient soin d'écarter des mains de leurs maîtres tous les livres de ce genre dans lesquels ils auroient pu apprendre à gouverner par eux-mêmes, et qui eussent été capables de leur ouvrir les yeux sur l'administration de leurs officiers. L'auteur raconte ensuite qu'étant venu à Mosul dans l'intention de passer les hivers dans cette ville et les étés à Tauriz, il y a appris à connoître les belles qualités du souverain de Mosul, *Mélic Mouaddham Isa, fils d'Ibrahim* الملك المعظم عيسى بن ابرهيم qui possède, dit Fakhr-eddin, l'histoire des siècles passés, et joint la science à une multitude d'autres talens et de qualités supérieures. Ce prince ayant ouï parler de notre auteur, et l'ayant appelé à sa cour, cette circonstance engagea Fakhr-eddin à composer cet ouvrage pour le lui offrir. Il l'a divisé en deux parties.

La première partie a pour objet les principes du gouvernement, les qualités nécessaires à un prince, les défauts dont il doit être exempt, et les devoirs respectifs des princes et des sujets. Les préceptes sont entremêlés de passages de l'Alcoran, de traditions prophétiques, d'exemples historiques et de citations de poètes.

La seconde partie renferme l'histoire fort abrégée des différentes dynasties qui ont réuni sous leur obéissance tout l'empire fondé par les Arabes, en commençant par les quatre premiers khalifes, que suivent, par ordre chronologique, ceux de la maison d'Omayya, puis les Abbasides. Dans le cours de leur histoire, entre, mais d'une manière très-succincte, celle des princes de la maison de Bowaih ou Bouya, des Seldjoukides, et des khalifes Fatémites. A chaque dynastie l'auteur parle d'abord de cette dynastie en général: il trace ensuite le tableau du règne de chaque khalife en particulier; puis à la fin de chaque règne, il fait l'histoire des vizirs du khalife dont il vient de parler, et rapporte les traits les plus intéressans de leur vie et de leur ministère.

En terminant sa préface, Fakhr-eddin assure qu'il s'est attaché à

deux choses : 1.° à ne dire que la pure vérité, en renonçant à tout préjugé et à toute partialité ; 2.° à écrire d'un style simple et qui fût à la portée de tout le monde. Il se plaint que beaucoup d'écrivains, plus occupés de faire parade de leurs talens que de se rendre intelligibles, ont diminué l'utilité de leurs ouvrages, en employant un style recherché et des expressions peu communes ; il fait ce reproche en particulier au Canon d'Avicenne ; ce qui est cause, suivant lui, que la plupart des médecins lui préfèrent les ouvrages de Méliki, écrits d'un style plus simple. Pour notre auteur, il se flatte que son livre pourra être utile à tout le monde, et plus utile même que le *Hamasa*, que l'on s'empresse d'étudier, et qui ne contient guère autre chose que des leçons de bravoure et d'hospitalité.

Tel est le canevas de la préface de Fakhr-eddin. Je n'ai pu découvrir quel est le souverain de Mosul dont il parle sous le nom de *Mélic Mouddham Isa ben-Ibrahim*. Abou'lféda, qui, sous l'année 711, postérieure de dix ans à celle où écrivoit notre auteur, donne le tableau de tous les souverains musulmans, ne fait aucune mention de celui qui régnoit alors à Mosul, et qui sans doute reconnoissoit l'autorité des princes Mogols. Argoun, au commencement de son règne, avoit donné la souveraineté de Mosul à Masoud fils de Kouti qui la perdit avec la vie en 687 ou 688. Grégoire bar-hebræus qui nous apprend ce fait et dont la chronique finit en 697, ne nomme aucun autre souverain de Mosul après Masoud. (*Voyez* la Chronique syriaque de Grégoire bar-hebræus, p. 572 et 583.) Au reste, cette question est peu importante, parce que, comme on le verra tout-à-l'heure, nous connoissons d'ailleurs à quelle époque écrivoit Fakhr-eddin.

Le manuscrit de la bibliothèque du Roi n'est pas de la main de l'auteur ; mais il a été copié pour son usage, et on peut le regarder comme la mise au net de son travail, suivant cette note qu'on lit à la fin : « L'auteur de cet ouvrage l'a composé et fait transcrire » depuis djoumada second de l'année 701, jusqu'au 5 schawal de la » même année, à Mosul. Ceci est écrit de sa main. »

Il n'y a aucune raison de douter de l'authenticité de cette note : l'écriture en est assez grossière, et très-différente de celle du manuscrit, qui est parfaitement belle ; on y reconnoît évidemment la même main qui a corrigé le corps du manuscrit, et qui a rétabli sur les marges, des mots ou des phrases qui avoient été omis par le copiste qui a transcrit l'ouvrage au net.

Parmi

Parmi les notes en très-grand nombre qui couvrent les derniers feuillets de ce volume, aucune ne m'a fourni de renseignemens sur l'auteur de cet ouvrage. Deux seulement méritent quelque attention; l'une, parce qu'on y lit ces mots: ملك هذا الكتاب المسمّى بالآداب السلطانية مسطّر حروفه *Ce livre intitulé* الآداب السلطانية *a appartenu à celui qui a écrit ceci &c.*, ce qui prouve que le vrai titre de cet ouvrage est tel que je l'ai marqué; l'autre, à cause de sa singularité. La voici: طالعت هذا الكتاب من أوّله الى آخره وعرفت حال مؤلّفه قاتله الله فانه اذا ذكر غير عليّ رضى الله (عنه) من الخلفاء الاربعة لم يذكر شيئاً بعده لا من الرضى ولا من الترحّم فيشمّ منه رائحة الرفض نعوذ بالله

« J'ai lu ce livre depuis le commencement jusqu'à la fin, et j'ai reconnu » quelle étoit la secte de son auteur. Car quand il nomme un des » quatre premiers khalifes, excepté Ali, il n'ajoute après leur nom » aucune des formules ordinaires, soit رضى الله عنه, soit رحمة الله » عليه, ce qui sent l'hérésie des Rafédhites: que Dieu nous en préserve! »

La première partie de l'ouvrage est beaucoup moins considérable que la seconde: de 367 feuillets que contient le manuscrit, la première partie en occupe 67 seulement. Les Extraits n.os I et II sont tirés de la seconde partie; la première m'a fourni l'Extrait n.° III.

(2) On trouve plus ordinairement dans les auteurs بويع له بالخلافة que بويع بالخلافة: cependant comme on dit à la forme active بايعوه, il est naturel qu'on dise au passif بويع. Au surplus, j'ai observé que dans Fakhr-eddin, le verbe بايع gouverne l'accusatif quand il signifie *reconnoître quelqu'un pour souverain en lui prêtant serment*, et qu'il se construit avec la préposition ل quand il veut dire *déclarer quelqu'un successeur au trône.* On en verra des exemples dans cet extrait. En voici un autre. Notre auteur, dans la vie du khalife Mansour, rapporte que Mansour voulut destituer son neveu Isa, fils de Mousa, qui avoit été déclaré héritier du trône après lui par Ibrahim l'imam, et faire passer ce droit à Mahdi; et il s'exprime ainsi: لما كبر المهدىّ بن المنصور شغف المنصور به شغفا شديدا فاحبّ ان يبايع له بالخلافة فخلع عيسى ابن موسى واشهد عليه بالخلع وبايع للمهدىّ وجعل عيسى بن موسى بعده

(3) On appelle *réka* ou *rikat* une certaine série de rites et de prières qui doivent se suivre selon un ordre invariable; et chaque prière est composée d'un plus ou moins grand nombre de ces *réka*. Voyez *Tableau général de l'empire Othoman*, tom. I, p. 167 et 194.

(4) J'ai imprimé اسمعَ à l'accusatif, parce qu'on lit ainsi dans le manuscrit; mais je pense qu'il vaut mieux écrire اسمعُ au nominatif, parce que زاى n'est point ici *verbe de cœur*. *Voyez* ma Grammaire arabe, tom. II, n.° 902, p. 440.

(5) Asmaï se nommoit *Abou-Saïd Abd-almélic ben-Koraïb*. Le surnom d'*Asmaï* lui venoit d'un de ses ancêtres, nommé *Asma* اصمع. On place sa mort dans l'une des années 215, 216, ou 217. *Voy.* la Biblioth. or. au mot *Asmaï*; Aboulféda, *Annal. Mosl.* tom. II, p. 153; et mon commentaire sur les Séances de Hariri, séance V, p. 51, et séance XXV, pag. 258.

(6) Abou'latahia est mort, suivant Abou'lféda, en l'année 211. Ses noms et surnoms sont *Abou-Ishak Ismaïl ben-Alkasem ben-Sowaïd Aïni*. On le surnomme *Aïni* العينى parce qu'il est né dans un village voisin de Médine ou suivant d'autres d'Anbar, qu'on appelle *Aïn-altamr* عين التمر. Djewhari dit qu'*Abou'latahia* est un *surnom* du genre nommé كنية; mais l'auteur du Kamous assure que Djewhari s'est trompé, et que c'est un *sobriquet* لقب. Ebn-Khilcan, qui a donné la vie de ce poète et rapporté plusieurs fragmens de ses poésies, dit qu'il étoit né en l'an 130, et mourut en 211 à Bagdad. *Voy.* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 149 et 673.

(7) حشرجة signifie, suivant le *Sihah* et le *Kamous*, *le râle d'un mourant* et les sons qui se font entendre dans sa poitrine oppressée; mais cette même idée est exprimée ici par les mots اذا النفوس تقعقعت; et si l'on fait attention à l'expression فى ظلّ حشرجة الصدور, on reconnoîtra facilement que حشرجة signifie *le creux*, *la fossette*. Ce sens est aussi reconnu par Djewhari et Firouzabadi. Le dernier dit:

الحشرج حسّى يكون فى خصى ... والنقرة فى الجبل يصفو فيها الماء

وعَلَم وكذان الارض الواحدة بهاء

L'expression employée ici a quelque rapport avec ce qu'on lit dans l'Al-

coran, sur. 48, v. 18 (édition de Hinckelmann): وانذرهم يوم الآزفة اذ القلوب لدى الحناجر كاظمين

(8) Cette même idée se trouve dans un vers rapporté par Elmacin, mais mal rendu par Erpénius :

نَلْ ما بدا ان تنال من الدنيا فانّ الموت آخره

Jouis tant qu'il te plaira des douceurs du monde; leur fin sera toujours la mort. (Voyez *Elmac. Hist. Saracen.* p. 121.) Les autres vers d'Abou'latahia que rapporte en cet endroit Elmacin, sont défigurés par un grand nombre de fautes. Reiske les a restitués dans ses notes sur Abou'lféda (*Annal. Moslem.* t. II, p. 673); mais en les scandant, on reconnoit qu'il y reste encore quelques fautes qu'on ne pourroit corriger qu'à l'aide d'un manuscrit.

Les vers cités ici sont du mètre nommé كامل : ils se composent du pied مُتَفاعِلُنْ répété quatre fois ; le dernier pied est مذيّل ou *paragogique*, et devient متفاعلنّ, ce qui donne la mesure suivante :

∪∪–∪–| ∪∪–∪– || ∪∪–∪–| ∪∪–∪–∪

(9) Abou-Moawia l'aveugle se nommoit, suivant Ebn-Kotaïba dans le كتاب المعارف, *Mohammed ben-Khazim* محمد بن خازم : il étoit affranchi de Temim, sans doute du fameux Temim Dari, l'un des compagnons de Mahomet. Abou-Moawia étoit de la secte des *Merdjites* المرجئة. Il mourut en l'année 195.

(10) On peut voir sur ce personnage et sur les événemens dont il est question ici, Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 61 et 63.

(11) Il s'appeloit *Mohammed ben-Abd-allah Mahdi* المهدي *ben-Hasan ben-Hasan ben-Ali ben-Abi-Taleb.*

Ebn-Khaldoun, dans un morceau qu'on trouvera dans ce recueil, établit ainsi la généalogie de Yahya, et par conséquent celle de ses deux frères Mohammed surnommé l'*Ame pure*, et Ibrahim surnommé le *Martyr de Bakhamri* : il les fait, suivant les manuscrits que j'ai sous les yeux, *fils d'Abd-allah, fils de Hasan, fils de Hosaïn, fils d'Ali, fils d'Abou-Taleb.* Fakhr-eddin substitue à Hosaïn *Hasan*, et Abou'lféda, qui, dans sa généalogie de Mohammed l'*Ame pure* et dans celle d'Ibrahim, dit, *fils de Hasan, fils de Hosaïn, fils d'Ali,*

dit dans celle de Yahya, *fils de Hasan, fils de Hasan, fils d'Ali*, et s'exprime de même dans celle d'Édris (*Annal. Moslem.* tom. II, p. 15, 17, et 63). Il faut lire par-tout : *fils de Hasan, fils de Hasan, fils d'Ali, fils d'Abou-Taleb.* Car Hasan fils d'Ali a eu quinze enfans mâles et quatre filles ; les deux aînés de ses fils sont *Zeïd*, et *Hasan* qu'on surnomme المثنّى *second du nom*, pour le distinguer de son père. C'est à ces deux fils, et principalement à Hasan II, que remontent les descendans d'Ali par Hasan, et on nomme ces deux personnages, à cause de cela, السبطان. Hasan II a eu plusieurs fils, dont cinq sont devenus les chefs d'autant de branches des Alides. L'aîné des cinq est Abd-allah, surnommé المحض, qui a eu sept fils : Ibrahim ou *le martyr de Bakhamri* ; Mohammed, surnommé *Mahdi* et *l'Ame pure* ; Mousa, Yahya, Édris, Ali et Soleïman. *Voyez* l'Histoire généalogique des descendans d'Ali, man. arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 853, fol. 16 *verso*, 44 *verso*, 45 *recto* et *verso*, 53 *verso*, et suiv.

(12) C'est le nom d'un lieu éloigné de seize parasanges de la ville de Coufa. L'auteur de l'Histoire généalogique des descendans d'Ali (man. ar. de la bibliothèque du Roi, n.° 853, fol. 54 *verso*) dit qu'il ignore comment ce nom doit se prononcer ولم اعرف ضبطه, ce qui est d'autant plus digne de remarque, que cet auteur ne manque jamais d'indiquer minutieusement l'orthographe et la prononciation des noms propres.

(13) Abd-almotalleb, père d'Abbas, oncle de Mahomet, étoit fils de Haschem. Quoique Haschem eût eu plusieurs enfans mâles, il n'eut de postérité que par Abd-almotalleb ; et par cette raison tous les descendans de ce dernier sont nommés *Haschémi*. Les khalifes de la maison d'Abbas portoient eux-mêmes ce nom, et ils l'avoient donné à la ville où ils faisoient leur résidence avant que Mansour eût fondé Bagdad. Ebn-Kotaïba dit, au sujet des Haschémites : ليس في الارض هاشمي الا من ولد عبد المطّلب بن هاشم لانه كان لهاشم ذكور لم يعقبوا

(14) Zobeïr fils d'Awwam, l'un des plus célèbres compagnons de Mahomet, périt en l'an 36 de l'hégire, après la bataille *du Chameau* وقعة الجمل. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 295 et suiv. ; d'Herbelot, Biblioth. or., aux mots *Zobeïr* et *Iahia ben-Abd-allah*.

L'auteur de l'Histoire des descendans d'Ali que j'ai déjà cité (man. ar. de la bibliothèque du Roi, n.° 853, fol. 55 *recto*), raconte ce fait d'une

manière un peu différente, et met cette délation sur le compte d'Abd-allah, fils de *Mosab* ابن مصعب, fils de Zobeïr. Suivant lui, le fils de Mosab avoit dénoncé à Raschid, Mousa, surnommé *Djaun* الجون, frère de Yahya, et fils comme lui d'Abd-allah, surnommé *Mahdh* المحض. Il observe cependant que d'autres historiens attribuent cette aventure à Yahya, et d'autres encore à l'imam Mousa *Cadhem* كاظم, fils de l'imam Djafar Sadik.

On peut voir sur Mosab, Aboulféda, *Annal. Moslem.*, tom. I, p. 413 et 419, et *ibid.*, *Annot hist.* p. 96.

(15) Le serment dont il vient d'être question est nommé يمين البرآءة à cause de ce mot qui en fait toute la force : بريت من حول الله *Je renonce à avoir aucune part &c.* : on pourroit aussi l'appeler *serment d'excommunication*. Dans le petit volume manuscrit relatif à la religion des Nosaïrites, que M. Niebuhr a rapporté de Syrie et donné à l'Université de Kiel, et dont il m'a permis de prendre une copie, on lit les sentences suivantes attribuées à l'imam Djafar Sadik : من حلف بالبرآءة اهان الله قدره فكيف من حلف كاذبا ، حرام على من يعرف الله ان يحلف بالبرآءة منه ، من حلف بالبرآءة صادق (lisez صادقا) غضب الله عليه اربعين يوما ، « Quiconque fait le serment de renonciation, » Dieu le fera tomber dans l'avilissement : comment sera traité celui » qui jure à faux ! Il est défendu à toute personne qui connoît Dieu, de » prononcer contre elle-même le serment de renonciation. Si quelqu'un, » pour assurer la vérité, emploie le serment de renonciation, Dieu » sera en colère contre lui pendant quarante jours. »

On peut voir ce que M. Niebuhr dit de ce petit volume, ou Traité de la religion *des Nosairites* (Voyage en Arabie, traduction françoise, édition de Hollande, *t. II, p. 358*). J'ai traduit en entier ce petit recueil, rempli d'une mysticité très-obscure, et dont le texte est fautif au-delà de tout ce que l'on peut imaginer, et je me propose de le publier dans mon Histoire de la religion des Druzes.

(16) Abou-Faras se nommoit *Alharrath*, *fils d'Abou'lola Saïd*, *fils de Hamdan*, *fils de Hamdoun*, *Hamdani*, ابو فراس الحرّاث بن ابى العلا سعيد بن حمدان بن حمدون الحمدانى, et étoit cousin de Nasr-eddaula et de Seïf-eddaula. Il fut tué en combattant contre un de ses parens en l'année 357. Nous apprenons d'Ebn-Khilcan, qu'Abou-Faras étoit

regardé comme l'un des premiers poètes de son temps, et que Moténabbi même reconnoissoit sa supériorité. Abou-Faras étoit né en l'an 320. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 499.

(17) Ce mot signifie que tous les vers de ce poème finissent par la lettre م *mim*.

Le poème d'où sont tirés ces vers est du mètre appelé بسيط, qui se compose des pieds مُسْتَفْعِلُن et فاعِلن ou فعِلن, placés alternativement, ainsi qu'il suit :

– – ∪ – | – ∪ – | – – ∪ – | – ∪ –
– – ∪ – | – ∪ – | – – ∪ – | ∪ ∪ –

(18) Le mot du texte est قرّاء pluriel de قارئ : il signifie proprement un homme qui fait une étude particulière de la manière de lire l'Alcoran, et qui donne des leçons de cette science, sur laquelle on a composé divers traités. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Mosl.* t. II, p. 31, 139, &c.) Hadji-Khalfa nomme cette science علم القرآءة.

(19) Sindi, fils de Schahik, dont le nom se trouve sur des monnaies du khalife Amin, nous est d'ailleurs peu connu. Je suis porté à penser qu'il avoit l'intendance générale des finances. Schahik son père est sans doute celui dont il est parlé dans la Bibliothèque orientale, au mot *Fadhel ben-Rabia*. Makrizi, dans son Traité des monnaies, parle de Sindi. *Voyez* Traité des monnaies musulmanes, traduit de l'arabe de Makrizi, p. 31.

(20) J'ai rendu le mot عدول par *notaires*, parce qu'on entend par-là des officiers publics dépendant du kadhi, et chargés par lui de rédiger les obligations et les conventions entre les particuliers et d'en dresser des actes authentiques. عدول est le pluriel de عدل, qui signifie *équilibre, contre-poids, justice* et *juste*. Les fonctions de ces officiers publics sont fondées sur ce passage de l'Alcoran (sur. II, v. 282, éd. de Hinckelmann) : اذا تداينتم بدين الى اجل مسمّى فاكتبوه وليكتب بينكم كاتب بالعدل ولا يأب كاتب ان يكتب كما علّمه الله

« Lorsque vous contractez une dette remboursable à une échéance » déterminée, dressez-en un écrit ; qu'un écrivain rédige par écrit vos » conventions, conformément à la *justice* ; il ne doit point se refuser » à en dresser un écrit, ainsi que Dieu lui en a donné le talent. »

Voici comment les fonctions des عدول sont définies par Ebn-Khaldoun :

العدالة وهي وظيفة دينيّة تابعة للقضآء ومن موارد تصريفه وحقيقة هذه الوظيفة القيام عن اذن القاضي بالشهادة بين الناس فيما لهم وعليهم تحمّلا عند الاشهاد وادآء عند التنازع وكتابا في السجلّات يحفظ به حقوق الناس واملاكهم وديونهم وسائر معاملاتهم وانّما قلنا عن اذن القاضي لان الناس قد اختلطوا وخفي امر التعديل والتجريح الا على القاضي وكانّه انّما يأذن لمن ثبت عنده عدالته ليحفظ على الناس امورهم ومعاملاتهم وشرط هذه الوظيفة الاتّصاف بالعدالة الشرعيّة والبرآءة من الحرج ثم القيام بكتاب السجلّات والعقود من جهة رعايتها وانتظام فصولها ومن جهة إحكام شروطها الشرعيّة وعقودها فيحتاج حينئذ الى ما يتعلّق بذلك من الفقه ولاجل هذه الشروط وما يحتاج اليه من المران على ذلك والممارسة له اختصّ ذلك ببعض العدول وصار الصنف القائمون به كانهم مختصّون بالعدالة وليس كذلك وانّما العدالة من شروط اختصاصهم بالوظيفة ويجب على القاضي تصفّح احوالهم والكشف عن سيرهم رعاية لشرط العدالة فيهم وان لا يهمل ذلك لما يتعيّن عليه من حفظ حقوق الناس فالعهدة عليه في ذلك كله وهو ضامن دركه واذا تعيّن هؤلآء لهذه الوظيفة عمّت الفائدة بهم في تعديل من تخفى عدالته على القضاة بسبب اتّساع الامصار واشتباه الاحوال واضطرار القضاة الى الفصل بين المتنازعين بالبيّنات الموثوقة فيعوّلون غالبا في الوثوق بها على هذا الصنف ولهم في سائر الامصار دكاكين ومصاطب يختصّون بالجلوس فيها ليتعاهدهم اصحاب المعاملات للاشهاد وتقييده بالكتاب وصار مدلول هذه اللفظة مشتركا بين هذه الوظيفة التي تبيّن مدلولها

وبين العدالة الشرعيّة التي هي اخت الحرج وقد يتواردان ويفترقان

والله اعلم

« *Adalèh.* C'est un emploi qui tient à la religion, et qui dépend des fonctions du kadhi et de l'exercice de ses attributions. Il consiste à exercer, avec l'autorisation du kadhi, les fonctions de témoin entre les particuliers, soit qu'il s'agisse de constater leurs droits ou leurs obligations; à se prêter de bonne grâce à leur servir de témoins dans leurs conventions, et à déposer en justice en cas de contestation; enfin à apposer sa signature aux actes pour assurer la conservation des droits des particuliers, de leurs propriétés, de leurs créances, en un mot de toutes leurs transactions. J'ai dit *avec l'autorisation du kadhi;* car les hommes s'étant corrompus, il est devenu difficile pour tout autre que les kadhis de distinguer les hommes probes des fripons, et à cause de cela il semble qu'ils aient autorisé des gens dont ils connoissoient l'intégrité, à intervenir dans les affaires et les transactions des particuliers, pour assurer la conservation de leurs droits. Les conditions requises pour être appelé à ces fonctions, sont d'avoir une grande réputation d'intégrité, d'être exempt de tout soupçon de fraude; outre cela, d'être en état de rédiger par écrit les actes et les contrats, de manière qu'on en exprime bien et avec ordre toutes les dispositions, et qu'on y observe les formes exigées par la loi pour la validité des conventions et des obligations. Il est conséquemment indispensable de connoître la partie du droit qui est relative à cela. C'est à cause de ces conditions, et de la nécessité d'avoir une certaine habitude de ces formalités, et de s'être familiarisé avec leur pratique, que ces fonctions ont été confiées exclusivement à quelques personnes prises parmi les hommes intègres. Il semble que les personnes qui sont investies de ce droit possèdent exclusivement la justice, mais il n'en est pas ainsi: seulement la justice est une condition nécessaire pour être investi de ces fonctions spéciales. Le kadhi doit surveiller les démarches de ces fonctionnaires, et avoir toujours l'œil ouvert sur leur conduite, afin de s'assurer qu'ils persévèrent dans l'observation d'une exacte intégrité: il ne faut pas qu'à cet égard il se laisse aller à aucune négligence, attendu que c'est lui qui est chargé de maintenir les particuliers dans la jouissance de leurs droits, et que lui seul en est responsable personnellement. Par l'établissement de ces fonctionnaires et par les attributions qui leur sont dévolues, l'exercice de la justice devient plus général et plus facile. On parvient par-là à rendre justice à des

hommes probes dont l'honnêteté auroit pu être ignorée du kadhi à cause de la grande étendue des villes du premier ordre, de l'obscurité des circonstances, et de la nécessité où sont les juges de prononcer entre les parties adverses, d'après des preuves écrites authentiques; c'est le plus souvent d'après l'autorité de ces fonctionnaires subalternes que les juges forment leur opinion sur la validité des titres produits par les parties. Dans toutes les grandes villes, ces officiers ont des boutiques et des bancs où ils se tiennent assis, pour que tous ceux qui ont besoin de contracter devant des témoins et de faire mettre leurs conventions par écrit, viennent les y trouver. Ainsi le mot *adalèh* sert également à exprimer les fonctions de l'emploi dont nous venons de donner la définition, et la justice légale qui est l'opposé de l'injustice. Quelquefois ces deux sens se trouvent réunis dans un même sujet, quelquefois ils sont divisés. »

(21) On ne doit pas être surpris de trouver dans le texte اظهارٌ au lieu de اظهارًا. Les noms peuvent prendre pour complémens des propositions conjonctives, quand ces propositions commencent par les particules أن ou ما, qu'on nomme en ce cas مصدرية.

(22) Abou'lféda ne parle point du motif qui détermina Haroun Raschid à se rendre dans le Khorasan. Nasr ben-Sayyar, aïeul de Rafi dont il est ici question, étoit mort en l'année 131, après avoir lutté inutilement plusieurs années contre la faction qui vouloit renverser du trône la dynastie des khalifes de la maison d'Omayya, et élever à leur place les descendans d'Abbas. Reiske, dans ses notes sur Abou'lféda, a donné un passage du كتاب المعارف d'Ebn-Kotaïba, relatif à la révolte de Rafi ben-Leith (*Annal. Moslem.* tom. II, p. 654). Harthama, commis par Raschid pour le soumettre, avoit ordre aussi d'envoyer à Bagdad Ali, fils d'Isa, fils de Mahan, gouverneur du Khorasan, ce qu'il exécuta. Raschid fit mettre Ali en prison et confisca tous ses biens. Après la mort de Raschid, Rafi reconnut l'autorité de Mamoun, et le laissa maître de tout le Khorasan. Quant à Ali, fils d'Isa, il eut toute la confiance d'Amin, qui lui donna le commandement de l'armée qu'il envoyoit dans le Khorasan contre son frère Mamoun; mais Ali périt en l'année 195, en combattant contre Taher, fils de Hosaïn, général de Mamoun. *Voyez* Elmacin, *Hist. Sarac.* p. 125; Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 99; Ebn-Khilcan, dans la vie de Taher ben-Hosaïn.

(23) Le texte porte مُذْ يومَئِذٍ et non يومُئذ. Il faut bien se garder de croire que ce soit une faute : يومَ est ici indéclinable, à cause qu'il a pour complément un mot indéclinable; car إذ n'a un *tenwin* que pour compenser l'ellipse d'un verbe, et est toujours considéré comme un mot indéclinable. *Voyez* ma Grammaire arabe, tom. II, n.os 204, 205, 206, p. 116 et suiv.; et le commentaire de Zouzéni sur le 9.e vers de la Moallaka d'Amrialkaïs, dans *Amrulkeisi Moallakah cum scholiis Zuzenii, ed. E. G. Hengstenberg.* Bonnæ, 1823.

(24) A la lettre, *les fragmens de ses entrailles*, c'est-à-dire, ce qu'elle a de plus precieux et de plus cher. Les Persans emploient dans le même sens l'expression كوشهٔ چكر, *lobus jecinoris.* افلاذ est le pluriel de فلذة, qui veut dire : قطعة من الكبد ومن الذهب والفضّة واللحم. On trouve dans le dictionnaire de Giggeius, افلاذ كبد البلد.

Moténabbi, dans un poème composé en l'honneur de *Mosawir, fils de Mohammed, Roumi*, مساور بن محمد الرومى, a dit :

غادرتَ اوجُهَهم حيثُ لَقِيتَهم اقفآءَهم وكُبودَهم افـــلاذا

« Par-tout où tu les a rencontrés, leurs visages défigurés par tes coups » sont devenus semblables à la partie postérieure de leurs têtes (c'est-à-» dire, ont été méconnoissables), et leurs entrailles ont été brisées en » pièces. »

Et Omar ben-Faredh, dans un poème qu'on trouvera dans ce recueil, dit aussi :

كَبِدى سَلَبَتْ صحيحةً فآمنُنْ على رَمَقى بها ممنونةً افـــلاذا

» Mon cœur étoit entier lorsque tu l'as ravi : en ce moment qu'il » ne me reste plus qu'un souffle de vie, rends-moi du moins ce cœur » que tu as brisé et mis en pièces.

(25) Abou-Nowas se nommoit *Abou-Ali Hasan, fils de Hani, fils d'Abd-alawwal, Hakémi*, ابو على الحسن بن هانى بن عبد الاوّل الحكمى : il étoit d'une naissance obscure. Il étoit né, selon Ebn-Khilcan, en l'année 135 ou 136, et mourut à Bagdad en 195, ou 196, ou 198. Abou'lféda place sa mort en 195. « On le surnomma *Abou-Nowas*, » dit Ebn-Khilcan, parce qu'il avoit deux tresses de cheveux qui pen-

» doient sur ses épaules »: وانما قيل له ابو نواس لذوابتين كانتا له تنوس على عاتقيه. C'est la même raison qui, suivant Djewhari, avoit valu à un des rois du Yémen le nom de *Dhou-Nowas*. Quant au surnom de *Hakémi*, on le lui donnoit parce qu'il avoit été affranchi de *Djerrah ben-Abd-allah Hakémi* الجرّاح بن عبد الله الحكمي, gouverneur du Khorasan, et celui-ci étoit surnommé *Hakémi*, comme descendant de *Hakem, fils de Saad-alaschira* الحكم بن سعد العشيرة, chef d'une tribu nombreuse du Yémen. (*Voyez* d'Herbelot, Biblioth. orient., au mot *Abou-Navas;* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 101 et 657.) Le manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 1453, contient, entre autres choses, un recueil des poésies d'Abou-Nowas.

(26) Ce vers appartient au metre appelé طويل, qui se compose des pieds فعولن et مفاعيلن ou مفاعلن, le dernier pied du vers étant changé en مفاعي, ce qui donne la mesure suivante:

∪ — — | ∪ — — — | ∪ — — | ∪ — ∪ —

∪ — — | ∪ — — — | ∪ — — | ∪ — —

(27) Ces vers sont du mètre nommé خفيف, qui se compose des pieds فاعلاتن et مستفعلن, disposés comme il suit:

— ∪ — — | — — ∪ — | — ∪ — — || — ∪ — — | — — ∪ — | — ∪ — —

Il est curieux d'observer comment le dernier vers est défiguré dans l'édition d'Elmacin, donnée par Erpénius, p. 117.

(28) On pourroit croire que les mots ومن مكارمه appartiennent à la phrase précédente et la terminent; mais ce seroit une erreur. Dans le manuscrit, ces mots sont écrits en encre rouge, ce qui prouve qu'ils servent de titre à une section. En effet, l'auteur ayant d'abord raconté un trait de la prudence et de la sage politique de Yahya, من آرآء يحيى السديدة, comme il le dit lui-même, passe à sa générosité, dont il va donner quelques traits: c'est ce que signifient les mots ومن مكارمه.

(29) Le manuscrit porte الحربات sans points sur le ح; mais je pense que c'est une faute, et j'ai imprimé الخَرِبات: car on lit dans le Sihah: قد خَرِبَ الموضِعُ فهو خَرِبٌ ودارٌ خَرِبَة.

Firouzabadi, auteur du dictionnaire appelé *Kamous*, dit aussi : والخَرِبَةُ كَفَرِحَةٍ موضعُ الخَـــــــــرابِ ج خَـــــــــرِبات

(30) Je suppose qu'il y a ici une allusion à un texte de l'Alcoran, et je crois que ce texte est celui-ci de la 4.e sur. v. 35 de l'édition de Marracci : وبالوالدين احسانا وبذى القربى واليتامى والمساكين والجار ذى القربى والجار الجنب والصاحب بالجنب, ce que Marracci traduit ainsi : *Exercete cum parentibus beneficentiam, et cum propinquis, et orphanis, et pauperibus, et vicino cognato, et vicino advenâ, et socio à latere.*

(31) فُرُش est le pluriel de فِراش. On lit dans le Sihah : الفِـــراش واحدة الفُرُش وقد يكنى المرأة والفَرْش المفروش من متاع البيت L'auteur du Kamous dit : والفِراش.... الفَرْش المفروش من متاع البيت..... وبالكسر ما كسحاب ما يبس بعد الماء من الطين على الارض..... يُفرَش ج فُرُش وزوجة الرجل قيل ومنه وفُرُش مرفوعة. Il semble donc que le mot فِراش, et au pluriel فُرُش, signifie *lit*, *matelas*, et le mot فَرْش *tapis*, et peut-être faut-il lire dans notre texte والفَـــرْش. Quant aux mots وفرش مرفوعة cités par l'auteur du Kamous, c'est un passage de l'Alcoran (*sur. 56, v. 33*, éd. de Hinck.), dans lequel فرش, suivant quelques commentateurs, veut dire *des femmes*. Beïdhawi dit sur ce passage : قيل الفرش النساء وارتفاعها انها على الارائك.

(32) Le texte porte, *Je lui ai donné*; mais ceci tient à l'usage où sont les Arabes d'employer le prétérit au lieu du présent dans les transactions sociales, comme mariages, achats, ventes, et autres genres de conventions, pour donner plus d'énergie à l'expression, et indiquer que tels ou tels engagemens sont irrévocables, et qu'il ne peut pas plus y être apporté de changement qu'aux choses passées. C'est une observation que j'ai négligé de faire dans ma Grammaire arabe, et qui peut-être seroit susceptible d'applications plus étendues.

(33) Le manuscrit porte الف, mais j'ai imprimé آلاف, conformément à ce qu'exige la grammaire. J'ai corrigé quelquefois d'autres légères

fautes du manuscrit sans en avertir les lecteurs. Je dois ajouter que, dans ce manuscrit, toutes les fois que le mot *mille* se trouve après un nombre depuis 3 jusqu'à 10, comme 4000, 6000, &c. on lit toujours الف au lieu de آلاف.

(34) Le manuscrit porte أُعْطَيات, mais cette forme est tout-à-fait inusitée et sans exemple. J'ai donc cru devoir écrire أَعْطِيات. On trouve cette forme dans les dictionnaires, et il semble que ce soit un *pluriel de pluriel* جمع جمع, formé de اعطية pluriel de عطآء.

(35) Le texte porte ما تمحو et تجلو, et l'on pourroit être tenté de croire qu'il faudroit lire يجلو et يمحو, pour mettre le verbe en concordance avec ما. Je pense au contraire qu'il faut conserver le verbe au féminin, parce que ما représente ici l'idée d'un soleil, ou plutôt de trois soleils dont l'éclat efface celui de trois lunes dans leur plein. *Voyez* là-dessus ma Grammaire arabe, tom. II, n.° 332, p. 195 et 196.

(36) Voici ce que dit sur la formule نَاهِيكَ, Djewhari :

يقال هذا رجلٌ نَاهِيكَ من رجلٍ ونَهْيُكَ من رجلٍ ونَهَاكَ من رجلٍ وتاويلُه اى انه بجَدِّه وغِنَائه يَنْهاك ان تطلبَ غيرَه وقال (ابو ذويب)

هو الشيخُ الذى حُدِّثْتَ عنه نَهاك الشيخُ مَكْرُمةً وفخرا

وهذه امرأةٌ ناهِيَتُكَ من امرأةٍ يذكَّر ويؤنَّث ويُثنى ويُجمَع لانه اسم فاعل واذا قلت نُهْيُكَ من رجلٍ كما تقول حَسْبُكَ من رجلٍ لم تُثَنِّ ولم تجمعْ لانه مصدرٌ وتقول فى المعرفة هذا عبدُ اللهِ ناهِيَكَ من رجلٍ فَتَنْصِبُ ناهِيَكَ على الحال

Les vers rapportés ici appartiennent au mètre nommé طويل, dont on peut voir la mesure ci-devant note (26), à la différence qu'ici le dernier pied est ⏑ – ⏑ – مفاعلن au lieu de ⏑ – – مفاعى.

(37) Abou'lféda fait mention du poète Merwan, fils d'Abou-Hafsa, sous l'année 182, où il place sa mort (*Annal. Moslem.* tom. II, p. 77). Il se nommoit, suivant Ebn-Khilcan, *Abou'lsamat* ou *Abou-Hindam*

Merwan, fils d'Abou-Hafsa Soleïman, fils de Yahya, fils d'Abou-Hafsa Yézid ابو السمط مروان وقيل ابو هندام مروان بن ابى حفصة سليمان بن يحيى بن ابى حفصة يزيد. Son grand père Abou-Hafsa étoit affranchi du khalife Merwan, fils de Hakem. Le poète Merwan dut principalement sa grande célébrité à un poème qu'il composa en l'honneur de *Maan, fils de Zaïdèh, Scheibani*, معن بن زائدة الشيبانى. Merwan étoit né en l'an 105, et mourut en l'année 182. Ebn-Khilcan, dans la vie de Maan, rapporte un assez grand nombre de vers du poème composé à sa louange par Merwan, et qui commence ainsi :

مضى لسبيله معن وابقى مكارم لا تبيد ولن تنالا

» Merwan a quitté ce séjour, mais il a laissé après lui des actions » glorieuses qui ne périront point et ne seront point égalées. »

Merwan le jeune, fils d'Abou'ldjanoub, fils de Merwan l'ancien, مروان الاصغر بن ابى الجنوب بن مروان الاكبر, se distingua aussi par ses talens poétiques, à l'exemple de son aïeul.

(38) Ces vers sont du mètre appelé طويل (ci-devant note 26 et note 36) : dans ceux-ci, le dernier pied de chaque hémistiche ou مصراع est un مفاعلن ـ ـ ـ ـ.

(39) Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur Abou'lhaul. Ebn-Khilcan, qui, dans la vie de Fadhl, fils de Yahya, rapporte les mêmes vers qu'on lit ici, nomme leur auteur *Abou'lhaul Himyari* الحميرى. Il dit que ce poète étant venu trouver Fadhl, fils de Yahya, celui-ci lui dit : » Avec quel visage (nous dirions *de quel front*) oses-tu te » présenter devant moi ! » Le poète lui répondit : « Avec le même » avec lequel je me présenterai devant Dieu : les péchés que j'ai com- » mis contre lui sont pourtant en plus grand nombre que ceux dont » je me suis rendu coupable contre toi. » Fadhl se mit à rire et lui fit des présens.

(40) C'est encore ici le mètre طويل (note 26) ; le dernier pied de chaque vers est un مفاعيل ـ ـ ـ ـ ـ, et les premiers hémistiches se terminent par un مفاعلن

(41) Cet Ishak étoit fils du célèbre musicien *Abou-Ishak Ibrahim, fils de Mahan, Mausili*, ابو اسحق ابرهيم بن ماهان الموصلى. Ibrahim

étoit originaire de Perse. Abou'lféda place sa mort en l'année 213. Ishak son fils joignoit au talent de la musique beaucoup d'autres connoissances qui lui acquirent une grande célébrité. La vie d'Ibrahim et celle de son fils Ishak se trouvent dans Ebn-Khilcan. Ishak étoit né en l'an 150, année qui vit naître aussi le célèbre docteur Schaféï; il mourut en 235 ou 236. *Voyez* d'Herbelot, Bibliothèque orientale, au mot *Moussali;* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 151, 189, 675 et 691.

(42) Le verbe ثقف est employé ici à la seconde forme, dans un sens qui ne se trouve pas dans les dictionnaires, mais qu'il est facile de suppléer : il ne s'agit que de rendre transitive la signification de la première forme. Voici ce qu'on lit dans le Kamous : ثَقُفَ كَكَرُمَ وفَرِحَ ثَقْفًا وثَقَفًا وثِقافَةً صار حاذقا خفيفا فطِنا فهو ثَقْفٌ كَحَبْرٍ وكَتِفٍ وامير ونَدُسٍ وسِكّيت.... وخَلٌّ ثقيف كامير وسِكّين حامِضٌ جدّا وثَقِفَه كسمعه صادفه او اخذه او ظفِر به او ادركه وامرءة ثَقافٌ كسَحاب فَطِنَة وككِتاب الخِصام والجِلاد وما تُسَوَّى به الرماحُ.... وثقّفه تثقيفا سوّاه وثاقفه فثَقَفَه كنصره غالبه فغَلَبَه في الحِذْق

(43) Le mot اقتراح signifie *faire une chose étourdiment*, et de manière à se rendre à charge, sans aucun ménagement, et sans réflexion. Djewhari dit : المآءُ القُراح الذى لا يشوبه شيء والقريحةُ اوّلُ مآءٍ يُستنبَط من البئر ومنه قولهم لفلانٍ قريحة جيّدة يراد استنباطُ العلم بجودة الطبع واقترحتُ عليه شيئا اذا سالته ايّاه من غير رويّة واقتراح الكلام ارتجالُه واقترحتُ الجمل اذا رَكِبْتَه قبل ان يُركَب

Voyez mon édition des Séances de Hariri avec un commentaire arabe, séance XII, p. 123.

(44) Ibrahim surnommé l'*imam*, dont ce Mohammed étoit fils, avoit été mis à mort en l'année 130 par ordre du dernier khalife de la maison d'Omayya. *Voyez* d'Herbelot, Bibliothèque orientale, au mot *Ibrahim imam;* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. I, p. 473-477.

(45) Voici un exemple de cette formule de serment, que j'ai tiré de l'histoire de Nowaïri, à l'article des Karmates : ان خالفت شيئا من

ذلك عليك ان تحجّ بيت الله الحرام ثلاثين حجّة حجّا واجبا ماشيا حافيا لا يقبل الله منك الا الوفا بذلك وكل مملوك لك من ذكر وانثى فى ملكك وتستعبده الى وقت وفاتك ان خالفت شيئًا من ذلك فهم احرار لوجه الله جلّ وعزّ وكل امرأة لك وتزوّجها الى وقت وفاتك فهنّ طوالق ثلاثا بتّة طلاق الحرج لا مثنويّة لك ولا خيار ولا رجعة ولا مشية « Si vous con-
» trevenez à quelque chose de ceci, vous serez soumis envers Dieu
» à l'obligation de faire trente fois, sans rémission, tête et pieds nus,
» le pélerinage à la Maison sainte, sans que vous puissiez vous acquit-
» ter de cette obligation par aucune compensation, ou d'aucune autre
» maniere que par son accomplissement littéral. Tout esclave mâle ou
» femelle qui sera en votre possession, ou que vous pourrez acquérir
» jusqu'au moment de votre mort, deviendra libre devant Dieu, en
» cas de contravention de votre part. Toute femme que vous aurez
» épousée, ou que vous épouserez jusqu'au jour de votre décès, sera
» séparée de vous par un divorce absolu et définitif, par un divorce
» légal et irrévocable, sans espoir d'aucun retour et d'aucune récon-
» ciliation. »

مثنويّة signifie un divorce fait par une formule qui, pour être valable, a besoin d'être réitérée ; خيار le divorce fait par ces mots que dit le mari à la femme, *Choisis, agis à ton choix*; رجعة le divorce qui permet une réconciliation ; مشية le divorce opéré par ces mots du mari à la femme : *Tu es libre de t'en aller quand tu voudras.*

(46) Pour qu'on distingue mieux le sens des mots employés ici, je vais rapporter l'explication qu'en donne l'auteur du Kamous :

الفَصْحُ والفَصاحةُ البيانُ فَصُحَ ككَرُمَ فهو فصيح وفَصْح من فُصَحآء وفِصاحٍ وفُصُحٍ وهى فصيحة من فِصاح وفصائح وفَصُحَ الاعجمىّ ككَرُمَ تكلّم بالعربيّة وفُهِم عنه او كان عربيّا فازداد فَصاحةً كفصّح وافصح تكلّم بالفصاحة ويوم فِصْح بالكسر ومُفْصِح بلا غَيْم ولا قُرّ وافصَح اللبَنُ ذهبت رغُوته كفصّح او انقطع اللبَاء عنه

اللبّ

اللبّ بالضمّ السمّ وخالصُ كل شيء ومن النخل والجوز ونحوه قلبها والعقل.... ورجل لَبّ ولبيب لازم للامر ومطبوب موصوف بالعقل واللبيب الـــعـــاقـــل ج الـــبّـــاء

ذَكَت النار ذكوا وذكا وذكاء بالمدّ عن الزمخشري واستذكت اشتدّ لهبها وهي ذكيّة واذكاها وذكّاها اوقدها والذَّكْوة ما ذكاها به كالذَّكيّة والجمرة المتلهّبة كالذكّاء والذكاء سرعة الفطنة ذكي كرضي وسعى وكرُم فهو ذكيّ الفطنة بالكسر للخلق فطن به والبه وله كفرح ونصر وكرُم فطنا مثلّثة وبالتحريك وبضمّتين وفُطونية وفَطانة وفَطانية مفتوحتين فهو فاطِن وفَطِن وفَطون وفَطِن وفَطُن كَنَدُس وفَطْن كعدل ج فُطن بالضمّ وهي فَطِنة وفاطَنَه في الكلام راجَعَه والتفطين التفهيم

(47) *Voyez* sur l'usage du prétérit la note (32) ci-devant p. 44, et la note (49) ci-après pag. 53.

(48) Nous disons en françois, *habits de couleur*: c'est précisément la même expression. Le costume des khalifes de la maison d'Abbas et de tous leurs officiers étoit noir; et Mamoun ayant voulu y substituer le vert, couleur caractéristique des descendans d'Ali, ce changement pensa lui être funeste. (*Voyez* Elmacin et Abou'lféda, à l'an 202, et la note (115) de Reiske, t. II des Annales d'Abou'lféda.) Eutychius (t. II, p. 437) rapporte un fait important sur cette matière: on y voit un chrétien nommé gouverneur d'une ville par Mamoun, et qui en conséquence portoit dans l'exercice de sa charge des habits noirs. Les sectateurs de Mocanna, qui faisoient profession du dualisme, portoient des habits blancs, car Djewhari dit: المبيّضة بكسر الباء فرقة من الثنوية وهم اصحاب المقنّع سمّوا بذلك لتبييضهم ثيابهم مخالفة للمسوّدة من اصحاب الدولة العبّاسيّة. (*Voyez* aussi d'Herbelot, Bibl. or. au mot *Mobaiedhoun*.) Suivant le schérif Edrisi, du temps des khalifes Abbasides, le prince de la Mecque, de la famille des Haschémites, portoit des habits et un turban blancs, لباسه البياض وعمائم البيض.

(*Voyez* Pococke, *Spec. hist. Arab.* p. 131, édit. de White.) Dans une lettre adressée par Hamza au *kadhi'lkodhat*, on lui ordonne de quitter la coiffure blanche, et de prendre des vêtemens noirs, parce qu'on le regarde comme indigne d'être un officier de la vraie religion, et qu'on le réduit au simple costume des *kadhi'lkodhat*. Les khalifes Fatémites se distinguoient donc par des vêtemens blancs. (La lettre de Hamza dont il est ici question, fait partie de ce recueil.) Cependant il est certain, comme je l'ai déjà dit, que les descendans d'Ali avoient adopté en général la couleur verte ; car quand il prit fantaisie à Mamoun de leur rendre le khalifat, en déclarant pour son successeur l'imam Ali Ridha, il ordonna de substituer le costume vert au costume noir ; et les troubles que cette innovation excita, et qui pensèrent lui coûter le trône, ne finirent que quand il eut consenti à rétablir le costume noir. Fakhr-eddin dit positivement : من اختراعاته نقل الدولة من بنى العبّاس الى بنى العلى عليه السلم وتغيير الناس السواد بلباس الخضرة وقالوا هو لباس اهل الجنّة « Une de ses innovations fut de transporter » le khalifat de la maison d'Abbas à celle d'Ali, et de faire prendre » aux hommes des vêtemens verts au lieu des habits noirs. On dit » que le vert est la couleur des vêtemens des habitans du paradis. »

On peut encore ajouter, relativement à la couleur noire employée par les Abbasides, le passage de Grégoire bar-Hebræus, où il décrit l'audience donnée par le khalife au sultan Togril-beg. Le manteau du khalife étoit noir, ainsi que l'étoffe qui lui couvroit la tête ; il fit revêtir le sultan de sept vestes noires, et lui fit mettre sur la tête un turban noir. Grégoire bar-Hebræus fait à cette occasion cette remarque : ܗܢܘܢ ܓܝܪ ܠܒܫܝܢ ܐܦ ܡܠܒܫܝܢ ܠܗܘܢ ܠܥܒܕܝܗܘܢ ܐܘܟܡܐ ܕܚܠܝܦܐ ܕܡܨܪܝܢ ܕܚܘܪܐ ܠܒܫܝܢ ܘܡܠܒܫܝܢ « car ils » portent et font porter à leurs officiers des habits noirs, au contraire » des khalifes d'Égypte, qui portent et font porter à leurs gens des » habits blancs. » (Voyez *Greg. bar-Hebr. Chron. syr.* pag. 250 et 251 du texte. J'ai corrigé le passage cité, d'après le manuscrit du Vatican, n.° 168. Dans le texte imprimé, il manque le mot ܕܥܒܐܣ *Abbas* ; ce mot manque aussi dans le manuscrit du Vatican, n.° 167 ; mais on a mis en interligne ܕܒܓܕܐܕ *Bagdad.*) Sur l'origine de l'usage

de la couleur noire adoptée par les Abbasides, on peut voir dans Renaudot (*Hist. patr. Alex.* p. 225), une fable inventée par les chrétiens orientaux. *Voyez* encore le même ouvrage, *pag.* 228.

Elmacin dit qu'Abou-Moslem et les partisans de la maison d'Abbas ou descendans de Haschem prirent les habits noirs, comme un costume distinctif de leur parti, dès l'année 125 (*Histor. Sarac.* p. 92); mais Soyouti, dans un petit traité intitulé كتاب الوسائل الى معرفة الاوائل, dit: « Les descendans d'Abbas commencèrent à prendre des » vêtemens noirs, lorsque Merwan eut fait mourir l'imam Ibrahim, fils » de Mohammed, à cause des prétentions qu'il manifestoit au khalifat: » ils prirent alors les habits noirs comme marque de la tristesse que » leur causoit sa mort; et cette couleur devint le signe distinctif de » leur parti. Yahya, fils de Hamza, disoit: La première personne à la » quelle je vis prendre les habits noirs, ce fut Abd-allah, fils d'Ali, » fils d'Abd-allah, fils d'Abbas; il étoit oncle de Saffah [premier kha- » life Abbaside] et commandoit alors à Damas. » (Man. Ar. de la bibl. du Roi, n.° 441, *fol.* 199, *recto.*)

Il y a encore dans Elmacin, p. 149, un passage bien digne de remarque. Il y est dit que le khalife Motéwakkel, désignant l'ordre dans lequel ses fils devoient lui succéder, donna à chacun d'eux deux drapeaux, l'un *noir* qui indiquoit leur *droit à succéder au trône* لواء العهد, l'autre *blanc* qui étoit la marque des *fonctions de gouverneurs* dont l'exercice leur avoit confié لواء العمل. Soyouti nous apprend que le sultan d'Égypte Almélic-alaschraf Schabanfut le premier qui ordonna aux schérifs ou descendans de Mahomet, en l'année 773, de se distinguer par la couleur verte; ce qui fit dire à un poète:

« Ils ont obligé les descendans du prophète à se distinguer par un » signe extérieur, tandis qu'une pareille marque distinctive n'est néces- » saire qu'à ceux qui ne se font pas reconnoître par d'autres caractères: » La lumière prophétique imprimée sur leur figure pleine de charmes; » les doit dispenser de porter dans leurs habits une garniture verte. »

جعلوا لابناء الرسول علامة ان العلامة شان من لم يشتهر

نور النبوّة فى وسيم وجوههم يغنى الشريف عن الطراز الاخضر

(Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 441, fol. 192 *recto*.) Sur *la lumière prophétique*, voyez Marracci, *Prodr. ad refut. Alcor.* part. I, p. 37.

Je dois profiter de ce que j'ai dit dans cette note relativement aux couleurs adoptées par les différentes dynasties musulmanes, et en particulier par les khalifes de la maison d'Abbas, pour expliquer une expression qui n'a pas été bien entendue jusqu'ici. On trouve assez souvent dans les historiens Arabes, qu'un gouverneur de province, ou un autre officier exerçant quelque charge pour les khalifes Abbasides, *prit les habits blancs*, ou que le khalife *l'obligea à prendre les habits blancs*. Cela signifie qu'il fut déplacé et réduit à la condition de simple particulier. Ainsi Makrizi, parlant d'un gouverneur d'Égypte nommé *Isa ben-Mansour*, dit que « le khalife Mamoun entra en colère contre » lui, ordonna qu'on *dénouât son drapeau*, et le condamna, par forme » de punition, *à prendre les habits blancs*. » فسخط على عيسى بن منصور الرافقيّ وكان على امارة مصر وامر بحلّ لوآئه وأخذ بلباس البياض عقوبة له (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 682, *fol. 45, verso*). La réunion de ces deux expressions *dénouer le drapeau* et *faire prendre les habits blancs*, ne peut laisser aucun doute sur le sens que je leur attribue. Aussi Abou'lmahasen, racontant le même fait, dit حلّ لوآءه وعزله « Il dénoua son drapeau et le destitua. » (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 659, à l'an 216.) Ce dernier écrivain dit de même dans la Vie d'Ahmed ben-Touloun : ثم سخط على اخيه موسى وامره بلبس البياض « Ensuite il entra en colère contre son frère Mousa, et lui or- » donna de prendre les habits blancs. » Cette expression se trouve aussi dans Abou'lfaradj (*Hist. dyn.* pag. 346 du texte arabe), et elle y a un sens très-analogue à celui que je lui donne ici. Alp-Arslan se voyant obligé de combattre contre l'armée des Grecs, qui étoit beaucoup plus forte que la sienne, dit à ses gens : « Que ceux qui veulent se retirer, » se retirent; car il n'y a plus ici de sultan qui ait le droit d'ordonner » et de défendre. Aussitôt il jeta son arc et ses flèches, et prenant son » épée et sa masse d'armes, il attacha la queue de son cheval à sa » main; ses soldats imitèrent son exemple. Ensuite *il se revêtit d'habits* » *blancs, s'oignit de parfums, et dit : Si je suis tué, voilà mon suaire!* » ولبس البياض وتحنّط وقال ان قتلت فهذا كفني. L'action d'Alp-Arslan qui quitte les marques de sa dignité et prend des habits blancs,

exprime la même chose que ces mots qu'il adresse à ses soldats : « Il » n'y a plus ici de sultan qui ait le droit d'ordonner et de défendre ; » c'est-à-dire, que, dans la vue d'une mort imminente et presque inévitable, il se réduit à la condition d'un simple soldat.

Le mot بياض s'emploie aussi dans une autre acception pour des vêtemens de toile ou de mousseline, tels qu'on les porte en été, par opposition aux habits d'hiver, qui sont de drap. Voyez *Catalogo de' codici manoscr. orient. della bibl. Naniana*, partie I, p. 37 et 41, et *ibid.* p. 189 et 193.

(49) Quand les Arabes concluent un marché ou acquiescent à une demande quelconque, ils s'expriment par le passé au lieu d'employer le présent. Ainsi ils disent : *je vous ai vendu ma maison, je vous ai donné ma fille en mariage*, pour *j'accepte le prix que vous m'offrez de ma maison, je consens à vous donner ma fille en mariage*. L'emploi du passé en ce cas est une forme énergique. J'ai déjà fait cette remarque ci-devant note (32), p. 44.

(50) Il y a eu deux médecins du nom de *Bakhtischou*, attachés à la cour de Haroun Raschid : le premier est nommé dans Abou'l-faradj, *fils de George ;* et le second, appelé *Gabriel*, étoit le fils du premier. Je ne sais duquel des deux il s'agit ici. *Voyez* d'Herbelot, Biblioth. or., au mot *Bakhtischua ;* Abou'lfaradj, *Hist. dynast.* p. 235 du texte ar. et 152 de la trad. lat. ; Bar-Hebræus, *Chron. Syr.*, p. 139 du texte syr. et 141 de la trad. lat. ; *Vita Gabrielis filii Bakhtishuæ*, à la fin de l'Histoire de la Médecine de Freind ; J. J. Reiske, *Miscellan. med. ex Arab. monimentis*, ed. *Chr. Godofr. Grüner*, p. 43.

(51) بَيْتُ الْخُلْدِ signifie proprement *le palais de l'éternelle demeure.* C'est une allusion au séjour des bienheureux, nommé جَنَّةُ الْخُلْدِ et دَارُ الْخُلْدِ (*Alc. sur. 25, vers. 16, et sur. 41, vers. 28*, éd. de Hinckelmann). C'est par une allusion semblable que Bagdad fut nommée مَدِينَةُ السَّلَامِ. Le palais nommé قَصْرُ الْخُلْدِ étoit sans doute sur la rive occidentale du Tigre, dans la partie de la ville qui portoit le nom de *Carkh* كَرْخ : car c'étoit sur la rive occidentale que Mansour avoit d'abord bâti la ville et son palais ; et suivant l'auteur du *Kamous*, *Kasr-alkhould*

avoit été bâti par Mansour ; ولقب ... الخلد بالضمّ البقاء والدوام والجنّة عبد الرحمان الجصّي التابعيّ وقصر المنصور خَرِب فصار موضعه مَحَلّة وجعفر الخلديّ غير منسوب اليه بل لقب له. La demeure des Barmékides devoit donc être sur la rive orientale du Tigre, dans la partie de la ville nommée *Asker-almahdi* عسكر المهديّ et *Rosafa* رصافة. Le palais قصر الخلد est le même que l'on nomme aussi قصر المنصور.

L'auteur, quel qu'il soit, du Dictionnaire géographique intitulé مراصد الاطّلاع على اسمآء الامكنة والبقاع, sur lequel on peut consulter le savant ouvrage de M. Hamaker, intitulé *Specimen catalogi cod. mspt. or. Biblioth. Acad. Lugd. Bat., p. 67*, dit : الخلد بالضمّ ثمّ السكون قصر بناه المنصور ببغداد عند فراغه من مدينته على شاطى دجلة امام موضع المارستان العضدىّ اليوم او جنوبيّه وبنيت حوله منازل فصارت محلّة كبيرة « *Alkhould*, nom d'un palais que Mansour, » après avoir achevé la construction de la ville de Bagdad, fit bâtir » sur le bord du Tigre, en face du lieu où est aujourd'hui l'hôpital » d'Adhad-eddaula, ou au midi de cet hôpital. On éleva des maisons » autour de ce palais, ce qui forma un grand quartier. »

(52) Ebn-Khaldoun, dans ses Prolégomènes historiques, traite ce récit de fable invraisemblable. Je donnerai dans ce recueil le morceau des Prolégomènes historiques, où Ebn-Khaldoun discute ce fait.

(53) Fakhr-eddin, dans la vie du Khalife Mahdi, raconte une histoire toute pareille d'Abou-Abd-allah Yakoub, fils de Daoud, vizir de ce prince : ce vizir dut sa disgrâce à l'humanité qu'il exerça envers un descendant d'Ali. Ce fait se trouve aussi dans Elmacin. Voy. *Histor. Sarac.* p. 108 et 109.

(54) Abou'lféda exprime la même cause en ces termes : وقيل انه لما عظم امر البرامكة واشتهر كرمهم واحبّهم الناس والملوك لا تصبر على مثل ذلك فنكبهم لذلك (Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 80). Il y a dans l'imprimé فتكتهم, ce qui est sûrement une faute.

(55) Abou-Zaccar m'est inconnu. Ce nom se trouve deux fois dans le manuscrit : dans le premier endroit où il se lit, il est en grande

partie effacé, et, par les traits qui sont conservés, on pourroit supposer qu'on avoit écrit *Abou-Zacaria* ابو زكريآء. Au second endroit il est aussi en partie effacé, mais on lit clairement ابو...كار. Je n'ai point trouvé de personnage du nom d'*Abou-Zaccar* dans un manuscrit arabe de M. Rousseau, qui contient l'histoire des aveugles célèbres.

(56) Ce vers est du mètre nommé وافر, qui se compose du pied مُفاعَلَتُن répété six fois. Ici le dernier pied de chaque hémistiche est réduit à trois syllabes مفاعَل. La mesure de ce vers est donc :

∪ – ∪∪ – | ∪ – ∪∪ – | ∪ – – | ∪ – ∪∪ – | ∪ – ∪∪ – | ∪ – –

(57) Le mot قُبّة signifie proprement, suivant Castell, une tente d'Arabes, faite de peaux et de cuir. Ce que dit Castell sur ce mot est vraisemblablement tiré de quelque scholiaste arabe.

(58) Cet écrivain ne m'est pas connu.

(59) Le mot خِلْعة *khila* ou *khilat* signifie primitivement un habillement en général, والخِلْعة ما يُخْلَعُ على الانسان ويضمّ ; mais il se prend spécialement pour un habit dont les princes revêtent ceux qu'ils veulent honorer : c'est ce que les Turcs nomment قفتان *cafian*. Quelquefois la *khila* comprend, outre l'habit, une armure et même un cheval.

(60) Le *kirat* varie de valeur : c'est tantôt le 24.e d'un dinar, tantôt le 20.e Firouzabadi dit : القيراط والقرّاط بكسرهما مختلف وزنه بحسب البلاد فبمكّة ربع سدس دينار وبالعراق نحو عشره

Djewhari dit : القيراط نصف دانق واصله قرّاط بالتشديد لان جمعه قراريط فابدل من احد حرفي تضعيفه يآء على ما ذكرناه في دينار

Voici le passage auquel il renvoie ici : الدينار اصله دِنّار بالتشديد فابدل من احد حرفي تضعيفه يآء لئلّا يلتبس بالمصادر التي تجيء على فِعّال كقوله وكذّبوا بآياتنا كِذّابا الا ان يكون بالهآء فيخرج على اصله مثل الضِمّارة والدِمّامة لانه من الان (سلم) من الالتباس

Je supplée le mot سلم que le sens exige.

Je ne puis m'empêcher de rapporter ici un passage du *Kamous* sur

les mesures et les poids des Arabes, qui se trouve à la racine مكك. Le voici :

المكّوك كتنّور طاس يشرب به ومكيال يسع صاعًا ونصفا او نصف رطل الى ثماني اواق او نصف الويبة او ثلث كَيْلَجات والكَيْلَجة مَنًّا وسبعة اثمان منا والمنا رطلان والرطل اثنتا عشرة اوقية والاوقية استار وثلثا استار والاستار اربعة مثاقيل ونصف والمثقال درهم وثلاثة اسباع درهم والدرهم ستّة دوانيق والدانق قيراطان والقيراط طُسُّوجان والطسّوج حَبَّتان والحبّة سُدس ثُمن درهم وهو جزء من ثمانية واربعين جزءًا من درهم ج مكاكيك ومكاكي

(61) Rébi dont Fadhl étoit fils, avoit été d'abord chambellan et ensuite vizir du khalife Mansour. Ses noms et surnoms sont *Abou'l-fadhl Rébi, fils de Younous, fils de Mohammed, fils de Caïsan surnommé Abou-Farwa* ابو الفضل الربيع بن يونس بن محمد بن كيسان ابى فروه. Cet Abou-Farwa étoit un esclave qui avoit été affranchi par le khalife Othman. Quelques historiens n'admettent pas cette généalogie de Rébi, et assurent qu'il étoit né d'un père inconnu. On raconte même à ce sujet qu'un homme admis à l'audience de Mansour, parlant longuement de son père et des regrets que sa mort lui inspiroit, Rébi lui reprocha de retenir si long-temps le khalife par ce discours hors de saison, et que cet homme lui dit : Vous êtes excusable de parler ainsi, car vous n'avez jamais su ce que c'est que le bonheur d'avoir un père. Il paroît pourtant que Rébi étoit fils de Younous, mais né d'un commerce illégitime. Son père ne l'ayant pas reconnu, il fut vendu et passa une partie de sa vie dans l'esclavage. Rébi étoit doué de grands talens; il avoit un esprit supérieur, et on rapporte de lui beaucoup de traits ingénieux. Il occupoit la place de vizir à la mort de Mansour, et ce fut lui qui fit reconnoître Mahdi pour successeur au khalifat; mais Mahdi ne lui confia jamais la place de vizir. Hadi, successeur de Mahdi, le fit mourir par le poison, si l'on en croit un récit rapporté par Fakhr-eddin. Suivant ce récit, Rébi avoit donné à Mahdi une très-belle esclave, et Mahdi en avoit fait présent à son fils Mousa Hadi, qui en eut plusieurs enfans. Hadi étant devenu khalife, on lui

rapporta que quand ses enfans se trouvoient devant Rébi, celui-ci disoit : *Par Dieu, je n'ai jamais eu de liaisons intimes avec aucune femme plus belle que la mère de ces enfans,* والله ما وضعت بيني وبين الارض اطيب من امّ هاؤلاء. Ce propos indiscret excita la colère de Hadi, de ses fils, et de leur mère. En conséquence, Hadi présenta à Rébi une coupe remplie de miel empoisonné : Rébi la but, et mourut le même jour en l'année 170. Ebn-Khilcan dit seulement que, suivant quelques personnes, Rébi mourut empoisonné. Abou'lféda, qui place sa mort sous l'année 169, ne dit pas un mot de ce fait. Le traducteur d'Abou'lféda a eu tort d'ajouter aux qualités de Rébi, celle de vizir de Hadi. (Voyez *Annal. Moslem.* tom. II, p. 59.) On trouve dans Ebn-Khilcan la vie de Rébi et celle de Fadhl, fils de Rébi. Fadhl occupa la place de vizir après la mort de Haroun Raschid, sous le khalifat d'Amin. Ayant suivi le parti d'Ibrahim, fils de Mahdi, contre Mamoun, il obtint de ce dernier le pardon de sa faute. Fadhl, fils de Rébi, mourut en l'année 208. Voy. *Annal. Moslem.* tom. II, p. 145 et 670.

(62) Il y a ici un jeu de mots sur les noms d'Abbas, de Fadhl et de Rébi, qui sont pris comme noms propres et comme noms appellatifs. *Abbas* signifie *celui qui a un air sévère et menaçant*, et se prend pour un lion ; *Fadhl* signifie l'*excellence*, et *Rébi* le *printemps*.

Ce vers appartient au mètre nommé كامل dont j'ai parlé ci-devant, note (8); mais ici ce mètre se compose du pied متفاعلن répété six fois, au lieu que, dans l'exemple auquel je renvoie, il n'y a que quatre pieds. La mesure est donc :

⏑ ⏑ – ⏑ – | ⏑ ⏑ – ⏑ – ‖ ⏑ ⏑ – ⏑ – | ⏑ ⏑ – ⏑ – | ⏑ ⏑ – –

On substitue – – ⏑ – à ⏑ ⏑ – ⏑ –. Le dernier pied est apocopé, et devient ⏑ ⏑ – –.

N.° II.

Khalifat d'ABOU-AHMED ABD-ALLAH MOSTASEM-BILLAH.

Pag. 34. MOSTASEM, élevé au khalifat en l'année 640, fut le dernier des khalifes. C'étoit un prince bon, pieux, d'un commerce facile, d'une humeur commode, retenu dans ses paroles et réglé dans sa conduite. Il savoit l'Alcoran par cœur (1), et avoit une très-belle écriture. Ses mœurs étoient douces, et il laissoit à peine sentir son autorité; mais il avoit peu de jugement et manquoit d'énergie: il ne connoissoit point les affaires de l'empire, et se laissoit facilement gouverner (2), n'imprimoit aucun respect, et ne voyoit point les choses sous leur vrai point de vue (3). Il passoit la plus grande partie de son temps à entendre de la musique ou à regarder des joueurs de gobelets (4): quelquefois il s'occupoit dans sa bibliothèque, mais d'une manière peu utile. Ses courtisans, qui étoient tous des gens sans aucun mérite et de la dernière classe du peuple, le dominoient entièrement: il n'en faut excepter que son vizir Mouayyad-eddin Mohammed fils d'Alkami (5), homme de beaucoup de talens et du premier mérite; mais il avoit en quelque sorte les mains liées, et ses avis étoient mal reçus; il s'attendoit à chaque instant à perdre la liberté avec la place qu'il occupoit.

Les khalifes avoient coutume de tenir leurs enfans et tous leurs proches dans une étroite reclusion; et cet usage s'étoit constamment observé jusqu'à la fin du règne de Mostanser. Mostasem, monté sur le trône, ne renferma point ses enfans, et leur laissa toute liberté (6). Ils étoient au nombre de trois:

l'aîné étoit l'émir Abou'labbas Ahmed, qu'on nommoit communément Abou-becr, quoique ce ne fût pas vraiment son nom, mais parce qu'on prétendoit que le pillage de Carkh avoit été fait par son ordre (7) et à son instigation: celui qui tenoit le milieu entre les trois princes, étoit l'émir Abou'lfadhaïl Abd-alrahman, homme de beaucoup d'esprit; ce fut lui qui alla se présenter au sultan Holagou, et lui parla d'une manière qui plut infiniment au sultan: le plus jeune étoit l'émir Abou'lménakib. *Pag. 35.*

Voici une aventure que j'ai ouï raconter à Safiyy-eddin Abd-almoumin Ormawi, fils de Fakhir (8). Abd-almoumin avoit été admis à l'intimité de Mostasem sur la fin de son règne, et avoit joui de sa faveur. Le khalife, vers ce même temps, avoit formé une nouvelle bibliothèque; il y avoit fait transporter les livres les plus précieux, et en avoit confié les clefs à Abd-almoumin. Abd-almoumin se tenoit ordinairement près de la porte de la bibliothèque, et s'occupoit à transcrire ce qui lui plaisoit: quand il prenoit envie au khalife de venir passer quelque temps dans la bibliothèque, il se rendoit à celle-ci, ayant abandonné tout-à-fait l'ancienne bibliothèque, dont la garde étoit confiée au scheïkh Sadr-eddin Ali, fils de Nayyar. J'étois donc un jour, me disoit Abd-almoumin, occupé à transcrire quelque chose dans une petite chambre dans laquelle il y avoit un coussin (9) destiné au khalife (c'étoit-là qu'il s'asseyoit quand il venoit en ce lieu); sur ce coussin étoit étendue une couverture, pour le garantir de la poussière. Un jeune eunuque y étant venu, s'assit près du coussin; et s'étant endormi d'un profond sommeil, il s'agita si bien, qu'à la fin il se trouva enveloppé dans la couverture qui étoit étendue sur le coussin: il n'en resta pas là, et, continuant à se remuer, ses deux pieds se trouvèrent placés sur le traversin. Tandis que j'étois occupé de mon travail, ayant entendu marcher dans le vestibule, je *Pag. 36.*

regardai : je vis que c'étoit le khalife, et qu'il me faisoit signe de venir lui parler, et évitoit de faire du bruit en marchant. Je me levai précipitamment, et je baisai la terre devant lui. Vois-tu, me dit-il, ce jeune eunuque qui s'est endormi ! le voilà enveloppé dans cette couverture et ses deux pieds sont sur le traversin ; si je m'approche de lui sans qu'il s'y attende, quand il viendra à se réveiller et à s'apercevoir que je l'aurai vu dans cette situation, il sera glacé d'effroi ; réveille-le donc tout doucement; je vais, pendant ce temps, passer dans le jardin, et je reviendrai ensuite. En même temps il sortit : pour moi, j'entrai dans la chambre, je réveillai l'eunuque, et nous raccommodâmes le coussin ; après quoi le khalife rentra.

Un habitant de Bagdad m'a raconté le trait suivant : celui duquel il l'avoit appris, disoit le tenir du scheïkh Sadr-eddin Ali, fils de Nayyar, qui avoit la confiance du khalife. J'entrai un jour, disoit Sadr-eddin, suivant mon usage, dans la bibliothèque ; j'avois dans ma manche une serviette où étoient renfermées un grand nombre de requêtes (10) qui m'avoient été remises par différens particuliers, pour les présenter au khalife ; je jetai la serviette avec les requêtes à ma place, et je sortis pour quelque affaire. Rentré dans la bibliothèque au bout d'un certain temps, je dénouai la serviette
Pag. 37. où étoient les requêtes, pour les examiner et présenter d'abord de préférence celles qui me paroîtroient les plus importantes : je m'aperçus qu'elles étoient toutes répondues de la main du khalife, conformément aux desirs de ceux qui les avoient présentées. Je reconnus que le khalife étoit entré pendant mon absence dans la bibliothèque, et qu'ayant vu cette serviette où étoient les requêtes, il les avoit toutes ouvertes et répondues (11).

Mostasem fut le dernier des khalifes de la maison d'Abbas

qui regnèrent à Bagdad. Il ne se passa sous son règne aucun événement digne de souvenir, si ce n'est le pillage de Carkh; et c'est une aventure qui lui fait peu d'honneur. Sur la fin de son règne, l'approche de l'armée des Mogols, commandée par Holagou, augmenta beaucoup les désordres qui troubloient l'empire; mais tout cela ne put ni le tirer de son engourdissement, ni réveiller en lui la moindre étincelle de courage, et le déterminer à faire quelque effort. Plus on parloit des préparatifs et des sages dispositions du sultan, plus le khalife montroit d'insouciance et de négligence: il ne se représentoit pas la position des affaires telle qu'elle étoit réellement, et il ne connoissoit pas bien la puissance contre laquelle il avoit à se défendre. (Que Dieu donne au gouvernement sous lequel nous vivons, la facilité de faire le bien, et qu'il l'élève au plus haut degré de gloire!) Son vizir Mouayyad-eddin fils d'Alkami savoit bien ce qui en étoit; il lui écrivoit sans cesse pour l'engager à se mettre en état de défense, et pour le tirer de son assoupissement; il n'épargnoit pas les avis, afin de le réveiller, et de le déterminer à faire des préparatifs: mais le khalife ne s'en abandonnoit que plus complétement à l'apathie. Les confidens de ce prince lui persuadoient que le danger n'étoit pas si grand, et qu'il n'y avoit pas raison de s'alarmer; que le vizir grossissoit les *Pag. 38.*
sujets d'inquiétude afin de se faire valoir, et de tirer de l'argent sous prétexte de mettre des troupes sur pied, et qu'il en détournoit une partie à son profit. Ainsi le khalife s'endormant toujours d'un sommeil plus profond, tandis que l'activité alloit constamment en augmentant du côté de l'ennemi, l'armée du sultan s'avança jusqu'à Hamadan, où elle demeura quelque temps. De là le sultan envoya députés sur députés au diwan de Mostasem. Le diwan fit enfin choix de Schéref-eddin Abd-allah, fils de Djouzi, et dont le père étoit grand-maître du

palais impérial, pour l'envoyer en ambassade à Hamadan vers le sultan. Quand il y fut arrivé, et qu'on eut entendu les paroles dont il étoit porteur, on reconnut que le but de cette réponse n'étoit que de tromper l'ennemi et de gagner du temps. On commença donc tout de bon à marcher vers Bagdad et à y envoyer des détachemens. Une armée nombreuse de Mogols, sous la conduite de Badjou, s'avança vers Técrit pour y traverser le fleuve, et se porter sur la rive occidentale. Ainsi ce corps marchoit vers la capitale pour l'attaquer du côté du couchant, tandis que le corps d'armée commandé par le sultan, venoit l'investir du côté du levant. Quand l'armée de Badjou eut passé le Tigre à Técrit et fut redescendue dans le territoire de Bagdad, une foule de gens accoururent du *Dodjaïl* ou petit Tigre (12), et des cantons nommés *Ishaki* (13), *Nahr-almélic* (14) et *Nahr-Isa* (15), et entrèrent dans la ville avec leurs femmes et leurs enfans. Les hommes et les femmes se
Pag. 39. précipitoient dans les eaux du Tigre : quand un batelier avoit passé quelqu'un dans sa barque d'une rive à l'autre, il recevoit pour salaire un bracelet d'or, une garniture d'habit en or trait, ou plusieurs pièces d'or. Enfin l'armée du Sultan, qui montoit à plus de 30,000 cavaliers, étant arrivée au canton nommé *Dodjaïl*, les troupes du khalife sortirent à sa rencontre sous la conduite du général Moudjahid-eddin Ibek le Dévitdar (16). Cette armée formoit un très-petit corps de troupes. On en vint aux mains au couchant de Bagdad, près de la ville : les troupes du khalife eurent d'abord quelque avantage ; mais l'armée du sultan ayant repris le dessus, fit un grand carnage et beaucoup de prisonniers. Ce qui contribua sur-tout à augmenter la perte de l'armée du khalife, ce fut un canal que les assiégeans avoient ouvert durant la nuit ; le chemin par lequel les vaincus fuyoient étant rempli de boue, il ne se sauva que ceux qui prirent le parti de se

jeter dans les eaux, ou qui gagnèrent le désert et se retirèrent droit en Syrie. Le Dévitdar, avec un petit nombre des siens, échappa au carnage et rentra dans Bagdad. Badjou, de son côté, continuant sa marche, entra dans la ville par la partie du couchant : il s'arrêta avec ses troupes vis-à-vis de Tadj (17), et ses soldats se répandirent dans les maisons pour piller (18).

Badjou demeura plusieurs jours en face de Tadj. Le jeudi, 4 de moharram 656, l'armée du sultan s'avançant vers Bagdad, une nuée de poussière parut à l'orient de cette ville, sur le chemin nommé *Derb Yacoub*, et couvrit toute la ville. Aussitôt la rumeur fut grande dans Bagdad : on montoit sur les toits et au haut des minarets, pour voir ce qui produisoit cette poussière. Enfin on découvrit l'armée du sultan, sa cavalerie, ses équipages, et tout le train qui suivoit l'armée (19) : la face de la terre en étoit entièrement couverte. Il environna Bagdad de toutes parts, et commença à faire jouer toutes les machines employées pour les siéges. Les troupes du khalife se défendirent, et travaillèrent à repousser les assiégeans jusqu'au 29.e jour de moharram (20) ; ce jour-là, à l'instant où l'on s'y attendoit le moins, on vit les drapeaux du sultan des Mogols paroître sur les murs de Bagdad, du côté d'une tour nommée la *tour d'Adjémi*, qui étoit près d'une des portes de la ville qu'on appelle la *porte de Calwadha* (21). Cette tour étoit la plus basse de toutes celles dont le mur étoit flanqué. Les troupes du sultan se précipitèrent en foule dans la ville : le meurtre, le pillage, le viol, remplirent Bagdad. Les malheurs de cette ville, rapportés en gros, seroient longs à raconter ; que seroit-ce si on en faisoit un récit détaillé ! Je ne rapporterai pas les suites de ce tragique événement ; on peut s'en faire une idée, sans en exiger de moi le récit. Le sultan donna ordre que le khalife se rendît auprès de lui avec ses femmes

Pag. 40.

et ses enfans, ce qui fut exécuté. Le khalife parut donc à l'audience du sultan : on lui fit, dit-on, des reproches et de vives réprimandes sur sa nonchalance, sa foiblesse et son insouciance ; après quoi on le livra lui et deux de ses fils, l'aîné et le
Pag. 41. second, à la rigueur des lois pénales du *yasa* (22). Pour ses filles, elles demeurèrent captives. Mostasem mourut le 4 de safar 656.

FIN de l'histoire du règne de Mostasem-billah.

NOTES DU N.° II.

(1) حفظ signifie ici, comme je l'ai traduit, *savoir par cœur*: حفظ القران est synonyme de حفظ القران, et ceux qui savent l'Alcoran par cœur s'appellent حَمَلَةُ القران.

(2) Les mots مطموع فيه signifient proprement un homme foible, *de qui chacun peut se flatter d'obtenir tout ce qu'il veut.*

(3) Le mot مطّلع est ici au génitif, parce qu'il est considéré comme régime de غير, représenté par لا. C'est la même construction qu'on observe dans ce passage de la 1.re surate de l'Alcoran: صراطَ الذين انعمت عليهم غيرِ المغضوبِ عليهم ولا الضّالّين, lorsqu'on y lit غيرَ à l'accusatif; et dans ce cas, suivant Beïdhawi, لا est explétif et ne fait que renforcer la signification négative de غير: voici ses termes: لا مزيدة لتأكيد ما في معنى النفي. Cela est analogue à l'usage pléonastique de l'adverbe négatif لا, dont j'ai parlé dans ma Grammaire arabe, tome II, n.° 667, p. 364.

(4) Le pluriel مَساحِرة ne se trouve point dans les dictionnaires. Je suppose qu'il est formé du singulier مِسْحَر par le retranchement d'une lettre. (*Voyez* ma Grammaire arabe, tom. I, n.° 706, p. 276.) Quoique ce mot signifie proprement *des magiciens, des sorciers*, j'ai cru devoir le rendre par *des joueurs de gobelets.* On pourroit supposer que l'auteur avoit écrit مساخرة *des mascarades*, mais je ne vois point de nécessité de recourir à cette supposition.

(5) Suivant Fakhr-eddin, le surnom d'*Alkami* avoit été donné au grand-père de Mouayyad-eddin Abou-Taleb Mohammed, fils d'Ahmed, fils d'Alkami, parce qu'il avoit fait faire le canal nommé *Alkami*; « canal, ajoute-t-il, qu'on a creusé (de nouveau) par ordre du sultan, » et qu'on nomme (aujourd'hui) القازاني *Kazani.* »

Fakhr-eddin tenoit de Schéref-eddin Abou'lkasem Alí, fils de Mouayyad-eddin, que son père avoit formé une bibliothèque de dix

mille volumes de grand prix, et que divers écrivains lui avoient dédié leurs ouvrages. Il indique particulièrement un dictionnaire arabe intitulé العباب, dont l'auteur est *Sagani* الصغانی, et un commentaire en vingt volumes, par Ezz-eddin Abd-alhamid, fils d'Abou'lhadid, sur le traité de rhétorique intitulé نهج البلاغة.

Suivant quelques historiens, le vizir Alkami étoit un traître qui correspondoit avec Holagou, et lui donnoit avis de tout ce qui pouvoit accélérer et assurer la perte de Mostasem.

(6) L'espèce de tautologie que l'on remarque ici dans le texte, اطلق اولاده الثلاثة ولم يحبسهم, est fréquente parmi les Orientaux. C'est ainsi que dans l'Evangile de Saint-Jean on lit, *ch. 1, v. 20*, Καὶ ὡμολόγησε, καὶ οὐκ ἠρνήσατο.

(7) Le quartier de la ville de Bagdad auquel on donnoit le nom de *Carkh*, étoit habité par les Schiites, et il y avoit souvent des querelles très-vives entre eux et les Sunnites qui habitoient l'autre partie de la ville. Un pareil tumulte eut lieu sous le règne de Mostasem; et les troupes du khalife, sous prétexte de rétablir la tranquillité, commirent dans ce quartier toutes les horreurs qui peuvent s'imaginer. Abou'lféda dit, sans restriction, que ce fut par ordre d'Abou-becr, fils de Mostasem. Suivant notre auteur, ce prince, soupçonné d'être la cause de ce pillage, ne se nommoit pas *Abou-becr*, mais on lui donna ce nom, parce qu'il avoit agi contre les Schiites ou partisans d'Ali, comme Abou-becr, le premier successeur de Mahomet, avoit agi contre Ali lui-même, afin de le forcer à le reconnoître pour souverain. *Voyez* Abou'lféda, *Ann. Moslem.* tom. IV, pag. 550, et tom. I.er, p. 206.

Carkh étoit certainement au même lieu où est aujourd'hui le faubourg de Bagdad dans lequel se trouvent les tombeaux de Zobeïdèh, femme de Haroun Raschid, et du pieux soft Maroûf Carkhi. (Niebuhr, Voyage en Arabie, tom. II, p. 245 et 246.) Je rapporterai ici ce que dit de Carkh, l'auteur du dictionnaire géographique intitulé مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع (Man. arabe de la bibl. du Roi, sans n.°).

« *Carkh* est un mot nabatéen : on dit en cette langue *carakha*, » dans le sens de *réunir des eaux* ou autre chose dans un endroit. . . .
» *Carkh de Bagdad.* Lorsque Mansour construisit sa ville, il ordonna

» qu'on plaçât les marchés sous les coupoles de la ville, en sorte
» qu'il y eût un marché vis-à-vis de chacune des portes. Les choses
» demeurèrent ainsi quelque temps. Un patrice grec étant venu en am-
» bassade à la cour de Mansour, ce prince commanda à Rébi de le
» promener dans la ville et de lui faire tout voir. les murailles, les
» édifices, les voûtes des portes, les coupoles. Rébi exécuta cet ordre.
» Le patrice étant revenu auprès du khalife, Mansour lui dit : Comment
» trouvez-vous ma ville ? J'ai vu, dit le patrice, de belles cons-
» tructions et une belle ville, mais vos ennemis y demeurent avec
» vous. Quels sont ces ennemis, demanda Mansour? C'est, lui dit-
» il, la populace des marchés. Des espions viendront des diverses con-
» trées, sous le prétexte du commerce; ils épieront tout ce qui se dira;
» ils connoîtront tout ce que vous aurez intention de faire (*ou* tout
» ce qu'ils voudront savoir), et ils s'en retourneront sans que vous en
» ayez la moindre connoissance. Mansour ne répondit rien; mais
» quand le patrice fut parti, il donna ordre qu'on transportât les
» marchés hors de la ville, et il fit construire entre *Sarat* et *Nahr-*
» *Isa* un marché, qu'il voulut qu'on divisât en diverses parties pour
» les différentes sortes de denrées. On nomma ce marché *Carkh* à
» raison de cela. D'autres disent que Mansour fit transporter les
» marchés hors de la ville, à cause de la fumée qui en provenoit
» et qui noircissoit les murailles. »

الكرخ بالفتح ثم الكسون وخاء معجمة وهي كلمة نبطية من قولهم
كرخت الماء وغيره اذا جمعته الى موضع كرخ بغداذ لما
بنى المنصور مدينته امر ان يجعل الاسواق في طاقات المدينة بازاء كل
باب سوقا فبقيت على ذلك مدة حتى قدم عليه بطريق من بطارقة
الروم رسولا فامر الربيع ان يطوف به في المدينة حتى ينظر اليها
ويتأملها ويرى اسوارها وعمارتها وقباب الابواب والطاقات وجميع ذلك
ففعل الربيع ذلك فلما رجع الى المنصور قال له كيف مدينتي قال له
رأيت بناء حسنا ومدينة حسنة الا ان اعداءك معك فيها قال ومن
هم قال السوقة يوافي الجاسوس بعلة التجارة من الاطراف فيتجسس الاخبار

E.

ويعرف ما تريد (يريد) وينصرف من غير ان تعلم به فسكت المنصور فلما انصرف البطريق امر باخراج الاسواق من المدينة وامر ان يبنى بين الصراة ونهر عيسى سوق وان يجعل صفوفا (صنوفا) ويرتّب كل صف (صنف) فى موضعه فسمّيت الكرخ بذلك وقيل ان سبب نقلهم انّما كان دخاخينهم ارتفعت فسوّدت الحيطان فامر باخراجهم لذلك

Sarat الصراة est le nom d'un canal sur lequel fut bâtie Bagdad par Mansour: il prend ses eaux du canal nommé *Nahr-Isa* نهر عيسى, près d'un village appelé *Mohawwil* المحوّل, et situé à une parasange de Bagdad; il arrose les terres, puis traverse Bagdad et se jette dans le Tigre. Il s'agit ici de l'ancienne Bagdad, qui étoit sur la rive occidentale du fleuve. Le passage de Fakhr-eddin sur la situation de Bagdad mérite d'être rapporté.

Fakhr-eddin expose d'abord les motifs qui portèrent Mansour à quitter la ville nommée *Haschémiya* هاشمية, qu'il avoit fait construire et où il avoit fixé sa résidence dans le commencement de son règne, puis le choix qu'il fit pour construire une nouvelle ville qui devoit se nommer *la ville de Mansour* مدينة المنصور, du lieu où fut effectivement fondée Bagdad, *sur la rive occidentale du Tigre, près de la chapelle sépulcrale ou de la Confession de l'imam Mousa Djawad.* وهى بالجانب الغربى قريبة من مشهد موسى الجواد. Parmi les motifs qui le déterminèrent dans le choix de cet emplacement, Fakhr-eddin compte les avis d'un chrétien, homme d'un esprit distingué, qui dit à Mansour: يا امير المومنين تكون على الصراة بين دجلة مع الفرات فاذا حاربك احد كانت دجلة والفرات خنادق لمدينتك ثم انّ الميرة تاتيك فى دجلة من ديار بكر تارة ومن البحر والهند والصين والبصرة وفى الفرات من الرقّة والشام وتجتمع الميرة ايضا من خراسان وبلاد العجم فى شطّ نامرا وانت يا امير المومنين بين انهار لا يصل عدوّك اليك الا على جسر او قنطرة فاذا قطعت الجسر او اخربت القنطرة لم

يصل اليك عدوّك وانت متوسّط البصرة والكوفة وواسط والمَوْصل والسّواد وانت قريب من البرّ والبحر والجبل

« Prince des fidèles, vous vous trouverez sur le *Sarat*, entre le » Tigre et l'Euphrate. Si un ennemi vient pour vous faire la guerre, » ces deux fleuves serviront de fossés à votre ville. Les provisions vous » viendront par le Tigre, du Diar-becr, de la mer, de l'Inde, de la » Chine et de Basra ; et par l'Euphrate, de Rakka et de la Syrie. » Elles vous arriveront aussi du Khorasan et des contrées de la Perse, » par la rivière de *Tamarra*. Vous serez dans une résidence située » entre des fleuves, et vos ennemis ne pourront arriver jusqu'à vous » qu'en passant des ponts ; en coupant les ponts ou en les renver- » sant, vous les empêcherez d'approcher de vous. Vous vous trouve- » rez placé au milieu, entre Basra, Coufa Waset, Mosul et le » Sawad, également proche de la terre, de la mer et des montagnes. »

Je suppose que, dans ce passage, جسر signifie *un pont de bois ou de bateaux*, et قنطرة *un pont de pierres, formé d'arches.*

Abou-Hanifa fut un des inspecteurs chargés de surveiller la construction de Bagdad : son office étoit de compter les briques et les tuiles, et ce fut lui qui, le premier, imagina, pour accélérer l'opération, de les faire mettre en masse et de les mesurer à la toise وكان ابو حنيفة صاحب المذهب بعدّ اللبن والآجرّ وهو الذى اخترع عدّه بالقصب اختصارا. Après différens détails sur la construction de cette ville, les sommes qu'elle coûta, et les divers noms qu'on lui donna, savoir: دار السلام — مدينة المنصور — الزّوراء — بغدان — بغداذ, Fakhr-eddin termine ainsi son récit: مدينة المنصور هى بغداذ القديمة وهذه بغداذ التى بالجانب الشرقى استُجدّت بعد ذلك. « La ville de » Mansour est l'ancienne Bagdad ; quant à la ville de Bagdad actuelle, » qui est sur la rive orientale, elle a été bâtie plus tard. » *Voyez* le man. de Fakhr-eddin, fol. 148 et suiv.

Voici ce que dit de *Tamarra* تامرّا l'auteur du مراصد الاطّلاع : تامرّا .... نهر كبير تحت بغداذ شرقيّها مخرجه من جبال شهرزور

وممّا يجاورها وينسب اليه طسّوج من طساسيج بغداذ له سدّ فوق
تامرّى يردّ المآء الى انهار سبعة على كل نهر كورة من كور بغداذ ...
وهو يصبّ الى دجلة تحت بغداذ باكثر من فرسخ ويسمّى فم مصبّه
فم ديالى وكانّ ديالى هو اسم لآخر هذا النهر من النهروان الى ما اسفل
ويسمّى ايضا المآء المالح

« *Tamarra* est une rivière considérable, au-dessous de Bagdad, et » à l'est de cette ville; elle sort des montagnes de Schehrzour, et des » lieux voisins de cette ville. Cette rivière donne son nom à un des » cantons dépendant de Bagdad, et où il y a une digue au-dessus » de Tamarra, qui fait refluer l'eau dans sept canaux, sur chacun » desquels est situé un des cantons du territoire de Bagdad..... La ri- » vière de Tamarra se jette dans le Tigre, à plus d'une parasange » au-dessous de Bagdad: l'embouchure par laquelle elle se décharge, » se nomme *la Bouche de Diala*. *Diala* est, à ce qu'il paroît, le nom » que porte le cours inférieur du Tamarra, depuis Nahréwan et au- » dessous; on l'appelle aussi *la Rivière salée*.

(8) *Ormawi*, c'est-à-dire d'*Ormiya*: « C'est, dit l'auteur du كتاب » مراصد الاطّلاع, une grande et ancienne ville de l'Aderbidjan; elle » n'est éloignée que de trois ou quatre milles du lac du même nom: » on dit qu'elle est la patrie de Zoroastre. » Personne n'a décrit les bords du lac d'Ormiya qu'on nomme aussi *lac Schahi*, avec plus de détails que M. Robert Ker Porter: Voyez *Travels in Georgia, Persia, Armenia, &c.* tom. II, p. 571 et suiv. *Voyez* aussi James Morier, *a second Journey through Persia, &c.* p. 286 et suiv.; Anquetil du Perron, Zend-avesta, tom. I, 2.e partie, p. 5, et Mém. de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tom. XXXI, p. 374.

(9) Le mot مرتبة signifie un *matelas* ou *coussin*, comme celui dont on garnit un lit de repos ou un sofa. On trouvera ce mot employé dans le même sens, dans l'extrait de Makrizi qui suivra ceux de Fakhr-eddin.

(10) رقعة qui signifie en général *un morceau de papier ou d'étoffe*, se prend, dans l'usage ordinaire, pour une lettre ou un placet adressé au souverain par les simples particuliers. Il y a en Turquie un caractère d'écriture consacré à ces sortes de requêtes, et on le nomme *rika*.

Voyez Tabl. génér. de l'emp. Othom. tome I.er, page 292; *Cours* d'arabe moderne, par M. Herbin, pag. 242.

(11) Les mots وقّع et توقيع se trouvent dans nos dictionnaires, et signifient *écrire des décisions, ordonnances, brevets*, &c. au nom d'un prince ou d'un administrateur, et la décision elle-même. Firouzabadi et Djewhari disent التوقيع ما يُوقَّعُ فى الكتاب. Le mot موقّع peut être rendu par *secrétaire;* le verbe وقّع en ce sens, se construit avec la préposition عن. Léon l'Africain, dans la description du Caire, faisant l'énumération des principaux officiers de la cour des sultans, compte parmi eux le premier secrétaire qu'il nomme *chetbeessere*, c'est-à-dire كاتب السرّ, et le second auquel il donne le nom de *muachich*, c'est-à-dire موقّع.

On peut voir ce que dit Reiske sur les mots توقيع et موقّع dans le tome II des Annales d'Abou'lféda, page 164, note (1).

Mais un passage bien propre à fixer le sens du mot توقيع, est le suivant, que je tire des Prolégomènes historiques d'Ebn-Khaldoun (man. de la bibl. du Roi, sans n.°, fol. 99):

ومن خطط الكتابة التوقيع وهو ان يجلس الكاتب بين يدى السلطان فى مجالس حكمه وفصله ويوقّع على القصص المرفوعة اليه احكامها والفصل فيها منلقّاةً من السلطان باوجز لفظ وابلغه فامّا ان يصدر كذلك وامّا ان يحذوا الكتّاب على مثالها فى سجلّ يكون بيد صاحب القصّة ويحتاج الموقّع الى عارضة من البلاغة يستقيم بها توقيعه وقد كان جعفر بن يحيى يوقّع فى القصص بين يدى الرشيد ويرمى بالقصّة الى صاحبها فكانت توقيعاته يتنافس البلغآء فى تحصيلها للوقوف فيها على اساليب البلاغة وفنونها حتى قيل انها كانت تباع كل قصّة منها بدينار. On voit par ce passage que les fonctions du greffier ou secrétaire nommé موقّع sont d'assister le prince, quand il donne audience aux personnes qui ont des placets à lui présenter, et

d'écrire sur-le-champ en peu de mots, et cependant dans un style pur et élégant, les décisions du prince, sur les placets mêmes. On remet ensuite aux parties, ou le placet avec l'original de la décision, ou une copie de la décision, transcrite sur un double du placet qui est entre les mains du pétitionnaire. Ces fonctions exigent du talent et une certaine facilité d'improviser.

Le mot موقّع a été mal entendu, et encore plus mal à propos corrigé et changé en موفقين, par M. Manger, dans son édition de l'Histoire de Tamerlan par Ebn-Arabschah, tome I, page 346. C'est encore le même mot موقّعين que l'on doit lire, *ibid.* p. 344, l. 4, au lieu de الاوفقين, comme on lit par une faute d'impression dans l'édition de M. Manger, ou الموفقين, comme porte l'édition de Golius, p. 102, et comme devoit aussi porter celle de M. Manger, ainsi qu'on le voit par la note (94) de la page 346. M. Manger rend le mot موقّعين par *lectores publici*, et M. Willmet a admis cette signification dans son *Lexicon ling. arab. in Coranum, Haririum et vitam Timuri.* Vattier a traduit dans le premier endroit الموقّعين par *harangueurs*, et dans le second الموقّعين par *maîtres de cadence* (Hist. du grand Tamerlan, liv. III, p. 76). Je dois faire observer que l'endroit dont il s'agit ici, depuis la ligne 11, p. 342 de l'édition de M. Manger, jusqu'à la fin de la p. 346, ne se lit point dans le manuscrit 709 de la bibliothèque du Roi.

M. Lorsbach a cru que le *muachich* de Léon l'Africain devoit être le mot arabe *mouhakkik* محقّق. Cette supposition étoit assez naturelle; mais il n'est pas douteux que le terme original est, comme je l'ai dit, موقّع. Voyez *J. Leo's der Africaners Beschreibung von Africa*, tom. I, p. 543.

(12) Le *Dodjaïl* ou *Petit Tigre* est un canal ou rivière artificielle, dont la prise d'eau est entre Técrit et Bagdad, en face de Kadésiyya, un peu au-dessous de Samarra ou Sarra-men-raa. Ce canal arrose de vastes campagnes; il verse son superflu dans le Tigre, ou plutôt, comme le dit l'auteur du مراصد الاطلاع, dans des lagunes nommées *Tahériyya* طاهرية ou *le fossé de Taher* خندق الطاهر. C'est dans cette contrée que fut donnée la bataille entre Mosab, fils de Zobéir, et les troupes de Syrie (Abou'lféda, *Annal. Mosl.* tome I.er,

p. 419, et *Annot. hist.* p. 97). Mosab y fut tué. On voit encore aujourd'hui, dit l'auteur du مراصد الاطّلاع, le tombeau de Mosab, sur lequel est une chapelle où l'on va en pélerinage. La contrée renfermée entre le Tigre et le Petit Tigre est nommée مسكن par les Arabes : c'est la *Mesène* de Pline. *Voyez* d'Anville, Mémoires sur l'Euphrate et le Tigre, p. 97

Il y a encore un autre Dodjaïl dans la province de Khouzistan. L'auteur du مراصد الاطلاع dit : وجبيل الاخرى نهر بالاهواز قيل كان اسمه ايّام الفرس ديلدالودك يعنى دجلة صغيرة فعرّب على دجيل ويعرف بدجيل المسرقان تخرجه من ارض اصبهان ويصبّ فى نهر فارس وفيه غرق شبيب الخارجى

« L'autre Dodjaïl est une rivière de la province d'Ahwaz. Son nom, » dit-on, étoit, du temps des Perses, *Dildaloudac*, c'est-à-dire, *le Petit* » *Tigre*; on a exprimé cela en arabe par le mot *Dodjaïl* : on appelle » cette rivière *le Dodjaïl de Méserkan*; elle prend sa source dans le » territoire d'Ispahan, et vient se jeter dans la rivière de Farès : c'est » dans ce Dodjaïl que s'est noyé Schébib le kharedjite. » (*Voyez*, sur Schébib, Abou'lféda, *Annal. Mosl.* tom. I.er, pag. 421, et *Annot. hist.* p. 98.) Reiske a confondu les deux *Dodjaïl*.

Voici ce que je tiens de M. Rousseau, auteur de la Description du pachalik de Bagdad. « Le Dodjaïl ou Dédjel porte le nom d'*île*, à cause » que ce district est renfermé entre le Tigre à l'Orient, et un canal » ainsi appelé, qui en se détachant de ce fleuve, à sept lieues et demie » au-dessus de Bagdad, presque vis-à-vis l'ancienne Samarra, se » dirige vers le sud, et va se perdre, après avoir parcouru un chemin » de neuf lieues à peu-près, dans le Haur, terrain marécageux où se » jettent les eaux de l'Euphrate, quand elles sont dans leur crue. Ce » canal est divisé lui-même en une infinité de ruisseaux qui arrosent » abondamment le pays. Le *zabet* ضابط ou bailli réside à Béled, » qu'on doit regarder comme le chef-lieu de l'île, et qui est situé » sur le Dodjaïl même, à trois lieues de son origine. L'île de Dédjel, » dont j'estime le circuit à quatorze lieues à-peu-près, est bornée au » midi par le Haur et par le canal Masoudi, qui sort de ces vastes » marécages, pour se jeter dans le Tigre à une lieue et demie au-dessous » de Bagdad. »

(13) Je n'ai trouvé aucun renseignement sur le canton nommé *Ishaki*.

(14) Le *Nahr-almélic* نهر الملك ou *rivière du Roi* est une vaste contrée du territoire de Bagdad, plus bas que le *Nahr-Isa* نهر عيسى, ou *rivière d'Isa*. On dit qu'elle a contenu autrefois jusqu'à 360 gros villages. Le canal qui lui donne son nom, établit une communication de l'Euphrate au Tigre. Ce canal, dit-on, a été fait par ordre d'Alexandre. Ceci est tiré du مراصد الاطّلاع. *Voyez* Cellarius, *Geogr. ant.* lib. III, cap 16, tom. II, pag. 628; d'Anville, *l'Euphrate et le Tigre*, p. 118.

(15) Le *Nahr-Isa* نهر عيسى est un canal qui joint l'Euphrate au Tigre, et donne son nom à un vaste territoire situé à l'occident de Bagdad, et rempli de villages. Il tire son nom actuel d'Isa, fils d'Ali, fils d'Abd-allah, fils d'Abbas, de la famille de Haschem. Avant lui, ce canal se nommoit نهر الرفيل *la rivière de Rofaïl*. Rofaïl étoit un cultivateur d'origine persane qui fut converti à l'islamisme par Saad, fils d'Abou-Wakkas. La rivière de Rofaïl se jetoit dans le canal nommé *Sarat* الصراة. (*Voy.* ci-devant, note (7), pag. 68.) Mais Isa en ayant tiré un canal qui jetoit ses eaux dans le Tigre, auprès du château qu'il habitoit, la rivière de Rofaïl prit le nom de *rivière d'Isa*. *Voyez* le مراصد الاطّلاع.

(16) Ce mot écrit دويدار, et qu'on écrit aussi دوادار, est composé de دويت ou دويد pour دواة *encrier*, et du persan دار *qui a, qui possède*. Il signifie le *porte-écritoire*.

(17) L'auteur du مراصد الاطّلاع dit que ce qu'on appelle à Bagdad le *Tadj*, est une salle en forme de portique, dans le palais des khalifes, composée de cinq coupoles, et soutenue sur des colonnes de marbre, très-élevées. « Cette salle, dit-il, étoit construite sur la rive » du Tigre, sur une terrasse ou un quai au pied duquel couloient les » eaux du fleuve. Les eaux se sont retirées, en sorte qu'il y a aujour- » d'hui un espace de 70 coudées entre le fleuve et le Tadj. La salle » qui existe aujourd'hui a été construite par le khalife Mostadhi, et » remise à neuf par Mostanser. L'ancienne, qui avoit été construite » par Motadhed, étoit placée plus bas; on l'a démolie pour élever celle » que nous voyons aujourd'hui, et qui est située plus haut. Derrière

» cette salle, est l'édifice nommé الدار الشاطية, ou *le palais situé* » *sur le rivage.* C'est là qu'est la coupole sous laquelle étoit assis le » khalife, lors de son installation; elle étoit garnie d'une grande ja- » lousie, et donnoit sur une vaste cour où l'on se rassembloit pour » cette cérémonie. » التاج مجلس كالرواق بدار الخلافة ببغداد على اساطين رخام وخمس طاقات بين كل طاقتين منها خمس اساطين..... فى غاية من العلو والارتفاع قد كان على شاطى دجلة على مسنّاة يجرى الماء تحتها وحال الماء عنها حتى بين الماء والتاج اكثر من سبعين ذراعا وهذا الآن من بناء المستضى وجدّده الامام المستنصر وقد كان فى موضع اسفل من موضعه الآن من بناء المعتضد فاستهدم ونقض وبنى هذا فوقه وخلفه الدار المعروفة بالدار الشاطية وفيها القبّة التى كان يجلس فيها الخلفاء للبايعة فى شباك كبير الى صحن كبير يجتمع فيه الناس لذلك

(18) Ces mots جاست خلال الديار sont une allusion à un passage de l'Alcoran, sur. 17, vers. 5, édition de Hinckelmann.

(19) كُرَاع Ce mot qu'on ne trouve point dans les dictionnaires avec la signification dans laquelle il est employé ici, se prend, ainsi que je l'ai appris par un grand nombre de passages de l'Histoire d'Alep de Kémal-eddin Abou-Hafs Omar, intitulée زبدة الحلب فى تاريخ حلب, pour *les bagages de l'armée et les gens de service qui la suivent.* Cela revient à ce que disent les auteurs du *Kamous* et du *Sihah.* الكرع محرّكة ..... السفل من الناس الدنىّ النفس والمكان ..... وكشدّاد من يخادن السفلَ من الناس ....وكغراب من البقر والغنم بمنزلة الوظيف من الفرس وهو مستدقّ الساق يذكّر ويؤنّث والجمع اكرع ثم اكارع وانف يتقدم من الحرّة ممتدّ ج كغربان ومن كل شى طرفه واسم لجمع الخيل

On trouve كراع dans le même sens qu'il a ici, dans la lettre du sultan d'Égypte à Tamerlan, qui fait partie de ce recueil (*voyez* l'Extrait de Makrizi, n.° VIII), et dans un passage d'Abou'lféda, où Reiske l'a traduit mal à propos, je crois, par *equites* (*Annal. Mosl.* tom. II, p. 38 et 40). S'il avoit dû avoir ce sens, Abou'lféda auroit dit sans doute, الرجال والكراع والسلاح, et non pas الرجال والسلاح والكراع. Hariri, dans la XXXII.e séance, emploie ce mot dans un autre sens. *Voyez* mon édition des Séances de Hariri, avec un commentaire arabe, p. 349.

Le mot كُراع est aussi le nom propre d'un étalon fameux, dont il est question dans ces vers d'un poete de la tribu de Témim, rapportés dans le 1.er livre du *Hamasa* :

أبيت اللعن ان سكاب عِلْق نفيس لا تُعار ولا تُبـــاع
مغذّاة مكرّمة علينـــا تُجاع لها العيالُ ولا تُجاع
سليلةُ سابقَيْنِ تناجلاها اذا نُسِبا يضمّهما كُراع
فلا تطمَعْ أبيت اللعن فيها ومَنْعُكها بشيءٍ يُستطـــاع

« Prince, que Dieu préserve de malédiction, Sacabi est une ju-» ment de grand prix, qu'on ne sauroit ni prêter ni vendre; elle nous » est si chère, que nous la racheterions au prix de tout ce que nous » possédons. Pour qu'elle ne souffre pas la faim, nous laisserions nos » enfans mêmes manquer de nourriture. Elle doit le jour à deux cour-» siers agiles qui descendent l'un et l'autre de Coraa. Garde-toi donc » de la convoiter, prince, que Dieu préserve de malédiction; car » nous saurions bien t'empêcher de t'en rendre maître. »

Ces vers sont du mètre nommé وافر (ci-devant note (56), p. 55); leur mesure est :

⏑ – ⏑⏑ – | ⏑ – ⏑⏑ – | ⏑ – – || ⏑ – ⏑⏑ – | ⏑ – ⏑⏑ – | ⏑ – –

M. Fr. Erdmann a mal à propos confondu كُرّاع, mot qui se trouve dans tous nos dictionnaires, avec كراع dans le sens où il est pris ici (*Prodromus ad nov. Lexici Wilmetiani editionem*, Casani, 1821, pag. 28). Dans le passage d'Ebn-Arabschah qu'il cite, le mot كراع

répond à ضباع et سباع, et par conséquent il ne peut pas être prononcé كُرّاع : c'est ainsi que dans le proverbe كان كراعا فصار ذراعا le mot كراع répond à ذراع.

(20) *Voyez* sur la forme عشرى pour عشرين, ma Gramm. arabe, tom. I, n.° 744, p. 313, et tom. II, n.° 447, p. 256.

(21) Cette ville, peu éloignée de Bagdad, semble conserver des traces du nom des Chaldéens. Elle est située vers l'embouchure d'un canal par lequel l'Euphrate communique avec le Tigre, et qu'on nomme *Nahr-Sarsar :* ce canal est entre *Nahr-Isa* et *Nahr-almélic.*

L'auteur du مراصد الاطلاع ne connoit point de canal de communication de l'Euphrate avec le Tigre, sous le nom de *rivière de Sarsar.* Il dit qu'il y a dans le territoire de Bagdad deux villages du nom de *Sarsar* صرصر, le *haut* et le *bas.* Le haut Sarsar est dans la contrée nommée *Nahr-almélic* نهر الملك, au midi du *Sib* السيب, et le bas Sarsar est un petit village, au nord du *Sib* : celui-ci est sur la route des pélerins. Il y avoit un pont de bateaux sur le Sib. Dans la suite, on y construisit un pont de cinq arches ; ce bas Sarsar se nomme *Sarsar-aldeir* صرصر الدير, parce qu'il y avoit là un couvent. Au mot سيب, le même auteur dit que le Sib qui passe à Sarsar est le superflu *de la rivière du Roi* et *de la rivière d'Isa*, quand elles débordent ; Istakhari le nomme, ajoute-t-il, نهر صرصر *Nahr-Sarsar*, c'est-à-dire, *rivière de Sarsar.*

(22) *Yasa* est le nom du code pénal des Mogols, auquel Genghiz-khan avoit ajouté plusieurs ordonnances. *Voyez* des détails intéressans sur ce code, dans la notice de l'Histoire de Genghiz-khan, par M. Langlès, insérée dans le tome V des Notices et Extraits des Manuscrits de la bibliothèque du Roi, pag. 592 et suiv.

N.° III.

DES DROITS des Souverains sur leurs sujets.

EXTRAIT de la 1.re section de l'ouvrage de Fakhr-eddin, section dans laquelle il traite du gouvernement et de l'administration des empires, des qualités qui doivent distinguer les rois, et les élever au-dessus du commun des hommes; des vertus dont ils doivent être ornés, et des vices dont ils doivent être exempts; ainsi que des droits respectifs des souverains sur les sujets, et des sujets sur les souverains.

LES rois ont des droits à exercer sur leurs sujets, et les sujets pareillement ont certains droits à exercer sur ceux qui les gouvernent. Entre les devoirs que les souverains peuvent exiger de leurs sujets, on doit compter l'obéissance: c'est même là l'obligation fondamentale, de laquelle dépend le bonheur de la société, et qui seule met le souverain en état de protéger le foible contre les entreprises du puissant, et d'exercer une exacte justice distributive. Parmi les passages de l'Alcoran où l'obéissance est recommandée, aucun n'est plus connu que celui qui est conçu en ces termes: *O vous qui avez cru*, y est-il dit, *obéissez à Dieu, à son apôtre, et à*
Pag. 42. *ceux d'entre vous qui sont revêtus de l'autorité* (1). Les Arabes disent en proverbe: Il n'y a point d'autorité quand il n'y a point d'obéissance. Que l'on consulte les historiens, qu'on parcoure l'histoire de toutes les dynasties, on n'en trouvera aucune à qui Dieu ait accordé l'avantage d'être obéie de ses sujets et de ses troupes aussi parfaitement que l'est la dynastie

actuelle des Mogols. Sous ce point de vue, il n'est aucune autre dynastie qui puisse souffrir la comparaison avec celle-ci. C'est ce qu'on peut faire voir en entrant dans quelques détails.

La maison des Cosroës, malgré l'étendue et la grandeur de sa puissance, n'a jamais joui de cette soumission sans bornes. Noman, fils de Mondar, roi de Hira, étoit, comme on sait, lieutenant de Cosroës, et gouvernoit les Arabes sous l'autorité de ce prince. Entre Hira et Madaïn, capitale de l'empire des Cosroës, il n'y avoit qu'une distance de quelques parasanges; et cependant Noman étoit sans cesse dans une rebellion ouverte contre Cosroës: quand Noman paroissoit à la cour de Cosroës, il s'y conduisoit avec une familiarité excessive et lui répondoit souvent sur un ton impertinent. Vouloit-il se soustraire à l'obéissance, il s'enfonçoit dans le désert, et étoit à l'abri de la vengeance de son souverain.

Les dynasties de l'empire musulman ne sauroient non plus entrer en comparaison avec celle qui gouverne aujourd'hui. Si l'on considère d'abord ce qu'étoit le gouvernement sous les quatre premiers khalifes (2) Abou-becr Siddik, Omar, fils de Khattab, Othman, fils d'Affan, et Ali, fils d'Abou-Taleb, on verra que leur autorité étoit, à tous égards, plutôt spirituelle que temporelle. Il y en avoit tel d'entre eux qui ne portoit que des habits d'une toile de coton blanche et grossière (3); ses souliers et son baudrier étoient de bourre de palmier (4); il *Pag. 45.* marchoit à pied dans les rues, comme les gens du peuple; s'il parloit au dernier de ses sujets, il en recevoit une réponse grossière et dans des termes moins mesurés que ceux dont il s'étoit servi. Ces princes regardoient même cette conduite comme un des devoirs que leur imposoit la religion du prophète.

On raconte d'Omar, qu'ayant reçu des toiles rayées du Yémen (5), il les distribua entre les Musulmans; chacun en eut pour sa part une pièce, et Omar fut partagé comme

les autres : il s'en fit faire un habit (6) ; et revêtu de cet habit, il monta en chaire et hârangua les Musulmans, pour les exhorter à faire la guerre aux infidèles. Un homme de l'assemblée se levant, l'interrompit et lui dit : Nous ne t'obéirons point. Pourquoi cela ! lui demanda Omar. Parce que, répondit cet homme, tu t'es distingué des autres Musulmans par une préférence particulière. Et en quoi donc ? reprit Omar. Cet homme lui répondit : Lorsque tu as partagé entre les Musulmans ces toiles du Yémen, chacun en a eu une pièce, et tu en as eu de même pour ta part une seule pièce ; cela ne peut suffire pour te faire un habit, et cependant nous voyons que tu en as aujourd'hui un habit complet. Tu es d'une grande taille, et si tu n'avois pris pour toi une part plus considérable que celle que tu nous as donnée, tu n'aurais pas pu en avoir une robe. Omar se retourna vers son fils Abd-allah, et lui dit : Abd-allah, réponds à cet homme. Abd-allah se levant, dit alors : Lorsque le prince des croyans, Omar, a voulu se faire faire un habit de sa pièce de toile, elle s'est trouvée insuffisante ; en conséquence, je lui ai donné une partie de la mienne pour compléter son habit. A la bonne heure, dit alors cet homme ; à présent, nous t'obéirons. Une pareille manière d'agir n'est pas assurément dans la catégorie de l'autorité royale ; c'est plutôt une vertu religieuse, et une conduite digne des prophètes (7).

Pag. 44.

Les khalifes de la maison d'Omayya (8) jouirent d'une autorité très-grande ; leur puissance devint très-considérable ; leur empire eut une grande étendue : néanmoins il s'en faut de beaucoup qu'ils aient jamais été obéis de leurs sujets comme le sont les princes de la dynastie régnante. Tandis que les khalifes de la maison d'Omayya régnoient à Damas, les princes de la famille de Haschem, qui demeuroient à Médine, ne se mettoient aucunement en peine de leur autorité ; et si un

Haschémite

Haschémite venoit à la cour du khalife, il lui parloit sans aucun ménagement, et lui disoit tout ce qu'il jugeoit à propos.

On en peut dire autant des khalifes de la maison d'Abbas; jamais ils n'ont égalé, sous ce point de vue, la dynastie des Mogols, quoique le khalifat soit demeuré plus de cinq cents ans dans leur famille, et que l'étendue de leur empire ait été telle, que quelques-uns d'entre eux tiroient des contributions de la plus grande partie du monde; c'est ce qu'on verra quand nous parlerons des princes de cette dynastie: et certainement les revenus que le fisc percevoit du monde entier, du temps de Raschid, et qui montoient à une somme énorme (9), comme les historiens en font foi, déposent en faveur de ce que nous disons ici. Les premiers d'entre ces khalifes, comme Mansour, Mahdi, Raschid, Mamoun, Motasem, Motadhed, et Motéwakkel, tiroient des impôts d'une grande partie de l'univers, et l'empire, sous leur règne, étoit dans un état de force imposant; néanmoins on apercevoit de divers côtés des signes de foiblesse et de débilité. Les Grecs, par exemple, *Pag. 45.* ne leur étoient point soumis; et il n'y avoit point d'année où ces khalifes ne fussent obligés à renouveler la guerre avec les empereurs chrétiens de cette nation: encore avoient-ils bien de la peine, malgré cela, à tirer d'eux les tributs qui leur étoient imposés, et ces princes ne cessoient de se refuser à l'obéissance. Chacun sait ce qui se passa du temps de Motasem, relativement à la ville d'Amouria (10); et nous pourrons bien en dire un mot dans cet ouvrage, quand nous ferons l'histoire de la famille des Abbasides. Un autre trait de foiblesse dans leur gouvernement, c'est qu'il y eut toujours des rebellions parmi leurs sujets. Ainsi Mansour ne goûta pas un instant la douceur d'un gouvernement paisible. Mohammed, fils d'Abd-allah, descendant d'Ali par Hasan, et qu'on surnommoit l'*Ame pure*, se révolta contre ce khalife dans le Hedjaz. Après plusieurs

hostilités de part et d'autre, il fallut faire marcher contre lui dans cette province, Isa, fils de Mousa, de la famille d'Abbas, qui le tua (11) en un lieu voisin de Médine, que l'on nomme *Ahdjar-alzéit*, d'où vient qu'on l'appelle *le martyr* (12) *d'Ahdjar-alzéit*. Ibrahim, fils d'Abd-allah, frère de l'*Ame pure*, se révolta ensuite à Basra; ce qui causa de grandes alarmes à Mansour: ce prince fut dans une continuelle agitation (13) jusqu'à
Pag. 46. ce qu'Isa, fils de Mousa, marchât contre le rebelle et le tuât, dans un bourg proche de Coufa, et qui porte le nom de *Bakhamri*; c'est ce qui fait qu'on appelle Ibrahim le *martyr de Bakhamri*. Par une suite de ces mouvemens, Mansour conçut une haine violente contre les descendans d'Ali, et leur fit éprouver les mauvais traitemens que tout le monde sait. Peut-être toucherons-nous ce sujet dans cet ouvrage, quand nous en serons venus à parler des Abbasides. Sous tous les khalifes, l'un après l'autre, il y eut ainsi des rebelles qui leur suscitèrent de fâcheuses affaires: les sujets ne pouvoient dormir tranquillement dans leurs maisons; à chaque instant ils s'attendoient aux horreurs des soulèvemens et des guerres civiles; leur situation étoit pareille à celle des habitans de Kazwin, trop voisins, pour leur tranquillité, des places fortes des Molaheds (14).

Voici, à ce sujet, ce que j'ai ouï dire au roi (15) Imam-eddin Yahya, fils d'Iftikhar-eddin, de qui Dieu daigne avoir pitié. Je me souviens, disoit-il, que demeurant à Kazwin, nous étions obligés, à l'approche de la nuit, de mettre nos meubles, nos hardes et tous nos bagages, dans des caveaux souterrains et cachés, que nous avions dans nos maisons; nous ne laissions pas la moindre chose sur la terre, dans la crainte que les Molaheds ne s'en emparassent (16): quand le jour venoit, nous retirions nos effets de leur cachette, et au retour de la nuit, nous les y resserrions de nouveau. C'est là ce qui a introduit parmi les habitans de Kazwin l'usage

d'être habituellement armés et de porter des poignards. Les Molaheds continuèrent à inspirer cette frayeur jusqu'à ce que Schems-eddin, kadhi de Kazwin, étant allé trouver le khan des Tartares, obtînt de lui l'envoi d'une armée qui ruina leurs *Pag. 47.* places fortes. Ce n'est pas ici le lieu de raconter en détail cet événement, qui est étranger à notre objet actuel, et dont nous n'avons parlé que par occasion. Les Zinges (71) ne donnèrent pas moins d'inquiétude du temps de Mowaffek, fils de Motéwakkel; pendant quatorze ans, il fut obligé de leur tenir tête continuellement, et de repousser les attaques de ces rebelles qui occupoient Basra et Waset (18) : ils ne lui laissèrent aucun repos durant tout ce temps, jusqu'à ce qu'il les eût enfin exterminés. La longueur de cette guerre fut telle, que les Zinges et Mowaffek, chacun de leur côté, bâtirent dans le lieu qui étoit le théâtre de la guerre, des villes qui ont été ruinées par la suite, mais dont il reste encore des vestiges.

La chose fut bien pire encore sous les derniers khalifes Abbasides. Leur foiblesse étoit si extrême, que Técrit (19) même osa se soustraire à leur obéissance; ce qui a fait dire à un poète :

« Parmi les armées impériales, nous sommes une poignée » de gens, serviteurs d'une puissance avilie et qui n'inspire » que du mépris (20).

» Jugez de notre bon sens par les projets que nous formons, » au milieu de cet avilissement, de cette sottise, de cette né- » gligence dans laquelle vous nous voyez. Nous ne saurions » réduire Técrit, et nous marchons déjà, en esprit, pour en- » lever Termed (21) à Sandjar (22). »

Ces derniers khalifes dont nous parlons, ne possédoient plus, pour toute chose, que l'Irak : cela suffit pour juger à quelle situation ils étoient réduits. Irbil (23) même ne leur *Pag. 48.* appartenoit plus, et ils ne la reconvrèrent qu'après la mort

de Modhaffer-eddin Ali Coutchuk, fils de Zeïn-eddin, qui la possédoit (24). Cela arriva du temps de Mostanser, qui désigna Ikbal Schérabi (25), général de ses troupes, pour marcher vers Irbil afin d'en faire la conquête, et le fit partir avec une armée. Ce général s'avança vers cette place; et après l'avoir tenue assiégée durant quelque temps, il la prit. Le jour que cette nouvelle fut apportée à Bagdad par une colombe (26), on l'annonça au bruit des instrumens de musique (27), aux portes du palais impérial. Voyez, je vous prie, ce que c'est qu'un état où l'on fait des réjouissances et des fêtes publiques dans la capitale, pour la prise d'une place telle qu'Irbil, qui n'est considérée, sous le gouvernement actuel, que comme un des lieux les moins importans et dont on fait le moins de cas.

Il est vrai que les souverains des différentes provinces musulmanes, comme ceux de l'Égypte, de la Syrie et de Mosul, payoient tous les ans une sorte de redevance à ces khalifes, à titre de présens, et pour se concilier leur bienveillance; et qu'ils prenoient d'eux l'investiture de leurs états, afin d'assurer par-là leur propre autorité, et d'obliger leurs sujets, par un lien plus étroit, à l'obéissance. Mais les présens que les khalifes donnoient en retour à ces souverains, valoient peut-être autant, et même plus, que ceux qu'ils recevoient. En tout cela, les khalifes n'avoient en vue que de conserver les apparences extérieures, et de s'assurer que leur nom fût maintenu dans toutes les provinces, sur la monnoie et dans la *khotba* ou prière publique. Cela étoit si vrai, qu'on disoit
Pag. 49. en proverbe, de quiconque ne possédoit que l'apparence d'une chose sans en avoir la réalité: *Un tel se contente d'avoir de telle chose, la monnoie et la khotba;* ce qui signifioit, il se contente du nom sans exiger la réalité. Voilà quelques traits abrégés de l'histoire des Abbasides.

Quant aux dynasties des maisons de Bowaih (28) et de Seldjouk, quoique quelques-uns de leurs princes aient été très-puissans, comme Adhad-eddaula (29) entre les premiers, et Togril-beg (30) parmi les derniers, leurs états n'ont point eu beaucoup d'étendue, et jamais leur domination n'a été généralement reconnue et n'a embrassé tout l'empire musulman.

Il en est de même de la famille des rois du Khowarezm. Bien que le sultan Djélal-eddin (31) ait compté 400,000 combattans à ses ordres, cette maison n'a eu à aucune époque de vastes états, et ne s'est point étendue au-delà des provinces qui l'avoisinoient. Djélal-eddin seulement a porté ses armes jusque dans l'Inde (32).

FIN des Extraits de l'ouvrage de Fakhr-eddin Razi.

NOTES DU N.° III.

(1) *Voyez* Alcoran, sur. 4, v. 62, édition de Hinckelmann.

(2) أُوَلُ est employé, suivant Djewhari, comme pluriel de اولى et même comme pluriel de أوّل. *Voyez* Séances de Hariri avec un commentaire arabe, séance L, p. 598 et 599.

(3) L'auteur du *Kamous* dit: الكِرباس بالكسر ثوب من القطن الابيض معرّب فارسيّته بالفتح غيّروه لعزّة فَعْلَال والنسبة كرابيسى كانه شُبّه بالانصارى والا فالقياس كرباسى

On lit dans le *Sihah*: الكرباس فارسى عرّب بكسر الكاف والكرباسة اخصّ منه والجمع الكرابيس وهى ثياب خشنة

(4) Le mot *lif* ليف est le nom qu'on donne aux appendices ou stipules qui garnissent ou enveloppent la base des pétioles des feuilles du palmier. (*Voyez*, sur ces appendices et leurs usages économiques, *la Relation de l'Égypte*, par Abd-allatif, pag. 288 et 289.) C'est par approximation que j'ai employé dans ma traduction le mot *bourre*.

Fakhr-eddin dit ailleurs que les premiers khalifes paroissoient en public avec des *sandales* تاسومة, de *lif*. Le mot تاسومة ou تسومة se trouve dans le Dictionnaire de *Germano di Silesia*, intitulé *Fabrica linguæ arabicæ*, p. 740 et 776.

(5) Voici ce qu'on lit sur le mot برد dans le *Kamous*: البُرد بالضمّ ثوب مخطّط ج ابراد وأبرُد وبرود واكسية يُلتَحَف بها الواحدة بهاء

Les derniers mots signifient que, comme nom d'unité, on dit بُردة.

(6) J'ai traduit فصّله par *il s'en fit faire un habit*, quoique, rigoureusement parlant, cela signifie seulement *il le tailla*. On dit dans le même sens قطّع: c'est ainsi qu'on lit dans l'Alcoran, sur. 22, v. 20 (édit. de Hinck.): فُطِّعَت لهم ثياب من نار. Les Persans emploient aussi

dans le même sens le verbe بريدن *couper*. On lit dans le Gulistân, p. 268, édit. de Gentius : جامهای کهن بمرك او بدريدند وخز ودمياطی بريدند *Ils déchirèrent leurs vieux habits à l'occasion de sa mort, et ils taillèrent des vêtemens de soie et d'étoffe de Damiette.* Nous appelons nous-mêmes *tailleurs* ceux qui font des habits. On peut voir un exemple du mot فصّل employé dans le sens que je lui donne ici, dans l'histoire de Tamerlan par Ebn-Arabschah, tom. II, p. 674, édition de Manger. Du verbe فصّل, dans ce sens, vient le mot تفصيل, qui signifie *la façon d'un habit*, et *un habit tout façonné* : on dit dans le même sens مفصّل. Quand l'habit est en pièce, sans être façonné, on dit بلا تفصيل ou دون تفصيل. J'ai trouvé beaucoup d'exemples du verbe فصّل en ce sens, dans le *Bark Yémani*, en voici un. L'auteur parlant d'un pascha, dit que ses *soldats portoient* برانس حمر مفصّلة من الجوخ البندق الغالی محفوظة عنده فی صنادیق فصّلها لهم *des capotes rouges faites de drap de Venise de grand prix, qu'il conservoit chez lui dans des coffres, et qu'il avoit fait faire pour eux* : il avoit chargé un de ses esclaves de les distribuer aux soldats avant l'ouverture du diwan, et de les retirer et les resserrer après le diwan, de peur qu'ils ne les perdissent ou ne les vendissent (*Bark Yémani*, l. II, chap. 23). Abou'lféda, dans la description de Tarra, ville du Bilédulgérid, dit qu'on y fabrique *des habits de laine tout façonnés* ثياب تفاصيل صوف, ce que Reiske a traduit par *καταγματα lanæ*, mais en hésitant, parce qu'il soupçonnoit une faute dans le mot تفاصيل. Peut-être cependant تفاصيل ne signifie-t-il là que des pièces d'étoffe de laine, de la grandeur nécessaire pour en faire une robe. Je crois que c'est sous ce nom de تفصيل ou ثياب مفصّلة que l'on désigne à Alger toutes les hardes et marchandises qui se trouvent sur les bâtimens pris par les corsaires de cet état. « Tandis, dit le chevalier d'Arvieux, que les *courtiers* (دلّال) » vendent les esclaves, d'autres vendent ce qu'on appelle la *robe taillée*. » On comprend sous ce nom toutes les hardes et marchandises qui » sont trouvées dans la prise, jusqu'aux choses de la moindre valeur. » (*Voy. Mém.* du Chevalier d'Arvieux, tom. V, p. 269.) Le mot *robe* peut bien être pris ici dans le sens de l'italien *roba*. On le trouve en ce sens dans un traité de commerce du 10 mai 1655, passé entre la France

et les villes anséatiques. *Voyez* l'Histoire de la diplomatie française, tom. III, p. 194.

(7) J'ai lu dans un écrivain dont je ne me rappelle pas le nom, une anecdote qui prouve ce que dit ici Fakhr-eddin. Un musulman rigide dit un jour à Omar qu'il avoit un reproche à lui faire. De quoi s'agit-il! lui dit Omar. C'est, répondit l'austère musulman, qu'on te sert *deux pains* رغيفين sur ta table, et que tu as deux vêtemens ou *chemises* قميصين, l'une pour le jour, l'autre pour la nuit. N'as-tu rien autre chose à reprendre dans ma conduite! lui demanda Omar. Non, dit-il. Eh bien, reprit Omar, ces deux choses seront réformées.

(8) *Omayya*, et non, comme dit d'Herbelot et comme on écrit communément, *Ommia*, est proprement le diminutif de أُمَيَّة pour أُمَوَّة. *Omayya* est le nom d'une famille arabe de Koreïsch; l'adjectif ethnique est *Omawi* اموىّ, ou *Omayyi* اميّىّ. Djewhari dit: واميّة ايضا قبيلة بنى قريش والنسبة اليهم اموىّ بالضمّ وربّما فتحوا ومنهم من يقول اميّىّ بجمع بين ازبعة ينبعة آءات

(9) جامع et جامعة signifient *grand*. L'auteur du *Kamous* dit: وقدر جامع وجامعة وجماع ككتاب عظيمة. C'est en ce même sens qu'Abou'lféda emploie souvent les mots مدينة جامعة; ce qui ne signifie pas, comme je l'ai cru long-temps avec Michaëlis, *une ville où il y a une grande mosquée* مسجد جامع. Ebn-Arabschah dit de même dans la Vie de Tamerlan (tom. I, p. 380, édition de Manger), مصر جامع pour une *grande ville*.

(10) *Voyez*, sur cette expédition de Motasem, Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 171. Fakhr-eddin dit que Motasem fit porter à Bagdad une porte de fer enlevée d'Amouria, et qu'il la fit placer à une des entrées du palais des khalifes. Le poète *Abou-Témam Tai* ابو تمام الطائى, qui accompagna Motasem dans cette expédition, a composé, à cette occasion, un poème dont le premier vers est:

السيف أصدق إنباءً من الكتب ... في حدّه الحدّ بين الجدّ واللعب

« Le glaive est plus fidèle dans ses récits que les livres; c'est à son

» tranchant qu'est attaché le succès, soit qu'il agisse sérieusement ou » qu'il badine. »

Yakout, dans le *Moschtaric*, كتاب المشترك وضعا المختلف صقعا (Man. de la biblioth. du Roi, sans n.°), dit qu'Amouriyya est la même ville que les Grecs appellent *Ancouria* انكورية, c'est-à-dire Angora : il est plus vraisemblable pourtant que l'Amouria des historiens arabes est l'Ἀμόριον des Grecs. (*Voyez* d'Anville, Géogr. ancienne, col. 106.) M. Kinneir (*Journey trough Asia minor, &c.* pag. 63), attribue mal à propos la prise d'Ancyre à Haroun Raschid.

(11) Le texte ajoute, *en une telle année* كذا في سنة.

(12) Il y a dans le texte, *le Tué* قتيل. *Ahdjar-alzéit* est un lieu à Médine, près de celui qu'on nomme *Zaura* الزوراء, où étoit la maison du khalife Othman. C'est à *Ahdjar-alzéit* qu'on fait *les prières pour demander de la pluie* صلاة الاستسقاء, quand ces prières ont lieu dans l'intérieur de la ville.

(13) Les mots وقام وقعد se rapportent au khalife, et non, comme je l'avois cru d'abord, au rebelle. Autrement l'auteur auroit dit فقام وقعد pour indiquer le changement de sujet. Ces deux mots sont une formule qui signifie *être dans l'agitation.*

(14) Le mot ملاحدة signifie *impies.* On peut consulter, sur cette dynastie, d'Herbelot, au mot *Molhedoun.* L'histoire des princes de cette famille, nommée aussi *les Ismaéliens de Perse*, a été donnée par M. Jourdain, d'après Mirkhond, dans le tom. IX des Notices et extraits des Manuscrits de la bibliothèque du Roi.

(15) Au lieu de traduire الملك par *le roi*, j'avois regardé d'abord ce mot comme faisant partie du nom d'*Imam-eddin* ; mais cela ne peut pas être. Il faut donc supposer que cet *Imam-eddin Yahya* est un petit souverain qui ne nous est pas connu.

(16) Le verbe كبس s'emploie souvent pour dire, *faire une descente de justice* chez un marchand, et *saisir les denrées et marchandises prohibées* qui se trouvent dans ses magasins.

(17) Abou'lféda, sous l'année 255, raconte les commencemens de la guerre des Zinges (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 229), et à l'année 267, il rapporte en abrégé leur destruction par Mowaffek, frère du khalife Motamed, et fils de Motéwakkel (*ibid.* p. 257).

Fakhr-eddin rapporte aussi les mêmes faits en raccourci, sous le khalifat de Motamed. « On assure, dit-il, qu'il périt dans cette guerre » 2,500,000 hommes. » Je n'ai pas besoin de faire remarquer ce qu'il y a d'exagéré dans ce récit. Mowaffek, dont le nom étoit *Talha* طلحة, administroit l'empire, suivant le même écrivain, sous le nom de son frère Motamed.

(18) Waset est une ville fondée par Hédjadj en l'année 83. (*Voy.* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. I.er, p. 425.) Elle fut, dit-on, nommée *Waset* واسط, parce qu'elle étoit entre Basra et Coufa, à une égale distance de ces deux villes.

(19) Técrit ou Ticrit est entre Mosul et Bagdad; elle est située au couchant du Tigre, à 30 parasanges au-dessus de Bagdad. Le nom de cette ville a beaucoup de rapport avec celui de *Diglito* que Pline donne à une partie du cours du Tigre. D'Anville croit que Técrit occupe l'emplacement de Birtha. *Voyez* l'Euphrate et le Tigre, p. 91; Kinneir, *a Geogr. Memoir of the Persian empire*, p. 255.

(20) Ce vers me paroît obscur et je ne suis pas certain d'en avoir bien saisi le sens. J'avois d'abord pris le mot عصابة dans le sens propre de *bandeau, diadème*, ou pièce de mousseline dont on s'enveloppe la tête. Mais après y avoir plus réfléchi, je pense qu'il signifie ici *corps de troupes, cohorte, escadron*, et cette signification est d'un usage ordinaire. Quant à l'expression admirative احسبس يتامن معشر, elle me paroît remplacer l'adjectif حسيسة : car le mot دولة doit nécessairement avoir un qualificatif, sans quoi il seroit vide de sens.

(21) Le nom de *Termed* se prononce de diverses manières : on écrit le plus ordinairement ترمذ. D'Herbelot écrit *Farnad*. Voyez *Chorasmiæ et Mawaralnahræ Descriptio*, p. 58.

(22) Il s'agit ici du sultan Sandjar, fils de Mélicschah, l'un des princes les plus célèbres de la dynastie des Seldjoukides, né en 477, et mort en 552.

Ces vers sont du mètre nommé كامل, qui se compose du pied متفاعلن ∪ ∪ – ∪ répété six fois.

(23) On prononce en arabe *Irbil*, et l'auteur du مراصد الاطلاع recommande de ne point prononcer *Arbil*. Il n'y a aucun doute que ce ne soit l'ancienne *Arbèle*. *Voyez* Niebuhr, Voyage en Arabie, tom. II, p. 278; Kinneir, *a Geogr. Mem. of the Persian empire*, p. 300.

(24) M. Deguignes le nomme *Malek el-Modhaffer Tekieddin Konkberi*, fils d'*Ali*. *Voyez* Histoire des Huns, tom. I, p. 258.

Coutchuk étoit le nom du grand-père de Modhaffer-eddin: c'étoit lui qui avoit fondé la principauté d'Irbil. On a des monnaies de Modhaffer-eddin Ali Coucbéri. (Voyez *Monete cufiche dell' I. R. Museo di Milano*, p. 164 et suiv.) Fakhr-eddin dit positivement, en faisant l'histoire de Mostanser, que ce khalife devint maître d'Irbil après la mort de Modhaffer-eddin, fils de Zeïn-eddin Ali Coutchuk.

(25) Fakhr-eddin, dans l'histoire du khalife Mostanser, nomme, comme ici, l'officier qui fut chargé de soumettre Irbil, إقبال الشرابي *Ikbal Schérabi*. Abou'lféda, racontant la mort de Mostanser, à l'an 640, dit que les grands de la cour, comme le *Dewadar* et le *Schérabi*, lui donnèrent pour successeur son fils Abou-Ahmed Abd-allah, qu'ils nommèrent *Mostasem-billah* (*Annal. Moslem.* tom. IV, p. 474). Reiske a traduit الشرابي par *primus pincerna*, et il se peut que le titre de شرابي signifie effectivement le *chef suprême des officiers chargés des boissons du prince*. Abou'lféda, sous la même année 640, parle d'un eunuque noir nommé *Djémal-eddin Ikbal*, qui administroit la principauté d'Alep au nom du sultan Mélic-alnaser Yousouf, fils de Mélic-alaziz; mais on ne peut pas supposer que cet Ikbal, qu'on surnommoit *Khatouni* الخاتوني, parce qu'il avoit appartenu à la princesse *Dhaïfa Khatoun*, soit le même personnage que notre Ikbal Schérabi.

Je dois faire observer que, lors de la première édition de ce recueil, je ne m'étois pas aperçu que le mot اقبال est ici un nom propre.

(26) Il y a dans le texte, *à l'arrivée de l'oiseau qui apporta cette nouvelle. Voyez* à ce sujet le petit ouvrage intitulé *la Colombe messagère, &c.* Paris, 1805.

(27) Cette phrase ضربت البشائر est très-commune dans les historiens arabes; le mot ضرب me persuade qu'elle signifie *battre des tambours et jouer des instrumens de musique pour annoncer une heureuse nouvelle*. On dit aussi دقّت البشائر. *Voyez Hariri tres priores consessus*, p. 126.

(28) *Bowaih* est la véritable prononciation de ce nom, qu'on prononce pourtant aussi par corruption *Bouya*, et dont d'Herbelot a fait pour nom patronimique *Bouide*.

(29) Adhad-eddaula Abou-Schodja Fana-Khosrou, fils de Rocn-

eddaula, né en l'an 324, est mort en 372. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 401 et 551.

(30) Togril-beg dont il s'agit en cet endroit, est Togril, fils de Micaïl, fils de Seldjouk, qui commença à devenir puissant en l'année 434, et mourut en 455. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. III, p. 115 et 197, et tom. IV, p. 149.

(31) Il s'agit ici du sultan Djélal-eddin Mankberni, dernier sultan de cette dynastie, qui périt en l'année 628, et sur lequel on peut consulter Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. IV, pag. 299, et pag. 371 et suiv.

(32) En terminant ces extraits de l'ouvrage de Fakhr-eddin, je dois dire que M. Freytag a fait imprimer un fragment du second livre de ce même ouvrage, dans le petit Recueil qu'il a publié à Bonn en 1823, sous ce titre : *Fabulæ Locmani et plura loca ex codicibus maximam partem historicis selecta, &c.* J'ai rendu compte de ce volume dans le *Journal des Savans*, cahier de février 1824.

N.° IV.

EXTRAIT du livre intitulé *Avertissemens et sujets de réflexion que présente le souvenir des anciennes divisions territoriales, et des monumens de l'antiquité*, ou *Description historique et topographique de l'Égypte et du Caire;* par TAKIYY-EDDIN MAKRIZI (1). Pag. 50.

Histoire du Khalifat de HAKEM-BIAMR-ALLAH.

HAKEM-BIAMR-ALLAH ABOU-ALI MANSOUR, fils d'Aziz-billah Nézar, et petit-fils de Moëzz-lidin-allah Abou-Témim Maadd, naquit dans le palais du Caire, la nuit du jeudi 23 de rébi premier 375, à la neuvième heure du jour, au moment où le 27.e degré de la constellation du cancer montoit sur l'horizon. Il fut salué khalife dans la ville de Bilbeïs (2), après l'heure de midi, le mardi 28 de ramadhan 386. Le mercredi, il se rendit au Caire avec toute la cour: le corps de son père Aziz, enfermé dans une litière couverte, étoit conduit devant lui sur un chameau. Hakem étoit vêtu d'une casaque d'une étoffe unie (3): il avoit sur la tête un turban orné de pierreries, tenoit à la main une lance, et portoit son épée passée autour du cou. Tout ce qui composoit l'armée, sans exception, accompagna sa marche. Il entra dans le palais avant l'heure de la prière, qui se fait vers le coucher du soleil, et s'occupa des funérailles de son père, qu'il fit inhumer. Le lendemain jeudi, toute la cour se rendit, de grand matin, au palais. On avoit dressé pour Hakem, dans le grand portique (4), un trône d'or, sur lequel étoit un coussin d'étoffe d'or (5). Pag. 51.

Il sortit du palais à cheval, ayant sur la tête un turban tout couvert de pierreries. Tous ceux qui étoient présens se tenoient debout dans le portique : on baisa la terre quand il parut, et on l'accompagna, en marchant à pied devant lui, jusqu'à ce qu'il eût pris séance sur le trône. Alors tout le monde prit son rang, chacun se tenant debout ou assis, suivant l'étiquette et les droits de sa place. Le prince fut salué de toute l'assemblée, et proclamé Imam avec le titre honorifique de *Hakem-biamr-allah* [c'est-à-dire, *celui qui gouverne par l'ordre de Dieu*], titre qu'on avoit choisi pour lui. Il avoit alors onze ans cinq mois et six jours. Il donna la place de *wasita*, ou premier ministre (6), à Abou-Mohammed Hasan Kétami, fils d'Ammar, et l'honora du titre d'*Amin-eddaula* [c'est-à-dire, *l'homme de confiance de l'empire*]. Il supprima quelques droits qu'on percevoit sur les ports (7). Il rendit au kaïd Hosaïn, fils de Djewhar (8), le département des postes et celui de la chancellerie pour la partie de la correspondance. Hosaïn avoit pour lieutenant Ebn-Sourin. Hakem conserva à Isa, fils de Nestourès, l'intendance du département des finances nommé *le diwan particulier* (9). Le gouvernement de la Syrie ayant été donné à Soleïman, fils de Djafar, fils de Fellah (10) plus connu sous le nom d'Ebn-Fellah, Bandjoutékin (11) se révolta à Damas; et étant sorti pour repousser Ebn-Fellah, il vint jusqu'à Ramla. Là Ebn-Djerrah Taï (12) s'étant joint à lui avec une nombreuse armée d'Arabes, il attaqua Ebn-Fellah; mais il fut défait, et prit la fuite (13). Ayant été arrêté, il fut conduit au Caire, où il reçut un accueil distingué. Cependant il se forma à la cour un parti contre Ebn-Ammar; on en vint à des hostilités qui se terminèrent par sa destitution. Il avoit occupé la place de premier ministre onze mois moins cinq jours. Il fut mis aux arrêts dans son hôtel, et continua à jouir de son traitement et de ses attributions ordinaires. L'eunuque Bardjéwan Saklabi (14) fut nommé pour

Pag. 52.

le remplacer dans le ministère, trois jours avant la fin de ramadhan 387 : il prit pour premier commis Fahd, fils d'Ibrahim (15), afin qu'il fît auprès de lui les fonctions de secrétaire, et il lui donna le titre honorifique de *reïs* [c'est-à-dire, *chef*]. Hakem ôta le gouvernement de la Syrie à Ebn-Fellah, et le donna à Djeïsch, fils de Samsama : il donna à Fahl Kétami, fils d'Ismaïl, le gouvernement de Tyr, à l'eunuque Yanès celui de Barka, à l'eunuque Maïsour celui de Tripoli, et il nomma l'eunuque Yémen gouverneur de Gaza et d'Ascalon. Djeïsch ayant attaqué les Grecs près d'Apamée, leur tua cinq mille hommes, et s'avança jusqu'à Marasch (16), dont il se rendit maître. Abou-Abd-allah Hosaïn, fils d'Ali, fils de Noman, fut élevé à la place de *kadhi'lkodhat* ou juge suprême, au mois de safar 389, après la mort de Mohammed, fils de Noman. Hakem fit mourir Ostad Bardjewan (17) quatre jours avant la fin de rébi second de cette même année : il avoit exercé le ministère deux ans et huit mois moins un jour. Le khalife remit tout le soin des affaires publiques et particulières, et les fonctions du secrétariat, au kaïd Hosaïn, fils de Djewhar, qui fut surnommé *Kaïd-al-kouroud* (18), et le reïs Fahd exerça ses fonctions sous lui comme son lieutenant. Hakem commença à tenir, durant la nuit, des audiences où se trouvoient les principales personnes de sa cour ; puis il les supprima. Djeïsch, fils de Samsama, étant mort au mois de rébi second 390, son fils se rendit au Caire avec toute sa succession : il apporta avec lui un papier (19) écrit de la main de son père, qui contenoit son testament, et un état détaillé de tout ce qu'il laissoit ; il déclaroit que tout cela généralement appartenoit au khalife, et que ses enfans n'y avoient aucun droit. La valeur de ce mobilier montoit à deux cent mille pièces d'or environ, tant en argent monnoyé qu'en meubles, chevaux et autres bêtes de service. Le fils de Djeïsch déposa le tout sous les murs du palais. Hakem

Pag. 53.

ayant pris le papier, et l'ayant lu, le rendit aux enfans de Djeïsch, leur fit donner des *khilas*, et leur dit, en présence des seigneurs de sa cour : J'ai lu le testament de votre père, et l'état des sommes et du mobilier dont il a disposé ; prenez-le, et jouissez-en tranquillement et pour votre bonheur. Ils se retirèrent donc et remportèrent toute la succession.

Hakem confia alors le gouvernement de Damas à Fahl, fils de Témim; et celui-ci étant mort au bout de quelques mois, il lui donna pour successeur Ali, fils de Fellah. Il
Pag. 54. rendit à Abd-alaziz, fils de Mohammed, fils de Noman, la charge d'inspecteur des demandes en réparation de griefs (20). Il défendit que qui que ce fût, soit en lui parlant, soit en lui écrivant, se servît des termes de *seïdna* et *moulana* [*notre seigneur* et *notre maître*], et voulut qu'on se contentât de l'appeler *émir-almouminin* [*prince des croyans*], et il permit de tuer, sans forme de procès, quiconque contreviendroit à ces ordres. Au mois de schawal, il fit mourir Ebn-Ammar (21).

En l'année 391, comme Hakem parcouroit toutes les nuits, à cheval, les rues et les carrefours, les particuliers tâchèrent de se surpasser à l'envi en illuminations et en décorations; on fit des dépenses énormes en festins, en musique et en toute sorte d'amusemens, et l'on ne garda aucune mesure dans ces divertissemens. Hakem fit alors défenses aux femmes de sortir durant la nuit ; ensuite il défendit aussi aux hommes de se tenir la nuit dans les boutiques.

Au mois de ramadhan 392, il donna à Tamouasalt (22), fils de Beccar, le gouvernement de Damas qu'avoit auparavant Ebn-Fellah.

En l'année 393, Hakem commença à faire reconstruire la grande mosquée ou djami de Raschida (23). Il fit mourir Fahd, fils d'Ibrahim, le 8 de djoumada second. Cet officier avoit

avoit exercé les fonctions attachées à son titre de *reïs* [ou chef de tous les commis] cinq ans neuf mois et douze jours (24). Ali Addas, fils d'Omar, fut mis à sa place (25). L'émir Baroukh se rendit à Tibériade pour prendre le commandement de cette ville. En cette même année, on commença à reprendre la construction de la djami qui est située hors de la porte du Caire nommée *Bab-alfotouh* (26), pour achever ce bâtiment. Hakem cessa de se promener à cheval durant la nuit. Tamouasalt, gouverneur de Damas, étant mort, l'eunuque Mofiih Lihyani *Cag. 55.* fut mis à sa place. Hakem fit tuer Ali Addas, fils d'Omar, Ostad Reïdan Saklabi (27) et un grand nombre d'autres personnes.

Au mois de moharram 394, le khalife donna le gouvernement de Barka à Sandal le Noir; et dans le mois de ramadhan suivant, il ôta à Hosaïn fils de Noman la charge de kadhi suprême. Hosaïn avoit été revêtu de cet office cinq ans six mois et vingt-trois jours; il y joignoit celui de daï suprême (28), et on l'appeloit *kadhi'lkodhat wedaï'ldoat* [*kadhi des kadhis et daï des daïs*]. Abd-alaziz, fils de Mohammed, fils de Noman, lui succéda dans ces deux offices réunis, auxquels il joignit les fonctions, qu'il exerçoit déjà, d'inspecteur des demandes en réparation de griefs.

En l'année 395, Hakem enjoignit aux juifs et aux chrétiens de porter des ceintures autour de leurs reins, et des marques distinctives sur leurs habits (29), et fit défenses à toute personne de manger de la méloukhia, de la roquette, de l'herbe nommée *motéwakkéliyya* (30), et du coquillage appelé *telline* (31); il défendit aussi de tuer aucun bœuf, à moins qu'il ne fût attaqué de quelque maladie ou infirmité, si ce n'est à la fête des sacrifices: il prohiba la vente et même la fabrication de la liqueur ou espèce de bière nommée *fokka* (32): il ordonna qu'à l'avenir personne n'entrât dans les bains sans

caleçon, et qu'aucune femme ne parût le visage découvert dans les rues ou à la suite des convois, et ne se fît voir avec ses parures (33), et il interdit la vente et la pêche de toute espèce de poissons sans écailles. Il poursuivit l'exécution de tous ces reglemens avec la plus grande rigueur, et plusieurs personnes reçurent la bastonnade pour avoir contrevenu à quelqu'une des ordonnances ou des prohibitions qu'on vient de rapporter. Cette
-6. même année, les troupes entrèrent en campagne pour faire la guerre aux Arabes nommés *Bénou-Korra* (34), habitans de la province de Bohaïra (35). Hakem fit aussi écrire sur les portes des mosquées, sur la grande mosquée de Misr (36), sur les portes des boutiques, des casernes (37) et des cimetières, des imprécations contre les premiers compagnons du prophète (38): il força ses sujets à peindre et à écrire en tous lieux ces malédictions en différentes couleurs. Alors on vint en foule de tous côtés pour se faire recevoir parmi les initiés de la secte impériale: deux jours par semaine furent fixés pour l'admission de ceux qui se présentoient; la foule y fut si grande, que plusieurs personnes y périrent (39). Hakem défendit que qui que ce fut sortît dans les rues, et y parût, pour vendre ou acheter, après le coucher du soleil: ainsi les chemins publics demeurèrent déserts, et l'on n'y vit plus de passans. Par-tout les vases à mettre du vin furent brisés, et le vin répandu. Tout le monde fut saisi d'effroi: les horreurs se multiplièrent; l'alarme fut générale et portée à son comble. Une foule de *catebs* ou commis se rassemblèrent sous les murs du palais, criant miséricorde; et l'on dressa un grand nombre de lettres de sauve-garde pour toutes les classes d'employés attachés à la cour, et pour une multitude de marchands et d'autres particuliers (40).

Hakem ayant ordonné qu'on tuât les chiens, on en tua une quantité innombrable, en sorte qu'on n'en voyoit presque

plus. On ouvrit au Caire le collége nommé *Dar-alhikma [la maison de la sagesse]* : on y porta des livres, et le public y fut admis (41). Hakem dirigea spécialement ses rigueurs contre les *ricabis*, c'est-à-dire, contre ceux dont le ministère étoit de faire auprès de lui les fonctions de valets-de-pied, et il en fit périr un grand nombre : ensuite il accorda à ceux qui restoient une amnistie, et leur donna des lettres de sauve- *Pag. 57.* garde. Il défendit que qui que ce fût passât les portes du Caire sur une monture ; il empêcha ceux qui louoient des ânes d'entrer dans la ville avec leurs bêtes, et il ne permit à personne de passer, même à pied, auprès de son palais. Le grand kadhi Hosaïn, fils de Noman, fut mis à mort et jeté au feu, et un grand nombre d'hommes eurent la tête coupée.

En l'année 396 arriva la révolte d'Abou-racwa, qui vouloit se faire reconnoître pour légitime souverain : il prétendoit descendre de la maison d'Omayya (42). Les Bénou-korra, se ressouvenant du mal que leur avoit fait Hakem, embrassèrent le parti du rebelle, et le reconnurent pour leur souverain. Les peuplades Africaines de Léwata, Mézata et Zénata s'attachèrent aussi à lui : il se rendit maître de Barka, mit en fuite plus d'une fois les troupes de Hakem, et fit sur elles un grand butin.

Le kaïd Fadhl, fils de Salih, se mit en campagne au mois de rébi premier pour soumettre ce rebelle, et en vint aux mains avec lui ; mais il fut défait, ce qui causa les plus grandes alarmes à Misr : toutes les denrées haussèrent de prix, et l'on redoubla les préparatifs de guerre pour arrêter les progrès d'Abou-racwa. Les armées du khalife vinrent camper à Djizèh, et Abou-racwa s'étant avancé, Fadhl l'attaqua ; mais le succès ne fut pas heureux : Fadhl perdit une partie des siens. L'alarme augmenta ; le danger parut plus menaçant : chacun sortit hors de la capitale, et l'on passoit la nuit sur les chemins, dans la

crainte que les troupes d'Abou-racwa ne surprissent la ville. Enfin, après bien des actions, ce rebelle fut défait près du Fayyoum, le 3 de dhou'lhiddja. Le kaïd Fadhl, après avoir
Pag. 58. envoyé au Caire six mille têtes des ennemis et cent prisonniers, se mit à la poursuite d'Abou-racwa, qui fut pris sur les terres des Nubiens, et conduit au Caire, où on le fit mourir. Le kaïd Fadhl reçut les honneurs de la *khila*, et la nouvelle de cette victoire et du supplice du rebelle fut envoyée dans toutes les provinces de l'empire.

Hakem donna ordre, en l'année suivante 397, d'effacer les malédictions contre les premiers musulmans, et elles furent effacées par-tout. Les eaux du Nil ne s'étant pas élevées plus haut que seize coudées et seize doigts de la 17.e coudée (43), et ayant décru aussitôt, cette circonstance fit monter le prix des denrées. Bandjoutékin mourut au mois de dhou'lhiddja.

La cherté des vivres augmenta encore en 398. Ali, fils de Fellah, fut nommé au gouvernement de Damas. Hakem confisqua tous les biens dont la propriété appartenoit aux églises, et en remit l'administration au fisc: il fit brûler un grand nombre de croix devant la porte de la djami du Caire, et envoya des ordres dans les provinces pour que la même chose y fût faite. Le 16 de redjeb, il conféra la charge de grand kadhi à Malek Faréki (44), fils de Saïd, à qui furent remis en même temps les livres de la secte, dont la lecture se faisoit dans le palais aux initiés (45). Abd-alaziz, fils de Noman, qui étoit chargé précédemment de cette fonction, en fut dépouillé. Hakem destitua pareillement le kaïd-alkowwad Hosaïn, fils de Djewhar, de la place de premier ministre le 7 de schaban, et lui donna pour successeur Salih Roudhbari, fils d'Ali (46); l'administration des bureaux particuliers de la Syrie, qu'avoit Roudhbari, fut donnée au cateb Abou-Abd-allah-Mausélí. Hosaïn, fils de Djewhar, et Abd-alaziz eurent

ordre de se tenir renfermés dans leurs hôtels, et il leur fut *Pag. 59.*
fait défenses, ainsi qu'à tous leurs enfans, d'assister aux marches solennelles (47) parmi le cortége du khalife; mais peu de jours après, Hakem leur fit grâce, et leur ordonna de s'y trouver. La crue du Nil s'étant arrêtée, on fit, à deux reprises, des prières publiques pour obtenir une bonne crue; le khalife supprima plusieurs impôts; et le pain devint si cher et si rare, qu'on avoit beaucoup de peine à s'en procurer. L'ouverture du canal se fit le 4 de tot, la crue n'étant que de quinze coudées; et la cherté des vivres augmenta. Le 9 de mobarram, qui répondoit au milieu de tot, l'eau diminua; et la crue n'atteignit pas tout-à-fait seize coudées. Hakem défendit qu'aucune personne, sans exception, donnât des concerts en public, ou se divertît à des promenades sur le fleuve; il prohiba la vente de toute liqueur enivrante, et défendit à qui que ce fût de paroître dans les rues avant le jour ou après la nuit close: tout cela, joint à l'effroi dont chacun étoit saisi, et à la disette, ainsi qu'aux maladies et à la mortalité qui faisoient beaucoup de ravage, fut un surcroît de peine et de tribulations.

Au mois de redjeb suivant, les denrées baissèrent, et l'on publia une ordonnance qui portoit que chacun pourroit commencer le jeûne et le rompre selon son calcul; que l'on n'inquiéteroit point ceux qui se régleroient, pour le commencement et la fin du jeûne, sur l'apparition de la lune (48); que l'on ne gêneroit personne, en aucune manière, ni par rapport à la prière de la saison nommée *khamsin*, à l'égard des personnes qui, se conformant à certaines traditions, étoient dans l'usage de la faire (49), ni par rapport à la prière de la matinée (50), ou à la récitation de la prière particulière du mois de ramadhan, nommée *teravih* (51), et qu'on seroit libre de suivre ses opinions par rapport à toutes ces pratiques;

que chacun pourroit, dans les prières des funérailles, réciter quatre ou cinq fois, comme il le jugeroit à propos, la prière nommée *tecbir* (52); que les *mouëddhins* ou crieurs des mosquées se serviroient, s'ils le vouloient, de la formule *Accourez à l'œuvre excellente* (53), sans qu'on pût inquiéter ceux qui l'emettroient; qu'on ne prononceroit d'imprécations contre aucun des premiers musulmans; que chacun pourroit employer, en parlant d'eux, telle formule qu'il voudroit (54), ou jurer par leur nom de la manière que bon lui sembleroit, sans qu'on lui en pût faire un crime; que tout musulman, en un mot, seroit libre de suivre, en matière de religion (55), telle opinion qu'il jugeroit à propos.

Salih Roudhbari, fils d'Ali, reçut le titre de *thikat-thikât-alseïf-walkalam* [c'est-à-dire, *le chef de tous les officiers de confiance d'épée et de plume*]. La fonction de recevoir les demandes en réparation de griefs fut rendue au kadhi Abd-alaziz, fils de Noman. Les maladies se multiplièrent, le nombre des morts augmenta, et les médicamens devinrent très-rares; les impôts qui avoient été supprimés furent rétablis: les églises qui étoient sur le chemin de Maks (56) furent détruites; on détruisit aussi une église qui étoit dans la rue de Roum [ou des Grecs] au Caire, et tout ce qu'elle contenoit fut pillé (57). Un grand nombre d'eunuques, de commis et de sclavons furent mis à mort, après que plusieurs d'entre eux eurent eu les mains coupées, à partir du milieu du bras, avec un couperet, sur un billot. Le kaïd Fadhl, fils de Salih, fut mis à mort au mois de dhoulkada de cette année.

Au mois de safar (58), Salih Roudhbari, fils d'Ali, fut destitué, et Ebn-Abdoun, qui étoit chrétien et câteb, fut nommé pour le remplacer dans le ministère; il reçut le titre de *cafi* [c'est-à-dire, *suffisant*], et exerça en même temps le ministère et les fonctions de secrétaire de Hakem (59). Hakem

envoya des ordres par écrit, pour qu'on démolît l'église nommée *Komama* (60) : il établit aussi un nouveau diwan ou bureau sous le nom de *diwan mofred* ou *bureau spécial*, qu'il chargea de l'administration des biens de ceux qu'on faisoit mourir, et des autres confiscations. Les maladies augmentant toujours, les médicamens devinrent de plus en plus rares. Plusieurs personnes furent données publiquement en spectacle, *Pag. 61.* et battues, parce qu'on avoit trouvé chez elles de la bière, de la méloukhia, de la telline et des lupins (61). Hakem fit détruire le monastère nommé *Deïr-alkasr* [c'est-à-dire, *le monastère du Château*] (62). On fit observer aux chrétiens et aux juifs, avec une rigueur extrême, la loi qui les astreignoit à porter un costume distinctif. Hakem donna des ordres par écrit pour supprimer la perception du droit de quint, des contributions volontaires (63), et de ce qui se paie à titre d'aumône à la fin du ramadhan. Hosaïn, fils de Djewhar, et ses enfans, prirent la fuite, ainsi qu'Abd-alaziz, fils de Noman, et Abou'lkasem Hosaïn, fils de Magrébi (64). Un grand nombre de personnes de toutes les classes furent saisies d'un tel effroi, qu'elles se virent obligées de prendre des lettres de sauvegarde. La lecture des Conférences de la sagesse, qui se faisoit dans le palais, fut interrompue (65) ; les défenses concernant l'usage des liqueurs enivrantes furent exécutées très-rigoureusement ; un grand nombre de commis, d'eunuques et de valets-de-chambre (66) furent mis à mort. Au mois de schawal, Hakem fit périr Salih Roudhbari, fils d'Ali.

Le 4 de moharram 401, Ebn-Abdoun, surnommé *cafi*, perdit les places de premier ministre et de secrétaire d'état, et elles furent conférées l'une et l'autre au cateb Ahmed Kaschouri (67), fils de Mohammed. Hosaïn, fils de Djewhar, et Abd-alaziz, fils de Noman, revinrent au Caire, et furent bien reçus de Hakem, Kaschouri ayant occupé dix jours seulement

le poste auquel Hakem l'avoit appelé, fut déplacé et eut la tête coupée. Un cateb chrétien, Zara, fils d'Isa, fils de Nestourès (68), lui succéda, et fut honoré du titre de *schafi* [c'est-à-dire, *celui qui procure la santé*].

Hakem défendit qu'on se promenât sur le canal dans des barques, et fit boucher les portes et les fenêtres des hôtels
Pag. 62. qui donnoient sur ce canal. Il donna au grand kadhi la charge de recevoir les demandes en réparation de griefs, outre les places (de kadhi et de daï) qu'il possédoit déjà. Les Conférences de la sagesse et la perception de la contribution volontaire furent rétablies. Ebn-Abdoun fut mis à mort et ses biens confisqués. Beaucoup de gens furent battus et promenés honteusement par la ville, pour avoir vendu de la *mélokhia*, du poisson sans écailles et du vin (69). En cette même année 401, au mois de djoumada second, Hakem fit mourir Hosaïn, fils de Djewhar, et Abd-alaziz, fils de Noman, et confisqua tous leurs biens. Il supprima plusieurs impositions, interdit la musique et les jeux, et fit défenses de vendre des chanteuses, et de se rassembler, pour se divertir, dans la campagne hors la ville.

En cette même année, Hassan, fils de Mofarradj, fils de Dagfal, fils de Djerrah (70), secoua le joug de Hakem; il reconnut pour khalife Abou'lfotouh Hosaïn Hasani, fils de Djafar, émir de la Mecque, lui prêta serment, engagea tout le monde à le reconnoître en cette qualité, et combattit contre les armées de Hakem.

En l'année 402, Hakem fit défense de vendre des raisins secs; des ordres écrits furent envoyés pour en empêcher l'importation; il y eut une très-grande quantité de ces raisins jetée dans le Nil ou brûlée. Hakem défendit aux femmes de visiter les tombeaux de leurs proches, et l'on ne vit plus une seule femme dans les cimetières aux jours de fêtes: des dé-

fenses furent faites pareillement de se réunir sur le bord du Nil pour s'y divertir, et de vendre des raisins frais, à moins que ce qu'on en vendroit n'excédât pas quatre livres au plus; il fut aussi défendu d'en exprimer le jus: une quantité immense de raisins fut jetée dans les rues et foulée aux pieds ou précipitée dans le fleuve; l'importation en fut prohibée; toutes les vignes de Djizèh furent coupées, et des ordres envoyés de tous côtés pour qu'on exécutât la même chose par-tout. *Pag. 63.*

L'année 403 fut marquée par la cherté excessive des denrées; on se fouloit pour avoir du pain. Au mois de rébi premier, Hakem fit périr Isa, fils de Nestourès (71), cateb chrétien. Il obligea les chrétiens à se vêtir de leurs habits distinctifs, à porter des croix de bois d'une coudée de longueur sur autant de largeur, et du poids de cinq livres, suspendues à leur cou, à découvert, et de manière qu'elles fussent vues de tout le monde; à se servir pour montures de mulets ou d'ânes seulement, sans pouvoir faire usage de chevaux; à user de selles de bois avec des cuirs noirs, sans aucun ornement, et à porter des ceintures autour du corps; il leur défendit d'avoir aucun musulman à leur service; ni d'acheter aucun esclave de l'un ou de l'autre sexe. On tint la main, avec la plus grande rigueur, à l'exécution de toutes ces ordonnances, en sorte qu'un grand nombre d'infidèles se firent musulmans. Le 29 du même mois de rébi premier, Hosaïn Wazzan (72), fils de Taher, fut nommé aux fonctions de ministre et de secrétaire d'état de Hakem: il fut honoré du titre d'*amin-alomana* [c'est-à-dire, *intendant des intendans*]. Hakem fit, en ce même temps, graver sur son cachet ces mots: *C'est par l'assistance du Dieu très-grand et protecteur qu'est secouru l'imam Abou-Ali.* Plusieurs personnes furent battues pour avoir joué aux échecs (73); les églises furent détruites et on pilla tout ce qu'elles contenoient, et les maisons qui leur appartenoient (74): des ordres furent

Pag. 64. écrits et envoyés dans les provinces pour que la même chose y eût lieu, et en conséquence on y détruisit aussi les églises. En cette même année, Abou'lfotouh étant venu à la Mecque, y fit nommer Hakem dans la prière publique et sur les monnoies. Ce khalife ordonna qu'à l'avenir on ne baiseroit plus la terre devant lui; que personne, en le saluant dans les marches publiques, ne baiseroit sa main ou son étrier, parce que cette coutume de se prosterner devant une créature étoit une invention des Grecs; que la seule formule dont on se serviroit seroit celle-ci: *Salut au prince des croyans; que la miséricorde et les bénédictions de Dieu reposent sur lui!* que personne, soit en lui parlant, soit en lui écrivant, ne se serviroit de cette formule, *Que Dieu lui soit propice* (75)*!* que, quand on lui écriroit, on se contenteroit de ces mots: *Que le salut de Dieu, ses faveurs et l'abondance de ses bénédictions reposent sur le prince des croyans!* et qu'on n'emploieroit envers lui que les formules ordinaires (76) pour lui souhaiter les faveurs célestes, sans rien ajouter de plus. En conséquence, les *khatibs* ou prédicateurs se bornèrent à dire, dans la prière du vendredi: *O Dieu! sois propice à Mahomet ton élu, accorde le salut au prince des croyans Ali, ton bien aimé. Mon Dieu, accorde aussi le salut au prince des croyans, fils du prince des croyans. Mon Dieu, daigne répandre ton salut le plus précieux sur ton serviteur et ton vicaire.* Hakem ne voulut plus qu'on battît les timbales et que l'on sonnât de la trompette autour du palais: on fit donc la ronde autour de son palais sans timbales ni trompettes. Les libéralités de Hakem étant devenues très-considérables, Hosaïn Wazzan, surnommé *amin-alomana*, fils de Taher, en suspendit le paiement; mais le khalife lui écrivit de sa main le billet suivant:

Pag. 65. « Au nom de Dieu, &c. Dieu soit loué ainsi qu'il est digne » de l'être.

» Dieu seul est l'unique objet de mon espérance et de ma » crainte religieuse: c'est à lui qu'appartient la libéralité.

» Mon prophète est en même temps mon aïeul, et mon » père est mon imam : ma religion est la sincérité et la justice.

» Nos richesses sont le bien de Dieu ; les hommes sont les » créatures de Dieu ; et nous, nous sommes ses économes » sur la terre : fais donc payer à chacun ce qui lui est as- » signé pour son entretien, et n'en retranche rien. Adieu (77). »

Le jour où l'on célébroit la fête de la fin du jeûne, Hakem se rendit à cheval au Mosalla (78), sans aucune pompe, sans être précédé de chevaux de main et sans aucun appareil, à l'exception seulement de dix chevaux que l'on conduisoit devant lui avec des selles et des brides ornées de légères garnitures d'argent, des drapeaux tout unis, et un parasol blanc sans aucun ornement d'or. Il étoit vêtu d'un habit blanc sans garniture ni broderie en or; il n'avoit point de pierreries à son turban, et la chaire n'étoit point ornée de tapisseries. Il défendit qu'on se permît aucune imprécation contre les premiers musulmans, et condamna les contrevenans à être battus et promenés honteusement en public. Hakem observa le même costume lorsqu'il fit la prière de la fête des sacrifices, et cette cérémonie fut aussi simple que celle de la fin du jeûne. Ce fut Abd-alrahim Mohallébi, fils d'Élyas, fils d'Ahmed, qui immola les victimes à la place de Hakem.

Hakem multiplia alors ses promenades dans la campagne (79) hors la ville; il sortoit sur sa monture avec de simples sandales à ses pieds et une pagne sur la tête (80).

En l'année 404, il obligea les juifs à porter des sonnettes attachées à leur cou quand ils entreroient dans les bains ; et il voulut que les chrétiens, en y entrant, conservassent pareillement leurs croix suspendues à leur cou : il défendit qu'on parlât d'astrologie, et les astrologues disparurent des

Pag. 66. rues et des chemins; on en fit même des perquisitions, ce qui les obligea à se cacher, et ils furent chassés. Hakem fit de grandes libéralités et d'abondantes aumônes, et donna la liberté à un grand nombre d'esclaves. Il ordonna aux chrétiens et aux juifs de sortir des terres d'Égypte et de se retirer sur celles des Grecs ou en d'autres pays. Abd-alrahim, fils d'Élyas, fut déclaré successeur de Hakem au khalifat, et il fut ordonné de se servir, en le saluant, de ces mots: *Salut au cousin paternel du prince des croyans, à l'héritier de l'empire des musulmans.* Un lieu lui fut assigné dans le palais pour y tenir sa cour. Hakem, vêtu d'une casaque de laine blanche, ayant une simple pièce de toile de coton pour turban, et à ses pieds des sandales arabes liées avec deux courroies (81), se promenoit à cheval, et Abd-alrahim régloit toute l'administration de l'empire. Hakem ne mit aucune borne à ses libéralités: il restitua aux propriétaires toutes les terres et toutes les propriétés dont il s'étoit emparé.

Au mois de rébi premier, il fit couper les deux mains à Abou'l-kasem Djardjérani (82), qui étoit cateb du kaïd Aïn; ensuite il fit aussi couper une main à Aïn: [ce kaïd] eut donc les deux mains coupées (83); et après que cette exécution eut été faite, Hakem lui envoya plusieurs milliers de pièces d'or et d'habits; mais ensuite il lui fit couper la langue. Ce prince supprima divers impôts, fit tuer tous les chiens, et prit l'habitude de se promener souvent à cheval durant la nuit: il défendit absolument aux femmes de marcher dans les rues, et l'on ne vit plus aucune femme dans les chemins; les bains destinés aux femmes furent fermés; les cordonniers eurent défenses de leur faire des souliers, et les boutiques de ces ouvriers devinrent inutiles.

Pag. 67. Le bruit s'étant répandu que Hakem devoit faire périr beaucoup de monde, on prit la fuite à l'envi; les marchés

furent fermés, et tout commerce fut interrompu. On nomma Abd-alrahim, fils d'Élyas, dans toutes les chaires, et son nom fut mis sur les monnoies avec la qualité de *successeur désigné à l'empire* (84).

Au mois de rébi second 405, Malek-Faréki, fils de Saïd, fut mis à mort, après avoir exercé la charge de grand kadhi six ans neuf mois et dix jours: les revenus des fiefs dont il jouissoit montoient à 15,000 pièces d'or par chaque année. Hakem multiplia encore le nombre de ses promenades, et il sortoit chaque jour plusieurs fois; il acheta des ânes, et s'en servit pour monture au lieu de chevaux. Au mois de djoumada second, il fit mourir Hosaïn-Wazzan, fils de Taher, qui avoit rempli le ministère deux ans deux mois et vingt jours. Hakem ordonna à toutes les personnes employées dans les bureaux de l'administration, de se tenir dans leurs bureaux (85); pour lui, il sortoit monté sur son âne, et n'ayant sur la tête qu'un petit bonnet (86) découvert et sans turban. Il donna ensuite les fonctions de premier ministre et de secrétaire d'état au cateb Abd-alrahim et à son frère Abou-Abd-allah Hosaïn, tous deux fils d'Abou-Seïd, et il conféra la charge de grand kadhi à Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Abou'lawwam (87). Ce prince fit alors des libéralités si excessives, qu'il donna des apanages aux patrons des barques, aux bourréaux (88) et aux Arabes de la tribu des Bénou-Korra; Alexandrie, la province de Bohaïra et les cantons en dépendans, faisoient partie des biens qu'il donna ainsi en apanage. Les deux fils d'Abou-Seïd furent mis à mort, après avoir exercé le ministère soixante-deux jours, et Hakem donna la place de premier ministre à Fadhl, fils de Djafar, fils de Férat; mais cinq jours après il le fit mourir. Les Bénou-Korra s'emparèrent d'Alexandrie et de ses dépendances. Les promenades de Hakem devenoient toujours plus fréquentes; il sortoit dans un même jour six

Pag. 68.

fois, tantôt à cheval, tantôt monté sur un âne, quelquefois porté sur les épaules dans une litière, et d'autres fois dans une barque (89), sur le Nil, le tout sans turban. Il donna une multitude de terres en apanage aux soldats et aux esclaves; il conféra le ministère et la charge de secrétaire d'état à Kotb-eddoula Abou'lhasan Ali, fils de Félah, surnommé *dhou'l-riyasataïn* [c'est-à-dire, *chef des officiers d'épée et de plume*]. Abd-alrahim fut nommé gouverneur de Damas, et il se rendit dans son gouvernement au mois de djoumada second de l'an 409; il y demeura deux mois; ensuite il fut attaqué subitement par une troupe de gens qui tuèrent une partie de ceux qui étoient avec lui, le prirent lui-même, l'enfermèrent dans un coffre et le transportèrent en Égypte (90); après cela il fut renvoyé à Damas, et il y demeura jusqu'à la nuit qui précédoit la fête de la fin du jeûne, où on le fit sortir de cette ville.

Deux jours avant la fin du mois de schawal de l'année 411, Hakem disparut; on a prétendu que sa sœur l'avoit fait tuer; *Pag. 69.* mais cela est faux. Il étoit âgé de trente-six ans et sept mois, et il avoit régné vingt-cinq ans et un mois. Ce fut un prince libéral, mais très-prodigue de sang; on ne sauroit compter les victimes de sa cruauté. Toute sa conduite étoit la plus singulière qu'on puisse imaginer. On le nommoit dans la khotba, dans toutes les chaires Musulmanes de l'Égypte, de la Syrie, de la province d'Afrique et du Hedjaz. Il s'occupoit beaucoup des connoissances philosophiques des anciens, et observoit les astres. Il fit des observations astronomiques; et il s'étoit fait construire, sur le mont Mokattam, une petite maison où il se retiroit en particulier pour cet objet. On dit qu'il avoit un dérangement dans le cerveau (91), ce qui lui donnoit des accès de folie, et que c'étoit-là la cause de ses variations continuelles. On n'a rien dit de mieux à son sujet, que ceci: « Toutes ses actions étoient sans motif, et tous les

» rêves que lui suggéroit sa folie, n'étoient susceptibles d'au-
» cune interprétation raisonnable. »

Mésihi raconte qu'en l'année 415 on arrêta un homme de la famille de Hosaïn, qui avoit excité un soulèvement dans la partie la plus haute du Saïd : cet homme confessa que c'étoit lui qui avoit tué Hakem ; il dit qu'ils étoient quatre complices de ce crime, et qu'ils s'étoient réfugiés en divers pays. Il montra un morceau de la peau de la tête de Hakem, et une portion de la pièce de mousseline dont il étoit vêtu. On lui demanda par quel motif il l'avoit tué. Par zèle, répondit-il, pour la gloire de Dieu et pour l'islamisme. Interrogé ensuite de quelle manière il avoit commis ce crime, il tira un poignard, et, s'en frappant le cœur, il se donna la mort. Voilà, dit-il en même temps, comment je l'ai tué. On lui coupa la tête, qu'on envoya au khalife avec ce qu'on avoit trouvé sur lui. Tel est le vrai, relativement au meurtre de Hakem ; et l'on ne doit point ajouter foi à ce que disent dans leurs livres les écrivains Asiatiques, que ce prince périt par les intrigues de sa sœur (92). Dieu seul est parfaitement savant.

Fin de l'Histoire du khalifat de Hakem-biamr-allah.

NOTES DU N.° IV.

(1) Le nom de Makrizi est connu de toutes les personnes qui ont quelque teinture de l'histoire de l'Égypte sous les Musulmans. Cependant nous n'avons encore que des notions fort imparfaites sur ce célèbre écrivain et sur ses ouvrages. Ce qu'en dit d'Herbelot, au mot *Makrizi*, est non-seulement incomplet, mais très-inexact; et M. Langlès, qui a corrigé une faute de d'Herbelot, et donné quelques nouveaux détails sur notre auteur dans le tome VI des Notices et extraits des manuscrits (p. 323 et suiv.), ne paroît pas avoir fait usage de deux ouvrages qui me fourniront des renseignemens plus satisfaisans. Quoique ces extraits soient un peu longs, je crois devoir les insérer ici en entier. Le premier est tiré de l'Histoire d'Égypte intitulée النجوم الزاهرة في ملوك مصر والقاهرة, dont l'auteur est Djémal-eddin Abou'l-mahasen Yousouf, fils de Tagri-berdi جمال الدين ابو المحاسن يوسف بن تغرى بردى. Voici ce qu'on y lit sous l'année 845 (man. ar. de la bibliothèque du Roi, n.° 667): « En cette année, mourut l'imam » très-savant, fort instruit dans les traditions et dans divers genres de » sciences, le coryphée des historiens, et le chef de ceux qui pos- » sèdent les traditions, Takiyy-eddin Ahmed, fils d'Ali, fils d'Abd- » alkader, fils de Mohammed, fils d'Ibrahim, fils de Mohammed, fils de » Témim, fils d'Abd-alsamad, originaire de Baalbec, et natif de Misr, » où il mourut, [surnommé] Makrizi, Hanéfite de profession en premier » lieu, et ensuite Schaféite. Voilà ce que nous avons tiré d'un papier » écrit de sa propre main. Après qu'il fut mort, Mohammed, fils de son » frère, dicta sa généalogie aux généalogistes de [la mosquée de Naser, et » le fit remonter jusqu'à Ali, fils d'Abou-Taleb, par les khalifes Fatémites, comme nous l'avons dit dans un autre ouvrage. Il mourut le » jeudi 16 de ramadhan, et fut enterré le lendemain dans le cimetière des » soufis, hors la porte *Bab-elnasr*. Le kadhi'lkodhat Bedr-eddin Mahmoud Aïni s'est trompé en rapportant sa mort au vendredi 29 de » schaban. J'ai interrogé le scheïkh Takiyy-eddin sur la date de sa » naissance, et il m'a répondu qu'il étoit né quelques années après

l'an

» l'an 760 de l'hégire, au Caire. Il fut élevé dans cette ville; il y » étudia la jurisprudence suivant la secte d'Abou-Hanifa, qui étoit » celle de son aïeul maternel, le scheïkh Schems-eddin Mohammed, » fils de Saïg, Hanéfite; ensuite il passa dans la secte des Schaféïtes, pour » une cause qui rendit ce changement nécessaire. Il donna beaucoup » de soin à l'étude de la doctrine des Schaféïtes, et prit les leçons d'un » grand nombre de scheïkhs de cette secte, dont nous avons rapporté » les noms pour la plupart à l'article de Makrizi, dans notre *Manhal* » *alsafi*; nous y avons aussi donné la liste de ses ouvrages dans un » détail qui seroit trop long ici. Le scheïkh Takiyy-eddin étoit un » imam très-distingué par la diversité et la beauté de ses connois- » sances, plein de vertu, de religion et de bonnes qualités, attaché » aux partisans de la-Sunna, et porté d'inclination pour la doctrine » qui consacre les traditions et fait un devoir d'y conformer sa con- » duite, au point qu'on a cru qu'il étoit l'auteur des dogmes de la » secte qui fait consister toute la vertu dans les pratiques extérieures. » Il étoit animé, contre les docteurs Hanéfites, d'un esprit de » parti auquel il se laissoit aller d'une manière peu décente, comme » on s'en aperçoit dans ses ouvrages. En un mot, quoique je connoisse » bien tous les savans dans le genre de l'histoire, qui ont vécu de son » temps, je le regarde sans contredit comme tenant, entre tous ceux » que nous avons vus, le premier rang dans cette science et dans toutes » ses branches. La différence entre les autres et lui est même très- » sensible; mais l'entêtement n'est bon à rien. »

توفّي الشيخ الامام العالم المحدّث المفنّن عمدة المورّخين وراس المحدّثين تقيّ الدين احمد بن علي بن عبد القادر بن محمد بن ابراهيم بن محمد بن تميم بن عبد الصمد البعلبكي الاصل المصري المولد والوفاة المقريزي الحنفي ثم الشافعي هذا ما نقلناه من خطّه واصلي على نسبة الناصري محمد ابن اخيه بعد وفاته الى ان رفعه الى علي بن ابي طالب من طريق الخلفاء الفاطميّين وذكرناه في غير هذا المصنّف انتهى وكانت وفاته في يوم الخميس سادس عشر شهر رمضان ودفن من الغد بمقابر الصوفيّة خارج باب النصر ووهم

قاضي القضاة بدر الدين محمود العيني في تاريخ وفاته فقال في يوم الجمعة التاسع والعشرين من شعبان انتهى سالت الشيخ تقي الدين رحمه الله عن مولده فقال بعد السبعين وسبعماية بسُنيّات بالقاهرة وبها نشا وتفقّه على مذهب الامام الاعظم ابي حنيفة وهو مذهب جدّه لامّه الشيخ شمس الدين محمد بن الصايغ الحنفي ثم تحوّل شافعيّا بعد مدّة لامر اقتضى ذلك واشتغل على مذهب الشافعي وسمع الكثير على عدّة مشايخ ذكرنا اسماء غالبهم في ترجمته في المنهل الصافي مع مصنّفاته باستيعاب يضيق هذا المحلّ عن ذلك وكان الشيخ تقي الدين رحمه الله اماما بارعا مفنّنا متقنا ضابطا ديّنا خيرا محبّا لاهل السنّة يميل الى الحديث والعمل به حتى نسب اليه مذهب الظاهر وكان فيه تعصّب على السادة الحنفيّة بغير لياقة يعرف ذلك من مصنّفاته وفي الجملة هو اعظم من رايناه وادركناه في علم التاريخ وضروبه مع معرفتي لمن حاضره من علماء المورّخين والفرق بينهم ظاهر وليس في التعصّب فايدة

Le second passage que je dois citer, est celui-là même auquel Abou'lmahasen renvoie dans le texte qu'on vient de lire. Il se trouve dans un Dictionnaire des hommes célèbres, composé par le même écrivain, sous le titre de المنهل الصافي والمستوفي بعد الوافي, qui commence à l'an 650 de l'hégire, et va jusqu'au temps de l'auteur. Ce dictionnaire, comme le titre même l'indique, est destiné à servir de suite et de supplément à celui de Salah-eddin Khalil Safadi, fils d'Ibec, qui est intitulé الوافي بالوفيات. Abou'lmahasen a fait lui-même un abrégé du *Manhal alsafi*, sous le titre de الدليل الشافي على المنهل الصافي, comme nous l'apprend Hadji-Khalfa. Le *Manhal alsafi* commence par la vie de Moëzz-eddin Ibec, ou plutôt *Aïbec*, premier sultan de la dynastie des Mamlouks Baharites, mort en 656; après quoi l'auteur suit l'ordre alphabétique. Cet ouvrage forme trois volumes, selon Hadji-

Khalfa; mais, quoique la bibliothèque du Roi possède 5 volumes de ce dictionnaire, sous les n.os 747, 748, 749, 750 et 751 des manuscrits Arabes, cet exemplaire cependant est incomplet et finit dans le courant de la lettre *mim*. L'article qui concerne Makrizi se trouve dans le 1.er de ces cinq volumes; le voici:

« *Le scheïkh* TAKIYY-EDDIN *Makrizi*. Ahmed, fils d'Ali, fils » d'Abd-alkader, fils de Mohammed, fils d'Ibrahim, fils de Mohammed, » fils de Témim, fils d'Abd-alsamad, imam très-savant et très distingué » par ses rares talens, le coryphée des historiens, et le chef de ceux » qui possèdent la science des traditions, Takiyy-eddin Makrizi, Baal- » béki (de Baalbec) quant à son origine, Misri (du Caire) quant » au lieu de sa naissance, de sa résidence et de sa mort. Il naquit » peu d'années après l'an de l'hégire 760, fut élevé au Caire, et y » étudia la jurisprudence, suivant la doctrine d'Abou-Hanifa, qui étoit » celle que professoit son aïeul, le très-docte Schems-eddin Moham- » med, fils de Saïg. Après avoir suivi long-temps la secte des Hanéfites, » il passa dans celle des Schaféites pour certaine raison dont il m'a fait » part. Il profita beaucoup des leçons des scheïkhs Borhan-eddin Ibra- » him Néschaï, fils d'Ahmed, fils d'[illegible]d-alwahed; Nasir-eddin Moham- » med Harrawi, fils d'Ali, et Bor[illegible]-eddin Amidi; du scheïkh-alis- » lam Séradj-eddin Omar Balkini, [illegible]hafedh Zein-eddin Iraki, et de » Haïthémi. A la Mecque, il prit [illegible]eçons d'Ebn-Succar, de Ni- » schawéri et autres. Il fut admis à l[illegible]ence par les scheïkhs Schéhab- » eddin Adhraï, Boha-eddin Abou'maka, Djémal-eddin Esnawi et » autres. Il acquit une rare habileté dans la jurisprudence, et com- » posa des ouvrages importans et utiles dans toute sorte de sciences. » Ce fut un homme vertueux, un historien orné d'une érudition va- » riée, un docteur dans la science des traditions, un savant honoré » par les souverains. Il fut revêtu, à plusieurs reprises, de la charge » de mohtésib du Caire. Il reçut cette charge la première fois du » sultan Mélic-aldhaher Barkouk, le 21 de redjeb 781, et remplaça » Schems-eddin Mohammed Nedjanési. Ensuite on la lui ôta pour » la donner au kadhi Bedr-eddin Aïntabi, le 26 de dhou'lhiddja de » la même année. Le même sultan le nomma encore par la suite à » la même charge: il remplit aussi plusieurs places de celles qui appar- » tiennent à la religion. Au commencement du règne de Mélic-alnaser » Faradj, on lui offrit la charge de kadhi de Damas; mais il ne » voulut pas l'accepter. Makrizi étoit un imam d'une érudition vaste

» et variée; il a écrit immensément de sa propre main, il a fait des » extraits choisis et a recueilli des choses utiles et intéressantes. Il » a joui, de son vivant, et après sa mort, d'une grande réputation » dans la connoissance de l'histoire et dans d'autres sciences, en » sorte que son nom étoit comme passé en proverbe. Il avoit beau- » coup de qualités estimables, et une conversation extrêmement » agréable, sur-tout quand il parloit des savans, des souverains ou » autres personnages des siècles passés. Il demeuroit le plus souvent » retiré dans sa maison, et se livroit aux exercices de piété et à la » retraite: rarement alloit-il chez quelqu'un sans une absolue néces- » sité; mais on peut lui reprocher un violent esprit de parti contre » les docteurs Hanéfites et autres, ce qui venoit de l'inclination qu'il » avoit pour la doctrine de ceux qui attachent beaucoup de mérite » aux pratiques extérieures. J'ai étudié sous lui un grand nombre de » ses ouvrages; il avoit égard à mes observations et à ma critique, » et il changeoit, sur mes remarques, ce qu'il avoit écrit d'abord. » Il m'admit à la licence dans toutes les parties pour lesquelles il » avoit lui-même reçu la permission d'enseigner, de donner des de- » grés, d'écrire, &c. J'ai entendu lire chez lui le Traité de l'*excellence* » *des chevaux*, du hafedh Schéref-eddin Dimyâti, tout entier, en plu- » sieurs séances: c'étoit le hafedh Kotb-eddin Mohammed Khaïdari » qui le lisoit; il avoit appris à le lire de Harrawi, à qui l'auteur » lui-même l'avoit enseigné. J'ai beaucoup profité des leçons de Ma- » krizi, et son érudition m'a été très-utile et a infiniment contribué » à mon instruction. Il écrivoit et composoit beaucoup, et il a laissé » un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels est celui qui a pour titre: » 1.° *La jouissance donnée aux oreilles, concernant tous les descendans* » *du prophète, et toutes les choses qui étoient à son usage*, en six » volumes. Je l'ai vu et lu: c'est un ouvrage curieux, et Makrizi l'a » enseigné à la Mecque. L'auteur même m'a dit: J'avois toujours de- » mandé à Dieu qu'un exemplaire de cet ouvrage fût écrit à la Mecque, » et que je l'y enseignasse, et cela arriva effectivement pendant que » j'étois en retraite dans cette sainte ville. Il a composé aussi, 2.° l'*His-* » *toire des hommes*, en quatre volumes, ouvrage dans lequel il fait » l'histoire des tribus arabes, pour servir à la généalogie du prophète, et » auquel il a joint une introduction en un volume; 3.° l'*Introduction à la* » *connoissance des dynasties royales*, en plusieurs volumes, contenant le » récit de tout ce qui est arrivé de son temps jusqu'à sa mort; j'y ai fait, de

» son vivant même, une suite qui commence à l'an 840, et que j'ai inti-
» tulée *Événemens des siècles pendant la durée des jours et des nuits*,
» sans m'assujettir à suivre le même plan que Makrizi. Parmi les ou-
» vrages de cet auteur sont encore, 4.° ses grandes Chroniques, inti-
» tulées *Molkfa* ou *Histoire des habitans de l'Égypte et de ceux qui*
» *s'y sont transportés*; ouvrage qui, comme je le tiens de Makrizi lui-
» même, s'il étoit achevé sur le plan qu'il avoit conçu, auroit plus
» de quatre-vingts volumes; 5.° le *Livre des grosses perles, qui con-*
» *tient les vies intéressantes des personnages illustres*, en trois volumes,
» renfermant l'histoire des hommes célèbres morts depuis la nais-
» sance de Makrizi jusqu'à son décès; 6.° le *Livre des avertissemens*
» *et des sujets de réflexion, qui contient l'histoire des anciennes divisions*
» *territoriales et des monumens de l'antiquité* [c'est la description his-
» torique et topographique de Misr et du Caire], en plusieurs vo-
» lumes; ouvrage excellent et très-estimable; 7.° le *Livre qui offre*
» *les merveilles des abeilles*; 8.° *l'Exposition claire et sans voile du*
» *dogme de l'unité*; 9.° *Collection de choses utiles, et source abon-*
» *dante d'observations importantes*, dont il y a environ quatre-vingts
» volumes achevés, comme le *Tedhkirèh* [c'est-à-dire, je pense, de la
» même nature que le Tedhkirèh d'Ebn-Hamdonn Bagdadi, mort
» en 562, ouvrage fort estimé, et qui est une collection d'histoire, de
» morale, de poésie, de littérature et d'anecdotes curieuses]; 10.° *les*
» *petites Perles des colliers* [c'est le traité des monnoies Musulmanes];
» 11.° *la Lumière du voyageur nocturne, contenant l'histoire de Témim*
» *Dari*; 12.° *le Traité des poids et des mesures légales*; 13.° *le Traité*
» *qui fait cesser toute fatigue et toute peine, contenant la connoissance*
» *de l'état de la musique*; 14.° *le Traité des démêlés et des disputes*
» *entre les enfans d'Omayya et les enfans de Haschem*; 15.° *le Traité*
» *de la manière d'obtenir les biens et la subsistance, concernant la*
» *demande d'une heureuse fin* [je traduis ce titre avec beaucoup
» d'incertitude]; 16.° *le But sublime, traité de la connoissance des corps*
» *minéraux*; 17.° *Exposition et notice détaillée des familles Arabes éta-*
» *blies en Égypte*; 18.° *Recueil concernant l'histoire des souverains Mu-*
» *sulmans qui ont régné en Abyssinie*; 19.° *Bijoux précieux, concernant les*
» *histoires merveilleuses de Hadhramaut*; 20.° *Traité de la connoissance*
» *des droits qui appartiennent aux descendans du prophète, sur tous*
» *les autres hommes*; 21.° *Notice des Khalifes et des Rois qui ont fait le*
» *pèlerinage de la Mecque*; 22.° *les Perles des écrins enlacées, ou His-*

» *toire de la ville de Fostat*; 23.° *Avis aux orthodoxes, contenant* » *l'histoire des khalifes qui ont été en même temps imams* [c'est-à-dire, » des khalifes Fatémites].

« Makrizi a encore composé plusieurs autres ouvrages. Il ne cessa » point de vivre dans la vertu, et de s'occuper de l'étude des événe- » mens et de l'histoire, jusqu'à sa mort, arrivée le jeudi 16 de rama- » dhan 845 : il fut enterré le lendemain dans le cimetière des sofis, » hors la porte du Caire nommée *Bab-elnasr*. »

الشيخ تقيّ الدين المقريزي احمد بن علي بن عبد القادر بن محمد بن ابراهيم بن محمد بن تميم بن عبد الصمد الشيخ الامام العالم البارع عمدة المورّخين وعين المحدّثين تقيّ الدين المقريزي البعلبكي الاصل المصري المولد والدار والوفاة مولده بعد سنة ستّين وسبعماية بسنيّات وحشا بالقاهرة وتفقّه على مذهب الحنفيّة وهو مذهب جدّه العلّامة شمس الدين محمد بن الصابغ ثم تحوّل شافعيّا بعد مدّة طويلة لسبب من الاسباب ذكره لي وسمع الكثير من الشيخ برهان الدين ابراهيم بن احمد بن عبد الواحد التنوخي ومن ناصر الدين محمد ابن علي الحرّاوي والشيخ برهان الدين الامدي وشيخ الاسلام سراج الدين عمر البلقيني والحافظ زين الدين العراقي والهيثمي وسمع بمكّة من ابن سكّر والنشاوري وغيرهما وله اجازة من الشيخ شهاب الدين الاذرعي والشيخ بهاء الدين ابي البقاء والشيخ جمال الدين الاسنوي وغيرهم وتفقّه وبرع وصنّف التصانيف المفيدة النافعة الجامعة لكل علم وكان ضابطا مورّخا مفنّنا محدّثا معظما في الدول ولي حسبة القاهرة غير مرّة اوّل ولايته من قبل الملك الظاهر برقوق في حادي عشرين شهر رجب سنة احدى وثماني مايه عوضا عن شمس الدين محمد البجاسي ثم عزل بالقاضي بدر الدين العيناني في سادس عشرين

ذى الحجّة من السنة ثم وليها عنه ايضا وولى عدّة وظائف دينيّة وعرض عليه قضآء دمشق فى اوائل الدولة الناصريّة فرج فابى ان يقبل ذلك وكان اماما مفنّنا كتب الكثير بخطّه وانتقى اشيآء وحصل الفوائد واشتهر ذكره فى حياته وبعد موته فى التاريخ وغيره حتى صار به يضرب المثل وكان له محاسن شتّى ومحاضرة جيّدة الى الغاية لا سيّما فى ذكر السلف من العلمآء والملوك وغير ذلك وكان منقطعا فى داره ملازما للعبادة والخلوة قلّ ان يتردّد الى احد الا لضرورة الا انه كان كثير التعصّب على السادة الحنفيّة وغيرهم لميله الى مذهب الظاهر وقرأ عليه كثيرا من مصنّفاته وكان يرجع الى قولى فيما اذكره له من الصواب ويغيّر ما كتبه اوّلا فى مصنّفاته واجاز لى جميع ما يجوز له وعند روايته من اجازة وتصنيف وغير ذلك وسمعت عليه كتاب فضل الخيل للحافظ شرف الدين الدمياطى بكماله فى عدّة مجالس بقرآءة الحافظ قطب الدين محمد الخيضرى بسماعه من الحرّاوى بسماعه من المصنّف واخذت عنه وانتفعت به واستفدت منه وكان كثير الكتابة والتصنيف وصنّف كتبا كثيرة من ذلك إمتاع الاسماع فيما للنبى صلّى الله عليه وسلّم من الحفدة والمتاع فى ستّ مجلّدات رايته وطالعته وهو كتاب نفيس وجدّت به فى مكّة قال فى مؤلّفه رحمه الله سالت الله تعالى ان يكتب من هذا الكتاب نسخة بمكّة وان احدّث به فوقع ذلك بمجاورتى ولله الحمد . وله كتاب الخبر عن البشر ذكر فيه القبائل لاجل نسب النبى صلعم فى اربع مجلّدات وعمل له مقدّمة فى مجلّد وكتاب السلوك فى معرفة دول الملوك فى عدّة مجلّدات يشتمل على ذكر ما وقع من الحوادث الى يوم وفاته ذيّلت عليه فى

حياته من سنة اربعين وثمانى ماية وسمّيته حوادث الدهور فى مدا
الايّام والشهور ولم التزم فيه ترتيبه وله تاريخه الكبير المقفى فى
تراجم اهل مصر والواردين اليها ذكر لى رحمه الله قال لو كمل هذا
التاريخ على ما اختاره تجاوز الثمانين مجلّدا وله كتاب درر العقود
الفريدة فى تراجم الاعيان المفيدة ذكر فيه من مات بعد مولده
الى يوم وفاته ثلاث مجلّدات وكتاب المواعظ والاعتبار فى ذكر الخطط
والآثار فى عدّة مجلّدات وهو فى غاية الحسن وكتاب نُحل عبر
النّحل وكتاب تجريد التوحيد وكتاب جمع الفوائد ومنبع
العوائد كمل منه نحو الثمانين مجلّدا كالتذكرة وكتاب شذور
العقود وكتاب ضوء السارى فى معرفة خبر تميم الدارى وكتاب
الاوزان والاكيال الشرعية وكتاب ازالة التعب والعناء فى معرفة
الحال فى الغناء وكتاب التنازع والتخاصم فيما بين بنى اميّة وبنى
هاشم وكتاب حصول الانعام والمبرفى سوال خاتمة الخير وكتاب
المقاصد السنيّة فى معرفة الاجسام المعدنيّة وكتاب البيان والإعراب
عمّا فى ارض مصر من الأعراب وكتاب الالمام فى ناخر (اخبار)
من بارض الحبشة من ملوك الاسلام وكتاب الطرفة الغريبة فى اخبار
دار حضرموت العجيبة وكتاب فى معرفة ما يجب لآل البيت من الحقّ
على ما عداهم وكتاب فى ذكر من حجّ من الخلفاء والملوك وكتاب
عقد جواهر الاسفاط من اخبار مدينة الفسطاط وكتاب ايقاظ
(اتّعاظ) الحنفاء باخبار ائمّة الخلفاء وله عدّة تصانيف اخر
ولم يزل ضابطا حافظا للوقائع والتاريخ الى ان توفّى يوم الخميس سادس
عشر شهر رمضان سنة خمس واربعين وثمانى ماية ودفن من الغد بمقبرة

الصوفيّة خارج باب النصر من القاهرة رحمه الله تعالى

Je dois joindre à ces deux passages importans d'Abou'lmahasen, diverses observations.

1.° Dans l'un et dans l'autre passage, notre auteur dit bien que Makrizi étoit originaire de Baalbec; mais il ne dit pas d'où lui venoit le surnom de *Makrizi*. Hadji-Khalfa, à l'article de l'ouvrage intitulé اتّعاظ الحنفآء باخبار العاطميّين الخلفآء, nous apprend que cet écrivain tiroit son surnom de *Makriz*, l'un des quartiers de Baalbec, والمقريزى بفتح الميم نسبة الى مقريز محلّة ببعلبك. C'est sans doute Hadji-Khalfa qui a fourni cette étymologie à d'Herbelot.

2.° Abou'lmahasen, comme Soyouti dans un passage que j'indiquerai tout-à-l'heure, et Hadji-Khalfa, nomment constamment notre historien *Makrizi*, et non *Ebn-almakrizi*. Le surnom *Makrizi*, qui indiquoit l'origine de cette famille, fut commun à cet écrivain et à son père, et peut-être à d'autres savans de la même maison. On voit par-là qu'il a pu être nommé indifféremment *Makrizi* et *fils de Makrizi*, comme l'a observé M. Langlès (*Not. et Extraits des manusc. de la biblioth. du Roi*, tom. VI, p. 323), et que le plus ordinairement les écrivains, même contemporains, le surnommoient *Makrizi*, par la raison peut-être que son père étoit un homme peu connu. Au surplus, le passage de la preface de la Description historique et topographique de Misr et du Caire, sur lequel M. Langlès appuie son observation, et qu'il considère comme les paroles de Makrizi lui-même, a certainement été ou ajouté ou interpolé par une main étrangère. Voici ce passage en entier, plus correctement qu'on ne le lit à l'endroit cité (pag. 324):

واما واضع هذا الكتاب ومرتّبه فاسمه سيّدنا الشيخ الامام العالم العلّامة تقيّ الدين احمد بن على بن عبد القادر بن محمد ويعرف بابن المقريزى (autrement بالمقريزى) رحمه الله تعالى ولد بالقاهرة من ديار مصر بعد سنة ستّين وسبعماية من سنى الهجره المحمّدية ورتبته من العلم ما يدلّ عليه هذا الكتاب وغيره ممّا جمعه والّفه

» L'auteur de cet ouvrage et celui qui en a disposé les matériaux, » se nomme notre seigneur, le scheïkh, l'imam savant et très-docte

» Takiyy-eddin Ahmed... connu sous le nom d'Ebn-almakrizi (*au-*
» *trement* de Makrizi): que Dieu daigne avoir pitié de lui! Il naquit
» au Caire, ville d'Égypte, postérieurement à l'an 760 de l'ère de la
» fuite de Mahomet. Quant au rang qu'il tenoit en fait d'érudition,
» on en peut juger tant par ce livre, que par les autres ouvrages qu'il a
» compilés ou composés. » Makrizi, en parlant de lui-même, ne se seroit pas nommé *notre seigneur, l'imam savant et très-docte;* il n'auroit pas employé cette formule qui n'est d'usage qu'en parlant d'une personne morte, *Que Dieu daigne avoir pitié de lui!* enfin il n'auroit pas vanté son érudition et son vaste savoir, comme on le fait ici.

3.° Abou'lmahasen ne fixe pas la date précise de la naissance de Makrizi. Soyouti, dans le كتاب حسن المحاضرة (man. ar. de la bibl. du Roi n.° 791, fol. 222), la place à l'année 769. Cela ne s'accorde pas bien avec ce qu'Abou'lmahasen met dans la bouche de Makrizi lui-même, *qu'il étoit né un petit nombre d'années* سنيّات *après l'an 760.*

4.° Par les *généalogistes de Naséri*, si le texte n'est pas altéré, j'entends des généalogistes attachés à une mosquée ou à un collége du Caire, bâti et fondé par un sultan du nom de Naser.

5.° Je ne saurais dire précisément ce que c'est que cette secte nommée مذهب الظاهر dont parle Abou'lmahasen, et pour laquelle Makrizi avoit beaucoup d'inclination. J'ai rendu cela par *la doctrine de ceux qui attachent beaucoup de mérite aux pratiques extérieures*, et je ne puis pas m'être fort éloigné du vrai sens. L'opposé de cette *doctrine extérieure*, doit être la *doctrine intérieure* مذهب الباطن. Mais il s'agit ici de deux opinions admises par les mahométans orthodoxes, et par conséquent ces dénominations ne doivent pas être prises dans le sens que leur donnent quelques sectes outrées d'entre les partisans d'Ali, comme les Ismaëliens, les Baténiens, les Nosaïriens, les Druzes, &c. Hadji-Khalfa parle plus d'une fois de cette division d'opinions entre des docteurs orthodoxes. Au mot سماع par exemple, qui veut dire *musique, concerts*, et s'emploie particulièrement en parlant des danses des derviches, il dit: مسئلة السماع من جملة ما اختلف اهل الظاهر والباطن « Question relative aux concerts [c'est-à-dire, à l'usage de la » musique dans les exercices de dévotion]: c'est une des questions » sur lesquelles il y a division d'opinions entre les partisans de *l'exté-*

» *rieur* et les partisans de *l'intérieur.* » Il cite plusieurs ouvrages pour et contre, relatifs à cette question, et entre autres un traité d'Émad-eddin Abou'labbas Ahmed Waséti, fils d'Ibrahim, qui disoit que *c'étoit une nouveauté profane introduite d'abord à Bagdad, postérieurement à la fin du second siècle, et qui avoit été désapprouvée et condamnée dès ce temps-là, notamment par l'imam Schaféi :* كلامه انه بدعة ظهرت بعد المائتين ببغداذ وقد تكلّم فيه الشافعي وانكر عليهم في هذا العصر. *Voyez*, sur ce sujet, une notice que j'ai donnée dans le tome IV des *Notices et Extraits*, page 700 et suiv.

6.° Le mot اجازة que j'ai traduit par *admettre à la licence*, ne se trouve pas précisément en ce sens dans nos dictionnaires : mais il est certain qu'il ne peut signifier qu'une attestation d'études et de capacité, contenant une permission d'enseigner par écrit et de vive voix, et l'on en trouve la preuve dans le manuscrit arabe n.° 749, où Abou'l-mahasen, dans la vie de *Salâh-eddin Khalil Safadi, fils d'Ibec*, خليل بن ايبك الصلاح الصفدي, donne en entier la requête à fin d'obtenir un pareil certificat, présentée par Khalil, et le *certificat* اجازة accordé en conséquence de cette requête.

7.° En traduisant les titres des ouvrages de Makrizi, je puis m'être trompé quelquefois, le style dans lequel ces titres sont conçus les rendant presque toujours obscurs pour quiconque n'a pas les ouvrages sous les yeux. J'observe que plusieurs des petits ouvrages de Makrizi, tels que son *Traité des Abeilles*, son *Histoire de Témim Dari*, sa *Notice des familles Arabes établies en Égypte*, l'*Histoire merveilleuse du pays de Hadhramaut*, la *Notice des Khalifes et des Rois qui ont fait le pélerinage de la Mecque*, et plusieurs autres, se trouvent dans un petit volume récemment apporté d'Egypte et acquis par la bibliothèque du Roi. Le *Traité des monnoies*, et celui *des poids et mesures*, ont été publiés tant par le savant professeur de Rostock, feu M. Ol. Ger. Tychsen, que par-moi-même. L'Histoire des *rois* musulmans établis en Abyssinie, petit ouvrage très-important, a été donnée tant en arabe qu'en latin, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'université de Leyde, par feu M. Rink. Les deux derniers ouvrages indiqués par Abou'lmahasen n'existent, à ma connoissance, dans aucune bibliothèque de l'Europe : il seroit cependant important de les posséder. Le premier contient l'histoire des gouverneurs de l'Égypte pour les khalifes, et des princes

Toulounides et autres qui en ont possédé la souveraineté jusqu'à la conquête de ce pays par Djewhar, général de Moëzz-lidin-allah : le second renferme l'histoire des khalifes Fatémites, jusqu'à la destruction de leur puissance par Salah-eddin. Ces deux ouvrages, dont Makrizi lui-même fait mention dans la préface du كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك ou *Introduction à la connoissance des dynasties royales*, forment avec ce dernier une histoire suivie du gouvernement de l'Égypte, depuis la conquête de ce pays par Amrou jusqu'à l'an 844 de l'hégire. L'histoire des khalifes Fatémites sur-tout, écrite par Makrizi, ne pourroit manquer d'être d'un très-grand intérêt. Il faut, dans le titre de cet ouvrage, lire اتّعاظ, comme il est écrit dans Soyouti et Hadji-Khalfa, et non comme on lit dans Abou'lmahasen ايعاظ.

Parmi tous les ouvrages de Makrizi, il n'en est aucun qui fasse mieux connoître son goût pour les recherches, son exactitude et sa vaste érudition, que sa Description historique et topographique de Misr et du Caire, ouvrage qui auroit pu lui mériter de ses contemporains cet éloge que Cicéron adressoit à Varron : *Nos in nostra urbe peregrinantes, errantesque tanquam hospites, tui libri quasi domum deduxerunt, ut possemus aliquando, qui, et ubi essemus, agnoscere. Tu ætatem patriæ, tu descriptiones temporum, tu sacrorum jura, tu sacerdotum, tu domesticam, tu bellicam disciplinam; tu sedem regionum, locorum; tu omnium divinarum humanarumque rerum nomina, genera, officia, causas aperuisti.* (Acad. Quæst. *I*, 3.)

Depuis la première édition de ce recueil, il a paru une nouvelle vie de Makrizi, dont l'auteur est *Abd-alrahman Sakhawi*. On doit la publication et la traduction de ce morceau à M. H. Ar. Hamaker, qui l'a inséré dans l'ouvrage intitulé *Specimen catalogi codicum mss. orientalium bibliothecæ Acad. Lugd. Bat.* (p. 207 et suiv.), et qui y a joint beaucoup de notes relatives à l'histoire littéraire. Il seroit inutile de transcrire de nouveau ici cette vie de Makrizi. Je me contenterai de remarquer que Sakhawi n'est pas aussi favorable à Makrizi que l'est Abou'lmahasen. Il lui reproche des fautes graves en fait de critique historique, et assure qu'il n'avoit pas une instruction solide en jurisprudence, en grammaire et dans la science des traditions. C'est aussi à tort, suivant lui, que Makrizi, sur un très-léger fondement, se disoit issu de la race des khalifes Fatémites. Ce qu'il y a de plus important, c'est que, selon ce même auteur, Makrizi ne seroit pas vraiment l'auteur

de la Description historique et topographique de Misr et du Caire, que tous les matériaux de cet ouvrage auroient été recueillis, rédigés et en partie mis au net par *Schéhab-eddin Ahmed Awhadi, fils de Hasan* شهاب الدين احمد بن الحسن الاوحدى, mort en l'an 811, et que Makrizi, se trouvant en possession de ses manuscrits, y auroit fait quelques additions de peu d'importance, et se seroit approprié l'ouvrage d'Awhadi.

M. Hamaker (p. 196) paroît croire que le titre de la Description de l'Égypte, de Makrizi, doit être كتاب المواعظ والاعتبار فى ذكر الخطط والآثار من تواريخ مصر, comme on le lit dans divers manuscrits; mais je pense que les mots من تواريخ مصر ont été mal à propos ajoutés au titre, dont ils rompent le rhythme et la rime, et qu'ils signifient seulement que cet ouvrage fait partie des livres historiques qui ont l'Égypte pour objet. Ces mots ne se trouvent point dans la préface de Makrizi.

(2) Abou'lféda écrit le nom de cette ville بِلْبَيْس, et remarque qu'on l'écrit aussi بَلْبَيْس : l'auteur du كتاب مراصد الاطّلاع, que j'ai déjà cité plusieurs fois, dit qu'il faut prononcer par deux *kesras* بِلْبِيس *Bilbis.*

(3) Il y a dans le texte *dorrâa* دَرّاعة. Makrizi, parlant ailleurs du costume des vizirs, dit que ce qui les distinguoit des autres officiers de plume ou de justice, c'étoit *l'habillement nommé* dorrâa, *qui est ouvert par-devant jusque vers la hauteur du cœur, et est garni de boutons et de boutonnières*, ويغفردون بلبس ثياب يقال لها الدراريع واحدتها دَرّاعة وهى مشقوقة أمام وجهه الى قريب من رأس الفؤاد بأزرار وعرى. Dans le *Kâmous*, on lit que *cet habillement est toujours de laine*, والدراعة كمكنسة ثوب كالدَرّاعة ولا يكون الا من صوف.

(4) Ce grand portique ou salon ouvert avoit été bâti, suivant que le dit ailleurs Makrizi, par Aziz, en l'année 369. Les khalifes y donnoient une audience publique tous les lundis et les jeudis, jusqu'au règne d'Amer-biahcam-allah. Au milieu de ce portique étoit l'enceinte fermée de grillages ou jalousies, où se tenoit le khalife, et au-dessus de laquelle étoit un dais : c'étoit là qu'on donnoit un festin solennel le jour de la fin du jeûne au matin, et que se tenoit l'assemblée et se faisoit la prière

publique a la fête nommée عيد غدير *la fete de l'étang* ou *de Khomgadir*. A côté de ce portique étoient les bureaux d'administration. On y voyoit deux côtes de poisson qui, étant dressées, cachoient un cheval et son cavalier. On les y conserva jusqu'au temps de Saladin, qui les envoya en présent au khalife de Bagdad. Voici le texte de Makrizi:

وبصدر هذا الايوان كان الشباك الذى يجلس فيه الخليفة وكان يعلو هذا الشباك قبّة وفى هذا الايوان كان يمدّ سماط الفطرة بكرة يوم عيد الفطر.. وبه ايضا كان يعمل الاجتماع والخطبة فى يوم عيد الغدير وكان بجانب هذا الايوان الدواوين وكان بهذا الايوان ضلعا سمكة اذا افيضا واربا الفارس بفرسه ولم يزالا حتى بعثهما السلطان صلاح الدين يوسف الى بغداد فى هديّة

(5) On voit de même, dans les Mille et une nuits (tom. I.er, p. 319, édition de 1786), un trône d'or, et sur ce trône, un lit d'une riche étoffe. Le mot مرتبة signifie le matelas ou coussin qu'on étend sur le trône. *Voyez* ci-devant p. 70, note (9).

(6) Le mot واسطة signifie *intermediaire*: la place se nomme وساطة, et elle est jointe à un autre office nommé سفارة, comme on le voit souvent dans cet extrait. Je rends ce dernier titre par celui de *secrétaire d'état*; il signifie proprement la fonction d'interprète des volontés du souverain. Makrizi dit, en plus d'un endroit, que les fonctions comprises sous ces deux titres répondent à celles de vizir. Ailleurs, il nous apprend qu'il n'y eut point de vizir en Égypte sous Moëzz. Yakoub, fils de Kels, fut nommé vizir par Aziz; mais *ce vizir étant mort, Aziz ne lui donna point de successeur: une même personne fut chargée du ministère d'intermédiaire et de celui de secrétaire d'état*: فلما مات ابن كلس لم يستوزر العزيز بعده احدا وانما كان رجل على الوساطة والسفارة. Il en fut de même sous le règne de Hakem; et ce ne fut que sous celui de son fils Dhaher que le titre de vizir fut rétabli. Ces vizirs avoient toute l'administration *des offices de plume* وكم ارباب اقلام, dit Makrizi; mais le militaire et l'administration de la justice ne dépendoient point de leur place. Les choses changèrent sous le khalifat de Mostanser. Émir-aldjoyousch Bedr Djémali, étant venu à la cour,

réunit toute l'administration civile et militaire ; les vizirs devinrent alors *vizirs d'épée* وزير صاحب سيف ; et depuis ce temps, toutes les affaires, sans exception, dépendirent de leur place.

(7) J'ai traduit *les ports*, parce que j'ai supposé que le mot الساحل signifie ici les ports de l'Égypte, tant sur la mer Rouge que sur la Méditerranée. Ce qui semble autoriser cette conjecture, c'est que, suivant Mésihi, souvent cité par Makrizi, Hakem supprima, en 387, les droits qu'on percevoit à Kolzom. *Voyez* Notices et Extraits des Man. de la bibl. du Roi, tom. VI, pag. 353.

Il pourroit se faire cependant que Makrizi n'auroit entendu parler ici que du port du Caire, nommé aujourd'hui *Boulak*.

(8) Djewhar ou Djauhar, dont cet Hosaïn étoit fils, est le général qui soumit l'Égypte aux khalifes Fatémites, en l'année 358, et qui, peu après cette conquête, jeta les fondemens du Caire. Le titre de *kaïd* qu'il portoit, et que son fils porta après lui, signifie *général*, et répond au latin *dux*, d'où est venu chez nous le titre de *duc*. Djewhar étoit mort en l'an 382, après avoir été dépouillé, du moins en partie, de ses dignités. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 499 et 579; Makrizi, man. ar. de la biblioth. du Roi, n. 673 C 2, fol. 33 *recto*.

(9) Je pense que, par الديوان الخاص *le divan particulier*, il faut entendre le bureau qui étoit chargé de l'administration des propriétés particulières du khalife. Makrizi n'en dit rien à l'endroit de sa Description de Misr et du Caire où il parle des divers bureaux.

(10) Soleïman, fils de Djatar, fils de Félah, avoit pour surnom *Abou-Témim*. Il étoit de la tribu de Kétama. Son frère Abou'lhasan Ali devint par la suite premier ministre de Hakem. Quant à Soleïman, il partagea la disgrace de son protecteur Ebn-Ammar. Bardjéwan ayant triomphé de son rival, ôta à Soleïman le gouvernement de la Syrie et le donna à Djeïsch, fils de Samsama. Celui-ci, arrivé à Ramla, prit possession de cette ville; et y ayant trouvé Abou-Témim Soleïman, il le prit et l'envoya en Égypte. Djeïsch battit les Grecs, soumit les Tyriens qui s'étoient révoltés, mit en fuite Mofarradj, fils de Dagfal, fils de Djerrah, et entra à Damas où il fut bien accueilli par les habitans.

Soleïman et Ali son frère étoient fils *d'Abou-Ali Djafar Kétami, fils de Félah* ابو علي جعفر بن فلاح الكتامي, l'un des généraux du khalife Moëzz. Abou-Ali avoit été envoyé en Égypte avec Djewhar. Après la soumission de l'Égypte, Djewhar envoya Abou-Ali en Syrie

pour faire la conquête de cette province : il y obtint de grands succès, et s'empara de Ramla en 358, et de Damas en 359. L'année suivante, il livra une bataille aux Karmates, dans laquelle il périt. Dans Aboulféda, au lieu de فلاح on lit فلاج ; mais c'est une faute. (Voyez *Annal. Moslem.* tom. II, p. 500.) On trouve dans Ebn-Khilcan, la vie d'Abou-Ali Djafar, fils de Félah, et ce biographe rapporte des vers faits en l'honneur d'Abou-Ali par un poëte Espagnol nommé *Abou'lkasem, fils de Hani* ابو القاسم بن هانى, qui prouvent que le nom *Félah* فلاح doit être prononcé sans *teschdid*. Les voici :

كانت مسائلة الركبان تخبرنى عن جعفر بن فلاح احسنَ الخبرِ
ثم التقينا فلا والله ما سَمِعَتْ اذنى باحسنَ مِمّا قد رأى بصرى

» En interrogeant les caravanes, j'apprenois les choses les plus belles » de Djafar, fils de Félah ; maintenant que je me suis trouvé avec » lui, je reconnois que ce que j'avois ouï dire ne surpassoit pas ce » que j'ai vu de mes yeux. »

Ces vers sont du mètre nommé بسيط ; il se compose de huit pieds qui sont alternativement un مستفعلن et un فاعلن ou فعِلن.

(11) La première lettre de ce mot varie dans les manuscrits ; dans la plupart même elle est sans point. La même incertitude a lieu pour plusieurs des noms propres suivans. L'auteur de l'Histoire d'Alep كتاب زبدة الحلب فى تاريخ حلب (man. arabe de la biblioth. du Roi, n.° 720, ...) appelle celui dont il s'agit, *Bandjou-tékin, le Turc*, بنجوتكين التركى, et dit que le khalife Aziz l'avoit nommé gouverneur ou vice-roi de Damas, et lui avoit ordonné de faire la conquête d'Alep que possédoit alors Saïd-eddaula, petit-fils de Seïf-eddaula. Voyez *Fabulæ Locmani, et plura loca ex codicibus maximam partem historicis selecta*, p. 41.

(12) Ebn-Djerrah, dont il est ici question, doit être *Mofarradj, fils de Dagfal, fils de Djerrah* مفرّج بن دغفل بن جرّاح, qui, sous le règne de Moëzz, s'étoit ligué avec le Karmate Hasan Djannabi, fils d'Abou-Mansour Ahmed, fils d'Aboû-Saïd, pour faire la guerre à Moëzz : ils avoient soumis une partie de la Syrie, et déjà ils assiégeoient le Caire, quand Mofarradj se laissa gagner par l'argent du khalife. Les deux armées en étant venues aux mains, en l'année 363, devant la capitale de l'Egypte, Mofarradj, au fort de la mêlée, abandonna le Karmate, qui fut

fut défait. Mofarradj fut mal récompensé de sa trahison ; car Moëzz lui envoya, au lieu d'argent, de la fausse monnoie de cuivre argenté. Plus tard, Hassan, fils de Mofarradj, fit la guerre à Hakem, et proclama même un autre khalife, comme on le voit dans la suite de cet extrait.

Le recueil des Druzes contient une pièce intitulée تقليد بنى جرّاح, c'est-à-dire, *Provisions* ou *Investiture des fils de Djerrah*. Elle est adressée par un ministre de Hamza, appelé *Moktana* المقتنى, mais dont les noms et surnoms sont *Boha-eddin Ali Sémouki, fils d'Ahmed* بهآء الدين علىّ بن احمد السموكى, à deux émirs, *Djabar* جابر et *Zemmakh* زمّاخ, fils de Mofarradj. Il paroît par cette pièce que ces deux émirs avoient embrassé la doctrine de Hamza, et par conséquent admettoient la divinité de Hakem. Il leur est recommandé « de ne point imiter, » dans leurs paroles ni dans leurs actions, les chefs des Arabes, afin » qu'en s'occupant à répandre la doctrine de l'Unité, ils se distinguent » de leurs pareils et de leurs contemporains ; et de n'avoir rien de commun » avec *Ebn-Djobla Soleïman*, dont les projets demeureront sans succès. » ولا تتأسّيا باحد من رُنسآء العرب بقول او فعل لتتميّزا بسبث كلمة التوحيد عن الاضراب والاقران واضربا صفحا عن راى ابن الجُبلى الخائب سليمان (Man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 1582, et man. du docteur Picques, qui a passé des Jacobins de la rue Saint-Honoré à la biblioth. du Roi, fol. 78 *verso*.) Je n'ai trouvé aucune autre mention ailleurs de Soleïman, fils de Djobla. Dans une autre pièce du recueil des Druzes, adressée à un grand nombre d'émirs Arabes, et intitulée *Lettre des Arabes* رسالة العرب, on trouve au nombre des émirs qui y sont nommés, Hassan, fils de Mofarradj, Djabar, Zemmakh et *Amira, fils de Djabar* عميرة بن جابر (Man. de Picques, fol. 209 *recto*). Cette pièce, qui est de l'an 422, est adressée aux Arabes de la haute et basse Syrie, de la haute Egypte, du Hedjaz, du Yémen, de la Mésopotamie et des deux Iraks. Abou'lféda raconte quelques faits relatifs à Hassan, fils de Mofarradj, sous les années 416 et 422 de l'hégire (*Annal. Moslem.* tom. III, p. 69 et 79.), et il faut voir ce que dit Reiske dans sa note sur le premier de ces deux passages (*ibid.* p. 659). Makrizi, dans la vie du khalife Dhaher, fils et successeur de Hakem, dit que, sous le règne de Dhaher, Hassan, fils de Mofarradj, s'empara de la plus grande partie de la Syrie.

J'ai trouvé dans le diwan de Téhami (manuscrit de M. Rousseau) plusieurs pièces de vers, composées par ce poëte en l'honneur de Mofarradj, fils de Dagfal, et surnommé *Abou'ldawad* ابو الدواد, de Hassan, fils de Mofarradj, et d'Ali *Tamoum* الطموم, autre fils de Mofarradj. Le poëte Téhami, dont le nom est *Ali, fils de Mohammed*, ayant été arrêté en Égypte, où il étoit venu pour remettre des lettres de Hassan, fils de Mofarradj, aux Arabes de la tribu des Bénou-Korra, y fut mis en prison. Il fut mis à mort en l'an 416. (*Voy.* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. III, p. 69 et 659.) Suivant Abou'lmahasen, Mofarradj fut empoisonné par ordre de Hakem.

(13) On pourroit douter si ce fut Ebn-Félah ou Bandjoutékin qui éprouva une défaite, et qui, ayant pris la fuite, fut arrêté et envoyé en Égypte; mais il est certain que ce fut Bandjoutékin. Voici comment ce fait est rapporté par un historien, mal à propos pris pour Tabari, et qui n'est autre qu'Ebn-alathir, comme l'a prouvé M. Reinaud (*voy.* Histoire des croisades, par M. Michaud, tom. VII, p. 382). Bandjoutékin, sollicité par Bardjéwan de le délivrer de la puissance d'Ebn-Ammar, partit de Damas avec les milices orientales et se mit en marche pour l'Égypte. Ebn-Ammar envoya à sa rencontre une armée nombreuse, commandée par Soleïman Kétami, fils de Djafar, fils de Félah, qui portoit aussi le surnom d'*Abou-Témim*. Les deux armées s'étant rencontrées à Ascalon, Bandjoutékin fut défait, et 2,000 hommes des siens demeurèrent sur la place; pour lui, il fut pris et conduit en Égypte. Ebn-Ammar, pour se concilier les milices orientales, lui conserva la vie, mais il donna le gouvernement de la Syrie à Abou-Témim Soleïman, fils de Djafar.

(14) Dans quelques manuscrits, au lieu de *Sakiabi* الصقلبي on lit *Sakali* الصقلي, c'est-à-dire *Sicilien*. Je pense que c'est une faute.

(15) Renaudot, dans l'Histoire des patriarches d'Alexandrie, parle de la mort de Falid, mais il le nomme *Kahadus Abrahami filius, divani scriba* (p. 395); il a sans doute lu فهد au lieu de فهد.

(16) Sur Marasch, voyez l'*Index geograph. in vitam Saladini*. Marasch est l'ancienne *Germanicia*, et les Syriens, par une corruption de cet ancien nom, l'appellent quelquefois *Baniki* جرمنيقا. (*Voyez* Et. Ev. Assemani, *Biblioth. orient. Clement. Vatic.* tom. II, *Dissert. de Monophys.*, et pag. 91, 209 et 443.) Marasch fut conquise par Khaled, en l'an 15 de l'hégire. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. I, p. 227.

(17) Bardjéwan, surnommé *Abou'lfotouh* ابو الفتوح, étoit, comme le dit Makrizi, *un eunuque blanc* خصيّا ابيض. On l'appeloit *Ostad*, parce qu'il avoit été gouverneur de Hakem durant la jeunesse de ce prince. Ebn-alathir le nomme *Ardjéwan* ارجوان.

Il est fait mention de la manière dont Hakem se défit de Bardjéwan, dans un écrit intitulé السيرة المستقيمة et qui fait partie du recueil des Druzes. Bardjéwan, ennemi déclaré d'Ebn-Ammar, étoit parvenu à l'éloigner de la cour, mais n'avoit point usé cruellement de la victoire. Après l'éloignement de son rival, il administra l'empire sous le nom de Hakem. Cependant il ne tarda point à devenir à charge au khalife, soit parce qu'il s'opposoit aux fantaisies que lui suggéroit son caractère bizarre, soit parce qu'il le traitoit avec trop peu d'égards. On dit d'ailleurs que Hakem avoit conservé une secrète rancune contre lui, parce que, dans son enfance, Bardjéwan en plaisantant l'appeloit *le lézard* الوزغة. Hakem ayant donc résolu de le faire périr, lui fit dire un jour : *Le petit lézard est devenu un grand dragon, et il vous demande.* Bardjéwan tout tremblant vint trouver Hakem, qui lui fit couper la tête. (*Voy.* l'Hist. des patr. d'Alexandrie, de Sévère d'Oschmouneïn, man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 140; Greg. bar-Hebr. *Chron. syr.* p. 212.) Makrizi trace la vie de Bardjéwan, à l'occasion d'une rue du Caire, nommée *la rue de Bardjéwan* حارة برجوان (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, f. 3 *recto*). Sa vie se trouve aussi dans Ebn-Khilcan. Suivant Makrizi, Hakem avoit donné à Bardjéwan le sobriquet de *lézard* الوزغ. La mort de Bardjéwan excita, de la part du peuple, dont il étoit aimé, un soulèvement que Hakem eut peine à apaiser. Bardjéwan fut tué par un Esclavon nommé *Réidan*, à qui Hakem fit, par la suite, éprouver le même sort. L'auteur du *Tarikh Djafari* كتاب انهج الطرائق والمناهج والسلوك الى تواريخ الانبياء والخلفاء والملوك observe, à cette occasion, que *les Esclavons* الصقالبة *sont une nation d'où l'on tire des eunuques* جنس من الناس يجلب منهم الخدّام (Man. arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 783).

(18) *Kaïd-alkowwad* قائد القوّاد signifie *le général des généraux* ou le généralissime. *Voyez* ci-devant, note (8), pag. 127.

(19) Il y a dans le texte درج : ce mot signifie *pli*, *papier plié*, suivant les lexicographes arabes. Djewhari dit : الدَّرْجُ الذى يُكتَب (فيه)

وكذلك الدَرَج بالتحريك يقال انفذته فى درج الكتاب اى فى طيّه....

درج دروجا وَدَرَجانا ادرجت الكتاب طويته. On lit dans le *Kamous* : مشى والقوم انقرضوا كاندرجوا وفلان لم يخلّف نسلا او مضى بسبيله كدرج كسمع . .. وطّوى كدرّج وأدرج والدرج.... بالفتح الذى يُكتَب فيه ويحرّك وبالتحريك الطريق. Makrizi, parlant de la bibliothèque des Fatémites, dit : وفيها من الدروج بخطّ ابن مقلة ونظائره كابن البوّاب وغيره ; ainsi درج doit signifier *un papier, une lettre pliée.*

(20) L'office appelé النظر فى المظالم étoit fort important ; il consistoit à recevoir les plaintes de tous ceux qui venoient demander justice de quelque vexation. Makrizi décrit en deux endroits le cérémonial qui s'observoit dans les audiences destinées à recevoir les demandes de cette nature. Cet usage, qui avoit eu lieu à la cour des khalife. Abbasides, se pratiqua toujours en Égypte sous le gouvernement des Fatémites, et ensuite sous les Ayyoubites et les sultans qui leur succédèrent, mais avec quelques variations dans les formes extérieures. Sous les Fatémites, cette fonction fut quelquefois confiée au kadhi suprême, et quelquefois il fut établi un officier spécial pour la remplir. A certains jours fixes de la semaine, celui qui étoit investi de cet office, donnoit audience à une des portes du palais, et un crieur appeloit à haute voix tous ceux qui avoient des réclamations à présenter. La réclamation étoit faite de vive voix, si les défendeurs résidoient à Misr ou au Caire, et alors elle étoit renvoyée aux *walis* ou lieutenans de police, ou bien aux kadhis, avec ordre d'y faire droit. Si ceux contre lesquels la plainte étoit formée, n'habitoient point Misr ou le Caire, le plaignant remettoit sa demande par écrit : un *hadjeb* ou huissier de la porte recevoit tous les placets ; et quand il les avoit réunis, il les portoit au *secrétaire de la plume fine* الموقع بالقلم الدقيق qui y écrivoit la décision, après quoi on les transmettoit au *secrétaire de la grosse plume* الموقّع بالقلم الجليل : celui-ci écrivoit en détail la décision que le premier n'avoit fait qu'indiquer. Après cela on mettoit toutes les demandes dans un sac et on les présentoit au khalife, qui confirmoit la décision. Cela fait, on les remettoit dans le sac et

on les rendoit à l'huissier, qui, se tenant à la porte du palais, remettoit à chaque personne la décision qui la concernoit. *Voyez* Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 50 *verso*, et n.° 680, fol. 147 *verso*.

Les mots القلم الدقيق et القلم الجليل que j'ai traduits par *la plume fine* et *la grosse plume*, seroient peut-être mieux rendus par *l'écriture fine* et *la grosse écriture*, ou si l'on veut la *minute*, et la *grosse* ou *expédition* : les mots تجليل et تدقيق sont employés en ce sens dans un passage cité par Hadji-Khalfa. *Voyez* Mém. de l'Acad. des belles-lettres, t. L, p. 417.

Makrizi nous apprend que, sous les khalifes Fatémites, le *bureau de la chancellerie et de la correspondance* ديوان الانشآء والمكاتبات étoit confié à un officier appelé *le secrétaire de la main auguste* كاتب الدست الشريف : c'étoit lui qui décachetoit les lettres adressées au khalife, et les lui présentoit; il pouvoit entrer à toute heure chez le prince. Au dessous de lui étoient deux offices nommés, l'un *le secrétariat de la plume fine* التوقيع بالقلم الدقيق, l'autre *le secrétariat de la grosse plume* التوقيع بالقلم الجليل. Le premier de ces deux offices étoit joint aux fonctions de lecteur du khalife. (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 53 *recto*.)

Soyouti décrit ainsi le cérémonial usité pour la réception des plaintes, du temps des sultans. « Voici, dit-il, ce qu'on lit dans Ebn-» Fadhl-allah: Quand le sultan tient l'audience pour recevoir les de-» mandes en réparation de griefs, les quatre kadhis des quatre sectes » orthodoxes prennent séance à sa droite, après eux l'intendant du tré-» sor impérial, puis le *mohtésib* ou préfet de police. A la gauche » du sultan est assis le secrétaire d'état; devant lui le chef du départe-» ment de la guerre, et les greffiers qui complètent le cercle. S'il » se trouve là un vizir qui soit du nombre des officiers de plume, » il se place entre le prince et le secrétaire d'état; si le vizir est du » nombre des officiers d'épée, il se tient debout à une certaine dis-» tance des autres employés. Deux rangées de *silahdars* [écuyers], » de *djamdars* [officiers de la garde-robe] et de *khasséghis* [pages], » se tiennent debout derrière le sultan, à droite et à gauche. A quinze » coudées environ de distance, de l'un et de l'autre côté, sont assis » les plus âgés d'entre les émirs commandant des compagnies de cent » hommes : ce sont les émirs qui forment le conseil. Auprès d'eux sont

» ceux qui le suivent en rang d'entre les principaux émirs et le » reste des employés, tous debout : les autres émirs se tiennent » debout derrière les émirs du conseil. Derrière le cercle qui entoure » le sultan, sont debout les huissiers de la porte et les *dévadars* » [porte-écritoires], pour présenter les requêtes des particuliers et » amener les malheureux. On lit les requêtes au prince : il communique » aux kadhis les affaires qui sont de leur compétence ; et pour celles qui » concernent l'armée, il en confère avec l'intendant du trésor particulier » et le secrétaire d'état. Le même auteur ajoute : Cette audience a lieu » le lundi et le jeudi. »

قال ابن فضل الله اذا جلس السلطان للظالم جلس عن يمينه قضاة القضاة من المذاهب الاربعة ثم الوكيل على بيت المال ثم الناظر في الحسبة ويجلس عن يساره كاتب السرّ وتقدّامه ناظر الجيش وجماعة الموقعين تكملة حلقة دائرة وان كان ثمّ وزير من ارباب الاقلام كان بينه وبين كاتب السرّ وان كان الوزير من ارباب السيوف كان واقفا على بعد من بقيّة ارباب الوظائف ويقف من وراء السلطان صفّان عن يمينه ويساره من السلاحدارية والجمدارية والخاصّكية ويجلس على بعد تقديره خمسة عشر ذراعا من يمنة ويسرة ذو السنّ من اكابر الامرآء المبشّرين وهم امرآء المشورة ويليهم من دونهم من اكابر الامرآء وارباب الوظائف وقوفا وبقيّة الامرآء وقوف وراء امرآء المشورة تقف خلف هذه الحلقة المحيطة بالسلطان الحجّاب والدوادارية لاحضار قصص الناس واحضار المساكين ونقرأ عليه وما يحتاج الى مراجعة القضاة راجعهم فيه وما كان متعلّقا بالعسكر تحدّث مع الخاصّ وكاتب السرّ فيه قال وهذا المجلس يكون يوم الاثنين ويوم الخميس.

Man. ar. de la bibliothèque du Roi, n.° 597, fol. 307, *recto* et *verso* ; et man. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 107.

Je pense que الخاصّ est dit pour ناظر الخاصّ.

J'ai traduit جمدارية par *officiers de la garde-robe*, sur l'autorité de Soyouti, qui dit ailleurs (fol. 310 *recto*) : الجمدار ماسك البقجه التى للقماش c'est-à-dire, *le djamdar est celui qui tient le porte-manteau qui contient les hardes.* Le mot جمدار est une altération du persan جامه دار, qui vient de جامه *habit.* Quant au mot بقجه dans le passage de Soyouti, c'est le mot turc بوغجه qui veut dire *valise, porte-manteau*, ou plutôt une enveloppe qui sert à empaqueter des hardes. De là on nomme en turc بوغجه دار le domestique chargé de tenir sous sa main les caftans qu'on destine à des présens. Russell (*the natur. Hist. of Aleppo*, tom. I, p. 379), écrit comme Soyouti بقجه ; M. Beauvoisin (Notice sur la cour du Grand-Seigneur, p. 23) écrit *bocshâh*. Voyez Méninski, au mot بوغجه ; Relat. de l'Égypte d'Abd-allatif, p. 440, note (*a*).

L'intendant du trésor particulier est celui que Léon Africain, dans le huitième livre de sa Description de l'Afrique, appelle *naddheasse*, c'est-à-dire, ناظر الخاص. On trouve dans ce même écrivain le chef du département de la guerre sous le nom d'*amir cabir* امير كبير ; le secrétaire d'état, *chetebressere* كاتب السر ; les greffiers ou secrétaires en second, *muachih* موقع ; les pages ou chevaliers, *caschia* خاصكيه ; les émirs commandans de cent hommes, *amir-mia* امير مايه &c.

Léon parle aussi d'une dignité de la cour des sultans d'Égypte, qu'il appelle *eddaguadar*, et dont il dit : « Questa appresso il soldano era » la seconda dignità ; a cui egli dava autorità di comandare, di ris- » pondere, di dar gli ufici e rimovergli, e ordinare poco meno che la » sua persona ; e tiene una corte non molto differente da quella del » soldano. » Léon semble avoir appliqué à cette charge ce que Soyouti dit du vice-roi ou lieutenant du sultan : « Il y avoit ci-devant une » charge nommée *vice-royauté* نيابة السلطان, qui a été supprimée par » Mélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun. *Le vice-roi* النائب » étoit un sultan en diminutif : c'étoit lui qui distribuoit *les bénéfices* » *militaires* الاقطاعات, et qui nommoit aux places d'émir et autres charges ; » il disposoit de toutes choses avec une autorité absolue, à l'exception » de quelques grandes charges, comme celles de kadhi, de vizir et de » secrétaire d'état, auxquelles il ne nommoit pas ; il proposoit seule- » ment au sultan les sujets propres à les remplir, et il étoit rare que » les sujets qu'il présentoit ne fussent pas nommés. On l'appeloit le

» *curateur des états du sultan, et le second sultan* كافل المماليك والسلطان
» الثاني (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 691, f. 308). Makrizi nomme cet officier نائب السلطنة.

Il y a au surplus tout lieu de penser que l'officier de la cour des sultans, nommé par Léon *addaguadar*, n'est autre chose que le *dewadar* ou avec l'article *eddéwadar*, c'est-à-dire, le *porte-écritoire*, soit que, comme je le pense, l'office de dewadar fût devenu beaucoup plus important vers la fin de la dynastie des Circassiens qu'il ne l'étoit auparavant, soit que Léon ait attribué au dewadar ce qui appartenoit au vice-roi ou à l'un des premiers officiers des Circassiens. Je dois faire observer que dans une pièce très-curieuse, rapportée par Leibnitz (seconde partie du volume intitulé *Mantissa codicis jur. gent. diplomat.* p. 163 et suiv.), contenant les instructions données aux ambassadeurs que la république de Florence envoya en 1422 au sultan d'Égypte, et le rapport fait par ces ambassadeurs à leur retour, le dewadar est nommé comme l'un des premiers officiers du sultan. Voici ce qu'on lit dans le rapport des ambassadeurs: « Giungemmo nel Cairo a' 3 di settembre; addì 5 » di settembre, visitammo il diudar [dewadar] cadiliser [kadhi'l-» asker], e 'l nadarcas [nadher-khass], i quali in diversi uffizj sono » principali nel governo di soldano. » (p. 168.) Ce fait prouve que le dewadar étoit alors, en 825 de l'hégire, un des principaux et même le premier officier de la cour du sultan: ce qui justifie Léon Africain. Abou'lféda, à l'année 711, fait mention d'un dewadar Bibars, surnommé *Rocn-eddin*, qui étoit en même temps *vice-roi* نائب السلطنة et tenoit le premier rang après le sultan (*Annal. Mosl.* t. V, p. 249). D'ailleurs, il paroît que la charge de vice-roi avoit cessé de former une dignité de la cour des sultans, et que les attributions de cette charge avoient passé à quelques autres des principaux officiers de cette cour. En effet, Makrizi, dans sa Description historique et géographique de Misr et du Caire (man. ar. n.° 682, fol. 398 *verso*), dit qu'en l'année 737, Mohammed, fils de Kélaoun, supprima la place de vice-roi et celle de vizir, et fit démolir l'hôtel de la vice-royauté. Il faut lire en entier le chapitre intitulé دار النيابة, pour connoître l'histoire de cette charge et les prérogatives dont elle jouissoit. Ce même écrivain, dans la dernière partie de son *Histoire des Ayyoubites et des Mamlouks* كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك, commence l'histoire de chaque année, en donnant la liste des personnes qui remplissoient les prin-

cipales charges, et l'on trouve immédiatement après le sultan, *l'émir-kébir atabec*, et ensuite le *dewadar-kébir*, qui précèdent tous les autres grands officiers de la couronne.

M. Lorsbach pense comme moi que l'*eddaguadar* de Léon est le *dewadar*. Voyez *J. Leo's des Afric. Beschreibung von Africa*, p. 540.

(21) L'écrit intitulé السيرة المستقيمة qui fait partie du recueil des Druzes, et que j'ai déjà cité, fait mention de la mort d'Ebn-Ammar, et même fait honneur de cette action hardie à Hakem, qui étoit encore fort jeune. Makrizi, dans sa Description historique et topographique de Misr et du Caire, parle au long d'Ebn-Ammar, en décrivant le quartier nommé خطّ قصر ابن عمّار. Voici en abrégé ce qu'il en dit: *Abou-Mohammed Hasan Kalbi, fils d'Ammar, fils d'Ali, fils d'Abou'l-hasan* ابو محمد الحسن بن عمّار بن علي بن ابي الحسن الكلبي, appartenoit à la famille des *Benou-Abi'lhoscin* بنو ابي الحسين, émirs de Sicile, et étoit un des scheïkhs de Kétama. Le khalife Aziz, en mourant, avoit confié le soin de son fils Abou-Ali Mansour, qui lui succéda sous le nom de *Hakem-biamr-allah*, à Ebn-Ammar et au kadhi *Mohammed, fils de Noman* محمّد بن النعمان. Après la mort d'Aziz, les troupes de Kétama se rassemblèrent en tumulte, et exigèrent que *la place de wasita* الوساطة ou de premier ministre fut ôtée à Isa, fils de Nestourès, et donnée à Ebn-Ammar. En conséquence, le 3 de schawal 375, il fut investi de cette place en grande cérémonie. Il fut revêtu de la *khila*, on lui passa au cou une épée qui avoit appartenu à Aziz, et il reçut le titre d'*Amin-eddaula*: ce fut la première fois qu'un officier de la cour des Fatémites reçut un *surnom honorifique* لقب. Il monta un cheval qui portoit une selle garnie d'or, et il se rendit à son hôtel au milieu d'un cortége immense: devant lui on conduisoit un grand nombre de chevaux de main, et l'on portoit cinquante habits de toute sorte de riches étoffes. Le kadhi lut l'ordonnance qui conféroit à Ebn-Ammar la dignité de premier ministre et le titre d'*Amin-eddaula*. Tout le monde eut ordre de mettre pied à terre devant lui. Quand il alloit au palais, il ne descendoit de cheval qu'à l'entrée de l'appartement du khalife. Tous les matins, une foule, parmi laquelle se trouvoient beaucoup de personnages notables et de gens de distinction, se rendoit à son hôtel avant que les portes en fussent ouvertes. Il les faisoit attendre long-temps avant de les admettre. Après que les

officiers de Kétama et les autres personnes notables avoient été admis à lui faire leur cour, la foule se précipitoit dans la salle pour le saluer de loin, sans qu'il rendît le salut à personne. Ensuite il montoit à cheval; très-peu de personnes avoient la permission de lui baiser la main; baiser son genou ou même son étrier étoit encore une insigne faveur. Il usa de son pouvoir pour combler de bienfaits tous ceux qui appartenoient à la tribu de Kétama, et supprima les traitemens, les indemnités et les distributions en nature dont jouissoient les autres serviteurs de la cour. Il vendit une partie des chevaux du khalife, ainsi qu'un grand nombre de ses esclaves des deux sexes, et affranchit d'autres esclaves. Il s'attacha surtout à maltraiter les Turcs qui étoient au service du khalife. Cette conduite rendit insolens les Arabes de Kétama qui se livrèrent à toute sorte de vexations, pillèrent les maisons, insultèrent les femmes, et commirent des meurtres. Il en résulta un grand mécontentement et des plaintes générales, et il y eut des hostilités entre les troupes Africaines et les Turcs, au mois de schaban 387. Bardjéwan se déclara alors pour les Turcs, qui pillèrent l'hôtel et les écuries d'Ebn-Ammar, et celui-ci fut contraint de venir à Misr, et fut destitué de la charge de premier ministre qu'il avoit exercée onze mois moins cinq jours. Il ne resta que 27 jours à Misr, et eut ordre de revenir au Caire. Il y demeura retiré dans son hôtel, et on lui rendit les traitemens et les droits dont il jouissoit du temps d'Aziz. Au mois de schawal 390, Hakem lui permit de se rendre à cheval au palais, ce qu'il fit. Quelques jours après, y étant venu le soir, il lui fut ordonné de se retirer; et comme il retournoit chez lui, quelques Turcs l'assaillirent, le tuèrent et lui coupèrent la tête, qui fut portée à Hakem. Il périt ainsi le 24 schawal 390, ayant survécu à sa destitution trois ans un mois et vingt-huit jours. *Voyez* Man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 149. *verso* et 150 *recto*.

(22) Ce nom est différemment écrit dans les manuscrits: on lit dans quelques-uns *Tamousilat*, dans d'autres *Tamansilat*.

(23) Cette mosquée étoit située à Misr ou Fostat. Le lieu où elle fut bâtie avoit fait originairement partie du terrain concédé, lors de la construction de Fostat, à Raschida, fille d'Anb, de la tribu de Lakhm. Ce lieu, suivant Makrizi, servoit de cimetière aux Juifs et aux Chrétiens, avant que Hakem y fît construire une mosquée. Il est question de cette mosquée dans les livres des Druzes.

(24) *Fahd* étoit chrétien: Hakem lui ayant proposé d'embrasser la

religion musulmane, et ayant cherché à le gagner par les promesses les plus flatteuses, il demeura ferme dans la profession du christianisme. Le khalife lui fit couper la tête, et ordonna que son corps fût brûlé; et les historiens chrétiens assurent qu'on entretint pendant trois jours le feu sans que son cadavre fût consumé. Hakem, qui l'aimoit et ne l'avoit fait périr qu'à regret, fit venir ses enfans, les revêtit de pelisses, et défendit qu'on leur fît aucun mal et qu'on pillât leur maison. *Voyez* Renaudot, *Histor. patr. Alex.* p. 395.

(25) Ali Addas, fils d'Omar, est nommé simplement *Bar-Addâs* par *Grégoire bar-Hebræus*. C'étoit lui qui avoit intrigué auprès de Hakem pour perdre Fahd, fils d'Ibrahim. Parvenu à la place qui étoit l'objet de son ambition, il se rendit également odieux aux chrétiens et aux musulmans par ses vexations.

(26) La construction de cette djami avoit été commencée par Aziz en 380. On la nomma d'abord la *mosquée de la khotba* جامع الخطبة: En 381, Aziz y fit la prière publique. Hakem la fit achever, et on lui donna depuis le nom de *djami de Hakem*; on la nomma aussi la *djami très-lumineuse* الجامع الانور; quelquefois on l'appelle la *djami de Bab-al-fotouh* جامع باب الفتوح. Nous devons ces détails à Makrizi.

(27) Reïdan étoit un eunuque blanc de la nation des Sclaves: il portoit *le parasol* مظلّة sur la tête de Hakem. C'étoit lui qui avoit tué Bardjéwan par l'ordre de ce prince; il fut tué lui-même par un autre eunuque de la même nation, nommé *Masoud*, qui portoit l'épée du khalife. Reïdan avoit donné son nom à une mosquée qui étoit nommée مسجد ريدان: elle étoit située hors la porte *Bab-alfotouh*.

(28) L'emploi de *daï* داعي ou *missionnaire* étoit particulier aux sectes des Ismaëliens. Les daïs des Fatémites étoient employés à enseigner leur doctrine, qui étoit une branche de celle des Ismaëliens. Il en est souvent fait mention dans ce morceau.

La place de daï suprême n'étoit pas toujours jointe à celle de kadhi suprême. Makrizi décrit les attributions du grand daï, à l'occasion d'un édifice nommé المحوّل *Mohawwil*, qui étoit compris dans l'enceinte du palais des khalifes au Caire. Cet édifice, appelé aussi قصر البحر *le palais du fleuve*, servoit aux assemblées que tenoit le daï. Je vais transcrire ici ce passage de Makrizi, qui est d'une grande importance.

قال المسبحيّ وفي ربيع الاوّل سنة خمس وثمانين وثلثماية جلس القاضي محمّد بن النعمان على كرسيّ بالقصر لقرآءة علوم آل البيت على الرسم المتقدّم له ولاخيه بمصر ولابيه بالمغرب فمات في الزحمة احد وعشرون رجلا فكفنهم العزيز بالله وقال ابن الطوير فاما داعي الدعاة فانه يسلّى قاضي القضاة في الرتبة ويتزيّا بزيّه في اللباس وغيره ووصفه ان يكون عالما بجميع مذاهب آل البيت تُقرأ عليه ويأخذ العهد على من ينتقل من مذهبه الى مذهبهم وبين يديه من نقبآء المسلمين اثنا عشر نقيبا وله نوّاب كنوّاب الحاكم في سائر البلاد ويحضر اليه فقهآء الدولة ولهم مكان يقال له دار العلم وبجماعة منهم على التصدير بها ارزاق واسعة وكان الفقهآء منهم يتّفقون على دفتر يقال له مجلس الحكمة في كل يوم اثنين وخميس ويحضر مبيّضا الى داعي الدعاة فيقرأه عليهم ويأخذه منهم ويدخل به الى الخليفة في هذين اليومين المذكورين فيتلوه عليه ان امكن ويأخذ علامته بظاهره ويجلس بالقصر لتلاوته على المومنين في مكانين الرجال على كرسيّ الدعوة بالايوان الكبير والنسآء بمجلس الداعي وكان من اعظم المباني واوسعها فاذا فرغ من تلاوته على المومنين والمومنات حضروا اليه لتقبيل يديه فيمسح على رؤسهم بمكان العلامة اعني خطّ الخليفة وله اخذ النجوى من المومنين بالقاهرة ومصر واعمالهما لا سيّما الصعيد ومبلغها ثلاثة دراهم وثلث فيجتمع من ذلك شيء كثير يتجمله الى الخليفة من يده بيده وبينه وبينه وامانة في ذلك مع الله تعالى فيفرض له الخليفة منه ما يعيّنه لنفسه وللنقبآء وفي الاسماعيلية المحوّلين من يحمل ثلاثة وثلاثين دينارا وثلث دينار على حكم النجوى ومصحبه ذلك رقعة مكتوبة باسمه فيتميّز في المحوّل فيخرج له عليها خطّ

الخليفة بارك الله فيك وفى مالك وفى ولدك ودينك فيدّخر ذلك ويتفاخر به وكانت هذه الخدمة متعلّقة بقوم يقال لهم عبد القوّى ابا عن جدّ آخرهم رجل يقال له الجليس وكان الافضل بن امير الجيوش نفاهم الى المغرب فولد الجليس المذكور فى المغرب وربّى به وكان يميل الى مذهب اهل السنّة وولى القضآء مع الدعوة المذكورة وادركه اسد الدين شيركوه واكرمه وجعله واسطة عند الخليفة العاضد وكان قد حجر على العاضد ولسولاه لم يبق فى الخزائن شيء لكرمه وكانّه علم انه آخر الخلفآء قال المسبحى وكان الدائى يواصل الجلوس بالقصر لقرآءة ما يقرأ على الاولياء والدعاة والمتّصلة وكان يفرد للاولياء مجلسا وللخاصّة وشيوخ الدولة ومن يختصّ بالقصر من الخدم وغيرهم مجلسا ولعوامّ الناس والطارئين على البلد مجلسا وللنسآء فى جامع القاهرة المعروف بالجامع الازهر مجلسا وللحرم وخواصّ نسآء القصور مجلسا وكان يعمل المجالس فى داره ثم ينفذها الى من يختصّ بخدمة الدولة ويتّخذ لهذه المجالس كتّابا يبيّضونها بعد عرضها على الخليفة وكان يقبض فى كل مجلس من هذه المجالس ما يتحصّل من النجوى من كل من يدفع شيئًا من ذلك عينا وورقا من الرجال والنسآء ويكتب اسمآء من يدفع له وكذلك فى عيد الفطر يكتب ما يدفع عن الفطرة ويحصل من ذلك مال جليل يحمل الى بيت المال شيئًا بعد شيء وكانت تسمّى مجالس الدعوة مجالس الحكمة وفى سنة اربعماية كتب سجلّ عن الحاكم بامر الله فيه رفع الخمس والزكاة والفطرة والنجوى التى كانت تحمل ويتقرّب بها وتجرى على ايدى القضاة وكتب سجلّ آخر بقطع مجالس الحكمة التى تقرأ على الاولياء يوم الخميس والجمعة انتهى

« Mésihi dit: Au mois de rébi premier de l'année 385, le kadhi

» Mohammed, fils de Noman, prit séance dans le palais (au Caire) sur un » siége, pour lire les doctrines particulières de la lignée du prophète, » comme son frère et lui avoient coutume de faire précédemment à Misr, » et comme leur père le faisoit avant eux dans le Magreb. Vingt-une » personnes périrent dans la foule, et Aziz fournit les linceuls pour » les ensevelir.

» Ebn-altoweïr dit : Le daï des daïs suit immédiatement en rang le » kadhi des kadhis, et a, soit pour les vêtemens, soit pour tout le » reste, le même costume que lui. Il faut qu'il soit bien instruit de » toutes les doctrines propres à la lignée du prophète; il en donne » des leçons, et c'est lui qui reçoit l'engagement de tous ceux qui re- » noncent à la secte dont ils faisoient profession précédemment, pour em- » brasser celle des Fatémites. Il a sous ses ordres douze prévôts, du nombre » des prévôts des musulmans (dans d'autres manuscrits on lit المومنين *des* » *croyans*); il a aussi des lieutenans, comme le souverain en a dans toutes » les provinces. Les docteurs de la dynastie (des Fatémites) se réunissent » chez lui; ils ont un local nommé *l'hôtel de la Science*, et quelques- » uns d'entre eux reçoivent des traitemens considérables, à la charge d'y » exercer la présidence. Quelques-uns de ces docteurs s'y rendent tous » les lundis et les jeudis, pour entendre lire une feuille qu'on nomme » *Conférence de la sagesse*. On l'apporte mise au net au daï des daïs, » qui en fait lecture en leur présence. (Au lieu de فيقراه عليهم, plusieurs manuscrits portent فينفذه عليهم, ce qui est, je crois, une faute, à moins qu'on ne lise فينفذه اليهم *il la leur transmet*.) « Puis il la prend » de leurs mains, et il entre, les deux jours susdits, chez le kha- » life, auquel, si la chose est possible, il en donne lecture; après quoi » il fait apposer sur le dos de cette feuille le chiffre du khalife. En- » suite il tient une séance dans le château en deux endroits différens, » pour lire cet écrit aux fidèles : la séance a lieu, pour les hommes, sur » *le siége de la mission*, dans le grand portique; et pour les femmes, dans » la salle du daï, qui est un des plus grands et des plus vastes bâtimens. » Quand il a fini d'en faire la lecture aux croyans de l'un et de l'autre » sexe, ils viennent lui baiser les mains, et il leur applique sur la tête » l'endroit de la feuille où se trouve le chiffre, c'est-à-dire l'écriture » du khalife. C'est le daï des daïs qui reçoit la contribution des croyans » au Caire, à Misr, dans les districts qui dépendent de ces deux villes, » et spécialement dans le Saïd : cette contribution est, par tête, de trois

» pièces d'argent et un tiers. Cela produit une somme d'argent con-
» sidérable que le daï remet de la main à la main et sans aucun interme-
» diaire au khalife; il n'en doit compte qu'à Dieu. Le khalife lui fait
» remise de ce qu'il juge à propos sur cette somme, pour lui-même et
» pour les prévôts. Parmi les riches Ismaëliens, il y en a qui donnent,
» pour la contribution dont il s'agit, 33 dinars et un tiers: avec cette
» somme ils remettent un papier sur lequel est écrit leur nom. Ceux-
» là occupent une place distinguée dans le *Mohawwil*, et on leur rend
» leur papier sur lequel est écrit de la main du khalife: *Que Dieu ré-*
» *pande sa bénédiction sur toi, sur tes biens, tes enfans et ta religion.* Ils
» gardent cela comme un trésor, et le tiennent à grand honneur.

» L'office de daï des daïs étoit attaché de père en fils à une famille qui
» portoit le nom de *Bénou-Abd-alhawi*. Le dernier de cette famille se
» nommoit *Djélis*: Afdhal, fils d'Emir-aldjoyousch, les avoit relégués
» dans le Magreb, et c'étoit là que Djélis avoit vu le jour et avoit
» été élevé. Il avoit de l'inclination pour la doctrine des Sunnites. Il fut
» pourvu des offices de kadhi et de daï. Il exerçoit ces places lors de l'ex-
» pédition d'Asad-eddin Schircouh, qui le nomma premier ministre du
» khalife Adhed; car Schircouh avoit en quelque sorte mis Adhed en état
» d'interdiction, et sans cela ce khalife auroit poussé si loin ses libéralités
» qu'il ne seroit rien resté dans le trésor: on eût dit qu'il prévoyoit qu'en
» lui finiroit le khalifat.

» Mésihi dit: Le daï des daïs tenoit presque sans interruption des
» séances dans le palais pour lire les écrits dont la lecture devoit être
» faite aux affidés, aux daïs, et à ceux *qui venoient se faire initier*
» (je traduis ainsi par conjecture le mot التنصيبة). Il donnoit une séance
» spéciale aux affidés: une autre aux officiers, aux scheïkhs particulière-
» ment attachés à la dynastie, et à tous ceux qui avoient des fonctions
» ou un service dans le palais; une autre pour le commun des hommes
» et pour les personnes du dehors qui venoient à la ville; une autre
» encore dans la grande mosquée du Caire, nommée *Djami alazhar*, pour
» les femmes; enfin une dans le palais pour les femmes du khalife et toutes
» les femmes qui avoient des emplois dans le palais. Le daï composoit les
» conférences dans son hôtel; ensuite il les envoyoit aux (docteurs)
» spécialement attachés au service de la dynastie: il avoit pour ces con-
» férences des commis qui les transcrivoient au net, après qu'elles avoient
» été présentées au khalife. Dans chacune des séances de ces confé-

» rences, il recevoit toutes les sommes qui provenoient de la contribu-
» tion et qui étoient payées par les initiés, hommes ou femmes, en or
» ou en argent, et il inscrivoit les noms de tous ceux qui donnoient
» quelque chose. De même, à la fête de la fin du jeûne, il recevoit
» tout ce qui étoit payé à titre de l'aumône de ce jour. Tout cela formoit
» une somme considérable qui étoit versée dans le trésor au fur et à
» mesure. Ces conférences de la secte (ou de la mission) se nommoient
» *les Conférences de la sagesse.* En l'année 400, Hakem rendit une or-
» donnance par laquelle il abolit le quint, la dîme légale, l'aumône
» de la fin du jeûne, et la contribution (volontaire) qu'on offroit pour
» se concilier la faveur (divine) et qui étoit reçue par les kadhis. Il rendit
» aussi une ordonnance pour supprimer les conférences de la sagesse
» qu'on avoit coutume de lire aux affidés le jeudi et le vendredi. »

(Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C. 2, fol. 43 *verso* et 44 *recto.*)

On trouve souvent, dans Makrizi, *Hosaïn, fils de Noman*, et *Abd-alaziz, fils de Noman*, pour *Hosaïn, fils d'Ali, fils de Noman*, et *Abd-alaziz, fils de Mohammed, fils de Noman.*

(29) Plusieurs des ordonnances qui concernent les Juifs et les Chrétiens, et dont il est parlé dans cette vie de Hakem, n'étoient pas de l'invention de ce prince, ni absolument nouvelles. Les Juifs, par exemple, ont été pendant plusieurs siècles, tant dans les pays musulmans, que dans les états des princes chrétiens, obligés à se faire distinguer par quelque marque d'une couleur particulière dans leurs habits. (*Voyez* Basnage, *Histoire des Juifs*, liv. 9, ch. 15.) Je pourrois entrer, sur ces objets et sur beaucoup d'autres, dans de grands détails, en comparant ce que dit ici Makrizi avec d'autres passages du même auteur, et avec le récit d'une multitude d'autres écrivains que j'ai traduits ou extraits; mais cela m'entraîneroit trop loin, et ces détails appartiennent à la vie de Hakem qui fait partie de mon Histoire des Druzes: cependant je crois devoir rapporter ici, au sujet des marques distinctives auxquelles les Juifs ont été et sont encore assujettis dans les états musulmans, un passage d'un écrivain peu connu, auquel les usages du Levant étoient très-familiers, et que j'aurai occasion de citer encore ailleurs. « Les Juifs, dit J. Morgan, portoient autrefois, dans le Levant,
» une pièce de drap jaune sur les épaules, ou un chapeau jaune, rouge
» ou orangé, pour que cette marque servît à les distinguer, comme
» ils en portent aujourd'hui de semblables (je ne parle que du chapeau)

en

» en diverses parties de l'Italie. A présent, dans tous les états musulmans, » ils portent un long bonnet de feutre, toujours noir, que les Turcs » appellent par dérision *harouz* (خوروز), ce qui, dans leur langue, signi- » fie une *chaise percée [pot de chambre]*, parce qu'il a effectivement » beaucoup de rapport avec la forme de ce meuble. On leur permet d'en- » tortiller autour de ce bonnet un turban de toile blanche ou rayée, mais » non d'aucune autre couleur. Ils ne jouissent de ce privilége que dans le » Levant; car en Barbarie, ils ne peuvent mettre autour de ce bonnet » qu'une espèce de mouchoir. Dans tous les pays occupés par les maho- » métans, les habits des Juifs doivent être entièrement noirs. Cela » ne doit cependant s'entendre que des Juifs naturels de ces contrées; » car ceux qui y viennent de quelque pays que ce soit de la chrétienté, » peuvent porter l'habit de leur pays; mais ils courroient grand risque » d'être brûlés, s'ils se hasardoient à porter quelques hardes de couleur » verte. » Voyez *Mahometism fully explained*, tom. I, p. 220.

Suivant les historiens Arabes, l'obligation imposée aux Juifs de se distinguer par la couleur de leurs habits ou de quelque partie de leurs vêtemens, s'étendoit aussi aux Samaritains; mais la couleur prescrite à ceux-ci différoit de celle qui étoit assignée aux Juifs. « En l'année » 700, dit Soyouti, il fut ordonné que, dans toute l'Égypte et la » Syrie, les Juifs porteroient *des turbans* عمائم jaunes, que ceux des » Chrétiens seroient bleus, et ceux des Samaritains, rouges; usage qui » a subsisté jusqu'à présent. Cela donna lieu aux épigrammes de quel- » ques poètes. Ala-eddin Waddaï dit à ce sujet:

» *Les infidèles ont été contraints à porter des turbans qui, par un effet* » *de la malédiction céleste, augmentent leur embarras. Je leur ai dit: Ce* » *ne sont pas des turbans qu'on vous oblige à porter, ce sont de vieilles* » *savates.*

Un autre dit sur le même sujet:

» *On a été surpris de voir sur la tête des Chrétiens, des Juifs et des* » *Samaritains, des guenilles en guise de turbans: il semble que l'aigle* » *céleste ait été purgé, durant la nuit, avec des médicamens de diverses* » *couleurs, et qu'au matin il ait vidé ses entrailles sur leurs têtes.* »

فقال العلاء الوداتي

لقد الزموا الكفار شاشات ذلة تزيدهم من لعنة الله تشويشا

فقلت لهم ما البسوكم عمائما ولكنّهم قد البسوكم براقيشا

وقال آخر

تعجّبوا للنصارى واليهود معا والسّامريّين لما عمّموا الخُرَقا

كأنّما بات بالاصباغ منسهلا تسر السّماء فاضحى فوقهم دُرَقا

Man. ar. de la bibl. du Roi n.° 791, fol. 376 et 377.

Aboulféda, à l'année 700, parle aussi de cette ordonnance. Voy. *Annal. Mosl.* tom. V, p. 177.

Des vers que je viens de citer d'après Soyouti, les premiers appartiennent au mètre طويل, et leur mesure est :

∪ – – – | ∪ – – – | ∪ – – – | ∪ – ∪ – || ∪ – – – | ∪ – – – | ∪ – – – | ∪ – – –

Les seconds sont du mètre بسيط, qui a huit pieds, et se compose alternativement des pieds مستفعلن et فاعلن avec leurs variations. Leur mesure est donc :

– – ∪ – | – ∪ – | – – ∪ – | ∪ ∪ – || – – ∪ – | – ∪ – | – – ∪ – | ∪ ∪ –

Il y a, dans le premier vers d'Ala-eddin, un jeu de mots entre شاشات et تشويشا.

Soyouti dit un peu plus loin : « En l'année 755, il fut ordonné que » les ceintures des Chrétiens seroient bleues, celles des Juifs, jaunes, » et celles des Samaritains, rouges. » (Man. arabe, n.° 791, fol. 379 *recto*.)

Le mot براقيش pluriel de برقوش ne se trouve pas dans les dictionnaires; براقيش en Occident, et زربول en Orient, signifient des *savates*, de *vieux souliers*.

La pièce d'étoffe jaune que les Juifs devoient coudre sur leurs habits, s'appelle proprement en arabe غيار, et en persan يهودانه. Voici ce que je trouve dans le منتخب اللغة شاهجهاني, manuscrit persan de M. Anquetil du Perron : يهودانه پارچهء زردى باشد كه يهودان بر جامهء خود دوزند تا از مسلمان متميز كردند وآنرا غيار نيز خوانند

(30) La méloukhia et *la roquette* جرجير sont connues. Je n'ai

trouvé aucun renseignement sur la *motéwakkéliyya* المتوكلية, si ce n'est que Makrizi nous apprend que c'étoit une herbe potagère qui prenoit son nom du khalife Abbaside Motéwakkel. On peut voir ce que j'ai dit de la méloukhia, dans mes notes sur la Relation de l'Égypte par Abd-allatif, page 40.

(21) La telline ou *délinas*, dont il est question dans cet endroit de Makrizi, est au nombre des singularités du règne animal observées en Égypte par Abd-allatif, dans le voyage qu'il fit en ce pays vers la fin du sixième [illegible]. Voici ce qu'il en dit : « Le *délinas* est un coquil- » lage [illegible] vale, plus grand que l'ongle : en l'ouvrant on y trouve une » [illegible] pyramide, mucilagineuse, blanche, marquetée de points » noirs, dégoûtante au coup d'œil, mais qui, dit-on, offre au goût » une saveur agréable : on le vend à la mesure. » (Voyez *Abdollatifi Histor. Ægypti compendium*, page 86 de l'édition *in-4.°* arabe et latine, donnée par M. White; et page 49 de l'édition *in-8.°* publiée par M. Paulus. Il est encore fait mention du *délinas*, page 184 de l'édition *in-4.°*, et page 102 de l'édition *in-8.°* *Voyez* aussi ma traduction française d'Abd-allatif, p. 147 et 314.) M. White a conservé dans sa traduction le mot de l'original, qu'il prononce *dalins*. M. Wahl, dans sa traduction allemande, intitulée *Abdallatif's eines arabischen Arztes Denckwürdigkeiten Egyptens*, et publiée à Halle, en 1790, prononce ce nom *doleinis*, et dit que c'est le diminutif de دلنس, mot d'origine Égyptienne, qui signifie *coquillage* (page 156).

En réfléchissant sur la forme de ce mot, j'ai reconnu que c'étoit le mot grec τελλίν, qui a passé dans la langue latine et dans la nôtre, où ce coquillage porte le nom de *telline*. C'est un coquillage bivalve, du genre des moules, dont on peut voir la description et les caractères spécifiques dans le Dictionnaire raisonné universel d'histoire naturelle, par M. Valmont de Bomare, Lyon, 1791, *in-8.°*, t. XIV, page 23.

Dioscoride, liv. II, chap. 8, parle des tellines. J'ai cru devoir, en conséquence, consulter la traduction arabe de Dioscoride, manuscrit nouvellement apporté du Caire, et acquis pour la bibliothèque du Roi; et voici l'article des tellines, tel que je l'y ai trouvé :

طلينا واهل الشام يسمّونه الطلينس وهو صنف من الصدف صغير العظم
اذا كان طريّا واكل ليّن البطن ولا سيّما مرقه واما ما كان منه عتيقا

واحرق وخلط بقطران وسحق وقطر على الجفن لم يدع الشعر ان ينبت
في العين ومرق الصنف من ذوات الصدف الذي يقال له خثمى وسائر
اصناف ذوات الصدف الصغار يسهل البطن اذا طبخت مع شيء يسير
من ماء ومرقها اذا استعمل متحسّا مع شراب

Ceci répond aux chapitres 8 et 9 du texte de Dioscoride. Peut-être faut-il lire : وكذا مرقها الخ. Voici la traduction littérale de ce passage arabe, qui ne rend pas toujours très-exactement [illegible]

» *Tellina.* Les Syriens lui donnent le nom de *tellinas* [illegible] » espèce de coquillage très-petit : quand on le mange frais, [illegible] » le ventre ; le bouillon fait avec ce coquillage a sur-tout cette facul- » té. Quand il est ancien, qu'on le fait brûler, qu'on le mêle avec du » goudron, qu'on le met en poudre, et qu'on le fait couler sur » les paupières, il empêche le poil de pousser dans les yeux. Le » bouillon de l'espèce de coquillages qu'on nomme *chames* (je lis خمى ; » il y a dans le grec ἐκ τῶν χαμῶν), et des autres petits coquillages, » lâche le ventre quand on les fait cuire dans une petite quantité d'eau : » il en est de même de leur bouillon, quand on le prend en boisson » avec du vin. »

Le manuscrit offre deux gloses sur ce passage : la première est sur le mot même طلينا ; la voici en entier : الصدف الازق (اللازق ا. على الحضور في البحر وهو الباطلينس c'est-à-dire, « C'est le coquillage qui s'at- » tache sur les rochers dans la mer, et qu'on nomme *patelle ;* » ce qui n'est pas exact. La seconde glose répond au mot الطليفس ; elle nous apprend que, suivant Ebn-Beïtar, on nomme communément la telline, en Égypte, *délinas :* حاشية ابن بيطار عامّة مصر يسمّونه الدليفس.

Ceci m'a engagé à consulter le Dictionnaire des remèdes simples d'Ebn-Beïtar, et j'y ai trouvé effectivement le passage suivant (Man. ar. de Saint Germain-des-Prés n.° 155) : طلينا هو صنف من الصدف صغار يسمّيه اهل الشام طليفس واهل مصر دليفس يتادم به مملوحا بالخبز وقد ذكرته مع الصدف في حرف الصاد

« *Tellina.* C'est une espèce de petit coquillage qu'on nomme en Syrie » *telinas*, et en Égypte *délinas* : on le mange salé comme assaisonne-

» ment avec le pain. J'en ai parlé en même temps que des autres » coquillages, à la lettre *sad.* »

En effet, au mot صدف *coquillage,* Ebn-Beïtar dit de la telline précisément les mêmes choses qu'on trouve dans Dioscoride ; mais il ajoute ces mots rapportés dans la seconde glose que j'ai citée : « On nomme » communément la telline, en Égypte, *délinas.* » (Man. ar. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 409.)

Ceci doit servir à corriger Avicenne, au mot صدف, page 242, lignes 6 et 11, édition arabe de Rome : dans le premier de ces deux endroits, il faut au lieu de بالطيلس, lire بالطلينس ; et dans le second, المسمّى بالشام طلش, il faut lire المسمّى بالشام طلينس. Dans la traduction latine de cet auteur (édit. de Venise, 1564, p. 356, l. 48), il faut aussi substituer *tellinæ* à *latalis ;* et (ibid. p. 357, l. 1), lire *nominati in Syriâ tellinæ*, au lieu de *nominati sentalis.*

Ce dernier passage d'Avicenne, mal lu et mal entendu, a fait dire à Mathiole, dans son Commentaire sur Dioscoride, que les Arabes appellent la telline *sedef* et *tilsam* : le traducteur d'Avicenne qui a donné lieu à cette erreur de Mathiole, avoit sans doute lu تلسام *tilsam* pour بالشام *in Syriâ.*

Plempius a lu et traduit comme il faut ces passages d'Avicenne. Voyez *Clar. Doct. Abou-Ali Ibn-Tsinæ ... Canonis medicinæ liber secundus, interprete et schol. Vop. Fort. Plempio*, page 251.

Les Syriens ont adopté le mot τελλίνη, qu'ils écrivent ainsi ثلاحينه.

Prosper Alpin (*Hist. nat. Ægypt.* part. 1, page 203) dit : *Pisces iis familiares sunt ... cancri, ostrea, chamæ, tellinæ ... Ex mari Rubro sæpe edimus pisces delatos, sæpissimèque tellinas, at nostratibus longe salsiorem gustum habentes.*

Je crois que notre telline est celle dont Forskal fait mention au nombre des coquillages bivalves par lui observés sur les bords de la mer Rouge ; il la distingue par les caractères suivans : *Tellina incarnata, magna, edulis,* καλόγνωμη ; arab. *bint bet abahr* vel *qouqa*, c'est-à-dire, بنت بتاع بحر et قوقع. Forskal remarque que ces noms sont des noms génériques donnés par les Arabes à tous les coquillages bivalves qu'on trouve à terre et que l'on mange. *Voyez* Forskal, *Descript. animal.* p. XXX.

(32) Firouzabadi dit que la boisson appelée نقّاع est ainsi nommée

à cause de l'écume qui monte à sa surface فقّاع كرّمان الذى يشرب سمّى به لما يرتفع فى رأسه من الزبد, et Djewhari explique ainsi cette étymologie: الفقاع الذى يشرب والفقاقيع النفخات التى ترتفع فوق المآء كالقوارير. Firouzabadi dit aussi: الفقاقيع نفاخات المآء; mais ni l'un ni l'autre ne décrivent la préparation de cette boisson.

Je suppléerai, au moins en partie, au silence de Djewhari et de Firouzabadi, en rapportant ici divers passages relatifs à la préparation de la bière, que me fournissent d'autres écrivains.

Avant tout, je ferai remarquer que Makrizi, dans un autre endroit de sa Description historique et topographique de Misr et que je rapporterai plus bas à l'occasion des lupins, distingu sortes de bières ou boissons de grains, dont l'usage fut défendu par Hakem. Il nomme l'une *mazar* مزر, et l'autre *fokka* فقّاع. Il dit aussi quelque part que la liqueur nommée *mazar* se faisoit *avec du froment* معمول من الحنطة, ce qui semble indiquer que c'étoit là le caractère qui la distinguoit de celle qu'on nommoit *fokka*, et dont l'orge faisoit le fond. Je ne sais cependant si cette distinction est absolument vraie, même pour l'Égypte; car, suivant l'auteur du Kamous, مزر signifie *du vin de l'espèce de millet nommée* dhorra, *et d'orge* نبيذ الذرّة والشعير. Pour obtenir des renseignemens plus positifs à ce sujet, j'ai consulté la traduction arabe des cinq livres de la Matière médicale de Dioscoride, manuscrit précieux dont j'ai déjà fait mention, et le Dictionnaire des médicamens simples, d'Ebn-Beïtar. Par la comparaison de ces autorités, je vois que le mot فقّاع répond au grec ζύθος, et مزر au grec κοῦρμι. On me permettra de copier ici le texte de Dioscoride (liv. II, chap 109 et 110) et la traduction arabe:

Ζύθος σκευάζεται ἐκ τῆς κριθῆς· ἔστι δὲ διουρητικὸς καὶ νεφρῶν καὶ νεύρων ἁπτικὸς, καὶ μάλιστα μηνίγγων κακωτικός· πνευματωτικός τε καὶ γεννητικὸς κακοχυμιῶν, καὶ ἐλεφαντιάσεως ποιητικός· εὐεργὴς δὲ καὶ ὁ ἔλεφας γίνεται βρεχόμενος αὐτῷ. Καὶ τὸ καλούμενον δὲ κοῦρμι, σκευαζόμενον δὲ ἐκ τῆς κριθῆς, ᾧ χαὶ ἀντὶ οἴνου πόματι πολλάκις χρῶνται, κεφαλαλγές ἐστι, καὶ κακόχυμον, καὶ τοῦ νεύρου βλαπτικόν. σκευάζεται δὲ καὶ ἐκ πυρῶν τοιαῦτα πόματα, ὡς ἐν τῇ πρὸς ἑσπέραν Ἰβηρίᾳ καὶ Βρεττανίᾳ.

زيتس وهو الفقّاع يعمل من الشعير ويدرّ البول ويضرّ بالكلى والاعصاب

وتحجب الدماغ ويولد نخاخا وكيموسات ردية واذا انقع فيه العاج سهل
غسل العاج وعلاجه والشراب الذى يقال له قرى المعمول من الشعير
المستعمل عند بعض الناس بدل الخمر هو مصدع ردى الكيموس
ردى للاعصاب وهو يعمل من الحنطة مثل هذه الاشربة مثلما يعمل
فى غربى البلاد التى يقال لها ايبيريا والبلاد التى يقال لها برطانيا

Cette traduction est assez exacte, si ce n'est que, dans le premier article, il omet ces mots καὶ ἐλεφαντιάσεως ποιητικός, qui sont pareilles dans ce passage de Dioscoride, cité par Ebn-Beïtar. Il ne résulte pas de ce texte arabe que le traducteur de Dioscoride ait appliqué le mot grec κῶμι à la boisson nommée par les Arabes مزر; mais cette synonymie est clairement exprimée par Ebn-Beïtar, qui rapporte sous le mot فقّاع les textes de Dioscoride et de Galien relatifs à la boisson nommée ζύθος, et sous le mot مزر les textes des mêmes écrivains qui concernent celle qu'ils appellent κῶμι. Cette dernière étoit beaucoup plus forte que la première.

Ebn-Masowyya [*filius Mesuæ*], cité par Ebn-Beïtar, au mot فقّاع, distingue quatre sortes de boissons connues sous ce nom, et qui se faisoient, la première avec de la farine d'orge, à laquelle on ajoutoit du poivre, du nard (*voyez* Ol. Cels. *Hierobotan.* part. II, page 6), du girofle, de la rue et du persil; la seconde avec du pain, du persil et de la menthe; la troisième avec du miel; la quatrième avec du sucre.

Témimi, autre auteur cité par le même Ebn-Beïtar, entre dans de plus grands détails sur les substances avec lesquelles on préparoit les diverses boissons nommées فقّاع, dans son ouvrage intitulé مرشد ou, pour en donner le titre entier, مرشد الى جواهر الاغذية. Je rapporterai tout le passage:

« On fait plusieurs sortes de bières [*fokka*]. Il y en a une qui » se fait avec de la farine d'orge germé, séché, moulu, et qu'on » a mis en fermentation avec de la menthe, de la rue, de la poivrette, » des feuilles de citronnier et du poivre. Elle est chaude, sèche, sou- » verainement putride, très-mauvaise à l'estomac; elle produit des gon-

» flemens et des borborygmes, et attaque les nerfs du cerveau, parce » qu'elle remplit cet organe de vapeurs épaisses, chaudes, et qui se dis- » sipent avec peine. Quelquefois, par son âcreté et sa putridité, elle » occasionne la diarrhée; et dans ceux qui en font un usage habituel, » des maladies à la vessie, et l'inflammation des urines. La bière qu'on » prépare avec du pain de fleur de farine bien manipulé, du persil, » et de la farine de froment germé ou de la farine d'orge germé, est » moins pernicieuse que la première espèce; elle est plus conve- » nable aux personnes d'un tempérament chaud. Quant aux personnes » d'une constitution tempérée, qui desirent prévenir le gonflement, » les vents et les borborygmes que produit cette boisson, » modérément échauffante et propre à fortifier l'estomac, » mêlent quelques-unes des épices qui conviennent à l'estomac et qui » fortifient ce viscère par leur nature aromatique, et en absorbant » son humidité superflue, comme le nard, le mastic, la cannelle, le » poivre long, le musc, un peu de cardamome, de muscade et de » girofle. On doit mettre en poudre la valeur d'un mithkal de ces » épices, pour vingt cruches de bière, de ces cruches qu'on fait » à la main (*voyez* ضارى dans Castell), ce qui fait le poids de deux » drachmes (je pense qu'il y a ici erreur dans le texte). Si on veut la » rendre agréable au goût, il faudra mettre dans chaque cruche un cœur » de poivrette et deux feuilles de citronnier (je crois le mot قلب de » trop ici), avec un peu de rue et de menthe. On fait aussi une » sorte de bière plus simple, avec de l'eau où l'on a fait infuser du » pain de fleur de farine bien façonné: on la passe, et on y fait trem- » per du musc et du mastic seulement, ajoutant dans chaque cruche » un cœur de menthe ou de poivrette. »

Voici le texte de ce passage:

قال التميمى فى المرشد اما الفقّاع فانه يتّخذ على ضروب وذلك ان منه ما يتّخذ من دقيق الشعير المنبت المجفّف المطحون المخمّر بالنعنع والسذاب والطرخون وورق الاترج والفلفل كان حارّا يابسا كثير التغفّن مفسدا للمعدة يولد النفخ والقراقر مضرّا بعصب الدماغ وذلك لانه يملا الدماغ ابخرة غليظة حارّة بعيدة الانحلال وربّما احدث بحدّته بعفونته اسهالا وربّما احدث للمدمنين عليه علة فى المثانة

وحرقة البول واما المتّخذ من الخبز السميد المحكم الصنعة والكرفس ودقيق الحنطة المنبتة او ما (je lis من) دقيق الشعير المنبت فانه اقلّ ضررا من الاوّل واوفق للمحرورين فمن احبّ من المعتدلي المزاج ان يزيل نكهه ورياحه وقراقره ويفيده حرارة معتدلة وتقوية للمعدة فيجعل فيه بعض الادوية العطرية المطيّبة للمعدة المقوّية لها بعطريّتها ونشفها لرطوباتها مثل السنبل والمصطكى وقرفة الطيب والدار فلفل والمسك شيء من القاقلة ومن البسباسة والقرنفل وليكن جملة ما يستحق من هذه.

عشرين كوزا من كيزان الفقّاع الصادنه (je lis الضاربة) مثقال واحد وزن درهمين فان اراد مريده ان يفيده لذاذة فليصيّر في كل كوز قلبا من قلوب الطرخون وورقتين من ورق قلب (je supprime le mot قلب) شجرة الاترج مع يسير من سذاب ويسير من نعنع وقد يتّخذ منه سادجا بمآء خبز السميد المحكم الصنعة مروّقا ونقيعة المسك والمصطكى فقط مع قلب نعنع في كل كوز او قلب طرخون فسقط

Man. n.° 172, de S.t-Germ. des Prés.

Le même auteur décrit ainsi la manière de préparer la liqueur nommée *mazar*. C'est encore Ebn-Beïtar, qui, après avoir rapporté, sous le mot مزر, les passages de Dioscoride et de Galien relatifs au κῶμυ, cite le texte suivant de Témimi:

» Quant aux boissons enivrantes et clarifiées qu'on prépare avec » le froment, l'orge, le millet (*voyez* sur le mot جاورس Ol. Cels. » *Hierobotan.* part. I, page 456 et suiv.), et qu'on nomme en Égypte » *mazar*, ce sont des vins qui causent une forte ivresse, *comme le vin* » *ordinaire* (j'ajoute ces mots qui sont sans doute omis dans le texte), » mais qui sont bien éloignés d'avoir la même force, et de procurer » les mêmes avantages. Ces liqueurs, cependant, causent une espèce » de joie, de gaieté et de pétulance; elles rendent l'haleine agréable; » mais si on les prend en trop grande quantité, elles occasionnent des » nausées, le vomissement, beaucoup de vents, et de l'oppression. »

التميمي في كتابه المرشد فاما ما يتّخذ من الحنطة والشعير والجاورس المنبتة من الشراب المسكر المصفى (je lis المسمّى) بمصر المزر فانها انبذة تسكر اسكارا شديدا غير انها تبعد عن قوّته ومنافعه بعدا شديدا بل قد تحدث شيئا من الفرح والنشاط والطرب وتطيب النفس فاذا اكثر منها اثارت الغثيان والقيّ وكثرة الرياح والازدمام

Je lis الازدحام au lieu de الازدمام.

Le mot arabe فقّاع a passé chez les médecins Grecs m[illegible] en ont fait le mot φουκᾶς. On a eu tort de supposer que ce mo[illegible] dériver d'une racine grecque, savoir de φώγω, *uro*, *torreo* : le ع qui est dans le mot arabe, prouve invinciblement qu'il ne vient point du grec. Il paroit indubitable que ce nom, comme le grec ζύθος, a été appliqué à diverses boissons faites avec des céréales et des fruits. (*Voyez* l'ouvrage de Grüner, publié à Sulzbach, en 1814, sous ce titre : *Zozimi Panopolitani de Zythorum confectione fragmentum . . . . : accedit historia Zythorum sive Cerevisiarum quarum apud veteres mentio fit.*) Jablonski a proposé une étymologie égyptienne du mot ζύθος (*P. E. Jablonskii Opuscula*, tom. I, pag. 78), et M. Ignace de Rossi en a proposé une nouvelle, dans ses *Etymologiæ Ægyptiacæ*, p. 59; mais elles me paroissent l'une et l'autre fort problématiques.

La boisson nommée autrefois فقّاع est, je crois, la même qu'on nomme aujourd'hui بوزة *bouza* : ce mot est persan d'origine. Belon, qui écrit *posset* pour *bouza* (liv. II, obs. 98, page 346), croit que c'est ce que les Latins nommoient *posca*, dénomination que les Italiens ont adoptée : mais je pense qu'il se trompe.

Ajoutez à ces renseignemens ce que j'ai dit du *bouza* et de la manière de préparer cette boisson, dans mes notes sur la Relation de l'Égypte par Abd-allatif, page 572.

(33) Le mot تبرّج signifie *faire voir ses parures, montrer ses charmes à découvert*, en parlant d'une femme. Ce mot est employé en ce sens dans le passage suivant de l'Alcoran : والقواعد من النساء اللاتي لا يرجون نكاحا فليس عليهنّ جناح ان يضعن ثيابهنّ غير متبرّجات بزينة

c'est-à-dire, « Quant aux femmes qui ayant passé l'âge d'avoir des enfans, » n'ont plus l'espoir de se marier, elles peuvent sans crime quitter leurs » vêtemens [c'est-à-dire, leurs voiles et leurs robes de dessus], pourvu » néanmoins qu'elles ne laissent pas voir leur parure. » (Alcor. sur. 24, v. 59, éd. de Hinck.) Beïdhawi explique ainsi ces derniers mots :

غير مظهرات زينة ممّا امر باخفائه فى قوله ولا يبدين زينتهنّ واصل التبرّج التكلّف فى اظهار ما يخفى من قولهم سفينة بارجة لا غطآء عليها والبرج سعة العين بحيث يرى بياضها محيطا بسوادها كله لا يغيب منه شيء الا انه خصّ بكشف المرأة زينتها ومحاسنها للرجال

Man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 263.

Djélal-eddin explique القواعد par اللاتى قعدن عن المحيض والولد كالبرهن *celles qui, à raison de leur âge, n'éprouvent plus l'infirmité périodique, et ne sont plus dans le cas d'avoir des enfans.* Le mot ثيابهنّ signifie suivant lui, الجلباب والرداء والقناع فوق الخمار *la coiffe, la robe de dessus, et le voile extérieur :* enfin par زينة il entend *les bijoux qu'on porte sous les vêtemens, ou le collier, les bracelets, et les anneaux qu'on porte aux jambes,* زينة خفيّة كقلادة وسوار وخلخال. (Man. ar. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 79.)

On lit encore, dans l'Alcoran (sur. 33, v. 33, éd. de Hinck.) ces mots : لَا تَبَرَّجْنَ تَبَرُّجَ الْجَاهِلِيَّةِ الْأُولَى « Ne vous parez pas comme vous » vous pariez au temps du paganisme. »

(34) Les *Bénou-Korra* possédèrent la province de Bohaïra, ou du moins y furent établis jusqu'à l'an 442, époque à laquelle Mohammed Yazouri donna l'investiture de cette province à différentes branches des Arabes de Taï. Les Bénou-Korra sont, suivant Makrizi, une des branches des descendans de *Dhabib, fils de Djodham* ضبيب بن جذام. Djodham et *Lakhm* لخم sont frères, et descendent de *Cahlan, fils de Saba* كهلان بن سبا. Il paroît cependant qu'il y avoit encore en Égypte une autre famille arabe, nommée aussi *Bénou-Korra* : celle-ci formoit une branche de la tribu des *Bénou-Hilal* بنو هلال qui tiroient leur origine de *Kaïs-Aïlan* قيس عيلان. Ces *Bénou-Korra*

habitoient, selon Makrizi, dans le Saïd, sur le territoire d'*Akhmim* ou *Ikhmim*. Au surplus, les *Bénou-Korra* dont il est question ici, sont certainement les descendans de Djodham. *Voyez* Mém. géogr. et histor. sur l'Égypte, par M. Ét. Quatremère, tom. II, p. 191, 193 et 201.

(35) Sur la province de *Bohaïra* ou *Bohairèh*, *voyez* la Relation de l'Égypte par Abd-allatif, page 659 et suiv.

(36) Au lieu de الجامع on lit dans quelques manuscrits الجوامع *des djamis* ou *grandes mosquées*.

(37) Il y a dans le texte الحُجَر. Makrizi explique ainsi ce que ce mot signifie : « Auprès *de l'hôtel du vizir* دار الوزارة, il y avoit un lieu tr[illegible] » grand qu'on nommoit الحُجَر *les chambres*, pluriel de حُجْرة. C'étoit » là que demeuroient les jeunes esclaves attachés particulièrement au » service des khalifes ; c'étoit à-peu-près la même chose que les logemens » connus sous le nom de طباق *les cellules*, que nous avons vus de » notre temps dans la citadelle, et que le sultan Mélic-alnaser Moham- » med, fils de Kélaoun, avoit fait construire pour servir au logement » des mamlouks du sultan. Il y avoit des écuries particulières » pour loger les chevaux et les autres animaux destinés au service de » ces jeunes gens qu'on nommoit الصبيان الحجرية *les jeunes gens des* » *chambres*. Moëzz, suivant que le rapporte Ebn-Abi-Taï, avoit choisi » les ouvriers et les artisans les plus habiles, chacun dans leur profes- » sion, les avoit attachés à son service particulier, et leur avoit assigné » un lieu pour leur logement. Il en avoit fait autant pour les catebs ou » écrivains, et les gens d'un mérite distingué. Il avoit même enjoint » à ses intendans dans les différens départemens, de se faire présenter » tous les enfans des habitans, de choisir ceux qui annonceroient des » talens et un heureux naturel, et de les lui envoyer *pour qu'ils lui* » *servissent de valets de pied* ليخدم في الركاب. Ils lui envoyèrent donc » une grande quantité de sujets auxquels il assigna des hôtels qui furent » nommés *les chambres* الحجر. » (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 84 *recto*.)

(38) Les personnes comprises sous le mot سلف que je traduis par *les premiers compagnons du prophète*, sont, ainsi que le dit Abou'lmahasen, Ayéscha femme de Mahomet, les trois khalifes Aboubecr, Omar et Othman ; Talha et Zobeïr, le khalife Moawia, et Amrou, fils d'Alas,

(39) Pour être admis dans la secte des Fatémites, il falloit passer par une sorte d'initiation qui se divisoit en divers degrés. C'étoit le daï qui recevoit les postulans, en leur faisant subir les formalités requises, et exigeant d'eux certains droits. Makrizi nous apprend ailleurs que, dans l'occasion dont il s'agit, le grand kadhi, qui étoit en même temps grand daï, tenoit trois séances ou assemblées par semaine; une le dimanche pour la réception des hommes, une autre le mercredi pour la réception des femmes, et une troisième le mardi: celle-ci étoit destinée aux schérifs et aux gens de distinction. On peut voir dans le Journal Asiatique, tom. IV, p. 298 et suiv., des détails très-circonstanciés sur cette initiation.

(40) Makrizi nous a conservé une de ces lettres de sauve-garde ou d'amnistie, dont la formule étoit la même pour toutes celles qui furent délivrées. Elle se trouve dans la partie de sa Description de Misr et du Caire, où il traite des حارات ou *rues* du Caire. (*Voyez* sur la signification propre du mot حارة, la Relation de l'Égypte par Abd-allatif, pag. 384.) C'est à l'occasion de la rue nommée حارة الحسينية, qu'il donne quelques détails sur les circonstances qui jetèrent une terreur universelle parmi les habitans du Caire, et les firent recourir pour leur sûreté à des lettres de sauve-garde. Chaque corporation en sollicita une, et il en fut délivré en une seule occasion plus de cent. Celle que rapporte Makrizi fut accordée à toutes les personnes attachées à la mosquée d'Abd-allah. Voici le texte de Makrizi:

وتسلّم اهل كل سوق ما كتب لهم وهذه نسخة احداها بعد البسملة
هذا كتاب من عبد الله ووليّه المنصور ابى على الامام الحاكم بامر
الله امير المومنين لاهل مسجد عبد الله انكم من الآمنين بامان
الله الملك الحقّ المبين وامان جدّنا محمد خاتم النبيّين وابينا علىّ
خير الوصيّين وذرّيّة النبوة المهديّين ابآئنا صلّى الله على الرسول
ووصيّه وعليهم اجمعين وامان امير المومنين على النفس والدم
والمال لا خوف عليكم ولا تمتدّ يد سوء اليكم الّا فى حدّ يقام
بواجبه وحقّ يؤخذ لمستوجبه فليوثق بذلك وليعوّل عليه ان شآء
الله تعالى وكتب فى جمادى الآخرة سنة خمس وتسعين وخمسمائة

والحمد لله وصلّى الله على محمد سيّد المرسلين وعلى خير الوصيّين وعلى الأئمّة المهديّين ذرّيّة النبوة وسلّم تسليما كثيرا

» Les gens attachés à chaque marché prirent les lettres qui avoient » été écrites pour eux. Voici une de ces lettres : *Au nom de Dieu &c.* » Le serviteur de Dieu et son lieutenant Mansour Abou-Ali Hakem- » biamr-allah, prince des croyans, aux gens de la mosquée d'Abd-allah. » Vous êtes mis en sûreté sous la sauve-garde de Dieu, le roi, qui » est la vérité évidente, et sous celle de notre aïeul Mahomet, le sceau » des prophètes, de notre père Ali, le plus excellent des légataires, » et de la lignée prophétique, les descendans de Mahdi, nos ancêtres » (que Dieu soit propice à son envoyé, au légataire de son envoyé et à » tous les autres); enfin sous la sauve-garde du prince des croyans, » vous, votre sang et vos biens. Vous n'avez rien à craindre, et aucune » main ne s'étendra sur vous pour vous faire du mal, si ce n'est dans le » cas d'une punition à infliger à celui qui l'aura méritée, ou d'une » réclamation bien fondée à laquelle il devra être fait droit. Foi doit être » ajoutée à ceci, et on doit compter, s'il plaît à Dieu, sur la parfaite » exécution de ce que dessus. Écrit au mois de djoumada second de » l'année 395. Louange à Dieu! qu'il soit propice à Mahomet, le seigneur » des envoyés; à Ali, le meilleur des légataires, et aux imams de la » race de Mahdi, lignée du prophète, et qu'il leur accorde un salut » abondant. »

(Man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 680, f. 15 *verso*.) Par les *légataires* الوصيّون, j'entends les sept imams dont Ali est le premier.

(41) Makrizi dit ailleurs : « Au mois de djoumada second de l'an 395, » on ouvrit au Caire la maison nommée *Dar-alhikma*. On y établit des » lecteurs, et on y transporta des livres de la bibliothèque du palais : » le public y fut admis; et il y fut établi des lecteurs (de l'Alcoran), » des professeurs de jurisprudence, d'astronomie, de grammaire, de » langue arabe et de médecine. On y forma une collection de » livres de toutes les sciences, telle qu'on n'en avoit point encore vu » de semblable; on assigna de forts traitemens aux gens attachés au » service de cet établissement et aux jurisconsultes, et on le fournit » de tout ce qui étoit nécessaire, comme encre, plumes, papier et » écritoires. » (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, fol. 252 *recto*.)

(42) Suivant le récit d'Ebn-alathir et d'Abou'lmahasen, *Abou-racwa* se nommoit *Walid, fils de Hescham* الوليد بن هشام, et on le surnomma *Abou-racwa*, parce que dans ses voyages il portoit, à la manière des religieux, une petite outre qu'on nomme en arabe *racwa* ركوة. Abou-racwa descendoit de Heschâm, fils d'Abd-almélic, fils de Merwan, auteur des khalifes d'Espagne (*voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 11), et étoit proche parent du dernier de ces khalifes, Hescham, surnommé *Mouayyad-billah, fils de Hakam* المؤيد بالله بن الحكم. Le célèbre vizir *Mansour, fils d'Abou-'mer* المنصور بن ابي عامر, qui s'étoit emparé de toute l'autorité, ne laissoit au khalife que le titre de souverain; il le tenoit renfermé dans son palais, et ne permettoit à personne d'approcher du prince. Desirant se frayer à lui-même le chemin au trône, il poursuivit toute la famille du khalife, et sur-tout ceux de ses parens qui paroissoient propres à porter la couronne. Les uns périrent, les autres prirent la fuite pour mettre leurs jours en sûreté. De ces derniers fut Abou-racwa. Il voyagea d'abord en Égypte, puis à la Mecque, dans le Yémen et en Syrie. Par-tout il cherchoit à se former un parti, sous prétexte de faire reconnoître l'autorité du khalife d'Espagne. Ses intrigues n'ayant point eu de succès, il revint en Égypte à une époque où les vexations de Hakem avoient disposé les Bénou-Korra et d'autres tribus arabes à secouer le joug de ce prince. La haine que ces Arabes portoient à Hakem étoit si grande, que la tribu de Zénata, qui étoit alors en guerre avec les Bénou-Korra, oubliant son inimitié, fit la paix avec eux, et que ces deux tribus se liguèrent et jurèrent de se défendre réciproquement contre le khalife. Affectant un grand extérieur de piété, Abou-racwa gagna la confiance de ces Arabes, et demeura caché parmi eux; il montroit à lire aux enfans, présidoit à la prière et faisoit les fonctions d'imam. Enfin ils le reconnurent pour leur souverain et leur imam, et se réunirent sous son obéissance. Un auteur nous apprend qu'on lui donna les titres de *Taïr-biamr-allah* الطائر بامر الله, *qui s'envole par l'ordre de Dieu*, ou *qui exécute les ordres de Dieu avec la rapidité du vol d'un oiseau*, et *Mostanser-min-aada-allah* المستنصر من اعداء الله, *qui remporte la victoire sur les ennemis de Dieu.* La prise de Barka fut la première action éclatante d'Abou-racwa, et ce ne fut qu'alors que Hakem, qui jusque-là avoit méprisé ce soulèvement,

fit marcher des troupes contre les rebelles. Il seroit trop long d'entrer ici dans le détail des différentes affaires dans lesquelles Abou-racwa eut l'avantage sur les troupes de Hakem, et de raconter comment, après avoir été battu par Fadhl, que d'autres nomment *Afdhal* الافضل, il fut trahi et livré à ce général, qui le traita avec beaucoup d'égards et le conduisit au Caire. Quand il eut passé Djizèh, Hakem ordonna qu'on le fît monter sur un chameau à deux bosses, qu'on lui mît sur la tête le bonnet d'Abzari, et qu'on plaçât en croupe derrière lui Abzari et son singe. Abzari étoit un scheïkh qui avoit fait *une toque* طرطور composée de chiffons de toutes couleurs, qu'il avoit coutume de mettre sur la tête des hommes condamnés pour cause de rebellion; il avoit aussi dressé un singe à tenir un fouet, et à en donner des coups sur le visage du criminel derrière lequel il se tenoit assis. Ce fut en cet équipage qu'Abou-racwa entra au Caire, entouré de l'armée triomphante. Hakem le vit passer d'un kiosk placé au-dessus *de la porte d'or* باب الذهب. Il donna ordre qu'on le conduisît hors du Caire, et qu'on lui coupât la tête sur une hauteur, vis-à-vis la mosquée de Reïdan. Arrivé à ce lieu, quand on voulut le faire descendre du chameau qui le portoit, on le trouva mort. On lui coupa la tête qu'on porta à Hakem. Ce prince fit attacher son corps à un gibet. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 617.) Sur le mot طرطور, *voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* t. III, p. 680.

(43) Il y a littéralement dans le texte: *Le Nil monta à 16 doigts de 17 coudées*, c'est-à-dire, à 16 coudées et 16 doigts. Cette manière de s'exprimer est consacrée par l'usage. Faute de l'avoir bien comprise, on s'est souvent mépris en traduisant les textes arabes relatifs aux crues du Nil. *Voyez* Relation de l'Égypte par Abd-allatif, p. 341, note (1).

(44) *Faréki* الفارقى est l'*adjectif ethnique* ou اسم منسوب de *Miafarekin*. *Voyez* mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XX, page 198.

(45) *Voyez* sur cette lecture ce que j'ai dit ci-devant note (28), p. 142. J'en parlerai encore plus bas, note (63), p. 182.

(46) *Roudhbari* veut dire *natif de Roudhbar*. Il y a plusieurs lieux de ce nom. Yakout en compte sept, dans son dictionnaire des *homonymes géographiques* ou كتاب المشترك وضعا المختلف صقعا, man. ar. de la bibliothèque du Roi, sans n.°

(47) Ces marchés solennelles nommées ركوب se faisoient avec beaucoup

beaucoup d'appareil, comme on peut le voir dans Makrizi. Je ne citerai que le passage suivant : « Le khalife sortoit à cheval tous » les samedis et les mardis, pour aller à quelqu'une de ses maisons de » plaisance, afin de distribuer au peuple, à cette occasion, toutes » sortes d'aumônes, soit en espèces d'or, soit en alimens, breuvages et » sucreries.. Le khalife sortoit aussi à cheval trois fois dans l'année pour » la prière du vendredi : il se rendoit, pour faire cette prière, à la tête du » peuple, une fois à la grande djami du Caire nommée *djami-alazhar*, » une autre fois à la djami où se faisoit la khotba, qu'on nomme la *djami* » *de Hakem*, et une troisième fois à la djami d'Amrou, à Misr, afin de » distribuer dans ces trois mosquées, des présens, des aumônes, et les » dons accoutumés. » (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, f. 121 *ver.*)

(48) Avant que l'Égypte fût soumise aux Fatémites, on n'y observoit point les rites qui distinguent les schiites des autres sectes musulmanes, et l'on y avoit toujours suivi la doctrine de Malec ou celle de Schaféi. Ainsi l'on se régloit, pour commencer le jeûne du ramadhan, sur l'apparition de la nouvelle lune, qu'on faisoit observer par des notaires ou assesseurs du kadhi. C'étoit de même l'apparition de la nouvelle lune de schawal qui régloit la fin du jeûne. Cet usage est fondé, je crois, sur une parole attribuée à Mahomet, et citée dans un écrit intitulé النقض الخفي c'est-à-dire, *la Destruction ou l'Abrogation secrète*, qui fait partie du recueil des Druzes. On y lit ceci : « Les disciples de la loi extérieure » (c'est-à-dire du sens littéral) et tous les musulmans croient que le » *nateh* (c'est Mahomet) leur a dit : *Jeûnez quand elle* (la lune) *paroît, et rompez le jeûne quand elle paroît :* صوموا لرؤيته وأفطروا لرؤيته Au nombre des changemens introduits par Djewhar, général des armées de Moëzz, fut la suppression de cet usage ; le commencement et la fin du jeûne de ramadhan furent alors réglés par les calculs astronomiques, et non par l'apparition de la lune.

(49) Trompé par quelques manuscrits qui portent صلاة الخمس au lieu de صلاة الخمسين, et n'ayant pas fait attention à ce que cette expression auroit de contraire aux règles de la grammaire, j'avois d'abord cru qu'il s'agissoit ici des différens usages qu'observent les diverses sectes musulmanes par rapport aux heures et aux rites des cinq prières légales. Un des rites sur lesquels elles diffèrent, est la manière de réciter, au commencement de la prière, la formule : *Au nom de Dieu clément et miséricordieux.* Les uns, comme les Malékites et les Schaféites, la pro-

noncent à haute voix, ce qui s'appelle الجهر بالبسملة ; les autres, comme les Hanbalites, la récitent à voix basse. On l'avoit toujours récitée à haute voix à Fostat, dans la djami d'Amrou, jusqu'en l'année 255. En cette année cet usage fut changé ; mais Djewhar rétablit l'ancien usage en 362. Il fit aussi ajouter dans la prière du vendredi la formule nommée *konoui* قنوت qui consiste en ces mots: انّا لك قانتون *ô Dieu ! nous te sommes humblement soumis.* Cette formule est encore un sujet de contestation entre les sectes musulmanes. *Voyez* Abou'l-féda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 393, 501 et 759; tom. III, page 151.

Mais ce n'est point là l'objet dont il est question en cet endroit. Il s'agit indubitablement d'une prière particulière que quelques personnes avoient coutume de faire pendant l'époque où souffle en Égypte le vent qu'on nomme خمسين *khamsin. Voyez* sur ce vent et sur le temps où il souffle, Niebuhr, Voyage, tom. I, p. 402, et Descrip. de l'Arabie, p. 7; Vansleb, Nouvelle relation, p. 36; Volney, Voyage en Égypte et en Syrie, chap. 4, tom. I, p. 50; Prosper Alpin, *Hist. nat. Æg.* partie I.re, p. 4 et 5, et *de Medic. Ægypt.* p. 23; Hartmann, *Egypten*, pag. 46; R. Pocock, *a Descr. of the East*, tom. I, pag. 134 et 159; Nordmeyer, *Calend. Æg.* p. 27, 36, 45 et 53.

(50) Il y a dans le texte صلاة الضحى *la prière de* l'heure nommée *dhoha.* Il faut distinguer entre les trois mots ضَحْوة , ضُحًى et ضُحَآء. Voici ce qu'en dit l'auteur du Sihah: ضحوة النهار بعد طلوع الشمس ثمّ بعده الضحى وهى حين تشرق الشمس.... ثمّ بعده الضحآء وهو عند ارتفاع النهار الاعلى تقول منه اتيت بالمكان حتى اضحيت كما تقول من الصباح اصبحت ومنه قول عمر رضى الله عنه اضحوا لصلاة الضحى يعنى لا تصلّوها الى ارتفاع الضحى

Il résulte de là que la prière nommée *dhoha* ne doit être faite que quand le soleil est tout-à-fait levé. Le temps de la prière du matin dure depuis les premières apparences de l'aurore, jusqu'à ce que le soleil paroisse sur l'horizon. Depuis l'instant où le soleil paroît *jusqu'à ce qu'il soit élevé au-dessus de l'horizon de la hauteur d'une lance* بعد الصبح حتى ترتفع الشمس كرمح, il n'est point permis de faire de prière;

mais dans l'intervalle qui s'écoule depuis ce dernier instant jusqu'à *l'heure précise de midi* الاستواء et durant lequel la prière est également interdite, les Schaféites, les Hanéfites, et, je pense, les Malékites, admettent une prière à dévotion, nommée صلاة الضحى. Voici ce qu'en dit le docteur Mohyi-eddin Nawawi, dans le منهاج الطالبين (man. arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 531): صلاة النفل قسمان قسم لا يُسَنّ جماعةً.... منه الضحى اقلّها ركعتان واكثرها اثنا عشرة

L'auteur du commentaire sur le *Menhadj* de Nawawi (man. ar. de la bibliothèque du Roi, n.° 352), dit sur ce passage: « La » prière nommée صلاة الضحى est du nombre de celles qui ne doivent » pas être faites en commun, parce que Mahomet a dit: *Il n'y a* » *que les pénitens qui observent de faire la prière de l'heure nommée* » dhoha; *c'est la prière des pénitens* لا يحافظ على صلاة الضحى الا الاوّابين. Un auteur dit, sur l'autorité d'Ebn-Abbas, » que cette prière est celle *du soleil levant* صلاة الاشراق; mais » Gazali distingue ces deux prières l'une de l'autre, et dit qu'elles con- » sistent en deux *rékas* chacune, et que la prière dite *salat aldhoha* » صلاة الضحى doit être faite quand l'élévation du soleil est environ de » la hauteur d'une lance..... Nawawi dit qu'elle est de douze *rékas* » au plus, ce qui est fondé sur cette parole du prophète: *Quiconque* » *aura fait douze rékas à la prière de la matinée, Dieu lui bâtira dans* » *le paradis un palais d'or*.... Beaucoup de docteurs cependant sou- » tiennent que le mieux est de la faire de huit *rékas*, parce que le » prophète le pratiquoit ainsi. » Suivant ce même commentateur, on varie sur l'espace de temps dans lequel on peut faire cette prière; mais il paroît que le temps le plus généralement admis est depuis neuf heures du matin jusqu'à ce que le soleil commence à baisser. Les Hanéfites admettent cette prière, quoique Kadouri n'en fasse pas mention. (Voyez *Borhaneddini Enchirid. studiosi*, page 156.) Chardin n'en parle pas, ce qui m'autorise à croire qu'elle n'est point admise par les Schiites. Les Fatémites ne l'admettoient pas non plus; car Makrizi raconte qu'en l'année 393, treize personnes convaincues d'avoir fait la prière dite *salat aldhoha*, furent battues, promenées publiquement sur des chameaux, et tenues en prison durant trois jours.

Je ne puis m'empêcher de citer ici un passage vraiment sublime

d'un livre intitulé مفيد العلوم ومبيد الهموم, dont l'auteur, qui étoit de la secte des Schaféites, se nomme *Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed Kazwini, fils d'Ahmed.* Il commence ainsi le chapitre II du VII.e livre :

الباب الثانى فى ادب ما بعد طلوع الشمس ينبغى ان تصلّى ركعتين واذا
اضحى النهار ومضى منه قريب ربعه فتصلّى صلاة الضحى اربعا او ستّا
او ثمانيا مثنى مثنى ثمر اشتغل باصلاح شأنك وقم لله وامس لله
واسمع لله وابصر لله وخذ لله واعطِ لله وكُلْ واشرب لله ان كنت عبد
الله ولتكن همّتك الآخرة التى انت منتقل اليها دون الدنيا التى
انت مرتحل عنها واياك ثم اياك ان يكون همّتك فى ليلك او نهارك الاكل
والشرب فتكون مثل البهيمة التى ترتع وتاكل ويكون حتفها فى سمنها

Man. ar. de la bibliothèque du Roi, n.° 519, fol 75.

» Chap. II. Des pratiques qu'on doit observer après le lever du soleil. » Vous devez faire alors une prière de deux *rékas*; et quand on a atteint » l'heure de la matinée où le jour est parvenu à environ un quart de » sa durée, vous devez faire la prière nommée *salat aldhoha*, qui con- » siste en quatre, six ou huit *rékas*, qu'il faut faire deux à deux. Après » cela occupez-vous de vos affaires. Levez-vous pour Dieu, couchez- » vous pour Dieu, entendez pour Dieu, voyez pour Dieu, prenez » pour Dieu, donnez pour Dieu, mangez et buvez pour Dieu, si » vous êtes serviteur de Dieu. Que l'unique occupation de vos pen- » sées soit la vie future vers laquelle vous marchez, et non pas cette » vie que vous allez bientôt quitter. Gardez-vous bien de vous occuper » pendant le jour ou la nuit de manger ou de boire; car vous seriez » semblable à la brute qui mange et se repaît, et dont la mort est » causée par sa graisse et son embonpoint. »

Nawawi, auteur du منهاج الطالبين, se nommoit *Mohyi-eddin Abou-Zacaria Yahya.* C'est un docteur célèbre qui a beaucoup écrit. Il mourut en 676 de l'hégire. (*Voyez* ce que j'en ai dit dans mes notes sur le Traité des poids et mesures légales des musulmans, par Makrizi, note (11), page 13.) M. Hamaker a parlé au long de Nawawi, et a donné sa vie dans le volume intitulé *Specimen codicum manuscr. or.*

biblioth. Lugdun. Batav. pag. 159 et suiv., à l'occasion d'un de ses ouvrages, intitulé كتاب تهذيب الاسماء واللغات. Il rapporte aussi des vers faits à sa louange, après sa mort. Le tombeau de Nawawi est encore en grande vénération chez les musulmans. *Voy.* Burkhardt, *Travels in Syria, &c.* pag. 284.

C'est certainement de la prière nommée صلاة الضحى qu'il est parlé dans la Vie de Mahomet par Gagnier, tome II, page 380. En traitant des pratiques de surérogation qu'observent les pieux musulmans, l'auteur dit « qu'ils sont tenus de faire la prière au temps que le jour » est déjà grand et presque dans son plein. » Mais je crois à propos d'ajouter ici un passage important sur cette même matière, que j'ai trouvé dans l'ouvrage intitulé *Mahometism fully explained.* Cet ouvrage a été écrit originairement en l'an 1603, en langue espagnole mêlée de beaucoup de mots arabes, pour l'instruction des Maures d'Espagne, par un Maure du royaume d'Aragon, nommé *Mahomet Rabadan*; il a été traduit en anglois par J. Morgan, qui avoit passé vingt ans en Barbarie, et avoit acheté un exemplaire manuscrit de l'original, en 1719, dans le royaume de Tunis. Le principal but de l'auteur a été de retracer toute la suite des ancêtres de Mahomet, depuis Adam jusqu'à ce législateur; et l'on peut regarder son ouvrage comme un répertoire assez exact de toutes les fables que les commentateurs de l'Alcoran et les premiers historiens Arabes ont consignées par écrit sur l'histoire des anciens prophètes, des patriarches et des ancêtres de Mahomet. La traduction de J. Morgan a été publiée à Londres, en 2 vol. in-8.°, en 1723 et 1725. Le traducteur doit avoir déposé le manuscrit sur lequel il l'avoit faite, dans la bibliothèque du lord Harley, à qui la traduction est dédiée.

Dans le récit du sacrifice qu'Abraham dut faire de son fils Ismaël, suivant l'opinion commune des musulmans, l'auteur dit « que le pa- » triarche ayant fait toutes ses dispositions pour le sacrifice, se mit à » prier, en attendant que le soleil eût atteint environ la moitié de son » élévation entre l'horizon et le méridien, afin que cet astre brillant » pût, dans toute sa splendeur, être témoin de cet acte si méritoire » de résignation du père et du fils. *He then, with great reverence and » humility, began his* SALAH *or devotion, till the sun was mounted » up about half way towards the meridian &c.* (tom. I, page 165). A la fin du même chapitre l'auteur dit encore: « Le bon Abraham

» sanctifia l'heure de ce grand et mémorable événement qui s'étoit passé » sur la montagne, par deux prostrations et humiliations, qui sont » encore aujourd'hui observées par beaucoup de pieux musulmans: » par ce moment on entend l'instant de la matinée où le soleil est » assez avancé dans sa course, pour que ses rayons éclairent la sur- » face entière de notre hémisphère. » (Cette explication ne fait pas beaucoup d'honneur aux connoissances physiques de notre auteur.) » Ce moment est ce que nous appelons *adoha* (الضحى): c'est le mo- » ment même auquel Abraham commença à se disposer à immoler son » fils, quand ils eurent atteint le sommet de la montagne. A raison » des quatre sortes d'afflictions et de tourmens intérieurs qu'il eut à » combattre tout-à-la-fois, avant d'appliquer le couteau sur la gorge » de son fils, le pieux patriarche institua quatre prostrations &c., comme » un signe de sa reconnoissance envers son seigneur et son créateur, » qui l'avoit délivré de ces quatre terribles adversaires. » Ce sont, 1.° la douleur d'être lui-même le meurtrier de son fils, innocent et bien-aimé; 2.° la pensée des tourmens que l'arme fatale alloit faire endurer à cette tendre victime; 3.° l'idée de l'excessive douleur dont sa mère seroit accablée en apprenant ce tragique événement: 4.° la vue de l'impossibilité absolue de résister à l'ordre de Dieu, dont rien ne pouvoit empêcher l'accomplissement. (*Ibid.* page 169). « Abraham » s'acquitta de cet acte de piété au moment même où le soleil atteignoit » le méridien; car le temps que dura le sacrifice commença, comme » je l'ai dit, à l'instant où le soleil fut parvenu à son *adoha*, et finit » à l'heure pleine de midi: c'est de là que tire son origine notre grande » *salah* du *dohar* (صلاة الظهر) c'est-à-dire, prière de midi. » *And the good Abraham sanctified the hour of that great and memorable transaction that had happened in the mountain, with two prostrations and humiliations, which are, to this day, observed by many pious mussulmans. By which is meant that time of the morning when the sun is so high advanced in his ascent, that his rays are upon the entire surface of this side of the earthly globe. This point of time is what we call* ADOHA, *and is the same wherein Abraham began first to make ready to offer up his son, when they arrived at the mountain's top: and for the four different and contrary afflictions he had to contend with all at once, as has been related, before he began to apply the knife to his son's throat, the rigtheous patriarch instituted four prostrations &c. as a token of his grateful acknowledgment to his Lord and Creator, for delivering*

him from four such terrible adversaries. Which devotions he performed as the sun was just mounted to the zenith, or rather meridian: for the whole time of the sacrifice continued from the sun's being, as I have said before, in his ADOHA, *till full noon, from whence our high* SALAH *of the* DOHAR, *or noon-tide, had its first original.* (*Ibid.* page 175.)

L'auteur de cet ouvrage rapporte à quelqu'un des anciens patriarches, prophètes, ou ancêtres de Mahomet, toutes les prières et les pratiques religieuses observées par les musulmans, tant celles qui sont d'une obligation indispensable, que celles dont l'observation est laissée à la dévotion de chacun en particulier. On en trouve un grand nombre d'exemples dans le tome I, pages 43, 44, 46, 80, 167, 172, 186, 189, 196, 211, 213, 216, 263, 268, &c. Le premier des passages que je viens d'indiquer, mérite que je m'y arrête, parce que le traducteur, J. Morgan, n'a pas bien entendu un mot arabe qui se trouve dans le texte. L'auteur dit que quand Dieu eut dissipé les ténèbres de la nuit affreuse qui suivit le jour où Adam fut chassé du paradis, « ce patriarche fit les deux *rékas* ou inclinations que nous autres » musulmans observons avant l'aurore, et que nous appelons les in- » clinations *de surérogation* (ou *à dévotion*) *du point du jour*. » Le texte que Morgan donne en note, porte: *Hizo aquellos dos* ARACAS *que los muzlimes hazen antes de* AZUBHI *y los llaman* ANNEFILAS *de* ALFAGHRI. Morgan a traduit ainsi ces derniers mots, *The which we call the* TRUMPETS *of the* DAWN, c'est-à-dire, » et que nous » appelons les trompettes du point du jour »; et après avoir expliqué en note le sens des mots *ARACAS*, *AZUBHI* et *ALFAGHRI*, qui ne sont autre chose, comme il le dit fort bien, que الصبح, الركعة et الفجر, il ajoute: « Les mouëddhins ou crieurs, avant le point du » jour, outre les autres paroles dont ils se servent aux autres heures » pour appeler à la prière, répètent deux fois, du haut des minarets » des mosquées, ces mots: *Assalaat khcir mina noum* الصلاة خير من النوم, » c'est-à-dire, *la prière vaut mieux que le sommeil.* » On voit par la traduction de Morgan et par cette note, que c'est cette formule répétée deux fois qu'il a entendue par *annefilas de alfaghri*: il s'est mépris; le mot *néfila* نفيلة, opposé à فريضة, signifie une bonne œuvre qui n'est pas d'étroite obligation, mais qui est seulement de conseil et à dévotion.

(51) La prière nommée *téraouih* تراويح doit se faire au milieu de

la nuit; elle est d'obligation, au moins suivant plusieurs sectes musulmanes, dans les nuits du mois de ramadhan. On varie sur le nombre de parties dont cette prière doit être composée. Les Turcs y font cinq pauses. (*Voy.* Tableau général de l'empire Othom. t. I, p. 214.) Suivant Makrizi, les Égyptiens avoient toujours fait six prières *térawih*, dans les nuits du ramadhan. En l'année 253, on les contraignit à se borner à cinq. Il paroît que les Schiites ou du moins les Ismaëliens avoient des usages particuliers, relativement à cette prière dont il est souvent question dans la vie de Hakem. Makrizi nous apprend qu'en l'année 374 Aziz avoit supprimé la prière *térawih* dans toute l'Égypte, ce qui indique que les Fatémites n'en admettoient pas l'usage. L'imam Nawawi, dans le *Menhadj*, a omis de parler de la prière *térawih*, ou n'en a parlé que d'une manière superficielle et comme en passant. Son commentateur, que j'ai déjà cité, y supplée en ces termes : « Notre auteur n'a point » parlé directement des rites qu'on doit suivre par rapport au *térawih* : » tous les docteurs conviennent que c'est une observance fondée sur » la Sunna. Dans notre secte, cette prière consiste en vingt *rékas* et dix » saluts; si l'on fait quatre *rékas* pour un seul salut, cela ne vaut rien.... » Les habitans de Médine la font de trente-six *rékas*; mais, suivant » Schafeï et les autres docteurs de sa secte, c'est une distinction qui » leur est accordée à cause de leur prééminence. Cette prière doit » être faite entre la *nuit fermée* العشاء et le lever de l'aurore : il n'est » pas permis de la faire avant la nuit fermée.

» On dispute si cette prière doit être faite en commun ou en par- » ticulier : le premier usage est fondé sur l'exemple d'Omar et presque » généralement adopté; le second est autorisé par l'exemple du pro- » phète, qui, après avoir fait cette prière pendant plusieurs nuits du rama- » dhan en commun, la fit pendant le reste du mois en particulier; mais » on répond à cela que Mahomet donna pour raison de ce changement » de conduite, qu'il avoit craint que les musulmans n'en fissent dans » la suite une obligation indispensable, et que cela ne fût au-dessus » de leurs forces. » (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 352, fol. 108.)

Chardin a parlé de la prière nommée *térawih*. (*Voyez* l'édition de ses Voyages donnée en 1811, par M. Langlès, tom. VII, page 9.) Chardin a écrit *namas téravié*, et M. Langlès *namâz térâvy*: il falloit écrire تراويح *térawih*. On voit par ce passage de Chardin que les Persans qui sont Schiites, attachent beaucoup d'importance à la pratique de cette prière.

(52) Le *tecbir* est la formule الله أكبر *Dieu est très-grand.*

(53) La récitation de cette formule حيّ على خير العمل dans l'*idhan* ou annonce de la prière, est un des usages caractéristiques des Schiites.

(54) C'est-à-dire qu'il seroit permis de dire, en parlant des premiers khalifes, ennemis d'Ali, *Que Dieu leur soit propice!* رضي الله عنهم, ou d'employer d'autres formules semblables, et de leur donner des titres respectueux; et qu'on pourroit également, en parlant d'Ali, de Fatime, de Hasan, &c., employer la formule صلى الله عليه ou d'autres expressions qui sont particulières aux Schiites.

(55) Les mots اجتهاد et مجتهد ne doivent pas être pris ici dans le sens que les Persans donnent, suivant Chardin, au mot *mouchtehed* مجتهد (Voyage de Chardin, tom. V, pag. 6 et suiv.; tom. VII, page 87, éd. de 1711). اجتهاد signifie proprement *une opinion en matière religieuse, fondée sur le raisonnement*, et déduite, par voie de comparaison ou d'induction, de l'Alcoran ou de la Sunna; مجتهد est un docteur *qui emploie toutes les facultés de son esprit à trouver la vérité* dans les matières indécises ou contestées. (*Voyez* Tableau général de l'empire Othoman, tom. I, page 3 et 139; Birghilu Risaleh, *oder Elementarbuch der Muhammed. Glaubenslehren*, pag. 53 et 56.) De là vient le proverbe turc: اجتهاد قپوسی قپاندی *la porte des gloses arbitraires est fermée.* L'auteur du كتاب تعريفات (man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 1326) explique ainsi le mot اجتهاد:

الاجتهاد في اللغة بذل الوسع وفي الاصطلاح استفراغ الفقيه الوسع ليحصل له ظنّ بحكم شرعي

» *Idjtihad*, dans le langage ordinaire, signifie faire tous les efforts » dont on est capable: comme terme technique, il veut dire, en par- » lant d'un légiste, mettre en usage toute sa capacité pour se faire » une opinion personnelle relativement à un problème légal. »

Ebn-Khilcan, dans la Vie de Tabari, dit que cet écrivain *étoit du nombre des imams modjtéheds, et ne s'attachoit exclusivement à l'opinion d'aucun autre docteur*; c'est-à-dire qu'il avoit sur toutes les questions son opinion personnelle: كان من الائمة المجتهدين لم يقلّد احدا. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 344; Hamaker, *Specimen catal. cod. manuscr. or. bibl. Lugd. Bat.* pag. 22.

Je ne puis, à l'occasion du mot مجتهد, omettre une aventure remarquable racontée par Ebn-Schohna, dans un passage qu'Ebn-Arabschah a inséré dans son Histoire de Tamerlan.

Tamerlan ayant pris Alep, et ayant fait venir près de lui les kadhis et les principaux docteurs de cette ville, leur proposa diverses questions, embarrassantes pour des gens à qui une réponse franche, mais contraire aux opinions ou aux intérêts du conquérant Tartare, pouvoit coûter la vie. Entre autres questions de ce genre, Tamerlan leur demanda ce qu'ils pensoient d'Ali, de Moawia et de Yézid. Aussitôt un des docteurs présens, le kadhi Alem-eddin Kafsi, de la secte des Malékites, se hâta de prendre la parole, et dit : *Ils étoient tous moudjtéheds.* A cette réponse, Tamerlan entra dans une grande colère et dit : » Ali avoit pour lui le bon droit, Moawia étoit injuste, et Yézid » un scélérat ; mais vous autres, gens d'Alep, vous suivez l'exemple » de ceux de Damas, qui étoient *Yézidiens* يزيديون, et qui ont tué » Hosaïn. » Peut-être y a-t-il dans ce mot *Yézidiens* une allusion à la secte abominable des *Yézidis*. (*Voyez* Hyde, *Histor. relig. vet. Pers.* pages 549 et suiv. ; Niebuhr, Voyage en Arabie, tom. II, pag. 279 et suiv., et la Notice sur les Yézidis, imprimée à la suite de la Description du pachalik de Bagdad, p. 191 et suiv.) Ebn-Schohna ajoute qu'il tâcha d'adoucir Tamerlan, et d'excuser le kadhi de la secte de Malec, en disant qu'il avoit répondu ce qu'il avoit trouvé dans un livre, sans en comprendre le sens.

Ou je me trompe bien, ou le kadhi Alem-eddin avoit voulu dire qu'Ali, Moawia et Yézid avoient tous agi conformément à leur opinion, et suivant les lumières de leur conscience, parce qu'il prenoit le mot مجتهد en ce sens, comme l'entendent aussi les docteurs Turcs (Tableau général de l'empire Othoman, tome I, page 139), et comme le définit l'auteur du livre intitulé تعريفات sur lequel on peut consulter les Notices et Extraits des manuscrits, tom. X, p. 1 et suiv.).

المجتهد من يحوي علم الكتاب بوجوه معانيه وعلم السنّة بطرقها ومتونها ووجوه معانيها ويكون مصيبا في القياس على ما لا يعرف معناه الا بقرينة كاشفة

« Le *moudjtéhed* est celui qui possède la science de l'Alcoran, avec » ses divers sens, et la science des traditions, avec leurs variétés, leurs » diverses leçons et les différentes interprétations du sens, et qui par

» l'analogie parvient à trouver le vrai dans toutes les choses dont on ne peut » connoître le sens que par le rapprochement d'une autre chose analogue, » qui en fournit l'éclaircissement. » Tamerlan, au contraire, désapprouva d'autant plus cette réponse, qu'il prenoit le mot مجتهد dans le sens que lui donnent les Schiites, et qui exclut toute erreur ou incertitude dans la doctrine et toute foiblesse ou inconséquence dans la conduite.

On peut juger, d'après cela, si M. Manger, dans sa traduction d'Ebn-Arabschah (tome I, page 633), a eu raison de traduire *omnes illos pro fide pugnasse*; ou Vattier (Histoire du grand Tamerlan, page 140), de faire dire à Alem-eddin *qu'ils étoient tous des ambitieux.*

Je dois saisir cette occasion de donner l'explication d'un passage important des Annales d'Abou'lféda que Reiske a omis dans sa traduction, omission dont il rend ainsi raison dans une note : *Sequebantur hic bene multa terminis technicis et theologicis oppleta, quæ quia non intelligo, debui præterire.* Voyez *Annal. Moslem.* tom. III, page 261.

Abou'lféda parle en cet endroit d'un célèbre docteur *Abou'lmaali Abd-almélic Djowaïni*, surnommé *Dhia-eddin*, et *l'imam des deux villes saintes*, mort en 478, et il dit : قد ادّعى الاجتهاد المطلق لان اركانه كانت حاصلة له ثم عاد الى اللائق به وتقلّسه الامام الشافعي لعلمه ان منصب الاجتهاد قد مضت سنوه

Cela doit être traduit ainsi : « Il fut un temps où il s'arrogea le rang » de *moudjtéhed* dans toute l'étendue de ce terme, croyant que toutes » les conditions requises pour cela se trouvoient réunies en sa personne; » mais dans la suite il revint à des sentimens plus convenables, et se » rangea parmi les disciples de l'imam Schaféi, parce qu'il n'ignoroit » pas que le temps étoit passé où l'on pouvoit prétendre au rang de » *moudjtéhed*, » c'est-à-dire, à avoir sa doctrine particulière, et à faire une secte orthodoxe à part. Ebn-Khilcan, dans la vie de ce docteur, ne fait pas mention de cette circonstance.

Les prétentions des *moudjtéheds* ressemblent beaucoup au probabilisme, si ingénieusement tourné en ridicule par l'auteur des Lettres provinciales.

(56) Maks est, suivant Makrizi, un hameau hors du Caire, sur le bord oriental du canal; il se nommoit autrefois *Omm-dénin* ام دنين. Il paroît que le nom de ce lieu vient par corruption de مكس *impôt, droit fiscal*,

et qu'il lui fut donné parce que c'étoit là que se tenoit le ماكس ou* عشّار *décimateur* ou *percepteur du droit nommé dixième* عشر. Ce lieu étoit le ساحل النيل *port où l'on débarquoit les marchandises chargées sur le Nil* à l'époque de la fondation du Caire. Ebn-Seïda, auteur du dictionnaire nommé المحكم, dit: المكس الجباية مكسه يمكسه مكسا والمكس دراهم كانت توخذ من بائع السلع فى الاسواق فى الجاهلية ويقال للعشّار صاحب مكس والمكس انتقاص الثمن فى البياعة

(57) Cette église nommée المغيثة étoit, suivant Makrizi, dédiée à la Sainte Vierge, et appartenoit aux Jacobites: il y en avoit une autre dans le même quartier, *dédiée à sainte Barbe* ويقال لها كنيسة برباره, qui fut détruite en 718 (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, f. 383 *recto*).

(58) Makrizi nous apprend ailleurs que ceci est de l'an 400.

(59) Les mots توقيع et نظر signifient la même chose que سفارة et وساطة. *Voyez* sur le mot توقيع la note (11), page 71.

Suivant Grégoire bar-Hebræus, *Ebn-Abdoun* se nommoit *Mansour*. Quand il eut été promu à la place de premier ministre, les grands, qui le détestoient, l'accusèrent auprès de Hakém. Cela donna lieu à une violente persécution contre les employés chrétiens, dont plusieurs furent fouettés jusqu'à la mort, et jetés aux chiens. Ebn-Abdoun éprouva un pareil traitement; et comme on le crut mort, on le jeta aux chiens: mais quelqu'un s'étant aperçu qu'il respiroit encore, on le reporta chez lui, et il recouvra la santé. Hakém lui rendit la place de premier ministre, ou, comme s'explique l'auteur Syrien, *degrand proximus*, et ce fut alors qu'il lui conféra le titre de *eafi*. Voyez *Bar-Hebr. Chron. Syr.* p. 213.

(60) C'est l'église de la Résurrection, à Jérusalem. *Voyez* d'Herbelot, Bibliothèque Orientale, au mot *Comamat*.

(61) Il ne sera pas inutile de rapporter ici les passages de Makrizi et de quelques autres écrivains, relatifs à la prohibition des lupins, faite par Hakem, parce qu'ils me fourniront l'occasion de rechercher et peut-être d'indiquer la cause de cette prohibition. Voici d'abord comment s'exprime Makrizi (man. ar. de la biblioth. du Roi n.° 682, fol. 473 *recto*):

« Au mois de rébi second de l'an 399, on fut une ordonnance » portant défenses d'importer en aucune manière ni vin, ni [bière

» nommée] *mazar*, et d'en faire aucun usage, ainsi que de la [bière » nommée] *fokkâ*, de la telline, du poisson sans écailles, et des » lupins corrompus. » ثم قرئ سجل في ربيع الآخر سنة تسع وتسعين وثلثمائة بأن لا يجعل شيء من النبيذ والمزر ولا يتظاهر به ولا بشيء من فقّاع والدلينس والسمك الذي لا قشر له والترمس العفن

Au lieu de العفن on lit dans le man. 673 C 3 المعفن, et dans le man. 680 العافن. Je traduis ces mots, qui sont tous synonymes, par *corrompus*, pour ne pas trop déterminer l'espèce d'altération ou de putréfaction désignée par le verbe عفن, et dont il s'agit ici. Ce mot est expliqué ainsi par Firouzabadi: عَفِنَ ... اللحم غيّره كعَفَّنه فهو عَفِن ومعفون. Djewhari dit seulement: عَفِنَ بَيِّنُ العفونة وقد عفِن; mais il ne définit pas le sens précis du mot عفونة.

Ebn-Khilcan, dans la Vie de Hakem que M. Adler a publiée dans la XV.e partie du *Repertorium für bibl. und morgenländ. Litteratur*, de M. Eichhorn, p. 266 et suiv., parle aussi de la défense faite par ce khalife de vendre des lupins: mais le texte de ce passage est presque inintelligible dans l'édition de M. Adler. Voici ce qu'on y lit p. 268: ومنها انه نهى عن الفقّاع والملوخيا (وكسرت) الترمس التخذة لها M. Adler a mis le mot وكسرت entre des crochets, pour indiquer sans doute que la lecture de ce mot lui paroissoit suspecte, et il a traduit ce passage d'une manière un peu hasardée. M. Lorsbach, qui a donné une nouvelle traduction de cette Vie de Hakem, avec des notes critiques pleines d'érudition et de sagacité (voyez *Archiv für die morgenl. Litteratur*, part. I.), a bien senti les difficultés de ce texte: il a même proposé de substituer le *citron* الترنج au *lupin* الترمس; mais s'en tenant à la leçon du texte publié par M. Adler, et changeant seulement كسرت en كسرة, et التخذة en المتّخذة, il a traduit: » Il défendit la bière et aussi la méloukhia et l'infusion de lupins, » qui l'une et l'autre s'ajoutent à la bière. »

Ce passage d'Ebn-Khilcan exige d'autres corrections, et le manuscrit n.° 730 de la bibliothèque du Roi m'a mis sur la voie pour en

rétablir par conjecture la vraie leçon. On y lit: ومنها انه نهى عن بيع الفقّاع والملوخيا ولبس الترمس المتّخذة لها. J'ai conjecturé, en conséquence, qu'il falloit lire وكبب et ayant prié M. Rau, professeur en l'université de Leyde, de collationner ce passage sur deux manuscrits de la bibliothèque de cette université (n.° 1658 du catalog.), j'ai appris que de ces deux manuscrits, l'un, qui porte le n.° 16, lit وكتب et l'autre, n.° 427, وكبب, ce qui est conforme à ma conjecture. Ce mot a certainement embarrassé les copistes; car non-seulement il est défiguré dans le manuscrit n.° 730 de la bibliothèque du Roi, dans celui de la bibliothèque royale de Copenhague qu'a suivi M. Adler, et dans le manuscrit n.° 16 de celle de l'université de Leyde, mais il est encore entièrement omis dans deux autres manuscrits nouvellement apportés d'Égypte, l'un desquels a été acquis pour la bibliothèque du Roi. Ces deux manuscrits omettent le mot وكبب, et on y lit: والترمس المتّخذة لها. Cela ne m'empêche pas de regarder ma conjecture, confirmée par le man. n.° 427 de Leyde, comme certaine, et de traduire en conséquence: « Entre autres choses, Hakem » défendit de vendre de la bière, de la *mélokhia*, et des boulettes » de lupins, qu'on mange avec la *mélokhia*. » Je reviendrai dans un moment sur le sens de cette expression.

Il est pareillement question de boulettes, mais de boulettes de viande, dans le مورد اللطافة de Djémal-eddin Abou'lmahasen, fils de Tagri-birdi. Dans l'édition Arabe et Latine de la partie de cet ouvrage qui concerne les souverains particuliers de l'Égypte, donnée à Cambridge en 1792 par M. Carlyle, sous le titre de *Maured allatafet Jemaleddini* &c., le passage dont il s'agit ici est altéré, en sorte qu'il n'y est pas fait mention de ces boulettes. Voici ce qu'on y lit p. 8: « Hakem défendit ensuite de faire cuire de la *melokhia*; après » cela il fit défenses d'en semer en aucun lieu de ses états; et ordonna » que toute personne chez qui l'on en trouveroit fût étranglée. Il défendit » par la suite la roquette, les lupins, le poisson sans écailles, *et de* » *même la viande et la bière*. » وكذلك اللحم والفقّاع. Il est évident qu'il y a ici une faute, Hakem n'ayant pas sans doute défendu l'usage de toute sorte de viandes. Aussi, dans le manuscrit arabe n.° 777 de la bibliothèque du Roi, qui contient ce même ouvrage d'Abou'lmahasen, on lit: وكبب اللحم والفقّاع *les boulettes de viande et la bière.*

Cette leçon ne peut souffrir aucune difficulté : elle est confirmée, 1.° par l'auteur anonyme de l'ouvrage intitulé كتاب يشتمل تاريخ الملوك المتقدّمة dont M. Adler a publié un extrait (*Repertor. für bibl. und morgenl. litterat.* part. XV, p. 285 et suiv.); 2.° par le manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 615, qui contient un abrégé d'histoire universelle, intitulé كتاب تاريخ مجموع التواريخ المتقدّمة والاسلامية, dont l'auteur est Mohammed, fils de Mohammed, fils d'Omar, fils de Schahinschah; 3.° par le manuscrit de Saint-Germain-des-Prés n.° 113, dont le titre est كتاب الجوهر الثمين فى اخبار الخلفاء والسلاطين, ouvrage qui n'a pas été inconnu à Edw. Pococke, et qui lui a servi, ainsi que le مورد اللطافة d'Abou'lmahasen, pour composer son Supplément à l'Histoire des dynasties d'Abou'lfaradj. Les auteurs des trois ouvrages manuscrits que je viens de citer, paroissent n'avoir fait ici que copier Abou'lmahasen; et dans tous les trois on lit وكباب اللحم, comme dans le manuscrit 777.

Le sens que je donne au mot كباب a besoin d'être justifié. Castell dit positivement كَبَب *pilulæ*, et il renvoie à quelques passages d'Avicenne qui ne laissent aucun doute sur cette signification. Au mot كباب le même Castell dit : « *Idem quod arabicè* طباج *concisæ carnes*, » *quæ cum ovis cepisque coquuntur, scilicet, in globulos coactæ; gall.* FRICASSÉES. Djewhari explique en effet كباب par طباج et Firouzabadi par اللحم المشرّح, explication qu'il donne aussi au mot طباج en disant : الطباجة اللحم المشرّح معرّب تباهه. Le mot persan تباهه duquel s'est formé en arabe طباج signifie suivant le même Castell : *cibus levis ex cucurbitâ, vel pepone et oxygalâ, item ovis duris, carnibusve coctis ac aceto paratus, ciceribus et pipere superpositis; pulmentum acidum, quod facilè corrumpitur.* Voyez aussi le dictionnaire de Meninski, au mot تباه.

Cette explication du mot كباب et de son synonyme طباج doit indubitablement s'appliquer aussi au mot كبب, soit qu'on le prononce كَبَب et qu'on le regarde comme le collectif de كباب, soit qu'on le prononce كُبَب et qu'on le prenne pour le pluriel de كُبَّة *pelote, balle*; ce qui semble autorisé par le passage suivant des Mémoires du chevalier

d'Arvieux (tom. III, pag. 280), qui peut servir de commentaire à notre passage d'Abou'lmahasen.

« Les Bédouins, lit-on en cet endroit, les Turcs et les Maures, ont » un autre mets qu'ils appellent *conbeibi* (lisez *coubêbe* كُبَيْبَة) : ce » sont des pelotes de viande hachée, pilée avec du sel, du poivre, » du blé vert ou desséché. Ils les font cuire dans leur jus, aidé d'un » peu de bouillon. Ils y versent un peu de lait aigre en le servant, » et c'est pour eux un des mets les plus délicieux. »

Léon Africain parle aussi de ces boulettes de viande hachée, dans sa description de la ville de Fez : *D'intorno sono botteghe... dove si fanno alcune pallotte di carne pesta e fritta in olio, con assai quantità di spetie, ed ogni pallotta è grossa come un fico comun, e vendesi sei quattrini la libbra : ma sono elleno fatte di carne magra di hue.* (*Della Descrizione dell' Africa*, dans le tome I de la collection des Voyages de Ramusio, f. 34, F).

C'est ce même mets, ou du moins quelque chose de fort approchant, que Hoest (*Nachrichten von Marokos*, p. 109) nomme *bou-fortouna* بو فورتونة, mot pris de l'italien. Ce mets, suivant lui, se compose de viande hachée, de pâte de vermicelle, et d'amandes. Il faut voir aussi Alex. Russell, *the natural Histor. of Aleppo*, 2.e édition, tome I, page 174.

M. Varsy, négociant de Marseille, qui a long-temps résidé en Égypte, m'a communiqué à ce sujet les observations suivantes : « كباب » signifie maintenant en Égypte du rôti, et principalement des boulettes » de viande coupée en petits morceaux, qu'on fait ensuite griller, » ce qui revient à-peu-près à ce qu'on appeloit autrefois طباهج. On » fait un usage assez fréquent, sur-tout parmi les Chrétiens, d'un mets » nommé كُبَيْبَة (*coubêbeh*) *petite boule* ; il se prépare avec de la » viande hachée et du *bourgoul* برغل, qui est du blé préalablement » bouilli et séché. On pile le tout dans un mortier; quand il est » bien broyé et réduit en pâte, on en forme des boules, qu'on fait » frire à la poêle ou cuire au four : il n'entre point aujourd'hui de » lupins dans ces boules. Les mots كبيبة et كباب sont dérivés » du verbe de la seconde conjugaison كبّب يكبّب *faire des boules*, » *arrondir*, qui est d'un usage très-fréquent dans l'arabe vulgaire; et

» c'est à cause de la forme sphérique des bubons de la peste, que » cette maladie est appelée le plus souvent حُبَّة. »

Abou'lmahasen, et les auteurs qui l'ont suivi, parlent de boulettes de viande : dans Ebn-Khilcan, il est question de boulettes de lupins. Je crois néanmoins que tous ces écrivains parlent du même mets, et que les boulettes dont il s'agit étoient composées de viande hachée, mêlée avec divers ingrédiens qui en relevoient le goût, et entre lesquels les lupins tenoient sans doute la principale place. C'est ainsi que Castell fait entrer les pois chiches dans la composition du mets nommé قباهة. Il me paroît vraisemblable qu'on mangeoit ces boulettes avec la méloukhia bouillie, dont elles corrigeoient la saveur fade et mucilagineuse. C'est dans la même vue que, suivant le témoignage de Paul Lucas, les Égyptiens ajoutent à la méloukhia du jus de citron (Voyage du S.r P. Lucas, fait en 1714, Rouen, 1728, tome III, page 223). Ces boulettes ou pelotes de viande hachée ne furent défendues par Hakem qu'à cause des lupins qu'on y mêloit, et dont il ne vouloit pas permettre l'usage.

Les lupins sont encore aujourd'hui une nourriture très-commune parmi les Égyptiens, comme l'attestent divers voyageurs.

Lupinus termis, dit Forskal, *colitur in Ægypto. Pedunculi crudi eduntur, decorticati : pisa coquuntur.* (*Flora Ægypt. Arab.* p. 131.)

M. Sonnini, parlant d'Embabé, petit village situé sur la rive occidentale du Nil, vis-à-vis Boulac, dit : « Les plaines fertiles qui ceignent » Embabé du côté de l'occident ..., produisent en particulier une » espèce ou plutôt une variété de lupins, dont il se fait une grande » consommation en Égypte. On en cuit les pois avec de l'eau et du » sel, et on les mange après les avoir dépouillés de la peau dure et » épaisse qui les recouvre. On les vend tout cuits dans les rues et les » marchés. Le village d'Embabé en fournit à la basse Égypte, où ils » sont connus sous le nom d'*embabeh*, du lieu d'où on les tire : ce- » pendant le nom général de cette sorte de lupins est *termess*. Ils ne » peuvent servir ni pour les potages, ni pour d'autres ragoûts, tant ils » sont durs ; mais bouillis avec du sel, ils sont fort du goût des Égyptiens. » On ne rencontroit dans les rues que gens épluchant des *termess*. » Les Chrétiens orientaux, peu jaloux d'imiter leurs tyrans dans l'abs- » tinence des liqueurs fortes, mangent des lupins pour s'exciter à boire » de l'eau-de-vie, dont ils font souvent des excès. On en tire aussi de

» la farine, qu'on emploie comme celle des plantes céréales. » *Voyez* Voyage dans la haute et basse Égypte, tome III, page 17.

Dans une notice sur la topographie physique et médicale de Bilbeïs, rédigée par M. Vautier, médecin, et insérée dans l'Histoire médicale de l'armée d'Orient, de M. Desgenettes, je trouve le passage suivant (partie II, page 107) : « On cultive le lupin en assez grande quantité » dans les environs, et l'on en mange les graines, après les avoir fait » germer, ce qui leur enlève leur odeur nauséabonde. »

Cependant M. Varsy m'assure que M. Vautier se trompe; qu'on ne fait point germer les lupins en Égypte pour les manger. Il croit que M. Vautier a confondu les lupins avec des féves qu'on fait effectivement germer dans l'eau, et qu'on vend ensuite bouillies sous le nom de فول نابت. Voici ce qu'ajoute M. Varsy au sujet des lupins : « Les » lupins sont une nourriture très-commune parmi les Égyptiens, mais ils » ne les mangent plus en forme de boulettes. Voici comme on les » prépare. On les fait tremper dans l'eau plusieurs jours de suite, en » ayant soin de changer l'eau souvent, ou bien on les expose dans le » Nil à l'eau courante, dans des nattes. Cette première opération les » dépouille d'une partie de leur amertume; on les fait cuire ensuite, » puis on les sale, après quoi on les mange. Ils sont cependant toujours » durs et ont une odeur de moisi. Voilà sans doute pourquoi Makrizi » les appelle الترمس المعفن. »

C'est sans doute cet état de fermentation commencée ou de macération qui adoucit l'amertume des lupins et les rend meilleurs à manger, que Columelle et Pline expriment par *lupino madido* et *lupinis madidis*, et Athénée par le mot πεπυθένας, dans ce passage : ἔλεγε τὸ αὐτὸ τοῖς θέρμοις πάσχειν· ἢ γὰρ ἐκείνους πολὺν διαβραχῆναι πικροτάτους ὄντας, πεπυθένας δ' γλυκεῖς ἢ εὐστομωτάτους : « il disoit qu'il en étoit de lui comme des » lupins, qui sont très-amers avant qu'on les ait macérés dans l'eau, » et deviennent doux et très-agréables quand ils ont été bien abreu- » vés. » *Voyez* Athénée, *Deipnos.* liv. II, chap. 45, tome I, p. 214 de l'édition de M. Schweighæuser.

Il ne seroit pas difficile de deviner la raison pour laquelle Hakem défendit l'usage des lupins, s'il étoit bien avéré que ces graines eussent été employées par les Égyptiens dans la composition de la bière. Cette opinion, que M. de Paw (Recherches philosophiques sur les Égyptiens et les Chinois, édition de Berlin, 1774, tome I, part. 1.re, page 173) fonde sur quelques vers de Columelle, me paroît avoir été

adoptée par le savant M. Larcher, dans ses notes sur Hérodote (tome II, page 334, note 280, de la seconde édition), et je présume que c'est d'après la même autorité que M. le général Andréossy, dans un rapport fait à l'Institut du Caire sur la fabrication du salpêtre et de la poudre en Égypte, a dit, en parlant du lupin, « que cette » plante donne un petit fruit amer qu'on peut employer dans la fa» brication de la bière. » *Voyez* Décade Égyptienne, tome I, p. 15, et *Mémoires sur l'Égypte*, tome I, page 34.

M. Lorsbach, à qui le passage de l'auteur des Recherches philosophiques n'a point échappé, a cru voir dans Ebn-Khilcan un témoignage positif en faveur de cette opinion, qu'il a adoptée; et la seule difficulté qu'il a trouvée en traduisant d'après cette supposition le texte d'Ebn-Khilcan, a été la nécessité qui résultoit de la construction de ce texte, d'admettre aussi la méloukhia comme un des ingrédiens employés à la fabrication de la bière.

Pour moi j'avoue que je ne puis voir dans les vers de Columelle, allégués par M. de Paw, aucune trace de l'usage qu'il attribue aux Égyptiens. Dans ces vers que voici:

Jam siser, Assyrioque venit quæ semine radix
Sectaque præbetur, madido satiata lupino,
Ut Pelusiaci proritet pocula zythi.

De cult. hort. lib. X, v. 114—116.

je n'aperçois autre chose que la coutume où l'on étoit de servir à table du chervi et de la racine dont parle l'auteur, macérée dans des lupins en fermentation, pour exciter les convives à boire de la bière. Les mots *præbetur* et *proritet* me paroissent commander cette interprétation; et il n'est pas même question ici d'une pratique particulière aux Égyptiens, le mot *Pelusiaci* n'étant là que pour caractériser une boisson dont l'origine étoit Égyptienne, et qui portoit un nom de la langue des Égyptiens. Le savant C. Gesner ne me paroît pas l'avoir entendu autrement.

Ce que dit ici Columelle, de la manière dont je l'entends, est précisément ce qu'atteste M. Sonnini, que les Chrétiens d'Égypte mangent des lupins pour s'exciter à boire de l'eau-de-vie; et l'on voit en même temps par-là le motif qui put déterminer Hakem, ennemi déclaré de la bière et de toutes les liqueurs fortes, à proscrire un aliment qui provoquoit la soif et le désir de ces liqueurs.

Ajoutons encore que, parmi ce grand nombre de végétaux qui, suivant Ebn-Mosawyya et Témimi, entroient dans la composition des diverses sortes de bière (ci-devant page 151 et suiv.), il n'est aucunement question des lupins. Au reste, je ne nie pas que les lupins ne pussent servir à la confection de cette liqueur; je dis seulement qu'on n'apporte aucune autorité pour prouver qu'on les ait employés en Égypte à cet usage. (*Voyez* sur la fabrication de l'espèce de bière nommée *bouza*, Vansleb, *Relatione dello stato presente dell' Egitto*, p. 237.) M. Varsy n'a jamais entendu dire que les lupins entrent dans la préparation du *bouza*.

Avant de quitter cette matière, je dois indiquer une méprise de Giggeius, suivi en cela par Castell, qui, parmi les significations du mot كُبّ, met *ciceres spinosi*. Je dois d'autant moins négliger de corriger cette méprise, qu'elle pourroit induire à conjecturer que, dans le passage d'Ebn-Khilcan, كبب الترمس signifie *les pois du lupin*. Mais ce seroit une erreur, cette signification supposée n'a d'autre fondement qu'un texte du Kamous, mal lu et mal entendu par Giggeius. On lit dans le Kamous : كَبَّ ثَقُلَ وأَوْقَدَ الكُبَّ بالضمّ للحَمْضِ والغَزْلُ جَعَلَهُ كُبَبًا. Dans un manuscrit je lis للحمص et c'est ainsi qu'a lu Giggeius; mais deux autres portent للحمض, comme on lit aussi dans l'édition donnée à Calcutta, et je ne doute point que ce ne soit la véritable leçon. Le sens de ce passage ne me semble pas clair, parce que ni Firouzabadi, ni Djewhari, ne déterminent le sens du mot كُبّ. Je crois-cependant qu'il faut traduire ainsi : « كَبّ signifie *être lourd*; en parlant » du lait aigri (الحَمْض), il signifie *allumer la tourtière pour le faire* » *cuire*; quand il est question de fil, il veut dire *mettre en pelotes*. » Je suppose que كُبّ signifie un *plat creux renversé*, sur lequel on met des charbons allumés pour faire cuire ce qu'on a placé dessous. Dans ce texte du *Kamous*, كُبَبًا est le pluriel de كُبَّة, et il en est de même dans le passage d'Ebn-Khilcan qui a donné lieu à cette discussion, puisque le mot كبب y est en concordance avec l'adjectif féminin مُتَّخَذَة. Dans le même texte, le pronom affixe لها ne peut se rapporter ni à فقّاع, ni à ترمس, qui sont du genre masculin; il se rapporte certainement à ملوخيا, ce qui contribue à déterminer le sens.

Bochart, dans son *Hierozoïcon*, est tombé, au sujet du mot حِمّص, dans une méprise pareille à celle que je viens de relever dans Giggeius. *Voyez* Ol. Celsius, *Hierobotan.* part. II, p. 234.

J'ai supposé un motif raisonnable à la défense faite par Hakem de manger des lupins; du moins étoit-ce, en admettant l'opinion que je propose, une conséquence assez naturelle de la prohibition de la bière et des liqueurs fortes: je ne pense pas cependant comme M. Lorsbach, qui, dans l'ouvrage que j'ai déjà cité, essaie de justifier tous ces réglemens de Hakem par des raisons de diététique ou de médecine prophylactique. Je crois plutôt, en suivant l'autorité de Makrizi, que la plupart de ces ordonnances n'avoient pour fondement que des caprices superstitieux; ce qui s'accorde mieux avec le caractère et toute la conduite de ce prince. C'est ce qui résulte du passage suivant de Makrizi.

» En l'année 395, dit cet écrivain, au mois de moharram, on lut » dans la djami de Misr, et dans celles du Caire et de l'île [de Raudha], » une ordonnance par laquelle il étoit enjoint aux Juifs et aux Chré- » tiens de porter dans leurs vêtemens leurs marques distinctives, qui » devoient être noires, parce que c'étoit la couleur adoptée par les » rebelles descendans d'Abbas: il leur étoit aussi enjoint de porter des » ceintures. Cette ordonnance contenoit des injures atroces contre » Aboubecr et Omar. On lut aussi une autre ordonnance portant » inhibition de manger de la méloukhia, à cause que ce légume étoit » fort aimé de Moāwia, fils d'Abou-Sofyan. Il étoit pareillement défendu » de manger de la roquette, herbe potagère qui portoit un surnom tiré » de celui d'Ayéscha, et de la motéwakkéliyya, herbe qui prend son » nom de celui de Motéwakkel [khalife Abbaside]..... On publia » encore une autre ordonnance qui faisoit défenses de fabriquer ou » de vendre dans les marchés de la bière, parce que la tradition rap- » porte qu'Ali désapprouvoit l'usage de cette liqueur. »

وفى محرّم سنة خمس وتسعين وثلثمائة قرئ سجل فى الجامع بمصر والقاهرة والجزيرة بان يلبس اليهود والنصارى الغيار وغيارهم السواد غيار العاصيين العبّاسيّين وان يشدّوا الزنّار وفيه فحش فى حقّ ابى بكر وعمر رضى الله عنهما وقرئ سجل آخر فيه منع الناس من اكل الملوخيا المحبّبة كانت لمعوية بن ابى سفين ومنعهم من اكل البقلة المسمّاة بالجرجير

المنسوبة الى عايشة رضى الله عنها ومن المتوكّلية المنسوبة الى المتوكّل .... وقرئ ايضا بخط بالمنع من عمل القفّاع وبيعه فى الاسواق لما يؤثر عن على رضى الله عنه من كراهية شرب السقّاع

Man. ar. de la bibliothèque du Roi, n.° 682, fol. 472 *verso*, et 473 *recto*; et n.° 680, fol. 251 *verso*.

Toutes ces ordonnances n'étoient donc autre chose que des signes publics du zèle de Hakem pour les droits d'Ali et de ses enfans, et de son aversion pour les khalifes descendans d'Omayya et d'Abbas. Nous pouvons conclure de ce texte que la bière n'étoit point mise généralement par les Musulmans au nombre des liqueurs défendues; et nous sommes autosisés à conjecturer que les défenses de manger de la telline, du poisson sans écailles, et peut-être aussi celle de manger des lupins, tenoient pareillement à quelques idées superstitieuses que, dans le silence des auteurs, il nous est impossible de deviner.

(62) Ce monastère est nommé par Makrizi دير القلاية. Il étoit, ainsi que cet auteur nous l'apprend, voisin de l'église nommée *Moallaka*, dans le château *Kasr-alschama*, à Misr ou Fostat.

القلاية بمصر هذه القلاية بجانب المعلّقة التى تعرف بقصر الشمع فى مدينة مصر وهى بجمع اكابر الرهبان وعلمآء النصارى وحكمها عندهم حكم الاديرة (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, fol. 376 *recto*).

Le même Makrizi dit ailleurs: كنيسة المعلّقة بمدينة مصر فى خطّ قصر الشمع هذه الكنيسة على اسم السيّدة وهى جليلة القدر عندهم وهى غير القلاية التى تقدّم ذكرها (*Ibid.* fol. 383 *verso*). Cette église a été connue de nos voyageurs.

(63) Le mot original نجوى paroît, par d'autres passages de notre auteur, signifier une contribution particulière que payoient ceux qui étoient initiés dans la secte des Fatémites: c'étoit, sans doute, un gage du secret qu'on exigeoit d'eux; car نجوى signifie *parler en secret*, comme le dit Djewhari: النجوآء السرّ بين اثنين يقال نجوته نجوآء اى ساررته كذلك ناجيته وانتجى القوم وتناجوا اى تساروا وانتجيته ايضا اذا خصصته بمناجاتك والاسم النجوى

(64) Abou'lkasem Hosaïn, fils de Magrébi, étoit né en Égypte en l'année 370. Son père, qui se nommoit Ali, et qui, dit-on, descendoit de Yezdédjerd, dernier roi de Perse de la dynastie des Sassanides, avoit d'abord vécu à la cour de Seïf-eddaula. Ensuite il avoit fixé son séjour en Égypte. Hakem le fit mourir ainsi que son frère et ses enfans, en l'année 401, comme le dit Ebn-Khilcan dans la vie d'Aboul'kasem Hosaïn, et ce fut ce qui engagea son fils Hosaïn à prendre la fuite. Il se rendit d'abord à Raula, et eut beaucoup de part à la révolte de Hassan, fils de Mofarradj. De là il alla à la Mecque; et ce fut par ses intrigues que l'émir de la Mecque, Abou'lfotouh Hosaïn, fut proclamé khalife par les rebelles, avec le surnom de *Réschid* الرشيد. Abou'lkasem passa ensuite dans l'Irak et s'attacha à *Kerwasch*, prince de la famille des Okaïlites; mais il étoit suspect au khalife, qui le regardoit comme un émissaire secret des Fatémites. Il devint dans la suite vizir du même Kerwasch, prince de Mossul, qui en l'année 411 le fit arrêter, puis lui rendit la liberté. Plus tard, en 414, il parvint à force d'intrigues à indisposer Moscharref-eddaula, prince Bouïde qui étoit émir-alomara à Bagdad, contre son vizir *Abou-Ali Rokhadji* surnommé *Mowayyad almoulc* ابو علي مويّد الملك الرخجي, et à se faire nommer à sa place; mais en devenant vizir, il ne reçut ni l'honneur de la *khila*, ni titre honorifique, et il ne quitta point le vêtement nommé *dorraa* وتلّد الوزارة من غير خلع ولا لقب ولا مفارقة الدرّاعة, comme le dit Ebn-Khilcan. (*Voyez* ci-devant, note (3), pag. 125.) Quand Moscharref-eddaula fut obligé de quitter Bagdad, Abou'lkasem le suivit. Ensuite il le quitta, et erra de cour en cour jusqu'à sa mort, que les uns placent en l'année 418, les autres en l'année 428: suivant Ebn-Khilcan, la première opinion mérite la préférence. Hadji-Khalfa, en parlant d'un de ses ouvrages, dit qu'il mourut en 433; s'il n'y a pas de faute dans le manuscrit dont j'ai fait usage. On le nomme communément *Abou'lkasem Hosaïn Magrébi, le vizir, fils d'Ali* ابو القاسم الحسين بن علي الوزير المغربي. Toute sa famille n'avoit pas été exterminée par Hakem; car un de ses neveux étoit vizir du khalife Fatémite Mostanser, lorsque Bésasiri fit reconnoître à Bagdad l'autorité de ce khalife. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. III, pag. 177.) On a cherché pourquoi Abou'lkasem et son père, qui étoient originaires de Perse, portoient le

surnom de *Magrébi*, c'est-à-dire Africain. Ebn-Khilcan dit avoir lu dans quelque recueil que ce surnom avoit été donné primitivement à un de ses ancêtres, parce qu'il avoit le commandement d'un quartier de Bagdad situé dans la partie occidentale de cette ville, et avoir entendu dire la même chose à beaucoup de personnes; « mais ensuite, ajoute-t-il, » lisant l'ouvrage d'Abou'lkasem, intitulé ادب الخواصّ, j'ai remarqué » qu'en deux endroits où il cite des vers de Moténabbi, il dit: » *Moténabbi, que nos frères les habitans du Magreb nomment Mo-* » *ténabbih* قال المتنبّي واخواننا المغاربة يسمّونه المتنبّه; ce qui prouve » qu'il étoit réellement du Magreb. » Abou'lkasem avoit étudié avec le plus grand succès, et est auteur de plusieurs ouvrages estimés, tels qu'un abrégé du livre d'Abou-Hanifa, intitulé اصلاح المنطق; un livre dont j'ignore le sujet, et qui porte le titre de ادب الخواصّ (*voyez* une citation de ce livre dans mes notes sur la Relation de l'Égypte par Abd-allatif, pag. 126); un autre nommé الايضاس في المحاضرات dont Ebn-Khilcan et Hadji-khalfa disent que sous un petit volume il contient beaucoup de choses utiles; enfin, un autre intitulé المأثور في مُلَح الحضور. Je crois que les trois derniers ouvrages appartiennent aux belles-lettres. On cite aussi de lui des vers dignes d'éloges. (*Voyez* Ebn-Khilcan; Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. III, p. 51, 65 et 658.) Makrizi rapporte en détail l'histoire d'Abou'lkasem Magrébi et de sa famille, à l'occasion des jardins nommés *les jardins du vizir* بساتين الوزير, man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 240 *verso*, et suiv., et n.° 680, fol. 114 et suiv.

(65) Les مجالس الحكمة ou *Conférences de la sagesse*, étoient des écrits composés sous l'inspection du daï suprême, qui contenoient la doctrine des Fatémites, et qu'on lisoit chaque semaine dans les assemblées des initiés. Avant d'en faire ainsi lecture aux initiés, le grand daï les présentoit au khalife, qui en prenoit connoissance, et y donnoit son approbation en y apposant sa signature, comme on l'a vu ci-devant note (28), p. 142. On en trouve des fragmens curieux dans les livres des Druzes. J'en citerai un seul tiré d'un écrit intitulé رسالة النساء الكبيرة. L'auteur voulant prouver aux femmes unitaires qu'il ne suffit pas de connoître Dieu et le dogme de son unité, et que

la religion ne sauroit être parfaite sans la connoissance de l'imam et des autres ministres, leur dit : « Si quelqu'une d'entre vous dit : *J'ai* » *confessé l'unité de Notre-Seigneur, je n'ai jamais cessé d'en faire* » *profession, et je n'ai aucun besoin d'un médiateur*, le sentier de » la vérité est caché à cette femme. N'avez-vous pas entendu dans » vos *Conférences*, dans les *Conférences de la sagesse*, ce qui y est dit » d'un *flambeau*, qui, dans son état de perfection, représente la religion » unitaire, mais qui cesse de former un *flambeau* complet quand toutes » ses parties sont divisées ! Alors la cire seule porte le nom de cire, » la mèche seule porte le nom de mèche, le feu seul porte le nom de » feu, et le chandelier seul porte le nom de chandelier : au contraire, » quand le tout est réuni, la cire, la mèche, le feu et le chandelier, » on appelle cela un *flambeau* complet. Sachez donc, ô société des » femmes unitaires, pourquoi l'on vous a proposé cette parabole : c'est » pour vous apprendre que vous ne pouvez posséder la connoissance » de la religion unitaire, qu'en connoissant la réunion de tous les mi- » nistres de cette religion. N'est-il pas dit aussi dans vos *Conférences*, » que l'Alcoran est un être existant ! Lorsque ses chapitres, ses » grandes divisions en dix et en cinq parties, et ses versets, sont réunis, » on l'appelle *Alcoran* complet ; mais quand ses chapitres sont divisés, » on ne l'appelle point un *Alcoran* complet. Lorsqu'il est complet, » il est la figure de l'imam qui est le serviteur de Notre-Seigneur, » et on l'appelle كلام الله *la parole de Dieu.* »

(66) Les فراشون sont des gens chargés du soin et de l'entretien de l'ameublement.

(67) Je n'ai trouvé nulle part aucune mention d'un lieu nommé *Kaschour*, et j'ignore tout-à-fait l'origine du surnom de *Kaschouri*.

(68) On a vu au commencement de cette vie de Hakem, ci-devant note (21), que, lors de la mort d'Aziz, Isa, fils de Nestourès, occupoit la place de premier ministre, et qu'il fut déplacé et eut pour successeur Ebn-Ammar. Il est vraisemblable que Zara dont il est ici question, étoit fils de cet Isa. Isa lui-même fut mis à mort par ordre de Hakem et ses biens confisqués, comme le disent Renaudot dans l'Histoire des patriarches d'Alexandrie (page 395), et Makrizi dans un passage que je citerai tout-à-l'heure. Il paroît que sa mort est de l'an 393 au plus tard. Il sembleroit même, par le récit de Grégoire *Bar-Hebræus*, qu'elle seroit arrivée entre les années 386 et 389.

(69) Le mot نبيذ signifie *du vin de dattes* ou *de raisins secs*. Ebn-Khaldoun, dans un morceau de ses Prolégomènes historiques, qu'on trouvera dans ce recueil, fait observer que les Musulmans des premiers siècles ne croyoient pas ce vin interdit par la loi. On donne quelquefois ce nom à d'autres liqueurs fermentées.

(70) Dans la pièce du recueil des Druzes, intitulée السيرة المستقيمة (man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 1580), on lit, au sujet des événemens dont il s'agit ici, ce passage remarquable :

وكذلك فى وقت نفاق مفرّج بن دغفل بن جرّاح واخوته واولاده وبدر بن ربيعة وجميع العرب كافّة وكانوا اهل الحجاز مع سلطانهم حسين ابن جعفر الحسينىّ الذى نافق بمكّة ونجيّة الى الرملة واجتماعه مع ابن جرّاح واولاده وما بالحضرة احد من العسكر ولا من الرعيّة الا وهو كان يعتقد فى كل يوم وليلة بأن حسين بن جعفر الحسينى يجىء مع مفرّج ابن دغفل واولاده ويكبسون القاهرة وكان المولى جلّ ذكره يركب كل يوم وليلة ويخرج العمّة من القاهرة ويدخل صحراء الجبّ ناحية الجبل موضعا يزعمون العالم بأن مفرّج بن دغفل يجىء من ذلك الموضع ولم يرجع الحسينى الى مكّة حتى وقعت العداوة بينه وبين ابن جرّاح واراد ابن جرّاح ان يقتله ثم هلك بعد ذلك مفرّج بن دغفل بن جرّاح وملوك الارض كافّة عجزوا عن هـذا

« De même encore, à l'époque de la révolte de Mofarradj, fils de » Dagfal, fils de Djerrah, de ses frères, de ses enfans, de Bedr, fils » de Rébia, et généralement de tous les Arabes, lorsque les habitans » du Hédjaz étoient réunis à leur prince Hosaïn Hosaïni, fils de » Djafar, qui s'étoit révolté à la Mecque, celui-ci s'étant avancé jus- » qu'à Ramla, et ayant fait sa jonction avec le fils de Djerrah et ses » enfans, au moment où dans la capitale personne de l'armée ou du » peuple ne doutoit qu'on ne vît arriver Hosaïn, fils de Djafar, avec » Mofarradj, fils de Dagfal, et ses enfans, et qu'ils ne se rendissent » maîtres du Caire, notre seigneur (Hakem) montoit à cheval tous

» les jours et toutes les nuits, sortoit du Caire à la chute du jour, et » se rendoit dans la plaine d'*Aldjobb* (du Puits ou de la Citerne), du » côté de la montagne, à l'endroit précisément par lequel tout le monde » pensoit que devoit arriver Mofarradj, fils de Dagfal. Hosaïn cependant » ne retourna à la Mecque qu'après que la discorde se fut mise entre lui » et le fils de Djerrah, et que celui-ci eut voulu le tuer. Peu après périt » Mofarradj, fils de Dagfal, fils de Djerrah. Certes aucun des rois de » la terre n'eût osé agir ainsi dans ces circonstances. »

Au lieu de *Hosaïn Hosaïni*, on lit dans Makrizi *Hosaïn Hasani*.

J'ajoute ici une observation sur le lieu nommé *Aldjobb*. Makrizi, décrivant les lieux de plaisance des environs du Caire, parle d'un lieu appelé *Birket aldjobb*, c'est-à-dire, *l'étang du puits* ou *de la citerne*, situé au nord du Caire, et il ajoute que de son temps on l'appeloit *Birket alhaddj*, c'est-à-dire, l'étang des pélerins, parce que c'étoit là que campoit la caravane de la Mecque, lors de son départ du Caire et à son retour. Quelques personnes, dit encore Makrizi, appellent ce puits *le puits de Joseph*; mais c'est une erreur. Ce lieu est, dans le vrai, *le terroir du puits d'Amira*, et a pris son nom d'un certain *Amira Hadjini, fils de Témim, fils de Djerw*.

بركة الجبّ بظاهر القاهرة من تجريبها وتسميها العامّة في زماننا هذا الذى نحن فيه بركة الحاجّ لنزول الحاجّ بها عند مسيرهم من القاهرة الى الحجّ في كلّ سنة ونزولهم عند العود بها ومنها يدخلون الى القاهرة ومن الناس من يقول جبّ يوسف وهو خطا وانما هي ارض جبّ عبيرة وعبيرة هذا هو ابن تميم بن جرو الحجبى من بنى العزما نسبت هذه الارض اليه فقيل لها ارض جبّ عبيرة

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 117 *verso*.

(71) Il faut certainement lire *Zara, fils d'Isa, fils de Nestourès*: car Isa, fils de Nestourès, avoit perdu la vie par ordre de Hakem avant Fahd, fils d'Ibrahim, comme Makrizi lui-même nous l'apprend ailleurs. Voici ses termes: « Cela excita la fureur de Hakem-biâmr-allah, qui » n'étoit plus maître de lui-même quand une fois il étoit en colère. Il » fit donc arrêter Isa, fils de Nestourès, le Chrétien, qui occupoit » alors un rang correspondant à celui des vizirs, et il lui fit couper

» la tête. Ensuite il fit aussi arrêter le Chrétien Fahd, fils d'Ibrahim, » secrétaire d'Ostad Bardjéwan, et il lui fit trancher la tête. »

فاغضب الحاكم بامر الله ذلك وكان لا يملك نفسه اذا غضب فقبض على عيسى بن نسطورس النصراني وهو اذذاك في رتبة تضاهي رتبة الوزراء وضرب عنقه ثم قبض على فهد بن ابرهيم النصراني كاتب الاستاد برجوان وضرب عنقه

Makrizi en cet endroit place ces deux événemens sous la date de 393. (Man. ar. de la bibliothèque du Roi, n.° 680, fol. 371 *recto*.)

(72) *Wazzan* doit signifier un fabricant ou un marchand de poids et de balances.

(73) Il y a dans la vie de Timour, par Ebn-Arabschah, quelques passages remarquables sur le grand et le petit jeu d'échecs; et l'on voit, dans le manuscrit arabe n.° 709 de la bibliothèque du Roi, une représentation du grand jeu d'échecs, telle que Hyde l'a publiée. Ce que je veux faire remarquer ici, c'est principalement un texte d'Ebn-Arabschah, relatif au jeu d'échecs, dont Hyde n'a point fait usage, et qui a été mal lu et mal entendu. Il se trouve dans l'édition de M. Manger, t. II, p. 876, et est ainsi conçu : وكان يلعب على الغائب مع خصمين ويعلم مع الطرح لمن هو في جهته على الجهتين وكان يلعب هو والامير بالشطرنج الكبير M. Manger a imprimé على الغالب et reprend Golius d'avoir lu et imprimé على الغائب : c'est cependant ainsi qu'il faut lire et que portent le man. 709 et celui du docteur Picques. Le sens est : « Il jouoit sans voir » le jeu contre deux adversaires; et à l'instant même où une pièce étoit » jouée (par ses adversaires), il prescrivoit la manière de jouer à celui qui » jouoit pour lui contre eux deux. En même temps il jouoit avec l'émîr » au grand jeu des échecs. » Hyde a oublié de faire observer que طرح et نقل au jeu d'échecs, signifient *jouer une pièce*; quant à علم que je prononce عَلَّمَ, il doit vouloir dire *prescrire à quelqu'un la manière de jouer*. Ebn-Arabschah dit ailleurs (page 868) d'un docteur célèbre, que *tout-à-la-fois il dictoit une leçon* (il professoit), *il dirigeoit une partie d'échecs et une partie de trictrac, et il composoit une pièce de vers* كان يلقي الدرس ويعلم الشطرنج والنرد وينظم الشعر في حالة واحدة. Le man. 709 porte

وبعلم. Il faut aussi remarquer dans Ebn-Arabschah le mot حطّ signifiant *donner une pièce* à son adversaire.

(74) رباع est le pluriel de ربع. Ce mot, en Égypte, signifie proprement des maisons où les logemens sont au-dessus des magasins et des boutiques. Ces maisons n'ont point de cour, et on les loue par appartemens séparés à divers particuliers. *Voyez* Relation de l'Égypte par Abd-allatif, page 384 et 402.

Les biens-fonds donnés pour la dotation des mosquées ou des églises, étoient primitivement de cette nature; et dans ce sens رباع est synonyme de احباس; si ce n'est que ce dernier mot est plus moderne, et renferme aussi les biens-fonds en terres. Voici un passage important de Makrizi sur cette matière.

اعلم ان الاحباس فى القديم لم تكن تعرف الا فى الرباع وما يجرى مجراها من المبانى وكلها كانت على جهات بر واما المسجد الجامع العتيق بمصر وكان يلى امامته فى الصلوات الخمس والخطابة فيه يوم الجمعة بالناس والصلوة بالناس صلوة الجمعة امير البلد فتارة يجمع الامير بين الصلاة والخراج وتارة يفرد الخراج عن الامير فيكون الامير اليه امر الصلاة بالناس والحرب والآخر امر الخراج وهو دون مرتبة امير الصلوة والحرب وكان يستخلف عنه فى الصلوة صاحب الشرطة اذا اشغله امر فلم يزل الامر على ذلك الى ان ولى مصر عنبسة بن اسحق بن سعد من قبل المنتصر بن المتوكل على الصلاة والخراج وقدمها لخمس خلون من ربيع الآخر سنة ثمان وثلاثين ومأتين واقام الى مستهل شهر رجب سنة اثنتين واربعين ومأتين ثم صرف وكان آخر من ولى مصر من العرب وآخر امير صلى بالناس فى المسجد الجامع وصار يصلى بالناس رجل يسترزق من بيت المال وكذلك المؤذنون ونحوهم واما الاراضى فلم يكن سلف الائمة من

الصحابة والتابعين يتعرّضون لها وانّما حدث ذلك بعد عصرهم
حتى ان احمد بن طولون لما بنى الجامع والمارستان والسقاية
وحبس على ذلك الاحباس الكثيرة لم يكن فيها سوى الرباع
ونحوها بمصر ولم يتعرّض الى شيء من اراضى مصر البتّة وحبس ابو بكر
محمد بن على المردانى بركة الحبش وسيوط وغيرها على الحرمين وعلى جهات
برّ وحبس غيره ايضا ولما قدمت الدولة الفاطميّة من المغرب
الى مصر بطل تحبيس البلاد وصار قاضى القضاة يتولّى امر الاحباس
من الرباع واليه امر الجوامع والمشاهد وصار للاحباس ديوان مفرد

» Les *legs ou dotations pieuses* nommés حبس ne consistoient pri-
» mitivement qu'en maisons et autres bâtimens du même genre; ils
» étoient tous appliqués à des œuvres pies. Dans la vieille djami de
» Misr (c'est-à-dire, avant la fondation du Caire), c'étoit l'émir ou
» gouverneur de la ville qui remplissoit les fonctions d'imam pour les
» cinq prières ordinaires, et pour la khotba et la prière publique du
» vendredi. Tantôt l'émir joignoit les fonctions d'émir de la prière à
» la perception du *kharadj* ou contribution foncière, et tantôt il y avoit
» un officier particulier pour la perception du kharadj: alors l'émir pré-
» sidoit à la prière et à la guerre; et l'autre, qui lui étoit inférieur en
» rang, avoit la surintendance du kharadj. Quand quelque affaire
» empêchoit l'émir de présider à la prière, il se faisoit remplacer par
» le commandant de la garde. Cela demeura sur ce pied jusqu'au
» temps d'Anbésa, fils d'Ishak, fils de Samar, qui fut nommé par le
» khalife Montaser, fils de Motéwakkel, au gouvernement de l'Égypte:
» il prit possession de son gouvernement le 5.e jour de rébi second
» 238, et le conserva jusqu'au commencement de redjeb 242: il fut
» destitué à cette époque, et ce fut le dernier d'entre les Arabes qui
» eut le gouvernement de l'Égypte et qui présida à la prière dans la
» djami de Misr. Alors le soin de présider à la prière fut confié à un
» homme salarié par le trésor public; il en fut de même des mouëddhins et
» autres. Quant aux terres, les premiers Musulmans, les compagnons du
» prophète, et ceux qui les suivirent immédiatement, n'en avoient point
» donné pour ces sortes de fondations; cela ne commença à s'établir

» qu'après eux. Ahmed, fils de Toulon, lui-même, quand il fit construire » sa djami, le *maristan* ou hôpital, et l'aqueduc, et qu'il assigna des » fonds considérables pour la dotation de ces établissemens, ne leur » donna que des maisons et autres propriétés de la même nature, mais » sans y comprendre aucune des terres de l'Égypte. Aboubecr Moham- » med Mardani, fils d'Ali, assigna l'étang nommé *Birket-alhabesch*, » Osyout et d'autres lieux, pour l'entretien des deux villes saintes, et » pour des œuvres pies; ce qui fut imité par d'autres après lui: mais » quand les Fatémites transportèrent le siége de leur empire du Magreb » en Égypte, on cessa de donner de semblables dotations en terres ou » villages. Le grand kadhi étoit chargé de veiller à l'administration » des dotations consistant en maisons qui avoient été léguées: c'étoit » lui qui fournissoit à l'entretien des djamis et des mosquées; et il y » avoit un bureau particulier pour l'administration des dotations. »

(Man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 680, fol. 215 *recto*.)

J'ai rapporté ici ce passage, parce qu'il jette beaucoup de jour sur une matière assez obscure, quoique, dans l'endroit qui nous occupe, il ne soit pas question des biens légués pour l'entretien des mosquées, mais de ceux qui appartenoient aux églises des Chrétiens.

Au surplus, on trouvera beaucoup de détails sur cette matière dans mes *Mémoires sur la nature et les révolutions du droit de propriété foncière en Égypte*, imprimés dans les Mémoires de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, tomes I, V et VII.

(75) Le sens de cela est qu'on ne devoit point faire usage, en parlant de Hakem, de la formule صلّى الله عليه, réservée à Mahomet.

(76) Je ne suis pas bien sûr du sens des mots مما يتّفق من الدعآء فقط; le sens littéral semble être qu'on ne se serviroit que *des formules comprécatoires qui se présentent naturellement à l'esprit*, parce qu'elles sont d'un usage ordinaire, et qu'on éviteroit toute formule recherchée et extraordinaire.

(77) Ces vers sont du mètre nommé سريع qui se compose de trois pieds pour chaque hémistiche, savoir, deux مستفعلن et un مفعولات changé en مفعلات. Le dernier مفعولات de chaque vers est changé en مفعو. La mesure est donc:

– – ∪ – | – – ∪ – | – ∪ – || – – ∪ – | – – ∪ – | – –

(78) Ce qu'on appelle *mosalla* مصلّى ou *lieu de prière*, est une grande

place en plein air, où le peuple se réunit pour faire la prière en certaines occasions, et particulièrement aux deux beïrams. Je crois que cet usage est plus commun parmi les Schiites ou partisans d'Ali. (*Voyez* les Voyages de Pietro della Valle, tom. IV, p. 409, et tom. V, p. 339, édit. franç. de Paris, 1745; Rewizki, *Specimen poeseos Persicæ*, pag. 65; Voyage de Niebuhr, tom. I, page 282, et tom. II, pag. 137, &c.) Le *mosalla* est différent du lieu où l'on immole les victimes à la fête des sacrifices, et qu'on nomme en arabe *menhar* منحر, et en persan *korban-ghiah* قربان گاه. Voici ce que Makrizi dit du *mosalla* et du *menhar* du Caire sous les khalifes Fatémites. « Au levant du grand palais » étoit le mosalla de la fête, hors la porte du palais nommée *Bab-alnasr* » باب النصر. Ce mosalla avoit été bâti par le kaïd Djewhar, pour y » faire *la prière de la fête* صلاة العيد, en l'année 358. Aziz-billah » le fit reconstruire: il en reste encore quelques vestiges. D'un côté » de ce mosalla, on a pratiqué *le mosalla où l'on fait la prière pour* » *les morts*, مصلّى الاموات. Ebn-Zoulak raconte ce qui suit: Moëzz- » lidin-allah monta à cheval le jour de la fin du jeûne, pour aller » faire la prière de la fête dans le mosalla du Caire, qu'avoit construit » le kaïd Djewhar. Mohammed Hasani, fils d'Ahmed, *fils d'Alawra* » ابن الاورع, s'y étoit rendu de bon matin, et avoit pris séance dans le » mosalla, sous la coupole, en une certaine place; les gens du khalife » y étant venus, le firent lever, firent asseoir à sa place Abou-Djafar » Moslem, et obligèrent Mohammed à s'asseoir au-dessous de lui. Abou- » Djafar étoit derrière le khalife, du côté droit, et prioit: le khalife » étant arrivé avec tout son cortége, ses drapeaux et *ses pavillons* » قبابه, prononça la prière à la tête du peuple. » (Man. ar. de la bibliothèque du Roi, n.° 673 C 2, fol. 90 *recto*.) Makrizi ajoute de longs détails sur cette prière, que je me crois obligé de supprimer. Quant au *menhar*, il en parle ainsi: « Auprès du grand palais étoit » le *menhar*, c'est-à-dire, le lieu que les khalifes avoient destiné pour » l'immolation des victimes *aux deux fêtes des sacrifices et de Gadir* » في عيد النحر وعيد الغدير. Ce lieu étoit vis-à-vis la place sur la- » quelle donne la porte du palais nommée *Bab-alid* باب العيد. Quand » le khalife avoit fait dans le mosalla *la prière de la fête des sacrifices* » صلاة عيد النحر et la khotba, il immoloit une victime; puis il se rendoit

» rendoit au menhar suivi des mouëddhins : ces officiers chantoient le » *tecbir* et élevoient la voix chaque fois que le khalife immoloit une » victime. La lance destinée à cette fonction étoit entre les mains du » grand kadhi, qui, se tenant auprès du prince, la lui donnoit chaque » fois qu'il vouloit en faire usage. Aziz-billah fut le premier de ces » khalifes qui établit l'usage de donner les victimes et de les distribuer » entre les officiers de sa cour, suivant le rang de chacun.. . Selon » le récit d'Almamoun, en l'année 515....., le nombre des victimes » qui furent immolées dans les trois jours de la tête des sacrifices et » de la fête de Gadir, fut de deux mille cinq cent soixante-une bêtes ; » de ce nombre furent cent dix-sept chameaux, vingt-quatre bœufs » et vingt buffles qui furent égorgés par le khalife lui-même dans le » mosalla, le menhar, et à la porte nommée *Bab-alsabat* باب السباط ; » les bouchers égorgèrent pour leur part deux mille quatre cents béliers. » (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 78 *verso*, et 79 *recto*.)

C'est une question sur laquelle les docteurs Musulmans sont partagés, de savoir si la prière des deux beïrams doit être faite préférablement dans la mosquée ou en plein champ. Nawawi, dans le منهاج الطالبين, se décide pour la seconde de ces deux opinions ; il dit : وفعلها بالمسجد افضل, وقيل بالصحراء الا لعذر, ce que son commentateur explique ainsi : قوله وفعلها بالمسجد افضل يعني فعل صلاة العيد يجوز في الصحراء والجامع وايهما افضل ان كان يمكنه فالمسجد افضل قطعا لانه افضل البقاع وانما خرج النبي صلعم الى الصحراء لضيق مسجده قوله وقيل بالصحراء اى اقتداء بالنبي صلعم كما ثبت في الصحيحين واجيب عنه بما تقدّم قوله الا لعذر اى على القول بان الصحراء اولى فان كان عذر كمطر وغيره فالمسجد اولى لانه صلعم صلّى بهم في مسجده العيد لعذر المطر

Man. Ar. de la Biblioth. du Roi, n.° 352, fol. 156.

Ce qu'on entend par la fête de Gadir est une fête particulière aux Schiites. Ali et Mahomet étant à moitié chemin de la Mecque à Médine, en un lieu nommé غدير خم *Gadir-Khom*, ou *l'étang de Khom*, le prophète déclara solennellement Ali pour son successeur. *Gadir-Khom*, ou, comme disent les Turcs, *Khom-gadir*, est un lieu de station pour les cara-

vanes, parce qu'il y a là de petites fosses qui sont presque toujours pleines d'eau. (*Voyez* Abou'lféda, dans la Description de l'Arabie.) Makrizi, parlant de cette fête, dit : « En ce jour *on marioit des personnes* » *veuves* فيه تزويج الايامى, et on distribuoit des habits et des présens aux » gens de la cour . . .; on immoloit aussi des victimes qu'on distribuoit » à tous ceux qui avoient des emplois salariés; on affranchissoit des » esclaves, &c. » (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 120 *recto*.) Makrizi dit ailleurs que cette fête fut établie pour la première fois dans l'Irak, en l'année 352, par Moëzz-eddaula Alï, prince de la famille de Bowaih. « Depuis ce temps, ajoute-t-il, les » Schiites en ont adopté l'usage. Cette fête se célèbre toujours le 18 » de dhou'lhiddja: on passe la nuit en prières; on fait encore une » prière particulière le matin; on prend des habits neufs; on affranchit des » esclaves; on fait toute sorte de bonnes œuvres, et l'on immole des » victimes. Les Schiites ayant établi cette fête, et la célébrant avec » beaucoup de solennité, les Sunnites, pour avoir leur revanche, éta- » blirent, en l'année 389, une fête nouvelle qu'ils célébroient huit » jours après celle de Gadir, en mémoire du jour où le prophète se » retira dans une caverne avec Aboubecr. On célébra la fête de » Gadir pour la première fois, en Égypte, en l'année 362, sous le » khalifat de Moëzz. Ce fut une nouveauté pour ce prince. On dit » que Hakem avoit défendu cette fête. » (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 42 *recto*.)

Ce que je dis, dans cette note, des lieux de prière nommés *mosalla*, peut servir à suppléer et rectifier la note (95) de Reiske sur le 3.e tome des Annales d'Abou'lféda. Il a mal-à-propos prononcé ce mot *masalli*, et il n'a pas eu présens à l'esprit les passages des auteurs qui ont parlé de ces lieux de prière. Voyez *Annal. Moslem*, tome III, p. 136 et 672.

(79) Le terme original est العصرآء. Ce mot, qui signifie en général la campagne, mais une campagne déserte ou inculte, désigne ici vraisemblablement le terrain inculte qui est entre le Caire et le mont Mokattam, et qu'on nomme aujourd'hui *Kaitbay*. (*Voyez* Nieb. Voyages, tom. I, p. 95, et note.) Makrizi dit que ce qu'on appeloit de son temps *le petit Karafa*, se nommoit précédemment *le Sahra*, et qu'on y voyoit un grand nombre de chapelles et d'oratoires. Le chapitre où il en est parlé est intitulé, ذكر المساجد والمعابد التى بالجبل والعصرآء; et on y lit ces mots :

وكان بالجبل المقطّم وبالصحراء التي تعرف اليوم بالقرافة الصغرى
عدّة مساجد وعدّة معابد ينقطع السعباد بسبها

» Il y avoit sur le mont Mokattam et dans le Sahra, lieu qu'on » nomme aujourd'hui *le petit Karafa*, beaucoup de mosquées et d'ora- » toires, où les dévots se retiroient. » (Man. ar. n.° 680, f. 339 *recto*.)

(80) L'auteur du Kamous dit: الفوط كصرد ثياب تجلب من السند او مآزر مخطّطة الواحدة فوطة بالضمّ وهي لغة سندية. En Barbarie le mot فوطة signifie une sorte de calecons (Voyage de Shaw, t. I, p. 380). *Voyez*, sur l'espèce de vêtement appelée *fouta*, les anciennes Relations des Indes et de la Chine, par Renaudot, p. 13; le Zend-avesta, tom. I, 1.re partie, page 333; Russel, *the Natural History of Aleppo*, seconde édition, tom. I, pag. 134, et mon commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXV, p. 255.

Le mot *pagne* vient sans doute de l'espagnol *paño*, ou de *pagni*, mot malabar qui est le nom du coton grossier produit par l'arbre nommé *ilava*. *Voyez* le P. Paulin de S. Barthélemy, *Viaggio alle Indie Orientali*, page 347.

Voici ce que j'ai appris à ce sujet de M. Varsy, que j'ai déjà cité. « On voit de ces pagnes en coton, en soie et en fil, avec des raies » ou sans raies; dans d'autres ces différentes matières sont mélangées. » On en fabrique dans plusieurs villes du levant et de l'Arabie. On » s'en sert principalement au bain pour s'envelopper le corps. Il y en » a qui servent de voile aux femmes, d'autres dont on s'entoure la » tête en guise de turban. Les pagnes sont très-connues dans nos » ports méridionaux qui font le commerce du levant, sous le nom » de *foutes*. » De là vient en portugais *fota*. Voyez *Vestigios da ling. Arab. em Portugal*, p. 99. *Voyez* aussi les Bons mots des Orientaux, par Galland, p. 190.

(81) *Voy.* Niebuhr, Description de l'Arabie, pag. 55, et planche II, fig. E, F, G.

(82) Au lieu de *Djardjéwani*, il y a dans quelques manuscrits *Djourdjani* الجورجاني, et dans d'autres *Djardjérai* الجرجراي.

(83) Makrizi, dans la partie de son ouvrage où il traite des djamis, mosquées, colléges et autres établissemens religieux, consacre un article

particulier à la djami de Aïn, située dans l'île de Raudha; et à cette occasion il donne l'histoire de ce kaïd, que je vais traduire.

« Aïn étoit un des serviteurs du khalife Hakem-biamr-allah. Le 9 de » rébi second de l'an 402, Hakem le revêtit d'une khila, lui passa une » épée autour du cou [pour marque de la charge dont il l'investissoit], » et lui donna un diplome dont on fit la lecture. Par ce diplome, le » khalife lui conféroit le titre de *kaïd des kaïds*, et ordonnoit que tout » le monde lui donnât ce titre en lui adressant la parole ou en lui » écrivant. Ensuite Aïn monta à cheval, précédé de dix chevaux de » main tout sellés. Au mois de dhoul'kada de la même année, Hakem » lui envoya 5,000 pièces d'or et 25 chevaux avec leurs selles et » leurs brides: il lui conféra *le commandement de la garde et la charge* » *de mohtésib* الشرطة والحسبة, à Misr, au Caire et à Raudha, l'ins- » pection sur toutes les affaires des habitans, leurs biens et leur con- » duite, sans exception. Il lui fut donné pour cela un diplome qui fut » lu dans l'ancienne djami de Misr. Aïn se rendit à cette djami, accom- » pagné de toutes les troupes, revêtu de la khila qu'il avoit reçue, et » porté sur deux chevaux. Dans son diplome il lui étoit expressément » recommandé de veiller à ce que personne ne fît usage de vin ni » d'aucune autre liqueur enivrante, de faire à cet égard les plus sévères » recherches, et de poursuivre rigoureusement les contrevenans; d'em- » pêcher la fabrication et la vente de *la bière* فقاع; d'empêcher pareil- » lement qu'on mangeât de la mélouk'hia et du poisson sans écailles; » de ne souffrir l'usage d'aucun instrument de musique; de veiller » à ce que les femmes ne suivissent point les pompes funèbres, » à ce que l'on ne vendît point de miel, et que l'on n'en vendît aux » personnes même que l'on n'auroit aucune raison de soupçonner de » vouloir en abuser pour préparer une boisson enivrante, que jusqu'à » concurrence de trois livres.

» Aïn conserva ces places jusqu'au commencement de safar 404: » alors Hakem lui ôta le commandement de la garde dans les deux » villes et la charge de mohtésib, et les donna à Modhaffer Sakali » (*ou* Saklabi). Le lundi 18 de rébi second de la même année, Hakem » ordonna que l'on coupât les deux mains à Abou'lkasem Ali Djar- » djérani, fils d'Ahmed, secrétaire du kaïd Aïn: ce qui fut exécuté. » Cet Abou'lkasem avoit été kateb au service de la princesse [Sitt- » almoluc], sœur de Hakem; mais comme il craignoit que le service

» de cette princesse ne l'exposât à quelque danger, il l'avoit quittée » pour entrer au service du kaïd Aïn. La princesse lui en vouloit à » cause de cela. Abou'lkasem lui envoya une lettre pour regagner ses » bonnes grâces; et dans ce billet, il lui faisoit part de certaine chose » qu'il avoit découverte [sans doute de quelque projet de Hakem » contre elle]. La princesse soupçonnant quelque mauvaise intention » de la part d'Abou'lkasem, et craignant que cette confidence ne fût » un piége qu'il lui tendoit, envoya à Hakem la lettre qu'elle avoit » reçue, incluse dans un billet qu'elle lui écrivit. Hakem l'ayant lue, » entra dans une grande colère contre Abou'lkasem, et lui fit couper » les deux mains. On raconte encore la chose d'une autre manière. » Suivant cet autre récit, c'étoit Aïn qui portoit tous les jours à Hakem » *les lettres d'Okaïl, chargé de l'espionnage* وقاع عقيل صاحب الخبر : » il les recevoit cachetées du cachet d'Okaïl, et les donnoit à son » secrétaire Abou'lkasem Djardjérani, en attendant qu'il fût admis à » l'audience particulière de Hakem. Alors il les reprenoit des mains » de son secrétaire, et en faisoit lecture à Hakem. Dans cet intervalle, » Abou'lkasem brisoit le cachet, lisoit les lettres, et les recachetoit » comme si de rien n'étoit. Un jour ayant trouvé dans une lettre qu'il » avoit ouverte, des reproches contre son maître Aïn, qui y étoit gra- » vement inculpé, il coupa cet endroit de la lettre, la raccommoda du » mieux qu'il put et la recacheta. Okaïl, chef de l'espionnage, ayant » appris cela, demanda une audience secrète à Hakem pour lui faire » part d'une affaire importante. L'ayant obtenue, il lui raconta le fait. » En conséquence, Hakem fit couper les deux mains à Djardjérani. » Quinze jours apres cette exécution, le 3 de djoumada premier, on » coupa au kaïd Aïn la main qui lui restoit; car trois ans auparavant » il avoit déjà eu une main coupée par l'ordre de Hakem. Il fut pro- » mené par la ville, et demeura ainsi avec les deux mains coupées. » Quand on lui eut coupé la main qui lui restoit, on la porta dans » un plat à Hakem, qui lui envoya des médecins [pour le traiter], » et lui fit présent de 1,000 pièces d'or, de plusieurs cassettes pleines » d'habits et autres choses : tous les officiers du gouvernement vinrent » lui rendre visite. Le 13 du même mois, Hakem donna ordre de lui » couper la langue; sa langue ayant été coupée et portée à Hakem, » il lui envoya des médecins. Aïn mourut après cela. » (Man. arab. n.° 682, fol. 447 et 448, et n.° 673 C 3.) Je dois avertir que dans

le man. 682, au lieu de عين on lit غبن, et جرجوانى au lieu de جرحرانى. Ce nom est écrit جرجرانى dans le man. 673 C 3.

(84) Makrizi nous a dit plus haut qu'en l'année 403, ce fut Abd-alrahim, fils d'Élyas, qui, au jour de la fête des sacrifices, immola les victimes, à la place de Hakem. Ensuite il nous apprend que le même Abd-alrahim, en l'année 404, fut déclaré successeur de Hakem au khalifat, et qu'en cette qualité, son nom fut prononcé dans la khotba, et inscrit sur les monnoies. Plus bas, nous verrons qu'en 409, il fut nommé gouverneur de Damas, et qu'il éprouva de la part de Hakem un traitement violent. Sans doute il avoit été dépouillé du titre de *successeur au khalifat*. On trouve dans les livres des Druzes, une lettre de Hamza à Abd-alrahim. Dans cette lettre, qui doit, je pense, être au plutôt de l'an 408, la 1.re année de l'ère de Hamza, et qui se trouvera dans ce recueil, Abd-alrahim est encore appelé *le successeur désigné à l'empire des Musulmans, le vicaire de l'émir des croyans*. Il lui est seulement défendu de se dire *fils de l'oncle paternel de l'émir des croyans*. Il est donc vraisemblable que le nom d'Abd-alrahim aura été mis sur les monnoies, depuis l'an 404 jusqu'en 408 ou 409. On trouve dans le cabinet de M. le duc de Blacas une monnoie d'argent de Hakem, sans date, sur laquelle on lit d'un côté, au milieu : محمد رسول الله علي ولي الله, et en cercle, la formule ordinaire de la profession de foi musulmane ; et de l'autre côté, au milieu : الامام الحاكم ولي عهده عبد الرحيم *l'imam Hakem, son successeur désigné Abd-alrahim*, et en cercle : عبد الله وخليفته المنصور ابو علي امير المومنين *le serviteur de Dieu et son lieutenant Mansour Abou-Ali, émir des croyans*. J'ai déjà dit que cette médaille ne porte pas de date. M. le duc de Blacas possède aussi un de ces verres arabes dont la véritable destination nous est encore inconnue, sur lequel il est fait mention d'Abd-alrahim, par son titre de *successeur* désigné au khalifat, sans pourtant qu'il soit nommé, et qui est daté de l'an 404. On lit d'un côté : الامام الحاكم بامر الله امير المومنين وولي عهده, et de l'autre : مما عمل في سنة اربع واربعمائة. Sur un autre verre du cabinet de M. Durand, qui ne porte de légende que d'un seul côté, on lit aussi : الحاكم بامر الله وولي عهده. Je dois à M. Reinaud l'indication de ces monumens numismatiques, qui, rapprochés les uns des autres, confirment les faits rapportés par Makrizi.

(85) C'est-à-dire qu'il leur défendoit de lui faire cortége quand il sortoit.

(86) On nomme شاشية, suivant Hoest, les bonnets de laine fine, façon de Tunis ou de Fez, qui sont ordinairement de couleur écarlate, et qui font la pièce essentielle de la coiffure des Arabes et des Turcs. Au pluriel, on dit شواشي. (*Voyez* Hoest, *Beschr. von Marocco*, pag. 114.) Niebuhr les nomme *fœs* فاس, et donne le nom de *sasch* à la pièce de mousseline ou d'étoffe dont on les couvre. (*Voyez* Descrip. de l'Arabie, pag. 55, et le Voyage de Shaw, tom. I, p. 377.) C'est aussi ce que fait Vansleb, qui dit: « I Copti si conoscono dal loro » *sciedd*, cioè fascia intorno alla berretta, rigata di bianco e turchino, » chiamata così a differenza della bianca che portano i Turchi, che » si chiama *scias*. » (Vansleb, *Relatione dell' Egitto*, p. 250.) En Barbarie, cette pièce d'étoffe se nomme عمامة, suivant Hoest, à l'endroit déjà cité.

Dans notre texte je pense que شاشية signifie *la pièce de mousseline*, et dans l'usage même, en Égypte, ce mot est le nom qu'on donne à la mousseline. Les bonnets rouges de Tunis, qu'on imite en France, et particulièrement à Orléans, sont connus en Égypte sous le nom de طربوش, pluriel طرابيش.

Le sens du mot شاشية seroit déterminé, s'il en étoit besoin, par le passage suivant de Makrîzi, qui, en racontant la mort de Bardjéwan à l'occasion de la rue du Caire nommée *la rue de Bardjéwan* حارة برجوان, détaille ainsi les richesses qu'il laissa en mourant:

فوجد الحاكم في تركته مائة منديل يعني عمامة كلها شروب ملوّنة
معمّمة على مائة شاشية والف سراويل ديبقية بالف تكّة حرير
ارمني ومن الثياب المخيّطة الصحاح والحلى والمصاغ والفرش والصياغات
الذهب والفضّة ما لا يحصى كثرة ومن العين ثلاثة وثلاثين الف
دينار ومن الخيل لركابه مائة وخمسين فرسا وخمسين بغلة ومن بغال
النقل ودوابّ الغلمان نحو ثلثمائة رأس ومائة وخمسين سرجا منها
عشرون ذهبا ومن الكتب شيئا كثيرا وحمل لجاريته من مصر الى
القاهرة وحمل على ثمانين جملا.

» Hakem trouva dans sa succession cent serviettes, c'est-à-dire, cent » turbans de toiles fines de diverses couleurs qui enveloppoient cent » *schaschia* ou bonnets; mille hauts-de-chausse de l'étoffe nommée *di-* » *baki*, avec mille ceintures en soie d'Arménie, une quantité innom- » brable de vêtemens, de bijoux, de joaillerie, de tapis, de pièces » d'orfévrerie en or et en argent, 33,000 pièces d'or monnoyé, 150 » chevaux et 50 mules pour son service personnel, environ 300 tant » chevaux que mulets pour porter le bagage et pour monter les domes- » tiques, 150 selles dont 20 en or: les bagages de la fille qui le servoit » étoient transportés de Misr au Caire sur 80 ânes. »

J'ai traduit ce passage en entier, parce qu'il donne une idée du luxe des grands officiers de la cour des Fatémites.

Ces mots معمّمة على مائة شاشية me donnent lieu de penser que dans ce passage de Makrizi, qu'on a lu p. 51 du texte arabe, وعليه معمّمة الجوهر, l'adjectif معمّمة a le même sens que عامة, parce que tout *turban* عامة est *disposé autour d'un bonnet* معمّمة على شاشية: cela justifie la manière dont j'ai traduit ce passage.

Le mot جارية que j'ai traduit par *la fille qui le servoit*, m'avoit d'abord paru fautif, mais tous les manuscrits que j'ai consultés sont d'accord.

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, fol. 4 *recto*; n.° 673 A 2, fol. 3 *recto*; n.° 673 C 2, fol. 125 *verso*, &c.

(87) Soyouti, dans la liste des kadhis d'Égypte, dit que quand Moëzz vint en Égypte, il amena avec lui Abou-Hanifa Noman Kaïrowani, fils de Mohammed, fils de Mansour, son kadhi; mais qu'Abou-Taher Mohammed Bagdadi, qui étoit alors kadhi d'Égypte, ayant gagné ses bonnes grâces, il le confirma dans sa charge qu'il tenoit de Cafour. Noman demeura donc sans emploi. Abou-Taher, dans la suite, s'étant démis de sa charge, Moëzz lui donna pour successeur, en 366, Abou'l-hasan Ali, fils de Noman; il conserva cette place jusqu'à sa mort, arrivée en 374, et fut le premier qui porta, en Égypte, le titre de *kadhi des kadhis*. Son frère Abou-Abd-allah Mohammed, fils de Noman, lui succéda: celui-ci jouit d'un grand crédit sous les règnes d'Aziz et de Hakem; il mourut en 389. Il eut pour successeur le fils de son frère, Hosaïn, fils d'Ali, fils de Noman, qui fut destitué en 394, et remplacé par Abou'lkasem Abd-alaziz, fils de Mohammed, fils de

Noman. Celui-ci perdit sa place en 398, et elle fut donnée à Malek Faréki, fils de Saïd. Malek, destitué en 405, eut pour successeur Abou'l-abbas Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Abd-allah, fils d'Abou'l-awwam : celui-ci conserva cette charge jusqu'à sa mort, arrivée en 418. Elle fut donnée, après lui, à Abou-Mohammed Kasem, fils d'Abd-alaziz et arrière-petit-fils de Noman. (*Voyez* Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 791, fol. 315.)

Soyouti rapporte un catalogue en vers de tous les kadhis d'Égypte depuis la conquête de ce pays par les Musulmans jusqu'au temps où il vivoit. (*Ibid.* fol. 328 et suiv.)

C'est au kadhi Ahmed, fils de Mohammed, arrière-petit-fils d'Abou'l-awwam, qu'est adressée une lettre de Hamza qui fait partie des livres sacrés des Druzes, et qu'on trouvera dans ce recueil.

(88) Il y a ici dans le texte مشاعلية : c'est le pluriel de مشاعلي, mot qui paroît formé de مشاعل, pluriel de مشعل *torche, flambeau*, comme كُتُبِيّ *libraire*, est formé de كُتُب pluriel de كتاب, et qui semble avoir dû signifier primitivement *porteurs de flambeaux*. Dans l'usage cependant مشاعلي veut dire *bourreau*.

Vansleb, dans sa Relation d'Égypte, écrite en allemand, qui a été publiée par le savant professeur de Jéna, M. Paulus, dans le tom. III de sa Collection de voyages en Orient (*Sammlung der merkwürdigsten Reisen in den Orient*, pag. 55), compte au nombre des officiers du pacha du Caire le *meschaéli*, c'est-à-dire, *le bourreau [meschaéli, der Henker]*.

Schems-eddin, fils d'Abou'lsorour, dans l'Histoire du gouvernement du pacha Hosaïn, vers l'an 1046 de l'hégire, fait remarquer qu'il fit périr beaucoup de monde. « J'ai ouï dire, ajoute-t-il, au chef des bourreaux » *[meschaéli]*, qu'il avoit fait le compte de toutes les personnes que » ce pacha avoit fait mourir depuis le jour où il arriva au Caire jusqu'à » celui de sa destitution, et que ce nombre montoit à douze cents per- » sonnes, non compris celles que le pacha avoit fait mourir de sa propre » main. » وقد سمعت من كبير المشاعلية انه حصى من قتلهم من يوم دخوله الى يوم عزله كانوا الف ومايتين نفس خارجا عن الذى قتله بيده (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 784, fol. 66 *verso*.)

Abou'lmahasen, dans l'histoire du sultan Mohammed, fils de Kelaoun,

lorsqu'il fut placé pour la première fois sur le trône d'Égypte, raconte que l'émir *Alem-eddin Sandjar Schodjaï* علم الدين سنجر الشجاعي, ayant été tué par les gens du parti de *Ketboga* كتبغا, ils prirent sa tête, la mirent au bout d'une lance, et la donnèrent aux *meschaélis*, qui, en la promenant dans les rues de Misr et du Caire, ramassèrent beaucoup d'argent, tant étoit grande la haine que tout le monde portoit à l'émir Schodjaï. On donnoit la moitié d'un dirhem pour lui frapper le visage avec une sandale, et un dirhem pour pisser sur lui. (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 663, à l'année 693.) Soyouti emploie aussi ce mot dans ce sens, en racontant une anecdote du gouvernement de Karacousch, trop grossière pour que je la transcrive. *Voyez* le كتاب القاشوش في احكام قراقوش, man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 1548.

J'ai trouvé ce mot en ce sens, et comme synonyme de جلّاد, dans plusieurs dictionnaires manuscrits français-arabes.

Cependant je conjecture que le mot مشاعلي a aussi signifié *des vidangeurs* ou *curcurs de latrines*, soit que ces fonctions fussent confiées aux bourreaux, soit pour une autre raison qui m'est inconnue. Makrizi, dans sa Description historique et topographique de Misr et du Caire, faisant l'énumération des taxes et impositions qui furent supprimées par le sultan Mélic-alnasr Mohammed, fils de Kélaoun, comprend au nombre de ces droits *la taxe des meschaélis* مقرّر المشاعلية. « On ap-» peloit ainsi, dit Makrizi, le droit qu'on prenoit pour le curage des » cloaques, et pour l'enlèvement des ordures qu'on en tiroit et leur » transport aux voiries. Quand les puisards d'un bain, d'un collége, » d'un monument élevé sur un tombeau, ou d'une maison particulière, » étoient pleins, quelque grande que fût la quantité d'ordures dont ils » étoient remplis, le propriétaire ne pouvoit se mêler de les nettoyer » lui-même : il falloit qu'il attendît que le fermier de ce droit vînt le » trouver, et fixât le prix qu'il exigeoit pour faire cette vidange. Le » fermier faisoit monter ordinairement son estimation à un prix excessif, » et demandoit plusieurs fois la valeur réelle de ce travail. Si le maître » de la maison ne s'accommodoit pas avec lui, le fermier le laissoit et » s'en alloit. Le propriétaire, qui ne pouvoit supporter long-temps que » ces immondices demeurassent sans être enlevées, avoit bientôt recours » une seconde fois au fermier. Celui-ci n'en devenoit que plus exigeant » et plus impérieux, jusqu'à ce que l'autre, pour voir son cloaque » nettoyé et curé, consentît à en passer par le prix qu'il exigeoit. »

مقرّر المشاعلية وهو عبارة عمّا يوخذ عن كسح الاقنية وحمل ما يخرج
منها من الوسخ الى الكيمان وكانوا اذا امتلات سراب حمّام او مدرسة او
تربة او منزل من منازل سائر الناس لا يمكنه ولو بلغ من العظمة
ما عسى ان يبلغ التعرّض لذلك حتى ياتيه ضامن الجهة ويقاوله على
كسح ذلك بما يريد وكان من عادة الضامن الاشتطاط في السوم
وطلب اضعاف القيمة فان لم يرض ربّ المنزل بما طلب الضامن والا
تركه وانصرف ولا يقدر على مقاساة ترك الوسخ ويضطرّ الى سؤاله
ثانيا ويعظم تحكّمه ويشتدّ باسه الى ان يراضيه بما يختار حتى
يتمكّن من كسح قمامته ورفع ما هنالك من الاقذار

(Man. ar. de la bibliothèque du Roi, n.° 682, f. 50 *verso*.)

Dans ce texte, Makrizi auroit du dire فان رضى ربّ المنزل, et non pas فان لم يرض, et la négation لم forme ici un pléonasme vicieux: mais cette manière de s'exprimer se trouve souvent dans les écrivains modernes, comme j'en ai fait la remarque dans ma Grammaire Arabe, tom. II, n.° 668, p. 364.

On conçoit facilement que les vidangeurs pouvoient être nommés *meschaëli* مشاعلي, parce qu'ils travailloient de nuit et *aux flambeaux*: s'ils réunirent les fonctions de bourreau à ce métier immonde, ils purent communiquer leur nom à ces nouvelles fonctions. Ainsi ce mot signifieroit en même temps *maître des basses œuvres* et *maître des hautes œuvres*.

(89) Le mot عُشاري ne se trouve point dans les dictionnaires; mais il est très-fréquent dans Makrizi: il signifie une espèce de barque employée sur le Nil. Ce mot vient de عشر *dix*, et je crois qu'il désigne une barque capable de porter une charge de dix milliers, ou une petite barque de dix coudées de long, comme le même mot signifie, suivant l'auteur du Kamous, *un vêtement de dix coudées de long* ثوب عُشاريّ طوله عشرة اذرع. Dans Abd-allatif, on trouve une description de ces barques qu'il nomme عشيري. Voyez *Abd-allatifi Compend. memorab.*

Ægypt. édit. arab. in-8.°, pag. 95 et édit. in 4.°, p. 172; Rela tion de l'Égypte par Abd-allatif, p. 309.

(90) Il paroît, par un passage des livres des Druzes qui se trouve dans l'écrit intitulé رسالة بنى ابى جهار (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 1582), que ce fut par l'ordre de Hakem qu'Abd-alrahim fut ainsi enlevé. » Abd-alrahim, fils d'Flyas, y est-il dit, le successeur désigné à l'empire » des Musulmans, étoit riche en trésors, en domaines, en hommes, » en domestiques, en valets, en serviteurs et en esclaves; mais il ne » professoit pas le dogme de l'unité de son créateur, et il méconnoissoit » celui de qui il tenoit tous ces bienfaits. Toute sa puissance, ses trésors » et ses esclaves n'ont pas empêché que N. S. ne l'ait fait enlever du milieu » de ses domaines qui ne lui étoient que prêtés, de sa puissance, de » sa force, de sa gloire, de son autorité; et cela, par le ministère d'un » foible et méprisable serviteur. Il a été enlevé par l'ordre de son sei- » gneur, cet homme pervers, orgueilleux, hypocrite et impie, sans que » sa puissance, ni la multitude de ses trésors et de ses serviteurs, aient » pu lui servir de défense. La cause de cela a été qu'il méconnoissoit » celui qui l'avoit fait, et qu'il renioit celui qui l'avoit comblé de » biens, et qui lui avoit donné l'existence. »

Il est encore fait mention d'Abd-alrahim dans une autre piece du recueil des Druzes, intitulée رسالة الغيبة (man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 1581), et qui fut adressée, quelques mois après la disparition de Hakem, aux unitaires de la Syrie, pour raffermir leur foi ébranlée par cet événement. On y rappelle qu'Abd-alrahim avoit reçu le titre de *successeur désigné à l'empire*, et que Hakem lui avoit fait prêter serment de fidélité, et avoit fait joindre son nom au sien propre dans la *khotba* et sur la monnoie.

(91) Dans la premiere édition j'avois imprimé خفاق; mais c'est une faute; il faut lire جفاف: ce mot signifie proprement *sécheresse*. Les Persans disent de même خشك سر et خشك مغز pour *fou*.

(92) Les historiens varient beaucoup sur les causes et les circonstances de la mort de Hakem, et quelques-uns racontent dans le plus grand détail les intrigues employées par sa sœur pour le faire périr, et comment, après l'avoir fait assassiner, elle fit mourir ceux qui avoient commis ce crime par son ordre. Toutefois, il est à-peu-près certain qu'on ignora dans le temps comment Hakem avoit péri, puisque beaucoup de gens demeurèrent convaincus qu'il avoit disparu seulement pour un temps, et que cette opinion suggéra à plusieurs imposteurs l'idée de

se faire passer pour Hakem. Ce fait est mis hors de doute par le récit de Sévère d'Oschmouneïn, qui écrivoit 31 ans après la mort de Hakem, récit qu'on peut voir dans l'Histoire des patriarches d'Alexandrie, de Renaudot (pag. 399 et 400). Il paroît aussi que les émirs arabes auxquels fut adressée, en 422 de l'hégire, 11 ans après la mort de Hakem, par le ministre de la religion des Druzes, nommé *Mohtana*, la lettre dont j'ai parlé plus haut (note 12, pag. 129), partageoient l'opinion de la disparition de Hakem et de son prochain retour. L'aventure de Sikkin rapportée par Abou'lféda, sous l'an 434 (*Annal. Moslem.* tom. III, p. 119), est encore une preuve de l'ignorance où l'on étoit de la manière dont Hakem avoit fini ses jours.

N.° V.

Pag. 70. ### *Du Canton nommé* la Terre de la Timbalière, *et de* l'Herbe des Fakirs.

CE canton fait partie des terrains situés à l'occident du canal (1), et est voisin de *Maks* (2). C'étoit autrefois un des lieux de plaisance les plus agréables pour les habitans du Caire. Il avoit au couchant le Nil, qui, en quittant le port de Maks à l'endroit où est aujourd'hui la djami de Maks, arrosoit ce canton jusqu'au lieu nommé *Djorf*, situé sur la rive du canal de Naser et dans le voisinage de l'étang nommé *Birket-alrotli* (3). De Djorf, le fleuve, continuant sa route, arrosoit la partie occidentale du canton nommé *la terre de Baal* (4). Le canton de la Timbalière étoit donc situé au milieu des positions suivantes : il avoit au couchant le grand lit du Nil, au levant le canal, au midi l'étang nommé *Bain-albakara* (5), et les jardins qui se terminoient au lieu où sont aujourd'hui la porte dite *porte du Misr* (6), près de *Cobara*, et l'oratoire de *Sitt-Néfisa* (7); enfin au nord, le canton de Baal, le belvédère du même nom et les belvédères nommés *Tadj*, *Khams-wôdjouh* et *Kobbat-alhawa* (8). Ce lieu offroit un spectacle ravissant dans le printemps : il est le sujet de ces vers de Seïf-eddin Ali, Moschidd (9), fils de Kizil :

» Elle prend son nom d'une timbalière, cette terre que » couvre un tapis de fleurs odoriférantes, semblable à une » riche étoffe de soie (10).

» L'anémone y a écrit des lignes régulièrement disposées,
Pag. 71. » et les gouttes de rosée sont les points qui en font l'orne- » ment (11).

» Telle une jeune mariée paroît aux yeux de son époux, » lorsqu'elle lève son voile et qu'elle lui montre son visage » orné d'une riche coiffure et de pendans d'oreilles (12). »

Voici à quelle occasion ce terrain fut appelé le *canton de la Timbalière.* L'émir Abou'lhareth Arslan Bésasiri (13) s'étant brouillé avec le khalife Abbaside Kaïm-biamr-allah, quitta Bagdad, et résolut de reconnoître la souveraineté des Fatémites qui régnoient au Caire et de se mettre sous leur protection. Il obtint du khalife Mostanser-billah et de son vizir Nasir-liddin Abdarrahman Yazouri (14), des secours avec lesquels il se rendit maître de Bagdad, s'empara du palais impérial, et fit passer cette ville de l'empire des khalifes Abbasides à celui des Fatémites. Bésasiri envoya au Caire, en l'année 450, le turban de Kaïm, ses habits, et le grillage (15) sur lequel il s'appuyoit quand il donnoit audience, avec beaucoup d'autres présens et de choses précieuses. Le khalife Mostanser fut extrêmement satisfait en recevant ces présens : on orna comme pour un jour de fête, le Caire, les palais du prince, la ville de Misr et l'île (16). Il y avoit une femme nommée *Nouschb*, qui étoit timbalière du khalife : c'étoit une femme qui ressembloit à un homme (17); elle se tenoit aux jours de fête et dans les cérémonies, sous les murs du palais ; elle marchoit à la tête du cortége du prince entourée de sa troupe, et elle chantoit en battant de la timbale (18). Cette femme, dans l'occasion dont il est ici question, se tenant sous les murs du palais, chanta ces vers :

» Enfans d'Abbas, restituez le sceptre ; celui à qui appar- *Pag. 72.*
» tient l'empire est ici présent.

» Votre souveraineté n'étoit autre chose qu'un prêt : il est » permis de redemander ce qu'on a prêté (19). »

Mostanser fut si satisfait de cette saillie, qu'il lui dit de demander ce qu'elle voudroit. Elle demanda alors qu'il lui

donnât en apanage le canton voisin de Maks ; ce prince lui accorda ce terrain, qui, depuis ce temps, fut appelé le *canton de la Timbalière*. Cette femme est enterrée dans le grand cimetière de Karafa (20), et l'on y voit son tombeau qu'on nomme le *tombeau de Nouschb*.

Ebn Abd-aldhaher dit à ce sujet : « Le canton de la Tim- » balière prend son nom d'une femme qui faisoit le métier » de musicienne, et qu'on nommoit *Nouschb ;* d'autres disent » qu'elle se nommoit *Tourb :* elle exerçoit ses talens pour le » khalife Mostanser. Il lui donna le canton qui porte le nom de » *canton de la Timbalière*. On l'a enclos par la suite, et l'on » y a bâti des hôtels et des maisons (21). C'étoit, entre les » environs du Caire, un des lieux les plus agréables et les » plus beaux. » Voilà ce que dit cet écrivain.

Ce canton fut abandonné et tomba en ruine par une suite de la disette et de la mortalité qui arrivèrent en l'année 696, sous le règne du sultan Mélic-aladel Ketboga, en sorte qu'il n'y resta plus aucun habitant, et il demeura dans cet état de désolation jusqu'après l'année 711 : il commença alors à se repeupler peu à peu. Lorsque Mélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun, fit creuser le canal Naséri en l'année 725, ce canton appartenoit à l'émir Bektémer, qui étoit chambellan du sultan. Il obtint des ingénieurs, à force d'ins-
Pag. 73. tances, que le canal seroit conduit du lieu nommé *Djorf*, à l'*étang des Tuiliers [Birket-altawwabin]*, qu'on nomme aujourd'hui l'*étang du Chambellan [Birket-alhadjib]*, et l'*étang du Fabricant de poids [Birket-alrotli]*. De là ils le conduisirent au grand canal, dans lequel il déboucha à l'extrémité du canton de la Timbalière. L'émir Bektémer fit construire en ce lieu le pont nommé le *pont du Chambellan [Kantarat-alhadjib]* (22), sur le canal de Naser, et il fit élever une chaussée (23) depuis ce pont jusque près de Djorf. Cette chaussée formoit la sé-

par... entre l'étang du Chambellan et le canal de Naser. L'émir permit aux particuliers d'y prendre du terrain pour bâtir. On y bâtit, aussi bien que sur l'étang, des hôtels. A cette occasion, le canton de la Timbalière se repeupla, et il s'y forma plusieurs rues (24), telles que la rue des Arabes, la rue des Curdes, la rue des Fauconniers (25), la rue des Chasseurs et autres. Il y resta (26) encore plusieurs marchés, un bain, et des djamis où l'on faisoit la prière du vendredi. On venoit s'y divertir dans le temps de la crue du Nil et au printemps. Chacun desiroit y avoir quelque habitation, à cause que ce canton étoit très-voisin du Caire; aussi fut-il extrêmement peuplé jusqu'à la disette qui survint en l'année 777, sous le règne du sultan Mélic-alaschraf Schaban, fils de Hosaïn. Une grande partie des rues du canton de la Timbalière furent alors abandonnées et tombèrent en ruine: il en subsista cependant encore quelques-unes; mais après l'année 806, elles disparurent aussi, et il n'y resta que des monceaux de décombres. Il n'y a plus aujourd'hui d'entretenu que les propriétés qui donnent sur l'étang dont nous avons parlé dans l'endroit de cet ouvrage où nous avons traité des étangs. Dans ce canton se trouve un vallon cultivé qu'on nomme *Djoneïna* [c'est-à-dire, *le petit jardin*]: ce mot est un diminutif de *djenna* [*jardin*]. C'est un des lieux où il se commet le plus d'abominations (27), et où la loi de Dieu est le plus violée; il est fameux sur-tout par la vente du *haschischa*, que mangent avec avidité les hommes de la lie du peuple. L'usage de cette plante maudite est devenu aujourd'hui très-commun; les libertins et les gens d'un esprit foible s'y sont adonnés avec excès, et en font à l'envi un usage immodéré, sans aucune honte; tandis que j'ai vu moi-même un temps où on la regardoit comme une ordure des plus viles, et une saleté des plus révoltantes. Dans le vrai, il n'y a rien qui soit plus dangereux pour le tempérament. Comme elle est aujourd'hui connue

Pag. 74.

de tout le monde en Égypte, en Syrie, dans l'Irak-[illegible], le pays de Roum, nous croyons devoir en parler avec quelque detail (28).

De l'Herbe des Fakirs [Haschischat alfokara].

Hasan, fils de Mohammed, dans son ouvrage intitulé *les Bons augures littéraires, concernant les vertus du chanvre* (29), s'exprime en ces termes: « En l'année 658, étant à Touster (30), je demandai au scheïkh Djafar Schirazi, fils de Mohammed et moine de l'ordre de Haïder (31), à quelle occasion on avoit découvert les propriétés de cette drogue (32), et comment, après avoir été
Pag. 55. adoptée d'abord par les fakirs en particulier, elle étoit devenue ensuite d'un usage général; et voici ce qu'il me répondit: Haïder, le chef de tous les scheïkhs, pratiquoit beaucoup d'exercices de dévotion et de mortification; il ne prenoit que très-peu de nourriture; il portoit à un point surprenant le détachement de toutes les choses du monde, et étoit d'une piété extraordinaire. Il étoit né à Nischabour (33), ville du Khorasan, et il faisoit sa demeure sur une montagne entre Nischabour et Ramah (34). Il avoit établi un couvent sur cette montagne, et un grand nombre de fakirs s'étoient réunis près de lui. Pour lui, il vivoit seul dans un coin de son couvent, et il y passa ainsi plus de dix ans, sans en sortir, et sans y voir qui que ce fût, excepté moi, qui l'approchois pour le servir. Un jour qu'il faisoit très-chaud, et à l'heure de la plus grande chaleur, le scheïkh sortit seul dans la campagne; et étant ensuite rentré dans le couvent, nous remarquâmes sur son visage un air de joie et de gaieté très-contraire à ce que nous avions coutume d'y voir auparavant: il permit aux fakirs ses compagnons de venir le visiter, et il se mit à converser avec eux. Lorsque nous vîmes le scheïkh s'humaniser ainsi, et converser familièrement avec nous, après être demeuré

si long-temps dans une retraite absolue et sans aucune commerce avec les hommes, nous lui demandâmes quelle étoit la cause d'un effet si surprenant. Pendant, nous répondit-il, que j'étois dans ma retraite, il me vint dans l'esprit de sortir seul dans la campagne : étant sorti en effet, je remarquai que toutes les plantes étoient dans un calme parfait, sans éprouver la moindre agitation, à cause de l'extrême chaleur qui n'étoit tempérée par aucun souffle du vent le plus doux ; mais passant auprès d'une certaine plante couverte de son feuillage, j'observai que, dans cet état de l'air, elle se balançoit mollement, et avec un mouvement doux et léger, comme un homme étourdi par les fumées du vin. Je me mis à cueillir des feuilles de cette plante et à les manger, et elles ont produit en moi cette gaieté dont vous êtes témoins. Venez donc avec moi, afin que je vous apprenne à la connoître. Nous le suivîmes en effet dans la campagne, et il nous montra cette plante. Nous lui dîmes, en la voyant, que c'étoit la plante qu'on nomme *konnab* [chanvre] (35). Nous prîmes, par son ordre, des feuilles de cette plante, et nous en mangeâmes ; et étant de retour au couvent, nous éprouvâmes en nous-mêmes une disposition gaie et joyeuse qu'il nous étoit impossible de cacher. Quand le scheïkh nous vit en cet état, il nous recommanda de tenir secrète la découverte que nous venions de faire de la vertu de cette plante, et nous fit promettre avec serment de ne point la communiquer au commun des hommes, et de ne point la cacher aux fakirs. Le Dieu très-haut, nous dit-il, vous a accordé, par une faveur spéciale, la connoissance des vertus de cette feuille, afin que l'usage que vous en ferez dissipe les soucis qui obscurcissent vos ames, et qu'il dégage vos esprits de tout ce qui peut en ternir l'éclat. Conservez donc avec soin le dépôt qu'il vous a confié ; et soyez fidèles à cacher le secret précieux à

Pag. 76.

la garde duquel il vous a commis. Le scheïkh Haïder, m'ayant fait connoître ce secret pendant sa vie, et m'ayant ordonné de semer cette plante autour de son tombeau lorsqu'il seroit mort, je la cultivai dans le couvent. Le scheïkh vécut encore dix ans après cet événement; pendant tout ce temps que je demeurai à son service, il ne se passa aucun jour
Pag. 77. qu'il ne fît usage de cette feuille, et il nous recommandoit de prendre peu de nourriture et de manger de cette herbe. Le scheïkh Haïder mourut dans le couvent situé dans la montagne, en l'année 618. On éleva sur sa sépulture une grande chapelle, et les habitans du Khorasan, pleins de vénération pour sa mémoire, venoient en pélerinage à son tombeau, y apportoient beaucoup de présens pour s'acquitter de leurs vœux, et avoient un grand respect pour ses disciples. Il avoit recommandé à ses compagnons, avant de mourir, de faire part de leur secret aux personnes les plus distinguées de la province, en les instruisant des vertus de cette plante, et elles en adoptèrent l'usage. Ainsi le *haschischa* ne cessa de se répandre dans le Khorasan et dans les divers départemens de la province de Fars, mais on n'en connoissoit point l'usage dans l'Irak jusqu'en l'année 628, sous le règne du khalife Mostanser-billah. A cette époque, deux princes dont les états faisoient partie des contrées maritimes situées sur le golfe Persique, le souverain d'Ormus (36), et Mohammed, fils de Mohammed, souverain de Bahreïn (37), étant venus dans l'Irak, les gens de leur suite apportèrent avec eux du *haschischa*, et apprirent aux habitans de cette province à en manger. Cette drogue se répandit dans l'Irak; et les peuples de la Syrie, de l'Égypte et du pays de Roum, en ayant entendu parler, en adoptèrent aussi l'usage. »

Ce fut cette année-là même, ajoute l'auteur que nous venons de citer, que l'on vit paroître à Bagdad des *dirhems*

ouvrières d'argent; car auparavant on employoit, pour la dépense journalière, des rognures (d'or) (38). Le savant Mohammed Dimaschki, fils d'Ali, fils d'Aama, attribue aussi l'introduction du *haschischa* au scheïkh Haïder, dans les vers suivans:

« Laisse là le vin, prends à sa place la coupe de Haïder, » cette coupe qui exhale l'odeur de l'ambre, et qui brille du *Pag. 75.* » vert éclatant de l'émeraude.

» L'échanson qui te la présente, est un jeune faon plus » tendre que le Turc le plus délicat: il se balance mollement sur un rameau plus flexible que celui du saule (39).

» Lorsque cette coupe circule à la ronde dans sa main, » elle ressemble au tendre duvet qui fleurit sur une joue » dont la couleur le dispute à celle des roses (40).

» Agitée par le souffle du plus doux zéphir, elle se balance sur sa tige, comme chancelle un homme étourdi par » la vapeur du vin (41).

» Les fauves colombes roucoulent sur ses rameaux, lorsque » le soleil est déjà élevé sur l'horizon, et ses balancemens » semblent se régler sur les accens cadencés du ramier qui » chante ses amours (42).

» Jamais le vin n'a produit les sentimens que réveille cette » coupe bienfaisante: ferme donc l'oreille aux discours de » l'insensé qui ose en proscrire l'usage.

» C'est une vierge innocente; l'eau que versent les nues n'a » point altéré ses chastes attraits; le pied ni la main ne l'ont » point foulée pour en extraire le jus.

» Jamais le ministre d'un sacrifice chrétien (43) n'en a » mêlé le jus dans sa coupe profane: l'impie qui professe une » religion mensongère, n'a jamais puisé dans cette tonne la » matière de son offrande sacrilége.

» Consulte Malec; écoute les décisions de Schaféi ou

Pag. 79. » d'Ahmed (44), tu ne trouveras point qu'ils aient prononcé
» sa condamnation; sa source pure n'a été proscrite par aucun
» oracle de Noman (45), ne te fais donc point de scrupule
» de la cueillir avec le tranchant acéré d'un glaive poli.

» Que le *keff* (46) te serve à repousser loin de toi la main
» cruelle des tristes soucis: goûte la douceur de la joie, et
» ne remets pas au lendemain le moment du plaisir (47). »

C'est aussi au scheïkh Haïder que l'origine du *haschischa* est rapportée dans les vers suivans, par le savant Ahmed Halébi, fils de Mohammed, fils de Zammam (48).

« Telle jeune beauté à la taille légère, que j'avois toujours
» vue prête à prendre la fuite, dont jamais le visage ne s'étoit
» offert à mes regards qu'avec les traits farouches d'une fierté
» cruelle;

» Je l'ai rencontrée un jour avec un visage riant, une
» humeur douce et facile (49), et toutes les grâces d'une
» société pleine de douceur et de charmes.

» Après avoir obtenu d'elle tout ce que je desirois, je lui ai
» témoigné ma reconnoissance de ce qu'à tant de rebuts avoit
» enfin succédé un accueil favorable.

» Tu n'en es pas redevable, m'a-t-elle répondu, au carac-
» tère que j'ai reçu de la nature. Rends grâces à celui qui
» t'a concilié mes faveurs, au vin de l'indigent.

» C'est le *haschischa*, l'herbe de la joie, qui intercède auprès
» de nous pour les amans malheureux, en dilatant nos ames
» et les rendant ainsi accessibles au plaisir.

» Veux-tu te rendre maître, à la chasse, d'une jeune et
Pag. 80. » timide gazelle; aie soin qu'elle paisse le feuillage du chanvre.

» Offre l'hommage de ta reconnoissance à la société des
» disciples de Haïder: c'est en faveur des amateurs du plaisir
» que ces hommes pieux ont établi une sainte institution (50).

» Laisse là les dévots qui procrivent et bannissent la joie,

» et permets que je me fasse un abri de la bonne renommée » dont sont en possession les hommes qui en ont introduit » l'usage (51).

Cependant j'ai tiens du scheïkh Mohammed Schirazi Kalendéri (52), que jamais le scheïkh Haïder n'a fait aucun usage du *haschischa*, et que les peuples du Khorasan ne lui attribuent l'origine de l'introduction de cette drogue, que parce que ses disciples sont connus pour en user habituellement. L'usage du *haschischa* remonte, suivant ce qu'il m'a dit, à une époque bien antérieure au scheïkh Haïder: ce fut un scheïkh nommé Biraztan, qui vivoit dans l'Inde, qui apprit aux peuples de ce pays à en manger; ils ne le connoissoient point avant lui. Cette drogue devint d'un usage si commun dans l'Inde, qu'elle s'introduisit jusque dans le Yémen; de là elle passa dans la province de Fars; enfin les habitans de l'Irak, du pays de Roum, de l'Égypte et de la Syrie, en entendirent parler pour la première fois en l'année que j'ai marquée plus haut. Biraztan vivoit du temps des Cosroës; il vécut jusqu'au temps de l'islamisme, et se fit Musulman. C'est donc depuis cette époque qu'on en fait usage. Ali, fils de Mekki, me disoit encore le même scheïkh, a attribué l'introduction du *haschischa* aux peuples de l'Inde, dans certains vers qui sont de sa composition, Pag et qu'il m'a recités lui-même de vive voix (53). Les voici:

» Repousse loin de moi tous les chagrins et les maux les » plus amers; que l'aspect d'une vierge innocente que l'on » conduit en pompe à son époux, revêtue de ses habits d'un » vert éclatant, les dissipe et les mette en fuite.

» Parée de tous ses atours, lorsqu'elle s'est montrée à nous » comme la nouvelle épouse se montre sans voile aux yeux de » son époux (54), une riche étoffe de soie lui servoit de vête- » ment: ses charmes surpassoient (55) tout ce que peut peindre » la prose la plus éloquente, ou la poésie la plus sublime.

» Sa beauté, à l'instant où elle a paru, a frappé les yeux d'une » vive lumière; par son éclat, elle a fait pâlir la parure » brillante des plus riches parterres et l'éclat des fleurs (56).

» Le trésor caché des charmes de cette jeune épouse » remplit l'ame d'un doux transport: quand elle s'approche au » milieu de la nuit, l'aurore du plaisir charme tous les sens.

» Aussi agréable au palais que le rayon de miel, aussi suave » à l'odorat que l'odeur pénétrante du musc,

» Elle plaît encore aux yeux par sa brillante couleur; et » la vue abandonne toutes les fleurs pour ne contempler » que sa beauté.

» Mêlée de ponceau et de blanc, elle se détourne avec dédain » des fleurs les plus précieuses.

» *L'incarnat dont elle brille éclipse l'astre du jour, et la* » pleine lune rougit de *confusion à l'aspect de sa blancheur.*

Pag. 82. » Élevée au premier rang par sa *beauté sans égale, c'est* » l'émeraude (57) des parterres, que les nuées du ciel ont » arrosée de leurs eaux abondantes.

» Dès l'instant qu'elle a paru, elle a inspiré les fureurs d'un » amour violent: à son approche, les cohortes des soucis amers » qui assiégeoient mon esprit, se sont hâtées de prendre la » fuite (58).

» Ornée des qualités les plus excellentes, placée au rang » le plus distingué, puisse-t-elle être l'objet de tous les éloges! » puissent aussi mes vers, consacrés à ses louanges, participer » à sa gloire!

» Viens donc, hâte-toi de chasser les escadrons des cha- » grins: arrête la main des soucis prêts à t'envelopper, par » cette production de l'Inde, plus tranchante que le glaive, » plus perçante que la lance.

» C'est par son origine, par le lieu où les hommes ont » appris à la prendre pour aliment, qu'elle appartient au climat

» de l'Inde, et non par sa couleur, comme les lances aux-» quelles leur noirceur a fait donner le nom des habitans » au teint brûlé de ces lieux embrasés (59).

» En la mangeant, nous éteignons les flammes des chagrins, » et elle répand dans nos ames une joie qui les pénètre, et » qui se peint sur nos visages (60). »

Pour moi, me disoit encore le même docteur, je soutiens que le *haschischa* est connu de toute ancienneté, depuis que Dieu a créé le monde. Il étoit certainement connu du temps des Grecs, comme le prouvent les passages d'Hippocrate et de Galien rapportés par nos médecins, dans lesquels il est question de la nature de ce simple, de ses propriétés, et de ses qualités utiles et nuisibles. Ebn-Djezla, par exemple, dans l'ouvrage intitulé *Menhadj albéyan*, dit (61) : « Le *konnab* est la feuille » du chanvre : on en distingue deux espèces; l'une que l'on *Pag. 83.* » cultive dans les jardins, l'autre sauvage. La première est » meilleure; elle est chaude et sèche au troisième degré; » suivant quelques-uns elle est chaude au premier degré; » suivant d'autres, elle est froide et sèche au premier degré. » La feuille du chanvre sauvage est chaude et sèche au qua-» trième degré. »

On nomme aussi cette drogue *keff*, me disoit encore le même docteur, comme on peut le voir dans ces vers que m'a chantés Takiyy-éddin Mausili :

» Arrête la main des chagrins par l'usage du *keff* : le *keff* » est le remède des amans tourmentés par les soucis cruels.

» Aie recours, pour les apaiser, à la fille du chanvre, et » non à celle de la vigne. Loin d'ici la fille de la vigne (62) ! »

Il m'a dit aussi que le but que se proposent les fakirs dans l'usage qu'ils font de cette plante, outre l'agrément qu'ils y trouvent, est de dessécher la liqueur séminale; par-là ils diminuent le penchant à la volupté, et il leur devient plus facile d'éviter le libertinage.

Suivant quelques médecins, quand on veut manger du chenevis ou des feuilles de chanvre, il faut y joindre, soit des amandes, soit des pistaches, et en outre du sucre, ou du miel, ou de l'opium, et boire, après cela, de l'oxymel, pour prévenir les mauvais effets de cette drogue. Quand elle est grillée, elle est moins dangereuse; c'est pour cela qu'avant de la manger, on est dans l'usage de la faire griller : si on la mange sans cette précaution, elle est très-pernicieuse. Au surplus tous les tempéramens ne s'accommodent pas de la même manière de l'apprêter; il y a des personnes qui ne peuvent pas la supporter quand elle est mêlée avec quelque autre chose; il y en a, au contraire, qui y joignent du sucre, du
Pag. 84. miel ou quelque autre douceur.

J'ai lu quelque part que, suivant Galien, cette drogue guérit les pesanteurs d'estomac et facilite la digestion. Ebn-Djezla, dans le *Menhadj*, dit que la graine du chanvre cultivé dans les jardins, est le chenevis (63), et que son fruit ressemble à la graine du *somna*. Le *somna* est une graine dont on exprime une sorte d'huile (64). On assure, sur l'autorité de Honaïn, fils d'Ishak (65), que le chanvre sauvage croît dans les lieux déserts et isolés, à la hauteur d'une coudée, et que sa feuille tire beaucoup sur le blanc. Yahya, fils de Masawaih (66), dit, dans son *Traité du régime des corps dans l'état de santé* (67), que les personnes d'un tempérament très-flegmatique doivent user d'alimens chauds et desséchans, comme les raisins secs et le chenevis. L'auteur du livre qui a pour titre, *de la Préparation des médicamens* (68), dit que le chenevis facilite l'écoulement des urines; que c'est un aliment de difficile digestion, d'une mauvaise nature, et pernicieux pour l'estomac. Il ajoute : « Je ne connois pas de meilleur moyen pour net» toyer les mains quand elles sont sales (69), que de les laver » avec du *haschischa*. Une autre de ses propriétés est de faire » fuir les serpens et autres animaux venimeux, dès qu'ils en

» sentent l'odeur. J'ai éprouvé que quand une personne, » ayant mangé du *haschischa*, commence à en ressentir les » effets et veut s'en délivrer, il suffit de lui faire couler dans » les narines quelques gouttes d'huile, ou de lui faire manger » du lait aigre. On diminue encore ses effets et on les atténue » en nageant dans une eau courante: enfin le sommeil les *Pag. 85.* » détruit aussi entièrement. »

Quant à l'auteur de cet ouvrage, que dieu lui fasse miséricorde (70)! voici ce qu'il croit devoir dire à ce sujet: Laissons là les sentiers où s'égarent les hommes (71); la vérité est que rien ne sauroit être plus nuisible au tempérament que cette plante. Le khadhi et reïs Tadj-eddin Ismaïl Mahzoumi, fils d'Abd-alwahhab, fils de Khatba, m'a raconté, avant que son esprit fût aliéné, avoir appris d'Ala-eddin, fils de Néfis, qu'on lui avoit un jour demandé son avis au sujet du *haschischa*, et qu'il avoit répondu: J'en ai fait l'épreuve, et j'ai reconnu que l'usage de cette drogue produit des inclinations basses, et avilit l'ame. Nous avons toujours observé ceux qui en avoient contracté l'habitude, et nous avons remarqué constamment que toutes leurs inclinations naturelles se dégradoient, et que leurs facultés alloient en diminuant de plus en plus; en sorte qu'à la fin il ne leur restoit plus, pour ainsi dire, aucun des attributs de l'humanité. Ebn-Beïtar, dans son *Traité des médicamens simples*, dit dans le même sens: « Il y a une troisième espèce » de chanvre qu'on appelle *konnab hindi [chanvre indien]*. Je » n'en ai vu nulle autre part qu'en Égypte; on l'y cultive dans » les jardins, et on le nomme *haschischa*: il enivre fortement, » pour peu qu'on en prenne (72) le poids d'une ou deux » drachmes; quand on en fait un usage immodéré, il produit une » sorte de démence. Des gens qui en faisoient habituellement » usage, en ont éprouvé ce pernicieux effet; il a affoibli leur » esprit, et a fini (73) par les conduire à des affections maniaques;

» quelquefois même il mène à la mort. J'ai vu les fakirs
» l'employer de diverses manières : les uns font bien cuire les
» feuilles de cette plante ; ils les pétrissent avec leurs mains jus-
Pag. 86. » qu'à en former une espèce de pâte dont ils font des pastilles ;
» il y en a qui les laissent un peu sécher, qui ensuite les torré-
» fient, les broient avec la main, y mêlent un peu de sésame
» dépouillé de sa pellicule, et du sucre (74), puis mangent cette
» drogue sèche en la mâchant long-temps. En même temps ils
» gesticulent et se réjouissent beaucoup, et, comme elle les eni-
» vre, elle les fait tomber dans la folie, ou dans un état bien
» voisin de celui-là. Voilà les effets de cette plante, dont j'ai été
» témoin. Quand on en craint quelque suite fâcheuse, pour
» en avoir pris en trop grande quantité, il faut se hâter de
» se procurer un vomissement (75), en avalant quelque subs-
» tance grasse (76) ou de l'eau chaude, jusqu'à ce que l'es-
» tomac en soit débarrassé. Il est très-utile à ceux qui se trou-
» vent dans ce cas, de prendre des acides (77). » Voyez, je vous prie, ce que dit de cette drogue un homme qui en parloit en connoissance de cause, et gardez-vous des suites fâcheuses qu'elle produiroit dans votre constitution et dans vos qualités naturelles, si vous en contractiez l'usage. Je me souviens d'avoir vu un temps où les hommes de la classe la plus vile osoient seuls en manger ; encore n'aimoient-ils pas qu'on les appelât du nom de *preneurs de haschischa* (78), tant cela passoit pour une chose honteuse. L'émir Soudoun Scheïkhouni (79), à qui Dieu daigne faire miséricorde! voulant détruire cet abus, fit faire des recherches sévères dans le lieu nommé *Djoncïna*, qui, comme nous l'avons dit, appartenoit au territoire de la Timbalière, dans Bab-allouk (80), et dans l'enclos de Wasil, situé à Boulak (81) : il fit arracher tout ce qui se trouva de cette maudite plante dans tous ces lieux, et fit arrêter la canaille et les gens de la lie du peuple qui mangeoient de cette drogue : il

ordonna qu'on arrachât les dents à ceux qui seroient convaincus d'en avoir mangé, et plusieurs subirent cette peine. Depuis l'an 780 ou environ, que ceci se passa, cette drogue fut toujours considérée comme une ordure révoltante, jusqu'au temps où le sultan de Bagdad, Ahmed, fils d'Ouweïs (82), fuyant les *Pag. 87.* armes de Tamerlan, se retira au Caire. A cette époque, c'est-à-dire, en l'année 795, on vit ceux qui l'avoient accompagné faire publiquement usage du *haschischa*; mais on en eut généralement horreur, et on leur en fit même beaucoup de reproches. Ce sultan étant retourné ensuite à Bagdad, quitta une seconde fois cette ville, et vint à Damas, où il fit un assez long séjour. Les gens de sa suite communiquèrent cette pratique aux habitans de Damas. Vers ce temps il vint au Caire un homme de la secte des Molaheds ou Ismaëliens de Perse (83), qui composoit le *haschischa* en le mêlant avec du miel, et y joignoit diverses substances sèches, comme de la racine de mandragore et autres drogues du même genre: il nommoit cette composition *okdâ* (84), et la vendoit secrètement. Elle se répandit insensiblement pendant quelques années, et devint d'un usage assez commun; mais en l'année 815, cette maudite drogue parut publiquement; on la mangea sans aucune pudeur et sans se cacher; elle triompha; on ne se fit plus aucune honte d'en parler ouvertement; et peu s'en fallut que les gens les plus délicats ne s'en fissent même des présens. Aussi, par une suite de cela, la bassesse des sentimens et des manières est devenue générale; la honte et la pudeur ont disparu d'entre les hommes; on n'a plus rougi de tenir les discours les plus honteux; on en est venu jusqu'à se glorifier de ses vices; on a perdu tout sentiment de noblesse et de vertu, et toutes sortes de vices et d'inclinations basses se sont montrées à découvert. Il ne reste plus aux hommes que la figure qui les fasse reconnoître; et si ce n'étoit la beauté de leur forme *Pag. 88.*

naturelle, on ne les prendroit pas pour des êtres vivans (85). Déjà l'on voit paroître dans leur caractère et leurs qualités morales cette transformation qui doit un jour, suivant les menaces de Dieu dans l'Alcoran, se faire voir dans leurs traits et dans leur forme extérieure (86). Daigne le très-Haut nous préserver de ses châtimens !

Le canton de la Timbalière appartient aujourd'hui aux héritiers du chambellan Bektémer (87).

FIN de l'Extrait concernant le canton de la Timbalière, et l'herbe des Fakirs (88).

NOTES DU N.° V.

(1) Ce canal, appelé par excellence الخليج *le Canal*, est celui qui baigne le Caire, et qu'on nomme خليج مصر ou الخليج الكبير &c. (*Voyez* Notices et Extraits des Manuscrits de la bibliothèque du Roi, t. VI, pag. 320 et suiv.) Djewhar construisit le Caire sur le bord oriental de ce canal. Makrizi décrit en détail tout le territoire situé à l'occident de ce canal, sous le nom de برّ الخليج الغربى (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 1, fol. 83 et suiv.) Le morceau donné ici est une partie de cette description et se trouve dans le même manuscrit, fol. 91 *verso* et suiv.

(2) *Voyez* ci-devant, note (56), page 171.

(3) *Birket-alrotli*, dit ailleurs Makrizi, faisoit partie du canton de la Timbalière: on nommoit cet étang l'*étang des Tuiliers*, parce qu'on y fabriquoit des briques. Quand Mélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun, fit creuser le canal Naséri, l'émir Bektémer, qui étoit alors chambellan, demanda aux ingénieurs de faire passer le canal au lieu nommé *Djorf* auprès de cet étang, en sorte qu'il débouchât dans le grand canal au nord du canton de la Timbalière. Ils eurent égard à sa demande, et le canal passa en-dehors de cet étang. On le nomma alors l'*étang du Chambellan*. A l'est de l'étang étoit un hermitage abondant en palmiers, où demeuroit un homme qui faisoit de ces poids de fer dont les marchands font usage; et l'on donna à cet étang le nom de *Birket-alrotli*, à cause de cet homme qui fabriquoit des poids nommés *rotl* ou *ritl*. Le canal de Naser fut fait en l'an 725.

Je joins ici le texte de Makrizi en entier:

بركة الرطلى، هذه البركة من جملة ارض الطبّالة عرفت ببركة الطوابين من اجل انه كان يعمل فيها الطوب فلما حفر الملك الناصر محمد بن قلاوون الخليج الناصرى الشمس الامير بكتمر الحاجب من المهندسين ان يجعلوا حفر الخليج على الجرف الى ان يمرّ بجانب

بركة الطوّابين هذه ويصبّ من بحرى ارض الطبّالة فى الخليج الكبير فوافقوه على ذلك ومرّ الخليج من ظاهر هذه البركة كما هو اليوم فلما جرى ماء النيل فيه روى البركة فعرفت ببركة الحاجب فانّها كانت بيد الامير بكتمر الحاجب المذكور وكان فى شرقىّ هذه البركة زاوية بها نخل كثير وفيها شخص يصنع الارطال الحديد التى يزن بها الباعة فسمّاها الناس بركة الرطلى لذلك نسبة لصانع الارطال وبقيت نخيل الزاوية قائمة بالبركة الى بعد سنة تسعين وسبعماية فلما جرى الماء فى الخليج الناصرى ودخل منه الى هذه البركة عمل الجسر بين البركة والخليج فحفره الناس وبنوا فوقه الدور ثم تتابعوا فى البناء حول البركة حتى لم يبق بدائرها خلوّ وصارت المراكب تعبر اليها من الخليج الناصرى فتدور تحت البيوت وهى مشحونة بالناس فتمرّ هنالك للناس احوال من اللهو يقصر عنها الوصف وتظاهر الناس فى المراكب بانواع المنكرات من شرب المسكرات وتبرّج النساء الفاجرات واختلاطهن بالرجال من غير انكار ولا نكير فاذا نضب ماء النيل زرعت هذه البركة بالقرط وغيره فيجتمع فيها من الناس فى يوم الاحد والجمعة عالم لا يحصى لهم عدد

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol 244 *verso*, et n.° 680, fol. 118 *recto*.

(4) Le canton de *Baal* étoit situé sur le bord du grand canal, et limitrophe du canton de la Timbalière: il y avoit un jardin qu'on nommoit du même nom. Afdhal Schahinschah, fils d'Émir-aldjoyousch Bedr Djémali, y fit construire un belvédere, et fit entourer de murs ce jardin, qui étoit contigu aux jardins de *Tadj* et de *Khans-wodjouh*. Du temps de Makrizi, le canton de Baal étoit en culture, et c'étoit, à l'époque de la crue du Nil, un lieu de promenade et de plaisir pour les habitans du Caire.

Voici

Voici ce que signifie le mot بعل, suivant Ebn-Seyyida cité par Makrizi (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 220 *verso*) :

قال ابن سيّدة البعل الارض المرتفعة التى لا يصيبها مطر الا مرّة واحدة فى السنة وقيل البعل كل شجرة او زرع لا يسقى وقيل البعل ما سقته السمآء وقد استبعل الموضع والبعل من النخل ما شرب بعروقه من غير سقى ولا مسّه السمآء وقيل هو ما اكتفى بمآء السمآء والبعل ما أعطى من الاناوة على سقى النخل واستبعل الموضع والنخل صار بعلا

Le mot بعل est souvent employé par Ebn-Awwam dans son Traité d'agriculture, publié en Espagne, en deux volumes in-folio, sous ce titre : كتاب الفلاحة مؤلّفهُ الشيخ الفاضل ابو زكريا يحيى ابن محمّد بن احمد بن العوّام اشبيلى *Libro de agricultura. Su autor el doctor excelente Abu-Zacaria Iahia Aben Mohammed ben-Ahmed ben-el-Awam, Sevillano; traducido al castellano y anotado por Don Josef Antonio Banqueri &c.* Madrid 1802. Je fais observer en passant qu'on devoit imprimer يحيى et non يحيى. Ebn-Awwam, au commencement de cet ouvrage (tom. I, p. 5), divise les terres, relativement à leur culture, en deux espèces principales : l'une qu'il nomme بعل c'est-à-dire, *terres hautes, qui ne reçoivent d'autre arrosement que les eaux du ciel;* et l'autre qu'il appelle سقى *terres susceptibles d'irrigation :* ensuite il subdivise cette seconde espèce en deux classes, savoir, les terres qui sont arrosées naturellement par des sources, et celles qui le sont artificiellement par des machines qui servent à élever l'eau des fleuves. Comme tout ce passage a été mal entendu par le traducteur Espagnol, je vais en donner ici le texte collationné sur le manuscrit Arabe n.° 912 de la bibliothèque du Roi, et la traduction. Voici le texte :

وفلاحة الارض هى اهنى المكاسب جملة تنقسم قسمين بعلا وسقيا واحدها عاقبة واضمنهما سلامة السقى بالعيون او من الانهار بالسواقى والقسم الثانى شاقّ متعب وهو السقى بآلالات من النواعير والسواقى

والدلآء التى تدور بها الابل والحمر والبغال واقلّها للخطارات وهذا القسم لا ينبغى ان يستعمل منه مآء النواعير الا ان يضطرّ اليها لا معاش له من سواها ويتولّاها بنفسه فانه ان لا يتولّاها بنفسه عظمت مؤونتها عليه وقلّة معونتها له

Dans le man. n.° 912 on lit ainsi la fin de ce passage: الا مضطرّ اليها لا معاش له من سواها ويتولّاها بنفسه فانّه ان تولّاها من لا يتناولها بنفسه عظمت مؤونتها عليه وقلّت معونتها له ce qui vaut beaucoup mieux. Je traduis ainsi:

« La culture de la terre est de toutes les professions en général » celle qui assure le bénéfice le plus avantageux. Elle se divise en deux » espèces, terres non arrosables, et terres susceptibles d'irrigation. De » ces deux cultures, celle dont les produits sont le plus assurés, et qui » est le moins exposée à des accidens fâcheux, c'est celle des terres » arrosées, soit naturellement par des sources, soit artificiellement par » des fleuves dont on élève l'eau au moyen de machines hydrauliques. » Entre ces deux sortes de cultures à irrigations, la seconde est pénible » et fatigante, je veux dire celle où les irrigations se font au moyen » de machines que font tourner des chameaux, des ânes et des mulets, » comme roues à godets, aqueducs et seaux; mais aussi c'est celle » qui est exposée à moins de dangers. Dans ce genre d'irrigations » artificielles, il ne faut avoir recours aux roues à godets que quand » on y est absolument forcé et qu'on n'a pas d'autre moyen de sub- » sister. Il faut que le cultivateur qui se trouve dans ce cas, fasse » l'ouvrage par lui-même; car s'il ne se charge pas lui-même de ce » travail, sa dépense sera très-considérable, et le bénéfice qu'il en » tirera très-petit. » Les mots Espagnols *noria* et *azequia* ou *acequia* ne sont autre chose que les mots Arabes ناعورة et الساقية. *Voyez* sur ces machines le Voyage de Niebuhr, tom. I, pag. 220 et suiv.; et sur le دلو en particulier, les Mémoires sur l'Égypte, tom. III, p. 29.

Le mot بعل a conservé en Égypte, dans la langue vulgaire, son acception primitive: on appelle خيط بعلى un jardin ou verger qu'on n'arrose pas, et خيط مسقاوى celui qui est arrosé artificiellement. Ces

deux adjectifs s'appliquent aussi aux fruits et aux productions des deux terrains : ainsi l'on dit بصل بعلى et بصل مسقاوي, en parlant des ognons. Les premiers sont plus estimés, ainsi que les dattes et autres fruits qui viennent sans arrosage. Ces observations sont de M. Varsy.

On emploie aussi le mot بعل dans le même sens en Syrie. *Voyez* Burkhardt, *Travels in Syria*, p. 207.

(5) L'étang nommé *Batn-alBakara* بطن البقرة c.-à-d., *de la Vache*, étoit entre le canton de la Timbalière et le canton de *Louk* ارض اللوق, sur la rive occidentale du canal. C'étoit originairement un grand jardin situé entre Maks et un jardin qu'on appeloit *Zahri*, جنان زهري. Celui dont nous parlons se nommoit جنان مقسى *[jardin de Maks]* : il avoit au couchant le Nil, et à l'orient le grand canal. Ce fut le khalife Dhaher-liézaz-din-allah, fils de Hakem, qui fit détruire ce jardin, et [illegible] étang, en face du belvédère nommé *la Perle*, منظرة اللولوة. En sortant du Caire par la *porte du Pont*, باب القنطرة, on avoit à droite, sur la rive occidentale du grand canal, le canton de la Timbalière, et à gauche l'étang de la Vache. La *porte du Pont* étoit ainsi nommée d'un pont sur le grand canal, qui avoit été fait par Djewhar, en l'année 360, pour pouvoir aller à Maks pendant l'invasion des Karmates. Du temps de Makrizi cet étang ne subsistoit plus ; il n'y avoit en cet endroit qu'un monceau de ruines qu'on nommoit كوم الجاكى, et qui étoit voisin de la *place au Blé* ميدان القمح, et s'étendoit jusqu'à *Bab-allouk* باب اللوق ; mais les vieillards se souvenoient encore d'avoir entendu nommer *Batn-albakara* un lieu voisin de la place au Blé, sur la rive occidentale du canal ; ce qui étoit un vestige de l'existence et du nom de cet étang.

(6) La *porte de Misr* باب مصر est une des portes de Fostat, ou ancien Caire. « Cette porte, dit Makrizi, a été bâtie par Karakousch : » on entre par cette porte quand on vient par le chemin nommé » *Méraga*, مراغة : elle est voisine du monceau de ruines qu'on nom- » moit anciennement *Coum-alméschanik* كوم المشانيق, et qu'on » appelle aujourd'hui *Cobara* كبارة. Le lieu où elle est située, » étoit autrefois couvert d'eau, lors de la crue du Nil ; mais depuis que » le fleuve s'est retiré du port de Misr, le lieu nommé *Méraga* et celui » qu'on appelle *le jardin de Djoif* jusqu'à l'abreuvoir des khalifes, sont » devenus une plaine que les eaux du Nil n'atteignent plus. »

P.

باب مصر، هذا الباب هو الذى بناه قراقوش ومنه يسلك الآن من دخل الى مدينة مصر من الطريق التى تعرف بالمراغة وهو مجاور لكوم الذى يقال له كوم المشانيق ويعرف اليوم بالكبارة وكان موضع هذا الباب غامرا بماء النيل فلما انحسر الماء عن ساحل مصر صار الموضع المعروف بالمراغة والموضع المعروف بغيط الجرن الى موردة الخلقان فضاء لا يصل اليه مـــاء الـــنـــيـــــــل

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 8 *verso*.

(7) *La chapelle de Néfisa*, مشهد نفيسى ou مشهد السيّدة النفيسة est un oratoire bâti sur la sépulture de Néfisa. Léon l'Africain parle de ce lieu de dévotion; Makrizi en parle fort au long.

Sitt Néfisa, comme on dit vulgairement au lieu de السيدة نفيسة, étoit fille d'Abou-Mohammed Hasan, fils de Zeïd, fils de Hasan, fils d'Ali. Elle avoit épousé Ishak, fils de l'imam Djafar Sadik, et ce fut avec lui qu'elle vint s'établir en Égypte, quoique quelques personnes disent qu'elle y vint avec son père, ce qu'Ebn-Khilcan n'admet point. Néfisa étoit très-célèbre par sa piété et sa vertu, et on lui attribue beaucoup de miracles. Lorsque l'imam Schaféi vint en Égypte, il alla lui rendre visite; et cet imam étant mort, on porta son cercueil dans la maison de Néfisa et elle fit la prière sur son corps. Cette maison étoit au même lieu où est aujourd'hui le *Meschhed* ou *la Confession* de Néfisa, c'est-à-dire, la chapelle construite sur son tombeau. Elle mourut au mois de ramadhan 208: son mari vouloit faire porter son corps à Médine; mais les Égyptiens obtinrent de lui, à force d'instances, qu'il renonçât à ce projet. Elle fut donc enterrée au lieu qui se nommoit alors *Derb alsiba* درب السباع *la rue des Lions*, et qui est entre Misr et le Caire. Cette rue étoit détruite du temps d'Ebn-Khilcan, et il n'y restoit plus que la chapelle de Néfisa. C'est un lieu de pélerinage, et l'on croit que les prières qu'on y adresse à Dieu sont infailliblement exaucées. *Voyez* Ebn-Khilcan, dans la vie de Néfisa; Makrizi, man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, fol. 329 et 330.

(8) Les belvédères de *Baal*, de *Tadj* et de *Khams-wodjouh* avoient été bâtis par Afdhal Schahinschah. Du temps de Makrizi, ces lieux de plaisance étoient détruits; mais il restoit encore une partie des bâti-

mens du dernier (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, f. 111, *verso* et 112 *recto*).

Le lieu nommé *Kobbat-alhaw'a [le pavillon du Bel-air]* étoit encore une maison de plaisance des khalifes Fatémites, située entre les belvédères de *Tadj* et de *Khams-wodjouh*. C'étoit un endroit charmant, environné d'un grand nombre de jardins qui avoient chacun un nom particulier. Cette maison de plaisance étoit magnifiquement meublée, et avoit des ameublemens différens pour l'été et pour l'hiver. *Les khalifes s'y rendoient en pompe, avec leur cortége, les mardis et les samedis,* يركب اليها الخليفة فى ايّام الركوب التى هى يوم السبت والثلاثآء (*Ibid.* fol. 116 *verso*). Niebuhr (Voyage en Arabie, tom. I, pag. 93, édition de 1776) fait mention de ce lieu de plaisance.

J'ajouterai encore ici deux observations : la première a pour objet les mots النيل الاعظم *(le grand Nil)*, que j'ai rendus par le *grand lit du Nil*. Si l'on a égard à l'état actuel du fleuve, cette dénomination est tout-à-fait déplacée, car le Nil est divisé en cet endroit par plusieurs îles, et le bras du fleuve qui est le plus proche du Caire, entre *Boulak* بولاق et le vieux Caire, est beaucoup moins considérable que le bras opposé. Mais il n'en étoit pas ainsi dans le temps dont parle Makrizi, sous les khalifes Fatémites. Le fleuve, au-dessous de l'île de Raudha, qu'on nommoit alors simplement الجزيرة ou جزيرة مصر ou enfin جزيرة الحصن, ne formoit qu'un seul lit, et les îles qui sont entre Raudha et Boulak n'existoient pas. Makrizi donne sur ces îles des détails précieux que je suis obligé de supprimer. النيل الاعظم signifie donc *le Nil dans toute sa grandeur* ; et Makrizi s'exprime ainsi par opposition au canal dérivé du Nil.

Ma seconde observation porte sur le mot *Djorf*, جرف : ce mot signifie, suivant nos dictionnaires, *un terrain rongé par les eaux d'un torrent*, mais aussi *un lieu que les eaux d'un torrent n'ont pas rongé*, suivant la différence des voyelles. L'auteur du Kamous dit : الجرف بالكسر المكان الذى لا يأخذه السيل ويُضمّ ويالضمّ ..... عُرْض الجبل الاملس وما جرفته السيول واخذته من الارض ج اجراف كالجرف بضمّتين ج جُرُفة كغرفة

Le verbe lui-même signifie *emporter une chose en totalité*, ou *en prendre*

une grande partie, جرفه جَرْفًا وجُرْفة بفتحهما ذهب به كله او اخذه اخذا كبيرا والطين كحته كجرّفه وتجرّفه والجرفة الكنسة المكحة. Il n'est pas difficile de concilier ces diverses significations. Le mot جرف est employé dans la version du Nouveau Testament imprimée dans les Polyglottes de Paris et de Londres, en S. Math. chap. 8, verset 32, et en S. Luc, chap. 8, v. 33, pour rendre le grec κατὰ τοῦ κρημνοῦ. *Djorf* peut donc signifier ici une pointe de terre qui avançoit à pic sur le fleuve: mais je ne sais si cela ne doit pas s'entendre d'un ouvrage de l'art; et je soupçonne qu'il y avoit en ce lieu un quai construit pour s'opposer aux empiétemens du fleuve; car Makrizi, parlant du lieu nommé *Coum-risch* كوم ريش, dit: « C'est le nom d'un village entre le » canton de Baal et *Minyet-siradj* منية سيرج. Le Nil passoit au cou» chant de cet endroit, après avoir passé aussi au couchant du canton » de Baal. J'ai vu encore, de mon temps, des restes de *quais* جروف » subsistant dans la partie occidentale du canton de Baal et de Coum» risch jusqu'à Minyet, et ils durèrent jusqu'aux changemens survenus » après l'année 806: car alors les eaux du Nil ayant débordé dans le » temps de la crue, et ayant inondé le chemin par lequel on alloit » du canton de la Timbalière à Minyet, on fut obligé d'abandonner » ce chemin, et l'on cessa d'y passer. Cela entraîna la ruine totale de » Coum-risch. » (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 221 *verso*.) Il me semble donc qu'on avoit opposé, en cet endroit, aux eaux du fleuve, un obstacle qu'elles détruisirent totalement à l'époque indiquée par Makrizi.

Makrizi parle ailleurs d'une *hauteur* شرف, nommée جسر *Djerf*, ou, comme le prononce M. Caussin (Not. et Extr. des manusc. tom. VII, pag. 20, note), *Djoref*, située entre Fostat et l'étang Birket-alhabesch. Cette hauteur portoit, du temps de Makrizi, le nom de *Cabsch* كبش, et précédemment elle avoit été nommée الرصد *l'Observatoire*. Peut-être est-ce l'endroit nommé aujourd'hui *Kalat-alcabsch*, et qui est indiqué par la lettre F sur la pl. XII du Voyage de Niebuhr. (*Voyez* ce Voyage, trad. franç., tom. I, pag. 89.) Ce lieu ne peut point avoir de rapport avec le *Djerf* dont il est ici question, et qui étoit dans le voisinage de l'étang Birket-alrotli.

On voit clairement, par une multitude de passages de Makrizi, que

le cours du Nil a changé considérablement vers Misr et le Caire, et qu'il s'est fort éloigné de cette dernière ville.

Je ne citerai qu'un seul de ces passages, qui a quelque importance sous un autre point de vue.

اعلم أن خارج باب زويلة جهتين جهة تلي الخليج وجهة تلي الجبل فامّا الجهة التي تلي الخليج فقد كانت عند وضع القاهرة بساتين كلها فيما بين القاهرة والى مصر وعندي فيما ظهر لي ان هذه الجهة كانت في القديم غامرة بماء النيل وذلك انه لا خلاف بين اهل مصر قاطبة ان الاراضي التي هي من طين ابليز لا تكون الا من ارض ماء النيل فان ارض مصر تربة رملة سبخة وما فيها من الطين طرح يعلوها عند زيادة ماء النيل ممّا يجلبه من البلاد الجنوبيّة من مسيل الاودية فلذلك يكون لون الماء عند الزيادة متغيّرا فاذا مكث على الارض تعد ما كان في الماء من الطين على الارض فسمّاه اهل مصر ابليز وعليه تزرع الغلال وغيرها وما لا يشمله ماء النيل من الارض لا يوجد فيه هذا الطين البتّة وانت ان عرفت اخبار مصر بتامّلك هذا الكتاب وما تضمّنه ظهر لك أن موضع جامع عمرو بن العاص بمصر كان كروما مشرفا على النيل وان النيل انحسر بعد الفتح عمّا كان تجاه الحصن الذي يعرف بقصر الشمع وعمّا هو الآن تجاه الجامع وما زال ينحسر شيئا بعد شيء حتى صار الساحل بمصر من عند سوق المعاريج الآن الى قريب من السبع سقايات وجميع الاراضي التي فيها الآن المزاغة من خارج مصر الى نحو السبع سقايات وما يقابل ذلك من برّ الخليج الغربي كان غامرا بالماء كما تقدّم وكان الموضع الذي تجاه المشهد المعروف بزيد وتسمّيه العامّة الآن بمشهد زين العابدين بساتين شرقيّها عند المشهد النفيسي وغربيّها عند السبع سقايات منها بساتين عرفت بجنان بني

مسكين وعندها بنى كافور الاخشيدى داره على البركة التى تجاه
الكبش وتعرف اليوم ببركة قارون

« Le territoire situé hors de la porte de Zoweïla, se compose de » deux cantons dont l'un touche au canal, et l'autre à la montagne. » Le canton qui touche au canal, ne formoit, lors de la fondation » du Caire, que des jardins, qui occupoient tout l'espace qu'il y a » entre le Caire et la ville de Misr. Il me paroît que ce canton étoit » autrefois couvert d'eau, lors du débordement du Nil. En effet, tous » les habitans de l'Égypte conviennent unanimement que par-tout où » en Égypte les terres offrent une couche de ce limon qu'on nomme » *ibliz*, cela ne provient que du dépôt terreux que laissent les eaux » du Nil : car la terre propre de l'Égypte est d'une nature sablonneuse » et salsugineuse. Ce qu'on y trouve de limon, est une couche étran- » gère qui s'y dépose lors de la crue des eaux du Nil, et qui y est » apportée des régions méridionales, étant chariée par les eaux des » rivières. C'est pour cela qu'à l'époque de la crue la couleur de l'eau du » Nil change. Lorsque les eaux séjournent sur le sol, le limon qu'elles » charient s'y dépose. Ce limon est nommé par les Égyptiens *ibliz*, » et c'est dans ce limon qu'on sème les grains et les autres plantes : » les terrains qui ne participent point à l'inondation, n'offrent aucune » trace de ce limon. Or si, en étudiant attentivement les faits consignés » dans cet ouvrage, vous vous faites une juste idée de l'histoire de » l'Égypte, vous reconnoîtrez que le lieu où est la mosquée d'Amrou, » fils d'Alas, à Misr, étoit un terrain planté en vignes qui donnoit im- » médiatement sur le fleuve ; et que le Nil, depuis la conquête de » l'Égypte, s'est retiré du terrain qui étoit en face du château nommé » *Kasr-alschéma* et de celui qui se trouve aujourd'hui vis-à-vis la » mosquée (d'Amrou), et qu'il n'a pas cessé de se retirer peu à peu, » en telle sorte que le rivage du fleuve à Misr s'est trouvé occuper » l'espace qui s'étend depuis le marché appelé à présent *Souk almaâridj*, » jusque dans le voisinage des *Sept aqueducs*. Toutes les terres où » se trouve aujourd'hui le lieu nommé *Méraga* en-dehors de Misr, » jusqu'auprès des *Sept aqueducs*, et toute la partie du territoire » occidental du canal qui fait face à ces terres, étoient donc, » comme je l'ai dit, couvertes des eaux du Nil. Le terrain situé vis-à- » vis la chapelle de Zeïd, que le peuple nomme aujourd'hui *la cha-*

» *pelle de Zeïn-elabidin*, n'étoit occupé que par des jardins, qui tou-
» choient de l'orient à la *mosquée de Sitt-Néfisa*, et du couchant aux
» *Sept aqueducs*. Du nombre de ces jardins étoient ceux qu'on
» nomme *les jardins de Bénou-Meskin*, et où Cafour Ikhschidi fit cons-
» truire son hôtel, sur l'étang qui est en face de *Cabsch*, et qu'on
» appelle aujourd'hui *Birket-Karoun*.

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 223, *recto* et *verso*; et n.° 680, fol. 97 *recto*.

Cabsch étoit le nom d'une maison de plaisance bâtie en 640 par un sultan Ayyoubite, sur la montagne de *Yaschcour* يشكر, près de la mosquée d'Ahmed, fils de Touloun.

Dans le texte précédent, au lieu de كروما *des vignes*, je soupçonne qu'il faut lire كوما *un tertre* ou *tumulus*; et l'on peut observer que si l'auteur eût écrit كروما, il auroit dû dire مشرفة et non مشرفا. Cependant trois manuscrits que j'ai comparés portant كروما, je n'ai pas osé hasarder cette correction. Je m'en suis abstenu avec d'autant plus de raison, que Makrizi parle ailleurs (man. ar. n.° 673 C 2, fol. 6 *verso* et 7 *recto*) d'un jardin situé hors de Misr, au lieu nommé *Menschat alfadhil* منشاة الفاضل, dont les fruits et les raisins étoient fort estimés au Caire. Le lieu ainsi nommé est un terrain abandonné par le Nil, après l'an 500 de l'hégire; et on lui donna ce nom, parce que *le kadhi Fadhil Abd-alrahim Bïsani* القاضي الفاضل عبد الرحيم البيساني y fit faire un grand jardin, dont les fruits et les raisins se vendoient au Caire. Ces raisins étoient en si grande quantité et si estimés, que dans la suite, le fleuve ayant recouvert ce terrain après l'année 660, les marchands de raisin, en criant leur marchandise au Caire et à Misr, continuèrent pendant bien des années à dire: رحم الله الفاضل يا عنب *Que Dieu ait pitié de Fadhil! raisin à vendre.*

(9) *Moschidd* مشدّ est certainement un nom d'emploi ou de dignité, mais j'ignore, ainsi que Reiske, quel emploi ce mot désigne. Voyez Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. V, page 169.

Les fonctions confiées à l'officier nommé مشدّ sont indiquées par le mot شدّ. Soyouti (man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 791, f. 226 *recto*), parlant d'un poète surnommé المشدّ, dit de lui تولّى شدّ الدواوين, expression que j'ai aussi trouvée très-souvent dans Makrizi.

Peut-être مشدّ revient-il à ce que nous appelons *chef de bureau*. On dit dans le même sens شادّ.

On donne aujourd'hui en Égypte, suivant M. Varsy, le nom de مشدّ à celui qui est chargé de transmettre les ordres *du lieutenant du grand-seigneur* قائم مقام, *aux chefs des villages* مشايخ البلاد. Il les prévient, par exemple, du jour où ils doivent s'assembler pour entendre la lecture d'un ordre, pour recevoir quelque personnage important, ou faire les frais d'un repas.

(10) Suivant l'auteur du Kamous, سندس est un mot étranger admis dans la langue arabe. Golius, qui cite Djewhari, le traduit par *Attalicus pannus, aurum argentumve intextum habens*. Je ne trouve rien de semblable dans le *Sihah* de Djewhari.

(11) Le mot شكل signifie en général *forme, figure*; mais, comme terme technique, il veut dire *les points-voyelles*, et c'est je crois ce sens qu'a eu en vue l'auteur de ces vers. L'auteur du poème nommé *Akila* عقيلة اتراب القصائد الى اسنى المقاصد, parlant des premiers exemplaires de l'Alcoran où l'on n'employoit ni points-voyelles, ni points diacritiques, dit :

فجرّدوه كما يهوى كتابته ما فيه شكل ولا نقط فيحتجرا

» Ils dépouillèrent donc l'Alcoran, comme le vouloit Othman, (de » tout mélange de dialecte étranger) : il n'y avoit dans leur copie ni » *points-voyelles*, ni points diacritiques, en sorte que la lecture en fut » limitée. » *Voyez* Not. et Extr. des man. de la bibl. du Roi, tom. VIII, 1.re partie, p. 344 et 348. *Voyez* aussi *ibid.* pag. 308.

(12) Ces vers sont du mètre nommé وافر. Leur mesure, sauf les licences autorisées, est :

∪ – ∪∪ – | ∪ – ∪∪ – || ∪ – ∪∪ – | ∪ – ∪∪ – | ∪ – –

(13) *Voyez* sur les évènemens dont il est ici question et sur Bésasiri, Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. III, pag. 145 et 169; Elmacin, *Histor. Sarac.* pag. 271, Abou'lfaradj, *Histor. dynast.* pag. 344; Grégoire Bar-hebræus, *Chron. Syr.* pag. 252 et 253; M. Ét. Quatremère, *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, tom. II, pag. 320 et suiv.

(14) *Yazouri* يازورى est sans aucun doute le même personnage que

Makrizi et Soyouti appellent *Abou-Mohammed Hasan Yazouri, fils d'Ali, fils d'Abd-arrahman*, et qui étoit surnommé *Nasir-eddin* ou *Nasir-liddin* : il occupa, sous le règne de Mostanser-billah, en même temps, les places de grand kadhi, de grand daï et de vizir. Il perdit toutes ces places, suivant Soyouti, au mois de moharram 450. Il me paroît vraisemblable que Makrizi avoit écrit ابن عبد الرحمن *Ebn-Abd-arrahman*, et que les copistes auront omis le mot ابن. Abd-allatif parle de ce vizir. *Voyez* Relation de l'Égypte par Abd-allatif, pag. 435; M. Et. Quatremère, *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, tom. II, pag. 305, 316 &c.

(15) Le mot شباك signifie en général une chose travaillée par *mailles*, telle qu'un *filet*, un *treillage*, *une jalousie*. Il s'agit ici du grillage en-dedans duquel se plaçoit le khalife lorsqu'il tenoit le diwan. *Voyez* Abou'lfaradj, *Hist. Dynast.* pag. 482.

Makrizi nous offre, au sujet de l'événement dont il s'agit ici, des détails curieux que je vais transcrire.

وكان بدار الوزارة هذه الشباك الكبير المعمول من الحديد الذى هو الآن فى القبّة التى دفن تحتها ببيبرس الجاشنكير من خانقاته وهو الشباك الذى يقرا فيه القرّآء وكان موضوعا فى دار الخلافة ببغداد يجلس فيه الخلفآء من بنى العبّاس فلما استولى الامير ابو الحرث البساسيرى على بغداد وخطب فيها للخليفة المستنصر بالله الفاطمى اربعين جمعة وانتهب قصر الخلافة وصار للخليفة القائم بامر الله العبّاسى الى عانه وسيّر البساسيرى الاموال والتحف من بغداد الى المستنصر بالله بمصر فى سنة سبع واربعين واربعمايه كان من جملة ما بعث به منديل للخليفة القائم بامر الله الذى عمّه بيده فى قالب من رخام قد وضع فيه كما هو حتى لا يتغيّر شدّته ومع هذا المنديل ردآؤه والشباك الذى كان يجلس فيه ويتوكّأ عليه فاحتفظ بذلك حتى عمرت دار الوزارة على يد الافضل بن امير الجيوش فجعل هذا الشباك بها يجلس

فيه الوزير ويتّكأ عليه وما زال بها الى ان عمر الامير ركن الدين بيبرس الجاشنكير الخانقاة الركنيّة واخذ من دار الوزارة انقاضها ومنها هذا الشباك فجعله فى القبّة وهو شباك جليل واما العمامة والرداء فما زالا بالقصر حتى مات العاضد وتملّك السلطان صلاح الدين سيّرها فى جملة ما بعث من مصر الى الخليفة المستضئ بامر الله العبّاسى ببغداذ ومعهما الكتاب الذى كتبه القاضى على نفسه واشهد عليه العدول فيه انه لا حقّ لبنى العبّاس ولا له من جملتهم فى الخلافة مع وجود بنى فاطمة الزهرآء عليها السلام وكان البساسيرى الزمه حتى اشهد على نفسه بذلك وبعث بالاشهاد الى مصر فانفذه صلاح الدين الى بغداذ مع ما سيّر به من التحف التى كانت بالقصر

» Dans cet hôtel du vizir étoit le grand grillage en fer qui se trouve » aujourd'hui dans la coupole sous laquelle est enterré Bibars Djasch- » néghir, et qui fait partie du couvent qui porte son nom. C'est en- » dedans de ce grillage que se tiennent les lecteurs qui lisent l'Alcoran » pour le repos de son ame. Ce grillage étoit originairement placé dans » le palais du khalifat à Bagdad, et c'étoit en-dedans de ce grillage » que se tenoient les khalifes Abbasides, quand ils donnoient audience. » Lorsque l'émir Abou'lhareth Bésasiri s'empara de Bagdad, et y fit » faire la khotba, quarante vendredis, au nom du khalife Fatémite Mos- » tanser-billah, que le palais du khalifat fut livré au pillage, et que le » khalife Kaïm-biamr-allah se retira à Ana, Bésasiri envoya de Bagdad » en Égypte à Mostanser-billah, en l'année 447, de l'argent et des » présens. Au nombre de ces présens, étoit le turban que le khalife » Kaïm avoit arrangé de sa propre main, et qui avoit été placé, tout » disposé comme il l'étoit, sur un moule de marbre, pour que les plis ne » se déformassent point dans le transport. Avec ce turban se trouvoient » aussi le manteau du khalife, et le grillage dans l'intérieur duquel il se » tenoit et sur lequel il s'appuyoit.

» On conserva tout cela jusqu'au temps où Afdhal, fils d'Emir- » aldjoyousch, fit construire l'hôtel du vizirat. Alors on y plaça ce gril-

» lage; c'étoit là que le vizir se tenoit, et il s'appuyoit sur ce grillage » quand il donnoit audience. Il demeura ainsi placé jusqu'à ce que l'émir » Rocn-eddin Bibars Djaschnéghir fit construire le monastère nommé » *Rocnyya*. On enleva alors de l'hôtel du vizirat, qui étoit ruiné, des » matériaux, du nombre desquels fut ce grillage, et on le plaça dans la » coupole: c'est un grillage magnifique.

» Quant au turban et au manteau, ils demeurèrent dans le palais » des Fatémites jusqu'à la mort d'Adhed et à l'occupation de l'Égypte » par Salah-eddin. Ils firent partie des objets que Salah-eddin envoya » d'Égypte au khalife Abbaside Mostadhi-biamr-allah, à Bagdad. Avec » ces effets étoit l'acte que le khalife Kaïm avoit écrit et auquel il avoit » fait intervenir comme témoins des notaires (*voyez* sur le mot عدول » la note (20) ci-devant pag. 38), acte par lequel il reconnoissoit que » les enfans d'Abbas et lui en particulier n'avoient aucun droit au » khalifat, tandis qu'il existoit des descendans de Fatime. C'étoit » Bésasiri qui l'avoit contraint à dresser cette déclaration, et qui en- » suite l'avoit envoyée en Égypte. Salah-eddin la renvoya à Bagdad » avec les autres présens [de Bésasiri] que l'on conservoit dans le palais.» (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 81 *verso*.

Je dois faire observer que j'ai corrigé d'après d'autres manuscrits quelques fautes graves du manuscrit 673 C 2. On y lit par exemple الفاضل au lieu de العاضد, et المستنصر بامر الله العبّاسي, au lieu de المستضئ بامر الله العبّاسي, &c.

(16) On nommoit ainsi l'île où est le Mikyas, et qu'on a appelée depuis *Raudha*. *Voyez* ci-devant, note (8), pag. 229.

(17) Je ne suis pas bien sûr de la prononciation du mot مرجلة. J'ai supposé que le passif de la seconde forme devoit avoir le même sens que la cinquième forme: رجل .... وهي رجلة وترجّلت صارت كالرجل, dit l'auteur du Kamous. Le même auteur dit aussi: وامرأة مرجل كمحسن مذكر وبرد مرجل كمعظم فيه صور الرجال, ce qui doit signifier que مُرْجَلٌ prononcé comme مُحْسِنٌ se dit *d'une femme qui a des enfans mâles*, et مُرْجَلٌ prononcé comme مُعْظَمٌ, *d'une étoffe sur laquelle on a représenté des figures d'hommes*. C'est, je pense, pour avoir mal entendu le mot مذكر dans cet endroit

du Kamous, que Castell a donné à مُرجَل la signification de *mulier virilem sexum habens, hermaphrodita*. Quant à مرجّلة c'est ici la même chose que مذكّرة, dont l'auteur du Kamous dit :

امراة ذَكَرَة ومُذَكَّرة ومتذكِّرة متشبّهة بالذُكور واذكرت ولدت ذكرا وهي مُذْكِر ومِذْكار

(18) Le mot طبل signifie une sorte de gros tambour qu'on bat par-dessus avec un morceau de bois fait pour cela, et par-dessous avec une petite baguette. On peut en voir la description dans le Voyage de Niebuhr, tom. I, pag. 146. (*Voyez* aussi Hoest, *Beschreibung von Maroccos*, pag. 261 ; Russel, *The natural History of Aleppo*, 2.e éd., tom. I, p. 151.) Niebuhr et Hoest en donnent la figure.

(19) Ces vers sont du mètre nommé رمل qui se compose du pied فاعلاتن répété six ou quatre fois, ou des variétés de ce pied. Ici il n'y a que quatre pieds, ce qui donne cette mesure :

– ∪ – – | – ∪ – – || – ∪ – – | – ∪ – –

(20) Karafa, situé à l'est et au sud-est du Caire, entre la ville et le mont Mokattam, a toujours servi de sépulture aux Musulmans. On peut consulter sur ce lieu, Niebuhr, Voyage, tom. I, pag. 95 et planche XII. Makrizi dit au sujet de Karafa : « Karafa est un des cime-» tières des habitans de Misr et du Caire. La partie qui est située » au pied de la montagne, se nomme le *petit Karafa* القرافة الصغرى, » et celle qui est à l'est de la ville et plus voisine des habitations, » s'appelle le *grand Karafa* القرافة الكبرى. Le nom de *Karafa* vient » d'une tribu d'Arabes appelés *Bénou-Karafa* بنو قرافة, du nom » de leur mère : ces Arabes étoient une branche de la tribu de » *Moafir* معافر » (Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, fol. 330 *verso* et suiv.) Yakout (man. ar. de la bibl. du Roi, sans n.°) dit :

القرافة بفتح القاف ورآء خفيفة والف وفآء، الاوّل مقبرة بمصر مشهورة مسمّاة بقبيلة من المعافر يقال لهم بنو قرافة، الثانى القرافة محلّة بالاسكندرية منسوبة الى القبيلة ايضا.

Le petit Karafa portoit plus anciennement le nom de صحرآء *Sahra*,

suivant un passage de Makrizi que j'ai déjà cité. *Voyez* ci-devant, note (79), pag. 194.

(21) حكر signifie proprement *emmagasiner une denrée, afin d'attendre, pour la vendre, qu'elle soit devenue plus chère :* mais en Égypte on emploie ce mot dans un autre sens; il signifie *enclore un terrain pour empêcher que d'autres n'y bâtissent.* Voici ce que dit à ce sujet Makrizi (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 209 *verso*) :

قال ابن سيّدة الاحكار جمع الطعام ونحوه ممّا يؤكل واحتباسه انتظارَ وقت الغلاء والحكرة والحكر جميعا ما احتكر وحكره يحكره حكرا ظلمه وتنقّصه واساء معاشرته انتهى والتحكير على هذا المنع فقول اهل مصر حبّكر فلان ارض فلان يعنون منع غيره من البنآء عليها

(22) Makrizi, parlant ailleurs de ce pont, dit *qu'il conduisoit du canton de la Timbalière à Minyet-siradj :* هذه القنطرة على الخليج الناصرى يتوصّل اليها من ارض الطبّالة ويسير الناس عليها الى منية سيرج Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 236 *verso.*

Il y avoit sur ce pont deux rangées de boutiques, et il étoit couvert pour procurer un abri contre l'ardeur du soleil. *Ibid.* fol. 237 *recto.*

(23) Le mot جسر signifie *un pont*, et particulièrement *un pont de bateaux*, ou bien *une chaussée ;* mais dans Makrizi il a ordinairement cette dernière signification. Voici ce qu'on lit dans cet auteur :

الجسر بفتح الجيم الذى تسمّيه العامّة جسرا عن ابن دريد وقال الخليل الجَسر والجِسر لغتان وهو القنطرة ونحوها ممّا يعبر عليه وقال ابن سيّدة والجَسر والجِسر الذى يعبر عليه والجمع القليل اجسُر قال

ان فراخا كفراخ الاوكر بارض بغداذ ورآء الاجسر

والكثير جسور

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 247 *recto.*

(24) *Voyez* sur le mot حارة la note (10) ci-devant, p. 157.

(25) Makrizi parle ailleurs d'un lieu hors *la porte de Zuweïla* باب زويلة, qu'on nommoit *la maison des Fauconniers* ربع البزادرة, et il dit qu'il n'y avoit point eu de bâtimens en ce lieu jusqu'en l'année 713, époque à laquelle des soldats y construisirent plusieurs maisons. Le mot بزادرة est le pluriel arabe de بازدار, qui est originairement persan : on dit dans le même sens, بازدارى Voyez *Ahmedis Aralsiadæ Vita... Timuri*, de l'édition de M. Manger, tom. II, page 148, et la note de l'éditeur.

(26) Je traduis suivant la leçon des manuscrits que j'ai consultés, et dans tous lesquels on lit بنى ; je conjecture cependant qu'il faut lire بنى *on y bâtit.*

(27) La leçon que j'ai adoptée est assurément bien préférable à celle que j'avois suivie dans la première édition. Elle est autorisée par les manuscrits de la bibliothèque du Roi, n.° 673 C 2 et n.° 680, et par un manuscrit qui fait partie de ma collection particulière.

(28) Je terminerai ce qui concerne *la terre de la Tinbalière* par un fragment du tableau que fait de la ville du Caire et de ce lieu en particulier, un écrivain nommé *Ebn-Saïd*, auteur d'un ouvrage qui a pour titre كتاب المغرب فى حلى المغرب. C'est Makrizi qui me fournit ce passage. Ebn-Saïd après avoir dit que la ville du Caire ne répond point à la grandeur et à la puissance des khalifes Fatémites dont elle a été la capitale, et à qui elle doit sa fondation, fait l'éloge de cette partie du Caire qu'on nommoit بين القصرين, parce qu'elle occupoit l'intervalle qui séparoit les deux palais des khalifes. Puis il ajoute : « Si tout le Caire ressembloit à ce quartier-là, ce seroit une » ville magnifique, et tout-à-fait digne des hautes pensées d'un sultan ; » mais au contraire, cette partie n'a que peu d'étendue, et vous passez de » là dans un espace étroit, et dans des rues qui n'offrent qu'un sentier » obscur et resserré entre les boutiques. Quand les chevaux s'y pressent » avec les piétons, on y éprouve un certain serrement de cœur, et une » tristesse qui tire les larmes des yeux. Voici ce dont j'ai été témoin » un jour. Le vizir, précédé des officiers du gouvernement, traversoit » la ville en grande pompe. Il rencontra sur son chemin un chariot » chargé de pierres, traîné par des bœufs, et qui interceptoit entièrement le passage au devant des boutiques. Le vizir s'arrêta, et la foule

» foule s'amassa et devint très-considérable. Comme c'étoit dans un » endroit où il y avoit des gargotiers qui font cuire des viandes, la fumée » couvroit le visage et les habits du vizir. Peu s'en fallût que les gens » de pied n'y périssent et moi avec eux. La plupart des rues du Caire » sont étroites, obscures et remplies de poussière et de fumier. Les » bâtimens qui les dominent, sont construits de roseaux et de terre, » et ont une grande élévation, en sorte qu'il ne reste entre les deux » rangs de maisons qu'un passage étroit pour l'air et la lumière. Je » n'ai point vu, dans tout le Magreb, de ville plus incommode que le » Caire, sous ce point de vue. Quand je marchois dans la ville, j'avois » la respiration gênée et j'éprouvois un fort sentiment de tristesse, jus- » qu'à ce que je vinsse au lieu nommé l'*Intervalle des deux palais.*

» Un autre défaut du Caire, c'est que dans cette ville, située auprès » d'un fleuve tel que le Nil, on meurt de soif, parce qu'on a cons- » truit la ville à une grande distance du Nil, de peur qu'il ne la ruinât » par ses empiétemens et en rongeant le sol sur lequel elle est bâtie. Si » l'on veut aller jouir du plaisir qu'offre le Nil, il faut marcher long- » temps hors de la ville, entre les édifices qui sont en-dehors des murs, » jusqu'au lieu nommé *Maks*. L'air est toujours obscur dans cette ville, » à cause de la poussière noire qui s'élève de dessous les pieds des » passans. Un jour que mes camarades me pressoient vivement de » retourner au Caire, je leur répondis par ces vers :

» *On dit : allons au Caire. Pour moi je ne puis y jouir d'aucun plaisir.* » *Je n'y trouve qu'une foule incommode, des chemins étroits, un mal-* » *aise continuel, et la poussière que font élever les pieds des passans.* »

» Quand on approche de la ville, on voit un mur noir, sale, et » une atmosphère grise : l'ame se resserre, la gaieté fuit. Le lieu le plus » agréable entre les dehors de la ville pour se divertir, c'est la terre » de la Timbalière, sur-tout dans la saison du trèfle et du lin. J'ai » fait à ce sujet les vers suivans :

» *Puisse le Ciel verser ses eaux sur une terre que je n'ai jamais visitée* » *sans que le trèfle la couvrît et la parât de ses charmes ! C'est une jeune* » *fiancée qui a quitté son voile : les eaux lui servent de collier, et de toutes* » *parts des pendans d'oreille ornent ses attraits.* »

ولو كانت القاهرة كذلك كلها كانت عظيمة القدر وكاملة الهمّة السلطانية ولكن ذلك لعدد قليل ثمّ تسير منه الى أمد ضيّق

وتمرّ فى ممرّ كدر حرج بين الدكاكين اذا ازدحمت فيه الخيل مع الرجالة كان ذلك ما تضيق منه الصدور وتسخن منه العيون ولقد عاينت يوما وزير الدولة وبين يديه الامرآء وهو فى موكب جليل وقد لقى فى طريقه عجلة بقر تحمل حجارة وقد سدّت جميع الطريق بين يدى الدكاكين ووقف الوزير وعظم الازدحام وكان فى موضع طبّاخين والدخّان فى وجه الوزير وعلى ثيابه وقد كاد يهلك المشاة وكدت اهلك فى جملتهم وأكثر دروب القاهرة ضيّقة مظلمة كثيرة التراب والازبال والمبانى عليها من قصب وطين مرتفعة قد ضيقت مسالك الهوآء والضوء بينهما ولم ار فى جميع بلاد المغرب اسوء حالا منها فى ذلك ولقد كنت اذا مشيت فيها يضيق صدرى وتدركنى وحشة عظيمة حتى اخرج الى بين القصرين ومن عيوب القاهرة إنها فى ارض النيل الاعظم ويموت الانسان فيها عطشا لبعدها عن مجرى النيل لمُلّا بصادرها وياكل ديارها واذا احتاج الانسان الى فرحة فى نيلها مشى فى مسافة بعيدة بظاهرها بين المبانى التى خارج السور الى موضع يعرف بالمقس وجوّها لا يسرح كدرا ممّا تثيره الارجل من التراب الاسود وقد قلت فيها حين أكثر علىّ رفاق من الحثّ على العود اليها شعر

يقولون سافر الى القاهرة وما لى بها راحة ظاهرة
زحام وضيق وكرب وما تثير بها ارجل السائرة

وعند ما يقبل المسافر عليها يرى سورا اسود كدرا وجوّا مغبرا فتنقبض نفسه وينفر انسه واحسن موضع فى ظواهرها الفرجة ارض الطبّالة لا سيّما ايّام القرط والكتّان فقلت شعر

سقى الله ارضا كلّما زرت ارضها
كساها وحلّاها بزينته القُسرط
تجلّت عروسا والمياه عقودها
وفى كل قطر من جوانبها قُسرط

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 24 *recto*.

J'ai corrigé le texte de ce passage d'après plusieurs manuscrits. Ebn-Saïd, duquel est tiré ce morceau, se nomme *Nour-eddin Abou'lhasan Ali, Garnati, fils de Saïd*, suivant Hadji-Khalfa, qui place sa mort en 673 de l'hégire. Son ouvrage a pour titre, selon le même auteur, مغرب فى محاسن اهل المغرب; il forme 15 volumes. Casiri, qui en parle (*Bibl. Ar. Hisp. Escurial.* tom. II, pag. 16), lui donne pour titre مغرب فى اخبار اهل المغرب; mais il n'a pas compris le sens du mot مغرب, qui signifie, *celui qui parle d'une manière admirable*.

(29) Le premier mot du titre de cet ouvrage est écrit fort différemment dans les manuscrits de Makrizi; mais je vois par Hadji-Khalfa qu'il faut écrire السواتح. *Hasan Askéri, fils de Mohammed, fils d'Abd-alrahman, fils d'Abou'lbaka* حسن بن محمد بن عبد الرحمن بن ابى البقاء العسكرى, auteur de cet ouvrage, paroît, dit Hadji-Khalfa, s'être proposé de réfuter un livre composé contre l'usage du *haschischa*, par *Kotb-eddin Mohammed Touzéri Kastélani Magrébi, fils d'Ahmed* قطب الدين محمد بن احمد التوزرى القسطلانى المغربى, mort en 686. Les surnoms de Kotb-eddin indiquent qu'il étoit natif de *Touzer* توزر, ville de la province de *Kastilia* قسطيلية, en Afrique. Son livre a pour titre: تحريم المعيشة فى تحريم الحشيشة. Kotb-eddin ayant eu connoissance de l'ouvrage de Hasan, y répondit par un autre traité intitulé: تتمم التكريم فيما للحشيشة من التحريم. Ce dernier ouvrage a été commenté par un docteur hanéfite nommé *Abd-albasit, fils de Khalil* عبد الباسط بن الخليل الحنفى, qui a intitulé son commentaire: الدرّ الوسم فى شرح تتمم التكريم فى تحريم الحشيش ووصفه الدمم. (*Voyez* Hadji-Khalfa, aux mots سواتح, تكريم et درّ الوسم.) Sur *Touzer* et *Kastilia*, on peut consulter M. Hartmann, *Edrisii Africa*, pag. 251 et 257.

Q.

(30) Touster, qu'on nomme vulgairement ششتر *Schouschter*, mais à tort, suivant l'auteur du Kamous, est une ville très-ancienne, de la province du Khouzistan, et de la contrée nommée *Ahwaz* الاهواز. Elle est célèbre par une digue construite dans son voisinage par un des rois du nom de Sapor, pour élever les eaux de la rivière près de laquelle est la ville, bâtie sur une hauteur. Suivant l'auteur du *Djihan-numa*, *Touster* تستر est une corruption du nom persan شش در qui veut dire *six portes*. Au lieu de ششتر on écrit aussi شوشتر. L'auteur du كتاب مراصد الاطلاع على اسمآء الاماكن والبقاع dit que *Schouschter* signifie التفضيل فى الطب والنزهة, ce que je corrige ainsi: التفضيل فى الطيب والنزهة, c'est-à-dire, *le superlatif en fait de plaisir et d'agrément*. Dans le *Farhang schoouri*, on lit que le nom de cette ville devroit se prononcer par un *fatha*, *Scheschder*, mais que l'usage de le prononcer par un *dhamma*, *Schouster*, a prévalu. *Voyez* les notes de M. Langlès sur le Voyage de Chardin, tom. VI, pag. 143; M. Kinneir, *a Geograph. Memoir of the Persian empire*, pag. 93 et 97; le *Djihan-numa*, pag. 282.

L'auteur du *Nozhat-alkoloub* نزهة القلوب (man. pers. de la bibl. du Roi, n.° 227) dit que « Sapor, ayant construit en travers sur la rivière » de Touster une grande digue, fit élever l'eau par le moyen de cette » digue, et donna cours à la rivière de *Descht-abad*, de laquelle dépend » l'existence de la contrée de Touster. » M. Langlès, qui a mal compris ce passage, fait dire à l'auteur du *Nozhat-alkoloub*: « Il fit une grande » digue, par le moyen de laquelle le fleuve de *Decht-abad*, qui tournoit » autour de la ville, passa au milieu. » Cette rivière s'appelle aujourd'hui *Karoun*; Abou'lféda la nomme seulement *la rivière de Touster*. Je n'ai trouvé le nom de *Descht-abad* que dans le *Nozhat-alkoloub* et le *Djihan-numa*.

(31) J'ai cherché inutilement des renseignemens sur le scheïkh Haïder, dans un grand nombre d'ouvrages, et spécialement dans celui de Djami qui est intitulé نفحات الانس, et qui contient les vies d'un grand nombre de Sofis.

(32) Le mot عقّار signifie, suivant Firouzabadi, *toute plante ou racine qui est employée comme remède* عقّار كلّ ما يتداوى به من النبات او اصولها: le pluriel est عقاقير. Greaves a mal-à-propos pris

ce mot pour le nom d'une pierre précieuse. Voyez *Miscellaneous Works* of M. John Greaves, tom. I, pag. 112.

(33) *Nischabour* نشابور ou *Nisabour* نيسابور et *Nischavar* نشاور sont trois manières différentes de prononcer le nom de la même ville. Yousouf Teïfaschi, fils d'Ahmed, auteur d'un Traité des pierres précieuses, que M. Rau, mort professeur des langues Orientales en l'université de Leyde, nous a fait connoître en partie, a cependant distingué *Nischabour* de *Nischavar*. Dans le chap. XI de son ouvrage, parlant de la *turquoise* فيروزج, il dit : الفيروزج يجلب من معدن له في جبل من جبال نيسابور ومنه يحمل الى سائر البلاد ومنه نوع يوجد في نيشاور الا ان النيسابوري خير منه (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 969; man. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 401). Mais cette erreur a été relevée par *Beïlak Kiptchaki* بيلك القبجاقي, auteur d'un autre ouvrage sur les pierres précieuses, intitulé كنز التجار في معرفة الاحجار ومما غلط التيفاشي في الفيروزج ; il dit dans sa préface : وقال ان معدنه في جبل بنيسابور ومنه نوع يوجد بنيشاور والنيسابوري خير منه ولم يعلم انهما الاسماء المترادفة المتكثرة اللفظ المتحدة المعنى لان هذه الاسمين واقعة على بلدة واحدة (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 970).

(34) Le nom de ce lieu est fort diversement écrit dans les manuscrits. Les uns portent رماه, d'autres راماه ; dans un manuscrit qui m'appartient, on lit مارماه. Je ne trouve ni l'un ni l'autre de ces noms dans le كتاب مراصد الاطلاع : le seul nom de lieu que j'y trouve offrant quelque rapport avec celui-ci, est *Ramasah* راماساه. C'est, suivant l'auteur de ce même ouvrage, un bourg du territoire de *Merou'lschahidjan* من قرى مرو الشاهجان.

(35) On peut prononcer, suivant l'auteur du Kamous, *kinnab* ou *konnab* ; il dit : القنب كدنم وسكر نوع من الكتان.

(36) Ormus ou Hormuz, dont il s'agit ici, n'est point la ville située dans l'île du même nom qui s'appeloit auparavant *Géroun* ou *Zéroun* ; c'est une ville située sur le continent, et qui étoit la capitale du royaume

d'Ormus. Le roi dont il est ici question, doit être, si l'on s'en rapporte au récit de Teixeira, *Xabadin Mahmud*, c'est-à-dire, *Schéhab-eddin Mahmoud* شهاب الدين محمود, onzième souverain de ce royaume, ou son prédécesseur *Amir Seyfadin*, c'est-à-dire, *Emir Seif-eddin* امير سيف الدين. Ce dernier, vainqueur d'un usurpateur nommé *Xarear*; c'est-à-dire, *Schahriar* شهريار, fit la guerre aux habitans de l'île de *Keys* ou *Kisch*, qui avoient pris parti pour l'usurpateur; il en fit un grand carnage; et ayant pris quelques-uns des principaux de l'île de Kisch, il les conduisit dans l'île de Géroun; là il les fit mettre à mort près d'une montagne qu'on a nommée à cause de cela, dit Teixeira, *Kuy Kostaron*, c'est-à-dire, *la montagne des Morts*. Sans doute Teixeira a voulu dire *Kouhi kostegan* كوه كشتكان. Voyez *Breve Relacion del principio del reyno Harmuz*, pag. 8.

L'auteur du كتاب مراصد الاطلاع (man. ar. de la biblioth. du Roi, sans n.°) dit que *Hormuz* هرمز, ou comme quelques personnes l'écrivent, *Hormouz* هرموز, est une ville située sur un golfe de la mer de Perse, et le chef-lieu de la province de Kirman, et que c'est là que les bâtimens déchargent les marchandises de l'Inde, d'où elles passent dans le Kirman, le Sedjestan et le Khorasan. Abou'lféda, dans sa Géographie, dit que la ville d'Ormus a été ruinée par les Tartares; et que les habitans se sont retirés dans l'île de Zéroun, qui est en face de l'Oman. De son temps il n'y avoit plus dans l'ancienne ville d'Ormus que quelques familles pauvres et sans ressources. *Voyez* l'ouvrage déjà cité de Teixeira, pag. 12.

(37) *Voyez* sur Bahréin, la Description de l'Arabie, d'Abou'lféda, pag. 65, dans le tome III des *Geographiæ vet. script. gr. minor.*, et l'ouvrage de M. Christ. Rommel, intitulé *Aboulfedæ Arabiæ Descriptio commentario perpetuo illustrata*, pag. 87. L'auteur du كتاب مراصد الاطلاع dont j'invoque souvent l'autorité, dit:

البحرين اسم جامع لبلاد على ساحل البحر بين البصرة وعمان من جزيرة العرب وعمان آخرها ومدينتها هجر وبينها وبين البصرة خمسة عشر يوما وبينها وبين عمان مسيرة شهر

« *Bahréin* est un nom qui comprend toute la contrée située sur » le bord de la mer entre Basra et Oman, et faisant partie de la

» presqu'île des Arabes : cette contrée se termine à Oman. La capitale de » Bahréïn est Hadjar. Entre Basra et Hadjar, il y a quinze journées de » chemin, et la distance de Hadjar à Oman est d'un mois de route. » Au mot هجر *Hadjar*, le même auteur fait observer qu'on dit aussi avec l'article الهجر, et que quelquefois on donne ce nom à toute la contrée de Bahréïn.

Il paroît qu'aujourd'hui le nom de Bahréïn a une acception beaucoup moins étendue. *Voyez* Niebuhr, Description de l'Arabie, éd. de 1773, pag. 284 et 293 ; M. Kinneir, *a Geogr. Memoir of the Persian empire*, pag. 17.

(38) Cette anecdote n'est sans doute rapportée ici par Makrizi, que parce que la date de cet événement important sert à confirmer celle de l'introduction du *haschischa* dans l'Irak. J'ai cherché inutilement dans les historiens Arabes imprimés, quelques renseignemens sur le fait dont il est ici question ; mais voici ce que m'a fourni Nowaïri (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 645) : « En l'année 632, le 28 de *rébi* » premier, le vizir *Nasir-eddin, fils de Monakid* نصير الدين بن المناقد (il est nommé ailleurs *Nasir-eddin Abou'lazhar Mohammed, fils de Mohammed, fils de Nakid* نصير الدين ابو الازهر محمد بن محمد بن المناقد) » tint une assemblée dans son hôtel, où il appela un grand nombre de » docteurs, des principaux d'entre les négocians, et de changeurs. » On étendit devant lui des tapis de cuir ; puis on apporta des dirhems » frappés au nom de l'imam Mostanser-billah, et on les jeta sur ces » tapis. Alors le vizir se leva, ainsi que toute l'assemblée, à laquelle » il adressa ces paroles : *Notre seigneur et maître, le prince des croyans,* » *Mostanser-billah, dont Dieu daigne exalter les commandemens, a* » *ordonné que vous employiez dans votre commerce, ces dirhems au* » *lieu des* rognures ; *il a donné cet ordre par bonté pour vous, pour* » *exercer à votre égard une œuvre de miséricorde, et pour vous dis-* » *penser de faire usage, dans votre commerce, d'un moyen d'échange* » *illicite ; à l'avenir vous ne serez plus obligés de recourir à un* change » *qui renferme une sorte d'usure.* » رسم سيّدنا ومولانا المستنصر بالله امير المومنين اعلى الله مراسمه بمعاملتكم بهذه الدراهم عوضا عن القراضة لطفا بكم وصدقة فى حقّكم وانقاذا لكم من التعامل بالحرام واغناكم عن الصرف المشتمل على الربا « Tous les assistans protestèrent

» de leur obéissance, et témoignèrent leur reconnoissance par des vœux » réitérés pour le bonheur du khalife. *On fixa la valeur des dirhems* » *à dix dirhems pour un dinar au coin de l'imam* ثم قطع سعر الدراهم كل عشر دراهم بدينار امامي, et l'on distribua ces dirhems » aux négocians pour qu'ils s'en servissent dans le commerce. » Il résulte de ce passage de Nowaïri, que les *rognures* dont on se servoit dans le commerce, étoient des rognures d'or qui suppléoient à la monnoie d'argent. Il paroît, par le Traité des monnoies de Makrizi, que depuis le khalifat de Motéwakkel, mort en 247, la fabrication des dirhems fut fort altérée; et il y a lieu de croire qu'elle avoit cessé depuis long-temps à l'époque du règne de Mostanser, en sorte que l'on employoit, pour l'achat des choses de peu de valeur, de petits morceaux d'or informes, que l'on donnoit au poids. Cette sorte de transaction commerciale renfermoit une espèce d'usure, ou du moins d'échange illicite. Pour comprendre ceci, il faut savoir que lorsqu'on vend une chose de la nature de celles qui servent à l'estimation des valeurs, pour une autre chose de la même nature, comme de l'or pour de l'argent, ce contrat s'appelle صرف *change*, et ne se nomme point بيع *vente*: الصرف هو البيع اذا كان كل واحد من عوضيه من جنس الاثمان dit Codouri. Sur quoi un commentateur dit: « La vente de l'or pour » de l'or, ou de l'argent pour de l'argent, ou de l'un de ces métaux » pour l'autre, s'appelle *sarf* صرف, parce que, dans cette vente, il faut » que les deux objets d'échange soient *transmis* de la main à la main: » or le mot *sarf* veut dire *nakl*, c'est-à-dire, *transporter*. » بيع الذهب بالذهب والفضة بالفضة او احدهما بالآخر سمّي بـه لانه يحتاج فيه الى نقل يدلتيه من يد الى يد والصرف هو النقل « Si l'on change » or contre or, ou argent contre argent, c'est un commerce illicite, à » moins qu'on ne donne poids pour poids, sans égard à la différence de » valeur qui résulte du titre ou du travail; encore faut-il que l'échange » soit consommé et effectué avant la séparation des contractans: mais si » l'on change de l'or pour de l'argent, il est permis d'avoir égard à la » différence des valeurs; seulement il faut que l'échange soit consommé, » par la tradition réciproque des valeurs, avant la séparation des parties » contractantes; autrement le contrat seroit nul. » فان باع فضة بفضة او ذهبا بذهب لم يجز الا مثلا بمثل وان اختلفا في الجودة والصياغة

ولا بدّ من قبض العوضين قبل الافتراق واذا باع الذهب بالفضّة جاز التفاضل ووجب التقابض وان افترقا فى الصرف قبل قبض العوضين او احدهما بطل العقد Or, dans le cas dont il s'agit, s'il n'y avoit d'autres moyens d'échange que des dinars ou monnoie d'or, et de petites portions non monnoyées du même métal à toutes sortes de titres, on étoit sans cesse obligé de changer de l'or pour de l'or; et comme on ne pouvoit manquer, dans cet échange, d'avoir égard au titre de l'or, on se trouvoit à chaque instant en contradiction avec la loi, et coupable d'une prévarication assimilée à l'usure.

A l'appui de ce que je viens de dire touchant le change ou espèce de vente nommée صرف, je vais rapporter un fait qui montre combien les Musulmans sont scrupuleux à cet égard.

Ce fait m'est fourni par un traité de Makrizi qui se trouve dans un recueil des petits ouvrages de cet écrivain célèbre, nouvellement apporté du Caire, et acquis par la bibliothèque du Roi. Ce recueil est intitulé رسائل الامام خاتمة الحفّاظ وقدوة المؤرّخين العلّامة تقىّ الدين احمد المقريزى. Le premier des ouvrages contenus dans ce recueil est sans titre; mais j'ai tout lieu de croire que c'est le traité intitulé كتاب اغاثة الامّة بكشف الغمّة dont Makrizi lui-même parle dans son Traité des monnoies Musulmanes. (*Voy. Almakrizi, Historia monetæ arabicæ.... nunc primùm edita, versa et illustrata ab Ol. G. Tychsen.*, p. 50 et 130; Traité des monnoies musulmanes, traduit de l'arabe de Makrizi, note (100), pag. 56.) C'est dans ce petit traité que se trouve le fait que je vais citer.

« Voici, dit Makrizi, ce qui donna lieu de rétablir en Égypte la » fabrication des *fels* ou monnoies de cuivre, du temps de Camel » [Melic-alcamel.] Ayyoubite, après que cette fabrication avoit cessé. » Une femme vint un jour trouver le khatib de la djami de Misr, » Abou'ltaher Mahalli, pour lui demander une décision juridique sur » cette question : Est-il licite ou non de boire de l'eau ! Servante de » Dieu, lui dit le khatib, qu'est-ce donc qui peut empêcher de boire » de l'eau ! Le sultan, lui répondit-elle, a fait frapper ces dirhems [les » dirhems *camélites*] ; or j'achetois une outre d'eau pour la valeur d'un » demi-dirhem, et comme je n'avois sur moi qu'un dirhem, on m'a rendu » un demi-dirhem d'argent monnoyé : c'est donc la même chose que si

» avec mon dirhem j'eusse acheté de l'eau, plus un demi-dirhem. Le » khatib trouva que cela étoit répréhensible ; il s'aboucha avec le sultan, » et eut une conférence avec lui sur ce sujet. En conséquence, le sultan » ordonna que l'on frappât des *fels* [ou monnoies de cuivre]. »

Makrizi rapporte à la suite de ce passage plusieurs faits curieux qui ne se trouvent point dans son Traité des monnoies; ce qui m'engage à les donner ici.

« A Bagdad, ville dont la population surpasse celle de toutes les » autres grandes villes, on se servoit de pain comme moyen d'échange » ou en guise de monnoie, pour l'achat de la plupart des denrées. La » preuve de cela se trouve dans le passage suivant, que j'ai extrait » d'une lettre du scheïkh le reïs Abou'lcasem, fils d'Abou-Zeïd, adressée » à un de ses frères [des moines de son ordre], et dans laquelle il » lui faisoit connoître les particularités et l'état des lieux par lesquels » il avoit passé, lors du voyage qu'il fit d'Égypte à Bagdad, où il arriva » en l'an 400 environ. *Ici*, dit-il après un long préambule, *on place* » *la pâte du pain, quand elle est pétrie, sur la porte de la boutique, en sorte* » *qu'il s'amasse sur cette pâte une grande quantité de mouches : ensuite on* » *met cuire ce pain dans des fours qui ont été chauffés avec de la fumée* » *[*c'est-à-dire, apparemment, *avec de la suie ou des matières qui ont oc-* » *casionné beaucoup de fumée] : on a soin que ces pains ou galettes soient* » *extrêmement légers. On s'en sert pour commercer dans les marchés, on en* » *fait usage au lieu de dirhems, et l'on paie avec ces galettes comme avec* » *une monnoie de convention. On a établi pour cela une règle et un tarif* » *auxquels on se conforme : on refuse celles qui sont fendues ou cassées,* » *comme on refuse une pièce d'argent rognée ou une pièce d'or altérée.* » *La plus grande partie des comestibles et des boissons s'achètent avec* » *ces galettes ; les cabaretiers et les marchands de vin les reçoivent,* » *et elles ne sont point refusées par les marchands d'étoffes et les épiciers.* » *Le pain blanc a aussi un taux déterminé (en galettes noires), sans* » *que cela donne lieu à aucun change (illicite) ; et il y a parmi eux,* » *à cet égard, un tarif connu et mis par écrit : avec toutes ces précautions* » *et tout ce soin, soixante galettes (noires) se vendent un kirat.*

» Voilà ce que j'ai extrait de cette lettre. J'ai copié ce qui suit » d'un ouvrage de Mohammed, fils de Saïd, le célèbre hafedh du » Magreb, intitulé *le Fruit recueilli des différentes sectes, et le présent* » *reçu des fausses religions*, et qui étoit écrit de la main même de l'auteur. » Voici ses propres termes : *Un de ces marchands*, il veut dire un des

» marchands de ce pays-là, qu'il trouva à Bagdad lorsqu'il y alla, *me* » *montra un morceau de papier sur lequel il y avoit plusieurs lignes en* » *caractères du Khatai : il me dit que ce papier étoit fait de feuilles de* » *mûrier qui étoient lisses et douces au toucher; que quand un homme* » *du pays des Chinois, faisant le commerce, a besoin d'acheter quelque* » *chose de la valeur de cinq dirhems, il donne ce papier pour ces cinq* » *dirhems; que c'est leur roi qui leur donne ces feuilles de papier, où il met* » *son cachet, et qu'il reçoit en échange des marchandises dont il a besoin* » *pour son usage.*

» Un homme sur la véracité duquel je crois pouvoir compter, » m'a assuré qu'il avoit vu les habitans d'une des villes principales » du Saïd, employer en guise de monnoie, dans le commerce, pour » l'achat des denrées de peu de valeur, des *coudhas* [coquillages] qui » portent en Égypte le nom de *wada*, de même que les habitans de » l'Égypte emploient aujourd'hui les *fels*. Un homme sûr m'a rapporté » que, dans certaines contrées de l'Inde, la plus grande partie des » comestibles s'achètent avec des noix de galle et des dattes cueillies » avant maturité. Je me souviens, ainsi que beaucoup d'autres, d'avoir » vu souvent les habitans d'Alexandrie employer des pains, ou telle » portion qu'on en vouloit, pour l'achat des herbes vertes, des fruits » acides, des légumes et autres denrées de ce genre. Cet usage dura » jusqu'en l'année 770. J'ai vu aussi dans la contrée maritime de l'Égypte » connue sous le nom de *Rif*, que l'on achetoit la plus grande partie » des denrées dont on avoit besoin et des comestibles, avec des œufs » de poule, ou avec le son séparé de la farine, ou les épluchures qui » tombent quand on peigne le lin. »

وكان سبب ضربها بمصر فى ايّام الكامل الايّوبى بعد ان لم تكن ان
امراة تعرّضت الى خطيب الجامع بمصر وهو اذذاك ابو الطاهر المحلّى
تستفتيه ايحلّ شرب المآء ام لا فقال يا امة الله ما يمنع من
شرب المآء فقالت ان السلطان ضرب هذه الدراهم وانّى اشترى
القربة بنصف درهم منها ومعى درهم فيردّ علىّ نصف درهم ورقا وكانّى
اشتريت منه مآء ونصف درهم بدرهم وانكر ذلك واجتمع
بالسلطان وتكلّم معه فى ذلك فامر بضرب الفلوس ولقد كان ببغداد

التى اربت عمارتها على عامّة الامصار يجعل بازآء غالب المبيعات عوضا منها لخبز يوضح ذلك ما علّقته من رسالة الشيخ الرئيس ابى القاسم بن ابى زيد الى بعض اخوانه يخبره باخبار البلاد التى سلكها وما هى عليه وذلك عند سفره من مصر وحصوله ببغداد فى سنة بضع واربعمأية قال بعد صدر طويل امّا الخبز فيبرز عجينه على باب الدكّان فيجتمع على (عليه .I) عدد كثير من الذبّاب ثم يخبزونه فى تنانير قد احميت بالدخان ويبالغون فى تخفيف الرغفان ويتعاملون به فى الاسواق ويقيمونه مقام الدرهم وينتقدون نقدا قد اصطلحوا عليه وجعلوا لذلك قانونا يرجعون اليه ويردّون المسلوم (المسلوع .I) والمكدوح كما يردّ الدرهم الزائف والدينار البهرج ويشترون به اكثر المأكولات والمشروبات ويأخذه النبّاذ والخمّار ولا يردّه البزّاز ولا العطّار والرغيف السميد على غير صرف مقرّر (ثمن مقرر peut-être) وحساب عندهم معلوم محرّر ومع هذه العناية والاحتياط يباع كل ستّين رغيفا بقيراط، انتهى، وكتبت من خطّ حافظ المغرب محمد بن سعيد فى كتابه الذى سمّاه جنآء النحل وحبآء المحل ما نصّه واخرج لى احد هؤلا التجّار يعنى تجّارهم ببغداد لما رحل اليها ورقة فيها خطوط بقلم الخطا وذكر انها من ورق التوت فيها لين ونعمة وان هذه الورقة لما احتاج انسان بائع من بلاد الصين بخمسة دراهم دفعها فيها وان ملكها يختم لهم هذه الاوراق وينتفع بما ياخذ بدلا عنها، انتهى، فاخبرنى من لا اتّهم انه شاهد فى بعض مدن اقليم الصعيد اهلها يتعاملون فى محقّرات المبيعات بالكوذة وتسمّى بمصر البودع

كما يتعامل اهل مصر الان بالفلوس واخبرني ثقة ان ببعض
بلاد الهند يشترى الكثير من الما (الماكولات) بالعفص والملح
وادركت انا والناس اهل ثغر اسكندرية يجعلون في معاملة
الخضرة والحوامض والبقول ونحو ذلك كثيرا الخبز وكثيرا ما يراد
منه ولم يزل ذلك الى نحو السبعين والسبعماية وادركنا ريف
مصر واهله يشترون الكثير من الحوائج والماكولات ببيض الدجاج
وبنخال الدقيق ويردى مشاق الكتان

Il y a dans ce texte plusieurs fautes que je n'ai pas pu corriger par conjecture. Comme le verbe احتاج se construit avec الى et non avec ب, je pense que dans l'endroit où on lit بخمسة... لما احتاج, il y a quelques mots omis.

M. Tychsen a pensé que le mot كودة ou كودة comme on lit ici, pouvoit être une faute, et que l'on devoit lire كورة, ce qui représenteroit le mot *cauris*, nom que l'on donne à certains coquillages univalves, du genre des porcelaines, qui servent de monnoie dans l'Inde. (Voyez *Almakrizi, Hist. mon. arab.* pag. 130; *Introductio in rem numar. Mohammed.* pag. 223.) Cette conjecture est ingénieuse; mais jusqu'ici elle n'est confirmée par aucun manuscrit : au contraire, j'apprends par le tarif des droits de la douane de Suez, imprimé au Caire en arabe et en français en l'an 7, que *les coquilles des Indes* nommées en arabe ودعة, sont un des articles importés par le golfe Arabique en Égypte. Le mot ودعة, nom que l'on donne en Égypte à ces coquilles, se trouve dans le vers suivant qu'Ebn-Arabschah a inséré dans sa conclusion de l'Histoire de Timour:

فاني انتقى للنظم درّا ولم تظفر يدى منه بودعه

« Je choisissois des perles pour en former un collier, et il ne m'en » est pas revenu un seul *cauris* de profit. »

M. Manger a imprimé للنظر, mais ce n'est qu'une faute typographique. Voyez *Vita et res gestæ Timuri*, tom. II, pag. 986.

Quant à la monnoie de papier des Chinois, faite, selon Makrizi, avec les feuilles du mûrier, et qui se fait avec l'écorce des jeunes branches d'une

espèce de mûrier et avec d'autres végétaux, on peut voir Kæmpfer, *Amæn. exot.* fascic. 2, relat. 13, p. 466 et suiv.; le Voyage dans l'intérieur de la Chine, &c., par lord Macartney, trad. franç., éd. in-8.°, tom. III, p. 4; et une Dissertation de M. Langlès sur les papiers-monnoie des Orientaux, insérée dans le tom. IV des Mém. de la classe de littérature et des beaux-arts de l'Institut, p. 115 et suiv. Dans ce mémoire, on trouvera l'histoire de l'introduction du papier-monnoie, ou *tchaou*, parmi les Mogols, sous le règne de Caikhatou-khan, l'un des descendans de Holagou, sur lequel il faut voir l'Histoire des Huns, par M. de Guignes, tom. IV, p. 266. M. Langlès a tiré ce morceau curieux, du حبيب السير, ouvrage de Khond-émir, fils de Mirkhond, et non pas, comme l'a cru M. Langlès, de Mirkhond lui-même. Ce même fait est rapporté dans la Chronique Syriaque de Grégoire Bar-Hebræus, p. 600 du texte, 632 de la traduction. (*Voyez* aussi *A. L. Schlœzers kritisch-histor. Nebea-Stunden*, p. 161 et suiv.; la Numismatique Chinoise de M. Hager, p. 94 et suiv., et un Mémoire de M. J. de Klaproth sur l'origine du papier-monnoie, dans le Journal Asiatique, tom. I, pag. 258 et suiv.) Je ne sais sur quel fondement Casiri (*Bibl. Arab. Hispan. Escurial.* tom. II, pag. 173), a dit: *Pro minutâ autem monetâ Arabes per ea tempora, papyro sive crassiori chartâ in quadrum consectâ usi sunt.*

Les Persans ont eu une monnoie de cuir qui portoit le nom de شهرو, c'est-à-dire, *qui a cours par l'autorité du roi*; mais nous ignorons à quelle époque. *Voyez* le Gulistan de Sadi donné par Gentius, p. 279 et 602.

Dans le Guzarate on emploie, outre les *cauris*, des amandes très-amères. (Voyages de Tavernier, tom. III, pag. 21, éd. de 1713.)

Les féves de cacao ont aussi servi de menue monnoie au Mexique. *Voyez* le Voyage du P. Joseph Och au Mexique, publié par M. de Murr, sous ce titre: *Nachrichten von verschiedenen Landern des Span. America*, première partie, p. 57.

Puisque j'ai eu occasion de citer dans cette note le Traité des monnoies Musulmanes de Makrizi, et de faire mention des lois relatives aux ventes et au change, je ne quitterai pas ce sujet sans faire deux observations, dont l'une a pour objet de corriger une faute que j'ai commise dans la traduction du Traité des monnoies Musulmanes, et l'autre est destinée à éclaircir un passage du Traité des poids et

des mesures légales des Musulmans, du même Makrizi, dont le texte présente une difficulté par rapport au mot même qui signifie *vendre;* difficulté dont il est utile de donner ici la solution, parce que la même expression peut se rencontrer ailleurs, et induire en erreur un traducteur.

Makrizi, dans son Traité des monnoies (pag. 41 du texte publié par M. Tychsen, et 46 de ma traduction), dit que quand Mélic-aldhaher Barkouk fut devenu sultan et eut donné la charge d'ostadar à l'émir Mahmoud, fils d'Ali, celui-ci fit fabriquer une grande quantité de monnoies de cuivre, et fit cesser la fabrication des monnoies d'argent. « Ces dernières, ajoute-t-il, devinrent si rares, qu'elles ne » furent plus considérées que comme une marchandise que l'on crioit » dans les marchés en disant *haradj, haradj.* » حتى صارت عرضا ينادى عليه فى الاسواق بحراج حراج Faute de savoir ce que signifie le mot *haradj*, M. Tychsen a traduit *quæ res ipsis in foris maximæ vituperationi fuit* (pag. 120); et moi j'ai cru pouvoir traduire ainsi: » Elles ne furent plus considérées que comme une sorte de bijoux que » l'on crioit dans les marchés, sous la dénomination de *haradj* [c'est-» à-dire, *breloques*], » et j'ai tâché de justifier cette traduction dans une note. Mais depuis, ayant lu dans la Relation de la captivité du sieur Mouette dans les royaumes de Fez et de Maroc, p. 22, ce qui suit: » Notre chevalier de Malte et la dame sa mère furent vendus 1,500 » écus; et moi, qui étois resté tout le dernier de la troupe, après que » le crieur m'eut bien promené et qu'il eut bien crié *hérech, hérech*, » je fus acheté 300 écus, et livré à mes patrons », je reconnus que le mot *hérech* étoit le *haradj* de Makrizi, et que c'étoit une expression employée par les دلّال ou *courtiers* qui proclament dans les marchés les choses que les marchands ont à vendre. Un Juif de Tunis que j'ai consulté à ce sujet, a confirmé ma conjecture, et m'a dit que ce mot signifioit que si quelqu'un vouloit enchérir, il falloit qu'il se hâtât, parce que la marchandise alloit être adjugée. On reconnoît là la signification primitive du mot حرج *étroit, serré.*

Ma seconde observation concerne le verbe باع et la manière dont il se construit avec ses complémens. Ce verbe signifie *vendre* et *acheter*, comme l'observe Djewhari: la première signification est la plus commune, et Djewhari rapporte divers exemples de la seconde, et entre autres ce vers du célèbre poète Férazdak:

إِنَّ ٱلشَّبَابَ لَرَابِحٌ مَنْ بَاعَهُ وَٱلشَّيْبُ لَيْسَ لِبَائِعِهِ بِتِجَارٌ

« Certes, celui qui achète la jeunesse fait une heureuse spéculation ; » mais à acheter les cheveux blancs, il n'y a rien à gagner. » Mais ce n'est pas l'objet sur lequel porte mon observation. Lorsque je traduisis le Traité des poids et des mesures légales des Musulmans par Makrizi, je remarquai quelque difficulté dans le texte du passage suivant : « Malec Abou-Safwan disoit : Je vendis au prophète, avant l'hégire, une » paire de hauts-de-chausse, moyennant trois dirhems : il m'en pesa » le prix, mit le trébuchant de mon côté, et paya le salaire du peseur. » (*Voyez* Traité des poids et des mesures légales des Musulmans, p. 28.) Je me contentai alors d'observer en note que le texte présentoit quelque obscurité, mais qu'il ne pouvoit cependant admettre d'autre sens que celui que j'avois exprimé. Voici ce texte tel qu'il se trouve dans l'édition donnée par feu M. Tychsen de Rostock :

قال سمعت مالكا ابا صفوان يقول بعت من رسول الله صلعم رجل سراويل

قبل الهجرة بثلاثة دراهم فوزن لى فارجح لى واعطى الوازن اجـــره

(*Takieddin Almakrizi Tractatus de legal. Ar. ponder. et mens.* p. 14.) Ce texte offre deux difficultés : 1.° le mot رجل ne présente aucun sens ; j'ai supposé que l'auteur avoit écrit زوج : peut-être cette conjecture est-elle un peu hasardée, mais ce n'est pas ce dont il s'agit ici ; 2.° la construction des mots بعت من رسول الله سراويل que j'ai traduits, *je vendis au prophète des hauts-de-chausse*, paroît contraire à l'usage : le verbe باع étant ordinairement doublement transitif, c'est-à-dire, gouvernant ses deux complémens immédiatement à l'accusatif, il semble que l'auteur devoit dire بعت رسولَ اللهِ سراويلَ et que la construction qu'il a suivie doive signifier, *j'achetai du prophète des hauts-de-chausse ;* ce que cependant la suite des idées ne permet pas d'admettre. Depuis ce temps j'ai observé quelquefois une pareille construction du verbe باع signifiant *vendre*, avec la préposition من, mais sans en tenir note. Faute d'avoir su cela, M. Adler a corrigé mal-à-propos un passage de la traduction des Annales d'Abou'lféda par Reiske (*Annal. Moslem.* tom. I, pag. 101). Cette construction n'est remarquée ni par Djewhari, ni par Firouzabadi, auteur du Kamous ; mais dans un manuscrit de ce dernier (man. ar. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 198), je

je trouve en marge du mot مِنْ une note extraite du كتاب تهذيب الاسمآء واللغات de l'imam Nawawi, qui justifie cette construction par un grand nombre de passages des hadiths. Je transcrirai ici une partie de cette note.

وقول الفقهآء باع منه كذا هكذا يستعملونه بِمِنْ وقد عدّه جماعة من لحن الفقهآء وقالوا صوابه باعه كذا معدّى بنفسه وهذا الانكار غير صحيح بل قد صحّ استعمالها عن العرب ففى صحيح البخارى فى حديث وصيّة الزبير عن عبد الله بن الزبير قال باع عبد الله بن جعفر نصيبه من معاوية بستّماية الف يعنى نصيبه الذى استوفاه ابن الزبير وفى حديث آخر فباع منه فرسا وفى مسند ابى يعلى الموصلى عن عبد الرحمن بن وعلة الشيبانى وهو عربى ومن الثقات وقد روى له مسلم فى صحيحه قال سئل ابن عبّاس عن بيع الخمر من اهل الذمّة وذكر الحديث وفى صحيح البخارى فى كتاب النكاح فى باب من قال لا نكاح الا بولى عن معبل ابن يسار قال زوّجت اختا لى من رجل قيل اسم هذه جميل بضمّ الجيم ذكرها ابن كلبى فى تفسيره وعبد الغنى فى المؤتلف وفى صحيح مسلم فى باب الامر بوضع الجوائح عن جابر بن عبد الله قال قال ارايت لو بِعْتَ من اخيك تمرا ثمر اصابته جائحة فلا يحلّ لك ان تاخذ منه شيئا ثمر تاخذ مال اخيك بغير حقّ فعلى هذا (يجوز) ان يكون اللفظة تعدّى بنفسها وبمِنْ ويجوز ان يكون مِنْ زائدةً على مذهب الاخفش فى جواز زيادة من فى الواجب وفى اوّل كتاب البيوع من البخارى فى باب من اشترى شيئا فوهبه من بايعه عن ابن عمر ان عمر كان له جمل فقال له النبى صلعم

بِعَيْنِهِ فباعه من رسول الله صلعم عن ابن عمر قال بِعْتُ من عثمان مالا بالوادى وفى صحيح مسلم فى حديث جابر فى بيعه الجمل قال قال النبى صلعم بِعَيْنِهِ فبعته منه بخمس أواقٍ من تهذيب الاسماء واللغات للامام النووى

On voit par cette note que la même construction a lieu avec les verbes وهب et زوّج, verbes qui communément sont doublement transitifs.

Je ne traduis pas cette note, parce qu'elle ne contient que des remarques grammaticales ; mais je dois pourtant y joindre quelques observations pour en faciliter l'intelligence.

Le mot جالحة, au pluriel جوالح, signifie, je crois, *une mauvaise année où les arbres ne donnent rien.* Cette signification se rattache à toutes les acceptions de la racine جلح et de ses dérivés; mais surtout au sens des mots مجالح et مُجَلِّح : le premier signifie *les années dont l'intempérie fait périr les bestiaux*, le second *un grand mangeur.* Tout cela dérive de la signification primitive de جلح *raser.*

Les mots فى جواز زيادة من فى الواجب signifient que le grammairien Ahfasch autorisoit l'usage de من explétif dans les propositions affirmatives; car il a lieu, du consentement commun de tous les grammairiens, dans les propositions négatives, telles que celle-ci : ما جاءنى من احد, et dans les propositions interrogatives, comme dans cet exemple : هل لنا من الامر من شىء, pour هل لنا من الامر شىء (Alcor. sur. 3, v. 148, édition de Hinckelman).

Le verbe باع est employé avec من par Ebn-Arabschah, en plusieurs endroits. Voyez *Vita et res gestæ Timuri*, tom. II, pages 106, 194 et 500. *Voyez* aussi mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXXII, pag. 354.

(39) Le mot بان que je rends par *saule*, a été généralement traduit par *myrobalanier*, parce que ce dernier arbre porte aussi le nom de بان ; mais M. Garcin de Tassy a bien établi dans l'ouvrage intitulé *les Oiseaux et les Fleurs* (p. 142 et suiv.), que l'arbre auquel les poètes arabes d'Égypte ont coutume de comparer la taille svelte et flexible

de leurs maîtresses, est le saule appelé par Linné *salix ægyptiaca*, et que ce saule se nomme indifféremment بان et خلاف. Il auroit pu encore appuyer cette opinion de l'autorité précise de Forskal, qui a vu cet arbre en Égypte, et qui le décrit et lui donne ces deux noms (*Flor. ægypt. arab.* p. LXXVI, et centur. VI, n.° 63, p. 170). Forskal a observé cependant une légère différence entre le saule dont il s'agit, et le *salix ægyptiaca* de Linné. Je doute qu'il soit fait mention du *ban* dans les poètes anciens de l'Arabie : car ce nom ne se trouve point, si je ne me trompe, dans les Moallakas, ni dans les deux poëmes de Nabéga et d'Ascha qu'on assimile ordinairement aux Moallakas; et cependant presque tous les auteurs de ces poëmes auroient eu l'occasion d'en parler, en décrivant les charmes des femmes qu'ils célèbrent. L'auteur du فرهنك شعورى prétend qu'on lit dans le *Sihah* que le *ban* est un arbre dont les fleurs et les feuilles ont une odeur agréable, et que les Persans nomment *le saule du musc* بيد مشك. Cela ne se lit point dans le *Sihah* ou Dictionnaire de Djéwhari. L'auteur du *Farhang* ajoute qu'on dit en arabe قضيب البان *le rameau du ban*, et que les poètes arabes lui comparent la taille de leur maîtresse; il dit qu'en ce sens on écrit aussi en persan بانك. L'auteur de la description de Damas et de la Syrie, intitulée نزهة الانام فى محاسن الشام (man. ar. de ma collection), parle, sous le nom de بانة, du myrobalanier, arbre du fruit duquel on tire l'huile *de ben* دهن البان, et sous le nom de خلاف, du *saule d'Égypte* : il ajoute que ce dernier arbre ressemble au saule ordinaire صفصاف, si ce n'est qu'au commencement du printemps, ses rameaux sont rouges comme des branches de corail. Cet auteur compare encore le saule خلاف à l'*azédarach* الزبرلخت. Le traducteur turc du Kamous qui a ajouté beaucoup de choses à son original, ne fait qu'un seul arbre du myrobalanier ou *ban* duquel on tire l'huile de *ben*, et du *ban* auquel les poètes comparent la taille de leurs maîtresses. Je donne ici son texte en l'abrégeant un peu.

بر شجر اسميدر كه تحرينك دانه لرى اولور آندن لطيف دهن اتخاذ اولنور بو شجر بادیه اشجارندندر وعربستان بلادنده دخى باغچه لرده يتشدرمشلردر دوز وطوغرى وورق سكود ورقنه شبيه اولور دانه سنه حبّ البان وفستق الهاوية وفارسيده تخم غاليه دبرلر

وشجرنه تركيده سورقون اغاجى وبن اغاجى ديرلر شعراى عرب
قدّ محبوبى اكا تشبيه ايدرلر دانه سنى سركه ايله طلا بـــرش
ونمش وكلـــــــــف...نافـــــــــــــــع در

Je suis fort porté à croire que le traducteur turc a confondu dans cet article deux végétaux fort différens.

(40) Je pense que par عذار, il faut entendre ici *la barbe.* L'auteur du Kamous dit expressément que عذار signifie جانبا اللحية. Dans mon Commentaire sur Hariri, on voit en deux endroits qu'il faut entendre par عذار, les poils qui naissent sur les joues le long des oreilles, mais qui sont séparés des oreilles par un espace blanc et sans poils : c'est donc ce que nous appelons vulgairement *des favoris. Voyez* Séances de Hariri avec un commentaire, séance XVIII, p. 180, et séance XXXIX, pag. 429.

(41) Plusieurs manuscrits portent يريحها, ce qui ne donne point un sens satisfaisant, et est contraire à la mesure du vers. Le manuscrit de la biblioth. du Roi, n.° 682, porte يرنّحها, ce qui est d'accord avec la prosodie, et seroit susceptible d'un sens plausible; رنّح signifiant, suivant le Kamous, ذلّل *soumettre, subjuguer.* Mais je suis convaincu que la vraie leçon est يرنّحها et je n'ai pas hésité à l'admettre dans le texte. رنّح veut dire *faire chanceler.* On lit dans le Kamous :

ترنّح سَكَرًا او غيره كارتنح ورُنّحَ عليه ترنيحا بالضمّ غُشِى عليه
او اعتراه وهن فى عظامه وتمايل فهو مرنّح كمُعظَّم

(42) Au lieu de الوَرَق, comme on lisoit dans la première édition, ce que la mesure du vers ne permet point, il faut prononcer الـوُرْقُ. Le mot وُرْق est le pluriel de ورقآء, *colombe fauve.*

(43) Je pense que dans cet endroit le mot قسيس doit être prononcé قِسِّيس, pour conserver la régularité de la mesure. J'ai trouvé dans un manuscrit un *teschdid* sur la seconde lettre.

(44) Ahmed, fils de Hanbal.

(45) Abou-Hanifa Noman, Malek, Schaféi, Ebn-Hanbal et Abou-

Hanifa, sont, comme l'on sait, les chefs des quatre sectes reconnues pour orthodoxes parmi les Musulmans.

(46) *Keff* est un des noms que l'on donne au *haschischa*. On peut remarquer ici un jeu de mots entre كَفّ nom du *haschischa*, أَكُفّ *les mains*, et كُفّ impératif du verbe كَفّ *retenir*.

Je soupçonne que le mot كف est une altération du mot كَيْف par lequel on désigne en Perse, suivant Kæmpfer, toutes les substances qui ont la vertu de causer une sorte d'ivresse plus ou moins forte, ou une gaieté extraordinaire et factice. Kæmpfer a décrit particulièrement trois substances végétales employées sous différentes formes à cet usage, et la manière de s'en servir : ce sont le tabac, le pavot et le chanvre. On trouvera dans cet auteur, principalement sur cette dernière plante et sur l'usage que l'on fait de ses feuilles, de ses graines, et de la poussière des fleurs, des détails curieux qu'il est bon de comparer avec ce que dit Makrizi. Voyez *Amœnit. exoticæ*, fascic. III, observ. XV, p. 638, 645 et suiv.

Les Arabes d'Égypte emploient le mot *keïf* كيف pour désigner cette espèce de stupeur voluptueuse où les jette l'usage du *haschischa*, comme l'a observé M. Sonnini (Voyage dans la haute et basse Égypte, tom. III, pag. 103). Ce voyageur entre à ce sujet dans des détails curieux qu'il n'est pas inutile de rapprocher du récit de Makrizi.

(47) Ces vers sont du mètre nommé طويل, qui se compose de deux فعولن au premier et au troisième pied, et de deux مفاعيلن, au deuxième et au quatrième; la mesure est donc :

∪ — — | ∪ — — — | ∪ — — | ∪ — ∪ — || ∪ — — | ∪ — — — | ∪ — — | ∪ — ∪ —

Au dernier pied de chaque hémistiche مفاعيلن est changé en مفاعلن.

(48) Au lieu de الزمام *zammam*, on lit dans quelques manuscrits الرسام *résam*, ce qui est sans doute une faute.

Le mot زمّام *zammam* indique certainement une fonction dans le palais des khalifes ou des princes et des grands seigneurs : car je trouve, dans la Description historique et topographique de Misr et du Caire de Makrizi (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, f. 294 *recto*), que le collége nommé *zammamyya* المدرسة الزمّامية avoit été fondé par un eunuque qui étoit *zammam des palais du sultan Mélic-aldhaher*

Barkouk زمّام الادر الشريفة السلطانية الظاهرية برقوق, en l'année 797. Quelques passages d'un autre ouvrage de Makrizi intitulé كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673, fol. 119 *recto*), me confirment dans cette opinion. On pourroit peut-être traduire ce mot par *intendant* ou *concierge*. C'est par conjecture que je prononce زمّام *zammam*; peut-être faut-il prononcer زمام *zimam*.

(49) Sur les mots سهل العريكة *voyez* mon commentaire arabe sur les Séances de Hariri, séance XLIII, pag. 494.

(50) Dans ces mots مذهبا متحمّس, l'élif de مذهبا est ajouté pour la mesure, par forme de إشباع. (*Voyez* ma Gramm. ar., tom. II, n.° 691, pag. 374.) Quant au mot متحمّس, il signifie *austère, d'une sévère exactitude en matière de religion*. Il ne sera pas inutile de rapporter ici ce qu'en disent les auteurs du Sihah et du Kamous. Voici d'abord le passage du Sihah:

الاحمس المكان الصلب.....والاحمس ايضا الشديد الصلب فى الدين والقتال وقد حمس بالكسر فهو حَمِس واحمس بيّن الحَمَس والحماسة الشجاعة والاحمس الشجاع وانما سمّيت قريش وكنانة حُمْسًا لتشدّدهم فى دينهم لانهم كانوا لا يستظلّون ايّام مِنًى ولا يدخلون البيوت من ابوابها ولا يسلؤن السمن ولا يلقطون الجَلّة وعام احمس شديد وارضون احامس جدبة والتحمّس التشدّد يقال حمس كفرح اشتدّ وصلب

L'auteur du Kamous s'exprime ainsi:

تحمّس الرجل اذا تعاصى فى الدين والقتال فهو حَمِس واحمس وهم حُمس والحُمُس الامكنة الصلبة جمع احمس وبه لقب قريش وكنانة وجَديلة ومن تابعهم فى الجاهلية لتحمّسهم فى دينهم او لالتجائهم بالحَمْسَاء وهى الكعبة لان حجرها ابيض الى السواد

(51) Ces vers appartiennent au mètre nommé كامل, qui se compose du pied متفاعلن répété six fois, la mesure est donc:

⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ | ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ | ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ || ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ | ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ | ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑

(52) Makrizi parle des religieux musulmans nommés *Kalendéris* قلندرية dans le chapitre de sa Description historique et topographique de Misr et du Caire, qui a pour objet les monastères et les couvens des musulmans. Voici ce qu'il dit dans le paragraphe intitulé زاوية القلندرية *Couvent des Kalenders.*

القلندرية طائفة تنتمى الى الصوفية وتارة تسمّى انفسها ملامتية وحقيقة القلندرية انهم قوم طرحوا التقييد بآداب المجالسات والمخاطبات وقلّت اعمالهم من الصوم والصلاة الا الفرائض ولم يبالوا بتناول شيء من اللذّات المباحة واختصروا على رعاية الرخصة ولم يطلبوا على حقائق العزيمة والتزموا ان لا يدّخروا شيئاً وتركوا الجمع والاستكثار من الدنيا ولم يتقشّفوا ولا زهدوا ولا تعبّدوا وزعموا انهم قد قنعوا بطيبة قلوبهم مع الله تعالى واقتصروا على ذلك وليس عندهم تطلّع الى طلب مزيد سوى ما هم عليه من طيبة القلوب والفرق بين الملامتى والقلندرى ان الملامتى يعمل فى كتم العبادات والقلندرى يعمل فى تخريب العبادات والملامتى يتمسّك بكل ابواب البرّ والخير ويرى الفضل فيه الّا انه يخفى احواله واعماله ويوقف نفسه موقف العوامّ فى هيئته وملبوسه مستراً للحال حتى لا يفطن له وهو مع ذلك متطلّع الى طلب المزيد من العبادات والقلندرى لا يتقيّد بهيئة ولا يبالى بما يعرف من حاله وما لا يعرف ولا يعتطف الا على طيبة القلوب وهى رأس ماله

« Les kalendéris sont une classe d'hommes qui appartiennent à » l'ordre des sofis ; ils se donnent quelquefois le nom de *mélamétis*. » Dans la réalité les kalendéris sont des hommes qui ont pris le parti » de secouer le joug de toutes les règles de politesse qu'on observe » communément dans la société et la conversation ; ils ne pratiquent » guère, en fait de jeûnes et de prières, que ce qui est d'étroite

» obligation. Ils ne font point de difficulté d'user des plaisirs licites; » ils se bornent à observer ce qui est indispensable pour ne point » être en faute, et ne se mettent point en peine d'entrer dans l'esprit » des ordonnances légales. Ils se sont fait une loi de ne rien mettre » en réserve, et de n'amasser ni accumuler aucun des biens de ce » monde; mais ils ne s'assujettissent ni à un extérieur grossier, ni » à aucun genre de mortification ou de pratiques de dévotion, disant » qu'il leur suffit que leurs cœurs soient en paix avec Dieu. Ils ne veulent » rien de plus, et ils ne font aucun effort pour parvenir à un degré de vertu » plus éminent que cet état de quiétude du cœur, dont ils sont en pos- » session. La différence qu'il y a entre un mélaméti et un kalendéri, c'est » que le mélaméti s'attache à cacher les œuvres de piété, et que le ka- » lendéri travaille à les anéantir : le premier pratique toutes les sortes » de bonnes œuvres et d'actes de piété, il y attache un mérite réel; » mais il dérobe aux yeux du public sa conduite et ses actions, » et se conforme dans tout son extérieur et ses vêtemens à l'usage du » commun des hommes, afin de cacher sa profession, et pour qu'on » ne se doute point de ce qu'il est, sans toutefois négliger pour cela » de travailler à croître dans la pratique des œuvres de piété; l'autre » ne se prescrit aucune règle pour sa mise extérieure, et ne se met » aucunement en peine qu'on connoisse ou qu'on ignore ce qu'il est; » il ne s'attache à obtenir qu'une seule chose, cet état de quiétude » du cœur, qui est le seul capital qu'il possède. »

Makrizi dit ensuite que ce couvent fut bâti par un *kalendéri persan, de la secte des Djéwalikis, nommé le scheïkh Hasan* الشيخ حسن الجوالقى القلندرى احد فقرآء العجم القلندرية على راى الجوالقة, qui, étant venu en Égypte, y fut bien accueilli par les émirs de la dynastie turque, et obtint une grande influence sous le règne de *Mélic-eladel Ketboga* الملك العادل كتبغا. Il accompagna ce prince en Syrie, et s'établit à Damas, où il mourut en 722. Dans les commencemens il se rasoit la barbe et ne portoit point de turban; mais sur la fin de sa vie, il renonça à l'usage de se raser, et prit le turban des sofis. Makrizi ajoute :

وما برحت هذه الزاوية منزلا للطائفة القلندرية ولهم بها شيخ وفيها منهم عدد موفور وفى شهر ذى القعدة سنة احدى

وستّين وسبعماية حضر السلطان الملك الناصر الحسن بن محمد ابن قلاون بخانقاه ابيه الملك الناصر فى ناحية سرياقوس خارج القاهرة ومدّ له شيخ الشيوخ سماطا كان من جملة من وقف عليه بين يدى السلطان الشريف على شيخ زاوية القلندرية هذه فاستدعاه السلطان وانكر عليه حلق لحيته واستتابه وكتب له توقيعا سلطانيا منع فيه هذه الطّائفة من تحليق لحاهم وان من تظاهر بهذه البدعة قوبل على فعله المحرم وان يكون شيخا على طائفته كما كان ما دام ودامو متمسّكين بالسنّة النبويّة وهذه البدعة لها منذ ظهرت ما يزيد على اربعماية سنة واوّل ما ظهرت بدمشق سنة بضع عشرة وستّماية وكتب الى بلاد الشام بالزام القلندرية ترك زىّ الاعاجم والمجوس ولا يمكن احد من الدخول الى بلاد الشام حتى يترك هذا الزىّ المبتدع واللباس المستبشع المتشنّع ومن لا يلتزم بذلك يعزر شرعا ويقلع من قراره قلعا فنودى بذلك فى دمشق وارجائها يوم الاربعآء سادس عشر ذى الحجّة

» Ce couvent ne cessa point de servir de demeure aux kalen-
» dériś; ils y avoient un scheïkh, et y étoient en très-grand nombre.
» Au mois de dhou'lkaada de l'an 761, le sultan Mélic-alnaser Ha-
» san, fils de Mohammed, fils de Kélaoun, vint visiter le monas-
» tère que son père Mélic-alnaser avoit fondé dans le canton nom-
» mé *Séryakous*, hors du Caire. Le scheïkh des scheïkhs de ce mo-
» nastère lui fit servir un repas, et au nombre de ceux qui se trouvèrent
» là, en présence du sultan, étoit Ali, scheïkh de ce couvent des
» kalendéris. Le sultan l'appela; il lui témoigna qu'il désapprouvoit
» l'usage où il étoit de se raser la barbe, l'invita à se corriger, et
» lui donna un rescrit impérial par lequel il étoit fait défenses aux
» kalendéris de se raser la barbe, sous peine de punition exemplaire
» contre ceux qui oseroient pratiquer cette innovation. Par ce même

» rescrit du sultan, la place de scheïkh de cet ordre étoit confirmée à » Ali, pour en jouir autant de temps que lui et ses religieux obser- » veroient les lois fondées sur l'exemple du prophète. Il y a actuel- » lement plus de 400 ans qu'a commencé cette secte, et elle a paru » à Damas pour la première fois, en l'an 610 environ. Des ordres » écrits furent envoyés en Syrie pour qu'on contraignît les kalendé- » ris à quitter le costume des Persans et des Mages, et qu'on ne » permît à aucun d'eux d'entrer en Syrie qu'il n'eût préalablement » abandonné ce costume nouveau, et cette manière de se vêtir bizarre » et indécente. Il étoit enjoint de châtier suivant la rigueur des » lois et de bannir quiconque ne se conformeroit pas à ces ordres. » Ces ordonnances furent publiées à Damas, et dans tout le ressort » de cette capitale, le mercredi 16 de dhou'lhiddja. »

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, fol. 323 *recto*.

Voyez sur les *kalenders*, d'Herbelot, Bibl. or., au mot *Calender*; M. Mouradgea d'Ohsson, Tableau gén. de l'emp. Ottom., t. II, p. 315.

Je conjecture que le nom de *mélaméti* ملامتي porté par une partie des *kalendéris*, vient de ملامة *blâme, reproche*, et que ces sectaires avoient adopté ce nom à cause du soin qu'ils prenoient de cacher leurs bonnes œuvres, s'exposant ainsi volontairement à la censure du public. On trouve dans le dictionnaire intitulé *Borhani-kati* برهان قاطع, un article sur les kalenders, dans lequel l'auteur fait connoître en quoi consiste la différence entre les *kalenders*, les *mélamétis* et les *sofis*.

(53) J'ai traduit من لفظه par *de vive voix*. Je ne sais cependant si l'auteur ne veut pas dire qu'Ali, fils de Mekki, récitoit ces vers par cœur et sans les avoir mis par écrit.

(54) Dans quelques manuscrits on lit تحلّت لنا لما تحلّت, dans d'autres تحلّت لنا لما تحلّت; enfin d'autres manuscrits offrent la leçon que j'ai suivie, et qui me paroît la seule bonne.

(55) Le verbe حلّى me paroît employé ici dans le sens de سبق *devancer*, et métaphoriquement *exceller, surpasser*. Hariri en fait usage deux fois en ce sens. *Voyez* mon édition des Séances de Hariri avec un commentaire, séance XIV, pag. 140, et séance XXVIII, p. 295.

(56) Voici ce que dit, sur le mot زَهْر, l'auteur du Kamous :

الزَّهْرَةُ وتحرّك النبات ونوره او الاصفر منه ج زَهْرٌ وازهار ج أزاهير وهي

الدنيا بَهْجَتها ونَضارتها وحُسْنها وبالضمّ البياض والحسن

Je pense que le premier زهر signifie ici *les fleurs*, et le second *les plantes* ou *les pousses du chanvre*. Si l'on prononçoit le premier par un *dhamma* والزُّهْر, on devroit le regarder comme le pluriel de زهراء qui signifie *une femme d'un teint éclatant* المرأة المشرقة الوجه. Le sens seroit alors: « Ses fleurs font pâlir l'éclat des parterres et le » teint des belles. »

(57) Le mot زبرجد indique une pierre précieuse peu différente de celle qu'on nomme زُمُرُّد *émeraude*. Teïfaschi dit de cette pierre:

معدنه الذى يتكوّن فيه الزبرجد يكون فى معدن الزمرّد ويوجد معه الا انه قليل جدّا اقلّ وجودا من الزمرّد واما فى هذا التاريخ وهو عام اربعين وستّمائة فانه لا يوجد فى المعدن منه شىء البتّة وانما الموجود منه الآن على قلّته فصوص تستخرج بالنبش من الآثار القديمة التى بثغر الاسكندرية حاطه الله تع يقال انها من بقايا كنوز الاسكندر

Le même écrivain dit encore:

الزبرجد منه اخضر مغلوق اللون ومنه اخضر مفتوح اللون ومنه اخضر معتدل الخضرة حسن المائية رقيق المستشفّ ينفذه البصر بسرعة وهذا اجود انواعه واتمّها

Il n'est pas inutile d'ajouter à cela ce que l'on trouve dans Beïlak Kiptchaki, qui d'ailleurs copie ici, comme cela lui est ordinaire, Teïfaschi:

تكوّن الزبرجد على نحو ما ذكرناه فى تكوّن الزمرّد كانه ابتدأ ليكون زمرّدا فقصر عنه فى كيانه بسبب الاعراض الداخلة عليه من ضعف الطباخ ونقص الحرارة فلان جسمه ونقص لونه فكان منه الزبرجد... خاصيته حسن المستشفّ من خضرته وجماله وان ادمان النظر اليه يجلو البصر ويقويه

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 970.

Voyez au surplus *Specimen arab. continens descriptionem et excerpta libri Ahmedis Teïfaschii de gemmis et lapidibus pretiosis*, pag. 99 et suiv.

(58) Au lieu de والفكر, on lit dans quelques manuscrits بالفكر. Je pense que la vraie leçon est celle que j'ai suivie : الفكر est pour فكرى. Je regarde جند comme le sujet du verbe ولّت, et je pense que le verbe a pu être mis au féminin, parce que جند indique une réunion de plusieurs personnes. *Voyez* ma Gramm. ar., tom. II, n.° 320, p. 188.

(59) هندى signifie proprement *Indien*. On appelle une épée هندى ou هندوانى ou مُهَنَّدٌ, quand *elle est faite d'un acier tiré de l'Inde* المهنّد السيف المطبوع من حديد الهند, et généralement une épée d'une lame fine ; on nomme aussi les lances, *Indiennes*, sans doute à cause de leur couleur brune, comme on les nomme سُمْر, c'est-à-dire *brunes*. Le poète joue sur ces différentes significations du même mot.

(60) Ces vers sont du mètre nommé طويل. (*Voyez* note (47) ci-devant, pag. 261.) La mesure est :

∪ – – – | ∪ – – – | ∪ – – – | ∪ – ∪ – || ∪ – – – | ∪ – – – | ∪ – – – | ∪ – – –.

(61) Le titre entier de cet ouvrage est : منهاج البيان فيما يستعمله الانسان من الادوية المفردة والمركّبة. Hadji-Khalfa, après avoir rapporté ce titre, dit :

رتّب على الحروف لابن جزلة على بن عيسى الكاتب من تلامذة نصير الطوسى ضمّنه ذكر جميع الادوية والاشربة والاغذيـــة وكل مركّب وبسيط ومفرد وخليط رتّبه على حروف المعجم اوّله الحمد لله الذى ظهرت بدائع مصنوعاته وبهرت غرائب مبتدعاتـــه

« Ce livre est rangé suivant l'ordre des lettres de l'alphabet : l'auteur » est Ebn-Djezla Ali Cateb, fils d'Isa, l'un des disciples de Nasir-eddin » Tousi. Il y a compris toutes les espèces de médicamens, de breuvages et d'alimens, tant simples que composés, mélangés et sans mélange ; il les a disposés suivant l'ordre alphabétique des lettres arabes » (c'est ce que signifie le mot معجم, par opposition à l'*Abedjed* ا ب ج د » ou *ordre alphabétique des Hébreux*). Ce livre commence par ces mots :

» *Louange à Dieu, &c.* » *Voyez*, sur ce médecin, mort en l'an de l'hégire 493, d'Herbelot, Bibl. or., au mot *Giazlah*; Abou'lféda, *Annal. Mosl.* tom. III, p. 324; Abou'lfaradj, *Hist. dynast.* p. 365; Sprengel, *Versuch einer pragm. Gesch. der Artzneykunde*, tom. II, pag. 429. Sprengel le nomme par erreur *Yahiah*, c'est-à-dire يحيى. La vie d'Ebn-Djezla se trouve dans le 10.e chapitre de l'Histoire des médecins d'Ebn-Abi-Osaïba. Le passage cité ici se lit dans le man. ar. n.° 1021 de la bibl. du Roi, qui contient cet ouvrage. Ebn-Djezla ajoute: وهو يطرد الرياح ودهنه لوجع الاذن من برد مزمن ولبن الشهدانج البرّى يسهل برفق للبلغم والصفراء وقدر ما يؤخذ منه الى ثلثة دراهم والى ثلثة مثاقيل والشهدانج يدرّ البول وهو عسر الانهضام ردىّ للخلط ردىّ للعدة مصدع يقطع المنى ويجفّفه ويظلم البصر واذا قلى كان اقلّ ضررا وينبغى ان يؤكل مع اللوز والسكر والخشخاش ويشرب بعده السكنجبين.

(62) Ces vers sont du mètre nommé خفيف, qui se compose de deux فاعلاتن, séparés par un مستفعلن, dans chaque hémistiche. La mesure est:

– ∪ – – | – – ∪ – | – ∪ – – || – ∪ – – | – – ∪ – | – ∪ – –

Pour trouver la mesure, il faut supprimer le *wesla* dans ابنة, et prononcer لا أبْنة كرم.

(63) Le mot شهدانج est formé des deux mots persans شاه et دانه, et signifie *graine royale*. *Voyez* Avicenne, tom. I.er, pag. 256.

(64) *Voyez* Avicenne, tom. I, pag. 179. Tout ceci se lit dans Ebn-Djezla, au mot قنب (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 1021): قنب هو بستانى وبرّى بزر الشهدانج وقال حنين البرّى هو شجرة تخرج من (lis. فى) القفار على قدر ذراع ورقها يغلب عليها البياض وثمرتها كالفلفل تشبه حبّ السمنة وهو حبّ ينعصر عنه الدهن وطبيخ اصول البرّى منه ضماد للاورام الحارّة والجمرة وعصارته لوجع الاذن

(65) *Voyez* sur Honaïn, fils d'Ishak, Abou'lfaradj, *Histor. dynast.* pag. 263 et suiv.; d'Herbelot, Biblioth. or., au mot *Honaïn*; Sprengel, *Versuch einer pragm. Gesch. der Artzneykunde*, tom. II, p. 359. La vie de Honaïn se trouve dans le 8.e livre de l'Histoire des médecins d'Ebn-Abi-Osaïba.

(66) C'est le médecin que nous appelons ordinairement *Jean, fils de Mesué*, sur lequel on peut consulter Abou'lfaradj, *Histor. dynast.* pag. 236; Jo. Alb. Fabricius, *Biblioth. gr.*, vol. XIII, p. 273; Sprengel, *Versuch einer pragmat. Gesch. der Artzneykunde*, tom. II, pag. 357. La vie de ce médecin se trouve dans le 8.e livre de l'Histoire des médecins d'Ebn-Abi-Osaïba. Je prononce comme l'a fait Pococke, dans sa traduction d'Abou'lfaradj, *Masawaih*, ou *Masouwaih* avec Reiske, et non *Masowyya*, parce que ce nom me paroît d'origine persane, et formé comme *Bowaih*, *Sibwaih*, &c.

(67) L'ouvrage de Jean, fils de Mésué, cité ici par Makrizi, n'est point indiqué dans la Bibliothèque de Hadji-Khalfa; il ne se trouve pas non plus dans la liste des ouvrages de ce médecin, donnée par Casiri (*Bibl. Arab. Hisp. Escurial.* tom. I, pag. 316). On pourroit supposer que ce traité d'hygiène seroit l'ouvrage du second Mésué, sur lequel il faut voir Jo. Alb. Fabricius, *Bibl. gr.* vol. XIII, pag. 259; Sprengel, *Versuch einer pragm. Gesch. der Artzneykunde*, tom. II, pag. 426 et suiv.

(68) Je ne trouve point cet ouvrage indiqué dans Hadji-Khalfa.

(69) Le mot زفر signifie en persan *ordures*, *saleté*. En arabe vulgaire زَفَر signifie *gras*, *sale* et *laitage*: le verbe زفّر veut dire *manger gras*. Je trouve dans des dialogues en langage vulgaire: ما بآكل زَفَر *je ne mange point gras*. (*Voyez* aussi le Dictionnaire italien-arabe de Germano di Silesia, au mot *Latticini*, et le Dictionnaire espagnol-arabe de Cañes, au mot *Comer carne*.) Golius dit aussi: زَفَر *pingue omne à quo abstinetur in rigidiore jejunio*. On dit encore تزفّر *rompre le jeûne ou l'abstinence*, *se salir*; رجل زِفِر *un homme sale*, *méprisable*; كلام زفر *des paroles grasses*, *obscènes*; رائحة زِفِرة *odeur de graillon*.

(70) Les mots رحمه الله n'ont pu être ajoutés ici que par un copiste, après la mort de Makrizi.

(71) Quoique les manuscrits de Makrizi que j'ai sous les yeux, portent

نزهات, je ne doute point qu'il n'ait écrit نزّهات. *Voyez* sur ce mot mon édition des Séances de Hariri, séance XV, pag. 143.

(72) J'ai comparé ce passage avec un exemplaire de l'ouvrage d'Ebn-Beïtar (man. ar. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 155), et j'y ai trouvé quelques variantes; ici par exemple on lit : اذا تناول منه الانسان قليلا.

(73) Au lieu de وادى on lit واودى dans le manuscrit de Saint-Germain-des-Prés.

(74) Dans le même manuscrit on lit : او سكر *ou du sucre.*

(75) On lit بالقىّ au lieu de الى القىّ dans le manuscrit déjà cité.

(76) Dans l'usage vulgaire, on appelle le beurre frais زبدة, et le beurre salé سمن. *Voyez* Hoest, *Beschreib. von Marocco*s, pag. 108.

(77) Ici finit la citation d'Ebn-Beïtar. Cet auteur avertit que tout ce qu'il dit de la troisième espèce de chanvre, est le fruit de ses propres observations; quant aux deux autres espèces, il les décrit, et indique leurs usages d'après Dioscoride, Galien, Avicenne, *Dimaschki* الدمشقى, *Ishak, fils d'Amran* اسحق بن عمران, *Ishak, fils de Soleïman* ou *Salomon* اسحق بن سليمان et *Razès* الرازى.

(78) L'auteur veut dire qu'ils n'amènent pas qu'on les appelât du nom de حشيشى ou حشّاش.

(79) *Soudoun*, qu'on écrit indifféremment سودن ou سودون, est un nom commun à beaucoup d'émirs Égyptiens sous les dynasties Turques. Celui dont il s'agit ici, portoit le surnom de *Scheïkhouni* شيخونى, sans doute parce qu'il avoit été mamlouc de *Seïf-eddin Scheïkhou* شيخو, ou *Scheïkhoun* شيخون *Omari* العمرى; qui en l'année 756, étant *grand émir* امير كبير, fit construire un monastère, lequel fut appelé de son nom خانكاه شيخون, le dota richement, et y établit un grand nombre de chaires, et notamment quatre chaires pour l'enseignement de la doctrine des quatre sectes orthodoxes; les étudians y étoient nourris aux frais de la dotation. Makrizi, qui nous apprend cela (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, fol. 314 *recto*), nous fait aussi connoître l'origine de ces sortes d'établissemens religieux en Égypte. Salah-eddin, que nous nommons *Saladin*, fut le premier qui établit dans ce pays un monastère pour les sofis; ce monastère fut nommé alors الخانكاه الصلاحية, ou دار سعيد السعداء, ou enfin دويرة الصوفية.

Les supérieurs de cette maison portoient le titre de *scheïkh des scheïkhs* شيخ الشيوخ. Dans la suite, à la faveur des désordres survenus dans le gouvernement, tous les supérieurs des monastères musulmans en Égypte, s'arrogèrent le même titre (*ibid.* fol. 309 *verso*). L'émir Scheïkhoun avoit aussi fait construire au Caire une djami, qu'on nommoit جامع شيخو, et c'est à l'occasion de cette djami que Makrizi donne son histoire en abrégé. Il mourut à la fin de l'année 758, des suites d'un coup de poignard qu'il avoit reçu d'un assassin (*ibid.* fol. 230 et 231).

Quant à *Soudoun Scheïkhouni*, le même Makrizi, dans son histoire des sultans Ayyoubites et Mamloucs, كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673), en fait souvent mention, par exemple, sous l'année 767 (fol. 50 *verso*). En l'année 782, Soudoun fut nommé troisième chambellan (fol. 120 *recto*), et devint grand chambellan en 784 (fol. 133 *verso*), puis *vice-roi* نائب السلطنة (fol. 137 *recto*). Il fut arrêté avec plusieurs autres émirs, puis conduit à Alexandrie pour y être détenu en prison, en l'année 791 (fol. 186 *recto*, et 194 *verso*); mais en 792, il recouvra sa liberté, et rentra dans l'exercice de la charge de vice-roi (fol. 210 *recto*). Enfin il fut arrêté de nouveau et mis à mort en 793 (fol. 220 *verso*).

(80) Dans le plan que Niebuhr a donné du Caire, de Boulak, de Misr-elatik et de Djizeh, on voit sur le canal un pont indiqué par la lettre *B*, qui porte le nom de *pont de Djonaïna* قنطرة الجنينة, et qui, par conséquent, désigne un lieu qui faisoit autrefois partie du canton de la Timbalière. Plus au nord se trouve un quartier de la ville nommé *Bab-allouk* (Voyage en Arabie, tom. I, planche XII). Du temps de Léon Africain, ce lieu, dont le nom est écrit dans cet auteur *Beb-elloch*, étoit un vaste faubourg du Caire, et renfermoit près de trois mille maisons. Toute la populace s'y rassembloit le vendredi après la prière, pour s'y amuser à toutes sortes de divertissemens.

Voici ce que dit Makrizi sur le terrain nommé ارض اللوق *terre de Louk*: ارض اللوق يقال لاق الشى لوقا ولوقه ليّنه وفى الحديث لا اكل الا ما لوّق لى ولوق ارض معروفة قاله ابن سيّدة فكأنّ هذه الارض لما انحسر عنها ماء

النيل كانت ارضا ليّنة والى الآن فى اراضى مصر ما اذا نزل عنها
ماء النيل لا يحتاج الى حرث لينها بل تلاق لوقا فصواب هذا
المكان ان يقال له اراضى اللوق يعنى بفتح اللام الا ان الناس عهدناهم
قديما يقولون باب اللوق وارض باب اللوق بضمّ اللام

» *Terre de Louk.* Le verbe لاق gouvernant son complément à l'ac-
» cusatif, avec le nom d'action لَوْق, et à la 2.e forme لوّق, signifie
» *amollir.* De là vient qu'on lit dans un *hadith : Je ne mange que*
» *ce qui a été amolli pour mon usage* (c'est-à-dire, *ce qui a été mêlé*
» *avec du beurre, et par-là rendu moelleux*). *Louk* est le nom d'une terre
» bien connue. » (Dans plusieurs manuscrits, au lieu de *Louk* on lit لواق
Lawak : je crois que c'est une faute.) « Voilà ce que dit Ebn-Seyyda.
» Il paroit que la terre dont il s'agit ici, quand les eaux du Nil s'en
» étoient retirées, étoit molle (c'est-à-dire, *meuble*) ; et il y a encore
» aujourd'hui en Égypte des terres qui, après la retraite des eaux du
» fleuve, n'ont pas besoin d'être labourées, mais qu'on se contente
» d'*ameublir.* On devroit appeler ce lieu là *les terres de Louk* ; mais
» l'usage a prévalu depuis long-temps de dire *la porte de Louk*, et
» *les terres de la porte de Louk.* »

Man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 211 *verso* ; n.° 680, fol. 85 *verso*, et n.° 682, fol. 345 *verso.*

J'entends par les mots تلاق لوقا que j'ai traduits par *on se contente de les ameublir*, une sorte de préparation des terres que, suivant Makrizi et d'autres écrivains, on nomme en Égypte تلويق, par opposition au labour, qui s'appelle برش ; mot qui, dit Makrizi lui-même, » est synonyme de حرث.

Pour bien comprendre ce qu'on doit entendre par le mot تلويق, il faut lire le passage suivant de la Description de l'Égypte de Maillet (tom. II, pag. 94) : « Il y a ici trois façons de semer
» le grain.... Les uns se contentent de jeter le grain sur la terre
» avec force, à mesure que les eaux du Nil se retirent ; et de remuer
» ensuite cette boue avec une planche attachée au bout d'un bâton...
» D'autres attendent que la terre soit un peu plus affermie : alors
» ils y attachent un fer le long de la planche dont j'ai parlé, et en

» remuant légèrement cette terre, qui est encore alors un peu molle, » ils sèment le grain et le couvrent du même instrument... Enfin » la troisième façon, la plus utile comme la plus pénible, c'est de » labourer légèrement la terre, lorsqu'elle est absolument ferme, et » d'y passer ensuite la herse, comme en France. » Je pense que le mot تلويق comprend les deux premières opérations.

Primitivement le faubourg *Bab-allouk* n'étoit que des jardins et des terres en culture; mais quand le Nil cessa de couvrir ce terrain lors de l'inondation, on commença à y bâtir. La plupart des terres de ce canton avoient été léguées pour l'entretien de la fontaine nommée *Aïn-alazrak* عين الازرق, à Médine. Quand l'eau les eut abandonnées, on nomma ce faubourg ظاهر اللوق *le faubourg de Louk*, et l'on comprenoit sous ce nom un grand nombre de bâtimens, de jardins, d'enclos, &c. Celui de ces terrains qu'on nommoit *Bab-allouk*, prenoit son nom d'une porte qui se trouvoit en cet endroit, et qui subsistoit encore long-temps après l'an 740. Cette porte étoit celle d'une place ou *meïdan* qu'avoit fait construire Mélik-alsaléh Nedjm-eddin Ayyoub: mais quand le kadhi Salah-eddin, fils de Magrébi, fit construire sa *kaïsarièh* (ou halle couverte) qui, du temps de Makrizi, se voyoit dans le quartier de Bab-allouk, et servoit à la vente du fil de lin, il détruisit cette porte, qui se trouvoit dans l'alignement d'un des murs de la *kaïsarièh*. *Voyez*, sur le mot *kaïsarièh*, la Relat. de l'Eg. par Abd-allatif, p. 303.

Je transcris ici le texte de Makrizi:

واما باب اللوق وانه كان هناك الى بعد سنة اربعين وسبعماية بحدّة
باب كبير عليه طوارق حربية مدهونة على ما كانت العادة فى
ابواب القاهرة وابواب القلعة وابواب بيوت الامرآء وكان يقال له
باب اللوق فلما انشأ القاضى صلاح الدين بن المغربى قيسارية
التى بباب اللوق وجعلها لبيع الغزل الكتّان هدم هذا الباب
وجعله فى الركن من جدار القيسارية القبلى مما يلى الغربى
وهذا هو باب الميدان الذى انشأه الملك الصالح نجم الدين
ايوب بن الملك الكامل لما اشترى بستان ابن تغلب.

Je dois expliquer ce que signifient, dans ce passage de Makrizi

mots طوارق حربية مذهونة. M. Reinaud, en traduisant les extraits des historiens Arabes relatifs aux croisades, ayant rencontré plusieurs fois le mot طوارق et au singulier طارقة, joint aux noms de diverses armes ou armures, comme lances, épées, cottes de mailles, &c., en a conclu que ce n'étoit autre chose que le mot grec θώραξ, *cuirasse*. Il m'a fait part de cette observation, et m'a fait remarquer que déjà A. Schultens avoit reconnu cette signification du mot طوارق. (Voyez *Excerpta ex Ispahan.* pag. 24, note 74, à la suite de la vie de Saladin par Boha-eddin.) C'est donc ici un mot emprunté des Grecs ou des Latins, comme قنطارية, qui est le grec κοντάριον. J'ai trouvé ensuite dans Makrizi plusieurs autres passages qui ne m'ont laissé aucun doute sur le sens du mot طوارق. Ainsi cet écrivain parle d'une rue nommée حارة الطوارق ou حارة صبيان الطوارق, parce que c'étoit là que demeuroient les jeunes gens *qui à l'armée avoient la charge de porter les cuirasses*: وهم من جملة طوائف العسكر كانوا معدّين لحمل الطوارق (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 134 *recto*). Ailleurs, parlant de *l'hôtel du Chambellan* دار الحاجب, il fait observer que « l'on continua à placer sur les portes de cet hôtel » des cuirasses, comme c'étoit autrefois l'usage d'en placer sur les » portes des émirs; mais que, quand les usages eurent changé et que » celui-là fut aboli, on enleva les cuirasses des deux côtés de la porte et » du linteau supérieur: » وما برحت هذه الدار ينصب على بابها الطوارق دائما كما كانت عادة دور الامرآء فى الزمن القديم فلما تغيرت الرسوم وبطل ذلك قلعت الطوارق عن جانبى الباب واعلى اسكفته

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, fol. 40 *recto*.

Quant au mot مذهونة, je pense qu'il signifie *vernies*. Les cuirasses dont il s'agit ici, n'étoient que des armures de parade. L'auteur de l'Histoire des patriarches d'Alexandrie, Sévère d'Oschmouncin, dit lui-même, à l'an 588 de l'hégire, dans un passage que m'a communiqué M. Reinaud, que quand Saladin eût fait la paix avec Richard Cœur-de-lion, les princes chrétiens firent présent au sultan, de chevaux, de cuirasses طوارق, *d'épées allemandes* المانية وسيوف, et de *lances courtes* وقنطاريات مذهونة.

(1) J'avois d'abord traduit حكر واصل بمولاق par *les enclos qui se pro-*

longent jusqu'à Boulak, parce qu'effectivement tout ce côté, à l'ouest du grand canal jusqu'à Boulak, étoit occupé par des propriétés closes de murs, que Makrizi nomme, pour la plupart, حكر ; mais un examen plus attentif du texte m'a convaincu que واصل est ici un nom propre, et qu'il faut traduire *et dans l'enclos de Wasil situé à Boulak*. Alors les mots باب et حكر sont à l'accusatif, et régis l'un et l'autre comme الموضع, par le verbe تتبع, et non pas au génitif, comme régis par la même préposition qui gouverne بولاق ou باب اللوق *Voyez*, sur le mot حكر, la note (21), pag. 239.

Voici ce que dit Makrizi sur Boulak :

قد تقدّم فى غير موضع من هذا الكتاب ان ساحل النيل كان بالمقس وان الماء انحسر بعد سنة سبعين وخمسماية عن جزيرة عرفت بجزيرة الفيل وتقلّص ماء النيل عن سور القاهرة الذى ينتهى الى المقس وصارت هنالك رمال وجزائر ما منى سنة الا وهى تكثر حتى بقى ماء النيل لا يمرّ بها الا ايّام الزيادة فقط وفى طول السنة يغيب هناك البوص والحلفا وتنزل المماليك السلطانية لرمى النشّاب فى تلك التلال الرمل فلما كان من سنة ثلاث عشرة وستمايه رغب الناس فى العمارة بديار مصر لشغف السلطان الملك الناصر بها ومواظبته عليها وكانها نودى فى القاهرة ومصر ان لا يتاخّر احد من الناس عن انشاء عمارة وجدّ الامرآء والجند والكتّاب والتجّار والعامّة فى البناء وصارت بولاق حينئذ تجاه بولاق التكرورى جزيرة يزرع فيها القصب والقلقاس على ساقية تنقل الماء من النيل حيث الجامع الخطيرى الآن فعمّر هناك رجل من التجّار منظرة واحاط جدارا على قطعة ارض غرس فيها عدّة وتردّد اليها للنزهة فلما مات انتقلت الى ناصر الدين محمد بن بكتمر فعمّر الناس بجانبها دورا على النيل ورغبوا بالسكنى هناك فامتدّت على النيل من الدار المذكورة الى جزيرة الفيل

وتفاخروا فى انشآء القصور العظيمة هناك وغرسوا من ورآئها البساتين العظيمة .... وكثر التنافس من الناس فى هذه الناحية وعمّروها حتى انتظمت العمارة فى الطول على حافة النيل من منية الشيرج الى موردة الخلفآء بجوار الجامع الجديد خارج مصر وعمّر فى العرض على حافة الخليج الغربية من تجاه الخندق بحرّى القاهرة الى منشاة المهرانى وبقيت هذه المسافة العظيمة كلها بساتين واحكارا عامرة بالدور والاسواق والحمّامات والمساجد والجوامع وغيرها وبلغت بساتين جزيرة الفيل خاصّة ما ينيف على ماية وخمسين بستانا بعد ما كانت فى سنة احدى وعشرين وسبعماية نحو العشرين بستانا.... ثم حفر الملك الناصر محمّد بن قلاون الخليج الناصرى فى سنة خمس وعشرين وسبعماية فعمّر الناس على جانبى الخليج وكان اوّل من عمّر بعد حفر الخليج الناصرى المهامبزى انشأ بستانا ومسجدا ها موجودان الى اليوم وتبعه الناس فى العمارة حتى لم يبق فى جميع هذه المواضع مكان بغير عمارة وبقى من يمرّ عليها يتعجّب اذ ما بالعهد من قدم بينا هى تلال رمال وخلاء اذ صارت بساتين ومناظر واسواقا وحمّامات وازقّة وشوارع .... ولما كانت سنة ستّ وثمانماية انحسر مآء النيل عن ساحل بولاق ولم يزل يبعد حتى صار على ما هو عليه الآن وناحية بولاق الآن عامرة وتزايدت العمارة بها وتجدّد فيها عدّة جوامع وحمّامات ورباع وغيرها

» Nous avons déjà dit en plus d'un endroit de cet ouvrage, que » le rivage du Nil étoit autrefois au lieu nommé *Maks*, et que pos- » térieurement à l'année 570, les eaux du fleuve, en se retirant, lais- » sèrent à sec une île qui fut nommée *l'île de l'Éléphant*. Les eaux » s'éloignèrent donc du mur du Caire, qui venoit joindre le lieu

» appelé *Maks*, et il se forma là des sables et des îlots qui augmentoient » d'année en année, en sorte que les eaux ne s'y répandoient qu'à » l'époque de la crue du Nil: il y poussoit, tout le long de l'année, » des joncs et des roseaux, et les mameloucs du sultan venoient » sur ces monticules de sable s'exercer à tirer des flèches. En l'année » 713, tout le monde se mit à bâtir en Égypte, parce que le sultan » Mélic-alnaser aimoit beaucoup à bâtir, et s'occupoit sans relâche à » construire de nouveaux édifices. Il sembloit qu'on eût fait proclamer » à Misr et au Caire des ordres pour que chacun eût à bâtir; émirs, » gens de guerre, commis des bureaux, marchands, simples habitans, » bâtissoient à l'envi. Alors se forma en face de *Boulak Tocrouri*, » l'île de Boulak où l'on cultivoit des cannes à sucre et de la co- » locasie, au moyen d'un aqueduc qui y amenoit l'eau du Nil, et » qui étoit au lieu où est aujourd'hui la djami de *Khatiri*. Un » négociant fit construire en ce lieu un belvédère, et entoura de » murailles une portion de terrain dans laquelle il planta beaucoup » d'arbres. Il venoit de temps à autre dans ce lieu pour s'y divertir. » Après sa mort, cette propriété passa à Nasir-eddin Mohammed, » fils du Djoucandar. On construisit alors des hôtels auprès de cette » maison, sur le Nil, et l'on s'empressoit d'y avoir des habitations. De » cette sorte les bâtimens se prolongèrent sur le bord du fleuve, depuis » la maison construite par le négociant dont nous avons parlé, jus- » qu'à l'île de l'Éléphant. On rivalisoit à qui y construiroit les plus » beaux hôtels, et l'on planta derrière les édifices de grands jardins. » .... L'émulation de construire sur ce terrain fut si grande, que » les bâtimens s'étendirent sur le bord du Nil, en longueur depuis » Minyet-Schiradj jusqu'à l'abreuvoir des khalifes, près de la djami » appelée *la neuve*, hors du Caire, et en largeur sur la rive occidentale » du canal, en face du fossé, au nord du Caire, jusqu'au lieu nommé » *Menschat-almehrani*. Tout ce vaste espace ne fut donc plus que des » jardins et des propriétés closes de murs qui renfermoient des hôtels, » des marchés, des bains, des mosquées, des djamis et d'autres édi- » fices. Les jardins de l'île de l'Éléphant passoient le nombre de 100 » tandis qu'en l'année 721, il n'y en avoit pas plus de vingt.... » Plus tard, en l'année 725, le sultan Mélic-alnaser Mohammed, » fils de Kélaoun, fit creuser le canal Naséri, et alors on bâtit sur- » les deux bords de ce canal. Le premier qui bâtit après que le canal » eut été creusé, ce fut *Méhamizi*: il fit un jardin et une mosquée

» qui subsistent encore de nos jours. D'autres imitèrent son exemple, » en sorte qu'il ne resta point dans tous ces lieux la moindre place » vide de bâtiment. On ne pouvoit y passer sans éprouver un grand » étonnement, les personnes âgées se souvenant encore d'avoir vu un » temps où tout cela n'étoit que des sables et des champs de roseaux, » tandis qu'ils se trouvoient remplacés par des jardins, des belvé- » dères, des marchés, des bains, des ruelles et de grandes rues.... En » l'année 806, l'eau se retira du rivage de Boulak, et depuis lors elle ne » cessa de s'en éloigner, jusqu'à ce que ce local fut dans l'état où nous le » voyons aujourd'hui. Boulak maintenant est bien peuplé, et les » habitations s'y sont multipliées; on y a construit un grand nombre » de belles djamis, de bains, de maisons, &c. »

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, *fol.* 222 *recto* et *verso*; n.° 680, *fol.* 95 *verso* et 96 *recto*.

Le passage que j'ai traduit ainsi, *Alors se forma en face de Boulak Tocrouri, l'île de Boulak*, varie tellement, dans les cinq manuscrits que j'ai consultés, que je me suis trouvé fort embarrassé à laquelle des variantes donner le choix. Ce qui m'a déterminé, c'est que dans le cadastre de l'Égypte que j'ai publié à la suite de la Relation d'Abd-allatif, je trouve un village de la province de Djizèh (n.° 71, pag. 674), nommé بولاق التكرورى: c'est celui dont parle ici Makrizi.

J'ai traduit حلاق par *des champs de roseaux*, parce que je regarde ce mot comme le pluriel de حلفا, *arundo epigeios*. *Voyez* Forskal, *Flora Ægypt. arab.* p. lxj, et centur. I, n.° 82, pag. 23.

Quant à بوص qui ne se trouve point dans nos dictionnaires, c'est, suivant Forskal (*ibid.* centur. I, n.° 50, p. 16), le nom générique des *roseaux*.

Pour la *colocasie* قلقاس, il me suffira de renvoyer à mes notes sur la Relation de l'Égypte par Abd-allatif, p. 94 et suiv.

Makrizi, à l'article où il parle de la djami de Kkatiri, dit que le négociant qui bâtit le premier sur le territoire de Boulak, se nommoit *Hadji Mohammed* الحاج محمد (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, f. 229 r.).

Le mot *djoucandar* جوكندار signifie, je crois, *l'officier qui porte la masse* ou *le mail du sultan*. Cette masse se nomme en persan چوگان: c'est de là que vient notre mot *chicane*, comme l'a bien établi M. Et. Quatremère, dans un Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

J'ai peine à croire qu'il n'y ait pas quelque faute dans les mots اذ ما بالعهد من قدم بيناهي تلال رمال ; toutefois le sens que je leur ai donné, me paroit certain.

M. Et. Quatremère a déjà fait usage de ce passage de Makrizi dans les *Mémoires géographiques et historiques sur l'Égypte*, tom. I, pag. 82.

(82) *Voyez* sur ce prince, d'Herbelot, Biblioth. or. au mot *Avis: Ahmed, ben Avis;* et les historiens de Tamerlan. Le nom اويس doit être prononcé *Ouvéis* et non *Awis*.

(83) Les *Molaheds* ou Ismaéliens de Perse, dont la puissance avoit été détruite par Holagou, n'avoient pas pour cela cessé d'exister. Il en subsiste encore aujourd'hui quelques restes en Perse.

(84) Le mot عقدة signifie *nœud;* mais comme la racine عقد veut dire à la septième forme انعقد, *s'épaissir, se congeler, se lier en un seul corps,* il est vraisemblable que عقدة signifioit *gelée, suc épaissi,* dans le sens que lui donnoit l'inventeur de cette composition. Dans la Pharmacopée persane du P. Ange de S. Joseph (p. 225), on trouve une préparation nommée *akd givch*, عقد جيوه.

Le mot مجففة que j'ai traduit par *sèches*, doit peut-être être prononcé مجفّفة, et traduit par *desséchantes*.

(85) Le texte signifie à la lettre : *vous ne les prendriez pas pour des animaux.* Il semble qu'il y a une faute, et qu'il faille lire: لا حكمت عليهم الا بالحيوانية *vous ne les prendriez que pour des brutes.*

(86) Dieu, suivant les Mahométans, doit changer un jour les impies en leur donnant des figures de singes et de pourceaux. *Voyez* Alc. sur. 36, v. 66, et sur. 56, v. 62, édition de Hinckelmann. *Voyez* aussi la note de Marracci sur le second passage.

(87) Makrizi raconte en détail la vie de Bektémer et de ses enfans jusqu'à l'an 802, à l'occasion d'un hôtel nommé *l'hôtel du chambellan* دار الحاجب (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 170 *verso*, et n.° 680, fol. 47 *verso*). Séïf-eddin Bektémer avoit rempli plusieurs places importantes en Syrie et en Égypte. Il avoit notamment exercé la place nommée شدّ الدواوين (*voyez* ci-devant, note (9), p. 233), à Damas, avec une autorité absolue sur tous les employés, qu'il nommoit et destituoit à son gré, sans en rendre compte au vice-

roi de Syrie. Nommé d'abord chambellan, puis gouverneur de Gaza en l'année 710, il fut rappelé la même année au Caire et pourvu de la charge de vizir. En 715, il fut arrêté, mis en prison, dépouillé d'une partie de son bien, puis remis en liberté et nommé gouverneur de *Safad* صفد. Au bout de dix mois il fut rappelé au Caire, et placé parmi les émirs du conseil : il étoit le seul de ces émirs qui osât répondre au sultan, et s'opposer à son avis, ce que le sultan toléroit à cause des grands talens de Bektémer et de la profonde connoissance qu'il avoit des affaires. Il mourut subitement en l'année 728, par suite des désagrémens que lui suscitèrent divers émirs qui étoient ses ennemis, à l'occasion d'un vol considérable commis dans son hôtel, et dont il avoit porté plainte au sultan. Bektémer étoit très-riche et très-avare, et Makrizi nous assure que ses enfans et ses petits enfans avoient hérité de ce défaut. Chargé, lorsqu'il étoit à Damas, de faire une enquête contre un administrateur général de Safad, il y avoit mis tant de sévérité, qu'on fit à cette occasion ces vers :

يا قاصدا صفدا فعُدْ عن بَلْدة من جور بكتمر الامير خرابُ
لا شافع تُغنى شفاعتُه ولا جانٍ له مما جناه مَتابُ
حَشْرٌ وميزان ونشرُ صحائف وجرائدٌ معروضة وحسابُ
وبها زبانيةٌ تُحثُّ على الورى وسلاسلٌ ومقامعٌ وعِقابُ
ما فاتهم من كل ما وُعِدوا به في الحشر الا راحمٌ وهّابُ

» Voyageur qui viens à Safad, éloigne-toi d'une ville ruinée par » la tyrannie de l'émir Bektémer. Il n'y a point d'intercesseur qui » adoucisse sa rigueur, et le coupable n'est point admis au repentir. » On voit là tout ce qui rend si redoutable le jour de la résurrection : » le rassemblement des hommes, les balances, les livres ouverts, les » registres exposés à la vue des coupables, la reddition des comptes, » des exécuteurs barbares animés à tourmenter les humains, des » chaînes, des massues armées de fer, enfin des châtimens rigoureux. De » tout ce qui doit former les attributs de ce grand jour, il ne manque » ici qu'un être compatissant et indulgent. »

(88) Suivant l'auteur du livre intitulé كتاب الكواكب السائرة في اخبار مصر والقاهرة (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 784), on donne encore à cette préparation de feuilles de chanvre un grand

nombre d'autres noms. (*Voyez* Notices et extraits des Manuscrits, tom. I, p. 274.) Je transcrirai seulement ici quelques passages de cet auteur, dans la langue originale :

من خصوصات مصر متفرّدة القنطرة الجديدة هذه القنطرة على الخليج الكبير.....تعرف الآن في زمننا بقنطرة الحشّاشين لما يستعملون بها مساطيل اهل مصر من الحشيش المعروف بالزبه وكان ظهوره على راس السبّعماية عام من الهجرة وقال ابن عساكر في سنة خمسين وستّماية وقال الحافظ البعمورى في سنة عشرين وستّماية قال ابن الاثير على راس المائة السادسة واوائل المائة السابعة واوّل من اظهرها الشيخ قرندل ولهم في تركيبه طرق عديدة فمنها انهم ياخذون الورق منه يضربونه حتى يصير كالمرهم ثم يلتّونه بالماء حتى يصير كالحنا ثم يستعملونه واسماؤها كثيرة منها الزبه والقرندلية نسبة الى الشيخ قرندل وغير ذلك وقد ذكر بعضهم لها ثمانين اسما واكثر.....من خواصّها في الغالب اذا استعملها الانسان وسرد وقيل له بُل فينزل وقد جرّب وصحّ ومن خواصّها ان مستعملها لا يقطعها ومن خواصّها انها تجذب البخل لمن يستعملها وان كان كريما أنسته الكرم.

Dans ce passage, سرد veut dire, je crois, *en faire un usage habituel et non interrompu*. L'auteur exprime l'ivresse que procure cette drogue, par les mots انبساط et استبطال, et il nomme celui qui s'est enivré en en faisant usage, مسطول. Cet auteur est postérieur à Makrizi, comme on peut le voir dans l'extrait que j'ai donné de son ouvrage dans le tome I.er des Notices et Extraits des Manuscrits.

Si l'on veut consulter, sur le *haschischa* et sur son usage, les écrivains qui en ont parlé, on peut voir ce qu'en dit Prosper Alpin dans son traité *de Medicinâ Ægyptiorum*, p. 261. Il nomme par corruption, la plante et la préparation de ses feuilles, *assis*. Léon l'Africain en parle dans la Description de Tunis, et la nomme *Ihasis*. *Voyez* aussi Pococke, *a Descr. of the East*, tom. I, pag. 181 ; Niebuhr,

Descr. de l'Arabie, pag. 50; Kæmpfer, *Amæn. exoticæ*, fascic. 3, observ. XV, p. 645; Russell, *Natural History of Aleppo*, liv. 2, chap. 1, 2.e édition, tom. II, pag. 125; Hoest, *Beschreibung von Maroccos*, pag. 110; Dombay, *Geschichte der Maurit. Kœnige*, tom. I, pag. 193; Lamprière, *a Tour from Gibraltar to Tangier, &c.* pag. 309; Olivier, *Voyage dans l'empire Ottoman*, tom. II, pag. 169; Sonnini, *Voyage en Égypte*, tom. III, pag. 103-106.

Je ne dois pas oublier de faire mention ici d'un arrêté pris par le général français en Égypte, le 17 vendémiaire an 9 [9 octobre 1800], au sujet du *haschischa*, et de la liqueur enivrante que l'on prépare avec cette plante. Cette liqueur est incontestablement analogue à celle que Prosper Alpin, à l'endroit déjà cité, nomme *besa*, quoiqu'elle ne paroisse pas être la même. Voici les termes de cet arrêté:

Art. I.er « L'usage de la liqueur forte faite par quelques Musul-» mans avec une certaine herbe forte nommée *haschich*, ainsi que ce-» lui de fumer la graine de chanvre, sont prohibés dans toute l'Égypte. » Ceux qui sont accoutumés à boire cette liqueur et à fumer cette » graine, perdent la raison, et tombent dans un violent délire qui » souvent les porte à commettre des excès de tout genre.

Art. II. » La distillation de la liqueur du *haschich* est prohibée » dans toute l'Égypte: les portes des cafés, des maisons publiques ou » particulières dans lesquelles on en distribueroit, seront murées, les » propriétaires arrêtés, et détenus pendant trois mois dans une maison » de force.

Art. III. » Toutes les balles de *haschich* qui arriveroient aux douanes, » seront confisquées et brûlées publiquement, &c. »

Je dois observer que Forskal, dans la *Flora Ægyptiaco-Arab.* (p. lv et lxxvij), nomme le chanvre *sjaranek*: ce doit être *sjadanek* شهدانق. Forskal aura vu ce mot écrit en arabe, et aura pris le د pour un ر. On dit شهدانق et شهدانج: c'est proprement le chenevis. La plante doit se nommer شجرة الشهدانق: Russell la nomme قنّبس.

Voyez dans les Mémoires de l'Institut (classe d'histoire et de littérature ancienne, tom. VI, p. 1.re et suiv.), mon Mémoire sur la dynastie des Assassins et sur l'étymologie de leur nom.

N.° VI.

De l'Ère des Juifs et de leurs Fêtes.

L'ÈRE dont les Juifs faisoient usage primitivement, commençoit à l'année de la mort de Moïse; dans la suite ils adoptèrent l'ère d'Alexandre, fils de Philippe (1). Leur année étoit composée de douze mois, et de trois cent cinquante-quatre jours. Voici les noms de leurs mois : *tischri*, *marhesvan*, *kisleu*, *tébet*, *schébat*, *adar*, *nisan*, *iyyar*, *sivan*, *tammuz*, *âb* et *élul*. Le nombre des jours de leur année est celui des jours d'une année lunaire. S'ils eussent fait usage de cette année sans aucune modification, toutes leurs années auraient eu le même nombre de mois et de jours. Mais quand les enfans d'Israël, sortant d'Égypte sous la conduite de Moïse, entrèrent dans le désert, qu'ils furent délivrés de la tyrannie de Pharaon et du joug de la servitude dans laquelle ils gémissoient, et qu'ils reçurent de Dieu les préceptes qui sont contenus dans le livre second du Pentateuque, la nuit dans
Pag. 89. laquelle tout cela se passa étoit celle du 15 de nisan; la lune étoit alors dans son plein, et l'on étoit dans la saison du printemps. Il leur fut ordonné de conserver la mémoire de ce jour, ainsi qu'on lit dans ce même livre: *Observez ce jour*, y est-il dit, *ce que l'observation en passe à vos descendans à perpétuité, le 14 du premier mois* (2). Par ce premier mois, Dieu n'entendoit pas le mois de tischri, mais bien le mois de nisan: car il leur fut enjoint de considérer le mois où l'on célébroit la Pâque (3) comme le commencement de leurs mois, et de le prendre pour le premier de l'année. Moïse dit au peuple : *Souvenez-vous du jour auquel vous êtes sortis de l'esclu-*

vage : vous ne mangerez point de levain en ce jour, dans le mois auquel les arbres reverdissent (4). Cette circonstance obligea les Israëlites à faire usage de l'année solaire, afin que le 14.e jour de nisan tombât dans la saison du printemps, à l'époque où les feuilles poussent, et où les arbres fruitiers se couvrent de fleurs; mais en même temps ils ne purent se dispenser d'avoir égard à la lune, afin qu'elle se trouvât au milieu de sa révolution, et qu'elle fût dans son plein, dans le signe de la balance. Cela exigeoit qu'ils joignissent aux douze mois d'une année lunaire, le nombre de jours dont la lune se trouvoit en avance sur l'époque requise, toutes les fois que ce nombre étoit suffisant pour faire un mois entier: ils joignoient donc ces jours-là aux mois de l'année lunaire, en en faisant un mois complet qu'ils nommoient *adar premier;* et ils donnoient au mois d'*adar* ordinaire le nom d'*adar second*, parce qu'il suivoit l'autre et qu'il portoit le même nom que lui. Ils appeloient l'année embolismique *ibboura*, mot qu'ils dérivoient *Pag. 90.* de *méabbérat*, qui signifie en hébreu une *femme enceinte;* car ils comparoient l'intercalation d'un mois surnuméraire dans le corps de l'année, au fardeau étranger que porte une femme quand elle est enceinte (5). Ils ont différens calculs dont ils se servent pour régler l'ordre des intercalations; et on les trouve rapportés dans les tables astronomiques.

Il y a diversité d'opinions et de pratiques parmi les Juifs, en ce qui concerne la fixation du commencement des mois, et ils se partagent à cet égard en deux sectes (6). Les uns, qui sont les Rabbanites, se règlent par le calcul fondé sur le mouvement moyen du soleil et de la lune, sans faire attention à l'apparition sensible de la nouvelle lune, soit qu'on l'aperçoive ou non; car, suivant eux, un mois est un espace de temps donné, à partir de la conjonction du soleil

et de la lune qui a lieu chaque mois (7). Au retour de la captivité de Babylone, ils étoient, disent-ils, dans l'usage de placer sur le sommet des montagnes des tambours (8), et d'y mettre des sentinelles pour observer l'apparition de la nouvelle lune; ces gens-là étoient obligés d'allumer des feux et de faire de la fumée, ce qui servoit de signal pour annoncer qu'ils avoient vu la nouvelle lune. Or, il y avoit, comme on sait, une violente inimitié entre les Juifs et les Samaritains: ces derniers allèrent donc sur le haut des montagnes, et y donnèrent le signal par la fumée, un jour avant que la lune eût paru: ils firent cela pendant plusieurs mois de suite, le hasard ayant permis que le ciel fût couvert de nuages au commencement de ces mois. Enfin cependant, ceux qui demeuroient à Jérusalem s'en aperçurent; ils virent au matin, le quatrième ou le troisième jour d'un mois, la nouvelle lune qui s'élevoit sur
Pag. 91. l'horizon du côté du levant, et ils reconnurent que les Samaritains les avoient induits en erreur (9). Ils eurent donc recours aux savans de ce temps-là, afin que, par les calculs qu'ils en obtiendroient, ils pussent se mettre à l'abri des piéges de leurs ennemis. Ils présentèrent certaines raisons pour autoriser l'usage des calculs astronomiques, et la substitution qu'ils vouloient faire du calcul à l'observation de l'apparition de la nouvelle lune. Les calculateurs leur dressèrent en conséquence des cycles, et ils leur enseignèrent à trouver, au moyen de ces cycles, les conjonctions et le moment de l'apparition de la nouvelle lune.

Parmi les Rabbanites, il y en a qui nient ce qu'on raconte des observateurs, et du signal qu'ils donnoient par la fumée; mais ils prétendent que ce qui donna lieu à faire usage des calculs pour trouver les nouvelles lunes, ce fut que leurs docteurs ayant prévu que leur nation finiroit par être entièrement dispersée, appréhendèrent que, quand ils seroient ainsi répan-

dus en divers pays, s'ils se régloient par l'apparition sensible des nouvelles lunes, cette apparition n'eût pas lieu par-tout le même jour, et que cela n'occasionnât des disputes entre eux (10). Ce fut par cette raison qu'ils imaginèrent ces calculs, dont on fut redevable aux soins d'Éliézer fils de Farouh (11), et qu'ils ordonnèrent à ceux de leur nation de les suivre et de s'y conformer, en quelque lieu qu'ils se trouvassent.

Ceux de la seconde secte qu'on nomme *Miladiens* (12), commencent les mois de la conjonction du soleil et de la lune. On les nomme aussi *Karaïtes* et *Aschmaïens* (13), parce que leur doctrine est qu'on doit s'attacher uniquement au texte de la loi, sans avoir égard au raisonnement ni à aucune induction. Ils se conduisirent conformément à cette opinion, jusqu'à ce qu'Anan, chef de la captivité, vint, vers l'an 140 de l'hégire, des régions orientales à Bagdad. Anan se régloit, *Pag. 92.* pour commencer les mois, sur l'apparition de la nouvelle lune, ainsi que cela se pratique parmi les Musulmans; il ne s'embarrassoit point à quel jour de la semaine tomboit la néoménie, et ne suivoit point le calcul des Rabbanites (14). Pour ce qui regarde l'intercalation des mois, il considéroit chaque année l'état de l'orge dans les campagnes de l'Irak et de la Syrie, entre le premier jour du mois de nisan et le 14 du même mois; s'il trouvoit les épis assez avancés pour qu'on pût en faire sortir les grains en les frottant dans les mains, et bons à moissonner, il laissoit l'année simple et sans intercalation; mais s'il ne trouvoit pas les épis assez avancés pour cela, il faisoit l'année embolismique (15). Pour savoir d'avance le parti qu'on aura à prendre, on doit, quand on suit l'opinion d'Anan, sept jours avant la fin du mois de schébat, dans la Syrie et dans les pays qui ont la même température, sortir pour examiner l'état de l'orge: si la barbe de l'épi est déjà sortie, on compte de là cinquante jours jusqu'à Pâque; mais quand la

barbe de l'épi ne paroît point encore, on intercale un mois: il y en a qui placent le mois intercalaire après schébat, en sorte que dans l'année embolismique, il y a alors deux mois de schébat consécutifs; d'autres font l'intercalation après adar, et comptent dans cette année deux mois d'adar. Parmi les sectateurs d'Anan, la plupart intercalent un second mois de schébat, tandis que le plus grand nombre des Rabbanites intercalent un second mois d'adar (16).

Ceux d'entre les Rabbanites qui règlent la durée des mois d'après le calcul, ne prennent jamais pour le premier jour de
Pag. 93. tischri un dimanche ni un mercredi (17): ce mois, suivant leur usage, est toujours de trente jours. On y célèbre la fête du commencement de l'année: c'est à cette fête qu'on annonce l'affranchissement des esclaves (18). On la célèbre le premier jour de ce mois. Le 10 est le jeûne de *kippor* (19): ce mot signifie *demander le pardon*. Suivant les Rabbanites, ce jeûne ne doit jamais tomber un dimanche, un mardi ni un vendredi. Ceux qui règlent le commencement des mois sur l'apparition de la nouvelle lune (20), observent le jeûne depuis le moment que le soleil se couche la nuit du 10, jusqu'au même moment de la nuit du 11, ce qui fait vingt-quatre heures; mais les Rabbanites font durer le jeûne vingt-cinq heures, en le prolongeant jusqu'à ce qu'on voie les étoiles rayonner dans le ciel (21). Quiconque ne jeûne pas ce jour-là, peut être mis à mort légitimement. Les Juifs croient que Dieu leur pardonne en ce jour tous leurs péchés, à l'exception de la fornication commise avec les femmes mariées, de l'injustice exercée par un homme envers son frère, et de l'athéisme (22). En ce même mois on célèbre la fête des tabernacles; elle dure sept jours. Le premier de ces sept jours est un jour de fête: ce jour-là les Juifs ne sortent point de leurs maisons, se conformant en cela à ce qu'ils observent au jour du sabbat. La solennité

de la fête des tabernacles dure jusqu'à la fin du 22 de tischri, et en tout sept jours entiers: le huitième jour se nomme *la fête de la demeure dans le lieu saint* (23). Pendant ces sept jours, dont le premier est le 15 de tischri, les Juifs demeurent sous des *Pag. 94.* berceaux faits de branchages verts de palmiers et d'oliviers, et d'autres arbres de la même espèce, dont les feuilles ne tombent point sur la terre (24): ils pensent rappeler par-là le souvenir de la nuée à l'ombre de laquelle Dieu les fit demeurer dans le désert. En ce mois, et principalement chez les Karaïtes, il y a encore une autre fête; c'est un jeûne qu'ils observent le 24 de tischri, et qu'ils nomment *le jeûne de Godolias*. Les Rabbanites l'observent le 3 de tischri.

Le mois de marhesvan a tantôt trente jours et tantôt vingt-neuf. Il n'y a aucune fête en ce mois.

Le mois de kisleu est aussi tantôt de trente et tantôt de vingt-neuf jours: il n'y a aucune fête dans le cours de ce mois, les Rabbanites seulement allument des lampes aux portes de leurs maisons, dans la nuit du 25. C'est un temps qu'ils appellent *honouca*. Cet usage est une institution moderne parmi eux. Voici ce qui y a donné lieu. Un tyran s'étant rendu maître de Jérusalem, passa au fil de l'épée les Israélites qui habitoient cette ville, et déshonora leurs filles. Les enfans d'un de leurs prêtres attaquèrent ce tyran, et le plus jeune d'entre eux lui ôta la vie. Alors les Juifs cherchèrent de l'huile pour les lampes du temple; ils n'en trouvèrent qu'une très-petite quantité, qu'ils partagèrent entre toutes les lampes qu'ils avoient coutume d'allumer chaque nuit dans le temple, et elle dura huit nuits entières. Ils instituèrent, en conséquence, l'usage de fêter ces jours-là, qu'ils nommèrent les jours de *honouca:* c'est un mot *Pag. 95.* dérivé d'une racine qui signifie *nettoyer*, parce que, dans ces jours-là, ils purifièrent le temple des souillures par lesquelles les gens de ce tyran l'avoient profané (25). Les Karaïtes n'ob-

servent pas cet usage, parce qu'en général ils ne font aucun cas des coutumes dont l'origine appartient au second temple.

Le mois de tébet a vingt-neuf jours. On jeûne le dix de ce mois, parce que ce fut en ce jour que Nabuchodonosor commença à assiéger Jérusalem, et que ce fut aussi en ce même jour que, lors de la destruction de cette ville, Titus commença à en faire le siége (26).

Schébat est invariablement de trente jours, et l'on ne célèbre aucune fête en ce mois.

Il y a, comme nous l'avons dit, chaque année, suivant l'usage des Rabbanites, deux mois d'adar (27). Le premier adar est de trente jours dans les années embolismiques; il est de vingt-neuf seulement quand l'année est simple. On n'y célèbre aucune fête (28).

Le second adar est toujours de vingt-neuf jours. C'est en ce mois qu'on célèbre, suivant l'usage des Rabbanites, le jeûne de *Pour*. Ce jeûne s'observe le 13 de ce mois, et le 14 est la fête de *Pour*.

Chez les Karaïtes, il n'y a qu'un seul mois d'adar (29) dans l'année. Ils célèbrent le jeûne de *Pour* le 13 de ce mois, et ensuite ils fêtent jusqu'au 15. Cette fête est encore d'une origine moderne; voici ce qui y a donné lieu. Quand Nabuchodonosor eut emmené les Israélites de Jérusalem et eut ruiné cette ville,
Pag. 96. il conduisit les habitans dans l'Irak, et les établit dans la ville de Djaï, qu'on appelle aujourd'hui *Ispahan* (30). Lorsque Ardeschir [fils de] Babec (31), que les Juifs nomment *Ahasvéros*, fut devenu maître du royaume de Perse, il eut un vizir nommé *Haïmoun*. Les Juifs avoient alors un chef qu'on nommoit *Mardochée*. Ardeschir ayant appris que Mardochée avoit une cousine très-belle, la prit pour sa femme; elle eut toute sa faveur, et le roi approcha de sa personne Mardochée, cousin de la reine. Le vizir Haïmoun en conçut une violente jalousie contre

Mardochée, et résolut de le perdre, et de perdre avec lui tous les Juifs qui étoient dans les états d'Ardeschir. Il convint donc avec les lieutenans du roi qui gouvernoient les différentes provinces de l'empire, qu'ils massacreroient tous les Juifs qui se trouvoient dans le gouvernement de chacun d'eux, en un certain jour qu'il avoit fixé, et qui étoit le 13 d'adar. Mardochée, qui eut avis de cette trame, fit part à sa cousine du dessein du vizir, et l'excita à user elle-même d'adresse pour sauver son peuple de la ruine qui le menaçoit. La princesse instruisit Ardeschir de la haine que le vizir portoit à Mardochée, à cause de la faveur dont le roi l'honoroit, et lui fit part des ordres que ce ministre avoit envoyés par écrit aux gouverneurs des provinces, pour faire massacrer les Juifs: elle ne cessa d'animer le roi et de l'aigrir contre le vizir, si bien que ce prince donna l'ordre de le faire mourir avec toute sa famille. Ardeschir accorda alors aux Juifs un édit de sauve-garde; et en conséquence, ils établirent une fête qui devoit être célébrée chaque année, en mémoire de cet événement: ils consacrèrent ce jour-là au jeûne, pour rendre grâces à Dieu, et les deux jours suivans à la joie, à des réjouissances, et à se faire des présens réci- *Pag.*
proques. Ils observent encore aujourd'hui cet usage. Il y en a parmi eux qui font, en ce jour, une figure du vizir Haïmoun, qu'ils nomment *Haman*; et après s'être joués de cette figure, ils la jettent dans le feu et la brûlent (32).

Le mois de nisan est invariablement de trente jours; c'est en ce mois qu'on célèbre la fête de Pâques *[Fasekh]*, que les Chrétiens nomment aujourd'hui *Fesh*. On la solennise le 15 de nisan; elle dure sept jours, pendant lesquels on mange du pain sans levain, et l'on nettoie les maisons, en mémoire de ce que Dieu délivra en ces jours-là les enfans d'Israël de la servitude où les tenoit Pharaon, lorsqu'ils sortirent d'Égypte avec le prophète de Dieu, Moïse fils d'Amram, et que Pha-

raon les ayant poursuivis, Dieu le submergea lui et tous ceux qui l'accompagnoient, tandis que les enfans d'Israël, sous la conduite de Moïse, entrèrent dans le désert. Lorsqu'ils sortirent ainsi d'Égypte avec Moïse, ils mangeoient de la viande (33) et des pains sans levain, et se livroient à la joie, se voyant délivrés du joug de Pharaon. En conséquence, il leur fut ordonné de faire des pains sans levain, et d'en manger pendant ces jours de fête, afin de se rappeler la grâce que Dieu leur avoit faite en les délivrant de la servitude. Ce fut le dernier de ces sept jours que Pharaon fut submergé; aussi ce jour est-il très-solennel parmi eux. Le premier du mois de nisan n'est jamais, suivant l'usage des Rabbanites, un lundi, un mer-
Pag. 98. credi ou un vendredi (34). Le premier jour de *khamsin* ou de la cinquantaine, se compte du milieu de nisan (35).

Le mois d'iyyar a vingt-neuf jours (36). On y célèbre la fête de la Pentecôte (37): c'est ce qu'on nomme *la fête des semaines*. Ces semaines sont celles dans lesquelles les enfans d'Israël reçurent les commandemens. Aujourd'hui l'on nomme cette fête *la fête d'Onsarat* ou *la fête de Khitab* (38): sa célébration dépend de celle de la fête des azymes. C'est en cette fête de la Pentecôte que les enfans d'Israël entendirent Dieu, qui leur parloit de dessus la montagne de Sinaï. On la célèbre le 6 de ce mois. Ce même jour est aussi le *khamsin*, c'est-à-dire, le dernier de la cinquantaine. Suivant l'usage des Rabbanites, la fête de la Pentecôte ne doit jamais tomber un mardi, un jeudi ou un samedi.

Le mois de tammuz a vingt-neuf jours: on n'y solennise aucune fête; on jeûne seulement le 9 de ce mois, parce que ce fut en ce jour que le mur de Jérusalem fut détruit, lors du siége de cette ville par Nabuchodonosor (39). Les Rabbanites particulièrement observent aussi un jeûne le 17, parce que ce

jour est celui auquel Titus détruisit les murs de Jérusalem et le second temple (40).

Le mois d'âb a trente jours. Les Karaïtes jeûnent le 7 et le 10 de ce mois (41), parce que Jérusalem fut ruinée ces jours-là par Nabuchodonosor. Ce fut en ces mêmes jours que Nabuchodonosor mit le feu à la ville et au temple. Les Rabbanites jeûnent le 9, parce que c'est le jour où Titus détruisit le second temple. *Pag. 99.*

Le mois d'élul a invariablement vingt-neuf jours, et l'on n'y célèbre aucune fête. Dieu seul est parfaitement savant.

Des Opinions et de la Croyance primitive des Juifs, et de quelle manière il est survenu parmi eux des changemens.

LORSQUE Dieu donna le Pentateuque à Moïse son prophète, il y renferma toutes les lois qui composent la religion Mosaïque, et commanda dans ce même livre, qu'on écriroit, pour chacun de ceux qui seroient chargés du gouvernement des enfans d'Israël, un livre où seroient comprises toutes les ordonnances de la loi, afin qu'ils s'appliquassent à l'étudier, et qu'ils y conformassent leur conduite (42). Ce livre se nommoit en hébreu *Mischna*, ce qui signifie *ordonnances extraites du texte divin.* Moïse écrivit de sa main une Mischna : c'étoit comme une explication des paroles divines contenues dans la loi. Moïse étant mort, et ayant eu pour successeurs, d'abord Josué, fils de Noun, et après lui tous ceux qui furent revêtus de l'autorité jusqu'au temps de Joachim, roi de Jérusalem, Nabuchodonosor vint, pour la première fois, porter la guerre dans le pays des Juifs. Jusque-là ils transcrivoient, pour chacun de leurs rois, une Mischna copiée sur l'exemplaire écrit par Moïse lui-même, et ils mettoient cette copie sous le nom du roi pour lequel elle étoit faite. Quand donc Nabuchodonosor emmena en captivité le roi Joachim, et avec lui les principaux

Pag. 100. des Israëlites, et ceux qui tenoient le premier rang à Jérusalem, au nombre de plus de dix mille, ils emportèrent avec eux, dans les régions de l'Orient, tous les exemplaires de la Mischna qui avoient été écrits pour leurs rois. Nabuchodonosor étant ensuite sorti une seconde fois de Babylone pour marcher contre Jérusalem, ayant détruit cette ville, et en ayant transporté à Babylone tous les habitans, ainsi que tous les Israëlites des douze tribus, les Juifs s'établirent à Babylone, et Jérusalem demeura ruinée et dépeuplée, pendant l'espace de soixante-dix ans. Ce temps expiré, les Juifs retournèrent de Babylone à Jérusalem; ils rebâtirent la ville et relevèrent le temple. Ils avoient alors avec eux tous les exemplaires de la Mischna qu'ils avoient emportés lors de leur première émigration. Environ trois cents ans, ou un peu plus, après le rétablissement du temple et le retour de la captivité, il survint une grande division entre les enfans d'Israël, par rapport à leur religion. Cela fut cause qu'un parti qui étoit de la maison de David, sortit de Jérusalem: ils se retirèrent dans les régions de l'Orient, comme avoient fait leurs pères la première fois, et emportèrent les exemplaires de la Mischna qui avoient été transcrits, pour l'usage des rois, sur l'exemplaire écrit de la main même de Moïse (43). Établis dans les contrées de l'Orient, ils se conformèrent exactement à ce que contenoient ces livres, depuis l'époque de leur émigration de Jérusalem, jusqu'au temps où Dieu ayant donné aux hommes la religion islamique, Anan, chef de la captivité, vint des contrées orientales dans l'Irak, ce qui arriva sous le khalifat du prince des fidèles Abou-
Pag. 101. Djafar Mansour, en l'année 136 de l'hégire (44). Quant à ceux qui étoient demeurés à Jérusalem après l'émigration des personnes de la famille de David dont on vient de parler, ils ne cessèrent d'être divisés relativement à la religion, et partagés en plusieurs sectes, jusqu'au temps où Titus marcha

contre eux, détruisit Jérusalem pour la seconde fois, après que Jean, fils de Zacharie, eut été tué, et que Jésus, fils de Marie, eut été enlevé (45), et emmena prisonniers tous les habitans de Jérusalem et de tous le pays des enfans d'Israël. Alors disparurent tous les exemplaires de la Mischna que ceux-ci possédoient, et il ne se conserva plus parmi eux d'autres livres de la loi que le Pentateuque et les livres des prophètes. Après la ruine de Jérusalem par Titus, les Juifs se dispersèrent par toute la terre, et devinrent sujets des autres peuples, comme ils le sont encore aujourd'hui. Deux hommes cependant, du nombre de ceux qui étoient restés à Jérusalem presque jusqu'à la destruction de cette ville par Titus, et qui se nommoient *Schammaï* et *Hillel*, vinrent à Tibériade, et composèrent un livre qu'ils appelèrent *Mischna*, du nom de la Mischna de Moïse. Ils insérèrent dans ce livre les ordonnances de la loi, et leur travail fut adopté par un grand nombre de Juifs. Schammaï et Hillel étoient contemporains et vivoient sur la fin de la durée du second temple. Hillel avoit quatre-vingts disciples, parmi lesquels le plus petit étoit Jochanan, *Pag. 102.* fils de Zaccaï; et ce Jochanan vit la ruine du second temple par Titus. Les paroles de Schammaï et de Hillel sont rapportées dans la Mischna: cet ouvrage, qui est divisé en six livres, comprend tout le droit civil et religieux du Pentateuque; il a été mis en ordre par *Annosi*, de la race de David, cent cinquante ans après la destruction de Jérusalem par Titus. Schammaï et Hillel étoient morts sans avoir complété la Mischna; mais elle fut achevée par un Juif nommé *Juda*, de la famille de Hillel; et il engagea les juifs à se conformer à la doctrine consignée dans cette Mischna. Dans le vrai, cette Mischna contient beaucoup de choses qui se trouvoient dans la Mischna de Moïse; mais il y en a aussi beaucoup qui ne sont que des opinions de leurs docteurs (46).

Environ cinquante ans après la rédaction de cette Mischna, il s'éleva une certaine classe d'hommes d'entre les Juifs, qui fut nommée le *Sanhédrin*, ce qui signifie *les principaux*: ceux-ci s'occupèrent à composer une interprétation de la Mischna, conformément à leurs opinions particulières, et ils rédigèrent sur cet objet un livre qu'on nomme le *Talmud* (47). Dans la composition de ce livre, ils rejetèrent beaucoup de choses que contenoit la première Mischna, et ils ajoutèrent de leur chef de nouvelles ordonnances. Depuis la rédaction de ce Talmud qu'ils avoient écrit de leurs propres mains, et dans lequel ils avoient renfermé leurs propres opinions, ils se permettoient d'attribuer à Dieu même les décisions du Talmud. C'est ce qui a donné lieu à ce reproche que Dieu leur fait dans l'Alcoran:

Pag. 103. *Malheur à ceux qui, après avoir écrit le livre de leurs propres mains, disent ensuite, Ceci vient de Dieu, et qui agissent ainsi dans la vue d'un modique profit! Malheur à eux, à cause des choses que leurs mains ont écrites! Malheur à eux, à cause des œuvres qu'ils font* (48)! Il y a deux exemplaires de ce Talmud, qui diffèrent dans les ordonnances qu'ils contiennent. La secte des Rabbanites se conforme encore aujourd'hui aux décisions du Talmud, en quoi elle diffère de celle des Karaïtes, qui ne se croient point obligés à suivre la doctrine de ce livre.

Lorsque Anan, le chef de la captivité, vint dans l'Irak, il trouva mauvais que les Juifs prissent le Talmud pour règle de leur conduite: il soutint que les livres qui étoient entre ses mains contenoient la vérité, parce qu'ils avoient été copiés sur les exemplaires qui eux-mêmes avoient été transcrits sur la Mischna autographe de Moïse.

Les Rabbanites, et ceux qui suivent leur opinion, n'ont égard à ce qui est écrit dans le Pentateuque qui est entre leurs mains, qu'autant que cela se trouve consigné dans le Talmud;

pour tout ce qui ne se trouve pas dans ce livre, ils n'y ont aucun égard et ne s'en mettent point en peine. Cela est conforme à ces paroles que Dieu, dans l'Alcoran, leur met dans la bouche : *Nous avons trouvé nos pères dans l'usage de suivre une certaine règle, et nous marchons sur leurs traces* (49). Quiconque prendra la peine de comparer les livres qu'ils ont entre les mains, avec les ordonnances contenues dans le Pentateuque, demeurera convaincu qu'ils ne suivent point une autorité divine, mais s'attachent seulement à leurs propres opinions et à leurs caprices. C'est pour cela que quand Moïse de Cordoue, fils de Maïmoun, parut parmi eux, ils embrassèrent ses opinions, et prirent pour règle de leur conduite, son livre intitulé *le Guide* (50), et ses autres ouvrages. Ils suivent encore aujourd'hui sa doctrine. *Pag. 104.*

Des différentes Sectes qui partagent aujourd'hui les Juifs.

IL faut savoir que les Juifs, que *Dieu*, comme il est dit dans l'Alcoran, *a divisés sur la terre en plusieurs nations* (51), forment aujourd'hui quatre sectes, chacune desquelles taxe toutes les autres d'erreur et d'impiété. Ce sont les Rabbanites, les Karaïtes, les disciples d'Anan et les Samaritains. Cette division s'est introduite parmi les Juifs après la destruction de Jérusalem par Nabuchodonosor, et postérieurement au retour de la captivité de Babylone et à la construction du second temple. Lorsqu'ils furent établis à Jérusalem, après la reconstruction de cette ville, ils se divisèrent d'opinions relativement à la religion, et il se forma parmi eux divers partis. Étant ensuite tombés sous la domination des Grecs, après le règne d'Alexandre, fils de Philippe, et Hyrcan, fils de Simon, fils de Matathias, étant devenu, à Jérusalem, chef de toute la nation juive, ce dernier, quand il vit son autorité bien établie, prit le titre de roi. Jusque-là Hyrcan lui-même, et tous ceux qui avant lui

avoient été à la tête du gouvernement à Jérusalem depuis le retour de la captivité, n'avoient point porté d'autre titre que celui de grand prêtre (52). Hyrcan réunit donc l'autorité royale et celle du pontificat. Sous son règne, les Juifs vécurent dans une parfaite tranquillité, sans être inquiétés par aucun des peuples leurs ennemis. Ils *s'abandonnèrent*, par une suite de cette prospérité, *à une vie déréglée* (53), se partagèrent en diverses opinions en matière de religion, et devinrent ennemis les uns des autres à cause de ce partage de sentimens.

Parmi les sectes entre lesquelles ils étoient alors divisés, il
Pag. 105. y en avoit une qu'on nommoit *Phérouschim* [Pharisiens], c'est-à-dire, *séparés:* ceux de cette secte suivoient les préceptes de la loi, mais en s'attachant à l'interprétation que les docteurs leurs prédécesseurs en avoient donnée. Une autre secte portoit le nom de *Saducéens*, à cause d'un de ses chefs nommé *Sadoc:* ceux-ci ne s'attachoient qu'au texte de la loi, et au sens que présentent les paroles divines, sans avoir égard à aucune autre autorité ou tradition. Enfin, il y avoit une troisième secte qu'on nommoit *Hasidim*, c'est-à-dire, *gens de bien:* ces derniers s'occupoient uniquement d'actes de piété et de dévotion, et faisoient profession de la religion la plus excellente et la plus parfaite (54).

Or, il y avoit une violente inimitié entre les Saducéens et les Pharisiens. Le roi Hyrcan suivoit d'abord la doctrine des Pharisiens, qui étoit celle de ses pères; mais ensuite il embrassa celle des Saducéens, se sépara des premiers, se déclara ouvertement leur ennemi, et fit publier, dans tous ses états, des défenses d'étudier la doctrine des Pharisiens, et de recevoir des leçons d'aucun d'entre eux. Il les persécuta même et en fit mourir un grand nombre. La multitude toute entière étoit cependant pour les Pharisiens. De là naquirent toutes sortes de maux parmi les Juifs: il y eut entre eux des guerres civiles,

et ils se tuèrent les uns les autres, jusqu'au temps de la seconde destruction de Jérusalem par Titus, après l'enlèvement de Jésus. Depuis cette époque, les Juifs se dispersèrent dans toutes les contrées de la terre, et devinrent sujets des autres peuples; les Chrétiens même les exterminoient par-tout où ils pouvoient se saisir d'eux, jusqu'à la publication de la religion islamique. Dans leur dispersion, ils sont divisés en trois sectes, les Rabbanites, les Karaïtes et les Samaritains. *Pag. 106.*

Les Rabbanites sont nommés *Bénou-mischno*, les enfans de *mischno:* ce mot signifie *second.* On leur a donné cette dénomination, parce qu'ils font un grand cas du second temple, c'est-à-dire, du temple qui fut bâti après le retour de la captivité, et fut détruit ensuite par Titus, et parce qu'ils lui portent le même respect et la même vénération qu'au premier temple, dont la construction, commencée par David, fut achevée par son fils Salomon, et qui fut détruit par Nabuchodonosor. C'est donc comme si on les appeloit, *les partisans de la seconde prédication* (55). Cette secte est celle qui se conformoit aux décisions de la Mischna, rédigée à Tibériade, après que Jérusalem eut été ruinée par Titus, et qui, dans l'observation des préceptes de la loi, suit encore aujourd'hui pour règle le Talmud. Elle est fort éloignée de l'observation du texte même de la loi donnée de Dieu, et elle suit uniquement les opinions des docteurs plus anciens. Quand on connoît bien la religion dont ceux-ci font profession et qu'ils pratiquent, on est obligé de convenir que le reproche que Dieu leur fait dans l'Alcoran est bien fondé, qu'on ne peut le révoquer en doute, et que le nom de Juifs ne leur convient qu'en raison de leur origine, et ne leur appartient nullement comme sectateurs de la loi de Moïse. Ce que nous disons *Pag. 107.* là est vrai, sur-tout depuis que Moïse de Cordoue, fils de Maïmoun, a paru au milieu d'eux, postérieurement à l'an 500

de l'hégire; car il en a fait de véritables athées (56). Aussi n'y a-t-il point de secte qui, soit dans ses dogmes capitaux, soit dans sa théologie morale, s'éloigne davantage des religions divines établies par le ministère des prophètes.

Les Karaïtes sont appelés *Bénou-mikra*, les enfans de *mikra*: le mot *mikra* signifie *prédication* (57). Ils ne font aucun cas du second temple: leur doctrine consiste uniquement à se conformer à tout ce qui se faisoit du temps du premier temple; c'est comme si on les nommoit *les partisans de la première prédication*. Ils ne connoissent point d'autre règle que le texte de la loi; ils n'ont aucun égard à l'autorité de ceux qui enseignent quelque chose qui y soit contraire; s'en tenant uniquement au texte, ils ne reçoivent point comme loi l'exemple de ceux qui les ont précédés. Il y a entre eux et les Rabbanites une si forte inimitié, qu'ils ne contractent point de mariage les uns avec les autres, ne conversent point ensemble et n'entrent point dans les synagogues les uns des autres (58). On nomme encore les Karaïtes *Miladiens*, parce qu'ils commençoient le mois du moment de la conjonction du soleil et de la lune. On leur donne aussi le nom d'*Aschmaïens*, parce qu'ils n'observent point d'autres règles de leur conduite que les textes de la loi, sans consulter en rien ni les inductions fondées sur le raisonnement, ni l'exemple de qui que ce soit.

Ceux qu'on nomme *Ananites* sont les disciples d'Anan, chef de la captivité, qui vint des contrés orientales, sous le khalifat
Pag. 108. d'Abou-Djafar Mansour, ayant avec lui des exemplaires de la Mischna, dont l'original avoit été écrit de la main de Moïse. Ayant vu que les Juifs, tant Rabbanites que Karaïtes, avoient adopté des usages contraires aux livres qu'il avoit entre les mains, il osa, quoique seul, s'élever contre eux, et critiquer la manière dont ils observoient leur religion (59). Anan jouissoit parmi eux d'une très-grande considération; ils le regar-

doient comme un descendant de David, et comme un homme qui suivoit la voie de la dévotion la plus parfaite, conformément à leur religion; ils s'imaginoient même que, s'il eût vécu du temps que le temple subsistoit, il auroit été prophète. Ils ne purent donc point lui tenir tête, et d'autant moins, qu'outre les avantages que nous venons d'indiquer, il jouissoit de la faveur du khalife, qui l'honoroit très-particulièrement. Parmi les pratiques dans lesquelles il s'éloignoit de l'usage des Juifs, étoit celle qui concerne le commencement des mois. Il se régloit pour cela sur l'apparition de la nouvelle lune, ainsi qu'on l'observe dans la religion musulmane, et ne s'embarrassoit aucunement à quel jour de la semaine tomboit la néoménie. Il ne faisoit point usage des calculs que suivent les Rabbanites, et de leur manière d'intercaler les mois, et taxoit d'erreur leur pratique à cet égard. Il n'observoit, pour faire l'intercalation, d'autre règle que celle d'examiner l'état de l'orge. Il parloit avec beaucoup d'égards de Jésus, fils de Marie (60). Il reconnoissoit en Mahomet la qualité de prophète, et disoit que c'étoit un prophète que Dieu avoit envoyé aux Arabes; mais il ne convenoit pas que la loi de Moïse eût été abrogée. La vérité cependant est que Mahomet a été envoyé à tous les hommes.

Des Samaritains.

IL faut savoir que les Samaritains ne font point du tout partie des enfans d'Israël: c'est une nation dont les auteurs, venus des régions orientales, fixèrent leur domicile dans la Syrie, *Pag. 109.* et embrassèrent le judaïsme. Suivant quelques-uns, ils descendent de Samérek, fils de Cafarca, fils de Reï: c'est une des tribus des Perses; ils passèrent en Syrie, avec leurs chevaux, leurs brebis, leurs chameaux, leurs arcs, leurs flèches, leurs épées et leurs baudriers, et d'eux sont descendus les Samaritains, qui se sont répandus en divers pays. Suivant un autre

récit, Salomon, fils de David, étant mort, le royaume des Israëlites fut, après lui, divisé en deux parties. Roboam, fils de Salomon, continua à régner à Jérusalem, sur la tribu de Juda. Jéroboam, fils de Nabat, régna sur dix tribus d'Israël; il fixa sa demeure hors de Jérusalem, fit faire deux veaux, et engagea les dix tribus à substituer le culte de ces veaux à celui de Dieu, ce qui dura jusqu'à sa mort. Un grand nombre de rois lui succédèrent sur le trône d'Israël, et suivirent sa voie, renonçant, comme lui, au culte de Dieu, et adorant les idoles, jusqu'au règne d'Amri, fils de Nadab, de la tribu de Manassé, fils de Joseph. Amri acheta d'un homme nommé *Schamer*, moyennant un talent d'argent, un emplacement sur lequel il fit construire un château, et il donna à ce château un nom dérivé de celui de Schamer, de qui il avoit acquis le terrain. Il fit aussi bâtir une ville autour de ce château, et la nomma *Schamroun* [Samarie]. Il en fit la capitale de son royaume; et, après lui, les rois ses successeurs la prirent de même pour leur capitale, jusqu'au temps de Hosée, fils d'Éla. Ils persistèrent tous dans l'infidélité envers Dieu, et dans le culte de l'idole de Baal et autres semblables, ajoutant à cela le crime de faire mourir les prophètes. Enfin, Dieu les livra à Sennachérib, roi de Mosul, qui les assiégea durant trois ans dans la ville de Samarie, fit prisonnier le roi Hosée, l'emmena captif avec tous les enfans d'Israël qui demeuroient à Samarie, et les établit dans les villes de Behram (61), Balkh (62), Nébawend (63) et Holwan (64). Alors finit le royaume des enfans d'Israël à Samarie, après avoir duré, depuis Salomon, l'espace de 254 ans. Ensuite Sennachérib, roi de Mosul, transporta à Samarie un grand nombre d'habitans de Coutha (65), de Babylone et de Hamat (66), et les y établit pour qu'ils rebâtissent la ville. Ces nouveaux habitans députèrent vers le roi pour se plaindre de ce que les bêtes sauvages les attaquoient très-souvent à Samarie.

Pag. 110.

Le roi, en conséquence, leur envoya quelqu'un pour les instruire dans la loi de Moïse. Ils l'apprirent donc, mais d'une manière incorrecte; car, en la lisant, ils manquoient à prononcer quatre lettres, savoir, l'*alef*, le *hé*, le *heth* et le *aïn* (67); ils ne faisoient entendre, en lisant la loi, aucune de ces quatre lettres. Ils furent connus parmi les autres nations sous le nom de *Schamara* [Samaritains], parce qu'ils habitoient la ville de Schamroun (68): cette ville est celle qu'on nomme *Naplouse*. Il y en a qui écrivent le nom de Samarie par un *sin*, et nomment la ville *Samroun*, et ses habitans *Samara*. Suivant quelques-uns, le mot *Samaritains* signifie *gardiens, observateurs* (69). *Pag. 111.*

Les Samaritains demeurèrent donc établis à Naplouse. Cependant Nabuchodonosor marcha contre Jérusalem, et transféra les Juifs de cette ville à Babylone: au bout de soixante-dix ans, ils revinrent dans leur patrie et rebâtirent le temple. Ensuite Alexandre sortit du pays des Grecs, et s'avança vers Jérusalem pour attaquer cette ville: étant sorti de Jérusalem, il dirigea sa marche vers le pays des Ammonites; et comme il passoit près de Naplouse, le chef des Samaritains de cette ville, qui se nommoit *Sanaballat Saméri*, alla à sa rencontre, le reçut chez lui, et lui donna, ainsi qu'à ses officiers et aux principaux de son armée, un magnifique festin; il lui offrit de riches présens, lui donna une grande somme d'argent, et lui demanda la permission de bâtir à Dieu un temple sur la montagne que les Samaritains appellent *Tor-béric [la montagne bénie]* (70). Alexandre le lui permit, et partit pour aller faire la guerre à Darius, roi des Perses (71). Alors Sanaballat fit construire un temple sur le modèle de celui de Jérusalem, afin d'attirer par-là les Juifs; il leur fit accroire que Tor-béric étoit le lieu que Dieu avoit choisi, et dont il avoit parlé en disant: *Placez les bénédictions sur la montagne bénie [Tor-béric]* (72). Sanaballat avoit donné sa fille en mariage à un prêtre de Jéru-

salem, nommé *Manassé :* cette alliance avoit attiré sur Manassé la haine des Juifs; ils l'avoient chassé et déposé du sacerdoce, pour le punir de s'être allié à la famille de Sanaballat. Celui-ci établit donc son gendre Manassé pour prêtre du temple de
Pag. 112. Tor-béric. Un grand nombre de Juifs vinrent alors à ce temple pour y prier; ils s'y rendoient en pélerinage aux grandes solennités, y offroient leurs sacrifices, et y apportoient leurs offrandes volontaires et leurs dîmes. Ainsi ils abandonnèrent Jérusalem, qui étoit le sanctuaire de Dieu, et s'en détournèrent. Le temple de Tor-béric acquit donc de très-grandes richesses: il rivalisa avec celui de Jérusalem; ses prêtres et ses ministres devinrent fort riches, et Manassé parvint à une très-grande considération et à un haut degré de puissance. Les partisans de cette secte continuèrent ainsi d'aller en pélerinage au temple de Tor-béric, jusqu'au temps où Hyrcan, fils de Simon, grand-prêtre de la famille des Hasmonéens, gouvernoit à Jérusalem. Celui-ci entra les armes à la main dans le pays des Samaritains, et vint mettre le siége devant Naplouse; après l'avoir tenue assiégée long-temps, il l'emporta d'assaut, et détruisit jusqu'aux fondemens le temple de Tor-béric, qui avoit subsisté deux cents ans; il fit aussi mourir les prêtres qui le desservoient. Depuis ce temps, et jusqu'à nos jours, les Samaritains, en quelque lieu de la terre qu'ils soient, se tournent toujours, pour prier, vers Tor-béric, lieu de la montagne de Naplouse. Ils ont diverses pratiques religieuses contraires à celles des Juifs; ils ont aussi en chaque ville des synagogues particulières. Ils ne reconnoissent point pour prophètes David ni aucun des prophètes postérieurs, prétendant qu'il n'y a point eu de prophètes depuis Moïse. Ils prennent pour chefs des descendans de la famille d'Aaron. La plupart des Samaritains habitent la
Pag. 113. ville de Naplouse; ils sont aussi en grand nombre dans les villes de la Syrie. On dit que ce sont eux qui crient, *la mesas*

[ne me touchez pas] (74). Ils disent que Naplouse est la ville sainte. Cette ville est celle qu'habitoit Jacob, et c'est là qu'étoient ses pâturages (75).

Suivant Masoudi, il y a deux sectes de Samaritains, qui diffèrent l'une de l'autre: on nomme les uns *Couschan*, et les autres *Rouschan*: et il y a une de ces deux sectes qui croit le monde éternel (77). Les Samaritains soutiennent que la loi qui est entre les mains des Juifs, n'est pas celle qui a été révélée à Moïse; elle a été, suivant eux, altérée et a subi divers changemens: eux seuls, exclusivement, possèdent la véritable loi de Moïse.

Abou-Rihan Mohammed Birouni, fils d'Ahmed (77), dit que les Samaritains sont connus sous le nom de *La-mésasiyyèh*; que ce sont ceux que Nabuchodonosor plaça dans la Syrie au lieu des Juifs, quand il emmena ceux-ci captifs hors de leur pays. Les Samaritains l'avoient aidé dans cette guerre, et lui avoient montré les endroits foibles de la Judée: en conséquence, il ne les déplaça point de leur pays, il ne les extermina point et ne les emmena point en captivité; il les établit, au contraire, dans la Palestine, pour y vivre sous son autorité. Leurs usages sont un mélange de judaïsme et de magisme: la plupart d'entre eux habitent un lieu de la Palestine nommé *Naplouse*, et c'est là que sont leurs synagogues. Ils n'entrent point sur le territoire de Jérusalem depuis le temps du prophète David; car ils prétendent que ce roi s'est rendu coupable d'injustice et de prévarication, et a transféré le temple et le lieu saint, de Naplouse à Ælia qui est la même que Jérusalem. Ils ne touchent jamais les autres hommes; et, si cela leur arrive, ils se lavent tout le corps. Ils ne reconnoissent aucun des prophètes qui ont paru parmi les enfans d'Israël depuis Moïse. *Pag. 114.*

On lit dans les Commentaires sur les Évangiles, que les Juifs se divisèrent, après le règne de David, en sept différentes

sectes: les *Scribes*, observateurs religieux des coutumes qui ont été établies par leurs docteurs et qui ne sont point consignées dans la loi; les *Séparés*, c'est-à-dire, les Pharisiens, qui affectoient un extérieur dévot, jeûnoient deux jours par semaine, payoient la dîme de tous leurs biens, mettoient des fils de couleur écarlate au bas de leur robe, lavoient tous leurs vases, et portoient jusqu'à l'excès la pureté extérieure; les *Zendiks*, qui étoient de la nation des Samaritains et du nombre des Saducéens, et qui nioient l'existence des anges et la résurrection, et n'admettoient aucun autre prophète que Moïse; les *Purifiés*, qui se lavoient le corps entier tous les jours, et soutenoient qu'on ne pouvoit mériter la vie éternelle qu'en observant exactement cette purification quotidienne; les *Esséniens* (78), dont le nom signifie *des gens d'une nature forte et robuste*, qui soutenoient que tous les commandemens de Dieu sont d'une étroite obligation, ne reconnoissoient aucun autre prophète que Moïse, et se conduisoient conformément à certains livres différens de ceux des prophètes; les *Mortifiés*, qui prohiboient divers alimens, et sur-tout l'usage des viandes, empêchoient le mariage autant qu'il étoit possible, soutenoient que la loi n'étoit pas toute entière de Moïse, révéroient certains livres attribués à Énoch et à Abraham, et se livroient à l'étude de l'astronomie; enfin les *Hérodiens*, qui s'étoient donné ce nom à cause de leur attachement pour Hérode leur roi, et qui suivoient la loi et y conformoient leur conduite (79). Ici finit l'extrait des Commentaires sur les Évangiles.

Pag. 115.

On lit ce qui suit dans l'histoire de Joseph, fils de Gorion.

Du temps que les Juifs avoient pour roi Hyrcan, c'est-à-dire, sous le second temple, après le retour de la captivité, ils étoient divisés en trois sectes, les *Pharisiens [Phérouschim]*, c'est-à-dire *séparés*, qui suivoient les ordonnances de la loi et les explications des anciens sages; les *Saducéens*, disciples d'un

docteur nommé *Sadoc*, qui s'attachoient uniquement au texte de la loi et à son sens immédiat; et les *Hasidéens [Hasidim]*, c'est-à-dire *gens de bien*, qui s'occupoient à des exercices de piété et de dévotion, et suivoient en tout, dans la religion, la voie la plus parfaite et la plus excellente. Voilà ce que dit Joseph, fils de Gorion (80). Cette dernière secte est l'origine des Rabbanites et des Karaïtes.

Suivant quelques écrivains, les Juifs se divisent en *Ananites*; *Schimounites*, qui tirent leur nom de Siméon le juste, lequel gouvernoit à Jérusalem lorsque Alexandre y vint; *Djaloutiens*, *Fayyoumiens*, *Samériens*, *Ocbariens*, *Isbahaniens*, *Irakiens*, *Magrébins*, *Scharischtaniens*, *Falestiniens*, *Malékites* et *Rabbanites*. *Pag.* 116.

Les *Ananites* soutiennent l'unité de Dieu et [le dogme appelé] *la justice*, et rejettent celui de l'assimilation [ou *anthropomorphisme*] (81); *Aschmaath* (82) admet l'assimilation; les *Djaloutiens* portent cette opinion à l'excès. Les *Fayyoumiens* prennent leur nom d'Ebn-Saïd Fayyoumi; ils interprètent la loi comme si les lettres qui la composent étoient des abréviations (83). Les *Samériens* ou *Samaritains* rejettent un grand nombre des lois admises par les autres Juifs, et ne reconnoissent aucun prophète après Josué. Les *Ocbariens* sont les disciples d'Abou-Mousa Bagdadi Ocbari, et d'Ismaïl Ocbari (84); ils diffèrent des autres Juifs sur quelques points relatifs au sabbat, et à la manière d'interpréter la loi. Les *Isbahaniens* sont les disciples d'Abou-Isa Isbahani, qui s'arrogeoit la qualité de prophète, et qui voulut faire croire qu'il étoit monté au ciel, que Dieu lui avoit touché la tête avec sa main, qu'il avoit vu Mahomet et avoit cru en lui; les Juifs d'Ispahan disent que c'est lui qui est le *Daddjal* [l'Antechrist], et qu'il paroîtra dans leur pays (85). Les *Irakiens* ne sont point d'accord avec les Juifs du Khorasan pour les époques de la célébration des fêtes, et pour la manière de calculer les jours (86). Les *Scharischtaniens* sont les disciples de Scharischtan, qui pré-

tendoit qu'il y a quatre-vingts *pasoukas* (87), c'est-à-dire *versets* de la loi, qui se sont perdus, et soutenoit que la loi a un sens intérieur et spirituel, contraire au sens extérieur et littéral. Les Juifs de la Palestine disent qu'Ozaïr [Esdras] est le
Pag. 117. fils de Dieu (88), ce que la plupart des autres Juifs nient. Les *Malékites* assurent que Dieu ne ressuscitera d'entre les morts, au jour de la résurrection, que ceux pour la conviction desquels il aura employé ses envoyés ou les livres révélés (89) : Malec, leur auteur, étoit disciple d'Anan. Les *Rabbanites* enseignent que si une femme, dans un état d'impureté légale, touche un seul vêtement parmi plusieurs autres, il faut les laver tous. Les *Irakiens* commencent les mois à l'apparition de la nouvelle lune ; mais les autres règlent la célébration des néoménies par le calcul. Dieu seul est parfaitement savant (90).

FIN des Extraits de la Description historique et topographique de Misr et du Caire, par Takiyy-eddin Makrizi.

NOTES DU N.° VI.

(1) Peut-être Makrizi auroit-il dû dire مولدة موسى *de la naissance de Moïse :* car je ne vois nulle part que la mort de Moïse ait été le commencement d'une nouvelle ère, ou une époque chronologique pour les Juifs, au lieu qu'ils placent encore aujourd'hui la naissance de Moïse, לילידת משה רבינו, au nombre des époques chronologiques qu'ils marquent en tête de leurs calendriers. (*Voyez* Bartolocci, *Biblioth. Rabb.* tom. II, pag. 551; Basnage, *Histoire des Juifs*, tom. VI, 2.e partie, pag. 676; Venture, *Calendrier Hébraïque*, page 11.) Je ne crois pas, au surplus, que l'ère usuelle des Juifs ait jamais commencé à la naissance ni à la mort de Moïse; elle commençoit à la sortie d'Égypte et à la publication de la loi. Quant à l'ère d'Alexandre ou des Grecs, que les Juifs nomment l'*ère des Contrats*, ils en font coïncider le commencement avec l'an 1000 de la sortie d'Égypte, 318 avant Jésus-Christ. On peut consulter, relativement aux différentes opinions des rabbins sur l'époque de la vie d'Alexandre, à laquelle se rapporte le commencement de cette ère, Bartolocci, *Biblioth. Rabb.* tom. II, pag. 430.

Il se rencontre, dans ce morceau de Makrizi sur les Juifs, plusieurs inexactitudes que j'ai observées, et peut-être quelques autres qui me sont échappées : mon intention n'est point de les relever toutes, ce qui m'entraîneroit dans de longues discussions, et seroit étranger à l'objet de ce recueil; ce travail doit être réservé aux personnes qui voudront faire usage de cet extrait pour l'appliquer à l'histoire des Juifs depuis leur dispersion.

(2) *Voyez* Exode, chap. 12, v. 17 et 18.

(3) Dans tous les manuscrits que j'ai consultés, il y a ici الفاسح; mais il est indubitable qu'il faut lire الفاسح *la Pâque*, et je n'ai point fait difficulté d'admettre cette correction dans le texte.

(4) *Voyez* Exode, chap. 13, v. 3 et 4.

(5) Makrizi parle ici conformément à l'opinion des Juifs, qui expliquent de cette manière le mot hébreu עבר *ibbar [intercaler] : Prægnantem annum reddere; annus enim intercalaris gestat mensem, ut mulier gravida fœtum*, dit J. Buxtorf (*Lex. Chald. Talm. et Rabbin.*). Le même Buxtorf, cependant, au mot עבור *ibbour*, dérive la signi-

fication d'*intercalaire*; de celle de *refrain de chanson*; car ce mot signifie l'un et l'autre. David de Pomis, dans son dictionnaire intitulé *Tsémah David*, dit aussi: *Questa voce* עבר *(ibbar) vien usata per la gravidanza della donna, e* עובר *(over) per il fante ch' è dentro al corpo: siccome* עבור *(ibbour), per l'anno bisesto, quasi pregno, essendo di 13 mesi lunari. Voyez*, sur tout ce qui concerne la doctrine des intercalations, Bartolocci, *Bibl. Rabb.* tom. II, pag. 422 et suiv.

(6) Il faut voir, sur cette matière, Buxtorf, *Liber Cosri*, 3.e partie, §. 38, pag. 206, et la Dissertation d'Abrabanel jointe par Buxtorf à la fin de ce même livre, pag. 431 et suiv.; *Synag. Jud.* cap. 22, pag. 471, éd. de 1661; Selden, *de anno civili et calendar. vet. Eccles. seu reip. Judaïcæ*, chap. 3 et 4; Bartolocci, *Bibl. Rabb.* tom. II, pag. 392 et suiv.; Basnage, *Hist. des Juifs*, liv. IV, c. 12; *Josephus Gorionid.* liv. IV, chap. 22, pag. 330, éd. de Breithaupt; J. Chr. Wolf, *Notitia Karæorum*, pag. 90; Trigland, *Diatribe de sectâ Karæor.* chap. 4, *ib.* p. 181 et suiv.; Reland, *Antiq. sacræ vet. Hebr.* part. 4, *de tempor. sacris*, éd. de Hale 1769, pag. 243 et suiv.

(7) Ceci est dit, je crois, parce que les Karaïtes, qui se règlent pour les néoménies sur l'apparition sensible de la nouvelle lune, tirent du mot même חדש *hodesch*, qui en hébreu signifie *mois*, et vient de חדש *hadasch [renouveler]*, un argument en faveur de leur pratique et contre celle des Rabbanites: *Mensem enim aiunt non vocari* חדש, *nisi ob innovationem lunæ, et ab ejus tempore innovationis visione, &c.* Voyez *Liber Cosri*, pag. 447.

(8) Le mot دُبادِب, au singulier, veut dire *un homme qui a la voix forte et peut se faire entendre de très-loin*, et دبدبة signifie *un son fort et retentissant*; دبداب, et suivant Castell دبدب, veulent dire *un tambour*. Cela est conforme en effet à ce qu'on lit dans le Kamous: والدَّبْدَبَةُ كل صوتٍ كوقْع الحافر على الارض الصلبة والدَّبْداب الطَّبْل والدُّباديب الرجل الفَحْم والكثير الصياح. Makrizi, dans la description du phare d'Alexandrie, dit: « Au haut du phare étoit un miroir, et au- » tour de ce phare *étoient assis des crieurs* والدبادبة جلوس حوله. » Lorsque ces gens apercevoient, à l'aide de ce miroir, un ennemi qui » s'approchoit par mer, *ils en avertissoient, par un cri, ceux qui étoient* » *dans le voisinage* صوّتوا لمن قربَ منهم, et ils déployoient des

» drapeaux pour que ceux qui étoient plus éloignés les voyant, chacun » se tînt sur ses gardes, et que l'alarme se répandît dans toute la ville. Le même Makrizi, racontant en abrégé la vie de Cafour Ikhschidi, à l'occasion du quartier du Caire nommé خط الكافور, dit: « Cafour » partit avec l'armée *et on frappoit les* dabdabs, *c'est-à-dire les tambours*, » *à la porte de sa tente, à l'heure de chaque prière:* » فضربت الدبادب على باب مضربه في وقت كل صلوة. Il dit plus loin que ces tambours étoient de cuivre. Notre auteur employant ici le verbe نصب, je pense que دبادب ne sauroit signifier autre chose que *des tambours*. Peut-être les observateurs des Juifs dont il s'agit, donnoient-ils, comme ceux du phare d'Alexandrie, un double signal en frappant les tambours, et en faisant de la fumée. Le mot دبداب pourroit bien être la même chose que notre mot *tam-tam*, le *D* et le *B* étant des lettres du même organe que le *T* et l'*M*.

Le même partage d'opinions sur l'époque où doit commencer une lunaison, a lieu parmi les Musulmans, par rapport aux mois de ramadhan et de schawal; et les Turcs qui se règlent sur l'apparition sensible de la nouvelle lune, la font observer avec grand soin sur différens points élevés, d'où l'on s'empresse d'en envoyer la notification à Constantinople par des courriers extraordinaires. *Voyez* ci-devant, p. 161, note (48).

(9) Il est question de cette ruse des Samaritains dans le Talmud. Suivant les Juifs, elle donna lieu, non à l'établissement des cycles, mais à l'usage des courriers qui venoient apporter à Jérusalem l'annonce de l'apparition de la nouvelle lune. On peut consulter sur le cycle des Juifs, Dodwell, *de veter. Græc. Romanorumque cyclis, dissert. IX*, pag. 397, 426 et suiv. *Voyez* au surplus, Reland, *Ant. sacr. vet. Hebr.* part. IV, chap. 7, §. 4, pag. 293; Selden, *de calend. vet. Eccl. Jud.* pag. 723; *Mischna, ed. Surenhus.* tom. II, pag. 329.

(10) Cette raison est celle que donne l'auteur du *Jesod olam*, cité par Buxtorf: *Videntes sapientes et seniores qui posteà exstiterunt, quòd captivitas et exilium in dies invalescat, sapientia diminuatur, et Israelitæ attenuentur, ac per universum orbem dispergantur; atque ità impossibile sit, ut omnes consentiant de phasi unâ..., constituerunt et ordinarunt, ut intercalationes annorum, fixiones noviluniorum, statutorum temporum, fiant juxtà supputationem rectam et correctam.* Voyez *Liber Cosri*, pag. 208.

(11) Les Juifs attribuent communément l'institution de leur cycle

à *Hillel hannasi*, qui vivoit vers le milieu du IV.e siècle de l'ère chrétienne; mais dans l'établissement de ce cycle, il suivit le calcul de divers docteurs plus anciens, qui avoient prévu qu'il viendroit un moment où il seroit indispensable d'avoir recours à cette institution pour fixer les néoménies.

Dans le livre *Jouchasin*, il est fait mention de plusieurs de ces docteurs qui vivoient sous le second temple, ou peu après sa destruction, et qui étoient savans dans les connoissances astronomiques nécessaires pour fixer les intercalations et calculer les *tékoufot*, ou les solstices et les équinoxes, tels que *Samuel le Petit*, qui vivoit du temps de Rabban Gamaliel (fol. 21 *recto* et fol. 69 *recto*), et *Ada bar Ahava*, « qui, dit Abraham Zacout, étoit plus instruit dans la science des » *tékoufot*, que le rabbin Samuel, sur l'autorité duquel nous nous fon- » dons pour le calcul des années intercalaires (fol. 75 *verso* et 76 *recto*). » Peut-être Eliézer ou Eléazar, fils de Farouh, est-il un de ces anciens docteurs. Son nom, au reste, ne m'est pas connu, et je ne le trouve ni dans Bartolocci, ni dans Wolf; mais dans l'ouvrage publié par Munster sous le titre de חכמת המזמות ומו ou *Kalendarium hebraïcum*, on trouve de fréquentes mentions d'un docteur nommé *Eliézer*, dont les opinions sont opposées à celles du rabbin Samuel. *Farouh* n'est point, que je sache, un nom propre hébreu. Le Karaïte Mardochée attribue l'invention des calculs employés pour fixer la célébration des néoménies, au rabbin Isaac Nafcha. Voyez *Notitia Karæorum*, pag. 91.

(12) La forme de ce mot est arabe; il vient de مِيلَاد *[naissance]*; mais il est pris ici dans le sens de מולד *molad*, qui signifie, chez les rabbins, *la nouvelle lune*.

Il n'est pas facile de comprendre quelle différence Makrizi met ici, et dans la suite (pag. 300), entre les Rabbanites et les Karaïtes, par rapport à l'observation des néoménies; car en commençant leurs mois de la conjonction du soleil et de la lune, les Karaïtes faisoient précisément la même chose que les Rabbanites, qui suivent le cycle de dix-neuf ans pour fixer les néoménies. On ne peut guère cependant supposer de faute dans le texte de Makrizi, puisqu'il s'exprime de même en deux endroits différens. On pourroit lever cette difficulté en disant que les Karaïtes n'ont point été nommés *Miladiens* par opposition aux Rabbanites; mais que, parmi les Karaïtes, on a nommé *Miladiens*, par opposition aux *Ananites*, ceux qui, n'adoptant point la réforme d'Anan, conservèrent l'usage de fixer les néoménies par le calcul. Dans des

siècles bien postérieurs, si nous en croyons le Karaïte Éliah, fils de Moseh, cité par Selden (*de anno civili et calend. vet. Eccl. Jud.* p. 53 et 85), les Juifs Karaïtes qui habitoient la Terre Sainte, détermi-noient toujours les néoménies par les phases sensibles de la lune, et les intercalations, par l'état des grains; mais ceux qui habitoient hors de la Terre Sainte n'étoient point assujettis à suivre cet usage, et pouvoient régler la célébration des néoménies et les intercalations, par les calculs et le cycle de dix-neuf ans. « D'où il arrive, dit-il, que » ceux qui demeurent dans la Terre Sainte ont quelquefois trois années » communes consécutives, et deux années embolismiques aussi con-» sécutives; parce qu'ils se règlent sur les variations qui surviennent » dans l'état des grains, *dont la végétation est tantôt hâtive et tantôt* » *tardive*, וזהו מצד שנוי הזמנים בגבור והאחור *Ceux-ci suivent*, ajoute-» t-il, *une autorité précise, et nous ne suivons qu'une simple approxi-*» *mation* » הם הולכים אחרי דעת הברור ואנו הולכים אחרי דעת ההקרבה. On pourroit encore supposer que les Karaïtes auroient été nommés *Miladiens*, parce qu'ils ne célébroient point, comme les Rabbanites, la néoménie deux jours de suite, et n'évitoient point, comme eux, de commencer quelques-uns de leurs mois par certains jours de la semaine, mais qu'ils célébroient constamment la néoménie au jour même où arrivoit la conjonction. Cette explication, néanmoins, me semble moins naturelle que la précédente.

(13) Le mot اشمع paroît dérivé de la racine hébraïque שמע *schama* [*entendre*]. Peut-être faut-il prononcer *ischmaï*, et faire venir ce mot de l'impératif du verbe hébreu, par lequel commencent souvent les ordres que Moïse adresse aux Israëlites, comme Deuter. ch. 4, v. 1; ch. 5, v. 1; ch. 9, v. 1, &c. שמע ישראל [*écoute, Israël*]. La première lettre de ce mot n'ayant pour voyelle qu'un *schéva*, on a pu le prononcer en arabe اشمع, d'où se sera formé اشمعي. J'ai trouvé dans un seul des quatre manuscrits que j'ai consultés, اشمعية. Il sera question plus bas d'une secte parmi les Juifs, appelée اشمعث *Aschmaath*, mais cette secte n'a, comme je le ferai voir, rien de commun avec les Karaïtes, ou plutôt elle leur est directement opposée. Si l'on devoit lire ici *Aschmaath*, il faudroit supposer que Makrizi seroit tombé en cet endroit dans une grave méprise.

(14) Makrizi parle ici de l'usage adopté par le plus grand nombre des sectes musulmanes; car cet usage n'a pas toujours été général. Les

Rabbanites n'ont pas manqué d'observer la conformité des Karaïtes avec les Musulmans sur ce point, et de leur en faire un reproche; et les Karaïtes n'ont fait aucune difficulté de reconnoître cette conformité. (*Voy.* Trigland, *Diatrib. de sect. Kar. in notit. Kar.* pag. 247.) Si Makrizi fait observer qu'Anan ne s'embarrassoit point à quel jour de la semaine tomboit la néoménie, c'est parce que cela est contraire à l'usage des Rabbanites, qui, comme on le verra plus bas, ne commencent point les mois de nisan et de tischri par certains jours de la semaine. J'ai eu occasion de faire usage de cette observation ailleurs. *Voyez* Not. et Extr. des Manuscrits, tom. IV, pag. 612.

(15) Je suis assez porté à croire que les Juifs, avant leur dispersion, et lorsqu'ils habitoient la Palestine, se régloient, pour les intercalations, de la même manière qu'Anan; et c'est aussi le sentiment d'un savant homme qui a traité cette matière. (*Voyez* Basnage, *Hist. des Juifs*, liv. VI, chap. 29, tom. VI, 2.e partie, pag. 720.) Il n'est pas besoin de faire observer que la règle suivie par Anan, pour l'intercalation, étoit fondée sur la nécessité d'offrir une gerbe des nouveaux épis à la fête de Pâque, et des pains faits avec les nouveaux grains à la fête de la Pentecôte. *Voyez* Lévitique, chap. 23, v. 10 et suiv.

(16) Makrizi a dit plus haut que le mois intercalaire se nommoit *adar premier*, et que l'on donnoit alors au mois d'adar ordinaire le nom d'*adar second*: il semble ici dire le contraire. Au surplus, c'est un sujet de contestation entre les docteurs Juifs, de savoir lequel des deux mois d'adar, dans l'année embolismique, doit être considéré comme intercalaire. *Voyez* Reland, *Ant. sacr. vet. Hebr.* part. IV, chap. 1.er, §. 3, pag. 244.

(17) Il faut ajouter, *ni un vendredi*, suivant la règle לא אדו ראש השנה ולא בדו פסח, et comme on lit aussi dans le livre *Arba Tourim* (*Orah haïim, halacot rosch hodesch*, §. 428), אין קובעין ראש השנה לא ביום א' ולא ביום ד' ולא ביום ו' ופיסין לא אדו ראש. *Voyez* Reland, *Ant. sacr. vet. Hebr.* part. IV, ch. 1.er, §. 6, pag. 246.

(18) Ceci n'est vrai que des années jubilaires. Le premier jour de tischri, dans ces années, étoit l'annonce de l'affranchissement des esclaves hébreux: ils cessoient dès-lors d'être soumis aux obligations de l'esclavage, mais ils n'étoient réellement affranchis que le dixième jour, fête des expiations, au premier son de la trompette. (Voyez *Mischna, ed. Surenhus.* tom. II, pag. 301; Reland, *Ant. sacr.* part. IV,

chap. 8, §. 22, pag. 306.) Makrizi a pu être induit en erreur par ce que disent les Juifs, que le son de la trompette, qui accompagne toujours la célébration de la fête du nouvel an, est l'annonce de la liberté, תימן לחירות. *Voyez* Reland, *Antiq. sacr.* part. IV, chap. 7, §. 3, pag. 292; Buxtorf, *Syn. Jud.* ch. 26, p. 535.

(19) On voit bien que c'est le mot hébreu כפור: il est écrit en arabe par un ب, parce que le *fé* hébreu se prononce dans ce mot comme un *p*.

(20) Je soupçonne qu'il faut lire بالرُّوية, comme on lit un peu plus haut فمن يعتمد ... في كل الشهور بالحساب: cependant les manuscrits que j'ai consultés portent tous الرُّوية, et je vois dans le Kamous que le verbe اعتمد qui se construit ordinairement avec على, gouverne quelquefois immédiatement l'accusatif, et qu'on dit اعتمد لليلة pour ركب يسري فيها. Quant à la construction de ce verbe avec ب, je ne la trouve indiquée ni dans le Sihah, ni dans le Kamous, mais je vois dans ce dernier qu'on dit عد به dans le sens de لَزِمَه, et cela suffit pour justifier l'expression de Makrizi.

(21) Suivant Buxtorf, le jeûne dure 28 heures, et Reland dit: *Ipso die nono præcipiti in occasum jam incipiebat jejunii et quietis observatio, duravitque paulo ultrà finem diei decimi.* *Voyez* Reland, *Antiq. sacr.* part. IV, ch. 6, §. 3, pag. 284; Buxtorf, *Syn. Jud.* pag. 537.

Abou'lféda, parlant des Juifs, dans la partie inédite de ses Annales, dit: « Il n'y a aucun de leurs jeûnes qui soit d'obligation indispensable, si ce n'est celui de la fête de *kibbour* [des expiations], qui tombe le 10 du mois de tischri, suivant le calcul des Juifs: le jeûne commence le 9 de ce mois, une demi-heure environ avant le coucher du soleil, et dure en tout vingt-cinq heures; ce qui s'observe dans tous leurs jeûnes, tant dans ceux qui sont de pure dévotion que dans ceux qui sont établis sur la tradition. »

وليس في صياماتهم فرض غير صوم الكبور وهو عاشر يوم من تشري اليهود وابتداء الصوم من اليوم التاسع قبل غروب الشمس بنصف ساعة تمام خمس وعشرين ساعة وكذلك غيره من صياماتهم النوافل والسنن

Le mot تشتبك, au lieu duquel d'autres manuscrits portent تشتّك,

signifie proprement *se mêler*, *se confondre*. Peut-être indique-t-il ici la *scintillation* des étoiles fixes.

(22) On lit effectivement dans le Talmud, au chapitre יום הכפורים, que la fête de ce jour remet aux hommes les péchés qu'ils peuvent avoir commis contre Dieu ; mais que pour ce qui est des fautes qu'un homme a commises contre son prochain, la fête des expiations ne sauroit l'en purifier, jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction à celui qu'il a offensé. Voyez *Mischna*, *ed. Surenhus.* tom. II, pag. 258.

(23) Le mot arabe اعتكف signifie *demeurer à prier et à faire des œuvres de dévotion, dans une mosquée.* On lit dans le Kamous: عكف اليه عكوفا اقبل عليه مواظبا والقوم حوله استداروا وفي المسجد اعتكف ودعا واصلح وتاخر. Le huitième jour de la fête des tabernacles est nommé en hébreu עצרת *aseret.* On interprète ce mot de différentes manières : suivant David Kimchi, cité par David de Pomis, ce jour a été nommé ainsi, לפי שהעם נעצר ונלכד במקום הקהל *quòd populus retinetur in loco congregationis :* c'est cette interprétation qu'a suivie Makrizi. D'autres expliquent ce mot d'une autre manière. *Voyez* Buxtorf, *Syn. Jud.* chap. 21, pag. 465 ; Reland, *Antiq. sacr.* part. IV, ch. 4, §. 2, pag. 272.

(24) Par ces mots, *dont les feuilles ne tombent point sur la terre*, الذي لا يتناثر ورقها على الارض, Makrizi me paroît avoir eu en vue l'interprétation donnée par les docteurs juifs, auteurs des *Midraschim*, du mot הדר *hadar*, dans ce passage du Lévitique (chap. 23, v. 40), ולקחתם לכם ביום הראשון פרי עץ הדר, que la Vulgate traduit ainsi : *sumetisque vobis, die primo, fructus arboris pulcherrimæ.* Embarrassés de déterminer la signification du mot הדר, quelques docteurs ont supposé, contre la prononciation même de ce mot, qu'il signifie *manens, permanens*, comme s'il étoit formé de l'article ה et de דר, participe de דור *habitare*, et ils en ont tiré la conséquence qu'il s'agit ici d'un arbre dont les fruits ne tombent point chaque année, mais demeurent long-temps sur l'arbre. Cette interprétation est admise purement et simplement par Salomon Jarchi, dans son commentaire sur le Pentateuque, et par l'auteur du livre *Arbâ Tourim*, dans lequel on lit, au §. 648 de la première partie ou *Orah haïim*, פרי עץ הדר דרשו חכמים הדר באילן משנה לשנה וחיינו אחרוב. Aben-Ezra est plus réservé ; il dit : « Nous nous en rapportons aux traducteurs, et nous ne croyons

» pas qu'ils aient jamais fait mentir la sainte Écriture ... Ici ils ont » traduit par אתרוג *[orange]* ; et en effet, il n'y a point d'arbre dont » le fruit soit plus beau que celui de l'oranger. On a interprété le mot הדר par *qui demeure sur l'arbre*, par une sorte d'induction, ודרשו בו » הדר באילנו בדרך אסמכתא. » Comme cette interprétation tombe sur *les fruits*, et que Makrizi ne parle que des feuilles, on pourroit croire qu'il a seulement voulu parler de branchages pris sur des arbres verts qui ne soient pas encore au moment de la défoliation. Et, en effet, suivant la Mischna, on ne doit point faire usage de branchages secs, ou dont l'extrémité soit cassée, ou enfin dont les feuilles soient tombées, לולב הגזול והיבש פסול ... נקטם ראשו נפרצו עליו פסול : il en est de même des branches de saule. (Voyez *Mischna, ed. Surenhus.* tom. II, pag. 267 et 268.) Mais la première explication est beaucoup plus vraisemblable, Makrizi nommant précisément ici le palmier et l'olivier. *Arborum aliis decidunt folia : aliis sempiterna comâ virent .... harum (urbaniorum arborum) generi non decidunt : oleæ, lauro, palmæ, &c. Plin. Hist. nat.* liv. XVI, chap. 19 et 20, tom. II, pag. 15 de l'édition du P. Hardouin.

(25) On peut voir sur cette fête, et sur ce que les Rabbins racontent de l'événement qui a donné lieu à son institution, Buxtorf, *Syn. Jud.* ch. 28, pag. 546 et suiv.; Reland, *Ant. sacr.* part. IV, ch. 9, §. 6, p. 308. Les Juifs la nomment חנוכה *hanukka*. Dans les manuscrits de Makrizi, que j'ai suivis, ce mot est écrit *honukka* ; mais la première voyelle étant très-brève, cette différence de prononciation est presque insensible. Les Rabbins donnent au mot *hanukka* une interprétation ridicule, comme on peut le voir dans l'endroit cité de Buxtorf : celle que Makrizi donne à ce mot, n'est point autorisée par l'usage de la racine חנך dans la langue hébraïque.

(26) Buxtorf, Reland et Basnage ne font pas mention, au 10 de tébet, du siége de Jérusalem par Titus.

(27) Il y a ici une erreur manifeste. Les Juifs n'ont deux mois d'adar que dans les années embolismiques, et le second se nomme ואדר *véadar*. Quand il n'y a qu'un mois d'adar, il est de 29 jours ; quand il y en a deux, le premier *adar* a 30 jours, et le second n'en a que 29. Voyez Bartolocci, *Bibl. Rabb.* tom. II, pag. 413 ; Venture, *Calendrier hébraïque*, pag. viij et viij.

Comme il n'est pas vraisemblable que Makrizi soit tombé dans une erreur aussi grossière sur le nombre des mois de l'année juive, et que

d'ailleurs cette erreur le mettroit en contradiction avec lui-même, on pourroit supposer qu'il avoit écrit : وشهر ادر كما تقدم عند الربانيين يكون مرتين فى كل سنة كبيسة « Il y a, comme nous l'avons dit » suivant l'usage des Rabbanites, deux mois d'adar dans chaque année » embolismique. » Et c'est effectivement ce que Makrizi a dit plus haut. (*Voyez* page 89 du texte et 285 de la traduction.) Toutefois ce que Makrizi ajoute me semble prouver qu'il est effectivement tombé dans l'erreur que présente son texte, et que la faute ne doit point être imputée aux copistes de son ouvrage.

(28) Makrizi disant qu'il n'y a aucune fête dans le premier adar, il est vraisemblable que les Juifs de son temps ne célébroient pas, comme aujourd'hui, deux fois la fête des *Pourim*, dans les années embolismiques. Dans l'usage actuel, ils célèbrent d'abord cette fête le 14 du premier adar, et la nomment *Pourim premier*, ou *petit Pourim*. (Voyez *Mischna, ed. Surenhus.* tom. II, pag. 389, Buxtorf, *Syn. Jud.* ch. 29, pag. 563.) Reland dit qu'ils la célèbrent le 14 et le 15, c'est-à-dire, qu'ils la font deux jours durant, comme de coutume (*Ant. sacr. vet. Heb.* part. IV, ch. 9, §. 2, pag. 307). Ils la solennisent ensuite une seconde fois, le 14 et le 15 du second adar, et la nomment *grand Pourim*, ou simplement *Pourim* : dans ce cas, la première fête est la moins solennelle. Quant au jeûne, il s'observe le 13; si le 13 est un samedi, on avance le jeûne au 11.

(29) La raison en est que, comme l'auteur l'a dit ailleurs, les Karaïtes faisoient l'intercalation en doublant le mois de schébat.

(30) Abou'lféda parle de cette ville, d'après Yakout, auteur du *Moschtarik*. Voici ce qu'il en dit : « Yakout dit dans le *Moschtarik* : » Djaï est le nom de l'ancienne ville d'Ispahan. On la nommoit » d'abord, ajoute le même Yakout, *Djaï*, et ensuite on lui donna le » nom de *Schahristan*. La plus grande partie de cette ville a été » détruite; mais la portion nommée *Yéhoudyyèh* est demeurée habitée : » c'est aujourd'hui la grande ville d'Ispahan. Entre Yéhoudiyyèh et » Schahristan, qui est ruinée, il y a environ un mille, et entre Djaï, » qui est la ville d'Ispahan, et Yéhoudiyyèh, il y a environ deux milles. » Le nom de *Yéhoudiyyèh* vient de ce que, quand Nabuchodonosor » eut ruiné Jérusalem, il en transporta les habitans à Ispahan : ils » y construisirent des maisons, et, dans la suite des temps, Djaï, » ville d'Ispahan, fut abandonnée, et le quartier des Juifs continua

» à être peuplé; après cela, les Musulmans se mêlèrent avec eux et » agrandirent ce quartier, qui conserva le nom des Juifs et fut nom- » mé *Yéhoudiyyèh*. » Abou'lféda dit encore: « Ispahan est, dit Ebn- » Haukal, à l'extrémité méridionale du Djébal: ce sont proprement, » ajoute-t-il, deux villes, dont l'une se nomme *Yéhoudiyyèh*: » قال ابن حوقل واصبهان فى نهاية الجبال من جهة الجنوب قال واصبهان مدينتان احداهما تعرف باليهودية. Je ne trouve point ce passage dans la géographie publiée en anglais sous le nom de Géographie orientale d'Ebn-Haukal [*the Oriental Geography of Ebn Haukal*], mais à tort. Cependant, dans l'énumération des villes de l'Irak Adjémi, cet auteur nomme immédiatement *Spahan* et *Djéhoudistan* (pag. 169), ce qui est la même chose que *Ispahan* et *Yéhoudiyyèh*. Otter (tom. I, p. 203 de son voyage) parle de l'établissement des Juifs à Ispahan du temps de Nabuchodonosor, sans doute d'après les géographes orientaux, et (tom. II, pag. 4) il nomme *Tchi* un des huit districts qui forment le gouvernement d'Ispahan: *Tchi* جى pourroit bien être la même chose que *Djaï* جى. Le nom de *Djaï* se lit incontestablement sur quelques-unes des plus anciennes monnoies musulmanes. Chardin, qui dit, d'après un écrivain arabe, à-peu-près la même chose qu'Abou'lféda sur l'origine d'Ispahan et l'établissement des Juifs dans cette ville, écrit *Hay* au lieu de *Djaï*. (*Voyez* Voyage de Chardin, tom. VIII, pag. 252, éd. de 1711.) Le texte du passage d'Abou'lféda que je viens de citer, se trouve dans l'édition de ses Annales (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 535 et 749), et c'est pour cela que je me suis contenté d'en donner la traduction.

(31) Il y a ici un anachronisme qu'on ne doit peut-être pas attribuer à Makrizi. On peut supposer que le surnom de *Babec* aura été ajouté par les copistes.

(32) Je dois faire observer ici que j'ai remarqué quelques variantes dans les manuscrits, sur les mots بور et هيمون. Au lieu de بور un manuscrit porte نور et un autre نوروز: il y en a aussi qui portent ميمون au lieu de هيمون. L'usage de brûler une figure d'Aman à la fête de *Pourim*, a donné lieu à quelques lois des empereurs. *Voy.* Basnage, *Hist. des Juifs*, liv. VIII, ch. 6; tom. VIII, pag. 193 et suiv.; *Cod. Justin.* liv. I.er, tit. 8.

(33) Dans les manuscrits que j'ai sous les yeux, on lit, comme je

l'ai imprimé, اللحم *[de la viande]*; mais je conjecture que c'est une faute de copiste, et que Makrizi avoit écrit الجمل *[l'agneau]*.

(34) *Voyez* ci-devant, note (17). Cependant les rabbins eux-mêmes conviennent que cette règle étoit inconnue lorsque l'on fixoit la célébration des néoménies par l'observation de la nouvelle lune, et non par le calcul. *Voyez* Bartolocci, *Bibl. Rabb.* tom. II, p. 762.

(35) Le 16 de nisan est le premier des cinquante jours à l'expiration desquels on célèbre la fête de la Pentecôte, mais cela n'est ainsi que selon l'usage des Rabbanites. Les Karaïtes commencent à compter les cinquante jours, du sabbat qui suit le 15 de nisan, d'où il est aisé de conclure qu'ils célèbrent toujours la Pentecôte un dimanche. (*Voyez* Selden, *de calend. veteris Eccl. Jud.* p. 31; Buxtorf, *Liber Cosri*, pag. 218; Trigland, *Diatr. de sect. Kar. in Notit. Kar.* p. 183; Reland, *Ant. sacr.* part. IV, c. 4, §. 4, pag. 274.) Dodwell me paroit avoir très-bien traité cette question; il s'est servi de l'interprétation que les Juifs Rabbanites donnent aux mots ממחרת שבת (Lévit. ch. 23, v. 11 et 15), pour expliquer le σάββατον δευτεροπρωτον de S. Luc (Év. de S. Luc, ch. 6, v. 1). *Voyez* Dodwell, *de veter. Græc. Romanorumque cyclis, diss. IX*, pag. 424 et suiv.

(36) Il y a ici une omission qu'on ne peut attribuer à Makrizi; et néanmoins, de sept manuscrits que j'ai consultés sur cet endroit, il n'y en a aucun où la même faute ne se trouve. Il faut rétablir ainsi le texte, à ce que je conjecture : وشهر ايار عدد ايامه تسعة وعشرون يوما ابدا وليس فيه عيد وشهر سيوان ايامه ثلاثون يوما » Le mois d'iyyar a toujours vingt-neuf jours; on n'y célèbre aucune » fête. Le mois de sivan est de trente jours. » Il pourroit se faire néanmoins que Makrizi eût fait mention, au 14 d'iyyar, de la *seconde Pâque* פסח שני, sur laquelle on peut consulter *Mischna, ed. Surhenus.* tom. II, pag. 167 et 168.

(37) Le mot موقف dont Makrizi se sert pour indiquer la fête de la Pentecôte, signifie proprement *station*, ou le lieu où l'on se tient, par exemple, pour célébrer une solennité. Cette dénomination ne me paroit répondre à aucune de celles que les Juifs donnent à la fête de la Pentecôte. (*Voyez* Buxtorf, *Synag. Jud.* pag. 247 et 248.) Elle est prise sans doute de ce que le peuple dut s'assembler au pied du mont Sinaï pour recevoir la loi.

(38)

(38) Le mot arabe عنصرة est formé de l'hébreu עצרת *aseret*; et l'usage a transporté à la fête de la Pentecôte ce nom, que l'Écriture ne donne qu'au septième jour de la fête de Pâque et au huitième de la fête des Tabernacles. Cet usage est ancien, comme le prouve le témoignage de Josèphe. (Voyez *Antiquit. Jud.* liv. III, ch. 10, et les notes d'Edw. Bernard et de Reland sur ce passage, tom. I, p. 179 de l'édition de Sig. Havercamp; Buxtorf, *Syn. Jud.* ch. 20, p. 438; Reland, *Ant. sacr.* part. IV, ch. 4, §. 2, pag. 272.) Quant au mot خطاب il signifie *adresser la parole à quelqu'un:* ce nom étoit sans doute donné à cette fête, comme qui diroit *la fête de l'allocution*, parce qu'en ce jour Dieu avoit parlé aux enfans d'Israël.

(39) Ce jeûne, dont Bartolocci, Basnage, Buxtorf et Venture ne font pas mention, ne doit pas avoir été admis par tous les Juifs; car l'événement auquel il se rapporte, est fixé par les uns au 10 de tébet, et par d'autres au 9 de tammuz. Voyez *Mischna, ed. Surenh.* tom. II, pag. 383, note de *Lundius* sur les mots תענית העיר; Reland, *Ant. sacr.* part. IV, chap. 10, §. 6, pag. 312.

(40) Je conjecture que ces mots وخرب البيت الخراب الثانى *et détruisit le second temple*, sont de trop ici, et doivent être supprimés tout-à-fait; ou bien il faudroit y substituer quelque chose qui indiquât la cessation du sacrifice perpétuel, comme ces mots: وانقطع تقريب القربان من البيت الثانى. Voyez *Mischna, ed. Surenhus.* tom. II, pag. 382; Bartolocci, *Bibl. Rabb.* tom. II, pag. 722.

(41) Les Karaïtes, en jeûnant le 7 et le 10, se conforment plus exactement au récit des écrivains sacrés. *Voyez* Usserius, *Annal.* p. 71; *Mischna, ed. Surenhus.* tom. II, pag. 382; Bartolocci, *Bibl. Rabb.* tom. II, pag. 723.

(42) *Voyez* Deutéronome, ch. 17, v. 18 et 19. Le mot משנה signifie, dans le texte hébreu, *une copie.* Ce que dit ici Makrizi d'une *Mischna* écrite par Moïse, est contraire à l'opinion que les Juifs ont de la loi orale. *Voyez* Wolf, *Bibl. Rabb.* tom. II; pag. 665.

(43) Je soupçonne qu'il s'agit ici du temps où régnoit Alexandre Jannée, quoique la date ne convienne pas avec celle qu'indique Makrizi. (Voyez *Notit. Kar.* pag. 17; *Lib. Cosri*, part. III, p. 240.) Mais il faut remarquer que, suivant les chronologistes juifs, il n'y a que trois cents ans environ entre le retour de la captivité de Babylone et le règne de Jannée. La première année de Cyrus concourt chez

eux avec l'an du monde 3390, et le règne de Jannée finit à l'an 3686. (*Voyez* J. Meyer, *Chronic. Hebr. maj. et min.* pag. 108 et 110.) Suivant le Calendrier hébraïque donné par Bartolocci (*Bibl. Rabb.* tom. II, pag. 552), il y a entre le rétablissement du temple et le commencement du règne des Hasmonéens, 255 ans; à quoi ajoutant 65 ans pour les règnes de Simon et de ses successeurs jusqu'à la mort de Jannée, on a un total de 320 ans. Usserius fixe la première année de Cyrus à l'an 3468, et la mort de Jannée à 3926. Le docteur Prideaux fixe la fin de la captivité à l'an 536 avant J. C., et la mort d'Alexandre Jannée à l'an 82, aussi avant J. C.

(44) *Voyez* Wolf, *Not. Kar.* pag. 114; Trigland, *Diatr. de sect. Kar. ibid.* pag. 247 et suiv.; Buxtorf, *Liber Cosri*, pag. 193.

(45) Makrizi parle ici suivant l'opinion des Musulmans, fondée sur l'Alcoran. *Voyez* sur. 3, v. 48, et sur. 4, v. 156, édit. de Hinckelmann.

(46) Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans aucun détail sur l'origine de la Mischna, sur l'époque à laquelle elle a été composée, et sur l'histoire de Hillel, de Schammaï et autres docteurs dont parle Makrizi. On peut consulter sur tous ces objets les auteurs qui ont traité ces matières d'une manière spéciale. Je ferai observer seulement que Makrizi me semble avoir fait mal-à-propos deux personnages différens d'*Annosi*, de la race de David, et de *Juda*, de la famille de Hillel; النوسي est certainement la même chose que l'hébreu הנשיא *hannasi*, qui signifie *prince*, et désigne ici le célèbre compilateur de la Mischna, R. Jéhouda, fils de Schimon רבי יהודה בן רבן שמעון, que l'on nomme par excellence *rabbi* רבי, *hannasi* הנשיא, et *hakkadosch* הקדוש, c'est-à-dire, *le maître*, *le prince*, *le saint*. Il étoit de la tribu de Benjamin et descendant de Hillel l'ancien, par lequel il appartenoit à la maison de David, si l'on en croit les Rabbins. (*Voyez* Wolf, *Bibl. Hebr.* t. II, pag. 839, &c.) Au reste, Makrizi favorise ici l'opinion des savans qui conjecturent que Jéhouda, en compilant la Mischna, s'est servi de matériaux mis par écrit, soit par Hillel, soit par d'autres docteurs. (*Ibid.* pag. 671.)

(47) On voit qu'il s'agit ici de la Gémare, qui, réunie à la Mischna, forme le corps entier du Talmud. C'est sans doute par méprise, que Makrizi attribue au Sanhédrin la composition des gloses dont est formée cette partie du Talmud. C'est aussi de la Gémare qu'il faut entendre ce que notre auteur dit plus bas, qu'il y a deux

exemplaires différens du Talmud. La collection de ces gloses put être commencée peu après la compilation de la Mischna par Jéhouda le saint, mais non pas achevée, comme semble le dire Makrizi. Notre auteur n'a pas connu l'étymologie et le vrai sens du mot *Sanhédrin*.

(48) *Voyez* Alcoran, sur. 2, v. 78, édition de Hinckelmann.

(49) *Voyez* Alcoran, sur. 43, v. 22.

(50) Cet ouvrage est le même qui, dans la traduction hébraïque de Samuel, fils de Tibbon, porte le titre de מורה נבוכים *Doctor perplexorum*. Le titre entier, en arabe, est دلالة الحائرين. *Voyez*, sur cet ouvrage et sur son auteur, Bartolocci, *Bibl. Rabb.* tom. IV, pag. 86 et suiv.; Wolf, *Bibl. Hebr.* tom. III, pag. 771 et suiv.

(51) C'est une expression prise de l'Alcoran, sur. 7, v. 161, édition de Hinckelmann; mais dans ce passage il est question de la division en douze tribus qui forment comme autant de nations. Makrizi semble avoir appliqué ce texte, par une sorte d'abus ou d'*accommodation*, à la dispersion des Juifs.

(52) Makrizi se sert du mot hébreu כוהן *cohen [prêtre]*: dans quelques manuscrits il est écrit كوهين.

(53) Cette expression فبطروا معيشتهم est prise de l'Alcoran, sur. 28, v. 58, édition de Hinckelmann.

(54) Ce qui est dit ici des Pharisiens, des Saducéens et des Hasidéens, se retrouve plus loin sous le nom de Joseph, fils de Gorion. On peut consulter, sur tout ce qui concerne Hyrcan, Josèphe, dans ses *Antiquités Judaïques*. L'origine des trois sectes dont il est ici question, le nombre même de ces sectes, réduites à deux par ceux qui confondent les Hasidéens avec les Pharisiens, les dogmes de chacune d'elles, l'étymologie de leurs noms, sont autant de sujets qui ont exercé la plume d'un grand nombre de savans, tels que le Jésuite N. Serrarius, J. Drusius, J. Scaliger, le docteur Prideaux, &c. Le préjugé, la passion même, semblent avoir empêché quelquefois ces hommes célèbres de découvrir la vérité qui étoit l'objet de leurs recherches. Pour moi, il me semble que l'autorité de Josèphe, comparée avec les autres monumens historiques dignes de foi (car je ne crois pas que l'on doive faire grand fond sur les traditions rabbiniques), ne laisse aucun lieu de douter, 1.° que long-temps avant le règne d'Alexandre Jannée, il existoit parmi les Juifs trois sectes bien distinctes, les *Pharisiens*, les *Saducéens* et les *Esséniens*; 2.° que

les *Hasidéens* ou *Asidéens* sont les mêmes que les *Essénieris*, quoique l'un de ces noms, et vraisemblablement le plus ancien, חסידים soit hébreu, et que l'autre, suivant toute apparence, doive son origine à un dialecte syriaque, peut-être à celui que l'on parloit à Jérusalem du temps de Jésus-Christ; 3.° que l'étymologie la plus plausible du nom des *Pharisiens* est celle qu'adopte ici Makrizi; que quant aux *Saducéens*, il est plus vraisemblable qu'ils tirent leur nom d'un docteur nommé *Sadok* צדוק dont l'histoire ne nous est pas connue, que du mot *Saddik* צדיק *[juste]*, comme l'ont cru le docteur Prideaux et plusieurs écrivains célèbres, tant Juifs que Chrétiens, et comme l'a soutenu, de nos jours, l'auteur d'un petit ouvrage imprimé à Halle, en 1779, sous ce titre: *Conjecturæ historico-criticæ, Sadducæorum inter Judæos sectæ novam lucem accendentes;* 4.° que les Saducéens n'adoptèrent pas d'abord les erreurs qu'ils enseignoient du temps de Jésus-Christ, et que leur doctrine primitive a pu donner naissance aux Karaïtes, qui sont peut-être désignés dans le Nouveau Testament sous le nom de *Scribes*, comme l'a conjecturé Trigland, et qui se seront séparés des Saducéens, ennemis du dogme de la résurrection, quand les erreurs qui ont rendu cette secte justement odieuse, se seront introduites parmi les disciples de Sadok.

Je fais observer, en outre, que Joseph, fils de Gorion, dont le texte a été la matière de beaucoup de controverses, me paroît, comme on le verra plus bas, absolument d'accord avec Flavius Josèphe sur la distinction des trois sectes; et je suis étonné que Trigland, qui a apporté dans ses recherches sur cette matière plus d'impartialité et de bonne foi que les autres savans que j'ai nommés, n'ait pas vu cette vérité que Munster avoit très-bien saisie. Il me paroît aussi surprenant que l'auteur des nouvelles Conjectures sur les Saducéens, dont je viens de parler, ait continué à ne voir dans l'historien hébreu que deux sectes, les Pharisiens nommés aussi *Hasidéens*, et les Saducéens (pag. 10). Je reviendrai sur cette observation dans une des notes subséquentes.

(55) Il me paroît bien plus vraisemblable que les Rabbanites auront été appelés *Bénou-mischna* ou *mischno*, et בעלי משנה, à cause de leur attachement à la *Mischna* ou aux traditions; de même que les Karaïtes sont nommés *Bénou-mikra*, à cause de leur attachement exclusif au texte de la loi. *Ben-mischna* est la traduction arabe du mot

rabbinique תנא *tanna* ou תנוי *tanouï*, c'est-à-dire בעל משנה *docteur talmudique.*

(56) Il y a dans le texte arabe معطّلة, c'est-à-dire, *partisans de l'opinion nommée* تعطيل. Cette opinion consiste à dépouiller l'essence de Dieu de tout attribut, et à la réduire en quelque sorte à rien. C'est l'abus du dogme de l'unité et de la spiritualité. Le تشبيه *assimilation* ou *anthropomorphisme*, est l'erreur contraire, qui assimile Dieu aux créatures.

(57) *Mikra* מקרא signifie *le texte de l'Écriture.* On nomme aussi les Karaïtes בעלי מקרא. *Voyez* Selden, *de Calend. vet. Eccl. Jud.* p. 4; Trigland, *Diatr. de sect. Kar.* pag. 165, 212 &c.

M. Kosegarten, professeur en l'université de Jéna, a publié dans cette ville, en 1824, quelques extraits d'un commentaire sur les livres de Moïse, intitulé כתר תורה, c'est-à-dire, *la Couronne de la loi*, et dont l'auteur est un Karaïte célèbre, nommé Aharon, fils d'Elihu. Le titre de cet ouvrage est: *Libri Coronæ legis; id est, Commentarii in Pentateuchum Karaïtici ab Aharone ben Elihu conscripti aliquot particulas . . . . primus edidit, latinè vertit atque illustravit J. Godofr. Lud. Kosegarten &c.*

(58) *Voyez* sur ce que dit ici Makrizi, Trigland, *Diatr. de sectâ Kar.* pag. 279.

(59) Ce qui est dit ici prouve évidemment qu'Anan ne fut point l'auteur de la secte des Karaïtes, mais qu'il introduisit seulement parmi eux une réforme à laquelle les Rabbanites, entêtés de leurs traditions, ne durent pas se soumettre aussi facilement. Au reste, il paroît que tous les Karaïtes n'adoptèrent pas la réforme d'Anan, puisque Makrizi compte de son temps quatre sectes différentes, et distingue les disciples d'Anan, des Rabbanites et des Karaïtes. (*Voyez* Wolf. *Bibl. Hebr.* tom. I, pag. 954; et *Not. Kar.* pag. 50, 189 et 248.) On trouve dans ce dernier ouvrage quelques exemples d'une diversité de sentimens entre Anan et les Karaïtes, exposés avec franchise par le Karaïte Mardochée. *Voyez* pag. 25.

(60) J'ignore si Anan ménageoit, comme le dit Makrizi, les opinions des Chrétiens et des Musulmans: du moins paroît-il que les Rabbanites ont quelquefois reproché aux Karaïtes d'avoir favorisé la doctrine de Jésus-Christ. *Voyez* Basnage, *Hist. des Juifs*, tom. VII, liv. VII, ch. 9, pag. 259.

Abou'lféda, dans la première partie de ses Annales, qui n'a point

été publiée, parle aussi des diverses sectes des Juifs. Il compare d'abord les Rabbanites aux Motazales, et les Karaïtes aux sectes musulmanes qui enseignent que la volonté de l'homme et toutes ses œuvres sont déterminées infailliblement par l'action de Dieu, et qui assimilent Dieu à la créature, sectes que l'on nomme à cause de cela, مجبّرة et مشبّهة. Puis il dit : « Les Ananites prennent leur nom d'un homme d'entre les » Juifs, qui se nommoit *Anan*, fils de David, et qui étoit راس جالوت » *chef de la captivité.* » Abou'lféda explique ce mot, puis il continue ainsi : « Un des dogmes qui caractérisent les Ananites, c'est qu'ils croient à » la vérité des exhortations et des instructions du Messie : ils soutiennent » qu'il n'a contredit la loi en rien ; qu'au contraire, il l'a confirmée et a » invité les hommes à l'observer ; qu'il est du nombre des prophètes des » enfans d'Israël, qui ont pratiqué religieusement la loi : mais cependant » ils ne le reconnoissent pas pour avoir eu le don de prophétie. Quel- » ques-uns même d'entre eux disent que Jésus, fils de Marie, n'a ja- » mais prétendu être envoyé de Dieu comme prophète, ni être chargé » d'établir une nouvelle religion qui abolit celle de Moïse ; qu'il est » seulement un des fidèles serviteurs de Dieu ; que l'Évangile n'est » point un livre que Dieu lui ait envoyé, ni une révélation qu'il » ait reçue, mais n'est que le récit de son histoire, mis par écrit » par quatre de ses compagnons ; que les Juifs, enfin, ont agi in- » justement envers lui, d'abord en le traitant de menteur, et en- » suite en le faisant mourir, sans avoir égard à la justice de ses » prétentions, et en méconnoissant son mérite et sa vertu. »

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 615.

(61) Au lieu de *Behram*, on lit de diverses autres manières dans les manuscrits. Je suis porté à croire qu'il faut lire *Nahréwan* نهروان, à moins qu'on ne préfère lire *Hérat*, nom d'une ville considérable et qui est moins éloignée de Balkh, que Nahréwan.

Voici ce que dit de Nahréwan l'auteur du dictionnaire géographique intitulé كتاب مراصد الاطلاع, man. ar. de la bibl. du Roi, sans n.°

نهروان واكثر ما يجرى على الالسنة بكسر النون وهى ثلث نهروانات
اعلى واوسط واسفل وهو كورة واسعة اسفل من بغداد من شرقى
نامرا منحدرا الى واسط فيها عدة بلاد متوسطة منها اسكاف

وجرجرايا والصافية ودير قنّى وغير ذلك وهو نهر ياخذ من تامرّا
قد كان على فوهته بتامرّا مصلحة ذات ابواب تسدّ عند قلّة الماء
وتفتح عند زيادته تردّ الماء عليه ومدنه وقراه باقية الى الآن ليس
فيها احد لانقطاع الماء عنها بسبب خراب المصلحة التى كانت
تردّ الماء عليه حتى لم يبق لها اثر وكان على (عليه l.) قرية كبيرة
او مدينة فيها سوق كبير وعالم كثير كانت تعرف بالنهروان
خربت فى زماننا وخلى اهلها عنها .... وكانت المصلحة بنيت مرّات
فى ايّام معزّ الدولة بن بويه حتى ثبت فى اخر مرّة واهمل بعد
ذلك حتى لم يبق له اثـــــر

Je lis حتى ثبتت .... واهملت ... حتى لم يبق لها اثر

» Nahréwan, qu'on prononce le plus souvent *Nihréwan*, est un » nom commun à trois lieux qu'on appelle *le haut Nahréwan*, *Nah-* » *réwan du milieu* et *le bas Nahréwan*. C'est un canton vaste, situé » plus bas que Bagdad, à l'est du Tamarra, en descendant vers Waset » Ce canton renferme plusieurs villes d'une moyenne grandeur, comme » *Iscaf*, *Djerdjéraya*, *Safiyèh* et *Déir-konna*, &c. Nahréwan est un » canal qui prend ses eaux du Tamarra. A son débouché dans la » rivière de Tamarra, il y a une machine garnie de portes qui se » ferment quand il y a peu d'eau, et s'ouvrent quand il y en a beaucoup, » au moyen de laquelle les eaux sont repoussées dans le canal. Les » villes et les villages qui étoient situés sur ce canal, subsistent encore » aujourd'hui, mais il n'y a plus d'habitans, parce que ces lieux » manquent d'eau, la machine qui les retenoit ayant été détruite, » au point qu'il n'en reste plus de vestiges. Il y avoit sur ce canal » une ville ou gros bourg, où il se tenoit un grand marché, et qui étoit » très-peuplée; on nommoit ce bourg *Nahréwan*; de nos jours il est » tombé en ruines et les habitans ont disparu .... Cette machine a » été construite plusieurs fois du temps de Moëzz-eddaula, fils de » Bowaih, et la dernière fois elle avoit été faite solidement; ensuite » on l'a négligée, en sorte qu'on n'en voit plus de traces aujourd'hui. »

Pour entendre cette description, il faut supposer que le canal de

Nahréwan prenoit ses eaux de la rivière de Tamarra, et qu'après avoir arrosé le canton auquel il donnoit son nom, il débouchoit dans la même rivière. *Voyez* sur la rivière de Tamarra la note (7) ci-devant p. 69 et 70.

Le canton de Nahréwan décrit par l'auteur du كتاب مراصد الاطلاع, situé au-dessous de Bagdad, sur la rive orientale du Tigre, entre Bagdad et Waset, ne peut avoir rien de commun avec *Nahréwhan* ou *Nahrowan*, qu'on trouve sur la carte de Niebuhr (Voyage, tom. II, pl. XLI), et sur celle de d'Anville jointe à son Mémoire sur l'Euphrate et le Tigre, à quelques lieues au nord de Bagdad, sur la route de cette capitale à Kerkouk, Altoun-coupri et Irbil ou Arbèles. On ne peut point révoquer en doute la position du canton de Nahréwan indiquée par l'auteur arabe, car elle est confirmée par ce qu'il dit aux articles *Iscaf* إسكاف, *Safièyh* الصافية, *Djerdjeraya* جرجرايا et *Deir-konna* دير قُنّى. Il ajoute au mot *Safiyèh*, que le lieu ainsi nommé étoit voisin de Deir-konna, à l'extrémité du canton de Nahréwan et en face de *Nomaniyyèh* النعمانية. Or, on trouve sur la carte de d'Anville *Jerjéraïa* et *Naamanièh*, qui font reconnoître la situation du canton de Nahréwan. Enfin, au mot *Deïr-Akoul* دير عاقول, il fait observer que le canton où se trouve ce monastère, situé entre Madaïn et Nomaniyyèh, étoit très-peuplé quand Nahréwan existoit, ce qui confirme toutes les données précédentes. Mais on ne conçoit pas alors comment le géographe arabe a pu dire que le canal de Nahréwan, qui tiroit ses eaux de la rivière de Tamarra, la même que la Diala, débouchoit aussi dans cette même rivière; car il est évident que ce canal tiré de la Diala devoit déboucher dans le Tigre, quelques lieues au-dessous de *Foum-alsculh* فم الصلح. Peut-être faut-il supprimer بتامرا, après عند فوهته.

D'Anville place encore un lieu du nom de *Nahréwan*, à quelques lieues au-dessus de Korna, au confluent de l'Ab-zal et du Tigre. Il faut que ce *Nahréwan* et celui qui est au nord de Bagdad soient des lieux plus récens que Yakout, auteur du *Moschtarik*: car ce géographe ne connoissoit que deux endroits de ce nom, l'un dans l'Irak, l'autre en Afrique. Il raconte à cette occasion une anecdote assez plaisante que je vais transcrire.

باب النهروان والنهروان ، قال ابو عبد الله الحميدى قرأت بخطّ ابى الفرج المعافى بن زكريا النهروانى حججت سنة وكنت بمنى أيّام التشريق فسمعت مناديا ينادى يا ابا الفرج فقلت لعلّه يريدنى ثمّ قلت فى الناس خلق كثير يكنى ابا الفرج ولعلّه ينادى غيرى فلم اجبه فلما راى انه لا يجيبه احد نادى يا ابا الفرج المعافى فهممت ان اجيبه ثمّ قلت قد يتّفق ان يكون آخر اسمه المعافى ويكنى ابا الفرج فلم اجبه فرجع فنادى يا ابا الفرج المعافى بن زكريا النهروانى فقلت لم يبق شكّ فى مناداته أيّاى اذ ذكر اسمى وكنيتى واسم ابى وبلدى الذى انسب اليه فقلت هنذا لما تريد قال فلعلّك من نهروان الشراق (العراق ou الشرق je lis) فقلت نعم فقال نحن نريد نهروان الغرب فعجبت من اتفاق الاسم والكنية واسم الاب وما انتسب اليه وعلمت ان بالغرب موضعا يسمّى النهروان غير النهروان الذى بالعراق

» Chapitre de Nahréwan et Nahréwan. Abou-Abd-allah Homaïdi » dit: J'ai vu ce qui suit, écrit de la main d'Abou'lfaradj Moafi, Nah- » réwani, fils de Zacaria: Je fis, avoit-il écrit, une année le péleri- » nage de la Mecque; et comme j'étois à Mina, l'un des trois jours » qui suivent l'immolation des victimes, j'entendis un homme qui » appeloit à haute voix *Abou'lfaradj*. Je pensai d'abord que c'étoit » moi qu'il appeloit; puis faisant réflexion que le prénom d'*Abou'lfaradj* » est très-commun, et qu'il pouvoit bien se faire que ce ne fût pas » moi qu'il appelât, je ne répondis point. Voyant que personne ne » lui répondoit, il cria: *Abou'lfaradj Moafi*. J'allois lui répondre, » mais je me dis à moi-même: il peut se rencontrer que plusieurs » personnes portent le nom de *Moafi* et le prénom d'*Abou'lfaradj*. » Je gardai donc encore le silence. Alors il cria: *Abou'lfaradj Moafi* » *Nahréwani, fils de Zacaria*. Pour cette fois, me dis-je, il n'y a » pas de doute que c'est moi qu'il appelle, puisqu'il dit mon prénom,

» mon nom, celui de mon pays, et le nom de mon père. Je dis donc : » Me voici ; que veux tu ? Peut-être, me dit-il, êtes-vous de Nahré- » wan de l'Irak; la personne que j'appelle est de Nahréwan en » Afrique. Je fus fort surpris que deux personnes eussent le même » nom, le même prénom, fussent de deux villes homonymes, et » fussent nées de deux pères nommés l'un comme l'autre, et j'appris » par-là qu'il y a en Afrique une ville homonyme de Nahréwan, » ville de l'Irak. »

Je dois faire observer que Nomaniyyèh pourroit bien être placé trop bas sur la carte de d'Anville ; car, suivant le dictionnaire arabe duquel j'ai tiré ce que j'ai dit de Nahréwan, Nomaniyyèh, chef-lieu du canton du *Zab*, canton qu'on nomme *Kousan* كوسان, est situé sur le bord du Tigre, à moitié chemin entre Bagdad et Waset.

(62) Balkh est une ville trop célèbre pour qu'il soit nécessaire que je m'y arrête. L'auteur du كتاب مراصد الاطلاع observe qu'elle donne son nom au Djihoun, qu'on appelle quelquefois نهر بلخ *le fleuve de Balkh*.

(63) *Néhawend* ou *Nihawend* est, selon le كتاب مراصد الاطلاع, une ville très-ancienne, et la plus ancienne des villes du Djébal. Elle est à trois journées de Hamadan. Son nom étoit primitivement *Nouh-awend* نوح اوند. Abou'lféda, qui dit la même chose, évalue la distance de Néhawend à Hamadan, à 14 parasanges. Néhawend est au midi de Hamadan. On donne à Néhawend le nom de *Mah-albasra* ماه البصرة, et à Deïnour دينور celui de *Mah-alcoufa* ماه الكوفة, et l'on réunit quelquefois ces deux villes sous le nom de *Mahani* ماهان, c'est-à-dire, *les deux Mahs*. Il y a encore d'autres villes qui prennent le mot *Mah* dans la composition de leur nom. Ce mot signifie, suivant l'auteur du كتاب مراصد الاطلاع, *le marché, la place de commerce* ou *le chef-lieu d'un canton* : ماه بالسريانية قصبة خالصة البلد. Il paroît que les villes de Néhawend et Deïnour furent nommées ainsi, parce que la première fut prise par les habitans de Basra, et la seconde par ceux de Coufa.

(64) D'après l'auteur du كتاب مراصد الاطلاع, Holwan, située à l'extrémité des plaines de l'Irak et près des montagnes, est la plus grande

ville de l'Irak après Basra, Coufa, Waset et Bagdad. Elle a pris son nom d'un homme appelé *Holwan, fils d'Amran, fils de Kodhaa* حلوان بن عمران بن قضاعة, à qui un roi l'avoit donnée en apanage. Son territoire produit en abondance des figues qui jouissent d'une grande célébrité. Holwan est à cinq journées de marche de Bagdad, suivant Yakout, dans le *Moschtarik*; il compte quatre lieux du nom de *Holwan*.

(65) On trouve dans le Kamous كوثى بالضم بلدة بالعراق » *Coutha*, ville de l'Irak. » (*Voyez* aussi Hyde, *Hist. rel. vet. Pers.* pag. 80.) Entre les canaux qui arrosent la Mésopotamie, il y en a un qu'Abou'lféda nomme نهر كوثى *Canal de Coutha*.

Le nom de *Coutha* est donné à deux lieux peu éloignés l'un de l'autre dans la Chaldée, comme l'a observé Reland (*Had. Relandi Dissert. miscell.* tom. II, pag. 67). L'auteur de la Géographie publiée par M. Ouseley, sous le nom d'Ebn-Haukal, en parlant de Babylone, n'oublie pas de faire mention d'une tradition juive adoptée par Mahomet dans l'Alcoran. Suivant cette tradition, fondée vraisemblablement sur une fausse interprétation des mots אור כשדים *Ur Chaldæorum*, que les Juifs ont traduits par *ignis Chaldæorum* (*Voy.* Hyde, *Hist. rel. vet. Pers.* pag. 74 et suiv.; *Sal. Glassii Philolog. sacra, ed. Dathio*, tom. I, pag. 701), Abraham fut jeté dans le feu par l'ordre de Nemrod, pour avoir refusé d'adorer les idoles des Chaldéens. La scène de cet événement est placée à Babylone. « C'est » là, dit cet auteur, qu'Abraham fut jeté dans le feu. On y voit » encore deux tertres, l'un dans un lieu nommé *Coudi-tarik* كودى طريق, l'autre à *Coudi-darbar* كودى دربار. Les cendres existent encore » dans ce dernier: c'étoit là, dit-on, qu'étoit le feu de Nemrod, dans » lequel fut jeté Abraham. » (*The Oriental Geography of Ebn-Haukal*, pag. 70.)

Abou'lféda, qui fait aussi mention de cet événement (Büsching, *Magasin für die neue Histor. und Geographie*, tom. IV, pag. 258), ne dit pas un mot de ces tertres de cendres: mais un autre écrivain arabe nous offre précisément la même tradition, si ce n'est qu'il nomme différemment les deux tertres dont il est ici question. Cet auteur, nommé *Safiyy-eddin Abd-almoumen*, cité par Hyde (*Hist. rel. vet. Pers.* pag. 80), s'exprime ainsi: « *Coutha* est le nom de deux lieux dans » l'Irak, *Coutha-altarik* كوثى الطريق et *Coutha-roba* كوثى ربا: c'est

» dans celui-ci qu'Abraham a souffert la persécution. Ces lieux sont » deux bourgs entre lesquels se voient des monticules de cendres; on » dit que ce sont les cendres du bûcher que Nemrod fit allumer pour » brûler Abraham. » Il paroît clairement, par ce passage, que l'auteur de l'ouvrage traduit et publié par M. Ouseley, avoit écrit *Coutha* كوثى et non *Coudi* كودى, et que c'est effectivement ainsi qu'il faut lire.

Suivant Yakout, dans le *Moschtarik*, et l'auteur du كتاب مراصد الاطلاع, il y a trois lieux du nom de *Coutha*, dont deux sont situés dans l'Irak et dans le canton de Babylone. L'un se nomme *Coutha-altarik* كوثى الطريق et l'autre *Coutha-ria* كوثى ربا: c'est ce dernier qui a été le lieu de la confession d'Abraham. L'auteur du second ouvrage que j'ai cité ajoute: « Ce sont deux villages entre lesquels on » voit des monticules de cendres; on dit que ce sont les cendres » du bûcher auquel Nemrod avoit mis le feu pour brûler Abraham. » C'est précisément ce que dit l'auteur du dictionnaire cité par Hyde, si ce n'est que Hyde a lu ربا *roba* au lieu de ربا que porte le manuscrit du *Moschtarik* que j'ai sous les yeux. Dans le manuscrit du كتاب مراصد الاطلاع, les points diacritiques sont omis. Je doute que la leçon de Hyde soit préférable, parce que si ce nom signifioit, comme il le croit, *Coutha des collines* ou *des monticules*, on devroit dire avec l'article كوثى الربا.

(66) On peut consulter sur Hamat l'*Index geographicus* d'A. Schultens, à la suite de la vie de Saladin par Boha-eddin, et *Abulfedæ Tabula Syriæ, ed. Koehler.* pag. 55 et 108.

(67) Ce reproche que les Juifs ont coutume de faire aux Samaritains, est fondé sur ce que ces derniers, dans leur dialecte particulier, confondent toutes les gutturales, et mettent indifféremment l'une pour l'autre. J'ai traduit الحاء par le *heth*, parce que les Hébreux nomment ainsi la lettre que les Arabes appellent *ha*.

(68) Tous les manuscrits que j'ai vus portent ici *Samara*, بالسامرة; mais ce qui suit prouve qu'il faut lire *Schamara* بالشامرة, par un ش. Cependant je dois faire observer que dans le manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 680, on a effacé par-tout les points du ش du mot شمرون *Schamroun*, pour en faire سمرون *Samroun*.

(69) Cette opinion est fondée sur la signification de la racine שמר

schamar, qui en hébreu signifie *garder*. S. Épiphane propose aussi cette mauvaise étymologie, dont il donne deux raisons aussi futiles l'une que l'autre.

Les Samaritains eux-mêmes interprètent ainsi leur nom.

(70) Les Samaritains nomment ainsi, comme l'on sait, la montagne de Garizim.

(71) Nous connoissons deux Chroniques des Samaritains: l'une, qui porte le nom de *Livre de Josué*, et dont on ne connoît qu'un seul manuscrit qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque de l'université de Leyde, est un tissu de fables, dont plusieurs savans ont donné des extraits. Cette Chronique est écrite en caractères samaritains, mais en langue arabe. Une copie de ce manuscrit a appartenu à l'illustre Reland, et a passé ensuite dans la bibliothèque du Vatican. L'autre Chronique, dont l'auteur se nomme *Abou'lfatah*, est écrite en langue et en caractères arabes. Elle est postérieure à la précédente, dont elle a conservé, en plusieurs endroits, les propres expressions; mais elle est beaucoup plus étendue. M. Schnurrer en a fait connoître plusieurs fragmens, extraits du manuscrit de la bibliothèque Bodleyenne. (Voyez *Eichhorn's Repertorium*, part. IX.e, pag. 45; *Paulus, Neues Repertorium*, part. I.re, pag. 117 et suiv.; *Paulus, Memorabilien*, part. II.e, pag. 54 et suiv.) La bibliothèque du Roi en possède aussi un exemplaire: c'est le n.° 5 des manuscrits samaritains. Il est incomplet, mais très-bien écrit, et les noms propres hébreux, ainsi que les citations du Pentateuque, sont en caractères samaritains. Le second fragment publié par M. Schnurrer contient le récit du retour de la captivité, et de ce qui se passa sous les règnes des successeurs de Darius jusqu'à Artaxerxe *Longue-main*. Le premier commence à la mort d'Alexandre, et finit au règne de Tibère. Je crois qu'on ne sera pas fâché de voir comment l'auteur de cette Chronique samaritaine raconte l'entrevue d'Alexandre avec Sanaballat. Ce morceau ne se trouve point dans les fragmens publiés par feu M. Schnurrer.

L'auteur, après avoir rapporté les persécutions que les Samaritains avoient éprouvées de la part des Juifs, sous le règne de Simon, raconte que sous celui de son fils, qu'il nomme *Azakia* عزقيه, les Juifs ayant irrité la colère de Dieu par leurs crimes, plusieurs rois se liguèrent contre eux, prirent et ruinèrent Jérusalem, et que les Samaritains, profitant du désastre de leurs ennemis, revinrent de tous les

lieux dans lesquels ils s'étoient dispersés, rentrèrent dans leur patrie, et rétablirent leur culte. Puis il continue ainsi :

وفى ذلك الوقت انفصل من جماعة السامرة جماعة وعملو لهم مذهبا بمفردهم وسميو الدستان لاجل ابطالهم اعياد الحقّ وجميع ما نقلوه عن آبائهم واجدادهم وخالفو السامرة فى اشيا منها ان كل منبـــع ما يوجد فيه شرص ميت يطمّونه واذا حاضت الامراة لا يحسبو لها الا من غد ذلك النهار شبه الاعياد من الغروب الى الغروب وحرّمو اكل البيض الا الذى وجد عند ذبح الطائر وكذلك طمّوا جنس الحيّات بعد موتها وطمّوا ظلّ المقابر وبقا كل من وقع ظلّه على المقابـــر يطما سبعة ايام وحرّموا قول הללויה الهينو لعـولم وحرّموا يهوه كما تقولها الطائفة وكانوا يقولو لها الهيم وادّعو ان السفر الذى معهم لاولاد الرسول فيه ان الله يخدم فى ارض زوبله الى حين يخدم فى هر جريزم وابطلوا حساب النرج وكانوا يعملوا بالعدد كل شهر ثلاثين يوما لا غير وابطلو الاعياد الصحيحة وابطلوا فريضة الصيام والنصب وكانوا يعدّوا الخمسين يوما من عيد الفسح مثل اليهود واباحوا لكاهنتهم يدخلو الى البيت الناطر وينظرو ما فيه ولا يتكلّموا واذا خرجوا الى برّا يكونوا طاهرين والبيت ناطر قياسا على البيت الواضح واذا كان بيت متّصل بالبيت الطمى واراد ان يعرفو ان كان طاهرا او طميا يقعد انسان مقابله ينظر فان حطّ عليه طائر ظاهر طهّروه وان حطّ عليه طائر طمى طمّوه وكانوا يوم السبت لا يستحلّون ياكلون ولا يشربون بانا نحاس ولا زجاج ولا ما يدخل عليه الطما ويطهر الا فى انا فخار اذا طمى لا يمكن تطهيره وما كانوا يطعمو البهيمة ولا يسقوها يوم السبت الا يهيّوا لها قدّامها ما تحتاج اليه من يوم الجمعة وكانوا يخالفو السامرة فى اشيا كثيرة من سوى

اعتقادات واحكام ولذلك افتردوا منهم وجعلوا لهم كنائس بذاتهم
وكاهنة بذاتهم وكان ابن الرييس الكبير امامهم وذلك ان الجماعة شهدو
عليه شهادة محققة انهم وجدوه مع خاطية فاحرموه وابعدوه وكان اسمه
زرعه فلما ايس من الجماعة مال الى الدستان فقبلوه وجعلوه امامهم فعمل
كتابا حجا فيه كل الائمة وابدع فيه فانه لم يكن فى زمانه اعلم منه

» En ce temps-là, une troupe de gens se séparèrent des Samari-
» tains, et se formèrent une doctrine particulière : on les nomma
» *Dostan*, parce qu'ils abolissoient les fêtes légitimement établies,
» et toutes les coutumes qu'ils avoient reçues de leurs pères et de
» leurs ancêtres. » (Je ne vois pas quel rapport notre auteur trouve entre le mot *Dostan*, et la conduite de ces sectaires : peut-être avoit-il écrit درستان pour دوستان, et dérivoit-il ce nom de la racine درس.)
« Ils adoptèrent sur beaucoup de points une doctrine contraire à celle
» des Samaritains. Par exemple, ils regardoient comme impure toute eau
» dans laquelle il se trouvoit *un reptile* [שרץ] mort. Lorsqu'une femme
» éprouvoit une impureté légale, ils ne commençoient à compter le
» temps de son impureté que du lendemain du jour dans lequel les
» règles avoient paru ; comparant ce cas-là à ce qui est dit des fêtes,
» qu'*elles doivent se célébrer depuis un coucher du soleil jusqu'à un autre*
» *coucher*. Ils défendoient de manger des œufs, à l'exception de ceux
» qui se trouvoient dans un oiseau qu'on immoloit en sacrifice. Ils
» regardoient comme impure toute l'espèce des serpens, quand ils
» étoient morts. L'ombre des cimetières étoit impure suivant eux,
» et toute personne dont l'ombre étoit tombée sur un cimetière, étoit
» souillée pour sept jours. Ils ne vouloient pas que l'on usât de la
» formule, *Béni soit notre Dieu éternellement*, et défendoient aussi de
» prononcer *Jéhowa* comme le faisoit la multitude [des Samaritains],
» mais ils prononçoient au lieu de cela *Élohim*. Ils disoient que dans
» le livre qu'ils possédoient, et qui avoit été écrit par les descendans
» du prophète, on lisoit que *Dieu sera servi dans la terre de Zowaïla*
» *jusqu'au temps où il sera servi sur le mont Garizim*. Ils abolirent
» l'usage des tables astronomiques, et ils faisoient tous leurs mois de 30
» jours sans aucune différence, détruisant ainsi l'ordre légitime des fêtes ;

» ils supprimoient aussi les jeûnes et les mortifications. » (Le mot نصب me paroît la traduction de l'hébreu תענית.) « Ils comptoient les 50 » jours après le jour de Pâque, à la manière des Juifs. Ils permettoient à » leurs prêtres d'entrer dans une maison suspecte d'infection » (Je lis ناظر et je prends ce mot dans le sens de نُظْر et نظر *deformitas, coloris vitium. Voy.* Giggeius et le Kamous), » et de considérer son état sans proférer » aucune parole; et ils disoient qu'en sortant de là ils étoient purs, » quoique la maison fût suspecte d'infection, comparant ce cas à » celui de la maison infectée de la lèpre. Quand une maison étoit » contiguë à une maison souillée, et qu'ils vouloient savoir si elle » étoit pure ou souillée, un homme s'asseyoit en face de cette maison, » observant ce qui arriveroit: si un oiseau de la classe des oiseaux » purs s'abattoit sur cette maison, ils la déclaroient pure; si au con- » traire un oiseau immonde venoit se poser sur la maison, on la dé- » claroit souillée. Ils ne permettoient point que l'on mangeât ou que » l'on bût, le jour du sabbat, dans aucun vase de cuivre ou de verre, » ou dans tout autre vase qui pouvoit se purifier quand il avoit été » souillé; mais ils vouloient qu'on bût dans des vases de terre qui » ne peuvent se purifier quand une fois ils ont contracté quelque » souillure. Ils ne donnoient ni à manger ni à boire à leurs bêtes » de service le jour du sabbat, mais ils préparoient et mettoient devant » elles, dès le vendredi, tout ce dont elles avoient besoin. Ils dif- » féroient des Samaritains en beaucoup de choses, outre ce qui con- » cerne les dogmes et les lois. Ils se séparèrent donc d'avec eux, » et eurent leurs synagogues et leurs prêtres en particulier. Ils avoient » pour pontife le fils du grand prêtre: car plusieurs personnes ayant » déposé contre lui, d'une manière non équivoque, l'avoir vu avec » une femme de mauvaise vie, les Samaritains l'avoient anathématisé » et excommunié. Son nom étoit *Zara*. Quand il vit qu'il n'avoit plus » rien à espérer du parti des Samaritains, il passa chez les Dosithéens » [*Dostan*], qui le reçurent et l'établirent leur pontife. » (Saint Épiphane dit à-peu-près la même chose de Dosithée.) « Il composa » un livre dans lequel il parloit mal de tous les pontifes, et qui étoit » écrit dans un style très-élégant; car il n'y avoit de son temps aucun » homme plus savant que lui. »

J'ai corrigé le texte de ce passage en plusieurs endroits, par celui du manuscrit d'Oxford, dont M. Schnurrer a bien voulu me trans-

mettre

mettre une copie. Les deux manuscrits sont en général très-fautifs, mais ils peuvent se corriger souvent l'un par l'autre. J'ai conservé l'orthographe vicieuse du manuscrit.

Je dois faire observer qu'Abraham Ecchellensis, dans les notes jointes au Catalogue des livres chaldéens d'Ebedjésu, qu'il a publié en syriaque et en latin à Rome, en 1653, cite (pag. 161 et suiv.), au sujet de Dosithée, et des Samaritains qui suivirent son parti, une chronique samaritaine écrite en arabe, qui se trouvoit dans la bibliothèque du cardinal Mazarin. Dosithée y étoit nommé *Dousis* دوسيس, sans doute pour *Dósitheus* دوستس. Ce *Dousis* étoit accusé d'avoir altéré les livres de la loi, encore plus que ne l'avoit fait Esdras, qui, selon les Samaritains, substitua une écriture de son invention à l'ancienne écriture hébraïque, et corrompit le Pentateuque par des additions et des retranchemens. (*Voyez*, sur cette accusation, l'extrait de la Chronique d'Abou'lfatah, publié par M. Schnurrer, dans la 2.e partie des *Memorabilien* de M. Paulus, pag. 92 et suiv.) En vain le grand-prêtre des Samaritains usa-t-il de divers moyens pour enlever aux disciples de *Dósis* l'exemplaire de la loi que ce séducteur leur avoit laissé ainsi corrompu; il ne put en venir à bout: les disciples de *Dousis* s'enfuirent avec ce livre; et dans la suite leur nombre s'étant multiplié, ils se réfugièrent dans une bourgade voisine de Jérusalem, pour y être à l'abri des persécutions et des recherches des Samaritains.

Le savant J. S. Assemani, qui a publié de nouveau le Catalogue d'Ebedjésu, dans la 1.re partie du tome III de la *Bibl. Or. Clem. Vat.*, n'a pas conservé les notes d'Abraham Ecchellensis, dont quelques-unes néanmoins méritent d'être lues.

Je reviens au passage de la Chronique d'Abou'lfatah. Cet écrivain raconte qu'au souverain pontife des Samaritains, qui vivoit quand ceci arriva, succéda עמרם חיז *Amram Haïz*, qui occupa le pontificat vingt-quatre ans. Après lui, Ézéchias l'occupa vingt-un ans. La fin du pontificat de ce dernier répond à l'an 1046, depuis la fin des années de grâce מנוחה, et 4100 depuis Adam. Abou'lfatah continue en ces termes:

» Du temps du pontife Ézéchias, Alexandre sortit de Macédoine » pour aller faire la guerre à Darius, دَيْرُوس (*Daïrawas*), roi de » Perse: il lui sembla voir en songe un ange qui descendoit du ciel,

» vêtu des mêmes habits que portoient les souverains pontifes, et qui » lui adressoit ces paroles : *Ne crains rien ; car Dieu a soumis à ton* » *obéissance tous les peuples de la terre.* Alexandre marcha donc contre » Darius, lui fit la guerre et le tua : ensuite, il vint à Tyr. Tous » les villages voisins de cette ville étoient habités par des Samaritains. » Alexandre les requit de lui prêter secours contre Tyr ; mais ils le » refusèrent, parce qu'ils étoient alliés par des sermens avec les ha- » bitans de cette ville. Ce refus ayant fort irrité Alexandre, il marcha » contre Naplouse, dans l'intention d'exterminer les Samaritains. Ceux- » ci, instruits de son approche, sortirent à sa rencontre, portant avec » eux les livres saints et les exemplaires de la loi, et précédés du sou- » verain pontife. A peine Alexandre eut-il aperçu le souverain pon- » tife, qu'il s'empressa de descendre de cheval et de baiser la terre » devant lui, en lui disant : *Mon seigneur et mon maître, donnez-moi,* » *je vous prie, votre bénédiction.* Ses généraux et les officiers de ses » troupes le voyant agir de la sorte, en firent autant, quoique étonnés » au dernier point d'une conduite dont ils ignoroient le motif. Lors- » que le roi fut seul avec eux, ils lui témoignèrent leur surprise de » ce que les Samaritains l'avoient ainsi vaincu par une puissance » secrète, qu'ils attribuoient à des enchantemens et à la magie. Mais » le roi leur apprit que lorsqu'il étoit en présence de Darius, il avoit » vu ce même homme (il parloit du grand-prêtre) qui, descendant » du ciel, lui avoit dit : *Ne crains rien ; Dieu est avec toi, tous les* » *peuples de la terre te sont soumis ; tu triompheras de ton ennemi ;* paroles » qui avoient eu leur accomplissement exact. Alors Alexandre fit de » riches présens au grand-prêtre et à tous les Samaritains, et reconnut » que leur Dieu étoit le plus grand de tous les dieux. »

Ici l'auteur samaritain raconte sur Alexandre plusieurs fables absurdes, qu'il a empruntées des romans des écrivains arabes et persans, et que je n'ai pas le courage de copier ; puis il continue ainsi :

« Après qu'Alexandre eut fondé Alexandrie, il revint à Naplouse, » et monta, accompagné du grand-prêtre, sur la montagne sainte. » Le roi dit alors au grand-prêtre qu'il vouloit qu'on lui élevât en » ce lieu un temple, et qu'on y plaçât sa statue, comme avoient fait » tous les autres peuples ; qu'il exigeoit que les Samaritains lui dres- » sassent pareillement un monument et une statue dans chacun des » lieux qu'ils habitoient, et que son intention étoit de trouver le tout » exécuté à son retour d'Égypte. Ces ordres jetèrent l'alarme dans

» l'ame des Samaritains : ils montèrent sur la montagne sainte, jeû-
» nèrent et prièrent, demandant à Dieu qu'il leur suggérât un moyen
» d'éluder les ordres du roi. Dieu leur inspira en effet la pensée de
» donner le nom d'*Alexandre* à tous les enfans de l'un et de l'autre
» sexe qui naîtroient parmi eux.

» Alexandre de retour à Naplouse, ne voyant rien de ce qu'il
» avoit demandé, entra en fureur, et témoigna son mécontentement
» au grand-prêtre et aux chefs de la nation ; mais le grand-prêtre lui
» dit qu'ils lui avoient élevé des statues raisonnables et douées de
» l'usage de la parole. Alexandre ayant demandé à les voir, on fit
» comparoître tous ceux qui étoient nés dans cet intervalle ; et le grand-
» prêtre ayant crié le nom d'*Alexandre*, ils y répondirent tous à-la-
» fois. Le roi fut très-satisfait de cela ; il révoqua l'ordre qu'il avoit donné,
» et adora Dieu sur la montagne de Garizim. Il témoigna ensuite
» au grand-prêtre le desir de faire bâtir un temple dans ce saint lieu ;
» mais le pontife lui ayant fait des remontrances sur ce projet, il
» y renonça, dans la crainte que les Samaritains, mécontens de sa
» conduite, n'attirassent sur lui, par leurs prières, quelques revers
» de fortune. Alexandre consulta ensuite le grand-prêtre sur la con-
» duite qu'il devoit tenir pour triompher de ses ennemis : il en reçut
» de sages conseils (notre auteur les rapporte ici) ; après quoi il par-
» tit pour aller faire la guerre à Dara (*Darius*), roi très-puissant, qui
» avoit soumis tous les rois de Perse et des Grecs, et auquel Philippe
» même, père d'Alexandre, payoit tribut. »

Je m'arrête ici, et peut-être trouvera-t-on que j'en ai déjà trop cité. Qu'attendre, en effet, d'un écrivain qui fait deux personnages différens de *Dara* دارا et de *Dairawas* دَيْرَوَس ! Le passage que j'ai rapporté n'est pas cependant sans intérêt, parce qu'il concerne un fait souvent contesté. On trouve un extrait de cette Chronique dans l'Histoire des Juifs, de Basnage, liv. II, ch. 3, tom. II, 1.re part. pg. 36 et suiv.

(72) *Voyez* Deuter. ch. 27, v. 12 et suiv.

(73) Au lieu de عباذات plusieurs manuscrits portent عاذات, ce qui est à-peu-près indifférent pour le sens.

(74) *Voyez* dans l'Alcoran, sur. 20, l'histoire de Saméri, qui avoit fabriqué le veau d'or dans le désert. Moïse, après avoir tiré de lui l'aveu de son crime, lui dit : *Va-t-en ; ta peine, durant cette vie,*

sera de dire, Ne me touchez pas, *c'est une menace dont tu ne pourras éviter l'effet* (sur. 20, v. 95). Beïdhawi, sur ces paroles de l'Alcoran فإنّ لك في الحيوة أن تقول لا مساس, dit: خوفا من ان يمسّك احد فياخذك الحمّى ومن مسّك فتحامى الناس وتحاموك وتكون طريدا وحيدا كالوحش النافر

« De peur que quelqu'un ne te touche, et que la fièvre ne te sur-» vienne et à celui qui t'aura touché; tu fuiras donc l'approche des » hommes, et les hommes fuiront ton approche; tu seras chassé et tu » resteras seul, comme une bête sauvage qui évite les hommes. »

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.os 203.

Cette fable musulmane a un rapport frappant avec celle du Juif errant. *Voyez* Basnage, Hist. des Juifs, liv. IX, ch. 22, tom. IX, 2.e part. pag. 621.

Motenabbi fait allusion à cette opinion concernant les Samaritains, dans un poème composé en l'honneur d'*Abou'lhasan Moghith Idili*, *fils d'Ali*, *fils de Bischr* ابو الحسن المغيث بن علي بن بشر العجلي.

Voulant célébrer la libéralité de Moghith, qui semble ne faire aucun cas des richesses et qui les distribue avec profusion comme si elles lui étoient à charge, il lui dit:

تحائده كانك سامريّ تصافحه يدٌ فيها جُذامُ

« Tu évites leur contact comme si tu étois un Samaritain qui » craint l'attouchement d'une main couverte de lèpre. »

Dans ce vers, le poète a voulu, je crois, parler *d'un Samaritain* en général, et non de *Saméri* dont il est fait mention dans l'Alcoran, et voilà pourquoi il dit سامري, sans article.

Voyez le Diwan de Moténabbi, édition de Calcutta, pag. 331, et M. de Bohlen, *Commentario de Motenabbio*, pag. 116 et 131.

M. de Hammer me semble n'avoir pas saisi le sens de ce vers, qu'il traduit ainsi (*Motenebbi, der grösste Arab. Dichter*, pag. 72):

Du fliehst wie Samir' das Gold,
Und rührst es wie Aussatz'gen an.

C'est-à-dire: « Tu fuis l'or comme Samiri, et tu ne le touches que » comme on touche des lépreux. »

Dans le même poème, Moténabbi fait une censure sévère des hommes au milieu desquels il vit, et dont les vices contrastent avec l'excellence du pays qu'ils habitent: il voudroit que la terre eût les défauts de ses habitans, et que ceux-ci eussent les qualités de la terre où ils demeurent, et cela lui sert de transition pour passer à l'éloge de Moghith et de sa générosité. Il dit donc dans son style hyperbolique:

بها الجبلان من فخر وصخر انافا ذا المغيث وذا الكلام

وليست من مواطنه ولكن يمرّ بها كما مرّ الغمام

« Dans ce pays sont deux montagnes, l'une de gloire, l'autre de » roche; je veux dire (le prince) *Moghith* et (le mont) *Locam*. Mais » aussi cette contrée n'est point le lieu de sa résidence; il ne fait » qu'y passer comme un nuage. »

En vain chercheroit-on quelque chose de cela dans la traduction de M. de Hammer.

(75) Il paroît que les Samaritains étoient peu répandus vers la fin du troisième siècle de l'hégire; car l'auteur de la géographie publiée sous le nom d'Ebn-Haukal, dit qu'ils n'ont point d'autre résidence que Naplouse. (Voy. *the Orient. Geogr. of Ebn Haukal*, p. 40.) Masoudi en parle plus exactement, comme on le verra dans un instant.

(76) Le passage de Masoudi cité ici me paroît corrompu: le premier mot كوشان doit, je pense, être lu كوثان; il vient de l'hébreu כותה (IV.e liv. des Rois, ch. 17, v. 24), et c'est pour cela que les Juifs nomment les Samaritains כותים. L'auteur de la Chronique samaritaine, dont j'ai parlé plus haut, dit que les Samaritains, persécutés par les Juifs après le retour de la captivité, se dispersèrent, *et se réfugièrent, les uns à Babylone, les autres dans la vallée de* Coutha, *et que c'est pour cela que les Juifs les nomment* Cuthéens, *afin de leur ôter le nom d'*Israëlites: ومنهم من مضى الى بابل ومنهم من مضى الى وادى الكوثه ولاجل ذلك يسمّونهم اليهود الكوثيين حتى يزيلوا اسم اسرائيل من السامرة. Quant au second mot روشان *Rouschan*, il me paroît certain qu'il faut lire *Dostan* دوستان: ce sont les Dosithéens.

J'ai retrouvé ce passage de Masoudi sur les Samaritains, dans le

مروج الذهب de cet historien. Le voici, d'après les divers manuscrits de la bibliothèque du Roi:

وملك بعده اكاز فاظهر عبادة الاصنام فطغى واظهر البغى فسار اليه بعض ملوك بابل وكان يقال له فلغيفس وكان من عظماء ملوك بابل وكانت للاسرايلى معه حروب الى ان اسره البابلى وخرب مدن الاسباط ومساكنهم وكان فى ايّامه تنازع بين اليهود فى الديانة فشذّ عنهم الاسامرة وانكروا نبوة داوود ومن تلاه من الانبيآء وابوا ان يكون بعد موسى نبى وجعلوا رؤسآءهم من ولد هرون بن عمران والاسامرة فى وقتنا هذا وهو سنة اثنتين وثلاثين وثلثماية ببلاد فلسطين والاردن فى قرى متفرّقة مثل القرية المعروفة بعارا وهى بين الرملة وطبرية وغيرها من القرى الى مدينة نابلس واكثرهم فى هذه المدينة ولهم جبل يقال له طور بريك للاسامرة عليه صلوات فى اوقاتها ولهم بوقات من الفضة ينفخ فيها عند اوقات الصلوات وهم الذين يقولون لا مساس ويزعمون ان نابلس هى بيت المقدّس وهى مدينة يعقوب النبى وهناك مرعاه وهم صنفان متباينان كتبايُنهم لسائر اليهود واحد الصنفين يقال لهم الكوشان والآخر الدوستان احد الصنفين يقول بقدم العالم ومعان غير ذلك اعرضنا عن ذكرها مخافة التطويل وان كتابنا هذا كتاب خبر لا كتاب آرآء ونحل وكان ملك احاز الى ان اسره الملك البابلى سبع عشرة سنة ولما اسر ملك احاز ولد له ولد يقال له حزقيل بن احاز فاظهر عبادة الرحمن وامر بتكسير التماثيل والاصنام وفى ملكه صار سنحاريب ملك بابل الى بيت المقدّس

Malgré les fautes que l'on remarque dans les noms propres, et que j'ai corrigées en partie, ainsi que quelques autres, le sens de ce passage est certain. En voici la traduction : « Après lui régna Achaz : » celui-ci embrassa le culte des idoles, et manifesta son impiété et sa » révolte contre Dieu. Un des rois de Babylone, nommé *Téglatpha-* » *lasar*, qui fut l'un des plus puissans souverains de cette ville, marcha » contre Achaz. Le roi des Israélites en vint plusieurs fois aux mains » avec lui, jusqu'à ce qu'enfin il fut fait prisonnier par le roi de » Babylone, qui ravagea les villes et les habitations des tribus [d'Is- » raël]. De son temps il y eut des contestations parmi les Juifs, au » sujet de la religion. Les Samaritains se séparèrent des autres Juifs : » ils refusèrent de reconnoître la qualité de prophète dans David et » les prophètes subséquens ; ils n'admirent aucun prophète depuis Moïse, » et ils se donnèrent pour chefs des descendans d'Aaron, fils d'Amram. » Aujourd'hui, c'est-à-dire, en l'année 332, les Samaritains habitent » la Palestine, la province du Jourdain, et différentes bourgades sé- » parées les unes des autres, comme Ara [ou *Gari* غارى], qui est » entre Ramla et Tibériade, et autres, jusqu'à la grande ville de » Naplouse : la plupart, néanmoins, demeurent à Naplouse. Ils ont » là une montagne nommée *Tor-bérik* : les Samaritains font la prière » sur cette montagne, dans les temps destinés à ce pieux exercice ; » ils ont des trompettes d'argent dont ils sonnent aux heures de la » prière. Ce sont eux qui disent, *Ne me touchez pas.* Ils prétendent » que Naplouse est la *Maison sainte* (c'est le nom de Jérusalem) : » c'est la ville du prophète Jacob, et c'est là qu'étoient ses pâturages. » Les Samaritains sont divisés en deux sectes, qui ne diffèrent pas moins » l'une de l'autre, que les Samaritains diffèrent des Juifs. On nomme » l'une *Couschan* (dans le n.° 599 on lit *Couschdjan*, كوشجان), » et l'autre *Doustan* (n.° 599, *Roustan*, روستان). Il y a une de » ces deux sectes qui enseigne que le monde est éternel, et d'autres » dogmes que je m'abstiens de rapporter, de peur d'être trop long. » D'ailleurs, c'est ici un livre d'histoire, et non un traité des opinions » et de la doctrine des différentes sectes.

» Achaz avoit régné dix-sept ans avant d'être fait prisonnier par » le roi de Babylone; quand il fut fait prisonnier, il lui naquit un » fils nommé *Ezéchias, fils d'Achaz* : celui-ci fut fidèle au culte du » vrai Dieu, et fit briser les idoles et les statues. Sous son règne,

» Sennachérib, roi de Babylone, marcha contre Jérusalem, &c. »

Puisque j'ai eu occasion d'extraire ce passage de Masoudi, j'en citerai encore un autre qui n'est point étranger à ce sujet.

« Quand Nabuchodonosor, maître de Jérusalem, emmena les » enfans d'Israël dans l'Irak, il prit la loi et tous les livres des rois » qui étoient dans Jérusalem, et les jeta dans un puits.... Après le » retour de la captivité, Zorobabel, fils de Salathiel, régna sur les » Juifs, et rétablit Jérusalem et tout ce qui avoit été ruiné. Alors » les enfans d'Israël retirèrent la loi du puits où elle avoit été jetée ... » Les Samaritains prétendent que la loi qui est entre les mains des » Juifs, n'est pas celle que leur a donnée Moïse, fils d'Amram; que celle- » là *a été brûlée* [حرقت mais je pense qu'il faut lire حرفت *a été* » *altérée*], changée et corrompue; que c'est ce roi [Zorobabel] qui » a fait cette nouvelle loi, parce qu'il l'a recueillie de la bouche de » ceux des Israélites qui l'avoient retenue par cœur. Ils disent que » la loi véritable et authentique est celle qui est entre les mains des » Samaritains, à l'exclusion de toute autre. »

Je reviens à mon sujet. Abou'lféda, dans la partie inédite de sa Chronique, dit: « Quant aux Samaritains, il y en a une secte qu'on » nomme *Dostani* et aussi *Fani*; il y en a une autre qu'on nomme *Cousa-* » *ni*. Les Dostaniens disent que les récompenses et les châtimens s'exé- » cutent en ce monde; mais les Cousaniens reconnoissent la vie future, » ses récompenses et ses châtimens. » Voici le texte de ce passage tel qu'on le lit, écrit de la main d'Abou'lféda, dans le précieux manuscrit qui, de la bibliothèque de l'abbaye de S. Germain-des-Prés, où il portoit le n.° 101, a passé dans la bibliothèque du Roi:

واما السمره منهم فرقه يقال لها الدستانيه ويسمى الدستانيه ايضا
الفانيه ومنهم فرقه يقال لها كوسانيه والدستانيه يقولون انما
الثواب والعقاب في الدنيا واما الكوسانيه يقرون بالاخره وثوابها وعقابها.

Les Dosithéens sont peut-être ceux à qui convient le nom de مساسيه, car l'auteur de la Chronique samaritaine leur attribue des règles sévères sur la pureté légale, au point qu'*ils condamnoient à sept jours d'impureté une personne dont l'ombre étoit tombée sur un tombeau*:

وطهّروا ظلّ المقابر وبقي كل من وقع ظلّه على المقابر يطهّر سبعة ايّام.

S. Épiphane dit aussi que les Dosithéens ne touchoient à aucun homme, parce qu'ils regardoient tous les autres hommes comme souillés.

(77) Abou-Rihan Mohammed Birouni florissoit dans le 5.e siècle de l'hégire, ce qui ne sauroit être douteux, puisqu'il a dédié un de ses ouvrages à Masoud, fils de Mahmoud le Gaznévide, et un autre à Waschméghir. Hadji-Khalfa (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 733), à l'article de l'ouvrage intitulé الآثار الباقية عن القرون الخالية, dit qu'il est mort en l'an 330, ce qui ne peut être vrai: peut-être faut-il lire 430. A l'article d'un autre ouvrage de Birouni, intitulé تفهيم الأوائل في صناعة التنجيم, il dit que ce livre a été écrit en l'année 421. Birouni, d'où lui vient le surnom de *Birouni*, est une ville du Khowarezm, et Hadji-Khalfa ajoute plusieurs fois à son surnom de *Birouni*, celui de *Khôwarezmi*. On peut consulter sur Birouni, Abou'lfaradj, *Histor. dynast.* pag. 348; d'Herbelot, *Biblioth. or.* au mot *Birouni*, et les supplémens de Reiske, au même mot; Casiri, *Biblioth. Ar. Hisp. Escur.* tom. I, pag. 322.

(78) Les manuscrits de Makrizi que j'ai eus sous les yeux, portent en général اسابيون: on ne peut pas douter que ce ne soit une faute. Il faut lire اسانيون *Esséniens* ou اساثيون *Esséens*. Je préférerois cependant la première de ces deux leçons.

(79) Plusieurs écrivains anciens, auxquels on peut joindre Abou'lfaradj, dans son Histoire des dynasties (pag. 116), ont compté sept sectes différentes parmi les Juifs; mais ils ne s'accordent pas sur les noms de ces sectes. Abou'lfaradj, par exemple, compte les Lévites pour une secte; ce qui ne sauroit être admis. Parmi ces listes, celle qui approche le plus de ce qu'on lit ici dans Makrizi, c'est celle de S. Épiphane, qui désigne ces sectes sous les dénominations suivantes: les Saducéens, les Scribes, les Pharisiens, les Hémérobaptistes, les Nazaréens, les Osséniens ou Osséens, qui sont certainement les Esséniens ou Esséens des autres écrivains, et les Hérodiens. Le mot d'*Essées* ou *Osséens* ne fait aucune difficulté, et en fait d'autant moins que l'on peut aussi bien lire dans Makrizi اساثيون que اسانيون. Leur nom, suivant S. Épiphane, signifie *une espèce d'hommes robustes*; τοῦτο δὲ τὸ γένος τῶν Ὀσσηνῶν ἑρμηνεύεται διὰ τῆς ἐκδόσεως τοῦ ὀνόματος σίβαρον γένος. C'est précisément ce que l'on trouve ici dans Makrizi.

Ceux qui interprétoient ainsi ce nom, le dérivoient sans doute de l'hébreu ou du chaldéen חסן, ou de עשן, comme le conjecture Pétau. Les *Purifians* متطهّرون sont, sans aucun doute, les *Baptistes* ou *Hémérobaptistes*. Makrizi dit qu'ils regardoient les purifications comme étant d'une nécessité indispensable pour obtenir la vie éternelle. C'est peut-être le sens de ce que dit S. Épiphane, qu'*ils soutenoient que l'homme ne pouvoit pas vivre s'il ne se lavoit tous les jours*; ἄλλως πῶς μὴ ἔστι ζῆν ἀνθρώπῳ εἰ μή π ἄρα καθ' ἑκάστην ἡμεραν βαπτίζοιτο τις ἐν ὕδατι; et alors ζῆν doit être entendu *de la vie éternelle*. Les *Nazaréens* de ce père sont indubitablement les mêmes que les *Mortifiés* المتقشّفون de Makrizi; car outre que le mot arabe signifie la même chose que l'hébreu נזר, S. Épiphane attribue aux Nazaréens plusieurs choses qui se rapprochent beaucoup de celles que Makrizi attribue aux Mortifiés. Il est vrai que l'historien des hérésies leur donne de l'aversion pour l'astronomie, ce qui est directement opposé à ce qu'on lit ici; mais le texte de l'un des deux écrivains peut être altéré, ou bien, l'un des deux écrivains peut lui-même avoir été induit en erreur sur cet article.

Par rapport aux auteurs qui donnent des listes des sectes qui existoient parmi les Juifs, différentes de celle que nous offre S. Épiphane, comme Hégésippe, cité par Eusèbe, S. Justin, &c. je fais observer que les *Galiléens* peuvent être les mêmes que les Hérodiens, ou s'être formés des partisans d'Hérode, ce que la patrie de Juda, leur chef, rend assez vraisemblable. Les *Mortifiés* ou Nazaréens sont, suivant toute apparence, le dernier ordre des Esséniens dont parle Josèphe: on les reconnoît au caractère qui leur est donné ici, de s'abstenir du mariage autant qu'il étoit possible. *Voyez* Eusèbe, *Hist. Eccles.* liv. IV, ch. 22, pag. 116, édit. de 1678; et les Notes de H. de Valois, pag. 70.

(80) Joseph, fils de Gorion, est cité aussi par Elmacin, dans la première partie de son histoire, restée inédite jusqu'à présent. Il y a deux exemplaires manuscrits de l'ouvrage historique de Joseph, fils de Gorion, en arabe, dans la bibliothèque Bodléyenne. (*Voyez* le Catal. rédigé par M. Uri, pag. 170 et 180, n.° 772 et 829 des man. ar.) Le passage cité ici se trouve dans l'écrivain hébreu (liv. IV, chap. 6, page 274 de l'édition de Breithaupt); mais il diffère du texte cité

par Makrizi, en plusieurs points. Je crois, au surplus, avec Munster, que cet écrivain a distingué trois sectes parmi les Juifs, et qu'il a nommé חסידים ceux que Joseph nomme Ἐσσηνοί. La version arabe citée par Makrizi suppose évidemment ce sens; et quand même, ce que je ne crois pas, le texte de cet écrivain hébreu laisseroit quelque obscurité, elle seroit suffisamment levée par cette citation de la traduction arabe que Makrizi avoit consultée, et par le passage que je rapporterai tout-à-l'heure, de la Chronique samaritaine, et qui vraisemblablement est, pour le fond, emprunté de l'historien hébreu.

Pour confirmer l'opinion que j'ai avancée de l'identité des Hasidéens et des Esséens ou Esséniens, je ferai observer, comme l'a déjà fait, mais d'une manière inexacte, Drusius, dans son Traité *de tribus sectis Judæorum*, que le mot ܚܣܝܕܐ en syriaque signifie la même chose que חסיד, et se dit des évêques, moines, et autres personnes respectables par leurs vertus ou par leur rang dans l'église. Le mot ܚܣܝܕܐ a formé très-naturellement en grec Ἐσσαῖοι; et l'on a pu dire aussi, suivant l'analogie de la langue syriaque, ܚܣܝܢܝ qui aura formé Ἐσσηνοί. Ainsi on peut croire que ceux que l'on avoit appelés d'abord en hébreu חסידים, ont été nommés, quand le langage des Juifs s'est plus approché de celui des Syriens, ܚܣܝܢܝ.

Je ne puis me dispenser de citer encore ici la Chronique samaritaine d'Abou'lfatah. Suivant cet auteur, Dalia دليه succéda, dans la dignité de grand-prêtre, à Ézéchias, dont nous avons parlé, et exerça cette charge quarante-un ans. De son temps régnoit en Égypte un roi nommé *Ptolémée* فلطمه, qui aimoit passionnément la science, et rassembloit de tous côtés des livres à grands frais. Dans la dixième année de son règne, ayant eu connoissance de la division qui étoit entre les Juifs et les Samaritains, tant par rapport à quelques passages du Pentateuque, que relativement au refus que faisoient ces derniers de recevoir les autres livres que les Juifs attribuoient à divers prophètes, il fit demander aux Juifs et aux Samaritains de lui envoyer quelques-uns de leurs docteurs. Les Juifs envoyèrent plusieurs savans, dont le principal se nommoit *Éléazar*. La députation des Samaritains avoit pour chef un nommé *Aaron*. Ces savans étant arrivés à Alexandrie, le roi ordonna qu'on les logeât dans le bâtiment nommé *le Portique* الرواق, et qu'on leur donnât à chacun un logement séparé, et un écrivain grec pour écrire la traduction. Les

Samaritains traduisirent le Pentateuque, et les Juifs le traduisirent aussi de leur côté, ainsi que leurs autres livres. A cette occasion, le monde fut, dit-on, enveloppé de ténèbres durant trois jours. Quand le roi eut comparé ces traductions, et en eut remarqué les différences, il interrogea les Samaritains, tant sur les passages de la loi qu'ils lisoient autrement que les Juifs, que sur les livres qu'ils refusoient d'admettre. Ils le satisfirent si bien par leurs réponses, qui occupent neuf pages de notre manuscrit, que le roi, leur donnant gain de cause, défendit aux Juifs, sous peine de mort, d'aller en pélerinage à Tor-bérik. « Depuis qu'il leur eut fait cette défense, ajoute notre auteur, » ils se divisèrent en trois sectes: l'une que l'on appelle *les Pharisiens* » الغروشيم, c'est-à-dire *les Séparés*. C'étoit de celle-là qu'étoit ce prêtre » (sans doute Éléazar). La seconde est celle des *Sadducéens* الصدوقية, » que l'on nomme ainsi parce qu'ils ont en honneur tout ce qui est » contraire à la justice » (S. Épiphane dit dans le même sens : ἐπονομάζουσι δὲ ἑαυτοὺς Σαδδουκαίους, ἀπὸ τῆς δικαιοσύνης τῆς ἐπικλήσεως ἁρμοσμένης. Σεδὲκ γὰρ ἑρμηνεύεται δικαιοσύνη. J'ai suivi ici, et en quelques autres endroits, le texte publié par M. Schnurrer, qui est meilleur que celui de notre manuscrit), « et qu'ils s'attachent exclusivement à la » loi et au sens que présente le texte, et qui s'en déduit par le raisonne- » ment, ne recevant avec elle aucun des livres que la secte des » Séparés admet, et demeurant uniquement attachés à la croyance » de leurs prédécesseurs. Ils habitoient les villages qui sont autour » d'Ælia. La troisième secte portoit le nom de *Hasidéens* الحسيديم » (il y a dans le manuscrit الجسديم), c'est-à-dire *gens de bien*. » Cette secte est celle *qui s'est réunie toute entière aux Samaritains* » ايمّت قاطبة الى السامره : les Hasidéens embrassèrent la croyance » de ces derniers, et fixèrent leur demeure dans les villages qui sont à » l'entour de Tor-bérik, pour s'y livrer aux exercices de la dévotion. »

L'auteur raconte ensuite l'histoire de *Johanan* ou Jean Hyrcan, se querelle avec les Pharisiens, et les persécutions qu'ils essuyèrent de sa part.

Une partie de ce que je viens de rapporter se trouve déjà à la suite de l'édition d'Aristée, donnée en grec et en latin, à Oxford, en 1692; et le tout fait partie du premier fragment publié en arabe et en allemand, par M. Schnurrer.

(81) Le mot *justice* العدل signifie proprement *le dogme du libre arbitre.* (*Voyez* Pococke, *Spec. hist. Ar.* pag. 22 et 231 et suiv.) L'*assimilation* تشبيه consiste, comme je l'ai déjà dit, à attribuer à Dieu les qualités ou les formes des choses créées; opinion que Schahrestani assure être comme innée dans les Juifs (*ibid.* pag. 225, 227, &c.). *Voyez* ci-devant, note (54), pag. 206.

(82) Quoique tous les manuscrits que j'ai consultés portassent اشمعت, j'ai conjecturé qu'il falloit lire الاشمعية, parce que j'avois trouvé précédemment ce nom donné aux Karaïtes: je me trompois; اشمعت *Schmaaath* est la vraie leçon. On pourroit être tenté de croire que c'est le nom d'un docteur juif; et en effet Makrizi, parlant des ablutions, semble opposer *Aschmaath* à Anan, quand il dit:

وفي شيء منه خلاف بينهم وعنان يرى ان الاستنجآء قبل الوضو

ويرى اشمعت ان الاستنجآء بعد الوضو

» Il y a, sur ce sujet, quelque variété d'opinions entre eux. Anan » veut que l'ablution nommée *istindja* précède celle qu'on nomme » *wodhou*; suivant *Aschmaath*, l'*istindja* doit suivre le *wodhou*. »

Le *wodhou* est l'ablution ordinaire qui doit toujours précéder la prière: celle qu'on appelle *istindja* est une ablution spéciale qu'on doit faire quand on a satisfait à quelque nécessité naturelle.

Toutefois si l'on veut peser attentivement le texte de Makrizi, on reconnoitra que la secte ou école nommée *Aschmaath*, est la même qui, quelques lignes plus haut, est désignée sous le nom de *Schimounites* شمعونية, et qui, suivant notre auteur, *tire son nom de Siméon le Juste, qui gouvernoit à Jérusalem lorsque Alexandre y vint;* نسبة الى شمعون الصديق ولى القدس عند قدوم الاسكندر. En effet, *Aschmaath*, dans l'exposition des dogmes particuliers à chaque secte, tient le même rang que tiennent les *Schimounites* dans l'énumération précédente, entre les *Ananites* et les *Djaloutiens*.

De là il suit que, sous le nom d'*Aschmaath* ou *Schimounites*, on doit entendre le gros de la nation juive; et c'est effectivement ce qui résulte du passage suivant, tiré d'un ouvrage d'Abou'lhasan Ali, Masoudi, intitulé كتاب التنبيه والاشراف. Dans cet ouvrage qui se trouve parmi les manuscrits de Saint-Germain-des-Prés, sous le n.° 337, et sur lequel on peut consulter le Recueil des Notices et

Extraits des Manuscrits, tom. VIII, partie 1.re, pag. 132 et suiv., on trouve au fol. 69 *recto*, le passage que voici :

فاما الاسراييليون من الاشمعث وهم الحشو والجمهور الاعظم والعنانية وهم من يذهب الى العدل والتوحيد فيعتمدون فى تفسير الكتب والعبرانية (lisez العبرانية) التوراة والانبيا والزبور وهى اربعة وعشرين (lisez وعشرون) كتابا يترجمها (وترجمتها) الى العربية على عدّة الاسراييليين المحمودين عندهم قد شاهدنا اكثرهم منهم ... بن زكريا الكاتب الطبرانى اشمعتى المذهب وكانت وفاته فى حدود العشرين والثلاثماية ومنهم سعيد بن يعقوب الفيّومى اشمعتى المذهب ايضا وكان قد قرأ على ابى كثير وقد تفضّل بتفسيره كثير ممّن عنى وكانت له قصص بالعراق مع راس الجالوت داود بن زكى من ولد داود واعترض عليه وذلك فى خلافة المقتدر وتحزّب من (قوم من peut-être faut-il lire) اليهود لاجلها وحضور (lisez وحضروا) فى مجلس الوزير على بن عيسى وغيره من الوزرآء والقضاة وغيرهما (وغيرهم lisez) واهل الفضل والعلم ما بينهم وترآس الفيّومى على كثير منهم وانقادوا اليه وكانت وفاته بعد الثلاثين والثلاثماية

« Quant aux Israélites, soit [ceux que l'on nomme] *Aschmauth*, » et qui forment le commun et le gros de la nation, soit les Ananites, » qui enseignent le dogme de la *justice* et l'unité de Dieu (*voyez* la » note (81), pag. 349), ils ne s'en rapportent, pour l'interprétation » des livres hébreux, la loi, les prophètes et les psaumes » [c'est-à-dire, les cinq livres de Moïse, les premiers et les derniers prophètes, et les hagiographes], « en tout vingt-quatre livres, et pour leur traduc- » tion en langue arabe, qu'à certains Israélites très-estimés parmi » cette nation, et dont nous avons connu personnellement la plupart. » De ce nombre sont Jean, fils de Zacharie, de Tibériade, Aschmaa-

» thien de profession, mort vers l'an 320, et Saïd Fayyoumi, fils » de Yakoub, aussi Aschmaathien, qui avoit pris les leçons d'Abou» Kéthir » [autre docteur juif avec lequel Masoudi avoit soutenu des controverses en Palestine], « et dont la traduction a été adoptée » par le plus grand nombre de ceux qui ont travaillé sur ce sujet. » Saïd eut des aventures dans l'Irak avec Daoud, fils de Zaccaï, » chef de la captivité, et lui resista, sous le khalifat de Moktader. Il » se forma, à cette occasion, des partis parmi les Juifs, et ils vinrent » se présenter [illegible] du vizir Ali, fils d'Isa, où se trouvoient » d'autres vizirs, des kadhis et autres personnes. Parmi ces Juifs il » y avoit des gens de mérite et bien instruits. Fayyoumi se mit à » la tête d'un grand nombre d'entre eux, qui le reconnurent pour » leur chef. Il mourut après l'an 330.

Ce passage de Masoudi, important sous divers points de vue, prouve qu'*Aschmaath* et *Aschmaathi* signifie un Juif de la secte des Talmudistes; car le célèbre Saadias étoit de cette secte, qui, comme le dit notre auteur, forme le gros de la nation; et quoiqu'il ait eu pour maître, entre autres docteurs, un Karaïte célèbre, il ne partagea jamais ses opinions: il écrivit même dans la suite contre les Karaïtes, comme on peut le voir dans divers ouvrages, et notamment dans le *Dizionario storico degli autori Ebrei*, de M. J. B. de Rossi; ouvrage dont il suffit de nommer l'auteur, pour en garantir l'exactitude. *Aschmaathi* seroit donc l'opposé d'*Aschmaï*. *Voyez* la note (13), pag. 313.

Observons en outre que Masoudi, en parlant des Ananites, auxquels il attribue le dogme des *Motazales* ou *Kadarites*, se sert, pour exprimer ce dogme, du mot عدل *justice*. Abou'lfaradj, traduit par E. Pococke dans le *Specimen hist. Arab.*, explique bien clairement ce dogme, qui revient, comme je l'ai déjà dit, au *dogme du libre arbitre*. Voici le passage d'Abou'lfaradj, de la traduction de Pococke: *Affirmant siquidem hominem potestate præditum esse quâ actiones edat tam bonas quàm malas, merericque ob ea quæ facit præmium et pœnam, longèque abesse ab hoc Dominum super omnia excelsum, ut attribuatur illi malum et iniquitas: et hoc dogma ÆQUITATEM nominarunt* (p. 22). Ce sont les Motazales qui désignent leur propre doctrine du libre arbitre sous le nom de *justice*; et Masoudi, en se servant de ce mot, fait voir qu'il tenoit lui-même à cette opinion. En effet les Motazales, qui recevoient de toutes les autres sectes musulmanes le nom de

Kadarites قدريّة, avoient ce nom en horreur, à cause d'une tradition suivant laquelle Mahomet avoit dit *que les Kadarites tenoient, entre les Musulmans, le rang des mages*; et ils appliquoient ce nom aux *Djabarites* جبريّة, leurs adversaires, qui défendoient le décret absolu et la prémotion physique par rapport au mal comme au bien, sans reconnoître aucune liberté de la part de l'homme (*ibid* pag. 232 et 233). L'observation que je fais ici par rapport à Masoudi et à ses opinions philosophiques, m'a été suggérée par le passage suivant d'Abou'l-mahasen:

وفيها توفّى عليّ بن الحسين بن على الشيخ الامام المؤرّخ العلّامة ابو الحسن المسعودى صاحب التاريخ المسمّى بمروج الذهب قيل انه من ذرّية ابن مسعود وكان اصله من بغداد ثم اقام بمصر الى ان مات بها فى جمادى الآخرة قاله المسبحى فى تاريخه وكان اخباريا علّامة صاحب غرائب ونكت ونوادر وله عدّة مصنّفات التاريخ المقدّم ذكره وهو غاية فى معناه وكتاب تحف الاشراف والملوك وكتاب ذخائر العلوم وكتاب فى الرسائل وكتاب الاستذكار لما مرّ فى سالف الاعصار وكتاب المقالات فى اصول الديانات وكتاب اخبار الخوارج وغير ذلك ومات قبل ان يطول عمره قال الذهبى وكان معتزليا فانه ذكر غير واحد من المعتزلة ويقول فيه كان من اهل العدل وله رحلة الى البصرة التى فيها ابو خليفة

« En cette année (345 de l'hégire), mourut Ali, fils de Hosaïn, » fils d'Ali, le célèbre schéïkh et le très-savant historien Abou'lhasan » Masoudi, auteur de l'ouvrage historique intitulé *les Prairies d'or.* » On dit qu'il descendoit d'Ebn-Masoud. » (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. I.er, note (208), pag. 118 des *Addnot. histor.*) « Il étoit » natif de Bagdad, mais ensuite il s'établit en Égypte, et y demeura » jusqu'à sa mort, arrivée au mois de djoumada second. Voilà ce » que dit Mésihi dans ses Annales. Masoudi connoissoit bien l'histoire, » et étoit très-savant en ce genre; il possédoit une multitude de faits

» curieux,

» curieux, d'anecdotes piquantes et de traits précieux. Il a composé » un grand nombre d'ouvrages, tels que *les Prairies d'or*, livre dont nous » avons déjà parlé, et qui est, en ce genre, un chef-d'œuvre in- » comparable; *les Présens aux hommes illustres et aux rois* » (Abou'l-mahasen se trompe; ces mots font partie du titre des *Prairies d'or*, et ne sont pas le titre d'un autre ouvrage. *Voyez* ma notice du livre intitulé كتاب التنبيه والاشراف dans le tome VIII des Notices des Manuscrits); « *les Trésors des sciences*; *le Recueil des petits traités* » (ou plutôt en lisant, comme je crois devoir le corriger, كتاب المسائل *le Livre des questions*: le titre en entier est كتاب المسائل والعلل في المذاهب والملل *Questions et recherches sur les sectes et les religions. Voyez* la notice déjà citée.), « *le Mémorial des événemens arrivés dans* » *les siècles passés*; *les Discours sur les dogmes fondamentaux des di-* » *verses croyances*; *l'Histoire des sectes des Kharedjites*, &c. Masoudi » n'étoit pas fort âgé quand il mourut. Dhéhébi dit qu'il étoit Motazale, » et il en donne pour preuve qu'il fait mention dans ses ouvrages de » plus d'un personnage de la secte des Motazales, et qu'en en parlant » il dit: *Cet homme faisoit profession du dogme de la* JUSTICE. Il fit un » voyage à Basra, où demeuroit Abou-Khalifa. »

Ce passage curieux fixe la mort de Masoudi à l'an 345, et non 346, comme le dit d'Herbelot d'après Hadji-Khalfa. Abou-Khalifa, dont parle Dhéhébi, étoit sans doute un docteur célèbre parmi les Motazales. Je trouve une courte notice biographique sur ce personnage, dans le manuscrit arabe n.° 874 de la bibliothèque du Roi, qui contient la première partie du livre intitulé كتاب الفهرست, ouvrage dont l'auteur est *Abou'lfaradj Mohammed Warrak, fils d'Is-* *hak, connu sous le nom d'Ebn-Abi-Yacoub Nédim* ابو الفرج محمد بن اسحق الورّاق المعروف بابن ابي يعقوب النديم. Cette notice (fol. 158 *recto*) nous apprend qu'Abou-Khalifa se nommoit *Fadhl Djamahi Basri*, qu'il fut kadhi de Basra, et mourut dans cette ville le lundi 13 de rébi premier, en l'année 305. L'auteur ajoute qu'il possédoit la connoissance des traditions historiques et des généalogies, et savoit les poésies anciennes: il avoit composé un ouvrage sur les poètes arabes antérieurs à l'islamisme. Voici le texte de cette notice.

ابو خليفه الفضل بن الحباب بن محمد بن شُعَيب بن مخمر الجحدى البصرى من بنى جمح وولى قضآء البصرة من رواة الاخبار والاشعار والانساب مات ابو خليفة ليلة الاحد لثلاث عشرة ليلة خلت من شهر ربيع الاوّل سنة خمس وثلثماية ودفن يوم الاحد فى منزله وله من الكتب كتاب طبقات الشعرآء الجاهليين كتاب الفرسان

Cet auteur ne nous apprend pas si Abou-Khalifa admettoit la doctrine des Motazales. Ebn-Khilcan ne parle point d'Abou-Khalifa.

Puisque j'ai cité l'auteur du كتاب الفهرست, je dois faire observer que l'on trouve dans cet ouvrage (fol. 210 *recto*) une très-courte notice sur Masoudi. La seule chose à remarquer dans cette notice, c'est qu'on y dit que Masoudi étoit Africain, ce qui est faux, à moins que l'auteur n'ait voulu dire seulement que Masoudi avoit passé une partie de sa vie en Afrique. La liste que cet auteur donne des ouvrages de Masoudi, est fort incomplète. Voici le texte.

المسعودى هذا الرجل من اهل المغرب يعرف بابى الحسن على بن الحسين بن على المسعودى من ولد عبد الله بن مسعود مصنّف لكتب التواريخ واخبار الملوك وله من الكتب كتاب يعرف بمروج الذهب ومعادن الجوهر فى تحف الاشراف والملوك واسمآء القرابات (واهل الدرايات l.) كتاب ذخائر العلوم وما كان فى سالف الدهور كتاب الاستذكار لما مرّ فى سالف الاعصار كتاب التاريخ فى اخبار الامم من العرب والعجم كتاب رسائل (Je lis المسائل.)

Dans l'ouvrage de Masoudi que j'ai déjà cité, on trouve encore, fol. 119 *verso*, un autre passage où il est question des Juifs connus sous le nom d'*Aschmaath*, des Ananites et des Karaïtes.

Ce texte, relatif à la manière d'intercaler usitée parmi ces diverses sectes, ne sera pas déplacé ici; le voici avec quelques corrections indispensables.

فاما الاسرائيليين (l. الاسرائيليون) والاشمعث (l. فالاشمعث) منهم

وهم الجمهور الاعظم يراعون رؤية الاهلّة وحصر ايّامها ويسمّون ذلك العبور ورايت الاقباط بارض مصر يسمّونه الافقطى ومراعاتهم ذلك لاجل عيد الفصح ثمّ تنازعوا بعد ذلك فقال فريق من العنانية اصحاب عايد بن يادود (عنان بن داوود lisez) من راسا (روسآء lisez) الجوالى بارض العراق والقرايته (والقرائيّة lisez) انهم لا يوقعون الفصح حتى يتكامل ادراك السنبل ويسمّونه انبيت (ابيب lisez) ومنهم من يقول بالفصح عند ادراك البعض منه وذلك يراعى الكل

« Quant aux Juifs, ceux d'entre eux qu'on nomme *Aschmaath*, » et qui sont le gros de la nation, règlent leurs mois d'après l'ob- » servation de l'apparition sensible de la nouvelle lune et le nombre » de jours de chaque lunaison; ils nomment cela *ibbour :* j'ai vu les » Coptes, en Égypte, désigner la même chose sous le nom d'*épacte.* » Ces Juifs observent cela par rapport à la célébration de la fête » de Pâque. Dans la suite ils se sont divisés à ce sujet. Une partie » des Ananites, qui sont les disciples d'Anan, fils de Daoud, l'un des » chefs de la captivité dans l'Irak, et les Karaïtes, disent qu'ils ne » déterminent point l'époque de la célébration de la Pâque, avant » que l'épi soit complétement formé, ce qu'ils nomment *abib* (אביב): » d'autres soutiennent qu'on doit solenniser la Pâque quand une partie » des épis est formée, sans attendre que tous les épis le soient. »

Ou ce passage de Masoudi est étrangement corrompu, ou il s'est mépris sur la signification du mot עבור, qui veut dire *intercalation.* Abou'lfaradj Warrak, dans le passage où il parle de Saadias et que je citerai plus bas, explique עבור par تاريخ, ce qui n'est pas plus exact.

Je reviens à Makrizi : et je conclus de ce qui précède, que quand il dit, *Aschmaath admettoit le dogme de l'assimilation,* cela signifie, *Ceux qu'on nomme Aschmaath admettoient le dogme de l'assimilation ;* et cette interprétation s'applique aussi au passage du même auteur, où *Aschmaath* est en opposition avec *Anan*, c'est-à-dire, avec les disciples d'Anan.

Si l'on demande actuellement d'où dérive le mot *Aschmaath*,

j'avoue que je ne pense pas qu'on doive le tirer du nom de Siméon le Juste, comme on pourroit se l'imaginer; je crois plutôt qu'il vient du mot שמעתא que Buxtorf le fils, dans son *Lexicon Chaldaïcum, Talmudicum et Rabbinicum*, explique ainsi: *Lectio qualis in scholis audienda discipulis proponitur et prælegitur, dicta quasi AUDITIO, quia auditur ab auditoribus. Sic vocantur explicationes quas à majoribus suis Hebræi acceperunt et didicerunt, et tandem in doctrinale suum talmudicum retulerunt.* Le ث dans le mot اشمعث est le ת *rafé* du chaldéen שמעתא ou plutôt de l'hébreu השמעת. On trouve le mot שמעתא dans l'ouvrage intitulé הליכות עולם, en plusieurs endroits indiqués par Castell; mais aucun n'en fixe mieux le sens que celui-ci: שמעתתא (lisez שמעתתא) היא שם כל הלכה שתנא בענין תורה ולא בדבר אחר « On nomme *schemaatha* toute constitution » [ou *tradition*] qui a pour objet la loi, et non quelque autre chose » que ce soit. » (Voyez *Halicoth olam sive Clavis talmudica... latinè reddita per Const. l'Empereur ab Oppyck, Lugd. Batav.* 1634, p. 225.) Le mot שמעתא ou השמעת est donc à-peu-près synonyme de תורה שבעל פה *loi orale* ou *tradition*.

(82) Au lieu d'*Ebn-Saïd* ابن سعيد on lit dans plusieurs manuscrits *Abou-Saïd* ابى سعيد. Je ne sais si sous le nom d'*Abou-Saïd* ou *Ebn-Saïd Fayyoumi*, Makrizi a voulu indiquer le fameux traducteur des livres saints, Saadias-Gaon. Ce qui suit n'est pas favorable à cette conjecture. D'ailleurs, Saadias avoit eu pour maître un Karaïte, et je ne crois pas que l'école des Karaïtes ait jamais admis ces sortes d'interprétations, ou plutôt de folies d'une imagination déréglée. Saadias, il est vrai, est nommé *Saïd* par les écrivains arabes, et porte aussi le surnom de فيومى (voyez *Steph. Ev. Assemani Biblioth. Medic. &c. Catalog.* pag. 63 et xlj. *Voyez* aussi ma Dissertation sur la version arabico-samaritaine des Livres de Moïse, publiée, en latin, dans le X.e volume de l'*Allgemeine Bibliotheck der Bibl. Litter.* de M. Eichhorn, p. 8 et 9, et en français, dans le tom. XLIX des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres); mais il ne semble pas que le nom d'*Abou-Saïd* ou *Ebn-Saïd* puisse lui convenir. Il paroît que Makrizi veut dire qu'Abou-Saïd interprétoit la loi par cette espèce de cabale que les Juifs nomment *Notaricon*. Les Arabes d'Afrique appellent les abréviations حروف مقطّعة, au lieu que les Orientaux les nomment حروف رووس, à l'imitation des Juifs, qui les appellent ראשי תיבות.

Le sens que je donne aux mots حروف مقطّعة dans ce passage de Makrizi, est bien confirmé par ce que dit Golius dans son *Appendix* à la Grammaire arabe d'Erpenius, pag. 181. Parlant de ces lettres mystérieuses par lesquelles commencent plusieurs surates de l'Alcoran, et que quelques docteurs musulmans regardent comme des abréviations, il dit : *Ubi tamen aliquam conjecturæ libertatem sibi permittunt, statuentes singulis seorsum literis denotari aliquid peculiare, quare et* الحروف المقطّعة *LITERAS SEPARATAS ET SINGULARES appellant.*

Je trouve dans le كتاب الفهرست d'Abou'lfaradj Mohammed, fils d'Ishak (manuscrit arabe n.° 874 de la bibliothèque du Roi, fol. 26 *verso*), un passage curieux sur Saadias : « Un des plus savans d'entre » les Juifs, et distingué parmi ceux de leurs docteurs qui ont possédé » à fond la langue hébraïque, c'est Fayyoumi, qui, au jugement » des Juifs, n'a jamais eu son pareil. Son nom est *Saïd*, ou, comme » disent d'autres, *Saadia :* il n'est pas éloigné de ce temps-ci » (Abou'l-faradj écrivoit en 377), « et beaucoup de nos contemporains l'ont » vu. » L'auteur joint à cela une notice des ouvrages de Saadias ; voici le passage entier :

ومن افاضل اليهود وعلمآئهم المتمكّنين من اللغة العبرانية وتزعم اليهود انها لم تر مثله الفيومى واسمه سعيد ويقال سعديا وكان قريب العهد وقد ادركه جماعة فى زماننا وله من الكتب كتاب المبادى كتاب الشرائع كتاب تفسير السعيا (lisez اشعيا) كتاب تفسير التوراة نسقا بلا شرح كتاب الامثال وهو عشر مقالات كتاب تفسير احكام داود كتاب تفسير النكت وهو تفسير زبور داود عم كتاب تفسير السفر الثالث من النصف الآخر من التوراة مشروح كتاب تفسير كتاب ايوب كتاب اقامة الصلوات والشرائع كتاب السعبسور وهو التاريخ

Ce passage est bien important pour décider la question souvent agitée entre les savans, si Saadias a traduit en arabe tous les livres

de l'Ancien Testament. Notre auteur n'indique que les cinq livres de Moïse, les Psaumes, Isaïe et Job. Les cinq livres de Moïse, et Isaïe, ont été publiés. Job existe dans la bibliothèque Bodléyenne, et il s'y trouve aussi une traduction arabe des Psaumes, que Pococke et M. Paulus croient, avec beaucoup de vraisemblance, avoir Saadias pour auteur. Quant aux autres prophètes que l'on croit avoir aussi été traduits par ce savant rabbin, la chose semble douteuse, notre auteur n'en faisant aucune mention ; et peut-être David Kimchi lui a-t-il attribué l'ouvrage d'un autre docteur. (*Voyez* sur tout cela M. Schnurrer, *Dissert. philolog. crit.* pag. 436 et suiv. ; M. Paulus, dans la préface du livre intitulé *R. Saadiæ Phijumensis Versio Jesaiæ Arabica ;* M. J. B. de Rossi, *Dizionario storico degli autori Ebrei*, tom. II, pag. 108 et 109.) Il paroit que Saadias donnoit à ses traductions des livres de la Bible, des titres accommodés au goût des Arabes. Sa traduction de Job est intitulée كتاب التعديل (*Dissert. philolog. crit.* pag. 438), et celle des Psaumes كتاب النكت. (*Voyez* sur le mot نكت Reiske, *Annal. Moslem.* tom. III, pag. 182 et 184.) J'ignore ce que ce peut être que كتاب تفسير احكام داود : ces mots sont écrits à la marge du manuscrit, et sont peut-être une addition étrangère au texte de l'auteur ; en ce cas, on pourroit croire que c'est, sous un autre titre, la même traduction des Psaumes déjà indiquée dans le texte, sous celui de كتاب تفسير النكت.

(84) Ces deux chefs de secte sont sans doute les mêmes que nomme le Karaïte Mardochée, quoiqu'il donne à l'un des deux le nom de *Meschoui* משוי, au lieu que Makrizi l'appelle *Abou-Mousa*. (Voy. *Notit. Kar.* pag. 24.) Je prononce *Okbari*, et non, comme on lit dans l'ouvrage cité, *Acbari*, parce que ce nom vient de celui d'*Okbara*, lieu de l'Irak-Arabi, situé sur le Tigre, à dix lieues de Bagdad.

Voici ce qu'on lit sur *Okbara* dans le كتاب مراصد الاطلاع que j'ai déjà cité plusieurs fois :

عكبرا بضمّ أوّله وسكون ثانيه وفتح الباء الموحّدة يمدّ ويقصر
بليدة من ناحية دجيل بينها وبين بغداد عشرة فراسخ قلت
كانت عكبرا من الجانب الشرقي على شاطئ دجلة فلما استحالت

الدجلة الى جهة الشرق صارت دجلة تحتها تسمّى الشطيطة واوانا يقابلها من غربى الشطيطة وخربت وانتقل اهلها الى اوانا وغيرها وصار ما فى شرقيّها الى دجلة من عمل دجيل ويسمّى الآن المستنصرى لان الامام المستنصر رحمه الله استخرج له نهرا يسقيه من دجيل ووقفه على أدر المصنّف التى انشاها فى محلّ بغداذ لفطور الفقرآء فى شهر رمضان

« Okbara est une petite ville du canton du *Dodjaïl* ou petit Tigre. (*Voyez* ci-devant, note (14), pag. 72.) Il y a entre Okbara et Bagdad, » dix parasanges. Okbara étoit sur la rive orientale du Tigre; mais ce » fleuve ayant changé son cours, et s'étant porté vers l'orient, il s'est » formé au-dessous d'Okbara un bras du Tigre qu'on nomme *Schotaïta*, » et vis-à vis d'Okbara est Awana, sur le côté oriental du *Schotaïta*. » Ensuite Okbara s'est dépeuplée, et ses habitans ont passé à Awa- » na et dans d'autres lieux. Tout le terrain à l'est d'Okbara jusqu'au » Tigre, a été compris dans le canton du Dodjaïl. On appelle aujour- » d'hui ce canton *Mostanséri*, parce que le khalife Mostanser a tiré du » petit Tigre un canal pour l'arroser: il en a assigné le produit à la » dotation des maisons que l'auteur de cet ouvrage a fait construire » dans les quartiers de Bagdad, pour y donner à manger aux pauvres » pendant le mois de ramadhan. »

Au lieu de *Schotaïta*, il faut peut-être prononcer *Schatita*.

(85) *Voyez* Pococke, *Port. Mosis*, *not. miscell.* pag. 260.

(86) Au lieu de وعدد plusieurs manuscrits portent ومدد, ce qui ne me paroît pas donner un sens satisfaisant.

Makrizi a omis, à ce qu'il paroît, de dire en quoi consistoient les opinions particulières des Juifs qu'il a nommés dans l'énumération précédente مغاربة *Magrébins*, ou Juifs d'Afrique.

(87) C'est le mot chaldéen סמוכא.

(88) *Voyez* Alcor. sur. 9, v. 31, édition de Hinckelmann. L'auteur du سيرة الرسول (man. ar. de la bibliothèque du Roi, n.° 629) dit que quelques docteurs juifs, qu'il nomme, étant venus trouver Mahomet, lui dirent: « Comment pourrions-nous vous suivre! Vous avez » abandonné notre *Kibla* » [Jérusalem, vers laquelle Mahomet et ses

disciples se tournoient, dans les premiers temps de l'islamisme, pour faire la prière, à l'imitation des Juifs], « et vous ne reconnoissez » point Ozaïr pour fils de Dieu ; » et que ce fut à cette occasion que ce verset de l'Alcoran fut révélé.

(89) Cette opinion est aussi celle de quelques sectes musulmanes, et elle est fondée sur plusieurs passages de l'Alcoran.

(90) Je joindrai à ce qui est dit ici des sectes des Juifs, un passage de l'ouvrage de Schahristani, intitulé كتاب الملل والنحل. J'ai tiré ce passage d'un manuscrit des Annales d'Abou'lféda, qui appartient à la bibliothèque du Vatican. Ce manuscrit porte le n.° 272 ; il a appartenu à Abraham Ecchellensis, et est le 7.e entre ses manuscrits indiqués par Assémani dans le tome I.er de la *Bibl. Or. Clem. Vaticana :* on en trouve la notice pag. 574 de ce volume. C'est de ce même manuscrit qu'Abraham Ecchellensis a tiré le catalogue des sectes musulmanes qu'il a inséré dans son *Eutychius patriarcha Alexand. vindicatus*, part. II, pag. 385 et suiv. ; et après lui Marracci a fait usage du même catalogue. Ce morceau, cependant, n'appartient point à l'ouvrage d'Abou'lféda, et ne se trouve ni dans le manuscrit autographe (man. ar. de Saint-Germain-des-Prés, n.° 101), ni dans les autres manuscrits de cet auteur. C'est donc une addition faite à l'ouvrage d'Abou'lféda dans le manuscrit du Vatican, et elle est tirée, du moins pour la plus grande partie, de Schahristani, comme on le lit au commencement même de ce morceau, et comme je m'en suis assuré en le comparant avec un manuscrit de l'ouvrage intitulé كتاب الملل والنحل, que je me suis procuré depuis la publication de la première édition de cette Chrestomathie. Il en est de même de ce qui concerne les sectes des Juifs, et qui ne se trouve point dans les autres manuscrits d'Abou'lféda ; cela est aussi tiré du même ouvrage de Schahristani. On a cependant abrégé les détails qui se trouvent dans Schahristani ; et l'on a aussi ajouté quelques particularités à son texte original. Voici ce passage, qui se trouve fol. 151 et suiv. du manuscrit :

« Revenons au texte de Schahristani. Il dit : Les questions contro-» versées entre les Juifs se bornent aux objets suivans : l'abrogation » de la loi, que les uns admettent et qui est rejetée par les autres ; » le dogme du *teschbih* ou assimilation (*voyez* ci-devant note (56), » pag. 325), qui est pareillement admis par les uns et rejeté par les » autres ; *le dogme du libre arbitre*, ou au contraire *celui de la pré-*

» *motion nécessitante* القدر والجبر ; enfin la doctrine de la métem-
» psycose, admise par les uns, et rejetée par les autres comme absurde.
» Ils emploient, dans la discussion de ces dogmes, des argumens et
» des raisonnemens qu'il seroit trop long de détailler. Ils se sont
» divisés en soixante-onze sectes, dont nous nous contenterons d'in-
» diquer les plus célèbres et les principales.

» De ce nombre sont les *Ananites*, qui prennent leur nom d'un
» homme d'entre eux nommé *Anan, fils de David*, qui étoit *chef de*
» *la captivité*: c'est le nom que l'on donne aux chefs des Juifs, depuis
» que Jérusalem a été ruinée pour la seconde fois. En effet, quand
» les Juifs eurent cessé d'avoir un roi de leur nation, après le temps de
» Bokhtnassar [Nabuchodonosor], ils furent gouvernés à Jérusalem
» par un chef qu'on nommoit *Herdous* ou *Hirdous* [Hérode], qui
» tenoit son autorité d'abord des Perses, dans la suite des Grecs,
» et enfin des Romains, comme nous l'avons dit ailleurs. Cela dura
» jusqu'à ce que Titus leur fit la guerre, les extermina, et détruisit
» Jérusalem pour la seconde fois: alors ils se dispersèrent en divers
» pays, et n'eurent plus, depuis ce temps, ni chef ni prince qui
» méritât d'être compté pour quelque chose. »

Ici se trouve l'exposé des dogmes des *Ananites*, que j'ai rapporté précédemment (note (60), pag. 326), après quoi l'auteur continue :

« Il est parlé, en un grand nombre d'endroits du Pentateuque, du
» *Mésiha* المسيحا : c'est lui qui est le Messie.

» Les Ananites diffèrent des autres Juifs par rapport à l'observation
» du sabbat et des fêtes: *ils ne mangent que des oiseaux, des biches*
» *et du poisson; ils tuent les animaux par la partie postérieure de la tête:*

ويختصرون على اكل الطير والظباء والسمك ويذبحون الحيوان من القفاء

» Du nombre de ces sectes sont les *Isawiens* عيسويه, ainsi nommés
» d'Abou-Isa Yakouh, fils d'Isfahani. Suivant d'autres, son nom étoit
» عوقند الولوهيم (Ce nom est sans doute corrompu. Dans mon
» manuscrit de Schahristani je lis عرقيل الوهيم), *fils d'Abid-allah.*
» Il vivoit du temps de Mansour. Il prétendit être prophète : il avoit
» commencé à répandre sa doctrine dans les derniers temps de la
» dynastie des enfans d'Omayya. Il fut suivi d'une très-grande mul-

» titude de Juifs, qui lui attribuèrent des prodiges et des miracles. » Ils disoient que, quand on lui faisoit la guerre, il traçoit à ses sec- » tateurs une ligne avec du bois de myrte, et leur ordonnoit de se » tenir en dedans de cette ligne. L'ennemi s'avançoit avec violence » pour tomber sur eux; mais quand il étoit parvenu jusqu'à cette » ligne, il se retiroit. On dit qu'il fut tué lui et ses sectateurs, en » faisant la guerre contre Mansour. Il prétendoit être prophète, et l'en- » voyé du Messie attendu. Dieu, disoit-il, lui avoit parlé et l'avoit » chargé de délivrer les enfans d'Israël d'entre les mains des nations » qui les vexoient et des rois qui les tyrannisoient. Dans le livre » qu'il écrivit, il interdisoit tous les sacrifices, et défendoit de man- » ger d'aucun être animé : il imposa aussi aux Juifs l'obligation de » faire dix prieres par jour.

» La secte des *Makarites* ou *Boudaânites* مقاريّه وبودعانيه. Ils » prennent leur nom d'un homme de Hamadan nommé *Boudaân* بودعان; » d'autres disent qu'il se nommoit *Juda*. Il exhortoit à la mortification » et à de fréquentes prières, et défendoit l'usage de la chair et du » vin, de quelque espèce que ce fût: *il disoit que dans la loi il y* » *a un sens littéral et un sens spirituel, la lettre et l'allégorie* يزعم » انه للتوراة ظاهر وباطن وتنزيل وتاويل. Par le sens allégorique qu'il » adoptoit, il enseignoit une doctrine opposée à celle du commun » des Juifs; il penchoit aussi pour *la doctrine du libre arbitre* القدر.

» Les *Mouscabites* موسكابية sont les disciples d'un homme appelé » *Mousca* موسكا qui suivoit les opinions de Boudaân, si ce n'est » qu'il faisoit un devoir de prendre les armes contre ses adversaires, et » de leur faire la guerre; il se souleva donc avec dix-neuf hommes, et » fut tué dans le territoire de Kom. Ces sectaires reconnoissoient » Mahomet pour prophète, et avouoient la vérité de sa mission; mais » ils la bornoient aux Arabes et à tous les autres peuples, à l'exclu- » sion des Juifs, parce que, disoient-ils, les Juifs avoient une religion. » Ils disoient que celui qui adressa la parole à Moïse étoit un ange » que Dieu avoit choisi, et que c'étoit à cet ange que l'on devoit » rapporter toutes les actions qui sont attribuées à Dieu, parce que » Dieu est trop élevé au-dessus de toutes choses, pour qu'on puisse » l'assimiler à l'homme, ou lui donner quelqu'une des qualités qui » conviennent aux hommes.

» Du nombre des sectes juives sont encore les Samaritains, qui » habitent Jérusalem et différens villages en Égypte: ils sont très- » scrupuleux sur l'article de la pureté. Ils reconnoissent pour prophètes » Moïse, Aaron et Josué; mais ils n'admettent point pour tels ceux » qui sont venus ensuite. Ils ne mangent que les mets qu'ils ont » préparés de leurs propres mains; et si un Musulman touche à » ce qu'ils ont apprêté pour leur nourriture, ils le laissent et n'en » font pas usage. Un homme appelé *Alfan* (ou *Fan*) الفان s'étant » élevé parmi eux, s'arrogea le titre de prophète; il prétendit être » celui dont Moïse avoit annoncé la venue, et l'étoile dont il est » parlé dans le Pentateuque. Cet événement arriva cent ans avant » l'avénement du Messie. Les Samaritains se divisèrent alors en deux » sectes, *les* Doschtaniens, *qu'on nomme aussi* Dousaniens, *et qui sont la* » *secte de Fan* الفانية وهم الفرقة دوسانية ويقال دشتانية: ceux-ci sou- » tiennent que les récompenses et les peines s'exécutent en ce monde; » et les *Couschaniens* كوشانيه qui enseignent que les récompenses et » les peines ne s'exécutent que dans l'autre vie: ces deux sectes sont » aussi partagées sur plusieurs articles de leurs lois. *Le mot* Dosta- niyya *signifie la secte mensongère, et* Couschaniyya *la secte véridique:* ومعنى الدستانية الفرقة الكاذبة ومعنى الكوشانية الفرقة الصادقة.

» Toutes les sectes des Juifs conviennent unanimement que le » Pentateuque a annoncé un personnage qui devoit venir après Moïse; » mais elles sont partagées sur la désignation de ce personnage. Les » Rabbanites sont, parmi les Juifs, ce que sont parmi les Musulmans » les Motazales, et les Karaïtes répondent à ceux qui parmi les » Musulmans *professent le dogme de la prémotion nécessitante et de* » *l'assimilation.* » Il y a dans le texte والمشبهة الخيرة, mais il faut lire sans aucun doute والمشبهة الجبرة. *Voy.* ci-devant, note (56), pag. 325, et note (82), pag. 352.

A la fin de l'article des Juifs, on trouve dans le même manuscrit des Annales d'Abou'lféda, l'aventure suivante qui ne se lit point dans l'ouvrage de Schahristani:

» Deux imposteurs juifs, en une certaine année, s'étant réunis, » composèrent, au nom de *Ménahem* مناحم, des lettres adressées aux » Juifs de Bagdad. Ce Ménahem étoit un homme pour lequel ils

» avoient le plus grand respect, et qu'ils élevoient même au-dessus » de leurs prophètes. Dans ces lettres on leur annonçoit la délivrance » après laquelle ils soupiroient, et on leur marquoit une nuit où » ils devoient tous s'envoler à Jérusalem. Les Juifs y ajoutèrent foi » leurs femmes vinrent trouver ces deux imposteurs, et leur apportèrent » toutes leurs richesses et leurs bijoux, pour qu'ils en fissent en leur » nom des aumônes à quiconque voudroit les recevoir. A la nuit » indiquée, ils se rassemblèrent tous sur les toits des maisons, hommes » et femmes, dans l'attente de l'instant où ils devoient s'envoler à » Jérusalem. Les femmes pleuroient et poussoient de grands cris, » dans la crainte de s'envoler avant leurs enfans, ou que leurs enfans » ne s'envolassent avant elles et ne mourussent de faim. Les Musul- » mans, qui entendoient leurs cris et leurs hurlemens, ne savoient » ce qui leur étoit arrivé cette nuit-là, et étoient dans un grand éton- » nement. Les Juifs demeurèrent en cet état jusqu'au matin: alors » ils reconnurent que c'étoit une fraude et une perfidie; les deux » imposteurs s'étoient enfuis avec les trésors qu'ils avoient reçus. Cet » événement devint une époque pour les Juifs, et ils disoient, *en* » *l'année où l'on devoit s'envoler* عام الطيران. »

Man. ar. du Vat. n.° 272, pag. 151-154.

Je ne sais si Ménahem dont il est question dans le récit de cette aventure, est le docteur dont parle Wolf (*Bibl. hebr.* tom. I, pag. 768, et tom. III, pag. 690) sous le nom de ר' מנחם בן משה הבבלי *Menahem, fils de Moïse, de Babylone:* toutefois cela me paroit vraisemblable.

(90) Je transcrirai encore ici un passage de Makrizi sur les coutumes des Juifs, passage qu'il peut être utile de comparer avec ce que nous en savons d'ailleurs, et avec ce qu'ils pratiquent encore aujourd'hui.

ويتشدّدون في امر الحائض بحيث يعتزلونها وثيابها واوانيها وما
مسته من شيء فانه يتجس ويجب غسله فان مسّت لحم القربان
احرق بالنار ومن مسّها او شيئا من ثيابها وجب عليه الغسل وما
عجنته او خبزته او طحنته او غسلته فكله نجس حرام على
الطاهرين حلّ للحيض ومن غسل ميّتا نجس سبعة ايّام لا يصلّى

فيها وهم يغسلون موتاهم ولا يصلّون عليهم ويوجبون اخراج العشر من جميع ما يملك ولا يجب حتى يبلغ وزنه او عدده ماية ولا يخرج العشر الا مرّة واحدة ثم لا يعاد اخراجه ولا يصحّ النكاح عندهم الا بخطبة وولّى وثلاثة شهود ومهر مايتى درهم للبكر وماية للثيّب لا اقلّ من ذلك ويحضر عند عقد النكاح كأس خمر وباقة مرسين فياخذ الامام الكأس ويبارك عليه ويخطب خطبة النكاح ثم يدفعه الى الختن ويقول له قد تزوّجت فلانة بهذه الفضّة او بهذا الذهب وهو خاتم فى يده وبهذا الكاس من الخمر ومهر كذا ويشرب جرعة من الخمر ثم ينهضون الى المراة ويامرونها ان تاخذ الخاتم والمرسين والكاس من يد الختن واذا اخذت وشربت جرعة وجب عقد النكاح وتضمن اولياء المراة البكارة فاذا زفّت اليه وكّل الولّى من يقف بباب الخلوة وقد فرشت ثياب بيض حتى يشاهد الوكيل الدم فان لم توجد بكرا رجمت ولا يجوز عندهم نكاح الاماء حتى يعتقن ثم ينكحن والعبد يعتق بعد خدمته لسنين معلومة وهى ستّ سنين ومنهم من يجوّز بيع صغار اولاده اذا احتاج ولا يجوز الطلاق الا بفاحشة او سحر او رجوع عن الدين وعلى من طلق خمسة وعشرون درهما للبكر ونصف ذلك للثيّب وينزل على كتابها طلاقها بعد ان يقول الزوج انت طالق منّى ماية مرّة ومختلعة منّى وفى سعة ان تتزوّجى من شئت ولا يقع طلاق الحامل ابدا نعم الان يجوّزونه ويراجع الرجل امراته ما لم تتزوّج فان تزوّجت حرّمت عليه الى الابد والخيار بين المتبايعين ما لم ينقل المبيع الى البايع والحدود عندهم على خمسة

اوجه حرق ورجم وقتل وتعزير وتغريم فالحرق على من زنى بامّ امراته او ربيبته او بامراة ابنه او امراة ابيه والقتل على من قتل والرجم على المحصن اذا زنى او لاط وعلى المراة اذا مكّنت من نفسها بهيمة والتعزير على من قذف والتغريم على من سرق ويرون انّ البيّنة على المدّعى واليمين على من انكر وعندهم ان من اتى شيئًا من سبعة وثلاثين عملا فى يوم السبت او ليلته استحقّ القتل وهى كسرب الارض وزرعها وحصاد الزرع وسياقة الماء الى الزرع وحلب اللبن وكسر الحطب واشعال النار وعجن العجين وخبزه وخياطة الثوب وغسله ونسج سلكين وكتابة حرفين او نحوها واخذ الصيد وذبح الحيوان والخرج من القرية والانتقال من بيت الى آخر والبيع والشرا والدقّ واللطن والاحتطاب وقطع الخبز ودقّ اللحم واصلاح النعل اذا انقطعت وخلط علف الدابّة ولا يجوز للكاتب ان يخرج يوم السبت من منزله ومعه قلمه ولا للخيّاط ومعه ابرته وكل من عمل شيئا يستحقّ به القتل فلم يسلم نفسه فهو ملعون

» Ils observent avec une exactitude scrupuleuse les lois relatives aux » femmes qui éprouvent leurs infirmités périodiques, et ils se tiennent » soigneusement séparés d'elles. Leurs vêtemens, les vases à leur » usage, et tout ce qu'elles touchent, devient impur [illegible] laver. » Si elles touchent la chair d'une victime, on la [illegible] feu. » Si quelqu'un touche une femme dans cet état [illegible] mens » qu'elle porte, il est obligé de se laver. La pâte qu'[illegible] pétrie, » le pain qu'elles ont fait, la farine qu'elles ont mou[illegible] choses » qu'elles ont lavées, tout cela est souillé; l'usage en [illegible] interdit » aux personnes en état de pureté, et il n'y a que les femmes en » état d'impureté qui puissent en user. Celui qui a lavé le corps d'un » mort, est impur sept jours, pendant lesquels il ne peut point faire » la prière. Ils lavent leurs morts, mais ils ne prient point sur eux. » Toutes les choses qu'on peut posséder sont assujetties chez eux au

» paiement de la dîme, pourvu toutefois que leur poids ou leur » compte atteigne le nombre cent; la dîme ne se prend qu'une seule » fois, et ce prélèvement ne se réitère point. Pour la validité d'un » mariage, il faut qu'il y ait la prononciation d'une formule, l'inter- » vention d'un procureur et de trois témoins, et la stipulation d'une » dot qui ne peut pas être moindre que 200 pièces d'argent pour » une vierge, et 100 pour une femme qui a déjà été mariée. Lors de » la célébration du mariage, on prépare une coupe de vin et un » bouquet de myrte. Le prêtre prend la coupe de vin et la bénit, » puis il prononce la formule du mariage; ensuite il présente la coupe » à l'époux, en lui disant: Vous prenez pour femme (il y a dans l'arabe, » *Vous avez pris pour femme;* il faut voir sur cet usage du prétérit » les notes (32), pag. 44, et (49), pag. 53) une telle, par cet *argent* ou » par cet *or*, ce qui signifie l'anneau qu'il a dans la main, et par cette » coupe de vin, avec une telle dot; puis l'époux boit une gorgée » de vin. Ensuite ils s'approchent de l'épouse et lui ordonnent de » prendre l'anneau, le bouquet de myrte et la coupe, de la main de » l'époux; quand elle a pris le tout, et qu'elle a bu une gorgée de » vin, le contrat de mariage est accompli. Le procureur de l'épouse » garantit sa virginité; et quand on conduit l'épouse à son mari, le » procureur charge une personne de se tenir à la porte de la chambre » nuptiale, où l'on a préparé et étendu un linge blanc, afin que cet » homme chargé des pouvoirs du procureur, voie le sang. Si la fille » n'est point trouvée vierge, elle est lapidée. Les Juifs ne permettent » point d'épouser une esclave, si elle n'a été préalablement affranchie. » Un esclave est affranchi quand il a servi un certain nombre d'années, » et ce nombre est de six ans. Parmi les Juifs, quelques-uns permettent » à l'homme qui est dans l'indigence, de vendre ses enfans en bas âge. » (Je lis منهم من يجوز بيع الانسان صغار اولاده.) « Le divorce n'est au- » torisé que pour cause de libertinage, de magie ou d'apostasie: l'homme » qui répudie sa femme doit lui donner 25 pièces d'argent, s'il l'a » épousée vierge, et la moitié, si elle avoit déjà été mariée. Son divorce » est mis en écrit sur son acte, après que l'époux lui a dit: Tu » es répudiée de moi cent fois; tu es séparée de moi, et libre d'épouser » qui bon te semblera. On ne peut répudier en aucun cas une femme » enceinte; aujourd'hui cependant cela est toléré. Le mari peut re- » prendre sa femme, tant qu'elle n'a point contracté un nouveau

» mariage ; mais si elle s'est remariée, elle lui est interdite pour toujours. » En matière de vente, le vendeur et l'acheteur sont libres de » rescinder le contrat, tant que l'objet vendu n'a pas été livré à » l'acheteur. Les peines criminelles chez eux sont de cinq espèces : » le feu, la lapidation, la mort par le glaive, la flagellation et l'amende. » La peine du feu s'applique à celui qui se rend coupable d'in- » ceste avec la mère de sa femme, sa belle-fille [fille de sa femme], » sa bru ou la femme de son père ; on punit de mort par le glaive » l'assassin ; on lapide l'homme marié qui tombe dans la fornication » ou la sodomie, et la femme qui a commerce avec une bête ; on » inflige la peine du fouet au calomniateur : le vol est puni par l'amende. » Chez eux la preuve est à la charge du demandeur, et le serment » est déféré au défendeur. Ils condamnent à la peine de mort quiconque, » le jour ou la nuit du sabbat, fait quelqu'une des trente-sept choses » suivantes : labourer la terre, l'ensemencer, moissonner, conduire l'eau » pour arroser les semences, traire le lait, fendre du bois, allumer du feu, » pétrir la pâte, faire le pain, coudre des habits, les laver, tisser deux » fils, tracer deux lettres, et autres choses du genre de ces deux là, prendre » du gibier à la chasse, égorger un animal, sortir de la ville qu'on habite, » se transporter d'une maison dans une autre, acheter, vendre, piler, » moudre, ramasser du bois, couper du pain, hacher et piler de la » viande, raccommoder son soulier s'il est déchiré, préparer le fourrage » pour les animaux. Il n'est point permis à l'écrivain et au tailleur » de sortir le jour du sabbat, celui-là avec sa plume, celui-ci avec son » aiguille. Quiconque ayant commis une de ces fautes qui le rend digne » de mort, ne se livre pas lui-même à la justice, est maudit. »

Il y auroit beaucoup d'observations à faire sur ce passage de Makrizi ; mais je me bornerai à un petit nombre, et elles seront relatives aux rites du mariage.

Makrizi dit que, pour la validité du mariage, il faut qu'il y ait, entre autres choses, خطبة et ولى. Le mot خطبة, si on le prononce *khitba*, veut dire *demander une fille en mariage* ; mais si on le prononce *khotba*, il signifie *un discours prononcé par un ministre de la religion, un prône* ou *sermon*. Comme on voit par la suite que c'est le prêtre qui est chargé de prononcer ce que Makrizi appelle خطبة, j'ai dû adopter le second sens, et j'ai traduit *la prononciation d'une formule* : c'est sans doute ce que les Juifs appellent ברכת אירוסין *bénédiction des fiançailles*, ou bien ce qu'ils nomment ברכת חתנים et ברכה נישואין *bénédiction*

bénédiction des époux, et *bénédiction des épousailles. Voyez* Selden, *Uxor hebraïca*, liv. 2, ch. 7, pag. 154, et ch. 12, pag. 177.

Quant au وَلِيّ ou *procureur*, c'est certainement celui qui doit stipuler au nom de la future épouse, et que les Juifs nomment שליח. Voici ce qu'en dit Selden (*ibid.* liv. 2, ch. 3, pag. 40) : *Per internuntium seu proxenetam, quem* שליח *seu apostolum nuncupant, sive vir, sive pater ante finitam potestatem patriam, sive puella, postquam erat suæ, sponsalia inibat.* Je ne sais s'il n'y a pas erreur dans ces mots de Selden, *sive vir.*

Selden fait aussi mention de l'anneau que l'époux donne à sa future épouse (*ibid.* liv. 2, ch. 14, p. 189); et dans le ch. suivant (p. 183), il traite des couronnes des époux, et des bouquets de myrte ou des branches de palmier qu'on portoit dans la cérémonie du mariage; mais il ne dit point que l'époux présentoit à la future épouse le bouquet de myrte.

Quant à la coupe de vin, on peut consulter Selden, *ibid.* liv. 2, ch. 7, pag. 155, et Buxtorf, *Synag. Jud.* ch. 39, pag. 633 et suiv.

Les mots ويغزل على كتابها طلاقها ne présentent pas, ce me semble, un sens bien clair. J'ai traduit : *Son divorce est mis en écrit sur son acte.* On pourroit penser que cela signifie qu'on écrit l'acte de divorce sur le contrat de mariage; mais j'ai peine à admettre cette supposition. En effet, chez les Juifs, l'acte de divorce גט est un acte séparé, que le mari doit remettre entre les mains de la femme en la répudiant.

N.° VII.

Pag. 118. EXTRAIT de l'ouvrage intitulé *Le Livre des exemples instructifs et le Recueil du sujet et de l'attribut, concernant l'histoire des Arabes et des Berbers, ainsi que celle des souverains les plus puissans qui ont été contemporains de ces nations*, par ABD-ALRAHMAN HADHRAMI, fils de MOHAMMED, fils de KHALDOUN, connu sous le nom d'EBN-KHALDOUN.

FRAGMENT de la préface dans laquelle il est traité de l'excellence de la science de l'histoire, des principes qui doivent y servir de règles, des erreurs dans lesquelles tombent les historiens, et des causes qui produisent ces erreurs (1).

L'HISTOIRE se distingue, entre les sciences, par la noblesse de son objet; c'est une de celles dont on retire le plus d'utilité et dont les résultats sont les plus importans. En effet, c'est elle qui nous instruit de ce qui est arrivé chez les peuples qui nous ont précédés; elle nous fait connoître leurs caractères et leurs mœurs, les gestes des prophètes, les dynasties et l'administration des rois, et par-là elle fournit des exemples dont on peut faire son profit quand on le veut, pour se diriger dans la conduite des affaires spirituelles et temporelles. Mais cette science a besoin de mettre en œuvre des instrumens de
Pag. 119. diverses natures, et des connoissances très-variées. Ce n'est que par une mûre considération et une application soutenue, que l'historien parvient à connoître la vérité, et à se garantir de l'erreur et de la surprise. En effet, si, en écrivant l'histoire,

on se borne (2) à adopter les récits qui nous ont été transmis, — sans consulter, pour apprécier ces récits, les principes de critique que fournissent l'expérience journalière, les règles fondamentales de l'administration, les caractères inhérens à la civilisation, et les circonstances qui accompagnent la constitution des sociétés; si l'on ne juge pas de ce qui est loin de nous par ce qu'on voit, et si l'on ne compare pas le présent avec le passé, on sera souvent exposé à commettre des fautes, à tomber dans des erreurs, et à s'écarter de la voie de la vérité. Rien n'est plus fréquent que de voir les annalistes, les commentateurs, et les écrivains qui ne font que copier ce que d'autres ont raconté, commettre de graves méprises dans le récit des événemens, parce qu'ils se sont habitués à admettre avec une confiance aveugle ce que d'autres leur avoient transmis, de quelque nature que cela fût, sans le juger d'après certains principes généraux; sans le comparer avec des faits analogues, et lui faire subir l'épreuve des règles que fournissent la philosophie et la connoissance de la nature des êtres; enfin sans épurer les récits qu'ils adoptoient, par de profondes et mûres réflexions. Il est arrivé de là qu'ils se sont écartés de la vérité, et qu'ils se sont égarés dans le vaste champ de l'erreur et des vaines imaginations, sur-tout en matière de nombres, comme, par exemple, quand, dans le cours d'un récit, il s'est agi de déterminer le montant des richesses de tel ou tel personnage, ou la force des armées; et, en effet, c'est en ces matières qu'il est plus facile de se laisser aller au mensonge et à l'exagération: aussi faut-il absolument avoir recours alors aux principes généraux, et juger de la vérité des faits particuliers d'après les données communes (3).

Au nombre des anecdotes suspectes adoptées par les historiens (4), on peut mettre ce qu'ils racontent tous des motifs qui déterminèrent Raschid à détruire la maison des Barmékides,

Pag. 120. je veux dire l'aventure d'Abbasa, sœur de Raschid, avec Djafar, fils de Yahya, fils de Khaled, affranchi du khalife (5). Si on les en croit, Raschid, qui avoit pour Djafar et Abbasa une violente inclination, parce qu'ils partageoient ses débauches de vin, leur permit de contracter mariage l'un avec l'autre, afin qu'ils pussent se trouver décemment ensemble avec lui; mais il leur défendit tout tête-à-tête. Abbasa parvint, en trompant Raschid, à avoir une entrevue secrète avec Djafar, pour qui elle avoit conçu un ardent amour; et Djafar, dans un moment d'ivresse, ayant eu commerce avec elle, elle devint enceinte. On rapporta la chose à Raschid, qui entra dans une colère excessive. Mais comment imputer une pareille action à une princesse aussi distinguée par sa religion, par la noblesse de sa naissance, et par ses belles qualités (6), que l'étoit Abbasa, née du sang d'Abd-allah, fils d'Abbas, et qui n'étoit séparée d'Abd-allah que par quatre personnages qui tous ont tenu les premiers rangs dans la religion, et ont fait l'honneur de l'islamisme! En effet, Abbasa étoit la fille de Mohammed Mahdi, fils d'Abd-allah Abou-Djafar Mansour, fils de Mohammed surnommé *Seddjad* (à cause de ses fréquentes prosternations), fils d'Ali surnommé *le Père des khalifes*, fils d'Abd-allah dit *l'interprète de l'Alcoran*, fils d'Abbas, l'oncle paternel du Prophète (7): elle étoit donc fille et sœur de khalifes, et entourée de tous côtés de toute la gloire que réfléchissoient sur elle la dignité royale, le vicariat du Prophète, le rang illustre de compagnon et d'oncle de l'apôtre de Dieu, du chef de la religion, de celui qui fut honoré pendant sa vie de la lumière de la révélation et de la visite des esprits célestes. D'ailleurs, par l'époque de sa naissance, elle étoit peu éloignée du siècle où régnoient dans toute leur force, et les vertus qui caractérisent les Arabes Bédouins (8), et la simplicité primitive de la religion, toutes choses bien

contraires aux habitudes du luxe et à la corruption des mœurs. Où donc faudra-t-il chercher la pudeur et la chasteté, si elles ne se trouvent pas chez Abbasa? Où pourra-t-on espérer de rencontrer la pureté des mœurs et l'innocence, si elles sont bannies de sa maison! Comment une telle princesse auroit-elle consenti à allier son sang à celui de Djafar, fils de Yahya: à souiller la noblesse de son origine vraiment arabe, en s'unissant à un affranchi de race étrangère, dont le grand-père avoit passé, à titre de conquête ou par droit de rachat, de la main d'un maître persan dans celle d'un des aïeux d'Abbasa (9), du descendant d'un des oncles du Prophète, d'un noble rejeton du sang de Koreïsch! Comment se seroit-elle unie à un homme dont ce qu'on peut dire de plus honorable pour lui, c'est que le rang illustre et la haute fortune des descendans d'Abbas, s'attachant à lui et à son père, les avoient tirés du néant (10), se les étoient en quelque sorte appropriés, et les avoient fait monter au faîte des honneurs (11)! Comment d'ailleurs supposer que Raschid, avec l'élévation de son caractère et la hauteur de son ame fière et indomptable, auroit consenti à donner une de ses proches parentes à un homme de race affranchie et d'origine barbare! Quiconque voudra peser sérieusement ces considérations, et juger de la conduite d'Abbasa par celle que tiendroit aujourd'hui la fille d'un des plus grands souverains de notre siècle, demeurera convaincu qu'elle a dû être incapable de s'abandonner ainsi à un affranchi de sa maison, à un domestique de sa famille; il rejettera ce récit et n'hésitera point à le traiter de mensonge. Et pourtant, que sont les hommes d'aujourd'hui en comparaison de personnages tels qu'Abbasa et Raschid! Pag. 121.

La vraie cause de la disgrace des Barmékides, c'est la conduite qu'ils ont tenue, en s'emparant de toute l'autorité, et se réservant la disposition de tous les revenus publics, au

point que Raschid en obtenoit à peine, à force d'instances, la plus petite portion. Ils lui avoient enlevé l'exercice de ses droits et ils partageoient avec lui la dignité souveraine, en sorte qu'il n'étoit plus le maître de l'administration de son empire; les monumens de leur puissance frappoient les yeux par leur grandeur, et leur renommée étoit répandue au loin. Dans toutes les branches de l'administration, les premières places étoient occupées par leurs enfans et par leurs créatures; ils ne souffroient point que personne partageât avec eux les
Pag. 122. dignités de vizir, de secrétaire, de commandant, de chambellan, et toutes les grandes places de plume ou d'épée. On dit que, dans le palais de Raschid, il se trouvoit vingt-cinq grands dignitaires, militaires ou civils, qui tous étoient fils de Yahya, fils de Khaled, et qui écartoient et éloignoient tout le monde des emplois, comme dans une foule on se fait place et l'on repousse les autres avec les épaules et avec les mains. Tout cela étoit un effet de la faveur dont leur père Yahya avoit joui auprès de Raschid, parce qu'il avoit conduit toutes ses affaires, d'abord lorsque Raschid n'étoit encore que prince héréditaire, et ensuite quand il fut devenu khalife. Raschid avoit été élevé dans son sein, nourri sous son aile, et Yahya avoit acquis sur lui et sur sa conduite un tel empire, que Raschid l'appeloit *mon père*. Par suite de cela, la distribution des grâces avoit passé des mains du khalife dans celles des Barmékides : ils affectoient un orgueil excessif; leur pouvoir n'avoit point de bornes, et tous les visages étoient tournés vers eux; c'étoit devant eux que s'inclinoient toutes les têtes, et sur eux seuls que reposoient toutes les espérances. Des contrées les plus éloignées, les rois et les princes leur envoyoient des présens magnifiques; les revenus de l'empire couloient de toutes parts dans leur trésor, pour acheter leur faveur et leur bienveillance. Ils prodiguoient les dons aux chefs de la famille régnante et aux principaux

d'entre les parens du khalife, et ils les enchaînoient par leurs bienfaits. Ils enrichirent des hommes sortis des familles les plus illustres et qui étoient dans le besoin, et ils rendirent la liberté à ceux qui étoient dans les fers ; par-là ils obtinrent des éloges supérieurs à ceux qu'on offroit au khalife leur maître. Ils prodiguèrent les récompenses et les présens à ceux qui réclamoient leur générosité ; et dans toute l'étendue des provinces, comme au voisinage de la capitale, ils s'emparèrent des villages et des métairies. Tout cela réuni donna de l'humeur aux amis les plus intimes du khalife, inspira de la jalousie aux grands, et exaspéra ceux qui approchoient du prince: on commença à manifester son envie et sa jalousie contre eux, et *Pag. 123.* les serpens de la délation se glissèrent jusque dans le lieu où ils sembloient avoir établi leur domination à l'abri de toute attaque (12). Parmi les délateurs les plus acharnés contre eux, on comptoit les enfans de Kahtaba, oncles maternels de Djafar (13) : la jalousie qui s'étoit emparée de leurs cœurs étoit si envenimée, que les liens du sang et les rapports de parenté ne pouvoient pas les retenir, et n'exerçoient sur eux aucun pouvoir. A toutes ces causes se joignit encore, dans l'esprit de leur maître, les suggestions de la jalousie personnelle, du mécontentement produit par l'espèce de tutelle à laquelle il se trouvoit réduit, et de l'amour-propre blessé (14) ; à quoi il faut ajouter la rancune secrète et le desir de vengeance auxquels ils donnèrent naissance, d'abord par des impertinences assez légères, mais qui, par leur persévérance à tenir la même conduite, en vinrent à la fin aux actes les plus graves de désobéissance. On en a un exemple dans ce qui se passa relativement à Yahya, frère de Mohammed Mahdi surnommé *l'Ame juré* (15), qui avoit levé l'étendard de la rebellion contre Mansour, et fils d'Abd-allah, fils de Hasan, fils de Hasan, fils d'Ali, fils d'Abou-Taleb. Ce Yahya est celui que Fadhl,

fils de Yahya, détermina à quitter les montagnes du Daïlem, au moyen d'une lettre de sauve-garde écrite de la main même de Raschid. Yahya leur donna (16), au rapport de Tabari, pour prix de ce service, un million de pièces d'argent, et il fut confié par Raschid à Djafar pour qu'il le tînt aux arrêts dans son palais et sous sa surveillance. Djafar le tint effectivement prisonnier quelque temps; mais ensuite, par un effet de sa hauteur, il prit le parti de le laisser aller, et de lui rendre la liberté, de son autorité privée, prétextant le respect pour le sang de la maison du prophète, mais dans la vérité pour satisfaire son orgueil en montrant le peu de cas qu'il faisoit des ordres de son maître. Raschid, à qui l'on ne manqua pas d'en donner avis, demanda à Djafar ce qu'étoit devenu Yahya; et Djafar, se doutant que son secret avoit été trahi, avoua qu'il l'avoit laissé aller. Raschid fit semblant d'approuver sa conduite, mais il
Pag. 124. en garda un profond ressentiment (17). Par de semblables actions, Djafar s'exposa lui-même, ainsi que sa famille, aux revers qu'ils éprouvèrent, jusqu'à ce qu'une épouvantable catastrophe renversa tout l'édifice de leur fortune de fond en comble (18), et que leurs aventures devinrent un exemple et un avertissement pour les siècles suivans. Si l'on veut considérer avec attention l'histoire de la dynastie des Abbasides, et celle des Barmékides, on y trouvera une multitude de traits qui confirment ce que nous venons de dire, et l'on verra les circonstances qui ont préparé ces événemens. Voyez ce que rapporte Ebn-Abd-rabbihi (19), touchant la conversation qu'eut Raschid avec l'oncle paternel de son grand-père, Daoud, fils d'Ali (20), au sujet de la disgrace des Barmékides, et aussi ce qu'il dit dans le livre intitulé *Alakl* (ou *le Collier*), au chapitre des poètes, de l'entretien qu'Asmaï (21) eut avec Raschid et Fadhl, fils de Yahya, une nuit qu'il causoit avec eux (22); et alors vous comprendrez que leur

perte a été l'effet de la jalousie et de l'envie qu'ils se sont attirées, tant de la part du khalife que de celle des gens de la cour, en concentrant tout le pouvoir entre leurs mains. Une chose qui a encore contribué à leur chute, c'est que les ennemis qu'ils avoient parmi les personnes qui approchoient le plus près du khalife, employèrent adroitement contre eux les poètes musiciens, et leur firent chanter, pour que le khalife en eût les oreilles frappées, des paroles capables d'exciter sa colère, et telles, par exemple, que ces vers :

« Plût à Dieu que Hind fût fidèle aux promesses qu'elle » nous a faites, et qu'elle voulût ainsi guérir les douleurs qui » font notre tourment! Plût à Dieu qu'elle daignât, du moins » une fois, n'écouter d'autres conseillers qu'elle-même! car il » n'y a point de mortel plus imbécille que celui qui ne sait » pas être indépendant (23). »

Raschid en entendant cela, dit : « Oui, par Dieu, celui-là est » un imbécille. » Par des traits comme celui-ci, on parvint à exciter sa jalousie, et à faire tomber sur les Barmékides tout *Pag. 125.* le poids de sa vengeance. Nous prions Dieu de nous préserver de la domination des hommes, et de toute fâcheuse situation.

Venons maintenant à ce qu'on a imaginé pour donner à cette aventure une couleur de vraisemblance, à l'habitude où étoit Raschid, si l'on en croit ce récit, de boire du vin avec excès et de faire partager son ivresse à ses compagnons de plaisir. A Dieu ne plaise que nous ajoutions foi à de pareilles imputations contre ce prince! Et comment concilier une telle conduite de sa part, avec ce que nous savons de son exactitude à remplir tous les devoirs de religion et de justice que lui imposoit le rang suprême du khalifat; de son goût pour la société des hommes distingués par leur science et leur piété; de ses conversations familières avec Fodhaïl, fils d'Éyadh (24), Ebn-alsammac (25) et Omari (26); de sa correspondance avec

Sofian (27); des pleurs que leurs exhortations lui faisoient verser; de cette prière qu'on lui entendit adresser à Dieu, à la Mecque, en faisant le tour de la Caaba (28)! Enfin comment concilier cela avec l'habitude constante où il étoit de pratiquer les œuvres de dévotion, de faire régulièrement les prières canoniques, et d'épier les premiers rayons de l'aurore pour s'acquitter de ce saint exercice! Tabari et d'autres historiens rapportent que chaque jour ses prières s'élevoient au nombre de cent *rékas*, en outre des prières d'obligation, et que tous les ans il faisoit alternativement ou une expédition contre les infidèles, ou le pélerinage de la Mecque. Une fois il reprit sévèrement Ebn-Abi-Mariam, qui étoit chargé de le divertir par ses contes et ses bouffonneries, parce qu'il s'étoit permis de lui faire une plaisanterie pendant la prière. Car Raschid récitant ces paroles, *Pourquoi n'adorerois-je pas celui qui m'a créé* (29)! Ebn-Abi-Mariam dit: « Pourquoi! par Dieu je n'en sais rien. » Raschid ne put s'empêcher de rire; mais il se retourna fort en colère vers son bouffon et lui dit: « Quoi! même dans la » prière! Prends garde, Ebn-Abi-Mariam, que tes plaisante- » ries n'attaquent jamais la religion ni l'Alcoran: hors ces deux » choses, je t'abandonne le reste. » D'ailleurs, Raschid avoit un grand fonds d'instruction et de simplicité, parce qu'il étoit peu éloigné du temps de ses ancêtres qui étoient ornés de ces mêmes qualités. Il n'y avoit pas loin de lui à son grand-père Abou-
Pag. 126. Djafar (Mansour); car Raschid étoit un jeune homme lors du décès d'Abou-Djafar: or, Abou-Djafar, tant après être monté sur le trône des khalifes qu'auparavant, tenoit un rang distingué en fait de science et de religion. C'étoit lui qui disoit à Malec (30), en l'invitant à composer le *Mouatta* (31): « Abou-Abd-allah, » il ne reste plus au monde un homme plus savant que nous » deux; mais quant à moi, tout mon temps est occupé par les » affaires du gouvernement: c'est donc à toi à composer un livre

» qui puisse être utile aux hommes : il faut qu'en faisant cela » tu évites le relâchement d'Ebn-Abbas (32) et les rigueurs » d'Ebn-Omar (33); fais-le de manière que tu le mettes à la » portée des hommes. » Aussi Malec disoit-il : « Par Dieu, » c'est Abou-Djafar qui m'a appris aujourd'hui les règles que » je devois suivre en écrivant. » Mahdi, fils de Mansour, et père de Raschid, avoit vu son père se faire un scrupule d'habiller de neuf les gens de sa maison aux frais du trésor public. Un jour, en effet, Mahdi, entrant dans l'appartement de son père, le vit occupé à donner aux tailleurs des ordres pour qu'ils missent des pièces aux habillemens usés de ses domestiques. Mécontent de cela, Mahdi dit à son père : « Prince des fidèles, c'est à moi à faire sur mon traitement, » cette année-ci, la dépense de l'habillement des gens de votre » maison.—Soit, » répondit Mansour. Il se garda bien de refuser sa proposition, et il ne voulut pas prendre cette dépense sur le trésor public (34). Comment, après cela, pourroit-on supposer que Raschid, si voisin de cette époque, descendu de ces princes, élevé au milieu de semblables exemples de la part de sa famille, et formé sur de tels modèles, se livrât publiquement à la débauche du vin! On savoit d'ailleurs que, dans le temps même du paganisme, les Arabes nobles s'abstenoient *Pag. 127* de l'usage du vin (35); la vigne n'étoit point l'arbre qu'ils affectionnoient, et tous, grands comme petits, regardoient comme une honte de boire du vin (36): or, Raschid et ses ancêtres étoient très-attentifs (37) à éviter, soit en fait de religion, soit en fait des choses du monde, tout ce qui étoit un sujet de blâme, et ils avoient un soin extrême de ne se distinguer que par des habitudes honnêtes, des qualités estimables, et par l'observation des préjugés naturels aux Arabes (38). C'est ici le lieu de se rappeler ce que Tabari et Masoudi racontent d'une aventure arrivée au médecin Gabriel, fils de Bakhtischou (39). On avoit

servi un poisson sur la table de Raschid, et Gabriel l'empêcha d'en manger, et donna ordre au maître d'hôtel de le faire porter chez lui-même Gabriel. Raschid, soupçonnant ce qui en étoit, envoya secrètement un de ses domestiques, qui parvint à voir de ses yeux le médecin manger de ce poisson. Bakhtischou découvert eut recours pour se disculper à l'artifice que voici. Il mit trois morceaux de poisson dans trois vases différens; il mêla l'un avec des viandes assaisonnées d'épices, de légumes, de substances froides et de confitures; il versa sur le second de l'eau glacée, et sur le troisième du vin pur; il dit de la première et de la deuxième portion : « Voilà le mets de Raschid, soit » qu'on mêle le poisson avec d'autres alimens, ou qu'on le laisse » sans mélange; » et de la troisième, il dit : « Voilà le mets de » Bakhtischou ». Puis il remit le tout au maître d'hôtel du khalife. Raschid, à son réveil, manda le médecin pour lui faire des reproches. Bakhtischou alors fit apporter devant Raschid les trois vases. La portion sur laquelle on avoit versé du vin, s'étoit mélangée avec le vin, s'étoit fondue et mise en miettes; les deux autres s'étoient gâtées et avoient contracté une mauvaise odeur.
Pag. 128. Cela lui servit d'excuse. On voit clairement par-là que l'éloignement de Raschid pour le vin, étoit bien connu de tous ceux qui vivoient dans son intimité et qui participoient à sa table. On sait d'ailleurs qu'il fit serment de faire mettre en prison le poète Abou-Nowas (40), parce qu'il avoit appris qu'il s'abandonnoit au vin; en sorte que celui-ci renonça au vin et se corrigea. Ce que Raschid buvoit, ce n'étoit que du vin de dattes (41), comme sont dans l'usage d'en boire les habitans de l'Irak: tout le monde connoît les décisions de leurs docteurs à cet égard; mais pour du vin proprement dit, fait avec du raisin, on ne sauroit l'en soupçonner, et adopter à ce sujet des récits invraisemblables. Raschid n'étoit pas homme à commettre une des fautes les plus graves dans l'opinion des doc-

teurs de l'islamisme. D'ailleurs, tous ces personnages-là étoient à l'abri de la corruption du luxe et de la mollesse, soit dans leurs habits, soit dans leur parure, ou dans tous les autres genres de jouissance, parce qu'ils conservoient quelque chose de la grossièreté des usages propres aux Bédouins, et aussi la simplicité de la religion, à laquelle ils n'avoient pas encore renoncé. A combien plus forte raison étoient-ils incapables de se laisser aller à tout ce qui sort des bornes des choses licites et permises, et qui est interdit et prohibé! Tabari, Masoudi et d'autres historiens conviennent tous que tous les khalifes, soit de la maison d'Omayya, soit de la famille d'Abbas, jusqu'à Motazz fils de Motewakkel, n'avoient que de très-légers ornemens en argent à leurs ceintures, leurs épées, leurs brides et leurs selles, et que Motazz, qui est le successeur immédiat de Raschid, fut le premier qui usa de garnitures en or. Si tel étoit *Pag. 129.* leur usage constant dans leurs vêtemens, que doit-on penser de la simplicité de leurs boissons! Mais on se convaincra bien mieux de cette vérité, si l'on fait réflexion au caractère naturel d'une dynastie qui commence, et qui ne fait que de sortir de l'état nomade et de la grossièreté de cet état. C'est ce que nous ferons voir plus en détail, s'il plaît à Dieu, dans l'examen des questions qui seront le sujet de notre premier livre.

Ce que tous les historiens racontent de Yahya, fils d'Actham, le kadhi et l'ami du khalife Mamoun (42), ressemble tout-à-fait à ce qu'on impute à Raschid, ou du moins en approche beaucoup. On dit en effet que Yahya tenoit compagnie à Mamoun dans ses débauches de vin; qu'une nuit il s'enivra avec ses compagnons de débauche, et qu'on l'enterra dans des herbes odorantes (43), jusqu'à ce qu'il fût revenu de son ivresse, tandis qu'on chantoit à son sujet des vers où on le faisoit parler ainsi:

« O mon seigneur, ô maître souverain de tous les humains,

» celui-là a été injuste envers moi qui me versoit à boire, car » je n'ai pas pris garde à ce que faisoit l'échanson qui remplis- » soit ma coupe, et il m'a réduit à l'état où tu me vois, privé » de ma raison et de ma religion (44). »

Il en est à cet égard de Yahya et de Mamoun comme de Raschid (45) : ce qu'ils buvoient, c'étoit du vin de dattes qu'ils ne considéroient point comme une boisson prohibée : mais pour l'ivresse, c'est une chose dont ils n'étoient point capables. La liaison de Yahya avec Mamoun n'étoit qu'une amitié fondée sur la religion. On sait que Yahya passoit la nuit avec Mamoun dans le même appartement. On raconte parmi les traits de vertu et de complaisance de Mamoun, qu'une fois, s'étant
Pag. 130. éveillé, il se leva pour chercher à tâtons le vase de nuit, de crainte de réveiller Yahya, fils d'Actham. On sait aussi qu'ils faisoient ensemble la prière de l'aurore. Comment concilier cela avec ces prétendues débauches de vin ? D'ailleurs Yahya, fils d'Actham, est un des docteurs qui nous ont transmis des traditions : l'imam Ahmed, fils de Hanbal (46), et le kadhi Ismaïl (47), ont fait son éloge ; Termédhi, dans son grand recueil, intitulé *Djami* (48), a rapporté des traditions sur son autorité, et le Hafedh Mézéni (49) assure que Bokhari (50) a cité, non dans son *Djami* (51), mais dans un autre ouvrage, quelques traditions, sur l'autorité de Yahya. Ainsi censurer Yahya et flétrir sa mémoire, c'est calomnier aussi tous ces personnages. Les gens qui parlent étourdiment de ce qu'ils ne savent pas, l'ont encore accusé d'un penchant dépravé pour l'amour antiphysique ; ils ont en cela menti contre Dieu et calomnié les savans, sur la foi de quelques anecdotes très-incertaines, qui peut-être ne sont autre chose que des inventions de ses ennemis : car son mérite éminent et l'amitié que le khalife avoit pour lui, lui avoient fait des envieux. Mais certes, distingué, comme il l'était, par la science et la piété,

il étoit bien loin d'un vice si abominable. On parloit un jour à Ebn-Hanbal des soupçons dont Yahya étoit l'objet. Alors il s'écria : « Grand Dieu ! grand Dieu ! quel est celui qui dit des » choses comme cela ! » Il témoigna rejeter avec indignation une inculpation de cette nature, et fit l'éloge de Yahya. A l'occasion de semblables propos qu'on tint à Ismaïl, celui-ci dit : « A Dieu » ne plaise que la réputation de vertu d'un homme tel que » Yahya, souffre quelque chose des mensonges d'un scélérat ou » d'un envieux ! Yahya, fils d'Actham, ajoutoit-il, étoit trop pur » devant Dieu, pour être coupable de ces penchans infames dont » on l'accuse. Je connoissois ses dispositions les plus secrètes, *Pag. 131.* » et je sais qu'il étoit pénétré de la crainte de Dieu ; mais il étoit » naturellement badin et d'un caractère enjoué, et voilà la cause » des calomnies qu'on a débitées sur son compte. » Ebn-Hayyan (52) l'a compris au nombre des auteurs de traditions, dignes de confiance. « Il ne faut point, dit-il, s'arrêter aux his- » toires qu'on raconte à son sujet : car la plupart sont sans » aucun fondement. »

On peut encore assimiler à ces récits si peu dignes de confiance, ce qu'Ebn-Abd-rabbihi, auteur du livre intitulé *le Collier*, rapporte de l'anecdote d'une corbeille qui fut cause que Mamoun devint le gendre de Hasan, fils de Sahel (53), en épousant sa fille Bouran (54). Suivant ce récit, une nuit que Mamoun faisoit la ronde dans les rues de Bagdad, il aperçut une corbeille qui étoit suspendue de la terrasse d'une maison, par des cordons et des attaches de soie bien torse. Il s'assit dans la corbeille et saisit un des cordons ; alors les cordons se mirent en mouvement, et l'enlevèrent jusqu'à un appartement dont on fait une description admirable : les tapis, la disposition des salons, la beauté de leur décoration, tout enchantoit les yeux et ravissoit les ames. Alors sortit de derrière les tentures (55) une femme d'une beauté charmante et ornée des grâces les

plus séduisantes: elle le salua et l'invita à manger avec elle. Mamoun passa toute la nuit à boire du vin en sa compagnie, jusqu'à ce que le jour venant à paroître, il alla retrouver ses gens au lieu où il les avoit laissés et où ils l'attendoient; mais cette beauté lui avoit inspiré une passion si violente, qu'il ne put s'empêcher de rechercher l'alliance de son père. Quelle analogie cela a-t-il avec tout ce que nous connoissons de Mamoun, sous le rapport de la science, de la religion, de son attention à modeler sa conduite sur celle des premiers khalifes
Pag. 132. de sa race, distingués par leurs vertus, et sur celle des quatre premiers successeurs de Mahomet, qui sont comme les fondemens de l'islamisme; de ses conférences avec les docteurs, enfin de son exactitude à observer, dans ses prières et dans ses ordonnances, toutes les lois divines! Comment croire d'un tel prince qu'il ait fait des actions qui ne conviennent qu'à des libertins accoutumés à courir la nuit! Entrer à des heures indues dans les habitations, et venir se mêler sans être attendu à des conversations nocturnes, c'étoit l'usage des amoureux chez les Arabes. D'un autre côté, comment une telle conduite peut-elle se concilier avec le rang que tenoit la fille de Hasan, fils de Sahel, avec son illustration, enfin avec les habitudes d'honnêteté et de vertu qui distinguoient la maison de son père!

On trouve beaucoup d'anecdotes de ce genre dans les livres des historiens; mais ce qui porte à inventer de telles fables et à les raconter, c'est le penchant qu'on éprouve soi-même à s'abandonner à toutes les voluptés défendues, et le mépris pour toutes les règles de la décence. On veut se faire des autorités et des exemples qui puissent servir d'excuse à son propre libertinage, et c'est pour cela qu'on est avide d'anecdotes de ce genre, et qu'on feuillette les recueils de poésie pour en trouver. Certes, si ces gens-là imitoient les hommes des anciens temps dans le reste de leur conduite, et dans les bonnes qualités

qui convenoient à leur manière d'être, et dont l'histoire nous a transmis le souvenir, *cela vaudroit bien mieux pour eux ; ah! s'ils savoient* (56)! Je reprenois un jour un jeune prince d'une famille royale, de l'empressement qu'il mettoit à apprendre la musique vocale et instrumentale, et je lui disois: « Cela n'est » pas digne de vous et ne convient pas à votre rang. — Com- » ment, me dit-il, ne voyez-vous pas qu'Ibrahim, fils de » Mahdi, excelloit dans cet art, et étoit le premier chanteur de *Pag. 133* » son temps (57)? — Par Dieu, lui répondis-je, que ne prenez- » vous plutôt pour modèle son père ou son frère (58)! Ne » voyez-vous pas vous-même combien ce goût-là a mis Ibrahim » au-dessous d'eux! » Il resta sourd à mes avis et me tourna le dos.

Un autre genre d'erreur, mais peu sensible, dans lequel on tombe en fait d'histoire, c'est de ne point faire attention aux changemens de circonstances que les nations et les peuplades éprouvent par la révolution des siècles et la succession des âges. C'est là une méprise grave, mais très-cachée, parce qu'elle n'a lieu qu'après une longue suite de générations, et qu'il n'y a que quelques hommes supérieurs qui puissent s'en apercevoir. En effet, les circonstances, les habitudes, les opinions, ne demeurent pas toujours les mêmes pour le monde et pour les nations, et elles ne forment point une manière d'être immuablement fixée et toujours identique: ce n'est au contraire qu'une vicissitude continuelle qui se développe avec la succession du temps, et une suite perpétuelle de manières d'être qui font place les unes aux autres: et ce qui a lieu à cet égard pour les individus, les petites périodes de temps (59) et les villes, a lieu également pour les grandes régions, les provinces, les longues périodes et les empires; *c'est ainsi que Dieu en a toujours agi précédemment envers ses serviteurs* (60). Les nations des premiers Perses, des Syriens,

des Nabatéens, des Tobbas (du Yémen), des enfans d'Israël, et des Égyptiens (61), ont paru d'abord dans le monde. Ces nations ont eu chacune, par rapport à leurs dynasties, à leurs états, à leurs modes de gouvernement, à leurs arts, à leurs langues, à leurs usages particuliers, à leurs relations de tout genre avec leurs contemporains, des caractères qui leur étoient propres; et les traces qui subsistent encore de leur existence,
pp. 234. nous font connoître quelle a été leur organisation sociale. Après elles sont venus la seconde nation des Perses, les Grecs, les Arabes et les Francs: les circonstances qui caractérisoient les âges précédens ont subi des changemens, et les usages anciens ont fait place à d'autres, les uns analogues à ceux qu'ils remplaçoient, les autres entièrement différens. Plus tard a paru l'islamisme, qui a placé le pouvoir dans la main des descendans de Modhar, et une nouvelle révolution a encore eu lieu dans toutes les circonstances dont nous parlons. Alors se sont établis les usages dont la plus grande partie subsiste encore aujourd'hui et se transmet des pères aux enfans. La puissance des Arabes a passé à son tour, et le temps a entraîné dans sa course ceux qui avoient jeté les fondemens de leur gloire et qui en avoient élevé l'édifice. L'autorité est devenue le partage d'autres nations, étrangères aux Arabes: les Turcs, dans l'orient; dans l'occident, les Berbers; les Francs, dans les régions septentrionales, en ont obtenu la possession. La révolution qui a dépouillé les Arabes de la puissance, a fait disparoître des peuples, et introduit de nouvelles circonstances et de nouveaux usages à la place de ceux qui sont tombés dans l'oubli et qu'on a perdus de vue. La principale cause qui produit ces sortes de modifications, c'est que chaque peuplade suit ordinairement les usages de celui qui la gouverne, comme le dit cette maxime proverbiale: *les hommes se conforment à la religion de leur roi.* Les dépositaires du pouvoir ne manquent point, lors-

qu'une fois ils sont en possession de l'autorité souveraine, d'adopter un grand nombre des usages de ceux qui les ont précédés, sans renoncer aux pratiques propres à leur nation: il s'établit donc, sur quelques points, des coutumes contraires à celles qui avoient lieu sous la domination précédente. Lorsqu'il survient un troisième changement de gouvernement, et que la dynastie qui s'élève fait aussi un mélange des usages établis *Pag. 135.* avec ceux qui lui sont personnels, il en résulte encore une nouvelle opposition avec les coutumes précédentes, et surtout avec celles de la première dynastie. De degré en degré, la différence entre les anciens et les nouveaux usages va toujours en croissant, jusqu'à ce que la divergence devienne totale. Ainsi, tant que durera la succession des peuples et des races qui se remplacent l'une l'autre, elle sera toujours accompagnée d'altérations dans les mœurs et la manière d'être.

Or, comme les hommes sont naturellement portés à juger des choses par comparaison avec celles qu'ils ont sous les yeux, comparaison qui est sujette à l'erreur, cette disposition, jointe à l'étourderie et au défaut de réflexion, les éloigne et les détourne de la vérité qu'ils cherchent à atteindre, et les entraîne dans de faux jugemens (62). De là il arrive fréquemment que quand ils entendent raconter des faits des temps passés, et qu'ils ne se doutent même pas des modifications et des révolutions survenues dans la manière d'être de la société, ils appliquent du premier abord à ces événemens l'état actuel des choses, et ils en jugent par ce qu'ils ont sous les yeux, tandis qu'il y a entre les deux termes de comparaison des différences considérables: ils tombent ainsi dans le précipice de l'erreur.

De ce genre sont les idées que se font certaines gens, lorsque, feuilletant les livres d'histoire, ils voient le rôle que jouoient autrefois les kadhis, qui conduisoient les armées et avoient le commandement dans les expéditions militaires. Aussitôt les

suggestions de l'ambition leur persuadent qu'ils peuvent aspirer au même rang, parce qu'ils s'imaginent que l'office de kadhi (63) est encore aujourd'hui ce qu'il étoit dans ces temps-là. Quand ils lisent qu'Ebn-Abi-Amer, chambellan de Héscham, et qui exerçoit réellement l'autorité sous le nom de ce prince (64), et Ebn-Abbad, l'un de ces petits rois qui ont régné à Séville (65),
Pag. 136. avoient pour pères des kadhis, ils se persuadent tout de suite que ces kadhis étoient comme ceux de notre temps, et ils ne se doutent pas des changemens qui sont survenus dans l'emploi de kadhi, comme nous le ferons voir dans le premier livre, à la section où nous traiterons de cette charge. Ebn-Abi-Amer et Ebn-Abbad appartenoient à ces tribus arabes qui avoient soutenu la puissance des Ommiades en Espagne, et ils étoient animés du patriotisme (66) qui caractérise ces tribus. Ils y tenoient un rang distingué, et ce n'est point par suite de la charge de kadhi telle qu'elle est aujourd'hui, qu'ils sont parvenus à ce haut rang d'autorité et de puissance. Mais c'est qu'autrefois l'office de kadhi n'étoit confié qu'à des hommes animés de l'esprit de patriotisme, et appartenant soit aux tribus entre les mains desquelles étoit la souveraineté, soit aux familles qui formoient leur clientèle, comme il en est aujourd'hui, dans le Magreb, de l'office de vizir. Voyez aussi comme on leur confioit le commandement des armées dans les expéditions annuelles (67), et la direction des affaires de la plus haute importance, affaires qu'on ne sauroit remettre qu'entre les mains d'hommes que le sentiment du patriotisme rend capables de les bien conduire (68). C'est donc ici une erreur où l'on tombe en jugeant des faits d'après un ordre de choses qui leur est étranger.

Ce genre de méprise est commun sur-tout parmi les Espagnols peu éclairés de nos jours; parce que le patriotisme a disparu depuis plusieurs siècles des contrées qu'ils habitent,

et cela à cause que la domination des Arabes s'y est éteinte, et qu'elles ont cessé d'être au pouvoir des tribus des Berbers chez lesquelles existe aussi le patriotisme. Ils ont conservé leurs généalogies arabes; mais ce sentiment de patriotisme et d'une défense commune qui mène à l'honneur et à la gloire, a totalement disparu. Ils sont abaissés à la condition des sujets *Pag. 137.* d'une race étrangère, qui ne se prêtent point secours les uns aux autres, que la force a subjugués, et qui sont voués à un mépris éternel. Ils s'imaginent que l'autorité et la supériorité sont toujours attachées à leur origine et à leurs généalogies, malgré les révolutions qui ont changé le gouvernement, et vous trouverez parmi eux des hommes de métier et des artisans qui osent aspirer à faire valoir ces droits, et qui en ambitionnent la jouissance.

Ceux au contraire qui ont des rapports personnels avec les tribus qui habitent le rivage africain, qui connoissent par eux-mêmes le patriotisme de ces tribus, et les dynasties qui y règnent, et qui savent comment la domination s'acquiert chez les peuples et dans les sociétés politiques, tombent rarement dans de pareilles erreurs, et ne se font guère de fausses idées dans la considération de ces matières.

Fin de l'Extrait des Prolégomènes historiques d'Ebn-Khaldoun.

NOTES DU N.° VII.

(1) L'ouvrage d'Ebn-Khaldoun, duquel ce morceau est tiré, jouit d'une grande célébrité dans le Levant, et mérite effectivement cette renommée. Hadji-Khalfa en parle en divers endroits de sa Bibliographie. Voici ce qu'il en dit à l'article تاريخ ابن خلدون : « Chro-» niques d'Ebn-Khaldoun, le kadhi Abd-alrahman Hadhrami Maléki, » fils de Mohammed, mort en l'année 808. C'est un ouvrage consi-» dérable, et d'une très-grande utilité; les événemens y sont rangés » suivant l'ordre des années. On dit que l'auteur étoit kadhi d'Alep, » quand Timour prit cette ville : il tomba entre les mains du vainqueur, » et demeura prisonnier de ce prince, qui l'admit dans sa familiarité et » l'emmena avec lui à Samarcande. Un jour Ebn-Khaldoun dit à » Timour: J'ai composé une grande histoire dans laquelle j'ai raconté » toutes les batailles; je l'ai laissée en Égypte, et elle tombera, sans doute, » entre les mains de ce fou : il vouloit dire, du sultan Barkouk. Timour » lui dit: Ne seroit-il pas possible de mettre remède à cela, et de recou-» vrer ce livre! En conséquence, Ebn-Khaldoun lui demanda la per-» mission de retourner en Égypte, pour rapporter ce livre, et Timour » le lui permit. Peut-être ce livre est-il celui qui contient l'histoire des » journées célèbres des Arabes, *des Grecs* روم (il faut lire العجم *des* » *Persans*), et des Berbers. *Un tiers de ce livre est connu sous le titre* » *de* Mokaddéma, *et l'on en a souvent fait un ouvrage séparé* وقد اشتهر » نحو ثلثه بالمقدّمة ودوّن مفردا . » (Je suis la leçon du man. de Pétis de la Croix: dans les deux man. de la biblioth. du Roi, n.os 733 et 875, on lit ودون المفرد.) « Nous en parlerons en détail sous la lettre » *Aïn.* »

L'article auquel Hadji-Khalfa renvoie ici, est conçu en ces termes : العبر وديوان المبتدا والخبر فى ايّام العرب والعجم والبربر c'est-à-dire : « *Les exemples instructifs, et Recueil du* Sujet *et de l'*Attri-» but, *concernant les journées des Arabes, des Persans et des Berbers.* » C'est l'ouvrage plus connu sous le titre de المقدّمة فى التاريخ *Pro-*

» *légomènes historiques* du kadhi'lkodhat Abd-alrahman Aschbili (c'est-
» à-dire de Séville) Hadhrami, fils de Mohammed, fils de Khaldoun,
» mort en 808. Il contient une préface et trois traités. La préface
» roule sur l'excellence de l'histoire. Le premier traité a pour objet
» *le genre humain considéré en société, et tous les accidens de cette société*
» الاوّل فى العمران وما يعرض فيه : on s'est accoutumé à donner à
» ce premier traité le titre de *Prolégomènes*, en sorte que ce titre est
» devenu comme son nom propre. Le second traité comprend l'His-
» toire des Arabes depuis le commencement du monde, et celle des
» états contemporains. » (Je lis من بدا الخليقة, au lieu de منه
هذا الخليقة comme on lit dans les manuscrits n.os 733 et 875.)
« Le troisième renferme l'Histoire des Berbers du Magreb. C'est un
» ouvrage très-instructif, où l'on trouve des choses qui ne se ren-
» contrent point ailleurs, &c. »

Enfin, au mot مقدّمة ابن خلدون, Hadji-Khalfa renvoie à l'article que je viens de rapporter, en ces termes :

مقدّمة ابن خلدون فى التاريخ سمّاها المؤلّف (المؤلّف) بكتاب العبر
وديوان المبتدا والخبر فى ايام العرب والعجم والبربر ومن فى العين
موصوفا بفصوله وابوابه

« Prolégomènes d'Ebn-Khaldoun sur l'histoire. L'auteur les a inti-
» tulés : *Les exemples instructifs* &c. Nous en avons parlé à la lettre
» *Aïn*, et nous en avons indiqué les principales divisions et les sub-
» divisions. »

Ebn-Khaldoun commence son premier traité en ces termes :

« L'histoire n'est autre chose que le tableau de la société humaine,
» c'est-à-dire, de l'habitation des hommes en ce monde, et de toutes
» les formes et les accidens dont la nature même de cette société peut
» être affectée, comme l'état de sauvage, la civilisation, les liens qui
» attachent ensemble les membres des agrégations sociales, la do-
» mination des hommes les uns sur les autres obtenue par la force, la
» formation des sectes et des empires qui naissent de ces causes, et
» leurs diverses nuances, les professions entre lesquelles les hommes
» se partagent pour gagner leur vie et se procurer leur subsistance,
» les sciences, les arts, enfin toutes les circonstances variées qui
» affectent la société humaine par une suite même de sa nature. »

كانت حقيقة التاريخ انه خبر عن الاجتماع الانساني الذي هو عمران العالم وما يعرض لطبيعة ذلك العمران من الاحوال مثل التوحش والتانس والعصبيات واصناف التغلبات للبشر بعضهم على بعض وما ينشا عن ذلك من الملك (الملل) والدول ومراتبها وما ينتحله البشر باعمالهم وصنائعهم من الكسب والمعاش والعلوم والصنائع وسائر ما يحدث في ذلك العمران بطبيعته من الاحوال

On voit par-là ce qu'Ebn-Khaldoun entend par عمران ou autrement العمران البشري والاجتماع الانساني, qu'on peut rendre par *le genre humain en société*. Le jugement que Hadji-Khalfa porte de cet ouvrage me paroît bien fondé, et les prolégomènes annoncent un historien qui a fait usage d'une critique éclairée. Le but principal de l'auteur paroît avoir été de faire connoître en détail l'histoire des différentes dynasties du Magreb, qui tiroient leur origine des Berbers, et il avertit même ses lecteurs de la manière dont il rendra, en lettres arabes, certaines articulations particulières à ces peuples, quand elles se rencontreront dans les noms propres d'hommes ou de lieux.

Il est fait mention d'Ebn-Khaldoun dans l'Histoire de Grenade, manuscrit arabe de la bibliothèque de l'Escurial, dont Casiri a donné des extraits (*Bibl. Ar. Hisp. Escur.* tom. II, p. 105). L'auteur de cet ouvrage, qui écrivoit en 769 de l'hégire, indique plusieurs écrits d'Ebn-Khaldoun, et entre autres une histoire des Arabes en cinq tomes: il dit qu'Ebn-Khaldoun florissoit en 756, ce qui doit s'entendre apparemment de ses commencemens, puisqu'il est mort en 808.

J'apprends d'Abou'lmahasen, dans son المنهل الصافي, man. ar. n.° 650 de la bibliothèque du Roi (ci-devant page 114), qu'Ebn-Khaldoun naquit à Tunis, le premier de ramadhan 732. Ce fut aussi dans cette ville qu'il fit ses études. Ayant perdu ses père et mère de la peste en 749, il fut attaché au service du gouverneur de Tunis, pour écrire en gros caractères sur les diplomes la devise ou *togra* du sultan Abou-Ishak Ibrahim, fils du sultan Abou-Becr, et cinquième roi de la dynastie des Abou-Hafs. Ce chiffre contenoit les mots: *Louanges à Dieu et actions de grâces* الحمد لله والشكر لله. Il quitta Tunis en l'année 784, et vint à Alexandrie et de là au Caire, où il se fixa. Le sultan Barkouk le

nomma en 786 kadhi'lkodhat de la secte des Malékites; mais sa fermeté à rejeter toutes les recommandations et les sollicitations des grands de la cour, le fit déposer en 787. Nommé de nouveau à la même place en 801, la mort de Barkouk, qui suivit de près, la lui fit perdre encore. Ayant suivi en Syrie le sultan Mélic-alnaser Faradj, il devint prisonnier de Tamerlan, lors de la prise de Damas. Quand ce conquérant retourna dans son pays, il rendit la liberté à Ebn-Khaldoun, qui revint au Caire. Il y fut nommé pour la troisième fois kadhi'lkodhat, en 803; et après avoir encore perdu et recouvré plusieurs fois cette place, il mourut subitement, en étant revêtu, le mercredi 25 de ramadhan 808, âgé de 76 ans et 25 jours. Voyez les *Tablettes historiques* de Hadji-Khalfa, p. 101.

Abou'lmahasen n'entre dans aucun détail sur les ouvrages de ce savant, et ne dit ni d'où lui venoit le surnom d'*Ebn-Khaldoun*, ni pourquoi on lui donne ceux d'*Aschbili* et *Hadhrami*. Le premier auroit pu faire croire qu'il étoit de Séville, et le second, qu'il tiroit son origine de la province de Hadhramaut. Apparemment il aura fixé pendant quelque temps son séjour à Séville, et il est vraisemblable que sa famille étoit originaire du Hadhramaut. Il avoit pour *prénom* (كنية), *Abou-Zeid* ابو زيد, et pour *titre honorifique* (لقب), *Waliyy-eddin* ولى الدين. *Voyez* la vie de Tamerlan par Ebn-Arabschah, édition de Manger, tom. II, pag. 787.

Soyouti dit un mot d'Ebn-Khaldoun dans son كتاب المحاضرة, manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 791, f. 182, *recto*.

Si l'on ajoutoit foi au catalogue imprimé des manuscrits orientaux de la bibliothèque du Roi, on croiroit que le manuscrit arabe n.° 769 contient des fragmens de l'histoire d'Ebn-Khaldoun; mais ces fragmens appartiennent à l'ouvrage de Schéhab-eddin Ahmed Fasi, intitulé كتاب الجمان, comme je l'ai dit ailleurs. *Voyez* Not. et Extraits des man. tom. II, pag. 125.

M. de Guignes a cité souvent, dans son Histoire des Huns, Ebn-Khaldoun; mais l'ouvrage qu'il a cité sous ce nom, doit être celui de Schéhab-eddin Ahmed Fasi. J'ai dit dans la notice de l'ouvrage de Schéhab-eddin, qu'Ebn-Khaldoun est mort à Samarkande; j'ai suivi en cela la notice du Catalogue imprimé des manuscrits du Roi, et l'autorité de d'Herbelot; mais celle d'Abou'lmahasen est au-dessus de tout doute.

Je dirai encore un mot de ce titre singulier ديوان المبتدا والخبر

Recueil du Sujet et de l'Attribut, donné par Ebn-Khaldoun à son ouvrage. Je crois qu'il a voulu dire que cet ouvrage étoit parfaitement complet, et qu'il n'y manquoit rien, de même qu'une proposition grammaticale est complète, quand on réunit un *sujet* مبتدا à un *attribut* خبر. Les Arabes, qui font grand cas de l'étude de la grammaire, aiment beaucoup les expressions figurées empruntées de cet art.

J'ai eu, pour donner le texte d'Ebn-Khaldoun, trois manuscrits complets de ses Prolégomènes historiques, et deux fragmens du même ouvrage. Des trois manuscrits complets, l'un appartient à la bibliothèque du Roi, et a été acheté, à ma demande, à Constantinople, il y a une quinzaine d'années; un autre m'a été donné par M. Rousseau, consul général de France à Bagdad, et le troisième fait partie d'une collection formée par le même M. Rousseau, et par lui vendue récemment à S. M. l'empereur de Russie. Les deux fragmens m'appartiennent; l'un a été écrit en Asie, et l'autre m'a été envoyé de Tanger par M. Delaporte, vice-consul de France, qui l'a fait copier pour moi. Les Prolégomènes historiques d'Ebn-Khaldoun ont été traduits en turc.

(2) La manière dont est employé ici le verbe passif اعتقد, montre que l'actif اعتقد peut gouverner son complément directement à l'accusatif, et n'exige pas nécessairement l'emploi de la préposition على. Cela confirme ce que j'ai dit ci-devant note (18), pag. 315. *Voyez* mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXIII, pag. 241, et séance XXXII, pag. 358. Dans un manuscrit on lit اعتدّ: c'est, je crois, une faute.

(3) Ebn-Khaldoun donne ici pour premier exemple des erreurs commises par les historiens, ce que Masoudi et d'autres écrivains ont rapporté au sujet des enfans d'Israël, dont Moïse fit le dénombrement dans le désert, et qui, en ne comptant que les hommes de vingt ans et au-dessus, en état de porter les armes, formoient une armée de 600,000 combattans. Ce nombre lui paroît très-exagéré, et contraire à toutes les données de l'expérience: car il faut juger, dit-il, du passé par le présent; le passé et le présent se ressemblant plus que deux gouttes d'eau. Si cependant, ajoute-t-il, on regarde la multiplication prodigieuse des enfans d'Israël comme un miracle et comme l'accomplissement d'une promesse divine, alors il n'y a plus de difficulté à faire contre ce récit, à moins qu'on ne suppose que les Juifs ont altéré leurs livres saints; ce qui lui paroît peu vraisemblable.

Un second exemple des erreurs graves dans lesquelles sont tombés

les historiens, c'est, suivant notre auteur, tout ce qu'on raconte des expéditions et des conquêtes faites par divers *tobbas* ou rois du Yémen, dans l'Afrique occidentale et septentrionale, et dans la Bactriane, le Turquistan et la Chine, et des colonies arabes qui, à la suite de ces expéditions, se seroient établies dans ces contrées lointaines.

Ebn-Khaldoun n'admet pas davantage tout ce que les commentateurs de l'Alcoran ont écrit d'une ville antique nommée ارم *Irem*, et d'un roi appelé *Scheddad*, qui auroit exécuté des ouvrages merveilleux, et seroit péri à l'âge de 900 ans avec toute sa nation, par un effet de la vengeance divine. Il fait voir combien ces récits sont dénués d'autorité, et combien sont futiles les motifs qui ont porté les commentateurs de l'Alcoran à les adopter, pour se débarrasser de quelques difficultés grammaticales, au grand détriment du respect dû à ce livre divin.

A la suite de cela vient le morceau que je donne ici sur les véritables causes de la chute des Barmékides.

(4) Le mot مدخولة signifie *un palmier dont l'intérieur est pourri*, mais il se dit aussi métaphoriquement d'un homme dont la raison est altérée. Ce mot est employé ici très à propos en parlant de récits qui ont une apparence de vraisemblance, mais qui, examinés de plus près, offrent des caractères évidens de fausseté. Voici ce que dit Djéwhari:

الدَّخَل العيب والريبة ومن كلامهم ترى الفتيان كالنخل وما يُدريك بالدخل وكذلك الدخل بالتحريك يقال هذا الامر فيه دَخَل ودَغَل بمعنى وقوله تعالى ولا تتّخذوا أيمانكم دَخَلا بينكم اى مكرا وخديعة وهم دَخَل فى بنى فلان اذا انتسبوا معهم وليسوا منهم ودُخِلَ فلان فهو مدخول اى فى عقله دَخَل ونخلة مدخولة اى عفنة الجوف والمدخول المهزول

L'auteur du Kamous dit aussi dans le même sens:

دَخِل امره كفرح فسد داخله... ونخلة مدخولة عفنة والمدخول المهزول ومن فى عقله دَخَل وقد دُخِل كعُنِي

En françois, dans le langage familier, nous employons le mot *véreux* dans le même sens: on dit *un effet véreux*, *une créance véreuse*.

(5) L'auteur veut dire que Djafar descendoit d'un esclave, affranchi par la maison des Abbasides.

(6) J'ai préféré خلالها à جلالها que donnent plusieurs manuscrits.

(7) L'auteur de l'Histoire généalogique des descendans d'Ali (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 853) établit ainsi la descendance de Saffah et de Mansour. Il les fait fils de Mohammed surnommé *Motasim* المعتصم, fils de Mohammed surnommé *Camil* الكامل, fils d'Abd-allah surnommé *Khaïr* الخير, fils d'Abbas, fils d'Abd-almotalleb, fils d'Abou-Taleb. Selon ce même écrivain, Ali surnommé *Seddjad* auroit été l'un des fils d'Abd-allah, et père de Mohammed Camil. *Voyez* fol. 64 *recto*.

L'ouvrage que j'ai cité ici, a pour titre النفحة العنبرية في انساب آل خير البرية, et pour auteur *Abou-Fodhaïl Mohammed Cadhim* ابو فضيل محمد الكاظم, qui vivoit en l'année 891 de l'hégire (fol. 44 *recto*). Cet auteur nomme le roi du Yémen qui régnoit de son temps (fol. 3 *recto*); il nomme aussi un descendant d'Ali, qui, à la même époque, régnoit dans le Mazendéran (fol. 18 *verso*).

(8) Le mot العروبية signifie *la race arabe pure et non mélangée*.

(9) Ce passage est diversement altéré dans les manuscrits. La leçon que j'ai suivie me paroît n'être susceptible d'aucune difficulté. Le verbe تولّى est opposé à تملّك; ce dernier signifie *posséder quelque chose par force et à titre de conquête*, et تولّى veut dire *avoir sur quelqu'un le droit que conserve sur un esclave affranchi la personne qui l'a affranchi, ou qui lui a fourni le moyen de racheter sa liberté*: ce droit se nomme ولاء. On peut consulter sur ce droit le *Mishcat-ul-masabîh*, tom. I, pag. 424, et tom. II, pag. 25; le *Hédaya*, texte arabe, tom. II, pag. 749, et traduction anglaise, tom. III, pag. 436 et suiv. On y trouve la décision que donna Mahomet sur le droit nommé ولاء, à l'occasion d'une fille nommée *Barira*, qui s'étoit vendue pour un temps à un Juif, et à laquelle Ayéscha fournit la somme nécessaire pour racheter sa liberté. Cette décision, qui forme le principe général en cette matière, est conçue en ces termes: الولاء لمن اعتق. Les droits et les charges qui résultent de cette sorte d'affinité que la loi établit entre

l'esclave affranchi et celui qui lui a donné la liberté, se réduisent à deux objets. 1.° Si l'esclave affranchi se trouve susceptible d'une *amende* دية, parce qu'il a commis un meurtre, cette obligation tombe, à son défaut, sur celui qui l'a affranchi. 2.° Celui qui a donné la liberté à un esclave, a le droit d'hériter de lui, sans qu'il y ait réciprocité à cet égard en faveur de l'affranchi.

Il faut observer que le droit nommé ولاء est de deux sortes: la première dont il est ici question et qui résulte de l'affranchissement, se nomme ولاء عتاقة, ou ولاء نعمة; la seconde résulte d'une convention spontanée entre deux personnes et s'appelle ولاء موالاة.

Ce que j'ai dit ici de Barira affranchie par Ayéscha, doit servir à rectifier ce qu'on trouve à ce sujet dans la note (45) de ma traduction du Traité des poids et des mesures légales des Musulmans, par Makrizi, page 26.

(10) Le texte porte: جذبت بضبعه وضبع ابيّة, ce que plusieurs copistes, faute de l'entendre, ont altéré de diverses manières. Cela veut dire, à la lettre, que la haute fortune des Abbasides *avoit tiré le bras de Djafar et le bras de son père.* Cette expression figurée ne se trouve point dans nos dictionnaires, pas même dans le *Sihah* de Djewhari ni le *Kamous* de Firouzabadi. Je l'ai indiquée d'après quelques commentateurs de Hariri, dans mon commentaire sur cet auteur (préface, pag. 11), mais sans en fixer le sens, que je ne connoissois pas bien. En consultant ce passage, on verra que, quoique le verbe جذب, au sens propre, régisse son complément à l'accusatif, il le régit, au sens figuré, par l'interposition d'une préposition, ce qui a lieu aussi par rapport à d'autres verbes, et est digne d'attention.

(11) Au lieu de زفتهم, quelques manuscrits portent زفّتهم; mais je crois cette leçon mauvaise, le verbe زفّ signifiant proprement *conduire l'épouse à la maison de l'époux.*

(12) A la lettre, *les scorpions de la délation se glissèrent vers le lit mollet de la puissance, qu'ils s'étoient préparé:* وثّره et وثّره signifient la même chose que وطّأه.

(13) Le nom de Kahtaba, fils de Schébib, est célèbre dans l'histoire

des guerres qui mirent la maison d'Abbas en possession du khalifat. (*Voy.* d'Herbelot, *Bibl. or.* au mot *Cahtaba*; Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. I, pag. 473-481, et Ebn-Kotaïba, dans les *Annot. histor.* du même volume, pag. 136 et suiv.) Je ne sais si Schébib, père de Kahtaba, est le personnage dont Reiske a donné l'histoire d'après Ebn-Kotaïba. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. I, *Annot. hist.* pag. 98.

(14) J'ai un peu paraphrasé le texte, qui peut-être renferme quelque faute. J'ai donné ici au mot الحجر le sens qu'a le verbe حجر dans cette phrase de Hariri: الحجر الحاكم على صاحب الثور. *Voyez* mon Commentaire sur Hariri, séance XXXII, pag. 358.

(15) Mohammed, fils d'Abd allah, en se proclamant lui-même khalife à Médine, avoit pris le nom de *Mahdi*. (*Voyez* Elmacin, *Hist. Sarac.* pag. 102; Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 15. *Voyez* aussi sur la généalogie de Mohammed, la note (11) ci-devant, pag. 35 et suiv.) Quoique le plus grand nombre des manuscrits d'Ebn-Khaldoun que j'ai sous les yeux, portent *fils de Hasan, fils de Hosaïn*, j'ai dû mettre *fils de Hasan II, fils de Hasan I*, &c. Il est bon de faire observer que le nom de *Hasan II* est écrit ici sans article.

(16) Les trois manuscrits portent بذلهم فيه ou بذل لهم, ce qui doit signifier que Yahya avoit donné aux Barmékides un million de pièces d'argent, pour obtenir ce sauf-conduit.

(17) Fakhr-eddin, dans le morceau que j'ai publié dans ce recueil, raconte la même aventure, sans nommer le descendant d'Abou-Taleb qui en fut l'objet. Quant à Yahya, Fakhr-eddin dit positivement que Raschid le fit périr dans sa prison, d'une mort cruelle. (*Voyez* ci-devant pag. 5.) Elmacin (*Histor. Sarac.* pag 114) dit seulement que Raschid le mit en prison et le chargea de fers. Suivant Abou'lféda, il mourut en prison. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 63.

(18) Le texte signifie à la lettre: *Il a créé lui-même le chemin contre lui et contre sa famille, jusqu'à ce que leur voûte a croulé, leur ciel s'est renversé sur eux, et la terre s'entrouvrant a englouti eux et leur maison.*

(19) *Ebd-Abd-rabbihi*, ou, comme on prononce vulgairement, *Ebn-Abd-rabbou*, est un philologue et un poète célèbre de Cordoue. Ses noms et surnoms sont *Abou-Omar Ahmed Kortoubi, fils de Mohammed*; mais il est connu sous le nom d'*Ebn-Abd-rabbihi*. Ebn-Khilcan, qui a donné sa vie, et Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 411), placent sa mort sous l'année 328; il étoit né en 246. Casiri en dit

un mot dans la *Bibl. or. hisp. Escur.* tom. II, pag. 134, et le nom de ce poète s'y trouve aussi, tom. I, pag. 157. Ebn-Abd-rabbihi est auteur d'un recueil intitulé العقد, *le Collier*, livre qui, suivant Ebn-Khilcan, contient des mélanges de toute nature : il est divisé, selon Hadji-Khalfa, en 30 parties qui portent chacune le nom d'une pierre précieuse : la première a pour titre الدرّة في السلطان. Ebn-Abd-rabbihi a aussi laissé, suivant Casiri, un diwan ou recueil de poésies en 20 livres, et une histoire de Cordoue ; mais peut-être ce diwan n'est-il autre chose que le recueil intitulé العقد.

(20) Daoud, fils d'Ali, oncle du khalife Mansour, l'aïeul de Raschid, étant mort en l'année 132 (Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 5), il est impossible qu'il ait eu une conversation avec Raschid au sujet de la disgrace des Barmékides. Je soupçonne que les copistes d'Ebn-Khaldoun ont oublié avant *Daoud* un autre nom, et que notre auteur avoit écrit, *dans sa conversation avec... fils de Daoud, fils d'Ali*, à moins que le *Daoud* dont il s'agit ici, ne soit un parent d'Ebn-Khaldoun. Dans une copie très-imparfaite d'une portion de l'ouvrage d'Ebn-Khaldoun, que j'ai reçue d'Afrique, on lit : في مفاوضة الرشيد عمّ جدّه بدار مورد بن علي, ce qui signifie : *Dans la conversation que Raschid eut avec l'oncle de son grand-père* (c'est-à-dire, l'oncle du grand-père d'Ebn-Abd-rabbihi) *dans la maison de Mourid* (ce nom peut être corrompu), *fils d'Ali.*

(21) *Voyez* sur Asmaï la note (5), ci-devant pag. 34.

(22) Plusieurs manuscrits portent في سمرهم ; dans celui que j'ai reçu de Tanger, on lit في سرّهم. Peut-être la vraie leçon est-elle في سَيْرِهم. Je n'ai pas cru devoir hasarder cette correction.

(23) Ces vers sont du mètre nommé الرمل, dont chaque hémistiche se compose du pied فاعلاتن répété trois fois, le dernier pied de chaque hémistiche étant réduit à trois syllabes, ce qui le change en فاعلا. La mesure est donc, sauf les licences :

– ∪ – – | – ∪ – – | – ∪ – || – ∪ – – | – ∪ – – | – ∪ –

(24) Fodhaïl, fils d'Éyadh, est un homme célèbre parmi les sofis ; on le surnommoit *Abou-Ali* : il étoit né à Bawerd ou Abiwerd, dans le Khorasan ; il étoit déjà fort âgé quand il vint habiter Coufa. Ayant embrassé la vie religieuse, il se retira à la Mecque, et y mourut

en l'année 187. (*Voyez* Ebn-Kotaïba dans le *Kitab almaarif*, manuscrit de ma collection particulière; Djami, dans le نفحات الانس من حضرات القدس, man. pers. de la bibliothèque du Roi, n.os 83 et 112; Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 87.) Fodhaïl avoit commencé par faire le métier de brigand. Quand il se fut converti, il se distingua par un renoncement absolu aux choses du monde. Ebn-Khilcan rapporte dans sa vie plusieurs traits des entrevues de Fodhaïl avec Raschid

(25) Ebn-alsammac se nommoit *Abou'labbas Mohammed, fils de Sabih*, étoit né à Coufa, et se rendit célèbre par sa science, sa piété et ses prédications. Il vint à Bagdad du temps de Raschid, et retourna ensuite à la Mecque, où il mourut en l'année 183, comme le dit Ebn-Khilcan dans sa vie, et non 133, comme on lit dans d'Herbelot, *Bibl. or.* au mot *Sammac*.

(26) Je n'ai trouvé jusqu'ici aucun renseignement sur *Omari*, dont j'ignore le vrai nom. Peut-être est-ce *Obéid-allah Omari, fils de Hafs, fils d'Asem, fils d'Omar, fils de Khattab*, عبيد الله بن حفص بن عاصم بن عمر بن خطّاب العمرى, dont Ebn-Kotaïba parle à la suite de la vie d'Omar, dans le *Kitab almaarif*; il ajoute que c'est *un des auteurs des traditions* العمرى الذى يروى عنه الحديث.

(27) Il s'agit ici de Sofian, fils d'*Oyaïna* عيينه, docteur célèbre, qui naquit à Coufa en l'an 107, et mourut à la Mecque en 198. On trouve sa vie dans Ebn-Khilcan, et ce biographe rapporte quelques anecdotes à son sujet, dans la vie de Fodhaïl. Ebn-Kotaïba, dans le *Kitab almaarif*, place sa mort en 178. *Voyez* d'Herbelot, *Bibl. or.*, au mot *Sofian ben-Aïnah*.

(28) J'ignore quel est le fait auquel Ebn-Khaldoun fait allusion en cet endroit.

(29) C'est un passage de la surate يس de l'Alcoran. *Voyez* sur. 36, v. 21, édition de Hinckelmann.

(30) Malec, fils d'Anas, auteur d'une des quatre sectes orthodoxes de l'islamisme, mourut en l'année 177 ou 179 de l'hégire. Ce docteur semble avoir renoncé, sur la fin de ses jours, à la pratique de toutes les œuvres de piété, sans qu'on en sache la raison: il refusoit de s'expliquer à ce sujet. On trouve sa vie dans Ebn-Khilcan. *Voyez* d'Herbelot, *Biblioth. or.* au mot *Malek*; Aboul'féda, *Annal. Moslem.*

tom. II, pag. 67, et 646; Ed. Pocock. *Spec. Hist. Ar.* édition de White, pag. 25 et 287 et suiv.

(31) *Mouatta* الموطّأ est le titre du recueil de *hadiths* ou traditions, composé par Malec, fils d'Anas. Le mot موطّأ signifie *aplani, rendu commode et facile à marcher.* Malec donna sans doute ce nom à son ouvrage, parce qu'en le composant, il avoit eu en vue de se conformer à l'ordre de Mansour, qui lui avoit dit وطّئه توطئة للناس, comme le rapporte Ebn-Khaldoun. On croit que le *Mouatta* est le premier recueil de *hadiths* qui ait été mis par écrit; jusque-là on s'étoit contenté de la transmission orale des traditions. Hadji-Khalfa rapporte que Raschid proposa à Malec de faire afficher le *Mouatta* dans la Caaba, et d'obliger tous les hommes à prendre les décisions contenues dans ce recueil pour règle de leur conduite, et que ce fut Malec lui-même qui l'en dissuada. *Voyez* le *Mishcat-ul-masabih*, tom. I, pag. iij.

(32) Ebn-Abbas, auquel remontent un grand nombre de traditions, est Abd-allah, fils d'Abbas, mort en l'année 68 de l'hégire; il fut surnommé ترجمان القران *l'interprète de l'Alcoran*, et سلطان المفسّرين *le prince des commentateurs. Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. I, pag. 289, et 417; d'Herbelot, *Bibl. or.*, au mot *Abbas.*

(33) Abou-Abd-alrahman Abd-allah, fils d'Omar, mort en l'an 73 de l'hégire, étoit un homme d'une vertu à toute épreuve; il fut mis, par son père Omar, au nombre des six personnes qui devoient désigner son successeur au khalifat, mais à condition que personnellement il ne pourroit pas y prétendre. (*Voyez* d'Herbelot, *Bibl. or.*, au mot *Abd-allah, fils d'Omar*; Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. I, pag. 255 et 421, et *adnot. histor.* pag. 97.) Beaucoup de traditions remontent à Abd-allah, fils d'Omar. *Voyez* le *Mishcat-ul-masabih.*

(34) Cet exemple ne prouve autre chose, je pense, que l'extrême avarice de Mansour, avarice qui lui a valu le surnom de دوانقى. (*Voyez* sur cela, Elmacin, *Histor. Sarac.* pag. 104; Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 35 et suiv.) Fakhr-eddin dit de Mansour:

كان المنصور مبخّلا يضرب بشحّه الامثال وقيل كان كريما وانه لما حجّ افضل على اهل الحجاز فكانوا يسمّون عامه عام الخصب والصحيح انه كان رجلا حازما يعطى فى موضع العطآء ويمنع فى موضع المنع وكان المنع عليه اغلب

« Mansour étoit avare, et son avarice a passé en proverbe. D'autres » affirment qu'il étoit généreux, et que, quand il fit le pélerinage, » il versa des bienfaits abondans sur les habitans du Hedjaz, au » point qu'on appela cette année-là, *l'année d'abondance*. La vérité est » que c'étoit un homme prudent, qui donnoit quand il convenoit de » donner, et refusoit quand il étoit a propos de refuser: cependant » il avoit plus de penchant à refuser. »

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 895, fol. 147 *recto*.

(35) Ebn-Kotaïba, dans le *Kitab almaarif*, dit ce qui suit:

الوليد بن المغيرة اوّل من خلع نعليه لدخول الكعبة فى الجاهلية فخلع الناس نعالهم فى الاسلام وهو اوّل من قضى بالعسامة فى الجاهلية فاقرّها رسول الله صلعم وهو اول من حرّم على نفسه الخمر فى الجاهلية وهو اوّل من قطع فى السرقة فى الجاهلية فقطع رسول الله صلعم فى الاسلام

« Wélid, fils de Mogaïra, fut le premier qui, dans le temps du paga- » nisme, ôta ses souliers pour entrer dans la Caaba; on a adopté cette » coutume dans l'islamisme: c'est aussi lui qui, dans le même temps, a » introduit l'usage de terminer les contestations par le serment, ce qui a » été confirmé par Mahomet. Le premier encore, dans le temps du paga- » nisme, il s'interdit l'usage du vin: enfin le premier il punit le voleur en » lui coupant la main, peine que Mahomet a adoptée dans l'islamisme. »

(36) Ce que dit ici Ebn-Khaldoun est peu conforme à ce qu'on observe dans quelques-uns des plus anciens poemes arabes: on y voit des héros mettre au nombre de leurs belles qualités, l'usage immodéré du vin, et leur penchant à sacrifier leur fortune à des parties de débauche, comme leur intrépidité, leur libéralité et leur patriotisme.

(37) On lit dans le texte على شيح. Je suppose que c'est une expression figurée, dont le sens est omis dans nos dictionnaires. Le verbe شيح signifie اقبل على اطراف فخدمته. Un des manuscrits de M. Rousseau porte على شَيْخ: ce mot ne se trouve pas dans les dictionnaires, mais il seroit possible qu'il eût le même sens que شياح. Les adjectifs شاحٌ et شيحان semblent prouver que le verbe شاح est usité à la première

forme : alors شَيْخ signifieroit *diligentia*. *Voyez* mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXVIII, pag. 302, et séance XLIII, p. 483.

(38) Au lieu de نزعات on lit dans un manuscrit نزغات. Les deux racines نزع et نزغ semblent avoir été employées indifféremment l'une pour l'autre, comme on le voit par deux passages parallèles de l'Alcoran, sur. 7, v. 199, et sur. 41, v. 36, édition de Hinckelmann.

Toutefois je pense qu'il faut lire ici نزعات, et que le sens est, *les inclinations des Arabes, leurs coutumes :* car le verbe نزع joint à la préposition إلى, signifie ذهب et مال, *incliner, se porter vers une chose*, et s'il a quelquefois le sens contraire, *s'éloigner, s'abstenir*, ce n'est qu'en vertu de la préposition عن : il en est alors de نزع comme de مال et عدل. (*Voyez* sur le sens de نزع mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XX, pag. 202, séance XXV, pag. 261, et séance XLVII, pag. 559.) C'est aussi par suite de la même signification primitive, que le verbe نزع signifie اشبه *ressembler*. *Voyez* le même Commentaire, séance XLVI, pag. 530.

(39) *Voyez* sur les médecins du nom de *Bakhtischou*, la note (50) ci-devant, pag. 53.

Le médecin Bakhtischou, étant chrétien, pouvoit manger un mets assaisonné avec du vin, ce que ne pouvoit pas faire le khalife. Il s'agissoit donc uniquement pour lui de persuader à ce prince que la chair de ce poisson étoit indigeste, soit qu'on la mangeât seule, soit qu'on la mangeât assaisonnée de toute autre manière qu'avec du vin.

(40) *Voyez* sur Abou-Nowas la note (25) ci-devant, pag. 42.

(41) Le sens du mot نبيذ n'est sujet ici à aucune difficulté, l'auteur ajoutant الثمر ; mais d'ailleurs ce mot paroît avoir été employé pour diverses sortes de liqueurs fermentées. On peut consulter à ce sujet Reiske, dans sa traduction d'Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, p. 271, et M. Frœhn, dans l'ouvrage intitulé *Ibn-Foszlan's und anderer Araber Berichte über die Russen ælterer Zeit*, note (69), pag. 97. Suivant plusieurs traditions, Mahomet lui-même usoit journellement de la liqueur nommée نبيذ. (*Voyez* le *Mishcat-ul-masabih*, t. II. p. 339.) Je crois que le mot نبيذ est ici synonyme de سكر : or, suivant plusieurs docteurs, l'usage de la liqueur nommée سكر n'est pas

défendu: cette liqueur se prépare en faisant infuser des raisins secs ou des dattes dans de l'eau, de manière à en faire une boisson sucrée et légèrement fermentée. Le *nébidh* fait avec du miel, des figues, du blé, du millet et de l'orge, est aussi d'un usage licite, suivant plusieurs docteurs. Quant à celui qui se fait avec des dattes ou des raisins secs, de graves docteurs exigent qu'on lui fasse éprouver un léger degré de cuisson. *Voyez* le *Hédaya*, édition arabe, tom. II, pag. 883, et édition angloise, tom. IV, pag. 160 et 161.

(42) Yahya, fils d'Actham, personnage très-célèbre parmi les docteurs musulmans, est mort en l'année 242 de l'hégire. (*Voyez* d'Herbelot, *Biblioth. or.*, au mot *Yahia, fils d'Actem*; Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 195; Ebn-Khilcan, &c.) Reiske a douté si l'on devoit écrire اكثم ou اكثم; mais Ebn-Khilcan fixe l'orthographe de ce nom; il doit s'écrire par un ث. Yahya tiroit son origine d'*Actham, fils de Saïfi*, de la tribu de Témim, juge célèbre des Arabes avant l'islamisme. *Voyez* M. Eichhorn, *Mon. antiq. hist. ar.* pag. 93.

(43) Je traduis à la lettre les mots du texte فدفن في الريحان, sans savoir précisément ce qu'il faut entendre par-là. Je suppose que l'auteur, s'il n'y a point de faute dans le texte, a voulu dire que Yahya étoit dans une ivresse si complète, qu'on le prit et le couvrit d'herbes odoriférantes pour le faire revenir à lui, et que, quand il fut revenu de son ivresse, il entendit qu'on chantoit à son sujet les vers rapportés par Ebn-Khaldoun.

(44) Ces vers sont du mètre nommé البسيط, dont chaque hémistiche est formé de quatre pieds: le 1.er et le 3.e sont des مُسْتَفْعِلُنْ; le 2.e et le 4.e des فاعلن; mais le فاعلن, à la fin de chaque vers, est changé en فاعِلْ. Ainsi, sauf les licences, la mesure est:

– – ∪ – | – ∪ – | – – ∪ – | – ∪ || – – ∪ – | – ∪ – | – – ∪ – | – –

(45) Au lieu de من حال, peut-être faut-il lire مثل حال.

(46) Ahmed fils de Hanbal, fondateur d'une des quatre sectes orthodoxes, est bien connu; il mourut en l'année 241 de l'hégire. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 195 et 695.

(47) Le kadhi Ismaïl est peut-être Ismaïl, fils de Hammad, fils

d'Abou-Hanifa, qui avoit été kadhi de Basra, et auquel Yahya, fils d'Actham, succéda en cette même qualité. Hammad étant mort en l'année 176, suivant Ebn-Khilcan, son fils Ismaïl a été contemporain de Yahya, fils d'Actham : car celui-ci n'avoit que vingt ans, comme le dit Ebn-Khilcan dans sa vie, quand il remplaça dans la charge de kadhi de Basra, Ismaïl, fils de Hammad, destitué par Mamoun. Le même biographe raconte que Yahya reconduisant Ismaïl, qui quittoit Basra, les habitans s'empressèrent de témoigner à Ismaïl la douleur que leur causoit sa destitution ; il ajoute :

فكان الناس يدعون لاسمعيل ويقولون له عفت عن اموالنا ودمآئنا فيقول اسماعيل وعن ابنآئكم وكان يعرّض بما يتّهم به يحيى بن اكثم

« Chacun faisoit des vœux pour Ismaïl et lui disoit : Vous avez » respecté nos propriétés et nos vies. *Et vos fils aussi*, ajoutoit Ismaïl. » Par ce mot il faisoit une allusion maligne au vice dont étoit soup- » çonné Yahya, fils d'Actham. »

Cela n'empêche pas qu'Ismaïl n'ait pu rendre justice à la science et aux talens de Yahya ; et le raisonnement d'Ebn-Khaldoun n'est pas convaincant.

(48) Abou-Isa Mohammed Termédhi, fils d'Isa, mort en l'année 279, est auteur d'un recueil célèbre de traditions, intitulé الجامع الكبير. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 275 et 725.

(49) On appelle *hafedh* quiconque sait l'Alcoran par cœur. Par *Mozéni* المزنى, je crois qu'il faut entendre Abou-Ibrahim Ismaïl Mozéni, fils de Yahya, ami particulier de l'Imam Schafeï, et auteur de beaucoup d'ouvrages relatifs aux traditions et à la jurisprudence, mort en l'année 264. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 253.) Sa vie se trouve dans Ebn-Khilcan, qui nous apprend que son surnom doit être prononcé *Mozéni*, parce qu'il vient de *Mozaïna, fille de Calb*, مزينة بنت كلب, qui a donné son nom à une grande tribu. Il ne faut pas confondre ce nom ethnique avec *Mazéni* المازنى, surnom d'Abou-Othman Becr, grammairien célèbre de Basra, mort, suivant Ebn-Khilcan, en 236, ou 248, ou 249. Le surnom de *Mazéni* vient de *Mazen*, nom d'une tribu arabe.

Puisque j'ai eu occasion de parler d'Abou-Othman Becr Mazéni, je transcrirai une anecdote rapportée par Ebn-Khilcan, dans la vie

de ce grammairien, et qui, bien qu'étrangère à mon sujet, mérite d'être connue. La voici :

ومّما رواه المبرّد قال فاتّفق ان غنّت جارية بحضرة الواثق بقول العرجى

اظلومُ انّ مُصابَكُم رجلًا ردّ السلامَ تحيّةً ظُلْمُ

فاختلف من فى الحضرة فى اعراب رجل فمنهم من نصبه وجعله اسم انّ ومنهم من رفعه على انه خبره والجاريـة منصرّة على ان شيخها ابا عثمان المازنى لقّنها اياه بالنصب فامر الواثـق باشخاصه قال ابو عثمان فلما مثلت بين يديه قال ممّن الرجل قلت من بنى مازن قال اىّ الموازن امازن تميم ام مازن قيس ام مازن ربيعة قلت من مازن ربيعة فكلّمنى بلغة قومى وقال يا اسمك لانهم يقلبون الميم باء والباء ميما فكرهت ان اجيبه على لغة قومى لمُلّا اواجهه بالمكر فقلت بكر يا امير المومنين فغطن لما قصدته وتعجّب به ثم قال ما تقول فى قول الشاعر اظلوم ان مصابكم رجلا انرفع رجلا ام تنصبه فقلت بل الوجه النصب يا امير المومنين فقال ولم ذلك قلت ان مصابكم مصدر بمعنى اصابتكم فاخذ اليزدى فى معارضتى فقلت هو بمنزلة قولك انّ ضربَك زيدا ظلمٌ فالرجل مفعول مصابكم وهو منصوب به والدليل عليه ان الكلام معلّق على ان تقول ظلم فيتمّ واستحسنه الواثـق

« Voici une des anecdotes que raconte Mobarred, comme les tenant » d'Abou-Othman. Il arriva qu'une jeune esclave chantoit, en présence » du calife Wathek, ce vers du poëte Aredji :

» *Homme inique ! maltraiter comme vous l'avez fait un homme qui* » *a répondu à votre salut par une salutation, c'est une injustice.*

» Il s'éleva une contestation entre les personnes qui se trouvoient là, » au sujet du mot رجلا qui termine le premier hémistiche, les uns » soutenant qu'il falloit le mettre à l'accusatif, les autres voulant

» qu'il fût au nominatif : les premiers le regardoient comme le sujet » de la proposition régie par la conjonction أنّ, tandis que les autres » le prenoient pour l'attribut de la même proposition. La jeune fille, » de son côté, persistoit à soutenir que son instituteur Abou-Othman » lui avoit appris à réciter ce vers en prononçant ce mot à l'accusatif. » Wathek ordonna qu'on fît venir Abou-Othman. Quand je fus devant » lui, disoit Abou-Othman, il dit : De quelle famille est cet homme ! » De Mozen, répondis-je. Il reprit : De laquelle des familles de ce nom ! » est-ce Mozen de la tribu de Témim, ou Mozen de la tribu de Kaïs, » ou enfin Mozen de la tribu de Rébia ! Je répondis que c'étoit Mozen » de la tribu de Rébia. Alors il me dit, en se servant du patois de ma » famille, dans lequel on change le *B* en *M*, et l'*M* en *B* : *Ba-smak !* » c'est-à-dire, Quel est ton nom ! Je ne voulus pas lui repondre dans le » même patois, pour ne pas lui dire en face *Mecr* (ce qui, en bon arabe, » signifie *artifice*), et je lui répondis que je me nommois *Becr*. Il devina » le motif qui m'avoit fait agir ainsi, et en témoigna de l'étonnement. » Puis il me dit, en me répétant le vers d'Aredji : Qu'en penses-tu ! faut- » il mettre le mot رجل au nominatif ou à l'accusatif ! Prince, répon- » dis-je, il doit être à l'accusatif. Et pour quelle raison, reprit-il ! » Par la raison, dis-je, que مصاب est ici un nom d'action qui tient » la place de اصابة. Alors Yezdi prit la parole pour me faire une » objection, mais je lui dis : Cette phrase est absolument analogue » à celle-ci : ان ضربك زيدا ظلم. Le mot رجل est le régime » direct de مصابكم ; et c'est comme régime de ce mot qu'il est » mis à l'accusatif : la preuve de cela, c'est que le discours reste sus- » pendu, jusqu'à ce que vous prononciez le mot ظلم qui complète » la proposition. Wathek approuva mon sentiment. »

Peut-être faut-il lire الى ان تقول, au lieu de على ان تقول.

On dit aussi مغداد *Magdad* au lieu de بغداد *Bagdad*, suivant l'auteur du مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع, dictionnaire géographique que j'ai souvent cité.

(50) Abou-Abd-allah Mohammed Bokhari, fils d'Ismaïl, auteur d'un célèbre recueil de traditions, est mort en l'année 256 de l'hégire. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 237, &c.

(51) Entre les six recueils de traditions qui forment après l'Alcoran

les principales bases du droit musulman, il y en a trois qui portent le titre de *Djami* جامع : ce sont ceux de Bokhari, de Moslim et de Termédhi. Celui de Bokhari est appelé plus spécialement *Sahih* صحيح البخاری, et quand on le cite avec celui de Moslim, on les appelle par antonomase *les deux Sahihs* الصحيحان. Hadji-Khalfa donne à tous les trois le titre de *Djami alsahih* جامع الصحيح. Le nom de *Sahih* mis au pluriel, صحاح, est aussi donné en commun aux six recueils qui forment ensemble le fondement de la science des traditions. *Voyez* le *Mishcat-ul-masabih*, tom. I, pag. iij.

(52) Ebn-Hayyan nommé ici est sûrement le même qui, suivant Casiri, étoit né à Ceuta, et florissoit dans le IV.e siècle de l'hégire; il est auteur d'une histoire *des Tabis*, كتاب معرفة التابعين. On appelle *tabi* تابع les hommes qui ont vécu avec les compagnons du prophète, ou avec ceux qui les avoient vus. (*Voyez* Casiri, *Bibl. Ar. Hisp. Escur.* tom. II, pag. 153.) Casiri ne donne pas le nom de cet écrivain.

Je suppose que c'est aussi le même personnage que Casiri cite ailleurs (t. II, p. 41, 46 et 208), comme auteur d'une histoire d'Espagne. D'Herbelot, au mot *Haian*, dit qu'il y a plusieurs écrivains qui portent le nom d'*Abou-Haian*, *Ebn-Haian* et *Haiani*, « dont le plus ancien » est auteur du *Tarikh Ebn-Haian*, qui est une histoire des traditions musulmanes. Il mourut, ajoute-t-il, l'an 354 de l'hégire: il » porte aussi le surnom de *Sabthi*. » D'Herbelot a emprunté cela de Hadji-Khalfa, qui, au mot تاريخ, dit: تاريخ ابن حيان محمد البسطی الحافظ المتوفی سنة اربع وخمسين وثلثماية وهو علی طريق المحدثين; mais c'est par erreur que d'Herbelot a lu dans Hadji-Khalfa *Ebn-Hayyan* ابن حيان au lieu d'*Ebn-Haban* ابن حبان, et *sabthi* سبطی au lieu de *bosti* بسطی: car il est question là, sans aucun doute, d'Abou-Hatem Mohammed Bosti, fils d'Ahmed, fils de Haban, connu sous le nom d'*Ebn-Haban*, dont Abou'lfêda (*Annal. Moslem.* tom. II, pag. 487) met la mort à l'an 354, en avertissant qu'il faut écrire et prononcer son nom *Haban* حبان. Il faut d'ailleurs faire observer que *sabti* signifiant *natif de Ceuta*, s'écrit سبتی et non سبطی. Il n'y a rien de commun, je pense, entre Ebn-Hayyan dont parle ici Ebn-Khaldoun, et le fameux grammairien espagnol Athir-eddin Mohammed,

fils de Hayyan, surnommé *Abou-Hayyan*, dont Casiri parle ailleurs (*Biblioth. Ar. Hisp. Escur.* tom. I, pag. 14 et 486), et dont l'auteur du *Kamous* fait mention au mot جيان, nom de la ville de *Jaën*. Celui-ci florissoit dans le VII.e et le VIII.e siècle de l'hégire.

(53) Hasan, fils de Sahel, est trop connu pour entrer ici dans aucun détail à son sujet; il mourut en l'an 135 de l'hégire. *Voyez* Abou'l-féda, *Annal. Moslem.* tom. II, pag. 187.

(54) Bouran se nommoit, suivant quelques historiens, *Khadidja* خديجة, et *Bouran* n'étoit que son surnom. Elle étoit née en l'an 192, et mourut âgée de 80 ans, en 272. Ebn-Khilcan lui a donné place dans ses Vies des hommes célèbres. Suivant Elmacin (*Histor. Sarac.* pag. 173), elle vécut jusqu'à l'année 271, et mourut à l'âge de 84 ans.

(55) Au lieu de خلل, quelques manuscrits portent حلل : j'ai préféré خلل, qui signifie *interstice, fente, défaut de continuité.*

(56) Ces mots sont tirés de l'Alcoran, mais je ne saurois dire de quelle surate.

(57) Ibrahim, fils de Mahdi, fut proclamé khalife à Bagdad, lors de la révolte contre Mamoun, occasionnée par les innovations de ce prince. Ensuite, abandonné des siens, il fut pris et mis en prison: Mamoun lui rendit la liberté, à la prière, dit-on, de Bouran. Il mourut en l'année 224. *Voy.* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* t. II, p. 147 et 173.

(58) C'est-à-dire, des khalifes Mahdi et Haroun Raschid.

(59) Le mot اوقات étant opposé ici à ازمنة, il est indubitable que le premier mot signifie *les petites périodes de temps*, comme la vie des individus ou la durée d'une génération, et le second *les longues périodes*, comme les siècles ou la durée des empires. Djewhari observe cependant que le mot زمن ou زمان se dit *du temps, soit d'une petite, soit d'une longue durée*, الزمن والزمان اسم لقليل الوقت وكثيره, et l'auteur du *Kamous* répète la même chose.

(60) C'est un texte de l'Alcoran, qui se trouve dans la surate 40, v. 85, de l'édition de Hinckelmann.

(61) Les mots قبط et نبط se confondent facilement dans les manuscrits. Je pense qu'Ebn-Khaldoun a dû nommer *les Égyptiens* القبط, avant *les Nabatéens* النبط.

(62) Au lieu de عن مرامه, on lit dans plusieurs manuscrits عن امر الله; mais je pense que c'est une mauvaise leçon.

(63) Le mot خطّة est pris ici par Ebn-Khaldoun dans un sens dont je ne me rappelle pas avoir vu ailleurs des exemples. Ebn-Khaldoun a dit de même plus haut, عروا مراتب الدولة وخططها : c'est à-peu-près ainsi que nous disons *une place* pour un emploi et un office civil ou militaire.

(64) Il s'agit ici d'*Abou-Amer Mohammed Moafiri, fils d'Abou-Amer* ابو عامر محمد بن ابى عامر المعافرى, sur lequel il faut consulter Casiri (*Biblioth. Arab. Hisp. Escur.* tom. II, pag. 202). Il est bon d'observer que Casiri n'a pas rendu exactement le texte arabe de l'auteur qu'il a cité. Ce texte porte : وجرت عليه حجابته وحجابة ولديه من بعده الا ان مضى لسبيله ولم تتحقق وفاته وما بعده, et Casiri a traduit beaucoup trop librement, *cujus operâ Heschamus rex sic latuit inclusus, ut mortuus vulgò crederetur.* Le sens est qu'Abou-Amer et ses deux fils après lui exercèrent la fonction de chambellan de Hescham II, surnommé *Mouayyad*, et le tinrent renfermé jusqu'à sa mort, sans qu'on ait pu savoir précisément quand il mourut, et combien de temps ils continuèrent à exercer l'autorité après sa mort.

(65) On trouvera dans Casiri (*Bibl. Ar. Hisp. Escur.* tom. II, pag. 209 et suiv.) l'histoire abrégée d'Ebn-Abbad, ou Abou'lkasem Mohammed, fils d'Abbad, et de sa famille. Ebn-Abbad avoit été lui-même kadhi, suivant l'auteur cité par Casiri.

Ebn-Khilcan raconte fort en détail l'histoire de trois rois de cette famille, dans la vie du dernier de ces princes, *Motamid-ala-allah Abou'lkasem Mohammed* المعتمد على الله ابو القسم محمد. Cette famille prétendoit tirer son origine de Noman, fils de Mondhar, roi de Hira. C'est ce qu'attestent les vers suivans cités par Ebn-Khilcan :

من بنى المنذر وهو انتساب زاد فى فخرهم بنو عبّاد

فتية لم تلد سواها المعالى والمعالى قليلة الاولاد

« Les fils d'Abbad descendent de Mondhar, et c'est une origine » qui ajoute encore à leur gloire. Ce sont les uniques enfans des » nobles qualités ; car les nobles qualités n'ont qu'un petit nombre » d'enfans. »

J'ai rapporté ces vers, parce qu'ils nous font connoître qu'il faut pro-

noncer *Abbad* et non *Abad*, comme a fait Casiri. En effet, ces vers sont du mètre nommé الخفيف, dont chaque hémistiche se compose de trois pieds ; le 1.er et le 3.e sont des فاعلاتن, et le 2.e est un مستفعلن, sauf les licences dont ces pieds sont susceptibles. Le dernier pied de chaque distique est changé en فَعْلاتْ. La mesure est donc :

– ∪ – – | – – ∪ – | – ∪ – – || – ∪ – – | – – ∪ – | – –

Dans le 1.er hémistiche, peut-être faut-il lire وهذا انتساب : sans cela la mesure seroit, je crois, inexacte.

Le kadhi Abou'lkasem Mohammed, surnommé *Mouayyad-billah* المؤيد بالله, grand-père de Motamid-ala-allah, et premier roi de cette famille, étoit le neuvième descendant de *Naïm* نعيم, qui avoit quitté la ville d'Elarisch, située sur les frontières de l'Égypte et de la Syrie, pour passer en Espagne, où il fixa son domicile dans le territoire de Séville.

On appelle ملوك الطوائف les souverains des royaumes particuliers qui se formèrent en Espagne des débris de la monarchie des Ommiades. *Voyez* Casiri, *Bibl. Ar. Hisp. Escur.* tom. II, pag. 208 et suiv.

(66) Le mot عصبية que j'ai traduit ici par *patriotisme*, signifie proprement un fort attachement qui tient plusieurs personnes étroitement liées par un même intérêt ou une même opinion. Il peut donc, suivant les circonstances, être rendu par *esprit de parti*, *esprit de corps*, *faction*, *patriotisme*, *fanatisme*. On trouvera ailleurs dans ce recueil le mot تعصّب, qui a à-peu-près les mêmes significations.

(67) Le mot صوائف, pluriel de صائفة, signifie à la lettre *une expédition militaire qui a lieu en été*. Les Arabes ont employé d'abord ce mot en parlant de leurs expéditions contre les Grecs, qui ne se faisoient qu'en été, pour éviter le froid et la neige. Djewhari dit : الصائفة غزوة الروم لانهم يُغزَوْن صيفا لمكان البرد والثلج. (*Voyez* M. Freytag, *Selecta ex historiâ Halebi*, *adnot.* pag. 47 et 152.) Quelques manuscrits d'Ebn-Khaldoun portent ici الطوائف, mais c'est une faute.

(68) Au lieu de لمن له الغناء فيها, quelques manuscrits lisent العنآء.

N.° VIII.

Pag. 138. EXTRAIT du livre intitulé *les Preuves les plus fortes en faveur de la légitimité de l'usage du Café;* par le Scheïkh ABD-ALKADER ANSARI DJÉZÉRI HANBALI, fils de MOHAMMED (1).

LIVRE I.er *Sens du mot* Kahwa *[Café]; description du café, sa nature; pays dans lequel l'usage du Café a commencé; motifs qui ont donné lieu à la préparation et à l'usage de cette boisson, et qui l'ont mise en vogue.*

CE qu'on appelle *kahwa [café]*, est ce qu'on fait avec la coque du *bounn*, ou avec la coque jointe au grain et brûlée. (Le mot arabe qui signifie *brûlée*, est *modjahham;* il s'écrit avec un *dhamma* sur le *mim*, un *fatha* et un *teschdîd* sur le *djim* et un *ha* sans point diacritique, prononcé par un *fatha*. Ce mot est synonyme de *makli*, cuit ou rôti à la poêle.)

La manière de faire le café consiste à mettre dans de l'eau, soit la coque seule, soit la coque avec le *bounn*, brûlée et réduite en poudre, et à faire bouillir le mélange, jusqu'à ce que l'eau se soit chargée des principes de ce végétal. Si l'on n'emploie que la coque, le café se nomme *kischériyya;* si l'on fait usage du grain avec la coque, on le nomme *bounniyya* (2). Certaines personnes trouvent que, pour que la décoction soit bien faite et à son vrai point, il faut qu'elle ait une saveur tant soit peu amère :
pag. 139. dans le langage (3) des connoisseurs en ce genre, on nomme alors le café *mohakkémat alistiwa* ou *mohkémat alistiwa* (4), suivant qu'on prononce le premier mot avec ou sans un *teschdîd* sur le *kaf*. En cet état, on le boit. Ceux qui regardent le

café comme une boisson permise, disent que c'est un breuvage pur, d'un usage très-sain, qui porte à la gaieté, et qui facilite le chant des louanges de Dieu, et les exercices de dévotion, à quiconque desire s'en acquitter. Ceux, au contraire, qui le regardent comme une boisson prohibée, ne mettent aucune borne au mal qu'ils en disent et à la censure qu'ils font des personnes qui en usent. On a publié de part et d'autre, sur ce sujet, un grand nombre d'écrits et de consultations juridiques. Les adversaires du café ont poussé les choses jusqu'à prétendre que c'est une sorte de vin; ils l'ont assimilé à cette liqueur, et l'ont compris dans la même proscription: ils lui ont attribué des propriétés nuisibles à l'esprit et au corps, et ont soutenu une multitude d'autres assertions semblables et d'opinions pleines de partialité, qui ont occasionné des querelles et des rixes. Cela a donné lieu à des disputes (5) et à des malheurs, tant à la Mecque qu'au Caire. On a défendu la vente du café. Les vases qui servoient à ce breuvage, et qui n'avoient rien que de pur et de décent, ont été brisés; les marchands de café ont reçu la bastonnade et subi d'autres mauvais traitemens, sans aucun motif plausible; ils ont été punis par la perte de leur argent. Les coques (6) du *bounn*, dont on tire cette liqueur, ont été plus d'une fois livrées aux flammes; et plusieurs personnes, pour en avoir fait usage dans la vue de quelque utilité corporelle ou spirituelle, ont été maltraitées. Des deux côtés l'entêtement (7) s'est accru: les troupes des démons infernaux se sont ébranlées, et les passions (8), qui ne sont jamais bonnes à rien, se sont soulevées, de la part des Musulmans. Les adversaires du café ont été jusqu'à dire qu'au jour de la résurrection, ceux qui en auront bu, paroîtront avec un visage plus noir que le fond des vases dans lesquels on le prépare. On s'est livré, de part et d'autre, de fréquentes attaques, et les reproches n'ont pas été épargnés à ceux qui faisoient usage du café.

Pag. 14.

Nous rapporterons dans cet ouvrage une partie des consultations et des réponses qui ont été faites à ce sujet; et ce que nous en dirons suffira pour mettre au grand jour la légitimité de cette boisson, et pour en justifier l'usage, de manière à ne laisser lieu à aucune objection et à aucun soupçon, et à fermer la bouche, par des argumens (9) invincibles, à ceux qui soutiennent l'opinion contraire.

Le mot *kahwa*, ainsi que le dit le docte Fakhr-eddin (10) Abou-Beer, fils d'Abou-Yézid, dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Triomphe du café* (11), est dérivé du mot *ikha*, qui signifie *opposition, dégoût* (12), ou du même mot dans le sens de *kaada [s'abstenir]*, comme on dit *akha* pour *kaada* dans cette phrase: *Akha arradjoul an alschey [Cet homme s'est abstenu de cette chose]*. Avoir du dégoût pour une chose, ou s'en abstenir, cela revient à-peu-près au même. De là vient qu'on a aussi nommé le vin *kahwa* (13), parce qu'il inspire du dégoût pour la nourriture, et fait qu'on s'abstient de manger, comme on l'a su de gens qui connoissoient les effets de cette liqueur. Il en est de même du sens du mot *kahwa* dans le cas présent, car le café dégoûte et porte à s'abstenir du sommeil; et il a été employé, dans le principe, pour dissiper le sommeil, à cause des exercices de religion qui exigeoient qu'on veillât la nuit (14). Il en est de même, ajoute-t-il, du mot *nadhm*, employé d'une manière absolue; car on généralise le sens de ce mot en lui donnant l'acception d'*unir, joindre*; tandis que, dans le principe, il signifie
pag. 141. *enfiler des perles sur une soie*: après cela on l'a pris métaphoriquement pour la *poésie* et l'*Alcoran*. Encore peut-on dire que le café mérite, beaucoup mieux que le vin, le nom de *kahwa*. Les sofis ont joué sur ce nom; ils en ont fait un usage fréquent, pour désigner l'*amour*; il en a été, à cet égard, comme des mots qui signifient la *fièvre* et le *vin*, et autres semblables. C'est ainsi que le scheïkh Schéref-eddin Omar, fils de Faredh, a dit dans une

de ses poésies : *le vin enivrant de l'amour m'a abreuvé, &c.* (15) et a employé d'autres expressions de ce genre, et c'est aussi ce qu'on voit dans les paroles de Sidi Ali Wafa (16). Quiconque a entendu parler les sofis, connoît la vérité de ce que nous disons. (Ici finissent les paroles de cet écrivain.) Quelques-uns d'entre eux étoient dans l'usage de prononcer le nom du café, *kihwa*, en donnant pour voyelle au *kaf*, un *kesra*, afin de mettre par-là une distinction entre les deux boissons qui portent ce nom, le vin et le café.

Quant aux qualités naturelles du café, un grand nombre de médecins et des hommes les plus instruits disent qu'il est chaud et sec: d'autres soutiennent qu'il est froid et sec; et c'est là l'opinion qu'adoptent ceux qui désapprouvent l'usage de cette boisson.

Un des avantages les plus considérables que procure l'usage du café, c'est qu'il dissipe le sommeil. Ce n'est pas qu'il n'y ait plusieurs autres moyens qui procurent la facilité de veiller, comme, par exemple, manger peu, éviter toute fatigue durant le jour, faire la méridienne, et autres pratiques qui sont exposées dans les livres des sofis.

Voici une recette due au kadhi'lkodhat, l'homme le plus savant de son siècle, Tadj-eddin Abd-alwahhab Mekki Maléki, fils de Yacoub, supérieur (17) de la province de *Hedjaz*. (Que Dieu lui fasse part de sa miséricorde!) J'ai appris cela en me trouvant avec lui à l'époque des fêtes saintes [c'est-à-dire, du pélerinage], dans sa maison située au lieu nommé *Sawaïka* (18), à la Mecque. J'avois l'usage de me réunir en particulier avec lui, chaque année, pendant les nuits vénérables et après qu'elles étoient passées (19). Il m'apprit donc que rien n'est plus utile que de boire de l'eau froide avant le café, parce que cela communique au café une qualité humide qui tempère sa sécheresse naturelle; et que quand on en use ainsi, il ne porte

44.

Pag. 142.

pas trop fortement à l'insomnie. Je le voyois pratiquer exactement cette recette dans cette intention. C'étoit un homme bien instruit et d'une grande expérience : il avoit des connoissances et une habileté supérieures en toute sorte de choses. Son assiduité à l'étude et ses talens l'avoient conduit au rang le plus distingué, auprès du schérif de la Mecque, Nedjm-eddounya-weddin Abou-Némi Hosaïni, fils de Bérécat, fils de Mohammed, fils de Bérécat, fils de Hasan, fils d'Adjlan (20), et de son fils le schérif Ahmed, ce qui étoit su de tout le monde de son vivant, dans le Hedjaz. J'ai joui un grand nombre d'années de son amitié, de sa compagnie et de sa conversation, jusqu'à sa mort arrivée le 9 de moharram 960. L'époque de son décès se trouve dans les lettres qui composent en arabe cette phrase : *Les jardins des éternelles délices sont sa demeure et le lieu de sa résidence* (21). Il n'a laissé après lui personne qu'on puisse lui comparer. Que Dieu daigne lui donner pour demeure la gloire du paradis !

Pour parler maintenant de l'époque à laquelle l'usage du café a commencé à s'introduire, voici ce que dit à ce sujet le scheïkh Schéhab-eddin, fils d'Abd-algaffar : » Au commencement de » ce siècle, nous fûmes instruits, en Égypte, qu'il s'étoit intro- » duit dans le Yémen une boisson connue sous le nom de *café*, » dont les sofis et d'autres personnes faisoient usage, afin de
Pag. 143. » passer plus facilement la nuit à chanter les louanges de » Dieu (22), suivant que le requiert leur règle, qui est suffi- » samment connue. Nous apprîmes, quelque temps après, que » cette boisson avoit été introduite et mise en vogue par un » homme que sa science et sa piété (23) ont rendu célèbre, le » scheïkh, l'imam très-savant, le mufti habile dans la science de » la direction (24), Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed, » fils de Saïd, et surnommé *Dhabhani*. (Ce surnom s'écrit par » un *dhal* dont la voyelle est un *fatha*, ensuite un *ba* quiescent, » un *ha* (25) dont la voyelle est un *fatha*, un *élif* suivi d'un *noun*

» avec un *kesra* pour voyelle : il est dérivé de *Dhabhan* (26), » nom propre d'une ville bien connue du Yémen.) Ce docteur, » ainsi que nous l'avons ouï dire, exerçoit la charge de véri- » ficateur des décisions juridiques, emploi qui existoit alors » à Aden (27). On présentoit toutes les décisions juridiques à » celui qui étoit revêtu de cette charge : quand il les approu- » voit, il écrivoit de sa main, au bas de la décision, *sahha [vu* » *bon];* et quand il trouvoit qu'il y avoit quelque chose à réfor- » mer, il en faisoit l'observation. Voici, suivant qu'on nous l'a » raconté, ce qui lui donna occasion d'introduire l'usage du » café. Ayant été contraint, pour je ne sais quelle affaire, de » se rendre d'Aden à la terre d'Adjam (28), il y demeura un » certain temps, et remarqua que les habitans de ce pays » faisoient usage du café; mais il ignoroit ses propriétés. » Lorsqu'il fut de retour à Aden, il lui survint une mala- » die; et s'étant souvenu du café, il en but, et se trouva » bien d'en avoir fait usage : il remarqua qu'une de ses ver- » tus est de dissiper le sommeil et l'engourdissement, et de » rendre le corps léger et dispos. Étant ensuite entré dans l'ordre » des sofis, il contracta, ainsi que plusieurs autres de ces moines *Pag. 144.* » établis à Aden, l'habitude de prendre du café, dans la vue » précédemment expliquée. Les habitans d'Aden, les juris- » consultes, et les gens du peuple même, suivirent leur » exemple, et prirent aussi du café, pour se livrer avec plus de » facilité à l'étude, aux arts, ou à leurs travaux mécaniques. » Depuis cet instant, l'usage du café devint toujours de plus » en plus commun. »

Ce même auteur ajoute : « J'écrivis ensuite à un de nos » frères en Dieu, homme pieux et savant, qui demeuroit à » Zébid (29), pour le prier de s'informer du nom des hommes » célèbres dans le Yémen par leur piété et leur science, qui » avoient adopté cette boisson, et de l'époque à laquelle l'u-

» sage du café avoit commencé dans ce pays. Celui à qui je » m'adressai étoit le célèbre jurisconsulte Djémal-eddin Abou- » Abd-allah Mohammed, fils du très-docte scheïkh et imam Abd- » algaffar Bou-aléwi (30), d'une maison illustre et célèbre » dans Zébid, pour la science et la dévotion. Voici un extrait » de la réponse qu'il me fit: Quant à la prière que vous » m'avez faite de prendre des renseignemens sur les personnes » qui ont fait usage du café dans le Yémen, j'ai interrogé à » ce sujet quelques-uns des vieillards de notre ville, parmi » lesquels il n'y en a point de plus âgé que mon oncle, le » jurisconsulte savant et pieux Wédjih-eddin Abd-arrahman » Aléwi, fils d'Ibrahim, qui est actuellement plus que nona- » génaire, et voici ce qu'il m'a appris sur l'origine du café. » J'étois, me dit-il, dans la ville d'Aden, lorsqu'il y vint un » religieux de l'ordre des fakirs, qui faisoit du café et en pre-
Pag. 145. » noit lui-même. Il en faisoit pour l'usage du jurisconsulte » Mohammed Hadhrami surnommé (31) *Afdhal*, scheïkh très- » docte, et le dernier des savans qui aient illustré la ville » d'Aden, et pour le scheïkh Mohammed Dhabhani, homme » avancé dans la connoissance de Dieu. Ces deux docteurs » prenoient le café en présence du public, et leur exemple » fait une autorité suffisante. »

Le savant Ebn-Abd-algaffar a ajouté à ce sujet: « Il se peut » faire que Dhabhani soit le premier qui ait introduit le café » à Aden, comme c'est l'opinion commune; mais il n'est pas » impossible que cette boisson eût été introduite par quel- » que autre, et que néanmoins on en ait attribué l'origine à » Dhabhani, parce que c'est lui qui a été cause que l'usage s'en » est établi et s'est répandu. Le scheïkh Schéhab-eddin (32) » Dhabhani est mort en l'année 875: vous connoissez par- » là l'époque de l'introduction du café. »

De ce que je viens de rapporter, il suit que, partant de

l'époque où le café s'est introduit dans le Yémen seulement et non ailleurs, il y a actuellement, en l'année 996, plus de cent ans que cette boisson est en usage (33). Je dis *dans le Yémen seulement, et non ailleurs*, parce que nous ignorons comment et à quelle occasion on a commencé à prendre du café dans le pays d'Ebn-Saad-eddin, dans l'Abyssinie, le Djabarta, et autres lieux de la terre d'Adjam (34).

Le savant illustre Fakhr-eddin Mekki, fils de Becr (35), fils d'Abou-Yézid, s'exprime en ces termes sur le même sujet: « On » dit que le premier qui ait introduit le café, c'est le scheïkh, *Pag. 1.1*
» le saint supérieur, Abou-Abd-allah Mohammed Dhabhani,
» fils de Saïd; mais nous avons appris par un grand nombre de
» personnes (36), que l'usage du café dans le Yémen, son
» origine et son introduction primitive (37) dans ce pays,
» sont dus au scheïkh savant dans la connoissance de Dieu,
» Ali Schadhéli, fils d'Omar (38), l'un des disciples du saint
» et pieux docteur Naser-eddin fils de Meïlak, qui est compté par-
» mi les chefs de l'ordre des Schadhélites, et dont le mérite at-
» teste le haut degré qu'ils ont atteint dans la vie spirituelle (39):
» car on se servoit précédemment, pour faire le café, de
» la substance végétale nommée *cafta*, qui n'est autre chose
» que la feuille connue sous le nom de *kât* (40), et non
» du *bounn*, ni de la coque du *bounn*. L'usage de cette boisson
» ne cessa pas (41) de se communiquer de proche en proche,
» et parvint ainsi jusqu'à Aden. Mais du temps du scheïkh Mo-
» hammed Dhabhani, fils de Saïd, dont on a parlé précédem-
» ment, la substance nommée *cafta* vint à manquer à Aden.
» Dhabhani dit donc à ceux qui se réunissoient sous sa conduite
» et qui se rendoient ses disciples, que le *bounn* empêche de
» dormir, et les engagea à essayer avec lui de la boisson faite
» avec cette baie: l'ayant fait, ils reconnurent que cette boisson
» produit le même effet que le *bounn* même (42), et occasionne

» peu de dépense et d'embarras. Depuis ce moment, l'usage » du café s'est toujours perpétué. «

Cet écrivain ajoute beaucoup d'autres détails que je supprime pour abréger. Au surplus, il n'y a point de contradiction entre ces deux traditions historiques, comme il est facile de le voir; ceux qui, suivant la première, attribuent à Dhabhani l'introduction du café, parlent du café fait avec la coque du *bounn;* les autres parlent du café de la feuille nommée *kât.*

Le même auteur dit ensuite: « Il y a vingt ans (43) et plus » que nous avons commencé à voir la coque du *bounn*, au
Pag. 147. » lieu nommé *Rey* (44), à la Mecque, et dans d'autres en- » droits de cette ville; mais le café fait avec ce végétal n'a » été connu que sur la fin du neuvième siècle, et il s'est main- » tenu en usage jusqu'à l'époque actuelle du dixième (45). » Aucun des docteurs des siècles précédens n'en a parlé, soit parce qu'il n'existoit pas de leur temps, comme il semble résulter de ce que nous avons dit, soit (46) parce qu'ils n'ont rien aperçu dans cette boisson qui leur donnât occasion d'en parler; car ce n'est pas une chose qui présente un grand intérêt, et dont on soit entraîné par de fortes raisons à transmettre le souvenir. Par la suite des temps, et pour quelque cause que ce soit (47), le café sera tombé en désuétude sans qu'on y ait fait attention; puis il aura reparu à l'époque ci-dessus fixée. Combien n'y a-t-il pas de choses qui, après avoir été en usage dans les siècles passés et être tombées dans l'oubli, ont ensuite paru de nouveau! et cependant ceux qui les ont vues commencer alors, les ont prises pour une nouveauté, et ont cru qu'elles n'avoient jamais eu lieu avant eux (48).

Par rapport à l'introduction du café en Égypte, voici ce que dit le même savant que j'ai déjà cité, Ebn-Abd-algaffar: » Le premier endroit où l'on ait commencé à en faire usage

» en Égypte, ç'a été dans le quartier de la djami Alazhar,
» particulièrement consacré aux exercices de piété, et cela
» dans les dix premières années de ce siècle: on buvoit le
» café dans l'intérieur même de la djami, dans la galerie
» du Yémen; c'étoient des habitans du Yémen qui y pre-
» noient cette boisson, ainsi que les personnes de la Mec-
» que et de Médine qui demeuroient avec eux dans leur
» galerie. Ceux qui en faisoient usage étoient les fakirs, qui,
» suivant leur règle monastique, dont j'ai déjà parlé, sont
» obligés à la récitation de certaines prières (49), et à s'ac- *Pag. 14*
» quitter du chant des louanges de Dieu: ils en prenoient
» les nuits des lundis et des vendredis (50). Le café étoit
» dans un grand vase (51) de terre rouge; leur supérieur en
» puisoit dans ce vase avec une petite écuelle, et leur en
» présentoit à tous successivement, en commençant par ceux
» qui étoient à sa droite, pendant qu'ils chantoient leurs
» prières ordinaires; c'est le plus communément cette formule:
» *Il n'y a point d'autre dieu que Dieu, le Roi véritable, et dont*
» *le pouvoir est incontestable.* Les laïques, et toutes les per-
» sonnes qui assistoient à leurs exercices, en buvoient aussi
» de compagnie avec eux. Nous étions du nombre des assis-
» tans: nous en buvions avec eux, et nous éprouvions que
» le café dissipe, comme ils le disoient, le sommeil et l'en-
» gourdissement; car par l'usage que nous en faisions, nous
» passions avec eux la nuit en veillant, ce qui nous est ar-
» rivé un grand nombre de fois, et nos veilles duroient jus-
» qu'à la prière du matin, que nous faisions avec l'assemblée,
» sans éprouver aucune fatigue. Un grand nombre de ceux
» qui étoient attachés avec nous à cette djami, et beaucoup
» d'autres personnes, prenoient ainsi le café avec ces moines.
» Les choses demeurèrent sur ce pied-là: on continua à
» prendre assez généralement du café dans le quartier de

» la djami Alazhar, et à en vendre publiquement en divers » endroits de ce quartier, sans que, pendant tout le temps » que cela dura, personne s'opposât à ceux qui en prenoient, » ou en désapprouvât l'usage, soit comme mauvais en lui- » même, soit comme condamnable par quelques circonstances » accessoires, comme de faire passer la tasse à la ronde, et » autres pratiques pareilles. Le café cependant étoit d'un usage » très-commun à la Mecque, et l'on en prenoit jusque dans » l'enceinte de la mosquée de cette ville: on ne faisoit même » aucun exercice public de dévotion, et l'on ne célébroit au- » cune fête (52) solennelle, sans prendre le café. L'usage s'en » répandit aussi à Médine; mais il y étoit moins général qu'à » la Mecque: néanmoins on en prenoit beaucoup en parti- *Pag. 149.* » culier dans l'intérieur des maisons. »

La première opposition qu'éprouva le café, eut lieu à la Mecque, en l'année 917. Elle dut son origine à deux frères, natifs de Perse, qu'on connoissoit sous le nom de *Hakimani [les deux docteurs]* (53). Ils étoient habiles en logique et en théologie scolastique (54), et avoient quelques connoissances en médecine; ils prétendoient aussi avoir un rang parmi les jurisconsultes, mais ils n'avoient jamais été admis dans cette profession. Ces deux hommes sont les mêmes qui vinrent en Égypte vers la fin du règne de Kansouh Gauri: ils y demeurèrent jusqu'à l'entrée du sultan Mélic-almodhaffer Sélim-schah, dans ce pays. Ils furent coupés en deux par ordre du sultan (55), à cause de certaines choses qu'on leur imputoit, et dont la vérité n'est connue que de Dieu seul. Ils furent aidés, dans l'attaque qu'ils livrèrent au café, par le scheïkh Schems-eddin Mohammed Hanéfi, qui étoit khatib, et lieutenant du kadhi'lkodhat Sériyy-eddin, fils de Schohna, et par quelques autres personnes qui se laissèrent entraîner par leur autorité. Le scheïkh Schems-eddin excita

l'émir Khaïr-beg Mimar, qui étoit alors pacha et *mohtésib* (56) de la Mecque, à faire défenses de vendre du café dans les marchés de cette ville, et à proscrire l'usage de cette boisson. Il lui persuada que le café avoit les mauvaises qualités qu'on lui attribue; il fit tant que Khaïr-beg prit la chose fort à cœur, et il l'engagea à lui accorder la convocation d'une assemblée pour délibérer sur ce sujet. Le résultat de cette assemblée fut qu'on déclara que le café étoit une boisson défendue. On dressa, à ce sujet, une requête qui fut rédigée par le khatib Schems-eddin, et envoyée en Égypte. On transmit en même temps une consultation dont la rédaction étoit l'ouvrage du khatib et des deux docteurs, et l'on demanda un rescrit du sultan pour empêcher l'usage du café à la Mecque. Quand l'assemblée fut séparée, l'émir Khaïr-beg fit publier une proclamation portant défenses de vendre du café et d'en boire. Il mit une grande rigueur dans l'exécution de ces défenses, châtia plusieurs marchands de café, fit des visites imprévues dans leurs demeures, enleva toutes les coques de *bounn* qui s'y trouvèrent, et les fit brûler au milieu du marché. On cessa donc absolument d'en voir dans les marchés: on buvoit du café dans l'intérieur des maisons, mais secrètement, afin de se soustraire à la sévérité de l'émir; car cet officier ayant été instruit qu'une personne en avoit bu, il la châtia, et la fit promener et donner en spectacle dans les rues. On reçut ensuite un rescrit du sultan qui ne répondoit point aux vues des ennemis du café, comme on s'en convaincra en le lisant, quand nous le transcrirons: alors chacun, à l'envi, reprit l'usage du café avec plus d'assurance, d'autant plus qu'on étoit bien instruit qu'il n'étoit point défendu au Caire, dans le lieu de la résidence du sultan, et qu'aucun des savans et des hommes les plus distingués du pays ne désapprouvoit cette boisson. L'émir Khaïr-beg se relâcha de sa ri-

Pag. 150

gueur contre ceux qui en faisoient usage. La chose resta sur ce pied durant quelque temps. Dans la suite, feu Ala-eddin fils d'Imam, qui étoit surintendant des domaines particuliers du sultan, étant venu à la Mecque, en l'année 918, pour quelque affaire de ce prince, il empêcha le khatib de prononcer la khotba et de s'acquitter de cette fonction (57); il
eg. 151. vouloit même l'emmener en Égypte, mais il lui fit grâce de cette rigueur. Le khatib resta donc renfermé dans sa maison jusqu'à l'époque des fêtes saintes; et depuis ce temps, l'usage public du café alla toujours croissant, et les prohibitions devinrent de plus en plus sans effet. Le khatib partit ensuite pour l'Égypte avec la caravane; mais il mourut à Yambo.

Un homme de plaisir (58) fit à ce sujet les vers suivans; on les attribua au scheïkh Abou'lfath Maléki, de Syrie:

« Le café de *bounn* a été prohibé; usez largement du café » de raisins secs (59).

» Réjouissez-vous; livrez-vous à la débauche (60), et » tombez sur la tête du khatib. »

Un autre les tourna ainsi:

« Le café de *bounn* a été prohibé; usez largement du café » des raisins.

« Buvez-en et livrez-vous à la débauche, en maudissant » celui qui est l'auteur de cela (61). »

En cette même année 918, l'émir Kotlubay arriva à la Mecque avec la caravane, pour succéder à Khaïr-beg dans la place de pacha: il fit un grand usage du café, et cette boisson fut plus en vogue que jamais. Elle continua toujours à devenir d'un usage plus commun dans les deux villes saintes, sans que personne fît aucune démarche pour la défendre. Le scheïkh instruit dans la connoissance de Dieu, Sidi Mohammed, fils d'Arrak (que Dieu nous fasse profiter de ses mérites!) étant venu à la Mecque, au mois de dhou'l-

kaada 932, on l'instruisit qu'il se passoit dans les lieux où *Pag. 15* l'on prenoit le café, des actions criminelles: il engagea, en conséquence, les gouverneurs à supprimer les cafés; ce qui n'empêcha pas qu'il ne dît plusieurs fois, et à plusieurs personnes, que le café étoit permis en lui-même; et il a fait si souvent cette déclaration, qu'on pourroit la regarder comme une déclaration non interrompue et équivalente à un argument décisif. Aussi n'a-t-il pas non plus entrepris d'en faire cesser l'usage à Médine, malgré le long séjour qu'il a fait en cette ville. Une fois, ayant appris qu'une jeune femme vendoit du café à Médine sans avoir le visage voilé, il lui défendit d'en vendre à l'avenir: sur l'exposé qu'elle lui fit de son état d'indigence, il révoqua sa défense, et lui permit d'en vendre, à condition qu'elle auroit le visage couvert; ce qu'elle fit. Ce scheïkh étant mort à la Mecque, le 5 de safar 933, les choses revinrent au même état où elles étoient avant l'ordre par lui donné, et cela a toujours été en augmentant jusqu'à ce jour. Les disciples (62) du scheïkh, après lui, ont toujours approuvé le café, et en ont pris habituellement; et même le plus illustre d'entre eux, Cotb-eddin, qui, par sa supériorité en fait de science et de piété, de décisions en matière de jurisprudence, de talens pour l'enseignement public, et par l'excellence de ses écrits, étoit comme l'axe visible autour duquel tournoient tous les habitans des deux villes saintes (63), ne savoit rien offrir de plus honnête à ceux qui venoient le voir, grands et autres, que du café. Aussi en faisoit-il présenter sans cesse chez lui, le jour et la nuit, spécialement dans le temps des saintes fêtes. Ce fut là la réception qu'il me fit quand j'allai le voir, soit à la Mecque et à Médine, soit au Caire, lors des voyages qu'il fit en cette ville. Il prenoit *Pag. 153.* pareillement du café chez moi, pendant son séjour au Caire. (Que Dieu nous fasse profiter de ses mérites et de ceux de ses

ancêtres!) Il mourut à la Mecque, en 993, après son frère le scheïkh Abd-alnafi, kadhi du Yémen.

En l'année 939, on présenta au scheïkh très-savant et le meilleur prédicateur de son temps, Schéhab-eddin Ahmed Sanbati Schafeï, fils d'Abd-alhakk, une consultation sur le café, en ces termes: « Que pensez-vous d'une boisson nommée *café*, » qu'on boit en société, et qu'on prétend être d'un usage » licite, quoique certaines personnes lui imputent beaucoup » de qualités pernicieuses! Est-elle permise ou illicite! » Il répondit en condamnant le café, et le mettant au nombre des liqueurs enivrantes. Il rédigea une très-longue réponse, qui n'est pas susceptible de trouver place dans cet abrégé: il s'y étendoit (64) sur les rapports faits par des personnes qui, après avoir fait usage du café, y avoient renoncé par des motifs de religion, et sur la conduite et les abus imputés aux sociétés qui se réunissoient dans les cafés pour prendre ce breuvage, abus qui en rendoient l'usage illicite. Je rapporterai cela en abrégé dans mon second livre.

En l'année 941, quelques personnes firent au scheïkh, dans une assemblée devant laquelle il prêchoit, des questions sur le café, et il persista à le condamner. Ayant soutenu cette même décision dans les assemblées qu'il tenoit dans la djami Alazhar, quelques gens du peuple qui l'entendirent, s'en allèrent en troupes dans les cafés, de leur propre mouve-
Pag. 154. ment, sans y être autorisés par les ordres d'aucun officier public, mais simplement comme des bandes de canaille, brisèrent les vases où l'on prenoit le café, et frappèrent plusieurs de ceux qui se trouvèrent dans ces maisons. Cela occasionna du tumulte, et des factions pour et contre le café. Il fut nécessaire d'avoir recours à une consultation juridique. La chose portée devant le kadhi d'Égypte, le scheïkh Mohammed Hanéfi, fils d'Ilias, il demanda à ce sujet l'avis

d'un grand nombre de savans du Caire qui y donnoient des fetwas. Se fondant sur l'opinion des docteurs les plus distingués, qui déclaroient que l'usage du café étoit permis, et voulant cependant acquérir une conviction plus entière, il fit préparer du café chez lui, et en fit prendre à un grand nombre de personnes (65) en sa présence: ensuite il passa la plus grande partie de ce jour-là à converser avec ces personnes, pour s'assurer de leur état. Il n'aperçut en elles aucune altération, ni rien de choquant ou de condamnable; et, en conséquence, il laissa les choses dans l'état où elles étoient.

On a fait quelques vers à l'occasion de la prohibition de la vente du café, faite par le scheïkh Schéhab-eddin Sanbati, fils d'Abd-alhakk, de la décision qu'il rendit contre l'usage de cette boisson, et du soulèvement populaire qui eut lieu en faveur de son opinion. Je crois que ces vers sont du fakih Hadjboun, de Djidda.

« Quelques gens se sont portés à des violences, et ils ont » été la cause de bien des maux. Ils ont prohibé le café avec » opiniâtreté, et ont allégué, pour soutenir leur opinion, le » mensonge et la calomnie. Si vous leur demandez de citer » le texte sur lequel ils se fondent, ils vous disent qu'Ebn- » Abd-alhakk l'a ainsi décidé. O gens de bon sens (66), buvez » le café sans scrupule; ne vous mettez pas en peine des men- » songes que cet homme débite; laissez ceux qui censurent *Pag. 15* » l'usage du café, battre l'eau tout à leur aise (67). »

En l'année 945, tandis que beaucoup de gens étoient assemblés dans les cafés, au mois de ramadhan, après la dernière prière du soir, et qu'ils prenoient le café, le commandant du guet nocturne les surprit inopinément, soit de son propre mouvement, soit qu'il en eût reçu l'ordre: il les en fit sortir avec ignominie, les uns étant chargés de fers, et les autres liés avec des cordes. Ils passèrent la nuit dans la maison du

soubaschi, et le lendemain matin ils furent relâchés après avoir reçu chacun dix-sept coups de bâton. Mais la justice ne tarda pas à reprendre ses droits, et les choses revinrent, au bout de deux jours ou environ, au même état où elles étoient auparavant.

En l'année 950, pendant les fêtes du pélerinage, du 10 au 12 du mois (68), il arriva à la Mecque, avec la caravane de Syrie, un ordre du sultan, pour défendre le café, interdire aux marchands d'en faire le commerce, et supprimer les cafés (69). On dit que cet ordre fut provoqué par les plaintes d'une femme du pays de Roum, qui avoit demeuré précédemment à la Mecque, y menant une vie dévote. Il fut donc publié une proclamation portant suppression du café, et injonction de renoncer à cette pernicieuse boisson. On y obéit le jour que cette proclamation fut faite; mais ensuite les cafés se multiplièrent, ainsi que les enseignes des marchands (70) qui en vendoient, sans que les officiers publics y fissent aucune attention; on en but publiquement cette année, même pendant les fêtes saintes, et l'usage s'en perpétua.

Pag. 156. Le café a été de même prohibé plusieurs fois au Caire; mais il n'a jamais été long-temps sans reprendre le dessus. Il ne cessa donc point de se répandre, et le nombre des cafés de s'accroître et de devenir plus considérable. Les savans, les hommes consacrés à la piété, les personnes livrées à l'étude, les jurisconsultes les plus distingués, en adoptèrent l'usage: les muftis et les professeurs l'approuvèrent; les hommes les plus pieux, les plus illustres par leur mérite et leur supériorité, en burent habituellement dans la djami Alazhar et dans les autres maisons religieuses, à toutes les fêtes et aux plus grandes solennités: l'usage du café accompagnoit toujours leurs exercices de piété, et les saintes assemblées destinées aux louanges de Dieu; dans les nuits bénies, dont les heures

sont consacrées à célébrer la grandeur du Très-haut et à invoquer sa protection pour Mahomet le plus excellent des envoyés célestes, dans ces nuits élevées en toute manière au-dessus des autres par l'abondance des faveurs et des bénédictions qu'on y recueille.

J'ai souvent bu du café avec les hommes les plus respectables des deux villes saintes, au jour d'Arafat, et dans les assemblées de cette sainte station, afin de dissiper plus efficacement la nonchalance, de réveiller les forces du corps, et de faciliter les saints exercices qui font partie des dévotions de ce jour, tels que la prière, la station, et l'élévation des mains (71).

Je conclus donc de tout cela, que c'est une chose démontrée, et qui ne laisse aucun doute et n'est sujette à aucune objection, que le café en lui-même est permis; qu'il est très-propre à donner l'activité convenable pour s'acquitter des exercices de piété, et produit infailliblement son effet. Quant aux nouveautés qui s'y sont jointes, comme la nature des maisons où on le vend, la réunion de gens d'une vie scandaleuse avec les personnes qui le vendent ou le boivent, l'accessoire des choses illicites, soit qu'on les ajoute dans le café même ou qu'on les associe à l'usage de cette boisson, ainsi que cela a lieu en différentes manières parmi les hommes; il n'y a personne entre ceux qui ont quelque connoissance des lois, qui puisse les autoriser: c'est ainsi que le vin est défendu, quoique le raisin soit permis; parce que, quand le raisin est converti en vin, il réunit de mauvaises qualités, fait naître des querelles et des haines, détourne du souvenir de Dieu et de la prière, et porte à négliger ces actes de piété et à s'en dispenser. Ainsi les mauvaises qualités accessoires rendent illicite ce qui par soi-même étoit incontestablement permis. *Pag. 157*

LIVRE II, *où l'on traite de la requête qui fut dressée à la Mecque au sujet du* Café, *et du rescrit du sultan envoyé en réponse à cette requête, et relatif à la manière dont l'affaire avoit été exposée, ainsi que des décisions de divers savans pour et contre le* Café, *&c.*

VOICI quelle étoit la teneur de l'exposé de la requête :

« Il vient de se présenter une affaire qui intéresse la reli-
» gion, et dont tel est l'exposé : Dieu ayant établi notre sou-
» verain Abou'lnasr Kansouh Gauri pour serviteur des deux
Pag. 158. » villes saintes, il a choisi, pour exercer les fonctions de
» *mohtésib* à la Mecque, et pour commander à ses esclaves (72)
» qui habitent cette ville, l'illustre et respectable Khaïr-beg
» Mimar. Or voici ce qui lui est arrivé, dans la nuit qui
» précédoit le vendredi 23 de rébi premier 917. Après avoir
» fait, suivant son usage, la dernière prière du soir, dans
» la sainte mosquée, avec le peuple assemblé, il fit les tour-
» nées autour de la Caba, suivant sa dévotion ; en commen-
» çant et en finissant cette pieuse cérémonie, il baisa la pierre
» noire : il s'arrêta, et demeura en méditation au *multézem* (73)
» autant qu'il lui plut, et y fit les prières qu'il jugea à propos :
» il récita, derrière le *makam* (74), les prières qui compo-
» sent les *rékas* qui doivent accompagner les tournées, et y
» ajouta des prières à sa dévotion : enfin, ayant bu de l'eau
» de *Zemzem* et prié encore, ainsi qu'il le jugea convenable,
» il quitta le lieu sacré où se font ces tournées, et se mit
» en marche pour retourner chez lui. Sur sa route, il aperçut
» des personnes rassemblées dans un certain endroit de l'en-
» ceinte des saints lieux. C'étoit Seïf-eddin Korkamas Naséri
» qui les y avoit réunies, sous le prétexte de célébrer une
» fête en l'honneur du prophète (75). Comme l'émir s'avan-

» çoit vers eux, et avant qu'il les eût joints, ils éteignirent
» les flambeaux qui les éclairoient, ce qui lui inspira des
» soupçons. Il envoya donc vers eux; et ayant pris des éclair-
» cissemens sur ce qu'ils faisoient, il fut instruit qu'il y avoit
» au milieu d'eux une boisson qu'ils prenoient comme on
» prend du vin, et qu'ils avoient une tasse qu'ils se passoient
» à la ronde et de main en main. C'étoit Korkamas qui leur *Pag. 151*
» versoit à boire et remplissoit la tasse. L'émir, instruit de tout
» cela, le désapprouva, et d'autant plus que l'emploi de *moh-*
» *tésib* dont il est revêtu, lui impose le devoir d'ordonner
» le bien et de défendre le mal. Il s'informa quelle étoit cette
» boisson. On lui dit que c'étoit un breuvage dont l'usage
» avoit commencé de nos jours; qu'on le nommoit *kahwa* (76),
» et que c'étoit une décoction des coques d'une baie qu'on tiroit
» de l'Yémen, et qu'on appeloit *bounn;* que l'usage de cette
» boisson étoit devenu fort commun à la Mecque, et qu'on la
» vendoit en cette ville dans des endroits semblables à des ca-
» barets; qu'il se rassembloit dans ces lieux, pour accompagner
» l'usage de cette boisson, des hommes et des femmes avec des
» tambours de basque, des violons (77) et autres instrumens
» de musique; que dans les lieux où l'on prenoit ce breuvage,
» se réunissoient aussi des gens qui jouoient aux échecs,
» au *mankala* (78) et autres jeux semblables, pour de l'argent,
» et qu'il s'y faisoit beaucoup d'autres choses contraires à notre
» sainte loi. (Que Dieu daigne la préserver de toute corrup-
» tion jusqu'au jour où nous comparoîtrons devant lui!)
» L'émir, en entendant tout cela, ne put que le trouver très-
» mauvais. Il se souvint de ces paroles: *Dieu ordonne la jus-*
» *tice, les bonnes œuvres, et la charité envers les proches, et il*
» *défend le crime, le péché et l'iniquité; il vous donne ses aver-*
» *tissemens, pour voir si vous y ferez attention* (79). Il se rappela
» aussi cette parole du prophète: *Si quelqu'un d'entre vous voit*

» *commettre une action criminelle, il doit l'empêcher de la main,*
ig. 160. » *s'il le peut, sinon de la langue; et si ce moyen même n'est pas en son*
» *pouvoir, il doit le faire de cœur: c'est là le dernier degré de*
» *la foi*, ou, suivant que d'autres le rapportent, *sans cela,*
» *il ne lui reste plus de foi, pas même aussi gros qu'un grain de*
» *sénevé.* Il témoigna donc son improbation aux personnes
» qui formoient ce rassemblement, et il les congédia et les
» obligea à se séparer. Le lendemain matin, il convoqua une
» assemblée des kadhis de l'islamisme et des savans connus
» par leur science, par la pratique de la vie religieuse, par
» leur régularité, leur vie mortifiée, leur dévotion et leur piété,
» et dont les paroles et les actions peuvent être prises pour
» modèle et règle de conduite, tant de la secte de Schaféi
» que de celles d'Abou-Hanifa et de Malek. A cette assemblée
» se trouvèrent le kadhi'lkodhat Nedjm-eddin Maléki (80),
» le scheïkh Schéhab-eddin, gardien de l'entrée de la maison
» de Dieu, le scheïkh Afif-eddin-Abd-allah Yéméni Hadhrami
» Schaféï, connu sous le nom d'*Abou-Kéthir*, le scheïkh et imam
» Abd-alnébi Magrébi Maléki. Le kadhi'lkodhat Nésim-eddin
» Merschédi Hanéfi s'excusa de s'y trouver, à cause d'une in-
» commodité qui l'obligeoit à se tenir dans sa maison. » (On
lisoit encore ici, dans la requête, les noms de plusieurs per-
sonnes qui se trouvèrent à cette assemblée, et cette liste se
terminoit par ces mots, *et beaucoup d'autres*; après quoi l'on
continuoit ainsi): « On apporta du café dans un grand vase,
» avec une tasse; et l'émir Khaïr-beg proposa à l'assemblée de
» délibérer au sujet du café, et des réunions qui avoient lieu en
» la manière ci-dessus décrite, à l'occasion de cette boisson.
» Ils répondirent, d'un commun accord (81), que les rassem-
» blemens faits en cette sorte pour prendre le café, sont illi-
ag. 161. » cites, et que quiconque a le pouvoir de s'y opposer, est
» obligé à le faire. La baie nommée *bounn*, dirent-ils, est d'un

» usage

» usage licite par elle-même, suivant la loi commune à tous » les végétaux, contenue dans ce texte : *Dieu a créé pour votre* » *usage tout ce qui est sur la terre* (82). Mais si la décoction qu'on » fait de sa coque est nuisible au tempérament ou à la raison ; » si elle produit l'ivresse, et porte à la volupté et à la débauche, » alors elle devient illicite, quand même celui qui en fait usage » le feroit seul, en particulier et dans l'intérieur de sa maison. » Au reste, cette question est du ressort des médecins, et doit » leur être soumise. L'émir Khaïr-beg n'eut pas plutôt entendu » que l'affaire étoit renvoyée à l'examen des médecins, qu'il fit » appeler les deux scheïkhs et imams tres-savans, Nour-eddin » Ahmed Adjémi Cazérouni et son frère Ala-eddin Ali, les plus » distingués entre les médecins de la Mecque, qui traitent » le schérif Bérécat, fils de Mohammed, et son frère le schérif » Moëzz-eddin Kaïtbay, ainsi que les négocians de la Mecque » et de Djidda (Que Dieu rende illustres ces deux villes » saintes, et nous fasse profiter (83) de leurs mérites !). L'émir » leur demanda ce qu'ils pensoient du *bounn* dont la coque sert » à faire cette boisson. Ils répondirent que c'étoit une subs- » tance sèche et froide, pernicieuse pour la santé des per- » sonnes qui ont un tempérament bien constitué. Un de » ceux qui étoient présens, homme sans aucune connois- » sance en médecine, leur objecta qu'il est fait mention du » *bounn* dans le livre intitulé *Minhadj albéyân* (84), et qu'on *Pag. 162.* » y lit que le *bounn* consume le flegme. Les deux médecins » répliquèrent que le *bounn* dont il est fait mention dans ce » livre, est différent du *bounn* dont il s'agit ; que ce dernier est » une substance simple et sans mélange, au lieu que l'autre » est un médicament composé de diverses substances aromati- » ques ; que quoique par lui-même le *bounn* dont il s'agit soit » d'un usage licite, cependant il porte à des actions crimi- » nelles ; que toute chose bonne en soi qui entraîne au mal,

» cesse d'être permise, et que toutes les fois qu'il y a des » raisons pour autoriser l'usage d'une chose, et d'autres pour » l'interdire, ces dernières doivent l'emporter. Ils firent leur » déposition suivant le protocole solennel, en ces termes: *Je* » *témoigne, &c. par-devant le scheïkh-alislam Salah-eddin Scha-* » *fëi, et le scheïkh-alislam Nedjm-eddin Maléki.* Ensuite, plu- » sieurs des assistans rapportèrent qu'ayant ouï dire que le » café étoit une boisson permise, ils en avoient fait usage, » se fondant sur ce que, par sa nature primitive, il est au » nombre des choses licites; mais qu'ils avoient éprouvé l'alié- » nation des sens; qu'ils s'étoient trouvés dans un état qui leur » avoit paru condamnable; que leur raison en avoit été altérée, » et que cela avoit nui à leur santé. Ils firent leurs dépositions » conformes à ce récit par-devant les mêmes scheïkhs, et en » présence de toute l'assemblée. Ce que dessus ayant été com- » muniqué au kadhi'lkodhat Nésim-eddin Hanéfi qui n'avoit » pu se trouver à l'assemblée, à l'effet d'avoir son avis, il dé- » clara qu'il avoit lui-même connoissance de preuves pareilles » à celles-là, et il prononça que le café étoit une boisson illicite. » Le scheïkh-alislam Nedjm-eddin Maléki opina de même, » ainsi que tous ceux qui étoient présens, et la chose fut conclue » d'un commun accord. L'affaire étant terminée de la sorte,
Pag. 163. » et l'émir Khaïr-beg en étant pleinement assuré, il fit publier » une proclamation à la Mecque, tant dans le *Mésa* (85) que » dans les différens quartiers et dans les rues de la ville, por- » tant défenses de prendre du café en société, et ordre de s'op- » poser à ceux qui en voudroient faire usage. La chose se » termina ainsi, et le tout fut couché sur les registres de l'ad- » ministration. Tout ce que dessus s'est fait dans la matinée » du vendredi 23 de rébi premier 917. Dieu nous suffit, il » est un puissant protecteur. »

Nous n'avons fait jusqu'ici que rapporter mot pour mot cette

requête, si ce n'est que nous avons supprimé, pour abréger, les titres et les qualifications de l'émir, des kadhis et autres, et retranché le détail des noms de toutes les personnes qui assistèrent à l'assemblée. Nous allons maintenant rapporter les souscriptions telles qu'elles furent écrites.

Le kadhi'lkodhat Salah-eddin, fils de Dhahir-eddin, Schafëïte, souscrivit ainsi: » Louange à Dieu, c'est en lui que je mets » ma confiance. La chose est telle qu'elle a été exposée, expli- » quée et développée. »

Le kadhi Abd-algani (86), fils d'Abou-Becr Merschédi, Hanéfite, souscrivit en ces termes: « Je rends grâces à Dieu, et je lui » abandonne le soin de tout ce qui m'intéresse. La chose est » conforme à l'exposé ci-dessus, et m'a été communiquée en ma » demeure, à cause d'une excuse légitime: j'ai à ma connois- » sance des preuves certaines que le café décrit dans cet exposé » est une boisson illicite. O Dieu, conduis-nous dans le droit » chemin. »

La souscription du kadhi Nedjm-eddin, fils d'Abd-alwahhad, fils de Yacoub, Malékite, étoit conçue ainsi: « Louange à Dieu, » qui est juste dans tous ses jugemens. Seigneur, préserve- » nous du châtiment, car nous sommes vrais croyans, et *Pag. 164.* » donne-nous ta grâce à tout instant, dans le repos comme » dans l'action. Que Dieu nous préserve d'avoir pour agréable » ce qui est criminel, et de faire usage dans son lieu saint, de » ce qui peut porter au mal! Plusieurs personnes des plus » considérables, gens instruits et éclairés, m'ont assuré que » le café nuit à la santé, et c'est une chose démontrée com- » plétement: l'exposé ci-dessus est conforme à la vérité, et » n'est susceptible d'aucune contradiction. »

Il seroit inutile de rapporter les souscriptions des autres personnes qui composoient l'assemblée: cela ne serviroit qu'à alonger inutilement cet écrit; car toutes ces souscriptions ne

contenoient que l'approbation de l'exposé de la requête, et toujours sur le fondement des qualités qu'on y attribue au café, et qui sont sans aucune réalité. La plupart de ces personnes cependant savoient fort bien ce qui en étoit, et faisoient même un usage habituel du café. Elles n'avoient donc aucun autre but, en souscrivant ainsi, que de se soustraire aux avanies de l'émir: car il mettoit une grande opiniâtreté dans cette affaire, parce qu'on l'avoit fortement excité à cette démarche, et qu'on lui avoit assuré qu'il se feroit un honneur infini en empêchant l'usage du café, et que cela lui seroit très-méritoire devant Dieu. C'étoit d'ailleurs un homme peu mesuré dans ses discours, et qui traitoit sans respect les kadhis et les personnes les plus considérables. Ce fut ce qui fortifia singulièrement le parti du mensonge, et personne n'eut le courage d'entrer dans l'examen de la question, à l'exception du scheïkh Nour-eddin, fils de Naser, Schaféïte, qui faisoit alors, à la Mecque, les fonctions de mufti, de professeur et de prédicateur. Il eut seul la force de tenir tête aux autres; mais il s'attira par-
Pag. 165. là des paroles outrageantes; quelques-uns même le traitèrent d'infidèle, à cause d'un mot qu'il avoit dit dans le cours de la discussion: son objection cependant étoit très-bien fondée, et il n'étoit pas possible de s'en tirer, bien loin qu'on pût y trouver le moins du monde à redire. Ils ne se contentèrent pas de cela: ils l'insultèrent dans la consultation qu'ils envoyèrent en Égypte, et le peignirent, sans aucune raison, sous les qualifications les plus odieuses. Au surplus, ils paroîtront tous devant Dieu pour y être jugés.

La consultation qu'ils envoyèrent en Égypte, avec la requête, étoit rédigée en ces termes: » Que pensez-vous d'une bois-» son qu'on nomme *café*, dont l'usage s'est répandu à la » Mecque et en d'autres lieux, à un tel point, qu'on la prend » jusque dans les saints lieux, et qu'on se présente à la ronde

» dans une tasse dont on se sert pour puiser dans un plus
» grand vase! Quelques personnes qui, après en avoir fait
» usage, y ont renoncé par scrupule, nous ont rapporté que
» quand on en prend beaucoup, elle enivre; des médecins ont
» déposé judiciairement qu'elle est nuisible à la santé; et
» quelques personnages des plus savans et des plus dévots de
» la Mecque, dont les opinions sont d'un grand poids, en ont
» interdit l'usage. Il y a cependant un ignorant, ici présent, qui
» s'est érigé de lui-même en prédicateur, et ce scélérat a décidé
» que le café est une boisson licite. On lui a demandé ce qu'il
» disoit de cette tasse portée à la ronde, ainsi qu'on l'a exposé :
» il a répondu que notre législateur n'a pas fait de difficulté de
» boire du lait à la ronde : à quoi il a été répliqué que dans cette
» occasion où le prophète a bu du lait à la ronde, la chose n'a
» pas été accompagnée des circonstances qui ont lieu ici. Etes-
» vous d'avis qu'on puisse faire légitimement usage du café, de
» la manière ci-devant décrite, ou doit-on l'interdire absolu-
» ment, comme capable d'enivrer et nuisible à la santé! Quelle
» conduite doit-on tenir envers l'ignorant qui en approuve l'u-
» sage! Celui qui est revêtu de l'autorité doit-il faire cesser cet
» abus, empêcher l'usage de cette boisson, et réprimer cet in-
» sensé et tous ceux qui adoptent son opinion, ou n'en doit-il
» rien faire! Quel est à cet égard le vœu de la loi! Donnez-nous
» votre avis, en attendant de Dieu votre récompense, et répon-
» dez-nous d'une manière simple et précise. Que Dieu vous
» assiste de son secours! *Amen.* »

Pag. 166.

Feu le sultan Kansouh Gauri donna ordre que l'on dressât un rescrit (87) et qu'on l'envoyât à la Mecque, ce qui fut exécuté. Voici l'essentiel de ce rescrit :

» Quant au café, nous avons été informés que certaines
» gens le boivent de la même manière qu'on boit le vin; qu'ils
» y mêlent des choses enivrantes; qu'ils accompagnent l'usage

» de cette boisson, de chants, du son des instrumens de musi-
» que, et de danses, et qu'ils tombent dans l'ivresse. Or c'est une
» chose connue, que l'eau même de Zemzem, si l'on en buvoit
» avec ces circonstances, deviendroit illicite. Qu'on empêche
» donc ceux qui boivent le café, de le faire d'une manière
» publique, et de le porter dans les marchés (88). »

C'est bien encore ici une défense expresse, mais seulement conformément aux rapports qui avoient été envoyés. Malgré cela, on n'y trouve point du tout la prohibition du café ; ce qui est défendu, c'est d'en faire un usage public, et seulement de le prendre en la manière particulière dont il avoit été donné connoissance aux auteurs de ce rescrit. Cela ne prouve nulle-
Pag. 167. ment que le café en lui-même soit défendu, ce qui étoit le but des ennemis de ce breuvage. Il y a plus, c'est que la comparaison qu'on en fait avec l'eau du puits de Zemzem, et la défense bornée au café pris (89) avec les circonstances dont il est fait mention, est une décision ou approche beaucoup d'une décision qui déclareroit le café un breuvage permis, et qui en autoriseroit l'usage, pourvu qu'on ne le prît pas en cette manière. Voilà pourquoi le sultan ne l'a point prohibé au Caire, qui étoit le siége du gouvernement et la capitale. Peut-être même n'a-t-il défendu aux preneurs de café d'en faire un usage public, que pour fermer le chemin aux abus, de crainte qu'on ne vînt à le prendre avec les circonstances prohibées. Les limites dans lesquelles se renferme la décision, sont la preuve qu'on n'a eu aucun égard aux prétendus dangers de ce breuvage pour la santé, et à la qualité enivrante qu'on avoit alléguée. Dieu est plus savant.

Du livre VII, qui contient diverses pièces de vers composées par les savans les plus distingués et les religieux les plus respectables, et où l'on trouve une preuve très-forte en faveur de la légitimité du café et de ses bons effets.

Un dévot a dit :

« O café, tu dissipes tous les soucis; tu es l'objet des vœux » de l'homme livré à l'étude.

» C'est là le breuvage des amis de Dieu : il donne la santé » à ceux de ses serviteurs qui travaillent à acquérir la sagesse.

» Préparé avec la simple coque d'une baie, il a l'odeur *Pag. 168.* » du musc et la couleur de l'encre.

» L'homme sensé qui vide les coupes où écume le café, » connoît seul la vérité.

» Que Dieu prive de l'usage de cette liqueur l'insensé qui » la condamne avec une opiniâtreté invincible !

» Le café est notre or : dans les lieux où on le distribue, nous » jouissons de la compagnie des hommes les plus nobles et les » plus généreux (90).

» Boisson aussi innocente que le lait pur, elle n'en diffère » que par sa noirceur (91). »

Un autre a dit sur le même sujet :

« Viens jouir de la compagnie du café dans le lieu où il fait » sa résidence : car la bonté divine enveloppe ceux qui pren- » nent part à son festin.

» Là l'élégance des tapis, les douceurs de la vie, la société » des convives, tout forme l'image du séjour des bienheureux.

» C'est un vin auquel nul souci ne sauroit résister, lorsque » l'échanson te présente la tasse qui le contient.

» Il n'y a pas long-temps qu'Aden l'a vu naître : si tu en dou- *Pag. 169.* » tes, regarde la fraîcheur de la jeunesse qui brille sur le » visage de ses enfans (92).

» Le chagrin ne se trouve point dans les lieux qu'il habite : » les soucis obéissent humblement à sa puissance.

» C'est la boisson des enfans de Dieu ; *c'est la source de la* » *santé :* voilà la réponse à quiconque s'informe de ses qua- » lités (93).

» C'est l'eau où nous lavons nos soucis, le feu qui consume » nos peines.

» Quiconque a une fois connu le réchaud (94) qui sert à » préparer cette boisson, n'a plus que de l'aversion pour le » vin et pour la liqueur des tonneaux.

» Boisson délicieuse, sa couleur est le cachet qui répond » de sa pureté (95) : la raison dépose en faveur de sa légitimité.

» Bois-en avec confiance, et ne prête point l'oreille aux dis- » cours des insensés qui le condamnent sans sujet (96). »

FIN de l'Extrait du Traité de la légitimité du Café, *par Abd-alkader.*

NOTES DU N.° VIII.

(1) L'ouvrage duquel j'ai extrait ce morceau sur le café, se trouve dans la bibliothèque du Roi, parmi les manuscrits arabes, sous le n.° 971, et il est aussi dans la bibliothèque de l'Escurial (*Biblioth. Arab. Hisp. Escur.* tom. II, pag. 172, n.° 1765). L'auteur, sur lequel je n'ai pu me procurer aucun renseignement que ceux que l'on peut tirer des surnoms qu'il prend, et qui nous apprennent qu'il étoit originaire de Médine, natif de Djézireh, et faisoit profession de la secte de Hanbal, écrivoit, si nous en croyons le manuscrit de la bibliothèque du Roi, en l'an de l'hégire 996; et cette date ne peut pas être regardée comme une faute, parce qu'elle se lie nécessairement avec tout ce que dit l'auteur dans l'endroit duquel elle est tirée. (*Voyez* ci-devant, pag. 419.) Ailleurs Abd-alkader donne la date précise de la mort d'un docteur décédé à la Mecque en l'an 993. (*Voyez* ci-devant, pag. 426.) Cependant Casiri assure qu'Abd-alkader écrivoit en l'an de l'hégire 966; et ce qui semble confirmer cela, c'est que le manuscrit de l'Escurial est daté de l'an 979. Et en outre, suivant le manuscrit de l'Escurial, l'usage du café doit avoir été introduit à la Mecque en 859, date qui ne se trouve pas dans notre manuscrit, et qui est, je crois, remplacée par l'an 875, époque de la mort de Djémal-eddin Dhabhani. Si cela est exact, il faut croire qu'Abd-alkader a donné deux éditions de son ouvrage; que le manuscrit vu par Casiri appartient à la première édition, et celui de la bibliothèque du Roi à la seconde. Il seroit curieux de collationner l'endroit de notre manuscrit d'où se tire la date de 996, avec le manuscrit de l'Escurial.

Le titre de l'ouvrage est ainsi traduit par Galland : *Ce que l'on doit croire de plus précis et de plus sincère touchant le café, savoir, s'il est permis aux Musulmans d'en user.* Dans le catalogue imprimé des manuscrits de la bibliothèque du Roi, on rend ainsi le titre : *De usu legitimo et licito potionis quæ vulgo cafe nuncupatur.* Enfin, Casiri le traduit ainsi : *Communis monachorum suphitarum consensus de licito potionis cafe usu.* Cette dernière traduction est tout-à-fait mauvaise,

car le mot صفوة ne peut pas signifier les *sofis* : celle de Galland est peu exacte. Le titre signifie à la lettre : *Le soutien de l'innocence, touchant la légitimité du café.*

L'ouvrage est divisé en sept livres ou sections.

Le premier traite du nom donné à ce breuvage, de la maniere de le préparer, de ses qualités et propriétés, du lieu où l'on a commencé à en faire usage, et des motifs qui ont fait adopter cet usage et en ont occasionné la propagation. Le second a pour objet le procès-verbal et la requête dressés à la Mecque contre l'usage du café, le rescrit du sultan auquel ceci donna lieu, et divers *fetwas* ou consultations et décisions juridiques pour et contre le café. Dans le troisième, on réfute l'opinion de ceux qui mettent le café au nombre des boissons enivrantes; et dans le quatrième, on prouve contre quelques-uns de ses adversaires, qu'il n'a aucune qualité nuisible ni au corps ni à l'esprit. Le cinquième livre établit la distinction entre l'usage légitime du café, et les pratiques dangereuses ou condamnables qui se sont introduites parmi les amateurs de ce breuvage. Le sixième contient diverses observations détachées. Le septième offre un choix de pieces de vers relatives au café.

Tel est, en substance, le contenu de cet ouvrage.

Le manuscrit n'est pas très-exact. J'y ai quelquefois fait des corrections exigées par le sens ou par la syntaxe, et je les ai indiquées dans mes notes. J'aurois pu en hasarder un plus grand nombre; mais en ce genre, je crois qu'il vaut mieux pécher par trop de réserve que par une excessive liberté.

(2) Savary (Lettres sur l'Égypte, tom. I, pag. 289) a remarqué avec raison que les Arabes nomment *bounn* بن le café en grain, et *cahoué* قهوة la liqueur préparée avec le *bounn*; mais il ne devoit pas dire que le mot *cahoué* signifie *force*, et qu'on a donné ce nom à cette boisson, parce qu'elle fortifie l'estomac. On voit que ne sachant d'arabe que tout au plus ce qu'il en falloit pour se faire entendre, il a confondu avec قهوة *café*, le mot قوة *force*. Le chevalier d'Arvieux avoit aussi commis la même faute.

J'ignore sur quel fondement M. Langlès, dans ses notes sur le Voyage de Chardin, tom. II, pag. 280, dit « que le nom du café » ne paroît pas tirer son origine de la langue arabe, puisqu'il n'ap» partient à aucune racine de cette langue. »

On peut consulter sur le café, et sur la manière dont les Arabes en font la décoction, outre la lettre de M. Galland, *De l'origine et du progrès du café*, &c., Caen, 1696, le Traité qui est à la suite du Voyage de l'Arabie Heureuse, Amsterdam, 1716, et ce même Voyage de l'Arabie Heureuse, pag. 241 et suiv.; les Mémoires du chevalier d'Arvieux, tom. III, pag. 275; Prosper Alpin, *de Medicinâ Ægypt.* liv. IV, pag. 254 et 264, et *de Plantis Ægypt.* chap. 16, avec les observations de J. Veslingius sur ce dernier ouvrage, chap. 16; Niebuhr, *Description de l'Arabie*, Copenhague, 1773, page 48; Forskal, *Flora Ægyptiaco-Arab.* pag. lxxxvij; Mouradgea d'Ohsson, *Tableau général de l'empire Othoman*, tom. II, pag. 123 et suiv.

Suivant Forskal, la décoction de la *coque* قشر ressemble, pour la couleur et pour le goût, à une infusion de thé. Veslingius dit que cette décoction est légèrement acide.

(3) Le mot اصطلاح se trouve assez bien expliqué dans Méninski; mais il ne sera pas inutile d'en développer le sens d'après un ouvrage intitulé كتاب التعريفات, manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi dont d'Herbelot a fait mention, et qui se trouve présentement sous le n.° 1326. Je possède aussi dans ma collection particulière deux manuscrits de cet ouvrage. Il a pour auteur, suivant une note qui se lit dans le manuscrit de la bibliothèque du Roi, *Alseïd alschérif* السيد الشريف. Pococke a cité dans son *Specimen Hist. Arab.* un ouvrage qui porte le même titre, et qui a pour auteur مصلح الدين مصطفى بن محى الدين محمد بن اسمعيل القروى المشهور بابن القصّاع, que Pococke nomme *Ebn-Kassaï*. Il est indubitable que cet ouvrage est le même que celui dont je parle; car les passages que ce savant en cite, se trouvent mot à mot dans nos manuscrits. (Voy. *Specimen Hist. Arab.* pages 52, 190 et 367.) Hadji-Khalfa indique un ouvrage ayant le même titre, dont il appelle l'auteur *Alseïd alschérif Mohammed Djihani*, mort en 816: تعريفات للفاضل العلّامة السيّد الشريف محمد الجهانى المتوفّى سنة ستّ عشر وثمانماية مختصر جمع تعريفات الفنون على الحروف. Dans le Catalogue des livres de la djami Alazhar, manuscrit arabe de la bibliothèque de l'Arsenal, qui n'est, comme je l'ai fait voir ailleurs, (Notices et Extraits des manus-

crits, t. VIII, 1.re part. p. 200 et suiv.), qu'une copie mutilée du Dictionnaire bibliographique de Hadji-Khalfa, cet auteur est nommé *Ali Djordjani, fils de Mohammed*, السيّد الجرجانى بن محمد على التعريفات الشريف سنة ٨١٢. Je ne sais si l'auteur cité par Pococke est le même que celui dont parle Hadji-Khalfa : quoi qu'il en soit, l'ouvrage que j'ai sous les yeux commence par ces mots, هذه تعريفات جمعتها واصطلاحات اخذتها من كتب القوم ورتّبتها على حروف الهجآء من الالف والبآء الى البآء, et l'auteur explique lui-même, dans le courant de son dictionnaire, ce qu'on doit entendre par le mot اصطلاحات. Quant au mot تعريفات qui veut dire *définitions*, il n'en donne pas l'explication. Il se contente d'expliquer ce qu'on entend par une sorte de *définition* تعريف surnommée لفظى *verbale*, c'est-à-dire, qui se fait par un mot. Cette épithète sert à distinguer cette espèce de تعريف, de la détermination qui se fait au moyen de l'article et qui se nomme aussi تعريف et qui est l'opposé de تنكير. Voici ce qu'il dit de la *définition* ou *détermination verbale*.

التعريف اللفظى هو ان يكون اللفظ واضح الدلالة على معنى فيفسّر بلفظة اوضح دلالة على ذلك المعنى كقولك الغضنفر الاسد وليس هذا تعريفا حقيقيا يراد به افادة تصوّر غير حاصل انما المراد تعيين ما وضع له لفظ الغضنفر من بين سائر المعانى

» Ce que l'on entend par تعريف لفظى, c'est quand on emploie un » mot propre à exprimer une certaine idée, et qu'on l'explique par » un autre mot qui exprime la même idée d'une manière plus claire, » comme quand on dit الغضنفر الاسد.» (Ces deux mots signifient *lion*; mais le second étant plus connu, on s'en sert pour expliquer le premier; c'est comme si l'on disoit en français, *palefroi, cheval.*) » Ce n'est pas là une définition proprement dite, par laquelle on » présente une idée que le mot par lui-même n'auroit pas suggérée; » mais on veut seulement faire connoître, entre toutes les idées possibles, » quelle est celle pour laquelle a été inventé le mot غضنفر.»

Passons au mot اصطلاح. Notre auteur le définit ainsi : الاصطلاح عبارة عن اتّفاق قوم على تسمية الشيء باسم ما ينقل عن موضعه الاول. « Le mot اصطلاح signifie *convention* ou *accord* de certaines » personnes pour nommer une chose par un mot quelconque, qu'on » détourne de son usage primitif. » Au lieu de موضعه j'aimerois mieux lire وضعه, cependant les trois manuscrits ont موضعه.

J'ai fait connoître en détail le كتاب التعريفات par une notice insérée dans le tome X des Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi.

(4) Le mot استوى signifie spécialement *être cuit à point* : j'en ai trouvé plusieurs exemples que j'ai négligé de recueillir. En voici un tiré de l'épilogue de la Vie de Timour, par Ebn-Arabschah (édition de M. Manger, tom. II, pag. 968), qui ne peut laisser aucun doute, le mot مستوى y étant en opposition avec نيّ *cru* :

مع ان دروس العلم قد درست وحدائق رياضها ذبلت ويبست وصار الكلام فيها عيًّا والمستوى في تحقيقها وتدقيقها نيًّا

(5) Le mot نفوس me paroît signifier ici *passions, emportemens*. *Voy.* la note (8) ci-après.

(6) Il y a dans le manuscrit النشر, ce qui ne présente aucun sens : j'y ai substitué القشر, et cette correction est confirmée par la suite du récit de notre auteur.

(7) Le mot تعصّب signifie proprement *être lié fortement*, et se dit, au sens propre, du turban nommé عصابة. Djewhari dit : عصّب راسه بالعصابة تعصيبا وتعصّب اى شدّ العصابة. De là vient que اعتصب et اعصوصب sont synonymes de اجتمع. En passant de ce sens propre au figuré, تعصّب signifie *partialité, ligue, obstination*. Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed Kazwini, auteur du livre intitulé مفيد العلوم ومبيد الهموم (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 519), en fait une vertu, et un devoir en matière de religion; dans le IV.° liv. chap. I.er, fol. 50, il dit :

الباب الاوّل في حقيقة التعصّب واشتقاقه من العَصَب والعَصب وهو

الشدّة يوم عصيب ويقال للغزّال عصّاب فكل من كان شديدا غيورا فى دينه ومذهبه فمتعصّب ذابّ عن الدين حافظ للاسلام والاعتقاد

« Chapitre premier, où il est traité de ce que c'est dans la vérité » que le *zèle* التعصّب. Ce mot est dérivé de *asb* عصب, et *asb* veut » dire *force, violence*, d'où vient que l'on dit يوم عصيب *un jour* » *dur* (c'est-à-dire, *d'une chaleur violente*), et qu'on appelle *un marchand* » *de fil tors*, عصّاب. Tout homme qui est fortement attaché à sa re- » ligion et à sa croyance, et qui a pour elles un amour jaloux, est *zélé* » متعصّب, repousse les attaques qu'on leur porte, et veille à la con- » servation de l'islamisme et de ses dogmes. »

Je crois qu'il faut lire والعصب هو الشدّة ومنه يقال يوم عصيب, plus loin, au lieu de شتعصّب, je pense que l'auteur a écrit فهو متعصّب.

Il ajoute ensuite ces paroles remarquables :

اعلم ان التعصّب قاعدة الاسلام وقانون الايمان واساس الشريعة وشعار الموحّدين وعلامة المومنين ليهلك من هلك عن بيّنة ويحيى من حيّ عن بيّنة ولو كره الكافرون ولا يبلغ المومن حقيقة الايمان حتى يكون (على) دينه اغير منه على محارمه من بناته واخواته والمداهنة من علامة المنافقين ومن لا غيرة له على الدين والمذهب فلا دين له ومن لا وفا له فلا دين له والتغافل عن البدعة ينبى عن قلّة الدين

« Sachez que le *zèle* est la base de l'islamisme, la règle de la foi, » le fondement de la loi, la livrée des unitaires, le signe distinctif » des croyans, *afin que ceux qui périront, périssent d'après des argumens* » *irrécusables, et que ceux qui jouiront de la vie éternelle, en jouissent* » *d'après des titres irrécusables* (Alcor. sur. 8, v. 44, édition de Hinc- » kelmann), *en dépit des incrédules*. Le croyant ne possède pas » véritablement la foi, tant qu'il n'a pas pour sa religion un amour de » jalousie, plus fort que celui dont il est animé pour les femmes qui lui

» appartiennent, comme par exemple ses filles et ses sœurs. La dissi-
» mulation est un des caractères des hypocrites. Quiconque n'a point
» un zèle jaloux pour sa religion et pour la croyance dont il fait pro-
» fession, est dans la vérité un homme sans religion; celui qui ne
» leur demeure pas constamment fidèle, n'a pas non plus de religion:
» celui-là fait voir qu'il en a bien peu, qui souffre avec indifférence
» les nouveautés en matière de doctrine. »

On trouve le mot تعصّب dans un extrait de Mirkhond (Notices et extraits des man. de la bibl. du Roi, tom. V, pag. 221). Dans le man. arabe n.° 1 de la biblioth. du Roi, on lit aussi, en parlant de Saadias: لم اتعصّب له ولا عليه, *Je n'ai point agi par esprit de parti, pour lui ni contre lui.* Reiske a expliqué le mot تعصّب dans une note sur Abou'l-féda (*Annal. Moslim.* t. II, pag. 204 et 206). Pococke ne semble pas l'avoir bien entendu. (Voyez *Specimen historiæ Arabum*, édition de M. White, pag. 143.) Le mot عصبيّة qui dérive de la même racine que تعصّب, a aussi un sens très-analogue. *Voyez* ce que j'en ai dit dans l'extrait d'Ebn-Khaldoun, ci-devant, note (66), pag. 411. Voyez aussi *Vita et res gestæ Timuri*, édition de M. Manger, tom. I, pag. 203.

(8) J'avois imprimé dans la première édition حطوط النفوس mais il faut certainement lire حظوظ: le manuscrit porte حظوط. Le mot حظّ est pris ici dans le sens que lui donnent communément les Turcs, *plaisir, goût, caprice, fantaisie.* On trouve l'expression حظّ النفس employée en ce sens, dans le Gulistan de Saadi, édition de Gentius (chap. 3, pag. 242). et je la trouve aussi dans les ordonnances turques relatives au gouvernement de l'Égypte: كمسنده حظّ نفس اكمون وبلا سبب عزل ويا سياست اتمكدن حذر ايليه

« Mais qu'il se donne bien de garde de déposer ou de punir personne
» par caprice et sans cause. » *Voyez* Mémoires de l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne, tom. I, pag. 100.

Beïdhawi, dans son commentaire sur l'Alcoran, emploie حظوظ النفس comme synonyme de المعاصي.

(9) J'ai substitué جادّة à حادة, qu'on lit dans le manuscrit.

(10) Il y a dans le texte *Alfakhr* الفخر ; mais c'est une abréviation pour فخر الدين *Fakhr-eddin*. Dans les noms dans la composition desquels entre le mot دين, on le supprime souvent ; et alors tantôt on met l'article, comme dans الفخر ; tantôt on l'omet, comme dans نصير pour نصير الدين. Quelquefois aussi on donne à ces expressions abrégées la forme d'un اسم منسوب ou *adjectif patronymique*, comme النجمي pour نجم الدين. Ainsi on trouvera dans la suite شرف, ظهير, ناصر, الصالحي, pour شرف الدين, ظهير الدين, ناصر الدين, صلاح الدين, ce qu'il suffit de faire observer une fois pour toutes.

Il ne sera pas inutile de rapporter ici un passage d'un petit ouvrage de Soyouti, intitulé كتاب الوسائل الى معرفة الاوائل, qui indique à quelle époque et à quelle occasion s'introduisit l'usage des surnoms dans lesquels entre le mot دين *religion*.

» Ce fut, dit-il, dans le IV.e siècle de l'hégire qu'on commença » à porter des surnoms composés de deux mots, dont le second est » *la religion*. Voici quelle fut l'origine de cet usage. Les Turcs s'étant » rendus tout-puissans à la cour des khalifes, prirent des surnoms, » tels que *Schems-eddaula* [le soleil de l'empire], *Nasir-eddaula* [le dé- » fenseur de l'empire], *Nedjm-eddaula* [l'étoile de l'empire], et autres. » Alors des gens d'une condition ordinaire et peu instruits convoi- » tèrent ces surnoms, qui leur paraissoient magnifiques et très-hono- » rables. Comme ils ne pouvoient aucunement y prétendre, parce qu'ils » étoient absolument étrangers au gouvernement, ils y substituèrent » des surnoms relatifs à la religion. Cet usage gagna bientôt, et devint » si commun, que quelques docteurs s'y accoutumèrent, et s'enten- » dirent pour le propager. On lit dans les Annales de Safadi, que » le vizir Abd-almélic fut le premier qui accorda à beaucoup de person- » nes des surnoms dans lesquels entroient les mots *eddaula* [l'empire], » ou *eddin* [la religion] : il portoit lui-même le surnom de *Schéref-* » *eddin* [l'honneur de la religion]. Il mourut en l'année 439. »

اوّل ما حدث التلقيب بالاضافة الى الدين فى اثناء القرن الرابع وسبب ذلك ان الترك لما تغلّبوا على الخلافة سمّوا اذذاك هذا

شمس

شمس الدولة وهذا ناصر الدولة وهذا نجم الدولة الى غير ذلك فتشوّقت نفوس بعض العوامّ ممن ليس له علم الى تلك الاسمآء لما فيها من التعظيم والفخر فلم يجدوا سبيلا اليها لاجل عدم دخولهم فى الدولة فرجعوا الى امر الدين ثم فشا ذلك وزاد حتى انس به بعض العلمآء فتواطؤا عليه وفى تاريخ الصفدى ان عبد الملك اوّل وزير لقّب بالقاب كثيرة بالدولة وبالدين وكان يلقّب بشرف الدين مات سنة تسع وثلاثين واربعماية .

Manuscrit arabe de la bibliothèque du Roi, n.° 441, fol. 194.

(11) Il est assez difficile de traduire à la lettre le titre de cet ouvrage: mot à mot il veut dire, *Le soulèvement de la fierté, touchant la légitimité du café*, c'est-à-dire, je pense, qu'après les preuves données par l'auteur, de la légitimité du café, les personnes qui en font usage, peuvent marcher la tête levée, et mépriser leurs adversaires.

(12) J'ai substitué احتوآء à اجتوآء qu'on lit dans le manuscrit, et qui est certainement une faute. L'auteur du *Kamous* dit:

قهى من الطعام كرضى اجتواه كأقهى.... والقهوة للخمر والشبعة المحكمة واللبن المحض

Dans le *Sihah*, on lit pareillement, dans le même sens:

أقهى الرجل من الطعام اذا اجتواه وقلّ طمعه مثل اقهم والقهوة للخمر قيل سمّيت بذلك لانها تقهى اى تذهب بشهوة الطعام

(13) Suivant Ducange (*Glossar. ad script. med. et inf. latin.* tom. II, col. 28), *cahua* est employé pour *du vin blanc et léger* dans Matthæus Sylvaticus. Ce médecin du XIV.e siècle a sans doute pris ce mot, comme plusieurs autres, dans les médecins arabes.

(14) Le texte paroît ici un peu obscur. Il semble que l'auteur a dû dire: وتُقعِدُ عن النوم الموضوعةِ هى فى الاصل لاذهابه لما يترتّب

عليه من قيام الليل الخ ; car l'adjectif الموضوعة a un double rapport de concordance avec النوم qui le précède, et avec le nom القهوة, ou avec le pronom ه remplaçant ce nom, et que l'auteur, je crois, n'auroit pas du sous-entendre. A raison de sa concordance avec النوم, l'adjectif est au génitif, et est déterminé par l'article; à raison de sa concordance avec ه, il est au singulier et au féminin. (*Voyez*, sur cette double concordance, ma Grammaire arabe, tom. II, n.os 377 et suivans, pag. 219 et suiv.) Au surplus, Abd-alkader a dit de même un peu plus haut : واحراق القشر المتّخذ منه في كرّات متواترة, au lieu de المتّخذة ه منه, ce qui eût été plus exact.

Dans les mots لما يترتب عليه, l'affixe de عليه se rapporte à اذهاب.

(15) Le passage d'Omar, fils de Faredh, cité ici par Abd-alkader, est tiré du premier vers du poëme célèbre intitulé تائية التصوّف ou نظم السلوك, dont je parlerai dans mes notes sur l'Extrait des Poésies d'Ebn-Faredh, qui se trouvera dans ce recueil. Voici le vers entier :

سَقَتْنِي حُمَيَّا ٱلْحُبِّ رَاحَةُ مُقْلَتِي وَكَاسِي مُحَيَّا مَنْ عَنِ ٱلْحُسْنِ جَلَّتِ

c'est-à-dire, « Le vin enivrant de l'amour m'a abreuvé d'un profond » sommeil, qui s'est emparé de mes paupières appesanties, et ma coupe » est le visage de celle dont la beauté brille d'un éclat incomparable. »

Dans le second hémistiche, مُحَيَّا signifie *le visage*, comme le dit expressément Djewhari, et le verbe جلت est au féminin, parce que من se rapporte logiquement à une personne de ce genre.

Dans Golius et Castell on lit مُحَيَّ *vultus ;* mais c'est une faute, il faut lire مُحَيَّا : Giggeius a écrit مَحَيَّا.

Un passage de la Vie de Tamerlan, par Ahmed, fils d'Arabschah, est propre à faire voir combien il est quelquefois nécessaire de connoître le sens mystique attaché à certains mots par les *sofis* ou contemplatifs. Cet écrivain, parlant d'un guerrier qui sembloit ne pas faire la moindre attention aux pierres qu'on lançoit contre lui, ni aux coups qu'on lui portoit, dit (*Vit. et res gestæ Tim.* éd. de M. Manger, t. II, p. 366) :

لا يشعر بما يناله من رضّ الحجر وجراح الحديد كانه مثالّه عراه الفناء

الفنآء فى التوحيد ; c'est-à-dire, « Il ne s'apercevoit pas même » des coups de pierre qu'il recevoit, ni des blessures que le fer lui » faisoit : on l'eût pris pour un dévot adorateur de Dieu, que la mort » auroit surpris au moment où il étoit absorbé et comme anéanti dans » la considération de l'unité divine. » M. Manger qui n'a pas entendu ce passage, a mal-à-propos imprimé مثالة pour متالّه. Le sens de ce texte dépend de la signification que les sofis donnent au mot فنآء et que l'auteur du كتاب التعريفات définit ainsi : الفنآء عدم الإحساس بعالم الملك والملكوت وهو بالاستغراق فى عظمة البارى ومشاهدة الحق. Pour comprendre cette définition, il faut savoir que ملك, dans le langage des sofis, c'est *le monde composé de tout ce qui tombe sous les sens* عالم الشهادة من المحسوسات الطبيعية, et ملكوت, *le monde caché ou insensible qui n'a de relation qu'avec les esprits et les ames* عالم الغيب المختصّ بالارواح والانفس. L'auteur de cette définition veut donc dire que, dans le style des sofis, le mot *mort* فنآء signifie *l'état de l'homme spirituel qui est étranger à l'un de ces mondes comme à l'autre, parce qu'il est absorbé dans la grandeur du créateur, et dans l'intuition de la vérité.*

(16) Au lieu de وكما فى كلامه j'avois imprimé dans la première édition وتحما, mais je suis convaincu aujourd'hui que le manuscrit porte وكما : cela se joint avec les mots كما قال الشيخ شرف.

Quoiqu'on lise dans Abd-alkader *Sidi Ali Wafa* سيدى على وفا, je ne doute pas que ce ne soit le même personnage qui, dans le كتاب حسن المحاضرة فى اخبار مصر والقاهرة de Soyouti (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 791, fol. 210 *verso*), est nommé *Sidi Ali, fils de Wafa, de l'ordre des Schadélites* سيدى على بن وفا الشاذلى. Son prénom est *Abou'lhasan* ابو الحسن. Son père se nommoit *Sidi Mohammed, fils de Mohammed.* Sidi Ali naquit au Caire en 759, et mourut à la fin de 807. Il professoit la secte des Malékites et tient un rang distingué parmi les sofis : car Soyouti dit qu'il étoit عارف كبير : il a composé beaucoup de poésies.

(17) Le mot رئيس signifie, je crois, *supérieur de tous les sofis*, ou le plus distingué par son mérite entre tous les sofis du Hedjaz.

(18) *Sowaïka* signifie le *petit marché*. Il est fait mention de ce lieu dans l'extrait que j'ai donné de l'histoire de la Mecque, dans le IV.e tome des Notices et extraits des manuscrits, p. 543. Suivant l'auteur du *Moschtarik*, le mot *sowaïka* سويقة est tantôt le diminutif de سوق *marché*, et tantôt celui de ساق *jambe*, et dans ce dernier cas il signifie *un terrain désert, d'une forme alongée, qui ressemble à la jambe d'un homme* المفازة المستطيلة تشبه ساق الانسان. Man. ar. de la bibliothèque du Roi, sans n.°

(19) Les Turcs observent, dans le cours de l'année, sept nuits qu'ils célèbrent avec beaucoup de solennité, et qu'ils nomment ليلة مباركه. Ce sont, la nuit *de la naissance de Mahomet* ليلة المولود, le 12 de rébi premier; celle *de sa conception* ليلة الرغائب, le premier vendredi de redjeb; celle *de son ascension* ليلة المعراج, le 27 du même mois; la nuit *du baraat* ليلة البرآءة, dans laquelle l'ange de la mort, et les anges gardiens qui tiennent registre des actions des hommes, déposent leurs registres et en recommencent de nouveaux, le 15 de schaban; la nuit *du destin* ليلة القدر, où tous les êtres inanimés adorent Dieu, le 27 de ramadhan; et enfin les deux nuits du premier de schawal et du 10 de dhou'lhiddja, nommées ليلة العيد, dont l'une précède la fête appelée فطر ou *cessation du jeûne*, et l'autre celle des *victimes* عيد الاضحا. Je ne crois pas cependant qu'il soit ici question de ces nuits, parce qu'il paroît par les expressions de l'auteur في الليالي الثمان وبعدها, que les nuits dont il parle sont consécutives et qu'elles appartiennent *aux fêtes du pélerinage* الموسم. Je conjecture donc que les nuits dont il s'agit commencent à celle qui précède le 7 de dhou'lhiddja, et finissent à la nuit du 13 au 14 du même mois. Ma conjecture est fondée sur ce que les fêtes de ce mois s'ouvrent le 7, par l'annonce qu'en fait l'imam en prononçant, après la prière de midi, le discours nommé خطبة الحج, et qu'elles durent jusqu'au 13 inclusivement, jour auquel les pélerins rentrent à la Mecque. *Voyez* Mouradgea d'Ohsson, *Tabl. gen. de l'empire Othoman*, tom. I, pag. 260; tom. II, pag. 27 et suiv.

Je regarde ثمان comme le pluriel de ثمين: c'est ainsi que كبير,

طِوال, صِغار, كِبار &c., font au pluriel قصير, طويل, صغير قِصار &c. Si ce mot signifioit *huit*, comme je l'avois d'abord pensé, on auroit dû écrire الثمانى. Il est vrai que le manuscrit d'où ce morceau est tiré, n'est pas toujours très-exact; mais on peut encore ajouter, pour confirmer le sens que je donne au mot ثمان, qu'il seroit surprenant qu'en parlant de nuits consacrées à des exercices de dévotion, l'auteur n'eût pas ajouté quelque épithète, comme *saintes, bénies, vénérables.*

(20) On voit par ce qui est dit plus loin (pag. 433) qu'en l'année 917, le schérif de la Mecque étoit Bérécat, fils de Mohammed. Abou-Némi dont il est question ici, étoit sans doute le fils de ce Bérécat. Il est fait mention dans les Annales d'Abou'lféda, sous l'année 702, d'un schérif de la Mecque nommé *Abou-Némi Mohammed*, dont les enfans après lui se disputèrent le gouvernement de la Mecque. Je ne sais si ceux dont parle Abd-alkader, sont les descendans de celui-là. *Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. V, pag. 181.

Je trouve dans le كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك de Makrizi (man. ar. de la bibl. du Roi, n.os 672 et 673), de l'an 740 à 760 de l'hégire, de très-fréquentes mentions d'un schérif de la Mecque nommé *Adjlan* عجلان. Je crois que c'est le personnage du nom d'*Adjlan* dont il est ici question; il peut y avoir quelques degrés omis ici dans la généalogie de Bérécat, entre lui et Adjlan.

(21) On lit dans le manuscrit: جنان الخلد مسكنه وماواه. Les lettres de ces mots donnent pour valeur 1003; ce qu'on ne peut admettre, Abd-alkader ayant écrit en 996. Au lieu de مسكنه, il faut, sans aucun doute, lire سكنه, ce qui ne change rien au sens, et alors les lettres de ce chronogramme donnent l'année 963. Il est donc à-peu-près certain que l'auteur avoit écrit عام ثلاثة وستين وتسعمايـة *en l'année 963*, et que le copiste a omis le mot ثلاثة *trois*. Je n'ai point hésité à imprimer سكنه.

Ce qu'on appelle حساب الجُمَل ou حساب الجُمَّل, c'est la notation des valeurs numériques par les lettres de l'alphabet, à la manière des Hébreux. *Voyez* M. Lumsden, *a Grammar of the persian language*, tom. I, pag. 37.

(22) Il y a ici dans le manuscrit الذى ; mais comme ce mot se rapporte à اذكار, j'y ai substitué التى.

(23) Le mot ولاية signifie *l'union avec Dieu, union à laquelle on parvient en mourant à soi-même ;* c'est ce qu'exprime l'auteur du كتاب التعريفات en ces termes : الولاية هى قيام بالحقّ عند الفناء عن نفسه.

(24) Comme on appelle *la vie spirituelle* سلوك et *ceux qui l'embrassent* سالك, on doit, je pense, entendre par منسلك, *celui qui dirige les autres dans cette voie.*

(25) Casiri lit par un *djim* ذبجانى (*Biblioth. Arab. Hisp. Escurial.* tom. II, pag. 173) : c'est une faute.

(26) Ce nom de lieu se trouve dans le *Kamous*, et on y lit que c'est le nom d'une ville du Yémen, et qu'il doit se prononcer *Dhobhan.* Je ne le trouve cependant ni dans le Dictionnaire géographique intitulé كتاب مراصد الاطلاع على اسمآء الامكنة والبقاع, ni dans le *Djihan-numa*, ni dans la Description de l'Arabie d'Abou'lféda, ni enfin dans la Description du Yémen de Niebuhr.

(27) Aden, ville maritime du Yémen, a joui et jouit encore d'une grande célébrité. On peut consulter sur cette ville, outre la Géographie d'Abou'lféda, et la Description de l'Arabie par Niebuhr, l'*Index geographicus* qu'A. Schultens a joint à la vie de Saladin par Boha-eddin. On y trouvera ce que Yakout dit de cette ville dans son Dictionnaire géographique, et qui se lit aussi mot pour mot dans le كتاب مراصد الاطلاع على اسمآء الامكنة والبقاع, man. ar. de la biblioth. du Roi, sans n.°

(28) Ce que j'ai traduit ici et pag. 419, fig. 7, par la *terre d'Adjam*, est dans l'original برّ العجم. M. Galland (*De l'origine et du progrès du café*, pag. 17 et 21) a entendu par ces mots, dans l'un et l'autre endroit, *la Perse*, et je l'avois aussi d'abord entendu de la sorte; mais outre cette erreur, il a mal pris, dans le second passage, le sens des paroles d'Abd-alkader, qu'il paraphrase ainsi : « Quand je dis » que le café étoit dans l'obscurité, il faut entendre dans l'Arabie » Heureuse, quoiqu'elle produisît le fruit ou la fève dont on le fait, » et dans la Perse, où il étoit peu connu. Car, selon notre auteur, on » le prenoit en Éthiopie de temps immémorial. »

Les mots برّ العجم veulent dire à la lettre *le pays* ou *la côte habitée par les barbares* ou *étrangers*, et il est certain que l'auteur a entendu parler de la côte orientale d'Afrique, ou des pays voisins de cette côte. On ne sauroit douter en effet que برّ العجم ne désigne *la région à laquelle appartiennent le pays d'Ebn-Saad-eddin, l'Abyssinie et le Djabarta* في برّ ابن سعد الدين وبلاد الحبشة والجبرت وغيرها من برّ العجم, comme cela résulte de ce que dit plus loin notre auteur.

Le voyageur Bruce (*Voyage aux sources du Nil*, traduct. franç. tom. IV, pag. 549) désigne sous le nom de *Ber-el-Ajam*, la côte occidentale du golfe Arabique. C'est ce nom qui a produit celui de *côte d'Ajam* ou *Ayan*.

Un Voyageur moderne dit aussi : « La terre d'Afrique est nommée » par les Arabes *Berr-el-Aajami*, et l'Arabie *Berr-el-Aarab*. » *Voyez* Voyages d'Ali-bey, tom. III, pag. 61.

(29) Zébid est une ville bien connue, et il me suffira de renvoyer les lecteurs à ce qui en est dit dans l'ouvrage de M. Rommel, intitulé *Abulfedæa Arabiæ Descriptio, commentario perpetuo illustrata*, pag. 24 et suiv. On y trouvera en abrégé ce qu'en ont dit les voyageurs. J'ajouterai seulement ici ce qu'on lit dans le كتاب مراصد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع, man. ar. de la bibliothèque du Roi, sans n.°, que j'ai souvent cité précédemment :

زبيد بالفتح ثم الكسر وياء مثناة من تحت اسم واد به مدينة يقال لها الخصيب وهي التي تسمّى اليوم بزبيد وهي مشهورة باليمن محدثة في ايّام المامون وبازآنها ساحل غلافقة وساحل المندب

« Zébid est le nom d'une vallée dans laquelle se trouve une ville » nommée *Elkhasib*, et qu'on appelle de nos jours *Zébid*. C'est une » ville célèbre dans le Yémen, et qui a été bâtie du temps de Mamoun. » En face de Zébid est le port de *Galafka* et celui d'*Almandeb*.

(30) Les *Bou-Aléwi*, *Abou-Aléwi*, *Aba-Aléwi* ou *Ba-Aléwi*, sont une branche des *Alides*, ou descendans d'Ali. Dans le petit traité de Makrizi sur la vallée de Hadhramaut, traité qui fait partie d'un manuscrit apporté du Caire il y a quelques années, et acquis par la bibliothèque du Roi, je lis ce passage :

اخبرنی الفقیه المعتقد ابرهیم بن الشیخ عبد الرحمن بن محمد العلوی من قبیلة یقال لها ابا علوی من عرب حضرموت انه جلس یوما عند اخیه عمر بن عبد الرحمن الباعلوی

« Le fakih digne de toute confiance, Ibrahim, fils du scheïkh Abd-» alrahman, descendant d'Ali, d'une branche qu'on appelle *Aba-aléwi*, » d'entre les Arabes du Hadhramaut, m'a raconté qu'un jour il étoit » assis chez son frère, Omar *Ba-aléwi*, fils d'Abd-alrahman. »

Ce passage se trouve sans aucune différence dans le manuscrit de Leyde, qui contient les petits traités de Makrizi, comme je l'ai appris par la comparaison qu'a bien voulu en faire feu M. Rau, professeur en l'université de cette ville.

A ce passage, qui est concluant, j'en joins un autre de l'*Histoire généalogique des Schérifs*, intitulée النفحة العنبرية فی انساب آل خیر البریة, qui a pour auteur le schérif Abou-Fodhaïl Mohammed, et dont j'ai déjà parlé ci-devant, p. 396, note (7). Cet auteur, parmi les enfans d'Ali, fils de Djafar Sadik, fait mention du Seïd Abou'ldjédid, » qui vint, dit-il, à Aden, du temps de Masoud, fils de Togtékin, en » l'année 611. Masoud s'étant brouillé avec lui; pour je ne sais quel sujet, » le fit arrêter et l'envoya dans l'Inde. Après la mort de Masoud, » Abou'ldjédid revint dans le Hadhramaut: il y a là de ses descen-» dans qui se nomment *les enfans d'Abou-Aléwi*; ils descendent » d'Abou-Aléwi, fils d'Abou'ldjédid, fils d'Ali, fils de Mohammed, » fils d'Ahmed, fils de Djédid, fils d'Ali, fils de Mohammed, fils » de Djédid, fils d'Abd-allah, fils d'Ahmed, fils d'Isa. »

السیّد ابو الجدید القادم الی عدن فی ایّام المسعود بن طغتکین ..... سنة احدی عشرة وستمایة فتوحّش المسعود منه لامر ما فقبضه وجهّزه الی ارض الهند ثمّ رجع الی حضرموت بعد وفاة المسعود ومن ذرّیته ثمّ بنو ابی علوی وهو ابو عَلَوی بن ابی الجدید بن علی بن محمد بن احمد بن جدید بن علی بن محمد ابن جدید بن عبد الله بن احمد بن عیسی

(31) Le mot المعروف n'est pas dans le manuscrit; je l'ai suppléé par conjecture.

(32) Au lieu de *Schéhab-eddin*, on lit, pag. 416, lig. 29, *Djémal-eddin*; l'un des deux est sans doute une faute.

(33) Casiri prétend que notre auteur a écrit en 966 et non en 996, comme on le lit dans le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Roi: mais ce passage prouve évidemment qu'il faut lire 996; et si on lit 966 dans le manuscrit de l'Escurial, ce ne peut être que par la raison que j'en ai déjà donnée. *Voyez* Casiri, *Bibl. Arab. Hisp. Escur.* tom. II, pag. 172.

(34) Par le *pays de Saad-eddin*, l'auteur entend le pays d'Adel ou Zeïla, et une partie de l'Abyssinie où les Musulmans s'étoient établis, et étoient parvenus à se rendre indépendans du souverain de l'Éthiopie. La famille de Saad-eddin dut son illustration à un Musulman nommé *Omar* et surnommé *Walschama* ولشمع, à qui l'empereur d'Abyssinie avoit donné le gouvernement de la ville et de la province d'Ifât. Celui-ci eut pour successeur dans ce gouvernement, ses descendans qui portèrent comme lui le surnom de *Walschama*. (*Voyez* Ludolf. *Histor. Æthiop.* liv. I, ch. 3, et liv. II, chap. 17.) Sabr-eddin Mohammed, l'un d'eux, s'y rendit indépendant vers l'an 700 de l'hégire; mais l'indépendance de cette famille ne fut bien établie que par Saad-eddin Abou'lbérécat Mohammed, petit-fils de Sabr-eddin. Celui-ci mourut en l'année de l'hégire 805, et ses descendans lui succédèrent. (*Voyez* Makrizi, *Historia regum Islamiticorum in Abyssiniâ, Lugd. Bat.* 1790; Bruce, *Voyage en Abyssinie*, tom. II, sous le règne d'Amda Sion et des rois suivans.) L'ouvrage de Makrizi que je viens de citer, est d'autant plus précieux, qu'il nous fournit des détails sur l'histoire de plusieurs souverains d'Abyssinie dont Bruce s'est contenté de rapporter les noms. Il faut seulement faire observer que la traduction latine qu'en a donnée M. Rink, n'est pas toujours exacte.

Le *Djabarta* ou *Djibert* جبرت est le même pays qui est aussi nommé *Aufât* اوفات ou *Wafât* وفات par les écrivains arabes, et *Ifât* par les Abyssins et les auteurs européens. Suivant Makrizi, le nom de *Djabart* est commun à tout le pays de Zeïla, et comprend sept royaumes, au nombre desquels est celui d'Aufât. (*Voy.* Makrizi, *Hist. reg. Islam. in Abyss.* p. 11, et l'extrait d'Abou'lféda qui est à la suite, pag. 13.) C'est sans doute de جبرت que vient le mot *Gibberti*, qui distingue tous

les Mahométans d'Adel, et qui est, je crois, mal expliqué par Bruce, tom. II de la traduction française de son Voyage, pag. 9 et suiv.

Je fais observer en passant que le titre de حتى donné par Makrizi aux empereurs d'Abyssinie, est le *hatzé* des Abyssins, mot qui signifie *sire*, et qui est *amharique*. *Voyez* Ludolf. *Hist. Æthiop.* liv. II, chap. 1.

Soyouti, dans un petit traité composé pour relever le mérite des Abyssins, et intitulé رفع شان الحبشان (man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 441), dit (f. 78 *verso*) : « Les diverses nations des noirs recon- » noissent toutes l'autorité du souverain des Abyssins : il portoit autrefois » le titre de *Nadjaschi* ; mais aujourd'hui on l'appelle *le Hati*. »

وجميع فرق السودان يعطون الطاعة لملك الحبشة وكان قديما يلقّب النجاشي واما الان فيلقّب الحطي بفتح الحآء وكسر الطآء المهملتين وتخفيف الياء

Dans ce petit traité, qui ne mérite d'ailleurs aucune attention, j'ai trouvé, au cinquième chapitre (fol. 147 et 148), l'aventure de Barira, dont Makrizi fait mention dans son *Traité des poids et des mesures légales des Musulmans* (pag. 26 de ma traduction), et dont j'ai déjà dit quelque chose ci-devant, note (9), pag. 396. Je vais la rapporter ici.

« *Barira, affranchie d'Ayéscha.* Dhéhébi dit qu'elle étoit Éthio- » pienne. Ebn-Abd-albérécat dit : Elle étoit affranchie de quelques-uns » des Bénou-Hélal, qui firent avec elle un contrat pour l'affranchir, » moyennant un certain prix, et la vendirent ensuite à Ayéscha. » Suivant d'autres, Barira étoit l'affranchie de quelques habitans de » Médine. »

« Barira, disoit Ayéscha, vint un jour me trouver, et me dit : *Je suis* » *convenue avec mes maîtres d'acheter ma liberté, moyennant neuf onces* » *que je leur paierai*, à raison d'une once par année : aidez-moi à » satisfaire à cet engagement. Je lui dis : Si tes maîtres veulent que je » les leur compte (Makrizi ajoute *en un seul paiement*), je les leur comp- » terai, *et j'aurai sur toi le droit de patronage*. Barira alla donc trouver » ses maîtres, et leur fit cette proposition ; mais ils la refusèrent. » Lorsqu'elle revint, le prophète étoit assis auprès de moi. Barira » me dit qu'elle leur avoit fait part de mes offres, mais qu'ils ne

» vouloient point les accepter, à moins que le droit de patronage ne » leur demeurât. Le prophète, entendant cela, demanda de quoi il » s'agissoit; et quand Ayéscha le lui eût appris, il dit: Prenez Barira, » et accordez-leur le droit de patronage comme ils l'exigent; car le » patronage appartient à celui qui affranchit. Ensuite il vint trouver » les Musulmans qui étoient assemblés; et après avoir loué Dieu, et » lui avoir rendu grâces, il dit: A quoi pensent donc certaines gens » qui font des conventions qui ne sont point autorisées par le livre » de Dieu! Toute convention qui n'est point autorisée par ce livre, » est nulle; quand même on en auroit contracté cent de cette nature, » l'ordre de Dieu est plus fort, et sa décision plus obligatoire: le » droit de patronage appartient a celui qui a affranchi. »

ومنهم بريرة مولاة عايشة قال الذهبى كانت حبشية وقال عبد البركات مولاة لبعض بنى هلال فكاتبوها ثم باعوها من عايشة وقيل كانت مولاة اناس من الانصار.... قالت عايشة جآءتنى بريرة فقالت انى كاتبت اهلى على تسع اواق كل عام اوقية فاعينينى فقلت ان احبّ اهلك ان اعدّها لهم عددتها ويكون لى ولآؤك فذهبت بريرة الى اهلها فقالت لهم ذلك فابوا عليها فجآءت من عند اهلها ورسول الله صلعم جالس فقالت انّى قد عرضت عليهم ذلك فابوا الا ان يكون الولآء لهم فسمع ذلك رسول الله صلعم فسالها فاخبرته عايشة فقال رسول الله صلعم خذيها واشترطى لهم الولآء لان الولآء لمن اعتق ودخل رسول الله صلعم فى الناس فحمد الله واثنى عليه ثم قال اما بعد ما بال رجال يشترطون شروطا ليست فى كتاب الله ما كان من شرط ليس فى كتاب الله فهو باطل وان كان ماية شرط قضآء الله احقّ وشرط الله اوثق وانما الولآء لمن اعتق

Sur les mots باعوها من عايشة, voyez la note (38), pag. 256

Le sens de cette tradition est, ce me semble, que Mahomet désapprouva la prétention d'Ayéscha, et décida que le droit de patronage devoit appartenir aux anciens maîtres de Barira, parce que c'étoient eux qui l'avoient affranchie, en faisant avec elle le contrat nommé *kitaba* كتابة : car, par ce contrat, elle avoit cessé d'être leur propriété, quoiqu'elle restât encore obligée à les servir jusqu'à l'entier acquittement du prix stipulé pour son rachat.

J'ai retrouvé cette tradition dans le *Sahih* de Bokhari, au chapitre intitulé باب الشروط فى الولآء. Comme il y a quelques différences entre le texte de Soyouti et celui de Bokhari, je vais transcrire ce dernier.

حدثنا اسمعيل حدثنا مالك عن هشام بن عروة عن ابيه عن عايشة رضى الله عنها قالت جآءتنى بريرة فقالت كاتبت اهلى على تسع اواق فى كل عام اوقية فاعينينى فقلت ان احبّوا ان اعدّ لهم فيكون ولآؤك لى فعلت فذهبت بريرة الى اهلها فقالت لهم فابوا عليها فجآءت من عندهم ورسول الله صلعم جالس فقالت انى قد عرضت ذلك عليهم فابوا الا ان يكون الولآء لهم فسمع النبى صلعم فقال خذيها فاشترطى لهم الولآء فانما الولآء لمن اعتق ففعلت عايشة ثم قام رسول الله صلعم فى الناس فحمد الله واثنى عليه ثم قال ما بال رجال يشترطون شروطا ليست فى كتاب الله ما كان من شرط ليس فى كتاب الله فهو باطل وان كان ماية شرط قضآء الله احق وشرط الله اوثق وانما الولآء لمن اعتق

Cette anecdote est citée par l'auteur duquel l'a empruntée Makrizi, pour prouver que les *onces* dont il est fait mention, étoient une monnoie d'argent qui se donnoit au compte, et non au poids.

(35) Au lieu de *fils de Becr* ابن بكر, il faut vraisemblablement lire *Abou-Becr* ابى بكر, comme on lit pag. 414, lig. 9.

(36) Pococke a expliqué le mot دواثر dans ses Notes sur le *Specimen Histor. Arabum*, p. 190, d'après l'auteur du تعريفات. [*Voyez* ci-devant

note (3), p. 443.] On lit effectivement dans cet ouvrage, au mot تواتر, ce que Pococke a cité; et au mot متواتر l'auteur dit dans le même sens : المتواتر هو الخبر الثابت على السنة قوم لا يتصوّر تواطيُهم على الكذب لكثرتهم او لعدالتهم كالحكم فان النبى عمّ أدّعى النبوة فاظهر المعجزة على يده يسمّى بذلك لانه لا يقع دفعة بل على التعاقب

« Ce qu'on entend par *motéwatir*, c'est une tradition transmise » oralement par des hommes que l'on ne peut soupçonner, soit parce » qu'ils sont en grand nombre, soit à cause de leur intégrité, de » s'être entendus pour mentir. Telle est cette proposition : *Le prophète* » *s'est donné pour un homme qui avoit reçu le don de prophétie, et il* » *a été fait des miracles par son ministère.* On donne ce nom à ces » sortes de traditions, parce que ce ne sont pas des choses qui ont » été dites une seule fois, mais au contraire des choses qui ont été » répétées plusieurs fois, l'une après l'autre. »

(37) Au lieu de اول on lit dans le manuscrit او : c'est une faute.

(38) Fauste Nairon, qui attribue l'introduction de l'usage du café à deux moines chrétiens, dit qu'ils se nommoient *Schadli* et *Aïder : Primos igitur hujus potionis inventores... ferunt extitisse monachos christianos, ut ipsimet Turcæ fateri ut plurimùm assolent, in quorum gratiam animique obsequium pro illis fundunt preces, ac præsertim Turcæ illi qui sunt hujus potionis ministratores et distributores : proprias enim hi ac quotidianas habent preces pro Sciadli et Aïdrus, quia hæc supradictorum monachorum fuisse nomina asserunt* (*De salubri potione* cahive *seu* cafe *nuncupatâ discursus ; Romæ*, 1661, pag. 8). *Sciadli* est شاذلى et *Aïdrus* est حيدر *Haïder*, l'inventeur de l'usage de *la feuille de chanvre* حشيشة الفقرآء. *Voyez* ci-devant, pag. 210.

Il ne faut pas manquer de consulter ce que M. Niebuhr rapporte au sujet du scheïkh Schadhéli, dans son Voyage en Arabie, tom. I, pag. 349 et 350.

(39) L'expression لسان الحال est une métaphore qui s'emploie en parlant des choses dont la seule vue prouve aussi bien et souvent mieux que toutes les paroles, la vérité d'un fait. C'est ainsi que nous disons en françois, *Les faits parlent avec évidence.* Ainsi les Arabes disent que la maigreur d'un homme, son air hâve et décharné, ses habits usés et déchirés, disent, *par la langue de leur état*, qu'il a été

le jouet de la mauvaise fortune, et implorent pour lui la commisération des hommes généreux.

Je trouve dans le كتاب حسن المحاضرة فى اخبار مصر والقاهرة de Soyouti (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 791, fol. 210 *recto*) une courte mention d'Ebn-Méïlak, dont les noms et les titres sont: *Le kadhi des kadhis Naser-eddin Abou'lmaali Mohammed, fils d'Abd-aldaïm, de Misr, schadélite* ابو المعالى بن عبد الدائم المصرى الشاذلى ناصر الدين القضاة قاضى ابن الميلق. Né en 731, il mourut en 791. Il exerça les fonctions de kadhi, de 789 à 791 (*ibid.* fol. 327 *recto*). Makrizi dans le كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673, fol. 159 *verso*, et 197 *verso*) le nomme *fils de la fille de Méïlak* ابن بنت الميلق.

(40) L'auteur dit ici que كفتة est la feuille nommée قات. Ailleurs il semble distinguer ces deux choses, en disant:

فانه سئل عن البنج وغيره فاجاب عنه ثم تبرع فى الجواب بذكر حكم القهوة وما يعمل عليها من البنّ والقات والكفتة.

« Ayant été consulté sur le *bendj* et autres drogues, il répondit » à cette consultation, et ensuite il étendit de lui-même sa réponse » à d'autres sujets, et traita du café et des substances avec lesquelles » on le prépare, comme le *bounn*, le *kât* et le *cafta*. » Ces deux mots ne se trouvent ni dans le *Kamous*, ni dans le *Sihah*. D'Herbelot dit que la boisson nommée *cahvat alcatia* ou *cafta*, a été défendue dans le Yémen, parce qu'elle portoit à la tête. Je ne sais où il a puisé ce fait. Dans la consultation que je viens de citer, on lit, au contraire:

واما القات والكفتة فما اظنّه يغيّر العقل ولا يصدّ عن اطاعة وانما يحصل به نشاط وروحة وطيب خاطر ولا ينشأ عنه ضرر بل ربّما كان معونة على زيادة العمل فيباح فان كان ذلك العمل طاعة فتناوله طاعة او مباحا فمباح فلتوسائل حكم المقاصد وكذلك البنّ والقهوة

» Quant au *kât* et au *cafta*, je ne pense pas que ce breuvage al-» tère la santé, ni qu'il détourne des devoirs de la religion; il pro-» cure seulement de la gaieté, une plus grande liberté pour agir, et

» de la bonne humeur : il n'en résulte aucun inconvénient pour la » santé ; au contraire, on y trouve un secours pour agir avec plus » d'énergie ; il est donc permis d'en user. Si l'action que l'on se propose » de faire est une bonne œuvre, c'est aussi une bonne œuvre de prendre » cette boisson ; si c'est simplement une action licite, on fait aussi » une action licite en buvant ce breuvage : car les moyens sont de » la même nature que la fin. La même décision s'applique au *bounn* » et au café. »

L'arbre qui porte le nom de *kât* a été observé dans les montagnes du Yémen par M. Forskal, qui en a fait un nouveau genre sous le nom de *catha* dans la pentandrie, et en a distingué deux variétés : il nomme la première *catha edulis*, et la seconde *catha spinosa* (*Flor. Æg. Ar.* pag. cvij). La première de ces variétés est celle dont il s'agit dans Abd-alkader. Forskal, après avoir décrit la première variété nommée قات, dit : *In Yemen colitur iisdem hortis cum coffeâ. Stipitibus plantatur. Arabes folia viridia avidè edunt, multùm eorum vires venditantes ; qui copiosiùs comederit, vel totam vigilet noctem ; asseverant quoque pestem ea loca non intrare, ubi hæc colitur arbor ; et hominem ramum cathæ in sinu gestantem, tutò posse inter infectos peste versari. Gustu tamen foliorum tantam virtutem indicare non videtur* (Ibid. *cent. III*, n.° 4, pag. 64).

Peut-être le *kât* est-il la feuille même de cet arbre, et le *cafta* une préparation artificielle faite avec cette feuille.

(41) Je pense que l'auteur a dû écrire قالت.

(42) On ne voit pas clairement à quoi se rapporte l'affixe dans عليه. J'ai supposé d'abord qu'il devoit se rapporter au mot قات et que le sens étoit, *ils reconnurent que la décoction du* bounn *produisoit le même effet que le* kat ; mais le mot قات est trop éloigné pour qu'on puisse admettre cette supposition. L'affixe ne peut pas non plus se rapporter à كتلة qui est du féminin. Je pense donc qu'il se rapporte à البن, et c'est d'après cela que j'ai traduit comme je l'ai fait.

(43) Au lieu de من منبذ, je pense qu'il faut lire من مدينة.

(44) Je ne connois point de lieu à la Mecque qui porte le nom de *Rey* ; mais la topographie de cette ville nous est peu connue. Le passage cité dans la note suivante, donne lieu de penser que *Rey* étoit un endroit où l'on jetoit les immondices et les épluchures des végétaux qui servoient à la nourriture des habitans.

(45) Le texte ici est embrouillé, et il n'est pas aisé de décider si ceci est une continuation du passage cité de Fakhr-eddin, ou si c'est Abd-alkader qui parle, ce que je suis plus porté à croire. Au surplus, il est bon d'observer que l'on faisoit usage du *bounn* comme d'une friandise, avant qu'on eût imaginé d'en faire une décoction. Notre auteur dit ailleurs, en parlant du faux exposé de la requête dressée par l'ordre de l'émir Khaïr-beg :

وأما البنّ فقد وجد بمكّة وغيرها قبل القهوة بسنين كثيرة لان الحبشة تعانيه فى بلادها لاجل التنقّل به دون القهوة كان قشره يرمى فى القمامات بمكّة قبل اشتهار القهوة كما هو مشهور جدّا

« Le *bounn* se voyoit à la Mecque bien des années avant qu'on y » connût le café ; car les Abyssins en faisoient un usage habituel » dans leur pays, et s'en servoient au dessert comme d'une friandise, » sans en faire du café. On en jetoit les coques dans les ordures, à la » Mecque, avant que le café fût connu, et c'est une chose sue de tout » le monde. » Veslingius (*Observ. in lib. Prosp. Alp. de plant. Ægypt.* ch. 16, p. 179) dit de même : *Nec desunt qui... nucleum fructûs integrum saccharo incrustatum inter bellaria sua debellent.*

(46) Je lis او لم يتكمّلوا *[soit que]* au lieu de ولم يتكمّلوا *[et]* qu'on lit dans le manuscrit. Sans cette correction, il y auroit ici une contradiction palpable.

(47) L'auteur ne veut pas dire, comme on pourroit le croire, *sans aucune cause*, ce qu'il auroit exprimé par عن لا سبب. Je pense qu'il avoit écrit عن سبب ما من الاسباب, et que le copiste a transposé le mot ما.

(48) Je regarde presque comme certain qu'au lieu de ابتداعها, il faut lire ابتداؤها, ce qui au surplus est à-peu-près la même chose pour le sens.

(49) Le mot رواتب répond à ce que nous appelons *office divin* ou *heures canoniales*.

(50) « Tous les peuples mahométans, mais sur-tout les dervischs, » honorent, chaque semaine, d'une manière particulière, la nuit du » jeudi au vendredi et celle du dimanche au lundi, en mémoire, l'une, » de la conception, et l'autre, de la nativité de leur prophète. » *Voyez* Mouradgea d'Ohsson, *Tableau génér. de l'emp. Otth.* tom. I, pag. 261.

(51)

(51) Le mot ماجور par lequel notre auteur désigne ce vase, ne se trouve point dans nos grands dictionnaires; mais on le trouve dans le dictionnaire abrégé français-arabe de M. J. F. Ruphy, pag. 83, comme signifiant *pot à fleurs*. Je l'ai aussi rencontré dans quelques relations de voyages, et j'ai appris qu'il est encore actuellement d'usage en Égypte, où il désigne une sorte de terrine ou jatte de terre non vernie. Makrizi décrivant une statue qui se voyoit autrefois sur la rive orientale du Nil, en face du sphynx, dit que c'étoit une figure de femme tenant un enfant sur son sein, et qui avoit sur la tête *un pot* ماجور: on la nommoit *la concubine du sphynx*. C'étoit sans doute une Isis; et peut-être le prétendu *pot* étoit-il une fleur de lotus, comme on la voit sur une figure de la Table Isiaque, lettre P. Les tasses dont les Arabes font usage pour prendre le café, sont représentées sur la pl. I de la Description de l'Arabie par Niebuhr.

A propos des tasses ou coupes dans lesquelles on prend le café, je ne puis m'empêcher de faire une remarque qui me paroît avoir échappé jusqu'ici à la plupart des philologues modernes qui se sont occupés d'appliquer les observations faites dans l'Orient par les voyageurs, à l'explication des livres saints.

Moïse rapporte (Gen. chap. 44) que Joseph ayant fait mettre sa coupe d'argent dans le sac de son frère Benjamin, envoya l'intendant de sa maison pour la réclamer. Cet officier, reprochant aux frères de Joseph leur ingratitude et le prétendu vol dont ils étoient coupables, leur dit: הלא זה אשר ישתה אדני בו והוא נחש ינחש בו; ce que la Vulgate traduit ainsi: *Scyphus quem furati estis, ipse est in quo bibit dominus meus, et in quo augurari solet.* Cette traduction a déplu à beaucoup d'interprètes modernes, et, entre autres, au célèbre Michaëlis et au P. Houbigant. Ces interprètes et plusieurs autres pensent que le sens du texte est que Joseph a deviné où doit se trouver sa coupe, ce qu'ils fondent principalement sur ce que dit Joseph au vers. 15: הלא ידעתם כי נחש ינחש איש אשר כמני « Ne savez-vous pas qu'un homme » tel que moi possède la science de la divination! » *Et verò*, dit le P. Houbigant, *quis unquam audivit de auguriis, paterâ conscià vel duce usurpatis!* D'autres commentateurs, adoptant le sens suivi par la Vulgate, et qui est le plus naturel, ont cherché à le justifier par diverses pratiques superstitieuses des anciens, dans lesquelles la

coupe entroit pour quelque chose. Mais je trouve dans le Voyage de Norden un passage qui prouve que la divination par la coupe est encore pratiquée en Égypte. « Je sais, dit Baram, caschef de Derri, au Juif qui » servoit d'entremetteur aux voyageurs Européens, quelles gens vous » êtes : j'ai consulté ma coupe, et j'y ai trouvé que vous étiez ceux dont » un de nos prophètes a dit qu'il viendroit des Francs travestis, qui, par » de petits présens et par des manières doucereuses et insinuantes, » passeroient par-tout, examineroient l'état du pays, iroient ensuite » en faire leur rapport, et feroient enfin venir un grand nombre d'autres » Francs qui feroient la conquête du pays, et extermineroient tout. » (*Voyage d'Égypte et de Nubie*, nouvelle édition, tom. III, p. 68.) D'après cela, n'est-il pas vraisemblable que le sens de l'original est celui qu'a exprimé S. Jérôme! Il est surprenant que ce passage du Voyage de Norden ait échappé à Michaëlis, et sur-tout au célèbre Aurivillius, qui a écrit une dissertation sur cet endroit de la Genèse, et qui, en rapportant et critiquant l'opinion de quelques interprètes qui ont cherché à établir que l'on pouvoit admettre l'interprétation de S. Jérôme, sans imputer à Joseph l'usage d'aucune superstition divinatoire, s'est exprimé ainsi : *Fatemur videri illud aliquâ ex parte posse non improbabile, si ullo constaret historico teste idoneo, fuisse Ægyptiis, aut istâ tempestate, aut post etiam, suetum istiusmodi per scyphum divinandi ludibrium.* (*Voyez* C. Aurivillius, *Dissertationes*, p. 273.) Je ne parle pas de quelques autres interprétations de ce texte; par exemple, de celle de M. J. F. Gaad. (*Voy.* M. Eichhorn, *Allgem. Biblioth. der bibl. und morgenl. litteratur*, tom. VII, pag. 1075.) Ce passage du Voyage de Norden a été remarqué par Harmar; mais je ne puis adopter l'interprétation qu'il donne à l'expression de l'intendant de Joseph et du caschef de Derri. (*Voy.* J. E. Faber, *Beobachtungen über den Orient, aus Reisebeschreibungen zur Aufklærung der heiligen Schrift*, tom. II, pag. 482.) Herder a comparé la coupe de Djemschid à celle de Joseph. (*Voy.* Herder, *die Vorwelt*, pag. 70 &c.) Il faut voir aussi sur la divination par la coupe, M. Creuzer, *Dionysus*, pag. 302.

(52) Le mot مولد, qui signifie proprement le *lieu* ou *le temps de la naissance*, se prend, dans l'usage ordinaire, pour un jour de fête, quel qu'en soit l'objet, comme l'anniversaire de la mort ou de la naissance, la convalescence d'un malade, le retour d'un voyage, &c. J'ai cru devoir donner ici à ce mot cette signification, autorisée par l'usage vulgaire, et ne pas le borner à la fête de la naissance de Mahomet,

sur laquelle on peut consulter le *Tableau général de l'empire Othoman*, tom. I, pag. 255.

(53) L'usage a consacré particulièrement aux médecins le titre de *hakim*, comme celui de *docteur* en français.

(54) كلام veut dire la *théologie scolastique* ou *dogmatique*. Je ne m'étendrai pas sur ce sujet : il suffit de renvoyer à ce que Pococke en a dit dans les notes du *Specimen histor. Arabum*, pag. 195 et suiv. On trouvera dans le même ouvrage (pag. 198 et suiv.) des détails intéressans sur la nature des objets qui appartiennent à la science nommée فقه *la jurisprudence*. Il est bon de consulter aussi sur ce sujet la dissertation de Zehri Effendi, dans le *Recueil des rites et cérémonies du pélerinage de la Mecque*, publié par M. Galland (p. 88 et 89). Abd-alkader dit précisément que les docteurs dont il s'agit ici, *s'arrogeoient dans cette science un degré qui ne leur avoit point été conféré*. J'ai observé ci-devant (pag. 123), que, pour pouvoir professer la théologie, le droit, ou telle autre partie des sciences, il faut avoir reçu d'un docteur reconnu pour tel, des *lettres de licence* اجازة.

J'ajouterai seulement ici les définitions données par Ebn-Khaldoun, dans ses Prolégomènes historiques, de la logique et de la théologie scolastique. Il dit de la première :

علم المنطق هو علم يعصم الذهن عن الخطا فى اقتناص المطالب المجهولة من الامور الحاصلة المعلومة

« La logique est une science qui garantit l'esprit d'erreurs, lorsque, » partant des données qui lui sont connues, il cherche à découvrir » la vérité sur des questions dont la solution lui est inconnue. »

Quant à la théologie scolastique, il la définit ainsi :

علم الكلام هو علم يتضمن الحاج عن العقايد الايمانية بالادلة العقلية والرد على المبتدعة المنحرفين عن (lisez فى) الاعتقادات عن مذاهب السلف واهل السنة وسر هذه العقايد الايمانية وهو التوحيد

« La théologie scolastique est une science qui fournit les moyens » de prouver les dogmes de foi par des argumens rationnels, et de » réfuter les hérétiques qui, en ce qui concerne la croyance, s'écartent » de la doctrine des premiers musulmans et des Sunnites, et du » mystère de ces dogmes de foi, qui est la doctrine de l'unité. »

(55) Le mot توسيط ne se trouve point dans les dictionnaires dans un sens qui convienne ici : il peut se faire qu'il signifie *éventrer* ainsi que je l'ai déjà traduit ailleurs. C'est ce que semble démontrer un passage de la Vie de Tamerlan par Ebn-Arabschah, édition de M. Manger, tom. II, pag. 236. Mais je crois qu'on emploie ordinairement le mot توسيط pour désigner le supplice dont parle Léon l'Africain dans la Description des mœurs et coutumes des habitans du Caire, en ces termes : « Qui dérobe est pendu, et qui commet quelque homicide » par trahison, est puni en cette manière : l'un des ministres du bour- » reau le tient par les deux pieds, l'autre par la tête, et l'exécuteur » de justice, avec une épée, le met en deux parties, dont celle de » vers la tête est mise sur un foyer de chaux vive, et ... ce buste » demeure en vie par l'espace d'un quart d'heure, parlant toujours à » ceux qui lui tiennent propos. »

Ceci me paroît prouvé par un passage du كتاب السلوك لمعرفة دول الملوك de Makrizi (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673, fol. 9 *verso*), où, parlant d'un homme qui périt par le genre de supplice nommé توسيط, il dit : فوسّط وعلّق على باب زويلة قطعتين ثلثة ايام ce qui ne peut signifier autre chose que, « il fut donc coupé en deux, » et demeura suspendu en deux parties à la porte de Zowéïla, trois » jours durant. » *Voyez* Notices et Extraits des manuscrits de la bibl. du Roi, tom. IV, pag. 425, et tom. VI, pag. xij.

(56) Les principales fonctions du *mohtésib* sont d'exercer l'inspection sur tout ce qui se vend, de vérifier les poids et mesures, la qualité des comestibles exposés en vente, &c. Son emploi se nomme حسبة. (*Voy.* Traité des monnoies musulmanes de Makrizi, note (97), pag. 51.) Ebn-Khaldoun traite des fonctions de cette charge dans ses Prolégomènes historiques. Voici ce qu'il en dit :

الحسبة وظيفة دينية من باب الامر بالمعروف والنهى عن المنكر الذى هو فرض على القائم بامور المسلمين يعيّن لذلك من يراه اهلا له فيتعيّن فرضه عليه ويتخذ الاعوان على ذلك ويبحث عن المنكرات ويعزر ويؤدّب على قدرها ويحمل الناس على المصالح العامّة فى المدينة مثل المنع من المضايقة فى الطرقات ومنع الجالبين واهل السفن من

الاكثار فى الجدل والحكم على اهل المبانى المتعيّنة للسقوط بهدمها وازالة ما يتوقّع من ضررها على السابلة والضرب على ايدى المعلّمين بالمكاتب وغيرها فى الابلاغ فى ضربهم للصبيان المتعلّمين ولا يتوقّف حكمه على تنازع او استعدآء بل له النظر والحكم فيما يصل لا علمه من ذلك ويرفع اليه وليس له ايضا الحكم فى الدعاوى مطلقا بل فيما يتعلّق بالغشّ والتدليس فى المعايش وغيرها وفى المكايل والموازين وله ايضا حمل المماطلين على الانصاف وامثال ذلك ممّا ليس فيه سماع بيّنة ولا انفاذ حكم وكانها احكام ينزه عنها القضآء لعمومها وسهولة اغراضها فترفع الى صاحب هذه الوظيفة ليقوم بها فوضعها على ذلك ان تكون خادمة لمنصب القضآء وقد كانت فى كثير من الدول الاسلامية مثل العبيديّين بمصر والمغرب والامويّين بالاندلس داخلة فى عموم ولاية القاضى يولّى فيها باختياره ثم لما انفردت وظيفة السلطان عن الخلافة وصار نظره عامّا فى امور السياسة فاندرجت فى وظائف الملك وانفردت بالولاية

« Le *hasba* (ou office du *mohtésib*) est un office du nombre de » ceux qui tiennent à la religion. Il fait partie des devoirs imposés » à celui qui gouverne les Musulmans, par la loi qui ordonne *de* » *commander le bien et de défendre le mal.* Le souverain nomme, pour » exercer cet office, celui qui lui paroît avoir les qualités nécessaires » pour le remplir. On lui confie l'exécution des devoirs qu'impose » cette place, et il prend des hommes pour l'aider dans ses fonctions. » Il doit prendre connoissance de toutes les actions contraires aux » lois, et réprimander et punir les délinquans, suivant leur degré de » culpabilité. Une de ses obligations est de faire observer par les » citoyens tout ce qui est requis dans l'intérêt commun des habitans » de la cité. Ainsi il doit empêcher qu'on n'obstrue le passage de la » voie publique, que les porteurs ou les conducteurs de barques ne » se chargent eux ou leurs barques outre mesure. Il doit obliger les

» propriétaires des maisons qui menacent ruine, à les faire démolir, » et prévenir tous les accidens qu'elles pourroient occasionner au pré- » judice de la sûreté des passans; interdire de leurs fonctions les maîtres » qui, dans les écoles où l'on apprend à écrire, et autres lieux d'ins- » truction, frappent avec excès les enfans qui étudient. Ses fonctions » ne se bornent pas à faire justice quand une contestation est portée » devant lui, et quand on a recours à son autorité; il faut qu'il mette » ordre à tout ce qui vient à sa connoissance et qui lui est dénoncé, » en fait de choses de ce genre. Ses attributions toutefois ne s'étendent » pas à prononcer sur toutes sortes de demandes; elles n'embrassent » que les plaintes qui ont pour objet des fraudes ou des malversa- » tions dans le commerce des subsistances, et autres choses semblables, » ou dans l'usage des poids et des mesures de capacité. C'est encore » à lui à engager les débiteurs retardataires à satisfaire leurs créan- » ciers, et ses attributions comprennent d'autres choses de cette » nature, dans lesquelles il n'y a ni preuves testimoniales à recevoir, » ni autorité judiciaire à exercer. On pourroit dire que ce sont des » affaires qui ne sont pas dignes de l'office du kadhi, parce qu'elles » intéressent la généralité des citoyens, et n'ont pour objet que des » choses faciles à décider; et que c'est pour cela qu'elles sont attribuées » au mohtésib qui est chargé d'y mettre ordre. De là il suit que l'office » du mohtésib est par sa nature même subordonné à l'office du kadhi. » Aussi sous un grand nombre de dynasties musulmanes, par exemple » sous les Obaïdites en Égypte et dans le Magreb, et sous les des- » cendans d'Omayya en Espagne, les attributions du mohtésib étoient » comprises dans la généralité des pouvoirs conférés au kadhi, et » le kadhi déléguoit ces fonctions à qui il vouloit. Mais depuis que les » droits du sultânat ont été séparés de ceux du khalifat, et que tout ce » qui concerne l'administration temporelle est devenu l'apânage du » sultanat; l'office de mohtésib a été compris au nombre de ceux qui » appartiennent à l'exercice de la royauté, et est devenu un emploi » spécial qui est conféré indépendamment de tout autre. »

J'ai traduit الضرب على أيدي المعلّمين par *il interdise les maîtres*. Voyez sur cette expression figurée mon Commentaire sur les Séances de Hariri, séance XXXII, page 358, et séance XL, pag. 444.

(57) C'est par conjecture que j'ai traduit le mot شهادة par *khotba*: car la prononciation de la khotba est la fonction spéciale du khatib

Dans la ligne suivante, j'ai substitué جلده à جلهم qu'on lit dans le manuscrit.

(58) Le mot تجوّن ne se lit point, dans le sens que je lui ai donné, dans les dictionnaires ; mais je pense qu'il signifie la même chose que تجانة dérivé de la même racine, et que Castell rend par *ἀσωτία [débauche]*. Cette signification dérive sans doute des festins que l'on faisoit aux noces et aux funérailles ; car le mot تجوّن signifie proprement, *orner de tentures blanches* ou *blanchir la porte d'une maison où il y a une nouvelle mariée*, et, au contraire, *garnir d'étoffes noires* ou *peindre en noir la porte d'une maison dans laquelle quelqu'un est mort* تبييض باب العروس وتسويد باب الميّت (*Kamous*). Je dois néanmoins faire observer qu'il seroit possible que تجانة vînt de la racine تجن, et qu'on n'en pourroit tirer alors aucune induction pour le sens de تجوّن.

(59) Dans ce vers et dans les suivans, j'ai substitué احتسوا à اختشوا, qu'on lit dans le manuscrit.

(60) *Voyez* sur le verbe عربد, Reiske dans une note sur Abou'l-féda (*Annal. Moslem.* tom. III, pag. 90). Ce verbe a été omis par Giggeius et aussi par Golius et Castell : on ne le trouve en effet ni dans le *Sihah* ni dans le *Kamous* ; mais le premier de ces dictionnaires offre seulement le dérivé ou adjectif verbal مُعَرْبِد qui signifie *un homme qui, dans son ivresse, fait du mal à ceux qui boivent avec lui*, رجل معربد يؤذي نديمه في سكرة. Le *Kamous* joint عربد à معربد, et leur donne à tous deux la même signification. Le verbe عربد est employé par Ahmed, fils d'Arabschah, dans la vie de Tamerlan ; et c'est de-là que M. Willmet l'a pris pour lui donner place dans son *Lexicon linguæ Arab. in Coranum &c.* Le sens de ce verbe se fait bien sentir dans ce passage d'Ebn-Arabschah, جعل يتفوّق كاسات فساده ويعربد عن عباد الله وبلاده, que M. Manger (*Ahmedis Arabsiadæ Vit. et res gestæ Timuri*, tom. I, pag. 321) a traduit, *Propinavit vice post vicem pocula direptionis, et bacchabatur in servos dei et regiones ejus*, et qu'il auroit plutôt dû traduire ainsi : *Cæpitque repetitis haustibus sorbere pocula sui latrocinii, et temulenter grassari in servos dei et regiones ejus.* Il auroit évité l'équi-

voyez ce que j'ai dit précédemment, qui répond également à قوّى et à تقوّى. [illegible] quoique ces deux mots diffèrent beaucoup en arabe, comme on le voit par ce passage de Silah :

فوقت انتصب اذا معبئة البر فوق وفوق ونغوو نعصل اذا شرب

البر كذلك ومعه حديث ابي موسى انه ذكر هو ومعاذ

قراءة القرآن فقال ابو موسى اما انا فاتفوقه تفوق اللقوح اي لا

اقرأ جزئي بمرة ولكني اقرأ منه شيئا بعد شيء في اثناء

الليل والنهار

Le mot عربد se trouve encore dans la Vie de Timour (édition de M. Manger, tom. II, pag. 426), où on lit: او شانئا يعربد. Reiske a cru qu'au lieu de شانئا il falloit lire شاربا : je pense que c'est à tort. Voyez Fr. Erdmann, *Prodromus ad novam lexici Willmetiani editionem*, Casan 1821, pag. 23. *Voyez* aussi mon Commentaire sur Hariri, séance XII, pag. 125, et séance XXXV, pag. 391.

(61) Ces vers sont du mètre nommé الخفيف : chaque hémistiche se compose de deux pieds, dont le premier est un فاعلاتن, et le second un مستفعلن, changé en متفعلن, ce qui donne la mesure suivante :

– ᴗ – – | ᴗ – ᴗ – ‖ – ᴗ – – | ᴗ – ᴗ –

(62) J'ai substitué اوليآء à اولا qu'on lit dans le manuscrit.

(63) L'auteur joue ici sur le nom de ce docteur : قطب signifie l'*axe* sur lequel tourne une sphère ; il compare donc Kotb-eddin à l'axe autour duquel tournoient les habitans de la Mecque et de Médine.

Le manuscrit porte في الطهور, mais je pense qu'il faut lire في الظهور, et je n'ai point fait difficulté d'adopter cette correction dans le texte imprimé. Ces mots paroissent superflus ; mais comme, dans le système des sofis, il y a certains personnages illustres, invisibles aux yeux des mortels, que Dieu a préposés, dans des degrés différens, au gouvernement de l'univers, et dont quelques-uns portent le nom de قطب ou *pôle*, je pense que l'auteur a fait allusion à cela, et a voulu dire que de même que ceux-là sont des pôles invisibles, le docteur

dont il parle étoit *un pôle visible* dans l'ordre des choses accessibles aux sens. *Voyez* le *Pend-namèh* ou *Livre des conseils* de Férid-eddin Attar, pag. lviij; Journal des savans, cahier de janvier 1822, pag. 17 et 18; Notices et Extraits des Manuscrits, tom. X, partie 1.re, pag. 80 et suiv.

(64) اجـال est pris ici dans un sens métaphorique. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Sihah*:

الاجالة الادارة ويقال فى الميسر اجل السهام والتجوال التطوان وجوّل فى البلاد اى طـــــــــــوّف

L'auteur du *Kamous* dit dans le même sens:

اجاله وبه اداره فجال به وتجاولوا جال بعضهم على بعض فى الحرب وبسهمه تجـــــــــاولات

(65) Je conjecture que l'auteur a écrit جماعة et non جماعات, comme on lit dans le manuscrit.

(66) Le premier pied de ces vers devant être فعلاتن ou فاعلاتن il faut écrire يارُبّى en un seul mot, pour que la seconde syllabe soit brève. Au surplus, dans les anciens manuscrits et dans les manuscrits africains, quand la particule يا précède un mot commençant par un *élif*, on écrit le tout en un seul mot et l'on supprime un élif, comme يامير pour يا امير.

(67) Les mots الماء حتى يضربون ne donnent pas un sens clair. Peut-être au lieu de يضربون faut-il lire يشربون. Quant à حتى qui est employé ici sans complément, il se trouve de même dans le vers suivant, cité par l'auteur du *Kamous*: اموت وفى نفسى من حتّى شىء. Voici le texte du *Kamous* dans lequel ce vers est cité:

حتى حرف للغاية وللتعليل وبمعنى الّا فى الاستثناء وتخفض وترفع وتنصب ولهذا قال الفرّاء اموت وفى نفسى من حتى شىء

Pour bien entendre ce vers, il faut savoir ce qui suit. Le mot حتّى paroît être dans son origine un nom de la forme فعّلى, qui vient de la racine حتّت, et non de حتى comme semble l'avoir cru Giggeius. Ce

nom, mis à l'accusatif, est devenu préposition, ou du moins l'équivalent de la préposition لِ, ou de الى. Dans cette acception, il gouverne le nom qui lui sert de complément au cas nommé خفض *khafdh*, qui répond à-peu-près au *génitif* des Latins. Mais le même mot حتى a souvent un verbe pour complément, et alors il devient conjonctif, ou plutôt il suppose l'ellipse de la conjonction أَنْ *que*, et il équivaut à لِأَنْ *afin que*, ou إِلَى أَنْ *jusqu'à ce que*: dans cette seconde acception, il met l'aoriste qui le suit, tantôt au mode appelé نصب *nasb*, ce qui signifie dans les noms l'*accusatif*, et dans les verbes *le subjonctif*, tantôt au mode nommé رفع *rafa*, ce qui signifie dans les verbes l'*indicatif*, et dans les noms le *nominatif*.

Or le mot *rafa* désigne la voyelle *O* ou l'*élévation de la voix*; cette voyelle est le caractère du nominatif et de l'indicatif. *Khafdh* désigne *la dépression de la voix* ou la voyelle *I*: cette voyelle est le caractère du génitif. Enfin, *nāsb* signifie *le son naturel et moyen de la voix*, ou la voyelle *A* qui est le caractère de l'accusatif et du subjonctif. La particule حتى exigeant que son complément, dans diverses circonstances, se termine par ces trois voyelles, oblige, tantôt d'*élever*, tantôt d'*abaisser la voix*, tantôt, enfin, *de la tenir à son ton naturel*. Ainsi le poëte en disant, « *Je me meurs, et mon ame éprouve en* » *quelque chose le même sort que* hatta, » a voulu dire: « De même » que le mot *hatta* fait tantôt élever, tantôt mettre à son terme » moyen, et tantôt abaisser la voix, de même aussi mon ame, ou » mon souffle, tantôt s'élève pour s'échapper, tantôt reprend son as- » siette, tantôt enfin s'abaisse. »

Le sens de ce vers est presque le même qu'un autre poëte a exprimé ainsi:

فاذا تقعقعت النفوس فى ظلّ حشرجة الصدور

Voyez ci-devant, pag. 4 du texte arabe, et pag. 2 de la traduction.

Au reste il résulte de cette explication, que ce vers ne jette aucun jour sur le passage d'Abd-alkader.

Je puis seulement ajouter que j'ai des exemples de حتى employé avec ellipse de son complément, par exemple pour حتى الآن ou

حتّى هذا الوقت *jusqu'à ce moment.* Ainsi je lis dans une lettre :

كنّا ننتظر منكم كتابا ينبّئنا عن سلامتكم واظهار محبّتكم .... فلم يأتنا ذلك حتّى

« Nous espérions recevoir de votre part une lettre qui nous donneroit » avis de votre heureuse situation, et seroit une marque de votre amour » pour nous...; mais il ne nous en est point arrivé *jusqu'à présent.* »

حتّى en ce sens est synonyme de بعدُ.

Le mot حتى est aussi employé d'une manière absolue et sans complément, dans ce vers par lequel Moténabbi commence un de ses poëmes en l'honneur de *Hosaïn Ténoukhi, fils d'Ishak* حسين بن اسحق التنوخي :

هو البين حتى ما تأتّى لحازق و قلبى حتى انت ممّن افارق

ce qui, suivant le commentaire de Wahidi, signifie :

يقول هو البين الذى فرّق كل شيء حتى لا يتمهّل ولا يتاتّى الجماعات ان يفترقوا اذا جرى فيهم حكم البين ثم خاطب قلبه فقال وانت ايضا على ما لك من علائق القرب ممن افارقه يعنى الاحبّة اذا فارقوا ذهب القلب معهم ففارقنى وفارقته

Le sens du vers de Moténabbi est donc : « La séparation qui m'é- » loigne de ceux que j'aime, est telle qu'il ne leur a pas été permis » d'user envers moi de quelques ménagemens; et toi aussi, mon cœur, » tu es du nombre des amis dont il faut que je me sépare. »

Dans le second hémistiche, حتى est pris dans le sens de ايضا : mais cet exemple même a peu de rapport avec la manière elliptique dont حتى est employé dans le vers dont il s'agit ici. *Voyez* M. Horst, *Carmen Abu'ltajjib.... Almotenabbii, &c. Bonnæ*, 1823.

Ces vers sont du mètre nommé رمل et se composent de quatre فاعلاتن. La mesure est donc :

– ◡ – – | – ◡ – – || – ◡ – – | – ◡ – –

(68) Les mots فى عشر الخمسين وتسعمائة m'ont long-temps embarrassé. Je crois pourtant que l'auteur a voulu dire, *dans les jours consacrés aux cérémonies du pèlerinage, en l'année 950.* Il

faut savoir que les 1.re, 2.e et 3.e nuits des mois se nomment غُرَر ; les 4.e, 5.e et 6.e نُقَل ; les 7.e, 8.e et 9.e تُسَع ; les 10.e, 11.e et 12.e عُشَر. L'auteur a donc voulu dire, je pense: *Dans les nuits du 10 au 12 du mois de dhou'lhiddja 950.* S'il n'a pas nommé le mois, c'est qu'il étoit suffisamment indiqué par l'époque du pélerinage. Les 9, 10, 11 et 12 de dhou'lhiddja sont consacrés aux rites du pélerinage. *Voyez* Reland, *De relig. Mohammed.* pag. 115.

(69) Il y a dans le manuscrit وابطا تحالّها, mais j'y ai substitué وابطال تحالّها, correction qui est indispensable.

(70) Il y a dans le texte ونعوتها لذويها, ce qui doit signifier proprement les *titres* ou *enseignes de marchands de café, à ceux qui en avoient.* Cela pourroit aussi signifier qu'on donnoit publiquement le nom de *preneurs de café* à ceux qui en faisoient usage, comme on appelle حشيشى, تريأق, افيون, les preneurs de *haschischa* ou d'opium.

(71) Pendant la station d'Arafat, l'imam et tous les pélerins, les mains élevées au ciel et le visage tourné vers la Caaba, doivent réciter plusieurs prières: cette station ne doit se terminer qu'au coucher du soleil. *Voyez* Mouradgea d'Ohsson, *Tabl. gén. de l'emp. Oth.* tom. II, pag. 29 et 33.

(72) Le manuscrit porte المالك, mais je pense qu'il faut lire المماليك, et j'ai adopté cette leçon dans le texte imprimé, et dans ma traduction.

(73) On appelle *multézem* cette partie de la Caaba qui est depuis l'angle où se trouve la pierre noire jusqu'à la porte de la Caaba: c'est un lieu particulièrement révéré par les Musulmans (*Tabl. gén. de l'emp. Othoman*, tom. II, pag. 60). C'est de la pierre noire que l'on doit commencer chaque tournée. *Ibid.* pag. 25.

(74) Le *makam* est *la station d'Abraham* مقام ابرهيم. Après avoir achevé les tournées autour de la Caaba, on doit passer à la station d'Abraham, et y faire une prière de deux *rékas*. C'est une pratique d'obligation (*Tableau gén. de l'emp. Othoman*, tom. II, pag. 26 et 33). *Voyez* sur le mot *réka*, la note (3), ci-devant, pag. 34.

(75) La fête de la naissance de Mahomet ne se célèbre pas le même jour dans toutes les mosquées de Constantinople: le sultan la célèbre le 12 de rébi premier, dans la mosquée où il a coutume

d'assister aux offices des grandes solennités; dans les autres mosquées, elle se célèbre à des jours différens, dans ce même mois ou dans le suivant (*Tableau gén. de l'emp. Othoman*, tom. I.er, pag. 258). Au surplus, il n'est pas sûr qu'il s'agisse ici de la fête anniversaire de la naissance de Mahomet.

(76) Au lieu de سميت, je pense que l'auteur a écrit سمّى, et j'ai adopté cette correction dans le texte imprimé : elle est d'autant plus certaine, qu'on lit ensuite يطلع au masculin.

(77) L'instrument nommé رباب est un instrument à cordes et dont on joue avec un archet : c'est le même qui est nommé كمنجة et que Niebuhr nomme *repab* et *semendsij*. Sa forme varie vraisemblablement suivant les lieux où il est en usage. *Voyez* Kæmpfer, *Amæn. exot.* pag. 744; Niebuhr, *Voyage*, tom. I.er, pag. 144 et pl. 26, fig. E; Hoest, *Nachrichten von Marokos*, pag. 261 et pl. 31, n.° 2; Russell, *Natural history of Alepo.*, liv. II, sect. 2.

Suivant une note de M. Varsy, le كمنجة du Caire est un instrument formé de la grosse moitié d'une noix de coco, percée de plusieurs trous, à laquelle on ajoute un long manche, et dont on couvre d'un parchemin la partie concave : il a deux cordes de crin, et on en joue avec un archet. Le رباب ou ربابة est plus grossièrement fait; il est de bois, de forme carrée, et n'a qu'une corde.

(78) *Voyez* sur ce jeu, Hyde, *Syntag. dissert.* tom. II, pag. 374 et suiv.; le P. Labat, *Mémoires du chev. d'Arvieux*, tom. III, p. 321; Thévenot, *Voyage du Levant*, pag. 107; Niebuhr, *Voyage*, tom. I, pag. 139 et pl. 25, fig. H.

(79) Ceci est tiré de l'Alcoran, sur. 16, v. 92, édition de Hinckelmann. On lit dans le manuscrit بالعبد au lieu de بالعدل : j'ai corrigé cette faute.

(80) L'auteur, ou le copiste, a omis ici le kadhi'lkodhat de la secte des Schaféïtes, Salah-eddin, fils de Dhahir-eddin; mais on voit, par les souscriptions, qu'il assista à cette délibération

(81) Il y a dans le manuscrit اتفقا; j'y ai substitué اتفاقا comme la grammaire l'exige.

(82) Ceci est indubitablement un texte de l'Alcoran, mais j'ignore de quelle surate il est tiré.

(83) Le manuscrit porte ونفع, et il manque le complément du verbe.

J'ai imprimé ونفعنا. Il seroit possible que l'auteur eût écrit ونفع المسلمين, ou de quelque autre manière analogue à celle-ci.

(84) *Voyez* ci-devant, pag. 148, note (29).

(85) Le lieu nommé *Mésa* مسعى à la Mecque, doit être une grande place où se tient le principal marché: c'est ce qu'on voit par la manière dont en parle Koth-eddin dans son Histoire de la Mecque. *Voyez* Not. et Extr. des manuscrits de la bibl. du Roi, tom. IV, pag. 542.

(86) C'est le même qui est nommé ailleurs *Nésim-eddin*.

(87) Le mot بيوردى est une altération du mot turc بيورلدى *boyourildi*, qui signifie proprement *il a été ordonné*. Comme les pachas sont dans l'usage d'écrire ce mot sur les requêtes qu'on leur présente, pour dire, *soit fait ainsi qu'il est requis*, il est passé en usage de l'employer comme un nom, pour signifier tout ordre ou commandement émané de l'autorité d'un pacha. (*Voyez* Meninski, *Thes. ling. Oriental.* au mot بيورلدى.) Dans l'Histoire d'Égypte et du Caire de Schems-eddin Mohammed fils d'Abou'Isoroûr; dont j'ai donné la notice dans le tome I des Notices et Extraits des manuscrits, pag. 165 et suiv., ce mot est fréquemment employé, et il est toujours écrit بيولردى *boyolourdi* (*ibid.* note (n), pag. 181).

(88) Cet endroit a été très-mal rendu par M. Galland, dans la lettre ci-devant citée, pag. 40.

(89) Le manuscrit porte على منع شرابها: il est évident qu'il faut lire عن منع شربها, et j'ai admis cette correction dans le texte imprimé.

(90) Le mot حان ne se trouve point dans les dictionnaires: on pourroit donc penser qu'il faut lire خان mot qui signifie *hôtellerie*, *caravanserai*; mais je crois plutôt que حان, comme on lit constamment dans le manuscrit, est synonyme de حانة *cabaret, lieu où l'on vend du vin*. On lit dans le *Kamous*, الحانية الخمر والحانة موضع بيعها, et dans le *Sihah*, الحانات المواضع التى يباع فيها الخمر والحانية الخمر منسوبة الى الحانة وهو حانوت الخمّار: Il paroît que حانوت signifie aussi primitivement *un cabaret*, car l'auteur du *Kamous*, qui rapporte حانوت à la racine حنت, dit:

الحانوت دكان الخمّار ويذكر والخمّار نفسه وهذا موضع ذكره والنسبة حانى وحـــــانـــــــــــــــــــــوى

L'auteur du *Ṣihah* le rapporte à la racine حـــان, et dit:

والحانوت معروف يذكّر ويؤنّث واصله حانوة مثل ترقوة فلما سكنت الواو انقلبت هآء التانيث تآء والجمع الحوانيت لان الرابع منه حرف لين وانما يردّ الاسم الذى جاوز اربعة احرف الى الرباعى فى الجمع والتصغير اذا لم يكن الرابع منه احد حروف المدّ واللين

(91) Ces vers sont du mètre nommé الرجز : chaque hémistiche est composé du pied مستفعلن ou de ses variations, répété trois fois; le dernier pied de chaque hémistiche est contracté et devient مُسْتَعِلْ. La mesure est donc, sauf les licences :

— — ᴗ — | — — ᴗ — | — ᴗ — || — — ᴗ — | — — ᴗ — | — ᴗ —

(92) Par *les enfans du café*, le poëte entend ceux qui en font usage. Il y a dans le manuscrit والدانها ce qui est évidemment une faute; j'y ai substitué ولدانها. Il y a ici une allusion aux jeunes garçons qui serviront d'échansons aux élus dans le paradis, comme il est dit dans l'Alcoran (sur. 76 : v. 19, édition de Hinckelmann) :

ويطوف عليهم ولدان مخلّدون اذا رايتهم حسبتهم لولؤا منثورا

« Autour d'eux circuleront de jeunes garçons d'une jeunesse éter-
» nelle; on croiroit, en les voyant, que ce sont autant de perles dé-
» tachées d'un collier. »

(93) Ces mots فيها الشفا sont une allusion à un passage de l'Alcoran, sur. 16, v. 71, édition de Hinckelmann.

(94) *Voyez* sur le mot كانون la XXV.e séance de Hariri, pag. 262 de mon édition.

(95) Ce vers contient une allusion à un passage de l'Alcoran (s. 83, v. 25) : يسقون من رحيق مختوم ختامه مسك. *On leur donnera à boire d'un vin excellent, cacheté; son cachet est de musc.* L'auteur com-

pare la noirceur du café à celle du musc, et en conclut que le café est cette liqueur dont parle l'Alcoran.

(96) Ces vers sont du même mètre que les précédens.

On ne sera pas fâché de trouver ici tout ce que dit du café l'auteur du جهان نما ou Géographe Turc, dans la Description de l'Arabie, p. 534 et suiv. de l'édition du texte imprimé à Constantinople. J'ai emprunté ce passage de la traduction manuscrite de cet ouvrage, faite par M. Armain, et conservée parmi les manuscrits de la bibliothèque du Roi: je me suis seulement permis d'en corriger tant soit peu le style.

« Le café croît dans le Yémen. Hézarfen Hosaïn Effendi dit que » le café croît dans deux cantons du Yémen, sur les montagnes qui » sont au-dessus de Zébid, vis-à-vis de Beït-alfakih, dans le canton » appelé *Ousab* et dans le canton de Nénari. Ces cantons sont proche » du port de Djézan. Les arbres qui portent le café sont plantés en » lignes. L'arbre du café ressemble au cerisier, mais le vert de ses » feuilles est plus obscur, et elles sont un peu plus épaisses. Cet arbre » croît jusqu'à la hauteur de huit coudées, et il prend de l'accroisse- » ment jusqu'à l'âge de vingt ou trente ans. Ses fleurs sont blanches. » Les pédicules de ces fleurs poussent deux à deux ou trois à trois: » ils sont plus longs que ceux des fleurs du cerisier. Le fruit ressemble » parfaitement à la cerise: lorsqu'il est vert, il est aigre et âpre; » quand il est rouge, il a un goût aigrelet; parvenu à sa parfaite ma- » turité, il est d'un rouge obscur, comme celui du *vischnèh* ou griotte. » Il devient gros et doux, ressemble tellement à la cerise, que si on en » mettoit parmi des cerises, on ne le reconnoîtroit qu'en en mangeant, » et par son odeur et la forme de son noyau qui se divise en deux » parties. Le goût de ce fruit est encore plus agréable que celui de » la cerise. On cueille le café avant qu'il soit mûr: on l'étend sur les » maisons qui sont terrassées et enduites de ciment; n'étant pas encore » mûr, il sèche promptement et devient noir: on le fait passer ensuite » par un moulin, pour en rompre l'enveloppe et la séparer du noyau; » après quoi on le vanne, afin de le nettoyer et d'en séparer toute » l'enveloppe. Ce café est celui qu'on transporte dans toutes les parties » du monde. Mais le café mûr n'est point soumis à l'action du moulin: » on en sépare la fève du fruit, avec la main; on fait sécher ce fruit » comme les raisins; les habitans du Yémen le font bouillir, et il » en résulte une boisson dont ils font usage en été pour se rafraîchir » et pour entretenir et réparer la santé. Cette boisson est aussi agréable

» que

» que le sorbet. Ce fruit sec demeure dans le Yémen, et il s'y » vend plus cher que le café ; on n'en transporte pas même en Turquie. » Le meilleur café est celui dont le grain est gros et verdâtre. L'écorce » ou la chair du café, dont nous avons parlé plus haut, est chaude » et humide au premier degré ; la boisson qu'on en fait, prise en été, » lâche le ventre, réjouit le cœur, et dissipe la pesanteur et l'assou- » pissement du matin.

» Le café fait avec la fève est humide au premier degré : il réjouit » aussi, et est bon contre la lassitude. On ne doit pas faire trop rôtir » la fève du café, de crainte qu'elle ne perde sa qualité. Le café, pris » une heure après le repas, est très-salutaire pour la *santé* : il dissipe » le reste des alimens qui se trouvent dans l'estomac, et l'humidité » surabondante. Il est bon contre le rhume et le mal de tête, et est » utile à ceux qui veulent veiller.

» Il sort tous les ans, de l'Arabie, 80,000 fardes ou balles de café. » Il en va 40,000 à Djidda ; le reste est porté à Bassora et ailleurs. » Chaque farde contient 3 quintaux, dont 4, plus 10 bathmans, font un » quintal de Damas.

» Ce fut l'an 962 de l'hégire, que l'on commença à prendre du » café en Grèce, et sur-tout à Constantinople, et qu'on y établit » des cafés. Un Damasquin venu à Constantinople y ouvrit un café » qui étoit fréquenté par la plupart des savans, des juges, des pro- » fesseurs, des derwischs et autres gens de lettres. Ce café, dans la » suite, fut fréquenté à un tel point, que les personnes de la première » distinction et les hommes constitués en dignité daignoient l'honorer » de leur présence. On donna aux cafés le nom d'*Écoles des savans.*

» Voici de quelle manière fut découvert le café. L'an de l'hégire » 656, le scheïkh Abou'lhasan Schadhéli, allant, par Séwaken, en » pélerinage à la Mecque, dit à son disciple le scheïkh Omar, lors- » qu'il fut arrivé entre la montagne d'Ébrek, qui est à six journées » de la montagne des Émeraudes, et celle d'Adjin, qui est aussi à six » journées de la montagne d'Ébrek : *Je mourrai en cet endroit-ci.* » *Quand j'aurai rendu l'ame, vous aurez soin de faire tout ce que vous* » *dira une personne que vous verrez venir, et qui aura le visage voilé.* » Peu après la mort du scheïkh Schadhéli, la personne qu'il avoit » annoncée apparut effectivement avec le visage couvert, et creusa tant » soit peu au même lieu. A l'instant l'eau parut par la permission de Dieu : » le scheïkh Omar se servit de cette eau pour laver le corps du scheïkh

» Schadhéli, puis il l'enterra. Quand cette personne voulut se retirer » et s'en aller, le scheïkh Omar l'arrêtant par le bas de sa robe, la » pria avec instance de lui dire qui elle étoit. Cette personne ayant » alors levé le voile qui lui couvroit le visage, le scheïkh Omar vit, » avec grande surprise, que c'étoit le scheïkh Schadhéli lui-même, » qui lui remit une boule, et lui enjoignit de ne s'arrêter qu'à l'endroit » où cette boule demeureroit sans mouvement. Le scheïkh Omar se rendit » à Séwaken; mais ayant remarqué que la boule remuoit, il ne s'y » arrêta pas. Il s'embarqua sur un bâtiment pour Mokha: y étant » arrivé, il vit que la boule ne faisoit plus de mouvement. Il s'y » arrêta donc, et se logea dans une cabane qu'il fit avec des joncs. » Il creusa en cet endroit un puits, d'où sortit une eau douce et » agréable. Il n'y avoit point précédemment d'eau potable à Mokha; » il falloit y en apporter de très-loin.

» Quelque temps après, les habitans de Mokha furent affligés d'une » maladie dont ils guérissoient par l'intercession et les prières du » scheïkh; le peuple lui portant des malades sur lesquels il faisoit » des prières. La fille du roi du pays, qui étoit d'une rare beauté, » ayant aussi été attaquée de la même maladie, le roi la fit trans- » porter chez le scheïkh. Le scheïkh pria sur elle pendant quelques » jours, et elle fut guérie par son intercession. Mais cet événement » donna lieu à des propos de la part du peuple. On dit qu'il n'étoit » pas convenable qu'une si belle princesse fût restée si long-temps » chez le scheïkh, et qu'il n'y avoit pas apparence qu'il ne se fût passé » quelque chose contre son honneur. Le roi apprenant ces discours, » eut honte de la démarche qu'il avoit faite: il chassa le scheïkh » de Mokha, et l'exila à la montagne d'Ousab, où il fut conduit » avec quelques-uns de ses disciples. Là ils ne trouvèrent rien à manger » que du café; ils en prenoient, en faisoient bouillir dans une mar- » mite, et en buvoient la décoction. Vers ce temps-là les habitans de » Mokha furent attaqués de la gale. Quelques amis du scheïkh étant » allés le voir à la montagne d'Ousab, y burent de cette décoction, » et furent guéris sur-le-champ de cette incommodité. Quand ils furent » de retour à la ville, les habitans leur demandèrent comment ils » avoient été guéris; ils dirent que c'étoit par la vertu d'une eau qu'ils » avoient bue chez le scheïkh Omar. Cette nouvelle se répandit dans » la ville, et vint jusqu'aux oreilles du roi, qui fit prier le scheïkh » de revenir à Mokha, le combla de caresses, et lui fit bâtir un hospice.

» Cet hospice est aujourd'hui l'objet de la dévotion du peuple, ainsi » que cette boule dont nous avons parlé, qui y est conservée.

» Quelques années après, le scheïkh-Omar se maria ; il eut un fils » auquel il recommanda, quand il eut atteint un âge mûr, d'aller à » Séwaken, au même endroit où il avoit demeuré quelques jours, et » de s'y établir. Il y bâtit un hospice qui est aujourd'hui en grande » vénération ; et les schïkhs qui l'habitent sont les descendans de » ce fils du scheïkh Omar. »

On peut voir la traduction latine du *Djihan-numa*, de M. Norberg, publiée à Lunden, en 1818, sous ce titre : *Gihan numa, geographia orientalis, ex turcico in latinum versa*, tom. II, pag. 218 et suiv.

N.° IX.

Pag. 123 EXTRAIT de l'Ouvrage intitulé *Introduction à la connoissance des Dynasties royales*, par TAKIYY-EDDIN MAKRIZI.

Événemens de l'année 796.

Le jeudi 3 de rébi second, on reçut une lettre de Tamerlan remplie de menaces et d'expressions foudroyantes, et dans laquelle il se plaignoit de ce qu'on avoit fait mourir ses ambassadeurs. Elle étoit conçue en ces termes (1):

« Dis: *O mon Dieu, créateur des cieux et de la terre, toi qui connois le futur comme le présent, tu jugeras un jour entre tes serviteurs, relativement à ce qui étoit entre eux un sujet de di-*» *vision* (2). Sachez que nous sommes les armées de Dieu, qu'il » a créées dans sa colère, auxquelles il a donné tout pouvoir » sur ceux qu'il a dévoués à sa fureur. Nous sommes insensibles » aux plaintes; les pleurs ne nous touchent pas; Dieu a ôté » toute pitié de nos cœurs (3). Malheur! encore une fois, mal- » heur à qui ne se range pas de notre côté! Déjà nous avons » dévasté les provinces; nous avons laissé les enfans orphelins; » nous avons ravagé la terre: les puissances les plus redou- » tables ont été vues pour nous, et nous avons soumis l'uni- » vers à notre pouvoir. Si cela paroît difficile à croire à celui » qui l'entend; s'il prétend que c'est pour lui une chose incon- » cevable, dis-lui: *Lorsque les rois de la terre entrent dans une* » *ville, ils la ravagent, et réduisent les plus puissans de ses ha-* » *bitans à une condition vile* (4). Nous avons fait tout cela à » cause de notre grand nombre et de notre force invincible.

» Nos chevaux devancent tous les autres, nos javelots dé-
» chirent, nos lances foudroient, nos épées donnent la mort;
» nos cœurs sont élevés comme des montagnes, nos troupes
» sont aussi nombreuses que les grains de sable. Nous sommes
» autant de héros et de braves; notre empire n'est exposé à
» aucune attaque; nos cliens n'ont aucun dommage à craindre,
» et notre force nous assure pour toujours la souveraine domi-
» nation (5). Quiconque entretiendra la paix avec nous, y
» trouvera son salut, mais celui qui nous fera la guerre s'en
» repentira, et quiconque dit de nous ce qu'il ne sait pas, est
» un insensé. Si vous obéissez à nos ordres, si vous recevez les
» conditions que nous vous imposons, vous jouirez des mêmes
» biens que nous, et vous serez assujettis aux mêmes devoirs
» que nous. Mais si vous nous êtes rebelles, si vous vous opi-
» niâtrez dans votre révolte, ne vous en prenez alors qu'à vous-
» mêmes: car la citadelle la mieux fortifiée n'est point un
» rempart contre nous, les villes les plus fortes ne sont d'au-
» cune utilité pour repousser nos attaques, les prières que
» vous adresserez à Dieu contre nous, ne seront point exaucées.
» Et comment pourroit-il exaucer vos prières, lorsque vous
» mangez des viandes défendues, que vous faites périr les
» hommes, que vous ravissez le bien des orphelins, que vous *pag. 127*
» recevez des présens des hommes puissans! Vous vous êtes
» vous-mêmes préparé le feu pour demeure; exécrable séjour!
» *car ceux qui dévorent injustement le bien des orphelins, dévorent un*
» *feu qui consume leurs entrailles, et ils seront brûlés par les flammes*
» *de l'enfer* (6). En agissant ainsi, vous vous êtes précipités vous-
» mêmes dans de profonds abîmes. Vous avez massacré les sa-
» vans, vous vous êtes révoltés contre le maître des cieux et de
» la terre, vous avez versé le sang des schérifs. Certes, c'est bien
» là l'injustice et l'excès de l'impiété. Aussi, à cause de cela,
» le feu sera votre séjour éternel. Demain on publiera contre

» vous cette sentence : *C'est en ce jour que vous allez être punis par*
» *des châtimens ignominieux, parce que vous vous êtes conduits avec*
» *orgueil sur la terre sans aucune justice, et à cause des crimes*
» *que vous avez commis* (7). Réjouissez-vous, ô hommes rebelles
» et ennemis de Dieu, de l'opprobre et de l'ignominie (8) qui
» vous sont annoncés. Vous vous imaginez que nous sommes
» des impies ; mais c'est une chose démontrée pour nous que
» vous êtes vous-mêmes les impies, les scélérats. Dieu par qui
» l'ordre des destins est réglé, et qui en dirige l'exécution, nous
Pag. 122. » a donné tout pouvoir sur vous. Les plus considérables d'entre
» vous sont méprisables à nos yeux : votre plus grand nombre
» n'est rien auprès de nous : car nous avons soumis la terre au
» levant et au couchant, et *nous nous sommes emparés avec violence*
» *de tous les vaisseaux* (9).

« Nous vous avons parlé clairement : hâtez-vous de nous
» faire réponse, avant que les voiles soient levés, que la guerre
» allume son feu, qu'elle dépose ses bagages (sur votre terre),
» que tout œil verse des larmes sur votre ruine, et que l'ange
» de la mort prononce ces mots terribles : *Qui pourroit trouver*
» *quelques vestiges de leur existence* (10) ! avant que le ministre
» de la destruction, après vous avoir violemment secoués,
» s'écrie : *Est-il aucun d'eux qui donne encore le moindre signe de*
» *vie, ou dont la voix fasse entendre le plus léger murmure* (11) ! Nous
» avons rempli toute justice à votre égard, en vous envoyant
» des ambassadeurs. Gardez-vous de les faire mourir comme
» les premiers ; de contrevenir, suivant votre coutume, aux
» usages reçus dans les siècles passés, et de persister dans
» votre révolte contre le maître de l'univers. *Au surplus, l'en-*
» *voyé n'est obligé qu'à s'acquitter fidèlement de la mission dont il*
» *est chargé* (12). Nous vous avons écrit clairement ; hâtez-vous
» de nous répondre. Adieu. »

On répondit à cette lettre en ces termes, après la formule *Au nom de Dieu &c.* :

» Dis : *Mon Dieu! toi à qui appartient l'empire, tu donnes et* » *tu ôtes la royauté à qui il te plaît; tu élèves et tu abaisses à ton* » *gré* (13). Nous avons lu vos paroles impies et vos suggestions » diaboliques (14). Votre lettre nous annonce votre présence » impure, et nous fait connoître la conduite des impies, digne » des anges rebelles (15). Vous avez été créés par la colère » de Dieu, et il vous a donné le pouvoir sur ceux qu'il a » dévoués à sa fureur; vous êtes insensibles aux plaintes, et » les pleurs ne vous touchent point; Dieu a ôté toute pitié » de vos cœurs : c'est là la plus odieuse de vos qualités, c'est » le caractère propre aux démons et non aux souverains. » Il ne faut point d'autre témoignage contre vous; la ma- » nière dont vous vous êtes peints vous-mêmes, est suffisante. » Dis : *O incrédules, je n'adore point ce que vous adorez, et vous* » *n'adorez point ce que j'adore : ce que vous adorez je ne l'ado-* » *rerai point, et ce que j'adore vous ne l'adorerez point : vous avez* » *votre religion, et moi j'ai la mienne* (16). Vous avez été » maudits dans tous les livres révélés : vous avez été désignés *Pag. 128.* » par la bouche de tous les envoyés de Dieu (17), et vous » avez été peints sous les caractères les plus abominables depuis » le moment que vous êtes sortis de votre pays. Nous savons » que vous êtes des infidèles : *la malédiction de Dieu n'est-elle pas* » *sur les infidèles* (18), qui, croyant aux dogmes fondamentaux » de la religion, ne tiennent aucun compte des lois qu'elle pres- » crit! Nous sommes véritablement les fidèles : aucun défaut » n'altère notre foi, aucun soupçon ne nous atteint; c'est pour » nous que l'Alcoran a été révélé, et le Dieu digne de louanges » n'a jamais cessé d'exercer sur nous sa miséricorde. Nous » croyons fermement à la révélation de ce livre; et par la

» bénédiction qu'il attire sur nous, nous en connoissons l'inter-
» prétation. C'est pour vous que le feu a été créé; il a été
» allumé pour consumer votre peau, *au jour où le ciel se fen-*
» *dra* (19). O chose vraiment incroyable! menacer les porcs
» des mûres, les lions des hyènes, les braves des goujats (20)!
» Nos chevaux sont de Barka (21), nos flèches de l'Arabie, nos
» glaives du Yémen (21), nos lions instruits au carnage. Nous
» sommes accoutumés aux combats les plus atroces, notre
» bravoure est connue au levant et au couchant. Si nous vous
» donnons la mort, c'est un gain pour nous: si quelqu'un
» de nous la reçoit, le même instant l'introduira dans le paradis.
» *Ne pensez pas que ceux qui ont été tués en combattant pour la cause*
» *de Dieu, soient morts; ils sont vivans, et comblés de toutes sortes de*
» *biens auprès de leur seigneur; ils se réjouissent des grâces que Dieu*
» *leur a faites; ils tressaillent de joie du sort réservé à ceux qui ne*
» *les ont point encore suivis, de ce qu'ils n'auront aucun sujet de*
» *crainte, et qu'aucun chagrin ne les atteindra: ils se réjouissent*
» *avec transport des dons de Dieu et de ses bienfaits; car Dieu*
» *ne laisse point perdre la récompense due aux fidèles* (22). Quant
» à ces paroles que vous dites: *Nos cœurs sont élevés comme des*
» *montagnes, nos troupes sont aussi nombreuses que les grains de*
» *sable*, le boucher se met-il en peine du grand nombre des
» brebis! pour un grand bûcher ne suffit-il pas d'un peu de
» feu! *Combien de fois une petite troupe en a-t-elle vaincu une*
» *grande, par la permission de Dieu! car Dieu est avec ceux qui*
» *soutiennent l'épreuve avec fermeté* (23). Fuyez, fuyez les malheurs
» qui vous menacent; les fléaux prêts à tomber sur vous.
» Sachez que la mort est l'objet de nos vœux les plus ardens.
» Si nous vivons, nous vivrons heureux; si nous mourons, nous
» mourrons martyrs: *mais la victoire est pour le parti de Dieu* (24).
» Est-ce après l'obéissance due au prince des fidèles, au vicaire
» du maître de l'univers, que vous prétendez que nous vous

» obéissions ! nous ne voulons ni recevoir vos ordres ni y obéir. » Vous demandez que nous vous fassions connoître nos intentions, avant que les voiles soient levés : le style de votre lettre est » comme le bredouillement d'un ivrogne (25), et sa composition » comme le bavardage confus d'une troupe de femmes (26) ; si » les voiles étoient levés, on verroit plus clairement, après cette » explication, ce que vous voulez. Prétendez-vous qu'après » avoir cru, nous devenions infidèles ? ou avez-vous adopté » un second Dieu, et demandez-vous (vous seuls savez quelle » est votre intention) que nous nous attachions à votre » nouveau Dieu ! *Certes, vous avez avancé une chose effroyable.* » *Peu s'en faut qu'à ce blasphème les cieux ne se fendent, la terre* » *ne s'entrouvre, les montagnes ne s'écroulent* (27).

» Dis à ton secrétaire, qui a voulu orner son style, et pro- » diguer les fleurs de sa rhétorique (28) : On a reçu ta lettre » semblable aux sons d'un mauvais violon (29), ou au bour- » donnement d'une mouche. *Certes, nous tiendrons registre de ses* » *discours, et nous lui en ferons porter la peine avec usure* (30). » Nous lui ferons éprouver ce qu'il a dit, s'il plaît à Dieu : » *car les pécheurs sauront un jour le sort qui leur est destiné* (31). »

FIN de l'extrait de l'Introduction à la connoissance des dynasties royales, par Takiyy-eddin-Makrizi.

NOTES DU N.° IX.

(1) Les deux lettres que je donne ici, se trouvent déjà dans la vie de Tamerlan, par Ahmed, fils d'Arabschah, pag. 128 et suiv. de l'édition arabe de Golius, et pag. 442 et suiv. du tom. I.er de l'édition arabe et latine de M. Manger. On peut comparer le texte d'Ahmed, fils d'Arabschah, avec celui de Makrizi, et avec une lettre de Holagou, rapportée par Abou'lfaradj, pag. 529 du texte arabe de l'Histoire des dynasties.

L'ouvrage de Makrizi, duquel j'ai tiré ces deux lettres, contient l'histoire de l'Égypte, depuis la conquête de ce pays par Salah-eddin, jusqu'à l'année 844 inclusivement. Cet ouvrage est destiné, comme l'auteur le dit lui-même dans sa préface, à faire suite à deux autres ouvrages du même Makrizi, dont l'un renferme l'histoire de l'Égypte sous la domination des Musulmans, depuis Omar jusqu'aux Fatémites, et l'autre l'histoire du même pays sous la dynastie des Fatémites. Je regrette beaucoup que nous ne possédions aucun exemplaire de ces deux ouvrages; on en peut voir les titres ci-devant, p. 117 et 118, et consulter ce que j'en ai dit, pag. 123 et 124. Quant à celui duquel est tiré cet extrait, la bibliothèque du Roi en possède un exemplaire, indiqué, dans le catalogue imprimé, sous les n.os 672 et 673; mais il manque dans le n.° 673 les quatorze premières années du IX.e siècle de l'hégire. Cette lacune peut être suppléée par le manuscrit 674, qui contient un fragment du même ouvrage, commençant à l'année 801 et finissant à l'année 822 inclusivement. Les manuscrits arabes n.os 673 A et 673 B, chacun en deux volumes, indiqués dans le catalogue comme des doubles du n.° 673, sont tout autre chose. Le n.° 673 A est un exemplaire de la Description de Misr et du Caire par Makrizi, et le n.° 673 B une Histoire de l'Égypte par *Ebn-Ayyas* ابن اياس, intitulée بدائع الزهور فى وقائع الدهور, et qui va jusqu'à l'année 928.

Je fais observer, à cette occasion, que le manuscrit n.° 675, indiqué dans le catalogue comme une Histoire des hommes illustres, écrite par Makrizi, est un fragment du *Mokfa*, ou, comme on lit dans le

manuscrit, *Mokaffa* المُقَفّى, de Makrizi. (*Voyez* ci-devant, pag. 117, lig. 4.) C'est un manuscrit autographe. Il a près de trois cents feuillets, et ne contient cependant qu'une partie des lettres ظ et ع. On peut juger par-là combien cet ouvrage devoit être volumineux.

Ebn-Arabschah, qui, comme je l'ai dit, rapporte ces deux lettres, avec quelques différences, dans la vie de Tamerlan, n'en porte pas un jugement avantageux. « J'ai trouvé, dit-il, dans un certain livre, » une lettre et une réponse : on y disoit que la lettre étoit de ce bri- » gand [de Tamerlan], et la réponse de Mélic-aldhaher [Barkouk]; » mais l'une et l'autre sont, si l'on en excepte les citations de l'Alcoran, » sans aucun ornement oratoire ni fleur de rhétorique. »

ثم انى رايت كتابا يتضمّن خطابا وجوابا وذكر ان الخطاب
من ذلك الغادر والجواب من الملك الظاهر وكلاهما سوى آى الكتاب
غير زاه ولا زاهر

Faute d'avoir bien entendu le mot آى pluriel de آية, M. Manger a mal traduit ce passage: *Sermo*, dit-il, *tribuebatur fraudatori isti, responsum verò Malicho Addahiro, cujus utriusque litteræ nullo flavo lucidoque colore erant distinctæ* (*Ahmedis Arabs. Vit. et res gestæ Tim.* tom. I, pag. 443). Vattier, qui ne l'a pas mieux entendu, a traduit : *toutes deux fort rudes et mal polies* (Hist. du grand Tamerlan, liv. IV, pag. 98).

(2) Alcor. sur. 39, v. 47, édition de Hinckelmann.

(3) C'est, je crois, une allusion à un passage de l'Alcoran. Ebn-Arabschah dit également, en parlant d'un homme brutal : لم يخلق الله تعالى فى قلبه من الرحمة شيا فينزع *Dieu n'avoit point créé dans son cœur le moindre sentiment de compassion, en sorte qu'on pût l'en dépouiller.* Voyez *Ahmedis Arabs. Vita Tim.* éd. de M. Manger, tom. I, pag. 250.

(4) C'est ici un passage de l'Alcoran, sur. 27, v. 34, édition de Hinckelmann. Il se trouve aussi dans une lettre de Tamerlan, rapportée par Ebn-Arabschah, tom. I.er, pag. 618. On trouve encore quelque chose de semblable, sur. 63, v. 8.

(5) Le manuscrit porte منقام; je doute que cette leçon soit

exacte; peut-être faut-il مقام. Ceci ne se lit pas dans la Vie de Timour.

(6) Alcor. sur. 4, v. 11, édition de Hinckelmann.

(7) Alcor. sur. 46, v. 19.

(8) Ceci semble une allusion à un passage de l'Alcoran, sur. 41, v. 30.

(9) Alcor. sur. 18, v. 78.

(10) Alcor. sur. 69, v. 8.

(11) Alcor. sur. 19, v. 98.

(12) Alcor. sur. 16, v. 37.

(13) Alcor. sur. 3. v. 25.

(14) Dans le manuscrit on lit نزعات. J'ai déjà observé ci-devant, note (38), pag. 403, que les deux racines نزع et نزغ paroissent avoir été confondues autrefois. Soit qu'on lise نزعات ou نزغات, le sens est toujours le même.

(15) Dans cette phrase, le mot حضرة qui signifie dans l'usage la *majesté*, et le mot جناب qui répond aussi au mot *seigneurie*, sont pris dans un autre sens: حضرة signifie simplement *présence*, et جنابية doit faire allusion à جنابة *souillure*, *impureté*. Il en est de même de ملاكية, il signifie *angélique*; mais il ne peut être pris ici que dans un sens ironique, étant joint à سيرة الكفرة. On lit dans l'Histoire de Tamerlan: الحضرة الايلخانية والسدّة العظيمة الكبيرة السلطانية *la majesté impériale et la cour magnifique et vénérable du sultan*; mais ces expressions respectueuses sont opposées au style du reste de cette lettre.

(16) Alcor. sur. 109, en entier.

(17) Le manuscrit porte نعيم, mais il faut certainement lire نُعِمّ et je n'ai point hésité à faire cette correction.

(18) Alcor. sur. 2, v. 83, édition de Hinckelmann.

(19) Alcor. sur. 82, v. 1.

(20) Les jeux de mots de l'original diminuent un peu le ridicule de ces expressions. Le mot كراع signifie ici *les bagages de l'armée et les gens qui suivent l'armée, comme valets, goujats, &c. Voyez* la note (19) ci-devant, pag. 75.

(21) Il y a dans le manuscrit برفية: j'y ai substitué برقية *de Barka*, ce qui me paroit d'autant plus vraisemblable que برقية ne signifie rien,

du moins à ma connoissance, et qu'il y a ici une allusion à برق *la foudre ;* d'ailleurs, برقية *répond* bien à عربية et يمانية.

Il doit paroître d'autant moins surprenant de trouver dans la lettre du sultan d'Égypte à Tamerlan, *les chevaux de Barka*, joints *aux flèches de l'Arabie* et *aux glaives du Yémen*, que la Libye a toujours été renommée pour ses chevaux. Pindare donne à la ville de Cyrène l'épithète de εὐίππους, et Étienne de Byzance, au mot Βάρκη, dit, en parlant des habitans de Barka : οἱ πὰς ἱπποτροφίας παρὰ Ποσειδῶνος, ἡνιοχεῖν δὲ παρὰ Ἀθηνᾶς ἔμαθον, *qui equos nutrire à Neptuno, aurigare verò à Minervâ didicerunt.* Voyez aussi le passage d'Hésychius cité par Thomas Pinedo, dans sa note sur le texte d'Étienne de Byzance, et par L. Holstenius, dans ses *Notæ et castigationes in Steph. Byzantii* Ἐθνικά.

Abou'lféda rapporte que le sultan d'Égypte lui faisoit présent chaque année de deux chevaux de Barka. Voyez *Annal. Moslem.* tom. V, pag. 366 et 377.

Les pâturages des environs de Barka sont vantés par les anciens écrivains arabes. L'auteur du livre connu sous le nom d'*Azizi*, cité par Abou'lféda, dit : « A Barka appartiennent deux montagnes, » dans lesquelles il y a un grand nombre de territoires excellens, des » sources d'eaux courantes et des terres en culture; on y voit de » magnifiques restes de constructions des Grecs (ou des Romains روم) » les denrées y sont en tout temps à bon marché. On envoie de là » en Égypte, du goudron, du vin, et beaucoup de menu bétail. » Et ailleurs, il s'exprime en ces termes : « Barka est située dans une » large et vaste plaine, dont la terre est rougeâtre; on a environné » cette ville d'un mur, du temps de Motéwakkel; » c'est-à-dire, vers l'an 240 de l'hégire. *Voyez* M. Eichhorn, *Abulfedæ Africa*, p. 8 et 27.

A ce témoignage d'un auteur qui écrivoit vers la fin du IV.e siècle de l'hégire, je vais joindre celui d'un autre écrivain dont le nom ne nous est pas connu, mais qui nous apprend lui-même qu'il a composé son ouvrage en l'année 460. J'ai donné ailleurs une courte notice du fragment de cet ouvrage que contient le manuscrit arabe n.° 580 de la bibliothèque du Roi. (*Voyez* le Magasin encyclopédique, IX.e année, tom. II, pag. 460 et suiv.) Voici ce qu'on lit, sur Barka, dans ce manuscrit :

فى محرآء حمرآء التربة والمبانى فيحمرّ لذلك ثياب ساكنيها

والمتصرّفين فيها وعلى ستّة اميال منها الجبل وهي دائمة الرخاء كثيرة الخير تصلح بها السائمة وتنمى على مراعيها واكثر ذباح اهل مصر منها ويحمل منها الى مصر الطوب والعسل والقطران وهو يعمل بها بقرية من قراها يقال لها مقه فوق جبل وعر لا يرقا اليها فارس على حال وهي كثيرة الثمار من الجوز والانرج والسفرجل واصناف الفواكه ويتّصل بها شعراء عريضة من شجر العرعر وبمدينة مقه قبر رويفع صاحب رسول الله صلعم وحول مدينة برقه قبائل من لواته ومن الافارق واسمها بالرومية الاغريقية ببطابلس (بنطابلس lisez) تفسيره خمس نون (مدن lisez) وسار اليها عمرو بن العاص حتى صالح اهلها على ثلاثة عشر الفا يؤدّونها اليه جزية على ان يبيعوا من احبّوا من ابنآئهم فى جزيتهم قال الليث بن سعد كتب عمرو بن العاص على لواته فى شرطه ان تبيعوا ابنآءكم فى ما عليكم من الجزية وسمع عمرو يقول على المنبر لاهل ابطابلس (بنطابلس lisez) عهد يوفى لهم به ووجه عمرو بن العاص عقبه ابن نافع حتى بلغ زويلة وصار ما بين برقة وزويلة للمسلمين وفى الطريق من برقة الى افريقية وادى مسوبين فيه قباب خربة وجنات يقال ان عددها ثلثماية وستون وبها بساتين وفى هذا الوادى البرّية يعلى منها العسل

«La ville de Barka est dans une campagne dont la terre et les » édifices sont rouges, d'où vient que les vêtemens de ceux qui l'ha- » bitent ou qui y séjournent pour leurs affaires, prennent la même » couleur. A six milles de Barka, est une montagne. On a toujours » dans ce pays les denrées à bon marché, et l'on y jouit d'une grande » abondance; les bestiaux y prospèrent, et ils multiplient dans ses » pâturages; c'est de là que viennent la plupart de ceux qu'on tue

» en Égypte. On porte de Barka en Égypte, des briques, du miel » et du goudron; on prépare le goudron dans un des lieux dépendant de Barka; ce lieu, nommé *Maka*, est situé sur une montagne » d'un difficile accès, sur laquelle il est de toute impossibilité de parvenir à cheval. Le territoire de Barka produit en abondance, des » noix, des citrons, des coings et d'autres sortes de fruits. A ce territoire tient une vaste forêt de genevriers. Dans la ville de Maka » est le tombeau de Rowaïfa, compagnon de Mahomet. Autour de » Barka habitent différentes tribus de Léwata et d'Africains. Cette » ville, dans la langue grecque, se nommoit *Pentapolis*, ce qui veut » dire *cinq villes*. Amrou, fils d'Alas, étant venu à Barka, accorda » la paix aux habitans, moyennant une imposition de 13,000 » (l'auteur ne dit pas si ce sont des *pièces d'or*, ou bien le mot *dinar* دينار a été omis par le copiste), « avec la clause qu'ils pourroient vendre » qui ils voudroient d'entre leurs enfans, pour subvenir au paiement » de ce tribut. Leïth, fils de Saad, dit positivement: Amrou, fils d'Alas, » écrivit dans le traité qu'il fit avec les tribus de Léwata: *Avec cette* » *condition que vous pourrez vendre vos enfans pour subvenir au tribut* » *qui vous est imposé;* et l'on entendit Amrou dire dans la chaire: » *Les habitans de la Pentapole sont porteurs d'un traité dont on rem-* » *plira fidèlement les conditions stipulées en leur faveur.* Ensuite Amrou » fit partir Okba, fils de Nafi, qui s'avança jusqu'à Zawila; et les » Musulmans se rendirent maîtres de tout le pays entre Barka et » Zawila. Sur la route de Barka à l'Afrique proprement dite, se trouve » la vallée de *Masouyin* » (la prononciation de ce nom propre est incertaine), « dans laquelle on voit des voûtes ruinées et des jardins: » on dit qu'il y en a trois cent soixante. On y cultive des jardins. » C'est dans cette vallée qu'est la campagne déserte d'où l'on tire du » miel. »

Voyez sur le mot اغريقى, une note sur la Relation de l'Égypte par Abd-allatif, pag. 499.

Sur *Rowaïfa*, je fais observer que l'auteur du *Kamous* indique deux compagnons de Mahomet de ce nom, *l'un affranchi du prophète, l'autre fils de Thabet* رُوَيفع مولى رسول الله صلعم ورويفع بن ثابت صحابيان. Je pense qu'il s'agit ici du second.

Zawila dont il est parlé dans le passage que je viens de citer, est la ville du pays des Noirs qu'on nomme quelquefois *Zawila du fils*

de Khattab زويلة ابن خطاب, et qu'Abou'lféda nomme *la ville principale du Fezzan.* (*Voyez* Hartmann, *Edrisii Africa*, pag. 303 et 304.) Je crois devoir, à cette occasion, rapporter ici ce qu'on lit dans le *Moschtarik* ou dictionnaire des homonymes géographiques de Yakout, et que Makrizi a transcrit dans la Description historique et topographique de Misr et du Caire (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, fol. 4 *recto* et n.°673 A 2, fol. 3 *recto*), à l'endroit où il parle des rues du Caire, et en particulier de la rue de *Zawila* ou *Zoweïla* حارة زويلة.

« Yakout dit: Zawila. Le premier lieu de ce nom est *Zawila* » *des Noirs*; c'est la principale ville du territoire de Fezzan, au sud » de la province d'Afrikiyya; il y a beaucoup de palmiers et de terres » en culture. Le second est *Zawila de Mahdiyya:* c'est une ville » qui est comme le faubourg de Mahdiyya; elle a été fondée par » Obeïd-allah surnommé *Mahdi.* Il fixa sa résidence à Mahdiyya » qu'il venoit de bâtir, et il assigna Zawila pour logement au peuple. » Ils avoient leurs boutiques et leurs marchandises à Mahdiyya, mais » leurs habitations et leurs femmes étoient à Zawila: ainsi ils passoient » le jour à Mahdiyya, et la nuit à Zawila. Mahdi avoit fait cela, » disoit-il, pour se mettre à l'abri de toute conspiration de leur part: » car je les tiens de la sorte, ajoutoit-il, séparés de leurs propriétés » durant la nuit, et de leurs femmes durant le jour. Le troisième » Zawila est *la porte de Zawila* au Caire, du côté de Fostat. Le » quatrième enfin est un grand quartier du Caire nommé *la rue de* » *Zawila.* Entre ce quartier, et la porte de Zawila, il a y plusieurs rues. » Ce quartier a reçu ce nom, parce que quand Djauhar, le serviteur » de Moëzz, traça les fondations du Caire, il assigna cette partie du » terrain pour résidence aux habitans de Zawila; en conséquence, » ce quartier prit leur nom. »

قال ياقوت زويلة بفتح الزاى وكسر الواو وياء ساكنة وفتح اللام
الاوّل زويلة السودان وهى قصبة اعمال فزّان فى جنوبى افريقية
مدينة كثيرة النخل والزرع الثانى زويلة المهدية بلد كالربض
للمهدية اختطّه عبيد الله الملقّب بالمهدى واسكنه الرعية وسكن
هو المهدية التى استحدثها فكانت دكاكين الرعية وامتعتهم
بالمهدية

بالمهدية ومنازلهم وحرمهم بزويلة فكانوا يظلّون بالنهار في المهدية ويبيتون ليلا بزويلة وزعم المهدي انه فعل بهم ذلك ليسامن غائلتهم قال احول بينهم وبين اموالهم ليلا وبينهم وبين نسآئهم نهارا الثالث باب زويلة بالقاهرة من جهة الفسطاط الرابع حارة زويلة محلّة كبيرة بالقاهرة وبينها وبين باب زويلة عدّة محالّ سمّيت بذلك لان جوهر غلام المعزّ لما اختطّ القاهرة انزل اهل زويلة بهذا المكان فسمّي بهم

Il résulte de cela qu'on devroit dire *la porte et la rue de ZAWILA*, et non de *ZOWEÏLA* : mais l'usage en a décidé autrement ; car l'auteur du كتاب مراصد الاطلاع على اسمآء الامكنة والبقاع ; dit que, quand il s'agit de la rue et de la porte du Caire, ce nom se prononce comme un diminutif, c'est-à-dire *Zoweïla*, et Léon Africain écrit effectivement *Zuaila*.

(22) Alcor. sur. 3, v. 163, 164 et 165, édition de Hinckelmann.

(23) Alcor. sur. 2, v. 250.

(24) Alcor. sur. 5, v. 61.

(25) La signification que je donne ici au mot تركيك, ne se trouve pas dans les dictionnaires ; mais elle est prouvée par celle de مرتك qui signifie, suivant Castell, *qui obscurè et indistincè loquitur, ebrius homo sive litigator, quamvis aliàs disertus.* Dans le *Sihah* on lit : والمرتك وسكران مرتك اذا لم يبيّن كلامه, et dans le *Kamous* : من تراه بليغا فاذا خاصم عيي وقد ارتك, ce qui ne laisse aucun doute sur le sens du mot تركيك.

(26) Cette signification de تبنيك ne se trouve que dans Castell ; elle est tirée du *Kamous*, où on lit : وتبنيك ان يخرج الجاريتان كل من حيّها فتخبر كل صاحبتها باخبار اهلها واذهبي فبنّكي حاجتنا اقضيها.

« Ce qu'on entend par *tebnic*, c'est que deux jeunes filles sortent chacune de leur campement, et qu'elles se racontent l'une à l'autre les » aventures respectives de leurs tribus. On dit aussi à une femme : » *Idhhébi febenniki hadjetena*, c'est-à-dire, *Va et termine notre affaire.* »

(27) Alcor. sur. 19, v. 91 et 92, édition de Hinckelmann.

(28) Au lieu de وضع qu'on lit ici dans le manuscrit de Makrizi, on trouve dans l'Histoire de Tamerlan رصّع, qui signifie *broder en or et en pierreries*. Cette leçon vaut beaucoup mieux; mais alors, au lieu de وصف qu'on lit ensuite, tant dans l'Histoire de Tamerlan que dans Makrizi, il faut lire رصّف, qui signifie *disposer ses paroles avec symétrie*. J'ai suivi, dans le texte imprimé et dans ma traduction, cette correction, qui me paroît certaine.

(29) *Voyez* sur رباب la note (77) ci-devant pag. 477. Dans l'Histoire de Tamerlan, on lit كصرير باب *comme le bruit d'une porte qui crie en roulant sur ses gonds*. Cette leçon me paroît beaucoup meilleure.

(30) Alcor. sur. 19, v. 82.

(31) Alcor. sur. 26, v. 228. Ce passage se trouve aussi dans une lettre rapportée par Elmacin, *Histor. Sarac.* pag. 277.

ADDITIONS

AUX NOTES

DU TOME I.er DE LA CHRESTOMATHIE ARABE.

ADDITION pour la note (16), page 37.

M. Freytag, dans l'ouvrage intitulé *Selecta ex historiâ Halebi*, a donné un abrégé de la vie d'Abou-Faras et une élégie de la composition de ce poëte. On peut consulter aussi sur Abou-Faras et sa rivalité avec Moténabbi, M. P. Bohlen, *Commentatio de Motenabbio, poëtâ Arabum celeberrimo, ejusque carminibus.* Bonnæ, 1824.

ADDITION pour la note (48), page 53.

J'ai dit qu'Alp-Arslan, en quittant les marques de sa dignité et prenant des habits blancs, exprimoit par cette action la même chose que par ces mots qu'il adressoit à ses soldats : *Il n'y a plus ici de sultan qui ait le droit d'ordonner et de défendre ;* et j'ai ajouté que cela signifioit que dans la vue d'une mort imminente et presque inévitable, il se réduisoit à la condition de simple soldat. Cette partie du volume étoit imprimée, lorsque M. Hamaker, professeur en l'université de Leyde, a publié son Mémoire sur les expéditions des chrétiens contre Damiette, intitulé *Takyoddini Ahmedis Al-Makrizii Narratio de expeditionibus à Græcis Francisque adversùs Dimyatam, ab a. Chr. 708 ad 1221 susceptis.* Dans les notes qui sont jointes au récit de Makrizi, M. Hamaker propose une autre explication des *habits blancs* considérés comme symbole. Ce symbole signifie, suivant lui, non l'abdication du pouvoir, mais le dévouement à la mort : car les linceuls dont on se sert pour ensevelir les morts, doivent être blancs ; et avant d'en faire usage, on doit les parfumer. On remarque en effet ici qu'Alp-Arslan a soin de se parfumer, en même temps qu'il se revêt d'une étoffe blanche. D'ailleurs, ces mots qu'il dit, *Si je suis tué, voilà mon suaire*, confirment merveilleusement l'opinion de M. Hamaker, que j'adopte très-volontiers.

On voit, dans les Mémoires de Sir John Malcolm sur l'Inde centrale, que les Indiens, quand, en un jour de bataille, ils veulent faire connoître qu'ils sont déterminés à vaincre ou à mourir, affectent dans leurs habits la couleur jaune. Voyez *a Memoir of central India, including Malwa and adjoining provinces .... ; by major-general Sir John Malcolm*, tom. I, pag. 358.

ADDITION pour la note (4), page 126.

Les deux côtes d'un poisson du genre des cétacés, dont il est ici question, provenoient, suivant toute apparence, de cet énorme cétacé dont parle Makrizi dans la Description de la ville de Damiette, et qui fut tué en l'année 408 (1017-8 de J. C.). Ce fait est rapporté dans le fragment de la Description historique et topographique de Misr et du Caire, que M. Hamaker a publié avec une traduction latine et de savantes notes, sous ce titre: *Takyoddini Ahmedis Al-Makrizii Narratio &c.* J'y renvoie les lecteurs; mais je dois réformer un passage où la traduction de M. Hamaker me paroit manquer d'exactitude. Voici ce qu'on y lit (pag. 21): *Anno autem 408 (Chr. 1017-8) piscis ingens circà Dimyatam apparuit, cujus longitudo erat ducentorum et sexaginta cubitorum, cum centum ulnarum latitudine. Ventrem belluæ, quæ* asinus marinus *appellari solet, camela onusta transire poterat.* Voici le texte de cette dernière phrase: وكانت جميع الملح تدخل في جوفها موسوقة وتفرغ وتخرج. Il n'est question dans ce texte, ni de *chameau*, ni d'*âne marin*; et d'ailleurs les mots جميع الملح ne sauroient signifier *âne de mer*.

Il faut en outre observer que جميع est un pluriel auquel se rapportent et l'adjectif موسوقة et les verbes تدخل, تفرغ et تخرج. Le sens est que *les ânes qui apportoient le sel destiné à saler les chairs de cet énorme cétacé, entroient avec leur charge dans son corps, qu'on les y déchargeoit, et qu'ils en ressortoient.* La preuve qu'on le sala, c'est que Makrizi ajoute que les habitans du pays vécurent long-temps de sa chair.

J'ignore pourquoi M. Hamaker a employé une fois le mot *cubitorum*, et une autre fois le mot *ulnarum*, pour rendre le même terme arabe ذراع.

M. Hamaker a imprimé من جوفها; mais je lis dans un manuscrit de Makrizi في جوفها, et c'est sans aucun doute la vraie leçon.

ADDITION pour la note (74), page 190.

Dans le passage de Makrizi rapporté ici, il est fait mention d'un gouverneur d'Égypte nommé *Anbésa, fils d'Ishak.* On fera bien de consulter sur ce personnage l'ouvrage de M. Hamaker déjà cité, et intitulé *Takyoddini Ahmedis Al-Makrizii Narratio de expeditionibus &c.* note (3), pag. 38.

ADDITION pour la note (79), page 194.

Au lieu de وعدّة معابد qu'on lit dans le texte de Makrizi en cet endroit, M. Taco Roorda, dans l'ouvrage intitulé *Specimen historico-criticum exhibens vitam Amedis Tulonidis &c.*, qu'il a publié à Leyde, en 1825, lit وعدّة مغائر *et plusieurs cavernes.* De quatre manuscrits de Makrizi que j'ai en ce moment sous les yeux, deux portent معابد, et les deux autres مغائر. Ce qui peut faire donner la préférence à cette dernière leçon, c'est que, dans ce même chapitre, Makrizi parle de deux cavernes qu'il nomme, l'une كهف السودان, et l'autre العارض, et qu'il ajoute: « Kodhaï comptoit dans la montagne » quatorze cavernes, dont quelques-unes subsistent encore; mais je » crois inutile d'en faire mention. »

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, fol. 339 *verso.*

ADDITION pour la note (87), pag. 200.

On peut être surpris de ce qui est dit dans le passage de Makrizi cité ici, que *les bagages de la fille qui servoit l'eunuque Bardjéwan étoient transportés de Misr au Caire sur 80 ânes.* C'est exprès que j'ai traduit le mot جارية par *la fille qui le servoit*, quoique cette expression signifie souvent *une esclave admise dans le lit de son maître.* Au reste, cette sorte de luxe n'est pas sans exemple dans les maisons des eunuques devenus riches et puissans. *Voyez* Reiske, dans ses notes sur Abou'lféda, *Annal. Moslem.* tom. III, pag. 736.

ADDITION pour la note (6), page 226.

Le lieu nommé *Coum alméschanik* étoit un *tumulus* ou tertre qui s'étoit formé des ruines de Misr, après l'incendie arrivé du temps de Schawar. On le nomma ainsi, parce que *c'étoit sur le sommet de cette hauteur*

qu'on étrangloit les condamnés فانه كان يشنق باعلاه ارباب الجرائم. Dans la suite on y bâtit des hôtels, et on le nomma *Coum alcobara* كوم الكباره. *Voyez* Makrizi, *Description historique et topographique de Misr et du Caire*, man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 5 *recto*.

Méraga étoit le nom d'une pâture où on mettoit les chevaux au vert, et c'est de là que vient son nom: car مرغ signifie *mettre les chevaux dans un pâturage où ils paissent et se roulent sur l'herbe à volonté*. On nomme quelquefois ce lieu مراغة الدواب. J'ai lu cette remarque dans Makrizi, mais je ne saurais indiquer l'endroit où elle se trouve.

ADDITION pour la note (5), page 227.

Le tertre nommé *Coum aldjaki* كوم الجاكى prend sans doute, comme la djami appelée جامع الجاكى et la rue nommée درب الجاكى, son nom de l'émir Schéref-eddin Ibrahim *Djaki*, fils de Hosaïn, fils d'Ali, fils de Djoneïd, qui remplissoit l'office de *mihmandar* ou introducteur des ambassadeurs, du temps d'un sultan du nom de Mansour: car Makrizi le qualifie de المهماندار المنصورى (man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 155 *verso*; n.° 680, fol. 32 *verso*, et n.° 677, fol. 158 *verso*). Je suppose qu'il s'agit de Mélic-almansour Kélaoun, mais je n'en suis pas certain. Dans quelques manuscrits on lit *Haki* حاكى ou *Djali* جالى, au lieu de *Djaki* جاكى.

ADDITION pour la note (8), page 233.

Le *Souk almaâridj*, ou *Marché des degrés*, étoit un marché où l'on vendoit du poisson. Il prenoit son nom de ce qu'il occupoit un terrain duquel le Nil s'étoit éloigné, et où il y avoit eu autrefois un escalier pour descendre au bord du fleuve, comme nous l'apprend Makrizi (man. ar. de la biblioth. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 5 *recto*).

ADDITION pour la note (9), pag. 234.

J'apprends de Khalil Dhahéri (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 695), dans son VI.e chapitre, qu'au temps où il écrivoit, il y avoit en Égypte un grand nombre d'offices dont les titulaires portoient le titre

de شادّ. L'un d'eux étoit celui de l'intendant des boissons ou grand-bouteillier, dont le titulaire devoit être un *émir ayant droit d'avoir des timbales* من امرآء طبلخانات : il étoit nommé شادّ الشرابخانة. Dans un rang beaucoup moins élevé se trouvoient les offices dont les titulaires étoient au-dessous des *émirs dixainiers* امرآء العشراوات et n'avoient point de grade dans l'armée : plusieurs des titulaires de ces offices n'avoient que le titre de شادّ. En voici la liste :

شادّ القصر وشادّ الحوش وشادّ الدواوين وشادّ السواق وشادّ الاسواق وشادّ المراكب وشادّ الخاصّ وشادّ المستخرج وشادّ الشون وشادّ البيمارستان وشادّ العمائر وشادّ الاحباس وشادّ المعاصر وشادّ آدر الضرب وشادّ الاوقاف وشادّ السلاح خانه وشادّ القنوات

Je ne traduis pas tous les titres de ces offices, parce qu'il y en a plusieurs que je ne saurois bien déterminer, et d'autres dont l'explication me meneroit trop loin.

Khalil explique, dans le V.e chapitre de son ouvrage, en quoi consistoit le droit des timbales.

ADDITION pour la note (48), pag. 262.

Khalil Dhahéri, dans son VII.e chapitre (man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 695), parle des *palais du sultan et de leur intendant* الآدر الشريفة وزمامها. Voici ce qu'il dit de cet office.

واما زمام الآدر الشريفة فهو طواشي ادوب عارف وسمّي زماما لان تعلّق جميع الآدر الشريفة بيده وهو من اعيان الامرآء الطبلخانات

« Le *zimam* des palais du sultan est un eunuque qui a de l'instruc-» tion et des connoissances. On l'a nommé *zimam*, parce qu'il a dans » sa main ce qui tient à tous les palais impériaux. C'est un des prin-» cipaux entre les émirs qui jouissent du droit d'avoir des timbales. »

On voit par-là qu'il faut prononcer *zimam*, et non, comme je l'avois supposé, *zammam*.

Abou'lmahasen, dans un passage que je rapporterai ailleurs, dit que c'est par corruption qu'on donne à cet officier le titre de زمام الآدر

et que son vrai titre est زمام دار, mot composé de l'arabe زمام et du persan دار.

ADDITION pour la note (81), page 279.

Le mot جوكاندار se lit dans Abou'lféda (*Annal. Moslem.* tom. IV, p. 611), et Reiske, dans une note (*ibid.* p. 730), dit : *Est nomen officii, et notat eum qui præest ludis et exercitationibus principis in palæstra, ad verbum* le maître des mailles. (Reiske a voulu dire *des mails*) *Nam* gucan *notat clavam ligneam, infrà recurvam, quâ pilæ ligneæ excutiuntur.*

Autre ADDITION pour la note (81), page 279.

Makrizi, au chapitre des Djamis, nous fait connoître le personnage appelé *Tocrouri*, qui avoit donné son nom au village de *Boulak-altocrouri* بولاق التكرورى. Voici ce qu'il dit :

« Djami de Tocrouri. Cette djami est dans le territoire de Boulak-» altocrouri : ce territoire fait partie des villages de la province de Djizèh. » On le nommoit autrefois *Minyet Boulak*; par la suite on lui donna » le nom de *Boulak-altocrouri*, parce qu'un scheïkh nommé *Abou-» Mohammed Yousouf, fils d'Abd-allah*, et surnommé *Tocrouri*, vint » y demeurer. On le regardoit comme un homme de bien ; on avoit » reconnu par expérience que Dieu exauçoit ses demandes, et l'on ra-» conte beaucoup de prodiges obtenus par ses prières. » (Makrizi en rapporte quelques-uns que j'omets.) « Comme on lui demandoit pour-» quoi il n'habitoit pas la ville : C'est, dit-il, que quand j'y entre, » j'éprouve une odeur désagréable. Il vivoit, dit-on, du temps du khalife » Aziz, fils de Moëzz. Le schérif Mohammed Djéwani, fils d'Asad, » a composé un petit ouvrage sur ses vertus. Après la mort de Tocrouri, » on bâtit un dôme sur sa sépulture, et tout auprès une djami, qui » fut dans la suite réparée et agrandie par l'émir Mohsin Schéhabi, » commandant des mamlouks, office dans lequel il avoit remplacé » l'eunuque Anbar Schadjéréti, au mois de safar 743 ; il mourut en » l'année .... Postérieurement à l'année 799, le cours du Nil s'étant » porté du côté de Boulak-altocrouri, emporta une portion de ce terri-» toire, qui étoit couverte d'habitations. Les habitans du lieu, appréhen-» dant qu'il n'entraînât aussi le tombeau du scheïkh et la djami qui en

» étoit proche, transportèrent l'un et l'autre dans le village, où on les » voit encore aujourd'hui. »

جامع التكرورى هذا الجامع فى ناحية بولاق التكرورى وهذه الناحية من جملة قرى الجيزة كانت تعرف بمنية بولاق ثم عرفت ببولاق التكرورى فانه نزل بها الشيخ ابو محمد يوسف بن عبد الله التكرورى وكان يعتقد فيه الخير وجرّبت بركة دعآئه وحكيت عنه كرامات كثيرة ... وكان يقال له لم لا تسكن المدينة فيقول انى اشمّ رآئحة كريهة اذا دخلتها ويقال انه كان فى خلافة العزيز بن المعزّ وابن الشريف محمد بن اسعد الجوانى جمع له جزءا فى مناقبه ولما مات بنى عليه قبّة وعمل بجانبه جامع جدّده ووسّعه الامير محسن الشهابى مقدّم المماليك وولى تقدمة المماليك عوضا عن الطواشى عنبر النجرتى فى اوّل صفر سنة ثلاث واربعين وسبعمايه ومات فى بياض ثم ان النيل مال على ناحية بولاق هذا فيما بعد سنة تسعين وسبعمايه واخذ منها قطعة عظيمة كانت كلها مساكن فخاف اهل البلد ان ياخذ ضريح الشيخ والجامع لقربه منه فنقلوا الضريح والجامع الى داخل البلد وهو باق الى يومنا هذا

Man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 680, fol. 239 et 240.

Dans ce texte, le mot بياض indique que le copiste a trouvé que la date étoit restée en blanc dans le manuscrit sur lequel il faisoit sa copie.

ADDITION pour la note (8), page 280.

Le lieu nommé *Menschat alfadhil* منشاة الفاضل, dont j'ai parlé ci-devant (note (8), page 233), étoit un atterrissement du Nil, formé postérieurement à l'an 500 de l'hégire. Outre le jardin qu'y avoit fait le kadhi Fadhil, il y avoit aussi construit une djami, et l'on

y avoit bâti des hôtels. Dans la suite, le Nil, après l'année 660, couvrit de nouveau ce terrain : alors le jardin de Fadhil, sa djami et tous les édifices qu'on y avoit construits, disparurent, sans qu'il en restât aucune trace. Le sultan Mélic-aldhaher Bibars consentit à construire une djami en remplacement de celle de Fadhil, sur un terrain qui étoit situé dans le voisinage du Caire, entre le Nil et le canal, et qu'on nommoit خطّ الكوم الاحمر *le quartier du terre rouge*, parce qu'on y fabriquoit des fourneaux de brique. Ensuite l'émir Seïf-eddin Belban Mehrani y fit bâtir un hôtel pour son habitation, et une mosquée : on y construisit plus tard un grand nombre d'hôtels ; et comme l'émir Mehrani étoit le premier qui y avoit élevé un bâtiment, on appela ce quartier منشاة المهراني *Menschat almehrani*, c'est-à-dire, *la construction de Mehrani*.

Voyez Makrizi, *Description historique et topographique de Misr et du Caire*, man. ar. de la bibl. du Roi, n.° 673 C 2, fol. 6 *verso*, et n.° 677, fol. 33 *recto* et *verso*.

ADDITION pour la note (8), page 310.

Le mot دبادب se trouve employé dans le sens de *tambours*, par Abou'lféda, dans un passage d'autant plus remarquable, qu'il offre quelques mots que ni Reiske ni M. Adler n'ont pu lire, et qui contiennent un fait assez intéressant. « En l'année 352, Moëzz-eddaula, le 8 de » dhou'lhiddja, ordonna que la ville de Bagdad fût ornée comme cela » a lieu dans les jours de fête, *en signe de joie, à cause de la so-* » *lennité de Gadir-Khom* فرحا بعيد غدير خم ; *on battit en* » *conséquence les gros tambours et on sonna les trompettes* » وضربت الدبادب والبوقات. (*Voyez* Abou'lféda, *Annal. Moslem.* t. II, p. 481.) Au lieu du *8 de dhou'lhiddja*, il faut lire certainement *le 18*.

Voyez ce que j'ai dit de la fête de Gadir-Khom, ci-devant, pag. 193 et 194, note (78).

ADDITION pour la note (30), page 318.

Il y a vraisemblablement une méprise dans ce que dit Yakout, et que répètent après lui Abou'lféda, Makrizi et plusieurs autres écrivains, sur l'établissement des Juifs à Ispahan, du temps de Na-

buchodonosor. Car nous savons par Moïsé de Chorène que ce fut Sapor, roi de Perse, qui, après avoir soumis et ravagé l'Arménie, fit transporter à Ispahan les juifs qui, depuis le règne de Tigrane, habitoient Artaxata et d'autres grandes villes d'Arménie; tant ceux qui avoient conservé leur ancienne religion, que ceux qui y avoient renoncé pour embrasser le christianisme. *Voyez* Moïse de Chorène, *Histor. Armen.* libr. III, pag. 271.

Il est à remarquer que Moïse de Chorène emploie le nom d'*Ispahan*.

ADDITION pour la note (12), page 449.

Hariri, dans l'ouvrage intitulé درّة الغوّاص في اوهام الخواص, raconte une anecdote curieuse sur le mot قهوة, pris, sans aucun doute, dans le sens de *vin*. C'est à l'occasion du mot حمى *chaleur*, que l'on prononce, dit-il, vulgairement حُمَّى, tandis qu'il doit se prononcer et s'écrire حَمْيٌ ou حَمْوٌ. Il rapporte qu'Abou'lkasem, surnommé *Saheb*, fils d'Abbad, s'étant aperçu un jour qu'une des personnes qui vivoient familièrement avec lui, avoit la physionomie altérée, lui demanda ce qu'elle avoit. Cet homme lui répondit *hama*, c'est-à-dire *de la chaleur*. Saheb ajouta *kah*, ce qui faisoit *hamakah* c'est-à-dire *de la sottise*; et l'autre reprenant la parole, ajouta *wèh*, en sorte que le tout faisoit *hama kahwèh*, c'est-à-dire, *de la chaleur produite par le vin*. Saheb admira beaucoup cette présence d'esprit. Hariri s'extasie sur cette plaisanterie, qu'il regarde comme un modèle de bon goût et d'esprit. Voici son texte :

وحكى لى ابو الفتح عبدوس بن محمد الهمدانى حين قدم البصرة حاجًّا سنة نيف وستين واربعماية ان الصاحب ابا القاسم بن عبّاد راى احد ندمآئه متغيّر السحنة فقال له ما الذى بك فقال حما فقال له الصاحب قَهْ فقال له النديم وَهْ فاستحسن الصاحب ذلك منه وخلع عليه قال الرئيس ابو محمد رح ولعمرى لقد احسن الصاحب فى تعقيب لفظة حما بما صارت به حاقّة ولطف النديم فى صلة تعقيبه بما جعله قهوة وكذا فلتكن مداعبة الفضلآء ومفاكهة الادبآء الاذكيآء

Cette anecdote est tirée d'un manuscrit du درّة الغوّاص, appartenant à M. Rousseau, consul général de France, et chargé des affaires du Roi à Tripoli de Barbarie, dont je me propose de donner un extrait dans ce recueil. Ce manuscrit fait partie d'une collection que M. Rousseau a cédée en 1825 à S. M. l'Empereur de Russie.

ADDITION pour la note (52), page 468.

Ebn-Hayyan, dont parle Ebn-Khaldoun, est sans doute celui dont Ebn-Khilcan donne la vie sous le nom d'*Abou Merwan Hayyan, fils de Khalef, fils de Hosaïn, fils de Hayyan* ابو مروان حيان بن خلف بن الحسين بن حيان. Il naquit en 377 et mourut en 469 : il étoit de Cordoue. Il est auteur d'une histoire d'Espagne en dix volumes, intitulée كتاب المقتبس فى تاريخ الاندلس, et d'un autre ouvrage sur le même sujet, qui a 60 volumes et porte pour titre كتاب المنن. On dit qu'il avoit beaucoup de talent, et qu'il a apporté un extrême soin à connoître la vérité et à rejeter tous les récits apocryphes. Il paroît par Hadji-Khalfa, que le titre du premier de ces ouvrages est المقتبس فى تاريخ علماء الاندلس ; mais à la manière dont en parle ce bibliographe, on a lieu de croire qu'il ne l'avoit jamais vu.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

DES MOTS ARABES ET AUTRES

EXPLIQUÉS DANS CE VOLUME.

أمة , اموة , اميّة , اموى , اميّ , pag. 88.
ان مصدرية , 41.
أُوَل plur. de اوّل et de اولى , 86.
برّ العجم , 454 et suiv.
براءة , يمين البراءة , 37.
تبرّج , 154 , 155.
بُرد , بردة , 86.
برش , 273.
برغل , 176.
برقوش , plur. براقيش , 146.
بازدار , plur. بزادرة , 240.
بشائر , 91.
بعل , 225 et suiv. بعلى , 226.
ابليز , 231.
بوغجه et بوغچه , 135.
بقجه , 135.
بنت بتاع بحر , 149.
بنّك , تبنيك , 497.
بوزه , 154.
بوص , 279.
بو فرتونه , 176.
بان , 258 , 259 ; بانة , 259 ;
دهن البان , 259.
بيوردى , 478.
بياض , 52 , 53 , 505.
باع... من , 256.
بايع et بويع : comment ce verbe se construit, 33.
تباهة , 175 , 177.
تُسَع , 476.
تاسومة et تسومة , 86.
ثبج , 402.
ثقف , et ses dérivés, 47.
مثنوية , sorte de divorce, 48.
المثنّى , surnom de Hasan II , 36.
مجبّرة , 326 , 352.
جذب بضبعه , 397.
جسر , 69 , 239.
جفاف , 204.
چوكان , 279.
جوكندار , 279 , 502.
تجليل , 133 ; القلم الجليل , 132 , 133.
جلّى , 266.
جمدار , plur. جمدارية , 135.

جامِع et جامِعة, 88.
جنابی, 492.
اجتهاد, مجتهد, 169 et suiv.
جُرن, 229; جَرن, 230.
جالحة, plur. جوالح, 258.
اجارة, 123.
اجال, 473.
تجّون, 471.
الجون, surnom d'un descendant d'Ali, 37.
اجتوی, 449.
احباس, 189.
حتی. *Voyez* حطی.
حتّی, 473 et suiv.
حُجرة, plur. حُجر, 156; حَجَر, 398.
حراج, 255.
حروف مقطّعة, 356, 357.
حساب الجُمّل, 453.
حسبة, 468 et suiv.
حشرجة, حشرج, 34.
حضرة, 491.
حطی, 458; écrit aussi حتی, *ibid.*
حظّ النفس, 447.
حکم, 239.
حلفا, plur. حلافی, 279.
متحمّس, 262.
حمل, pris dans le sens de حفظ, 65.
محوّل, 139.
حانة, حانة, 478; حانوت, 478, 479.
محیّا, 450.
خَربة, plur. خربات, 43.
خطّة, 410.
خطاب, 321; خطبة, 368.
خلعة, 55.
خلاف, 259.
خمسین, 162.
خیار, sorte de divorce, 48.
دبدب, دبداب, دُباداب, دبدبة, دبادب, 310, 311, 502.
مدخول, دَخَل, دُخْل, 395.
درب السباع, 228.
دَرّج, 131, 132.
دُرّاعة, 125, 183.
کاتب الدست. دست, 133.
القلم الدقیق, تدقیق, 133; 132, 133.
دلّال, 87.
دلو, 226.
دوانقی, 401.
مدهون, 275.
دویدار, 74.
دینار, 55.
مذکّرة, 238.
ذکا, et ses dérivés, 49.
مذهب الظاهر, 122; مذهب الباطن, *ibid.*
رئیس, 451.

رباب, 477.
رباع, 189.
مرتبة, 70, 126; رواتب, 464.
رجعة, sorte de divorce, 48.
مُرجل, مُرجَل, 237; مرجَّلَة, 238.
رقعة, 70.
تركيك, 497; مرتّك, *ibid.*
ركوب, 160 et suiv.
رنّح, 260.
تراويح, 167, 168.
رؤوس حروف, 356.
زبدة, 271.
زبرجد, 266.
زربول, 146.
زَفَر, زِفِر, زفّر, تزفّر, 270.
زمّام, 261; زمام, 503; زمام دار, 504.
زمن, زمان, 409.
زوّج... من, 258.
زيرلخت, 259.
زيه, 282.
السبطان. On nomme ainsi Zéid et Hasan II, fils de Hasan, fils d'Ali, 36.
مَساحِرَة, 65.
سرد, 282.
مسطول, انسطال, استطال; 282.
مسعى, 478.
سفارة, 126, 172.
سقى, 225; ساقية, 226; مسقاوى, 226.
سَكَر, 403.
مسكن, 73.
سالك, سلوك, مُسلك, 454.
سلف, 156.
سماع, 122.
سمن, 271.
سندس, 234.
سويقة, 452.
استوى, 445.
شباك, 235; تشبيك, 315.
مشبّهة, 326; تشبيه, 349.
شدّ, مشدّ, شادّ, 233, 234, 281, 503.
مشاعلى, 201.
شكل, 234.
اشمعث, 349.
شهادة, 470.
شهدانج, 269.
شهروا, 254.
مشية, sorte de divorce, 48.
شاشية, plur. شواشى, 199.
صرف, 248.
صفصاف, 259.
اصطلاح, 443, 445.
مصلّى, 191 et 192.
صائفة, plur. صوائف, 411.
ضابط, 73.
ضحى, ضحوة, ضحآء, 162.
ضرب على يده, 470.

طبل, 238.
طباجة, طباجة, 175.
طربوش, plur. طرابيش, 199.
طرح, 188.
طرطور, 160.
طارقة, plur. طوارق, 275.
مطموع فيه, 65.
النظر في المظالم, مظالم, 132.
عدل, عدالة, 38 et suivans; عدل, 349, 351.
عذار, 260.
العارض, 501.
تعريف, تعريف لغطي, 444; ib.
عروبية, 396.
عربد, 471.
عشري pour عشرين, عشاري, 77; عشيري, ib.; عُشر, 476.
عصابة, عصبيّة, 411; تعصّب, 445 et suiv.
عنصرة, 321.
تعطيل, معطّلة, 325.
عطاء, plur. اعطية, et plur. du plur. اعطيات, 45.
عقدة, 280.
عقّار, plur. عقاقير, 244.
اعتكف, 316.
عمامة, 199; معمّمة, 200.
اعتمد, 315, 394.
عمران, 392.
غُرر, 476.
المغيثة, 172.
غيار, 146.
فرّاش, فُرُش, فِراش, فَرْش, 44; 185.
فارق, 160.
مفصّل, تفصيل, فصّل, 86, 87.
فصح, et ses dérivés, 48.
فطن, et ses dérivés, 49.
فقّاع, 150 et suiv.
فلذة, plur. افلاذ, 42.
فنآء, 451.
فوطة, 195.
قبّة, 55.
قدرية, 352.
قارئ plur. قرّاء, 38.
قربان كباه, 192.
اقتراح, 47.
قِرّاط, قيراط, 55.
قطب, 472.
قنوت, 162.
قوقع, 149.
قائم وقعد, 89.
قفطان, 55.
قلقاس, 279.
القلم الدقيق, القلم الجليل, قلم, 132, 133.
قلندرية, 263.
قنّب, 245, 269.
قنطارية, 275.
اقهى, قهوة, 442, 449; 449.

قات, 462.
مقام, 491.
كُبَب, كَبَب, كُبّة, كَبّة, كبّ, كُبيبة, كباب; 174 et suiv., 178.
كبس, 89.
كتابة, 460.
كرباس, 86.
كُراع, 75, 76, 492.
كفّ, 261.
كفتة, 462.
كلام, 467.
مكنجة, 477.
كهف السودان, 501.
كودة, كودة, 253.
الكومر الاحمر, 506.
كومر الجاكى, 227, 502.
كومر الكبارة; 502.
كومر المشانبق, 227, 501.
كومر ريش, 230.
كيف, 261.
لا, employé pléonastiquement, 65.
لبّ, et ses dérivés, 49.
لسان الحال, 461, 462.
لم, employé pléonastiquement après إن, *si*, 203.
تلويق, لوق, لوّق, لاق, 273.
ملامتى, 263, 266.
لوآء العهد, 51; لوآء العمل, *ib.*
ليف, 86.
ما مصدرية, 41.
ماجور, 465.
محض, surnom d'un descendant d'Ali, nommé *Abd-allah*, 35, 36.
مُذ يُومَئِذٍ, observation sur ce mot, 42.
مراغة, مرغ, 501.
مزر, 150 et suiv.
مكس, 172.
ملوك الطوائف; 451; ملكوت, ملك, 411.
من, après les verbes باع, زوّج, et وهب, 256 et suiv.
من, explétif dans les propositions affirmatives, 258.
من لفظة, 266.
ماهان, ماه, 330.
نبيذ, 186, 403, 404.
نجوى, 182.
منحر, 192.
نزع, 403.
نزغ, 403.
منطق, 467.
ناعورة, 226.
نفوس, 445; حظ النفس, 447.
نُقَل, 476; نَقَل, 188.
نواس, 43.
ناهيك, 45.
تواتر, 460; متواتر, 461.

ودعة, 253.
واسطة, وساطة, 126, 172; توسيط 468.
الوصيّون, 158.
وقّع, توقيع, موقّع, 71, 72, 132, 133, 172.
موقف, 320.
مولد, 466.
ولىّ, 369; ولآء, 396, 460; تولى 396; ولاية, 454.
وهب....من, 258.
يهودانه, 146.

FIN DE LA TABLE DES MOTS ARABES ET AUTRES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE PREMIER VOLUME.

A

Aaron, envoyé par les Samaritains à Ptolémée, page 348.

Aba-alewi. *Voyez* Bou-alewi.

Abbad. Les fils d'Abbad, 410.

Abbasa, sœur de Raschid. Son mariage avec Djafar le Barmékide, 26, 372. Fausseté de cette anecdote, 373.

Abbasides. Leur costume étoit noir, 49 et s. Origine de cet usage, 51. Foiblesse de leur gouvernement, 81.

Abd-alaziz, fils de Mohammed, fils de Noman, 96. Nommé kadhi suprême, 97. Destitué, 100, 201. Consigné dans son hôtel, 101. La consigne est levée, *ibid.* Il est rétabli dans la fonction de recevoir les demandes en réparation de griefs, 102. Il prend la fuite, 103. Il revient au Caire, *ibid.* Est mis à mort, 104. Surnommé Abou'lkasem, 210.

Abd-albasit, auteur d'un ouvrage sur le haschischa, 243.

Abd-algaffar (Le fils d'). *Voyez* Schéhab-eddin, fils d'Abd-algaffar.

Abd-algaffar Bou-alewi, 418.

Abd-algani Morschédi. *Voyez* Nésim-eddin.

Abd-alhamid, fils d'Abou'lhadid. *Voy.* Ezz-eddin.

Abd-alkader Ansari Djézéri, 412. Extrait de son ouvrage sur l'usage du café, 412 et suiv. A quelle époque il a écrit, 441. Manuscrit de son ouvrage dans la bibliothèque de l'Escurial, *ibid.* Contenu de cet ouvrage, 442.

Abd-allah, surnommé l'interprète de l'Alcoran, 372. *Voyez* Ebn-Abbas.

Abd-allah Abou-Djafar Mansour. *Voy.* Mansour.

Abd-allah, fils d'Abbas, 372.

Abd-allah, fils de Djouzi. *Voyez* Schéref-eddin.

Abd-allah, fils de Mosab, fils de Zobéïr, 37.

Abd-allah, fils d'Omar, 80. *Voyez* Abou-Abd-alrahman Abd-allah.

Abd-allah Khaïr, 396.

Abd-allah Yémeni. *Voyez* Afif-eddin.

Abd-allah Mahdi, 36.

Abd-almélic ben-Koraïb (Abou-Saïd). *Voyez* Asmai.

Abd-almélic Djowaïni. *Voyez* Abou'lmaali Abd-almélic.

Abd-almélic, fils de Salih. Son aventure avec Djafar le Barmékide, 20 et suiv.

Abd-almoumen. *Voyez* Safiyy-eddin Abd-almoumen.

Abd-almoumin Ormawi. *Voy.* Safiyy-eddin.

Abd-alnafi, kadhi du Yémen, 426.

Abd-alnébi Magrébi, 342.

Abd-alrahim Beïsani. *Voyez* Fadhil.

Abd-alrahim, fils d'Abou-Saïd, 109. Il est mis à mort, *ibid.*

Abd-alrahim Mohallébi, fils d'Élyas.

Il immole les victimes pour Hakem, 107. Il est nommé successeur au khalifat, 108. Il dirige toute l'administration, *ibid.* Son nom prononcé dans la khotba, et mis sur les monnoies, 109. Il est nommé gouverneur de Damas, 110. Il est enlevé, transporté en Égypte, puis renvoyé à Damas, *ibid.* Il est parlé de lui dans les livres des Druzes, 198, 204. Monnoies qui portent son nom, 198.

Abd-alrahman (Abou'lfadhaïl). *Voyez* Abou'lfadhaïl.

Abd-alrahman Hadhrami. *Voyez* Ebn-Khaldoun.

Abd-alrahman Sakhawi, auteur d'une vie de Makrizi, 124.

Abd-alrahman Yazouri, vizir de Mostanser. *Voyez* Yazouri.

Abd-alwahhab Mekki. *Voyez* Tadj-eddin Abd-alwahhab Mekki.

Abd-arrahman Alévi. *Voyez* Wédjih-eddin Abd-arrahman.

Abou-Abd-allah. *Voyez* Malec.

Abou-Abd-allah Homaïdi, 329.

Abou-Abd-allah Hosaïn, fils d'Abou-Seïd, 109. Il est mis à mort, *ibid.*

Abou-Abd-allah Hosaïn, fils d'Ali, fils de Noman, 95. Destitué, 97, 200. Mis à mort, 99.

Abou-Abd-allah Mausséli, 100.

Abou-Abd-allah Mohammed Bokhari. *Voyez* Bokkari.

Abou-Abd-allah Mohammed, fils de Noman. *Voyez* Mohammed, fils de Noman.

Abou-Abd-allah Mohammed Dhabhani. *Voyez* Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed.

Abou-Abd-allah Mohammed Kazwini. *V.* Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed.

Abou-Abd-allah Yakoub. *Voyez* Yakoub, fils de Daoud.

Abou-Abd-alrahman Abd-allah, fils d'Omar, 401.

Abou-alévi. *Voyez* Bou-alévi.

Abou-Ali. *Voyez* Fodhaïl.

Abou-Ali Djafar Kétami, fils de Félah, 127. Ebn-Khilcan a écrit sa vie, 128.

Abou-Ali Hasan, fils de Hani, surnommé Abou-Nowas. *Voyez* Abou-Nowas.

Abou-Ali Mansour. *V.* Hakem-biamr-allah.

Abou-Ali Rokhadji, 183.

Abou-Amer Mohammed Moaféri, chambellan de Héscham II, 410.

Aboubecr, premier khalife. Sa conduite envers Ali, 66. Sa simplicité extérieure, 79.

Aboubecr, surnom donné à un fils de Mostasem, 59; et pourquoi, *ib.* et 66.

Abou-Djafar (Abd-allah). *Voyez* Mansour.

Abou-Faras ben-Hamdan, poëte, 5, 499. Ses noms et surnoms, 37. Sa mort, *ibid.*

Abou-Farwa. *Voyez* Caïsan.

Abou-Fodhaïl Mohammed Cadhim, cité, 396, 456.

Abou-Hafs Omar. *Voyez* Kémal-eddin.

Abou-Hafsa, 46.

Abou-Hanifa. Il travaille à la construction de Bagdad, 69.

Abou-Hanifa Noman Kaïrowani, kadhi, 200.

Abou-Hatem Mohammed Bosti, surnommé Ebn-Haban, 408. Date de sa mort, *ibid.*

Abou Hayyan, 409. *V.* Athir-eddin Mohammed.

Abou-Hindam. *Voyez* Merwan, fils d'Abou-Hafsa.

Abou-Ibrahim Ismaïl Mozéni, 405.
Abou-Isa Isbahani, 307. Ce que disent de lui les juifs d'Ispahan, *ibid.*
Abou-Isa Mohammed. *Voy.* Termédhi.
Abou-Isa Yakoub, chef d'une secte chez les juifs, 361.
Abou-Ishak. *Voyez* Ibrahim, fils de Mahan.
Abou-Ishak Ibrahim, roi de Tunis, 392.
Abou-Ishak Ismaïl ben-Alkasem ben-Sowaïd Aïni. *Voyez* Abou'latahia.
Abou-Kéthir. *Voyez* Asif-eddin.
Abou-Khalifa. *Voyez* Fadhl Djamahi Basri.
Abou'lbaka. *Voyez* Boha-eddin Abou'lbaka.
Abou'labbas Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Abd-allah, fils d'Abou'lawwam. *Voyez* Ahmed, fils de Mohammed.
Abou'labbas Ahmed, fils de Mostasem, 59. Est surnommé Aboubecr, et pourquoi, *ibid.*
Abou'labbas Ahmed Wasiti. *Voyez* Emad-eddin Abou'labbas.
Abou'labbas Mohammed. *Voyez* Ebn-alsammac.
Abou'latahia, poëte, 2. Ses noms et surnoms, 34. Date de sa mort, *ibid.* Pourquoi surnommé Aïni, *ibid.* Vers de ce poëte, cités par Elmacin, 35.
Abou'lazhar Mohammed. *V.* Nasir-eddin, fils de Monakid.
Abou'lbérécat Mohammed. *V.* Saad-eddin Abou'lbérécat Mohammed.
Abou'ldawad, surnom de Mofarradj, fils de Dagfal, 130.
Abou'ldjédid, auteur de la famille nommée les Enfans d'Abou-aléwi, 456.
Abou'lfadhaïl Abd-alrahman, fils de Mostasem, 59.
Abou'lfadhl Rébi, fils de Younous. *Voyez* Rébi, père de Fadhl.
Abou'lfaradj Moafi Nahréwani, 329.
Abou'lfaradj Mohammed Warrak, surnommé Ebn-Abi-Yakoub Nédim, cité, 353.
Abou'lfatah, auteur d'une chronique des Samaritains, 333.
Abou'lfath Maléki, 424.
Abou'lfotouh Hosaïn, fils de Djafar, émir de la Mecque, est proclamé khalife, 104. Il reconnoît Hakem pour khalife, 106. Il fut surnommé Raschid, 183; et Hosaïni, 186.
Abou'lhareth Arslan Bésasiri. Son histoire, 207. Présens par lui envoyés au khalife d'Égypte, 236.
Abou'lhasan. *Voyez* Sidi Ali Wafa.
Abou'lhasan Ali. *Voyez* Masoudi.
Abou'lhasan Ali, fils de Félah. *Voyez* Ali (Abou'lhasan), fils de Félah.
Abou'lhasan Ali, fils de Noman, kadhi, 200.
Abou'lhasan Ali Garnati. *V.* Ebn-Saïd.
Abou'lhasan Moghith Idjli, 340.
Abou'lhasan Schadhéli. *Voy.* Ali Schadhéli.
Abou'lhaul, poëte, 14. Surnommé Himyari, 46.
Abou'lkasem Abd-alaziz, fils de Mohammed. *Voyez* Abd-alaziz, fils de Mohammed.
Abou'lkasem, fils d'Abou-Zeïd, 250.
Abou'lkasem, fils de Hani, poëte espagnol, 128.
Abou'lkasem Ali. *Voyez* Schéref-eddin.
Abou'lkasem Ali Djardjérani. Il a les mains coupées, 108. Au lieu de *Djardjérani*, on lit aussi *Djardjéraï* ou *Djourdjani*, 195. Ses aventures, 196, 197.
Abou'lkasem Hosaïn, fils de Magrébi,

103. Abrégé de son histoire, 183. Pourquoi surnommé Magrébi, 184.
Abou'lkasem Mohammed, surnommé Motemid-ala-allah, 410.
Abou'lkasem Mohammed, surnommé Mouayyad-billah, 411.
Abou'lmaali Abd-almélic Djowaini, 171. Surnommé Dhia-eddin, *ibid.* Ce qu'en dit Abou'lféda, *ibid.*
Abou'lmaali Mohammed, fils de Meïlak. *Voyez* Ebn-Meïlak.
Abou Imrhaem Yousouf, fils de Tagriberdi. Vie de Makrizi extraite de son Histoire d'Egypte, 112. Son dictionnaire des hommes célebres, 114. Vie de Makrizi extraite de ce dictionnaire, 115 et suiv.
Abou'lménakib, fils de Mostasem, 59.
Abou'lnasr Kansouh Gauri. *Voyez* Kansouh Gauri.
Abou'lsamat. *Voyez* Merwan, fils d'Abou-Hafsa.
Abou'ltaher Mahalli, 249.
Abou-Merwan Hayyan, nommé Ebn-Hayyan, historien, 506.
Abou-Moawia l'aveugle, 2. Ses noms et surnoms, 35. Date de sa mort, *ibid.*
Abou Mohammed Hasan. *Voyez* Yazouri.
Abou-Mohammed Hasan Kétami, fils d'Ammar, 94. Surnommé Amin-eddaula, *ibid.* Sa mort, 96. Quelques faits de sa vie, 130, 137. Porte aussi le surnom de Kalbi, 137. Quartier du Caire qui porte le nom d'Ebn-Ammar, *ibid.*
Abou-Mohammed Hasan, fils de Zeïd, père de Sitt-Nefisa, 228.
Abou-Mohammed Kasem, fils d'Abd-alaziz, kadhi, 201.
Abou-Mohammed Yousouf Tocrouri, 504.
Abou-Moslem, 51.
Abou-Mousa Bagdadi Ochari, 307, 358.
Abou-Némi Hosaini, fils de Bérécat, schérif de la Mecque, 416, 453.
Abou-Némi Mohammed, schérif de la Mecque, 453.
Abou-Nowas, poëte, 8, 29. Ses noms et surnoms, 42. Dates de sa naissance et de sa mort, *ibid.* Pourquoi nommé ainsi, 43. Surnommé Hakémi, et pourquoi, *ibid.* Il étoit fort sujet a s'abandonner au vin, 380.
Abou-Omar Ahmed Kortoubi, plus connu sous le nom d'Ebn-Abd-rabbihi, 398. *Voyez* Ebn-Abd-rabbihi.
Abou-Othman Becr Mazéni, grammairien célèbre, 405. Anecdote à son sujet, 406, 407.
Abou-Racwa. Sa révolte, 99. Il est pris et mis à mort, 100. Son nom, et abrégé de son histoire, 159, 160. Surnommé Taïr-biamr-allah et Mostanser-min-aada-allah, 159.
Abou-Rihan Mohammed Birouni, cité, 305, 345. Date de sa mort, 345.
Abou-Safwan. *Voyez* Malec Abou-Safwan.
Abou-Saïd Abd-almélic ben-Koraïb. *Voyez* Asmaï.
Abou-Saïd Fayyoumi, 356. *Voyez* Ebn-Saïd Fayyoumi.
Abou-Taher Mohammed Bagdadi, kadhi, 200.
Abou-Taleb Mohammed. *Voyez* Mouayyad-eddin.
Abou-Témam Taï, poëte, 88.
Abou Témim, surnom de Soleïman, fils de Djafar, fils de Félah, 127. *Voyez* Ebn-Félah.
Abou Zacaria (Mohyi-eddin) Yahya. *Voyez* Nawawi.

Abou-Zaccar l'aveugle, poëte, 27, 54.
Abou-Zeïd. *Voyez* Ebn-Khaldoun.
Abyssinie. Histoire des souverains musulmans de ce pays, par Makrizi, 117; publiée par M. Rink, 123.
Abzari, 160. Bonnet d'Abzari, *ibid.*
Actham, fils de Saïfi, 404.
Ada bar Ahava, docteur juif, 312.
Aden. Introduction du café à Aden, 417. Auteurs à consulter sur Aden, 454.
Adhad-eddaula, 85. Ses noms et surnoms, 91. Dates de sa naissance et de sa mort, 92.
Adhed, le dernier des khalifes fatémites, 143.
Adhraï. *Voyez* Schéhab-eddin.
Adjam. Terre d'Adjam, 417, 419, 454, 455.
Adjémi (La tour d'), à Bagdad, 63.
Adjémi. *Voyez* Nour-eddin Ahmed.
Adjin, montagne, 481.
Adjlan, 453.
Afdhal. *Voyez* Mohammed Hadhrami.
Afdhal Schahinschah, fils de Bedr Djémali, 224.
Afif-eddin Abd-allah Yéméni Hadhrami, 432. Surnommé Abou-Kéthir, *ibid.*
Affranchi. Droit de patronage sur les affranchis, 396, 397.
Aharon, fils d'Élihu, écrivain karaïte, 325.
Ahdjar-alzeït, nom de lieu, 82, 89.
Ahmed (Abou'labbas). *Voyez* Abou'l-abbas Ahmed.
Ahmed (Abou'labbas) Waséti. *Voyez* Emad-eddin Abou'labbas.
Ahmed (Abou-Omar) Kortoubi. *Voyez* Ebn-Abd-rabbihi.
Ahmed Adjémi Cazérouni. *Voyez* Nour-eddin Ahmed.
Ahmed ben-Touloun, 52.
Ahmed Fasi. *Voyez* Schéhab-eddin Ahmed.
Ahmed, fils de Hanbal, 404.
Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Abd-allah, fils d'Abou'lawwam, 109. Surnommé Abou'labbas, 201.
Ahmed, fils d'Ouweïs, sultan de Bagdad, 221.
Ahmed Teïfaschi, fils de Yousouf, 245, 267.
Ahmed Halébi, fils de Mohammed, 214.
Ahmed Kaschouri, fils de Mohammed, 103. Est destitué et mis à mort, 104.
Ahmed Sanbati. *Voyez* Schéhab-eddin Ahmed.
Ahmed (Schéhab-eddin) Awhadi, fils de Hasan, 125. Makrizi s'est servi de ses travaux pour faire sa Description de Misr et du Caire, *ibid.*
Ahmed (Takiyy-eddin). *Voyez* Makrizi.
Aïbec. *Voyez* Moëzz-eddin Ibec.
Aïn. Il a une main coupée, 108. On lui coupe la langue, *ibid.* Abrégé de sa vie, 196. Djami de Aïn, *ibid.*
Aïn-alazrak, nom d'une fontaine à Médine, 274.
Aïn-altamr, village, 34.
Aïni. *Voyez* Bedr-eddin Mahmoud.
Aïni, surnom d'Abou'latahia, 34.
Aïntabi. *Voyez* Bedr-eddin.
Ala-eddin Ali, médecin, condamne le café, 433.
Ala-eddin, fils d'Imam, 424.
Ala-eddin, fils de Nétis, 219.
Ala-eddin Waddaï, 145.
Alazhar, djami au Caire. On y boit du café, 421.

Aldjobb, nom d'un lieu près du Caire, 187.
Alem-eddin Sandjar Schodjaï, 202.
Alem-eddin Kafsi, 170.
Alémi. *Voyez* Wédjih-eddin Abd-arrahman.
Alexandre. Marche contre Jérusalem, 303. Vient à Naplouse, *ibid.* Son entrevue avec Sanaballat, *ibid.* Sa conduite à l'égard des Samaritains, 338 et suiv.
Alexandre Jannée, 321.
Alexandrie, prise par les Bénou-Korra, 109.
Alharrath, fils d'Abou'lola Saïd Hamdani. *Voyez* Abou-Faras.
Ali. *Voyez* Ala-eddin Ali.
Ali, surnommé Saddjad, 396.
Ali, surnommé le Père des khalifes, 372.
Ali, schéïkh du couvent des Kalendéris au Caire, 265.
Ali (Abou'lhasan). *Voyez* Masoudi.
Ali (Abou'lhasan) Garnati. *Voyez* Ebn-Saïd.
Ali (Abou'lhasan), fils de Félah, 96. Nommé gouverneur de Damas, 100. Surnommé Kotb-eddaula, 110. Est nommé premier ministre de Hakem, *ibid.* et 127. Reçoit le titre de dhou'lriasatain, *ibid.*
Ali (Abou'lhasan), fils de Noman. *Voyez* Abou'lhasan Ali.
Ali (Abou'lkasem). *Voyez* Schéref-eddin.
Ali Addas, fils d'Omar, 97. Sa mort, *ibid.* Est nommé, par Grégoire Barhebræus, Bar-Addas, 139.
Ali (Boha eddin) Sémouki. *Voyez* Boha-eddin Ali.
Ali Cateb, fils d'Isa. *Voyez* Ebn-Djezla.
Ali Djardjérani. *Voyez* Abou'lkasem Ali Djardjérani.
Ali Coutchuk. *Voyez* Modhaffer-eddin.
Ali Djordjani, 444.
Ali, fils d'Abd-allah Mahdh, 36.
Ali, fils d'Abou-Taleb, 79.
Ali, fils d'Isa, fils de Mahan, 41.
Ali, fils de Mekki. Vers de lui, cités, 215.
Ali, fils de Mohammed, et surnommé Téhami. *Voyez* Téhami.
Ali, fils de Nayyar. *Voyez* Sadeeddin Ali.
Ali, fils d'Isa, vizir, 351.
Ali Magrébi, 183. Pourquoi surnommé Magrébi, 184.
Ali Moschidd, fils de Kizil. *Voyez* Séïf-eddin Ali.
Ali Ridha, 50.
Ali Schadhéli, fils d'Omar, 419. Surnommé Abou'lhasan, 481.
Ali Taïmoum, fils de Mofarradj, 130.
Ali Wafa. *Voyez* Sidi Ali Wafa.
Alkami, nom d'un canal, 65. Surnom du grand-père de Mouayyad-eddin Mohammed, *ibid.*
Alkhould, palais de Mansour, 54. *Voyez* Kasr-alkhould.
Almandeb, 455.
Alnafs-alzékiyya, surnom de Mohammed, fils d'Abd-allah, 3.
Alp-Arslan. Action singulière de ce prince, 52, 499.
Alseid alschérif, 443. Est le même qu'Ebn-Kassaï, *ibid.* Nommé par Hadji-Khalfa, Mohammed Djihani, *ibid.*
Amandes amères, employées pour monnoie, 254.
Ame pure (L'). *Voy.* Mohammed ben-Abd-allah.
Amidi. *Voyez* Borhan-eddin Amidi.

Amin-alomana, titre donné à Hosaïn Wazzan, 105.
Amin-eddaula, titre donné à Abou-Mohammed Hasan Kétami, fils d'Ammar, 94, 137.
Amin, fils de Haroun Raschid, 13.
Amira, fils de Djabar, 129.
Amira Hadjini, 187. Puits d'Amira, *ibid.*
Amouria, ville, 81, 89. Expédition de Mostasem contre cette ville, *ibid.*
Amram Haïz, pontife des Samaritains, 337.
Amrani, 28.
Amri, roi d'Israël, 302. Bâtit Samarie, *ibid.*
Amrou ben-Alas. Son traité avec les habitans de Barka, 495.
Ana, ville, 236.
Anan, chef de la captivité, 187, 326. Règles qu'il suivoit pour fixer le commencement des mois et déterminer les années intercalaires, 187. Il rejette le Talmud, 296. Sa doctrine, 300. Il respectoit Jésus, fils de Marie, 301, et reconnoissoit Mahomet pour prophète, *ibid.* Doutes à ce sujet, 325.
Ananites, disciples d'Anan, 300, 307, 326. Leurs dogmes, 326, 355, 361.
Anbar Schadjéréti, eunuque, 504.
Anbésa, fils d'Ishak, 190, 501.
Anes. Hakem défend d'entrer au Caire avec des ânes, 99.
Année des Juifs, 284.
Annosi, de la race de David, 295. Quel est ce personnage, 322.
Ansari. *Voyez* Abd-alkader.
Aqueducs. Les Sept aqueducs, 232.
Arabes (Rue des), au Caire, 209.
Arafat. Station à Arafat, 476.
Aufat ou Wafat, 457. *V.* Djabarta.
Arbèle. *Voyez* Irbil.
Ardeschir, fils de Bebec, confondu avec Assuérus, 270. A pour vizir Haïmoun, *ibid.* Épouse la cousine de Mardochée, *ibid.*
Aredji, poète arabe, 406.
Arslan Bésasiri. *Voyez* Abou'lharets-Arslan.
Asad-eddin Schircouh. *Voyez* Schircouh.
Aschbili. *Voyez* Ebn-Khaldoun.
Aschmaath, secte chez les Juifs, 307, 355. Origine et sens de ce mot, 349, 356. Cette secte nommée aussi Schimounites, *ibid.*
Aschmaathi. *Voyez* Aschmaath.
Aschmaites, secte chez les Juifs, 2[illegible], 300. Sont les mêmes que les Karaïtes, 287. Origine du nom de cette secte, 313.
Asidéens. *Voyez* Hasidéens.
Asker almahdi, nom d'un quartier de Bagdad, 54.
Askéri. *Voyez* Hasan Askéri.
Asmaï, 1. Ses noms et surnoms, 31. Date de sa mort, *ibid.*
Assimilation, dogme, 313.
Astrologie défendue par Hakem, 107.
Astrologues poursuivis par Hakem, 107.
Athir-eddin Mohammed, 408, 409.
Aveugles. Histoire des aveugles célèbres, 55.
Awana, nom de lieu, 359.
Awhadi. *Voy.* Schéhab-eddin Ahmed.
Awis. *Voyez* Ouweïs.
Awra. *Voyez* Mohammed Hasani.
Ayyoubites. Histoire des sultans Ayyoubites et des Mamlouks, par Makrizi, 124.
Azakia, fils de Simon, 333.
Azédarach, 259.

Aziz-billah Nézar. Ses funérailles, 93.

B

B substitué à M par quelques tribus arabes, 407.
Baal. Terre de Baal 206, 224, 228.
Ba-aléwi. *Voyez* Bou-aléwi.
Bab-alfotouh, porte du Caire, 97.
Bab-allouk. *Voyez* Louk.
Bab-alnasr, porte du Caire, 112, 192.
Bab-alid, porte du palais du Caire, 192.
Bab-alsabat, 193.
Badjou, 62, 63.
Bagdad, prise de cette ville par Hoſagou, 63. Nommée ville de Mansour, 68. Sa construction, *ibid.* Nommée aussi Magdad, 407.
Bagdadi. *Voyez* Ebn-Hamdoun; Abou-Taher Mohammed; Abou-Mousa.
Bahreïn. Roi de Bahreïn, 212. Ce qu'on entend par Bahreïn, 246, 247.
Bains. Hakem défend d'entrer dans les bains sans caleçons, 97. Il veut que les juifs et les chrétiens, en entrant dans les bains, y portent des marques distinctives, 107. Les bains des femmes sont fermés, 108.
Bakhamri, nom de lieu, 3, 36, 82. Le Martyr de Bakhamri. *Voyez* Ibrahim, fils d'Abd-allah.
Bakhtischou, médecin, 25, 27. Il y en a eu deux de ce nom, 53. *Voyez* Gabriel, fils de Bakhtischou.
Balkh. Israélites emmenés captifs à Balkh, 302, 330.
Balkini. *Voyez* Séradj-eddin Omar.
Bandjoutékin, 94, 130. Sa mort, 100. L'orthographe de ce nom incertaine, 128.
Bar-Addas. *Voyez* Ali Addas.
Bardjéwan Saklabi, 94. Sa mort, 95, 131. Surnommé Ostad, *ibid.* Son nom écrit *Ardjéwan*, 131. Il est fait mention de sa mort dans les livres des Druzes, *ibid.* Rue de Bardjéwan, au Caire, *ibid.* et 199. Mobilier laissé par Bardjéwan, 200.
Barira, 396. Son aventure, 458 et suiv.
Barka, ville. Prise par Abou-Racwa, 99. Chevaux de Barka, 493. Notice sur cette ville, *ibid.* et suiv.
Barkouk, sultan, 392, 393. *Voyez* Meliç-aldhaher Barkouk.
Barmékides, 7 et suiv. Pronostic de leur chute, 25. Leur palais à Bagdad, *ibid.* Leur disgrace et ses causes, 25 et suiv., 372 et suiv.
Baroukh, 97.
Basri. *Voyez* Fadhl Djamahi.
Batn-albakara, 206, 227.
Becr (Abou-Othman) Mazéni. *Voyez* Abou-Othman Becr.
Bedr Djémali. *Voyez* Emir-aldjoyousch.
Bedr-eddin Aïntabi, 115.
Bedr-eddin Mahmoud Aïni, 112.
Behram, ville où les Israélites sont emmenés captifs, 302. Doutes sur ce nom, 326.
Beïlak Kiptchaki, cité, 245, 267.
Beïsani. *Voyez* Fadhil.
Beït-alfakih, 480.
Bektémer, émir, 208, 223. Surnommé Seïf-eddin, 280. Abrégé de sa vie, 280, 281.
Bélad, ville située sur le Dodjaïl, 73.
Belban. *Voyez* Seïf-eddin Belban Mehrani.
Bénou-Abd-alkawi, 143.
Bénou-Abi'lhoseïn (Les), émirs de Sicile, 137.

Bénou-Hélal, famille arabe, 458.
Bénou-Hélal, tribu arabe, 155.
Bénou-Karafa, 238.
Bénou-Korra, tribu arabe, 98. Ils s'emparent d'Alexandrie, 109. Deux tribus de ce nom, 155.
Bénou-Meskin. Jardins de Bénou-Meskin, 233.
Bénou-mikra, nom donné aux Karaïtes, 300, 324.
Bénou-mischno, nom donné aux Rabbanites, 299, 324.
Bérécat, fils de Mohammed, schérif de la Mecque, 433, 453.
Bésasiri. *Voyez* Abou'lhareth Arslan.
Bibars Djaschnéghir, 236.
Bibars, fils de Rocn-eddin, déwadar, 136.
Bibars, sultan, 505.
Bibliothèque de Mostasem, 59; de Mouayyad-eddin Mohammed, 65.
Bière. *Voyez* Fokka.
Bilbeïs, ville. Orthographe de ce nom, 125.
Biraztan. Il apprend aux Indiens l'usage du haschischa, 215. A quelle époque il vivoit, *ibid.*
Birket ou étang: Birket-aldjobb, 187.
Birket-alhaddj, *ibid.*
Birket-alhabesch, 191.
Birket-altawwabin, 208, 223.
Birket-alfotli, 206, 208, 223.
Birket-alhadjib, 208.
Birket-Karoun, 233.
Biroun, ville, 345.
Birouni. *V.* Abou-Rihan Mohammed.
Blanc (Le), couleur des sectateurs de Mokanna, 49; couleur des Haschémites, princes de la Mecque, *ibid.*; couleur des khalifes fatémites, 50. Drapeau blanc, insigne des gouverneurs de provinces, 51. Prendre les habits blancs, ce que cela signifie, 52, 499. Autre signification de cette expression, 503.
Blé. Place au blé, 227.
Bleu, couleur affectée aux chrétiens, 145, 146.
Bœuf. Hakem défend de tuer aucun bœuf, à quelques exceptions près, 97.
Boha-eddin Abou'lbaka, 115.
Boha-eddin Ali Sémouki, ministre de Hamza, 129. Surnommé Moktana, *ibid.*
Bokhari, 382. Ses noms sont Abou-Abd-allah Mohammed, 407. Date de sa mort, *ibid.*
Borhan-eddin Amidi, 115.
Borhan-eddin Ibrahim Néschaï, 115.
Bou-aléwi, surnom d'Abd-algaffar, 418. C'est le nom d'une branche des Alides, 455, 456.
Boudaan, chef d'une secte chez les juifs, 362.
Boudaanites, secte chez les juifs, 362.
Bou-fortouna, 176.
Boulak, 220, 276 et suiv. Boulak Tocrouri, 278, 279. Origine de ce nom, 504.
Bounn, graine dont on fait le café, 412. *Voyez* Café.
Bounniyya, café fait avec le bounn, 412.
Bouran, fille de Hasan, fils de Sahel, 383. Son aventure avec Mamoun, *ibid.* Elle se nommoit, dit-on, Khadidja, 409. Dates de sa naissance et de sa mort, *ibid.*
Bouza, sorte de bière, 154.
Bowaih (Maison de). Sa puissance étoit bornée, 85. Vraie prononciation de ce nom, 91.

C

Cabsch, 230, 233.
Cacao. Fèves de cacao employées pour monnoie, 254.
Cadhim. *Voyez* Abou-Fodhaïl Mohammed.
Café. Extrait de l'ouvrage d'Abd-al-kader sur le café, 412 et suiv. Manière de préparer le café, 412. Café kischériyya et bounniyya, *ibid.* Opinions diverses sur l'usage du café, 413. Recettes pour amortir l'action du café, 415. Café fait avec la feuille nommée casta ou kat, 419, 420. Introduction du café en Égypte, 421. En usage à la Mecque et à Médine, 422. Abus dans la vente et l'usage du café, 425, 426, 431. Le café condamné par un docteur, et tumulte au Caire à cette occasion, 426. Le kadhi Mohammed, fils d'Élyas, en approuve l'usage, 427. Le soubaschi du Caire sévit contre les preneurs de café, 427, 428. Le café défendu à la Mecque, 428. Cette défense abrogée, *ibid.* On prend du café au jour d'Arafat, 429. Requête dressée par Khaïr-beg au sujet du café, 430 et suiv. Divertissemens qui accompagnoient l'usage du café, 431. Consultation sur l'usage du café, dressée à la Mecque, 436. Rescrit du sultan Kansouh Gauri, relatif à l'usage du café, 437. Les abus dans l'usage du café, condamnés, 438. Vers faits à la louange du café, 439, 440. Le bounn ou fruit du caféyer se sert au dessert, 464. Extrait du *Djihannuma*, concernant le café, 480. Description de l'arbre qui porte le café, *ibid.* Quantité de café qui s'exporte de l'Arabie, 481. Cafés établis à Constantinople et nommés Écoles des savans, *ibid.*
Cafi, surnom donné à Ebn-Abdoun, 102.
Casta, feuille du kat, 419, 462, 463. *Voyez* Café.
Cahlan, fils de Saba, 155.
Caire. Tableau de cette ville, 240.
Caïsan (Abou-Farwa), 56.
Calwadha (Porte de), à Bagdad, 63, 77.
Camil. *Voyez* Mohammed Camil.
Canal, ou le grand canal, 206, 223.
Carkh, nom d'un quartier de Bagdad, 53. Pillage de Carkh, sous le règne de Mostasem, 59, 61. Situation et origine de Carkh, 66 et suiv. Signification du mot *Carkh*, 66.
Catha edulis, 463.
Cauris. *Voyez* Coquillages.
Cazérouni. *Voyez* Nour-eddin Ahmed.
Chambellan. Étang du Chambellan, 208, 223. Pont du Chambellan, 208, 239.
Chameau. Bataille du Chameau, 36.
Change assimilé à l'usure, 247 et suiv.
Chanvre. *Voyez* Haschischa.
Chasseurs. Rue des Chasseurs, au Caire, 209.
Chenevis. Ses usages en médecine, 218. *Voyez* Haschischa.
Chevaux. Traité de l'excellence des chevaux, 116.
Chicane. Origine de ce mot, 279.
Chiens. Hakem en fait tuer un grand nombre, 98 et 108.
Chrétiens. Ordonnance de Hakem concernant les chrétiens, 97, 105. Ils sont poursuivis avec rigueur,

103, 105. Obligés à porter des turbans bleus, 145; et des ceintures bleues, 146. Couleur noire affectée aux chrétiens par Hakem, et pourquoi, 181.
Chronique des Samaritains. Fragment de cette chronique, 333 et suiv., 347, 348.
Cobara, 206, 227.
Collier (Le), titre d'un livre, 376, 383, 399.
Colombe, employée à porter des messages, 84.
Concerts des derviches, 122, 123.
Conférences de la sagesse, 142 et suiv., 184, 185. Elles sont interrompues, 103; puis rétablies, 104.
Confession de Néfisa. *Voyez* Sitt-Néfisa.
Confession ou Chapelle sépulcrale de Mousa Djawad, 68.
Coquillages, employés en guise de monnoie, 251, 253.
Cosroës (Les), 79.
Cotb-eddin, scheïkh célèbre, approuve l'usage du café, 425. Date de sa mort, 426.
Coudi-darbar, nom de lieu, 331.
Coudi-tarik, nom de lieu, 331.
Coum-alcobara, 501.
Coum-aldjaki, 501.
Coum-alméschanik, lieu voisin du Caire, 227, 501.
Coum-risch, 230.
Coupe. Divination par la coupe, 465, 466.
Couschan, nom d'une secte des Samaritains, 305, 363.
Coutha, 302, 331 et suiv.
Coutchuk, 91.
Croix brûlées par Hakem, 100.
Cuir. Monnoie de cuir, 254.
Cuirasses, placées sur les portes des hôtels des émirs, 275.
Curdes. Rue des Curdes, au Caire, 209.
Cycle des juifs, 311.

D

Daï. Ce que c'est, 139. Office et attributions du daï suprême, 140 et suiv.
Dalia, pontife des Samaritains, 347.
Daoud, fils d'Ali, 399.
Daoud, fils de Zaccaï, chef de la captivité, 351.
Dar-alhicma, collége au Caire, ouvert par Hakem, 99, 158.
Deïnour, ville, 330.
Deïr-Akoul, 328.
Deïr-alkasr, monastère détruit par Hakem, 103. Sa situation, 182.
Deïr-konna, nom de lieu, 327, 328.
Derb-Yakoub, près Bagdad, 63.
Descht-abad, rivière de Touster, 244.
Dévitdar, 62, 74.
Déwadar, 134, 135, 136.
Dhabhan, ville du Yémen, 417, 454.
Dhabhani. *Voyez* Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed.
Dhabib, fils de Djodham, 155.
Dhaifa Khatoun, 91.
Dhia-eddin. *Voyez* Abou'lmaali Abd-almélic.
Dhobhan. *Voyez* Dhabhan.
Dhoha. Prière de l'heure nommée Dhoha, 162 et suiv.
Dhou'lriasataïn, titre donné à Abou'l-hasan Ali, fils de Félah, 110.
Dhou-Nowas, 43.
Diala. Bouche du Diala, 70.
Dictionnaire arabe nommé العباب, 66.

Dildaloudac, nom du petit Tigre, 73.
Dimaschki, médecin, 271. *Voyez* Mohammed Dimaschki.
Dimyati. *Voyez* Schéref-eddin.
Dioscoride. La traduction arabe de Dioscoride, citée, 147, 150.
Dirhems frappés par ordre du khalife Abbaside Mostanser, 247 et suiv.
Divorce. Diverses sortes de divorce, 48. Divorce chez les juifs, 367 et suiv.
Diwan particulier, 94, 127. Diwan *mafred* ou spécial, 103.
Djabar, fils de Mofarradj, 129.
Djabarites, 352.
Djabarta, nom d'un pays, 419, 457; appelé aussi Djibert, 457; est nommé aussi Aufat, Wafat et Ifat, *ibid.*
Djafar (Abou-Ali) Kétami. *Voyez* Abou-Ali Djafar.
Djafar, fils de Yahya, Barmékide. Sa conduite envers Yahya, fils d'Abd-allah, 375. Abrégé de sa vie, 19 et suiv.
Djafar Schirazi, moine de l'ordre de Haïdar, 210.
Djaï, ancien nom d'Ispahan, 290, 318. Djaï est peut-être la même chose que Tehi, 319. Chardin a écrit *Hay* au lieu de *Djaï*, *ibid.*
Djaki. *Voyez* Schéref-eddin Ibrahim Djaki.
Djaloutiens, secte des juifs, 307.
Djamahi. *Voyez* Fadhl Djamahi.
Djamdar, 135.
Djami de Raschid. *Voyez* Raschid.
Djami hors la porte du Caire nommée Bab-alfotouh, 97, 139. On lui donne différens noms, 139.
Djami de Aïn, 196.
Djami de Tocrouri, 504.
Djami, poëte, cité, 400.
Djami ou recueil de traditions, 382. A quels livres on donne ce nom, 408.
Djannabi. *Voyez* Hasan Djannabi.
Djardjéraï. *Voyez* Abou'lkasem Djardjérani.
Djardjérani. *Voyez* Abou'lkasem Djardjérani.
Djeïsch, fils de Samsama, 95. Sa mort et son testament, *ibid.* Hakem abandonne sa succession à ses enfans, 96. Quelques faits de sa vie, 127.
Djélal-eddin Mankberni, roi du Khowarezm, 85. Il porte ses armes jusque dans l'Inde, *ibid.* Date de sa mort, 92.
Djélis, de la famille des Bénou-Abd-alkawi, 143.
Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed Bou-alévi, 418. Son opinion sur l'introduction du café dans le Yémen, *ibid.*
Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed Dhabhani, 416. Il introduit à Aden l'usage du café, 417. Diversité d'opinions à ce sujet, 419. Date de la mort de Dhabhani, 418. Il est nommé par erreur Schéhab-eddin, *ibid.*
Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed Kazwini, cité, 445, 446.
Djémal-eddin Abou'lmahasen. *Voyez* Abou'lmahasen Yousouf.
Djémal-eddin Esnawi, 115.
Djémal-eddin Ikbal. *Voyez* Ikbal Khatouni.
Djémali (Bedr). *Voyez* Émir-aldjoyousch.
Djerdjéraya, nom de lieu, 327, 328.
Djerf, 230.
Djerrah ben-Abd-allah Hakémi, 43.

Djéwalikis, sorte de moines, 264.
Djéwani. *Voyez* Mohammed Djéwani.
Djéwhar ou Djauhar. Il soumet l'Égypte aux Fatémites, 127. Date de sa mort, *ibid.*
Djézan, port du Yémen, 480.
Djézéri. *Voyez* Abd-alkader.
Djibert. *Voyez* Djabarta.
Djihani. *Voyez* Mohammed Djihani.
Djizèh. Vignes de Djizèh, coupées, 105.
Djodham, 155.
Djoneïna, lieu célèbre pour la vente du haschischa, 209, 220. Pont de Djoneïna, 272.
Djordjani. *Voyez* Ali Djordjani.
Djorf, lieu ainsi nommé, 206, 223, 229, 230. Jardin de Djorf, 227.
Djoucandar. Sens de ce mot, 279, 502.
Djowaini. *Voyez* Abou'lmaali Abd-almélic.
Dodjaïl ou petit Tigre, 62, 72, 73. Rivière du même nom en Perse, 73.
Dorraa, sorte de vêtemens, 125, 183.
Doschtaniens, secte chez les Samaritains, 363. *Voyez* Dostan.
Dosithée, 337.
Dosithéens. *Voyez* Dostan.
Dostan ou Dosithéens, 335 et suiv. On les nomme aussi Fani, 344, 363. Leur doctrine sur l'impureté légale, 344.
Dousis. *Voyez* Dosithée.
Drapeau noir, 51. Drapeau blanc, *ibid.* Dénouer le drapeau, ce que cela signifie, 52.
Druzes. Pièces du recueil des Druzes, citées, 129, 131, 137, 161, 186, 198, 201, 204, 205.

E

Ebn-Abbad, roi de Séville, 388. Ses noms sont Abou'lkasem Mohammed, 410.
Ebn-Abbas, 379. Son nom est Abd-allah, 401. Il est surnommé l'interprète de l'Alcoran, 372, 401; et le prince des commentateurs, 401.
Ebn-Abd-albérécat, 458.
Ebn-Abd-algaffar, 418. *Voyez* Schéhab-eddin, fils d'Abd-algaffar.
Ebn-Abd-alhakk. *Voyez* Schéhab-eddin Ahmed Sanbati.
Ebn-Abdoun, surnommé Casi, 102. Destitué, 103. Est appelé Mansour par Grégoire Bar-hebræus, 172.
Ebn-Abd-rabbihi, cité par Ebn-Khaldoun, 376, 383. Auteur du livre intitulé *le Collier*, *ibid.* Ses noms et surnoms, 398. Date de sa mort, *ibid.*
Ebn-Abi-Yakoub Nédim. *Voyez* Abou'l-faradj Mohammed Warrak.
Ebn-Abi-Amer, 388. *Voyez* Abou-Amer Mohammed Moaféri.
Ebn-Abi-Mariam, bouffon de Raschid, 378.
Ebn-almakrizi, 121. *Voyez* Makrizi.
Ebn-alsammac, 377. Il se nommoit Abou'labbas Mohammed, 400. Date de sa mort, *ibid.*
Ebn-Ammar. *Voyez* Abou-Mohammed Hasan Kétami.
Ebn-Awwam, auteur d'un traité d'agriculture, 225.
Ebn-Beïtar. Ce qu'il dit du haschischa, 219.
Ebn-Djerrah Taï, 94. Son nom est Mofarradj, fils de Dagfal, fils de Djerrah, 128. Abrégé de sa vie, *ibid.* et 129. Il est surnommé Abou'l-dawad, 130. Il meurt empoison-

né, *ibid.* Ce que Hakem fait lors de la révolte d'Ebn-Djerrah, 186.
Ebn-Djezla. Ce qu'il dit du chanvre, 217, 218. Ses noms et surnoms, 268. Notice de son ouvrage intitulé *Minhadj-albeyan*, *ibid.* Il étoit disciple de Nasir-eddin Tousi, *ibid.*
Ebn-Djobla Soleïman, 129.
Ebn-Félah. Son nom est Soleïman, fils de Djafar, fils de Félah, 94. Son histoire, 127. Surnommé Abou-Témim, *ibid.*
Ebn-Haban, 408. *Voyez* Abou-Hasan Mohammed Bosti.
Ebn-Hamdoun Bagdadi, 117.
Ebn-Hayyan, cité, 383. Quel est cet écrivain, 408, 506.
Ebn-Kassaï. *Voyez* Alseïd alschérif.
Ebn-Khaldoun. Extrait de ses Prolégomènes historiques, 370. Notice sur sa vie et ses ouvrages, 390 et suiv. Ses noms et prénoms, 390, 393. Pourquoi surnommé Aschbili et Hadhrami. 393.
Ebn-Meïlak. Ses noms et surnoms, 462. Dates de sa naissance et de sa mort, *ibid.*
Ebn-Omar, 379. *Voyez* Abou-Abd-alrahman Abd-allah.
Ebn-Saad-eddin. Pays qui porte son nom, 419, 457.
Ebn-Saïd. Ce qu'il dit du Caire, 240. Ses noms et surnoms, 243. Titre de son ouvrage, *ibid.*
Ebn-Saïd Fayyoumi, 307, 356.
Ebn-Sourin, 94.
Ebn-Succar, 115.
Ebrek, montagne, 481.
Échecs. Hakem punit ceux qui jouent aux échecs, 105. Explication de quelques termes du jeu des échecs, 188.
Édris, fils d'Abd-allah Mahdi, 36.
Églises. Hakem confisque leurs biens, 100. Il détruit plusieurs églises, 102, 105. Il ordonne de démolir l'église nommée Komama, 103, 172. Diverses églises au Caire, 172. Moallaka, église à Misr, 182.
Elarisch, ville, 411.
Éléphant. Ile de l'Eléphant, 277.
Éléazar, envoyé par les Juifs à Ptolémée, 347.
Éliah, fils de Mosèh, docteur karaïte, 313.
Éliézer, fils de Faroukh, 187, 312.
Elkhasib, ancien nom de la ville de Zébid, 455.
Émad-eddin Abou'labbas Ahmed Wasiti, fils d'Ibrahim, 123.
Embabé, 177.
Émeraudes, (Montagne des) 381.
Émir-aldjoyousch Bedr Djémali, 224.
Émir Seïf-eddin, roi d'Ormuz, 246.
Ères des Juifs, 284, 309.
Esclavons, 131.
Esdras. Suivant les Juifs de la Palestine, il est le fils de Dieu, 308, 360.
Esnawi. *Voyez* Djémal-eddin.
Esséens, les mêmes que les Esséniens, 345. Origine de leur nom, 347. *Voyez* Esséniens.
Esséniens, nom d'une secte des Juifs, 306, 324.
Étang. *Voyez* Birket.
Eunuques. Il est parlé de leurs concubines, 501.
Ezéchias, pontife des Samaritains, 337.
Ezz-eddin Abd-alhamid, fils d'Abou'l-hadid, auteur d'un ouvrage sur la rhétorique, 66.

F

Fadhil. Le kadhi Fadhil Abd-alrahim Beïsani, 233, 505.
Fadhl (Abou-Khalifa) Djamahi Basri, docteur Motazale, 353.
Fadhl, fils de Djafar, fils de Férat, 109. Il est mis à mort, *ibid.*
Fadhl, fils de Rébi, 19. Il excite Haroun Raschid contre les Barmékides, 26. Abrégé de sa vie, 28, 29.
Fadhl, fils de Salih, 99. Défait et prend Abou-Racwa, 100. Est mis à mort, 102.
Fadhl, fils de Yahya. Il amène à la soumission Yahya, fils d'Abd-allah, 3. Abrégé de sa vie, 14 et suiv. Réponse remarquable de Fadhl à son père Yahya, 20.
Fahd, fils d'Ibrahim, 94. Reçoit le titre de reïs, 95. Sa mort, 96, 130, 139.
Fahl, fils de Témim, 96.
Fahl Kétami, fils d'Ismaïl, 95.
Fakhr-eddin Mekki, 419.
Fakhr-eddin Razi, 1, 30 et suiv. Analyse de son ouvrage, 31. Fragment de cet ouvrage, publié par M. Freytag, 92.
Fakirs. Leurs exercices religieux, 421. Comment ils prenoient le café au Caire, *ibid.* Herbe des Fakirs, 206 et suiv. *Voyez* Haschischa.
Falestiniens ou Juifs de la Palestine, 307, 308.
Fani, nom donné aux Dosithéens, 344, 363.
Faradj. *Voyez* Mélic-alnaser Faradj.
Farécki, 160.
Fasi. *V.* Schéhab-eddin Ahmed Fasi.
Fatémites. Leur histoire par Makrizi, 118, 124. Leurs vizirs, 126. Leurs marches solennelles, 161. Changemens introduits par eux dans les rites musulmans en Égypte, *ibid.* Ils portent des vêtemens blancs, 50.
Fauconniers. Rue des Fauconniers au Caire, 209. Maison des fauconniers, 240.
Fayyoumi. *Voyez* Ebn-Saïd Fayyoumi et Saïd Fayyoumi.
Fayyoumiens, secte des Juifs, 307. De qui ils prennent leur nom, *ibid.*
Féminin. Le verbe est mis au féminin, ayant pour sujet ﻭ, et pourquoi, 45.
Femmes. Hakem leur défend de suivre les convois, et de se montrer parées en public, 98; de visiter les tombeaux, 104; de paroître dans les rues, 108. Leurs bains sont fermés, *ibid.* Il est défendu de leur faire des souliers, *ibid.*
Fête de Gadir. *Voyez* Gadir.
Fête anniversaire de la retraite de Mahomet avec Aboubecr dans une caverne, 194.
Fezzan, 496.
Fodhaïl, fils d'Éyadh, 377. Surnommé Abou-Alí, 399. Abrégé de sa vie, *ibid.*
Fokka, sorte de bière. Hakem en défend la vente et la fabrication, 97. Il punit les contrevenans, 103. Recherches sur les diverses sortes de bière et leur fabrication, 150 et suiv. Pourquoi Hakem en défend la fabrication et la vente, 181. Les lupins ont-ils été employés en Égypte dans la fabrication de la bière, 178 et suiv.
Fostat. Histoire de la ville de Fostat, par Makrizi, 118, 123.

Foum-alsoulh, nom de lieu, 328.
Funérailles. Défenses faites par Hakem, aux femmes, de se trouver aux funérailles, 98. Prières des funérailles, 102.

G

Gabriel, fils de Bakhtischou, 53. Son aventure avec Raschid, 380, 403.
Gadir. Fête de Gadir, 173, 194.
Gadir-Khom, ou étang de Khom, 193.
Galaska, port dans le Yémen, 455.
Galettes employées pour monnoie, 250.
Galien. Il a connu le chanvre, 217. Ce qu'il en dit, 218.
Galiléens, secte chez les Juifs, 346.
Garnati. *Voyez* Ebn-Saïd.
Gémare, 322.
Géographe Turc. Ce qu'il dit du café, 480 et suiv.
Germanicia, ancien nom de Marasch, 130.
Géroun, ancien nom de la ville d'Ormus, 245.
Gibberti. Étymologie et sens de ce mot, 457.
Godolias. Jeûne de Godolias, 289.
Griefs. Comment les demandes en réparation de griefs étoient reçues à la cour des khalifes et des sultans d'Égypte, 132 et suiv.
Grillage envoyé au Caire par Bésasiri, 207, 235, 236.
Guide (Le), titre d'un livre de Moïse, fils de Maïmoun, 297. Ce que c'est, 323.

H

Habits de fête, 20, 21. Habits de couleur, 49. Habits noirs, verts, blancs; ce qu'ils indiquent, 49 et suiv.
Hadhramaut. Histoires merveilleuses de ce pays, par Makrizi, 117.
Hadi. Conseil que lui donne Yahya, fils de Khaled, 9. Il fait mourir Rébi, père de Fadhl, 56, 57.
Hadhrami. *Voyez* Ebn-Khaldoun, Mohammed Hadhrami, et Afif-eddin.
Hadjar, ville, 247.
Hadji Mohammed Khatiri, 279.
Hadjini. *Voyez* Amira.
Hafedh. Sens de ce mot, 405.
Haïder, introduit l'usage du haschischa, 210 et suiv. Époque de sa mort, 212. On va en pélerinage à son tombeau, *ibid.*
Haïmoun, le même que Haman, 291.
Haïthémi, 115.
Haïz. *Voyez* Amram Haïz.
Hakem-biamr-allah Abou-Ali Mansour. Sa vie, 93 et suiv. Djami de Hakem, 139.
Hakem, fils de Saad-alaschira, 43.
Hakimani, ou les deux docteurs, 422. Ils font condamner le café, *ibid.* Leurs noms, 433. Leur mort violente, 422.
Hakémi, surnom d'Abou-Nowas, 43.
Halébi. *Voyez* Ahmed Halébi.
Hammad, fils d'Abou-Hanifa, 405.
Hamza. Sa lettre au kadhi'lkodhat, citée, 50.
Haradj. Sens de ce mot, 255.
Haroun Raschid. Histoire de son khalifat, 1 et suiv. Ses vizirs, 7 et suiv.
Harrath. *Voyez* Alharrath.
Harrawi, 116. *Voyez* Nasir-eddin Mohammed.
Harthama, 41.
Hasan (Abou-Mohammed). *Voyez* Yazouri.
Hasan II, surnommé المثنّى, 36.

Hasan Askéri, auteur d'un ouvrage sur le haschischa, 243.
Hasan Djannabi, le Karmate. Il fait la guerre à Moëzz, 128.
Hasan Djéwaliki, 264.
Hasan, fils d'Ali. Sa postérité, 36.
Hasan, fils de Mofarradj, fils de Dagfal, fils de Djerrah, secoue le joug de Hakem, 104, 129, 130.
Hasan, fils de Mohammed, fils de Kélaoun. *Voyez* Mélic-alnaser Hasan.
Hasan, fils de Mohammed. Auteur d'un livre sur les vertus du chanvre, 210.
Hasan, fils de Sahel, et père de Bouran, 383, 409.
Hasan, fils de Zeïd. *Voyez* Abou-Mohammed Hasan.
Hasan Kétami, fils d'Ammar. *Voyez* Abou-Mohammed Hasan Kétami.
Hasani. *Voyez* Mohammed Hasani.
Haschem, 36.
Haschémites. On nomme ainsi les descendans d'Abd-almotalleb, 36. Les princes Haschémites de la Mecque affectoient la couleur blanche, *ibid.* Conduite des Haschémites envers les khalifes Ommiades, 80, 81.
Haschémiyya, ville, 68.
Haschisch. *Voyez* Haschischa.
Haschischa. Son usage devenu commun, 209. Histoire de l'origine de l'usage qu'on en fait, 210 et suiv. Cet usage s'introduit dans l'Irak, 212; puis en Syrie et dans le pays de Roum, *ibid.* Il existoit anciennement dans l'Inde, 215; et a passé de là dans le Yémen et en d'autres pays, *ibid.* Le haschischa connu des Grecs, 217; nommé aussi keff, *ibid.* Le haschischa employé par les fakirs comme anti-aphrodisiaque, *ibid.* Diverses recettes pour préparer le haschischa, 218. Diverses propriétés du haschischa, 218 et suiv. Opinions de divers médecins et docteurs sur l'usage du haschischa, *ib.* Poursuites exercées contre ceux qui faisoient usage du haschischa, en Égypte, 220. Préparation du haschischa, nommée *okda*, 221. Punition infligée à ceux qui font usage du haschischa, 221. L'usage du haschischa s'introduit à Damas, *ibid.*; puis au Caire, *ibid.* Effets pernicieux du haschischa, *ibid.* Divers ouvrages pour et contre le haschischa, 243. Noms donnés au haschischa, 282. Arrêté du général français en Égypte contre le haschischa, 283.
Hamat, 302, 332.
Hasidéens, 307. Sont l'origine des Rabbanites et des Karaïtes, *ibid.* Ils sont les mêmes que les Esséniens, 324.
Hasidim, nom d'une secte chez les Juifs, 298. *Voyez* Hasidéens.
Hatzé, nom des rois d'Abyssinie, 458.
Haur, terrain marécageux, 73.
Hay. *Voyez* Djaï.
Hayyan. *Voyez* Abou-Merwan Hayyan.
Hémérobaptistes, secte chez les Juifs, 347. Sont les mêmes que les Purifiés, 346.
Herbes odorantes, employées pour dissiper l'ivresse, 381, 404.
Hérodiens, nom d'une secte des Juifs, 306, 345.
Héscham, fils d'Abd-almélic, fils de Merwan, 159.
Héscham, fils de Hakem, khalife d'Espagne. *Voyez* Mouayyad-billah.

Héscham II, surnommé Mouayyad, 410.
Hillel, 295.
Himyari, surnom du poëte Abou'lhaul, 46.
Hippocrate a connu le chanvre, 217.
Histoire. Critique nécessaire en écrivant l'histoire, 370 et suiv.
Holagou. Son expédition contre Bagdad, 61 et suiv.
Holwan. Israélites emmenés captifs à Holwan, 302. De qui Holwan a pris son nom, 331.
Holwan, fils d'Amran, fils de Khodhaa, 331.
Homaïdi. *Voyez* Abou-Abd-allah Homaïdi.
Honaïn, fils d'Ishak. Ce qu'il dit du chanvre et de sa graine, 218, 270.
Honouca, fête des Juifs, 289, 317.
Hormuz ou Hormouz, ville, 246. *Voyez* Ormus.
Hosam (Abou-Abd-allah), fils d'Abou-Séid. *Voyez* Abou-Abd-allah Hosaïn.
Hosaïn (Abou'lkasem), fils de Magrébi. *Voyez* Abou'lkasem.
Hosaïn, fils de Djewhar, 94. Surnommé Kaïd-alkowwad, 95. Est destitué, 100; consigné dans son hôtel, 101. La consigne levée, *ibid.* Il fuit avec ses enfans, 103; revient au Caire, *ibid.*; est mis à mort, 104.
Hosaïn, fils de Noman. *Voyez* Abou-Abd-allah Hosaïn, fils d'Ali, fils de Noman.
Hosaïn Wazzan, fils de Taher, 105. Est surnommé Amin-alomana, *ibid.* Il s'oppose aux profusions de Hakem, 106. Il est mis à mort, 109.
Hosaïni. *Voyez* Abou-Némi Hosaïni.
Hyrcan, 297. Il quitte la secte des Pharisiens, et embrasse celle des Saducéens, 298. Il prend Naplouse, 304.

I

Ibec. *Voyez* Moëzz-eddin Ibec.
Ibek le Dévitdar. *Voyez* Moudjahid-eddin.
Ibliz, nom donné au limon du Nil, 232.
Ibrahim, surnommé l'Imam, 17. Date de sa mort, 47. A sa mort les Abbasides adoptent le costume noir, 51.
Ibrahim Aba-aléwi, 456.
Ibrahim (Abou-Ishak). *Voyez* Abou-Ishak Ibrahim.
Ibrahim Djaki. *Voyez* Schéref-eddin Ibrahim Djaki.
Ibrahim, fils d'Abd-allah, tué à Bakhamri, 3, 35, 82.
Ibrahim, fils de Mahan (Abou-Ishak), 46. Date de sa mort, 47.
Ibrahim, fils de Mahdi, 57, 385, 409. Date de sa mort, 409.
Ibrahim Néschaï. *Voyez* Borhan-eddin Ibrahim.
Idjli. *Voyez* Abou'lhasan Moghith.
Ifât, 457. *Voyez* Djabarta.
Ikbal Khatouni, 91.
Ikbal Schérabi, 84, 91. Ce que signifie le surnom de Schérabi, 91.
Imam-eddin Yahya, 82, 89.
Impôts supprimés par Hakem, 94, 103, 104.
Imprécations contre les premiers compagnons de Mahomet. Hakem les fait écrire dans tous les lieux publics, 98. Il les fait effacer, 100. Il dé-

fend d'en prononcer aucune, 102, 107.
Intercalation chez les Juifs, 285. Comment nommée en hébreu, 309.
Interprète de l'Alcoran (L'). *Voyez* Abd-allah.
Iraki. *Voyez* Zeïn-eddin.
Irakiens, secte des Juifs, 307. Comment ils fixent le commencement des mois, 308.
Irbil, ville, 83, 90.
Irem, ville, 395.
Isa ben-Mansour, 52.
Isa, fils d'Ali, de la famille de Haschem, 74.
Isa, fils de Nestourès, 94, 185, 187.
Isa, fils d'Ibrahim. *Voyez* Mélic-Moaddham.
Isa, fils de Mousa, 82.
Isaac Nafcha, rabbin, 312.
Isawiens, secte chez les Juifs, 361. De qui ils prennent leur nom, *ibid.*
Isbahani. *Voyez* Abou-Isa Isbahani.
Isbahaniens, secte des Juifs, 307. De qui ils prennent leur nom, *ibid.*
Iscaf, nom de lieu, 327, 328.
Ishak, fils de l'imam Djafar, 228.
Ishak, fils d'Amran, médecin, 271.
Ishak, fils d'Ibrahim, de Mosul, 15, 46. Dates de sa naissance et de sa mort, 47.
Ishak, fils de Soleïman ou Salomon, médecin, 271.
Ishaki, canton du territoire de Bagdad, 62, 74.
Ismaïl le kadhi, 382, 383. Est peut-être Ismaïl, fils de Hammad, 404.
Ismaïl ben-Alkasem, ben Sowaïd Aïni (Abou-Ishak). *Voyez* Abou'latahia.
Ismaïl, fils de Hammad, 404, 405.
Ismaïl Mahzoumi. *Voyez* Tadj-eddin Ismaïl.
Ismaïl Mozéni. *Voyez* Abou-Ibrahim Ismaïl.
Ismaïl Ocbari, 307, 358.
Ismaéliens. Ils inquiètent les habitans de Kazwin, 82, 89. Leur destruction par les Mogols, 83.
Ispahan, ville autrefois appelée Djaï, 290, et Schahristan et Yéhoudiyyèh, 318. Ispahan nommée par Moïse de Chorène, 503.

J

Jaën, ville, 409.
Jannée. *Voyez* Alexandre Jannée.
Jaune, couleur affectée aux Juifs, 145, 146. Ce que signifient, dans l'Inde, les vêtemens de couleur jaune, 500.
Jean, fils de Mesué. *Voyez* Yahya, fils de Masawaih.
Jean, fils de Zacharie, tué, 295.
Jéhouda, fils de Schimoun, compilateur de la Mischna, 322.
Jéroboam, fils de Nabot, 302.
Jésus, fils de Marie, enlevé, 295.
Jeûne. Ordonnances de Hakem relatives au jeûne, 101. Divers usages relatifs au commencement et à la fin du jeûne chez les Musulmans, 161. Jeûne chez les Juifs, 315.
Jochanan, fils de Zaccaï, 295.
Joseph. Puits de Joseph, 187.
Joseph, fils de Gorion, cité, 306, 324, 346.
Juda, de la famille de Hillel, complète la Mischna, 295. Est le même que Makrizi nomme Annosi, 322.
Juif errant, 340.
Juifs. Ordonnances de Hakem, concernant les Juifs, 97, 105. Les Juifs poursuivis avec rigueur, 103

105. Assujettis dans les états musulmans à porter des marques distinctives dans leurs habits, 144. Hakem veut qu'elles soient noires, et pourquoi, 181. Leurs différentes ères, 284. Opinions et croyance primitive des Juifs, et changemens qui sont survenus parmi eux, 293. Transportés à Babylone par Nabuchodonosor, 294. Leur retour dans leur patrie, *ibid.* Nouvelle émigration des Juifs attachés à la maison de David; ils se retirent dans les contrées de l'Orient, *ibid.* Ceux qui demeuroient à Jérusalem se divisent en plusieurs sectes, *ibid.* Dispersés après la destruction de Jérusalem par Titus, 295. Ecole des Juifs de Tibériade, *ibid.* Sanhédrin des Juifs, 296. Origine des diverses sectes parmi les Juifs, 297. Leur dernière dispersion, 299. Les Juifs divisés en sept sectes après le règne de David, 305; divisés en trois sectes du temps d'Hyrcan, 306. Juifs d'Ispahan, de l'Irak, du Khorasan, de la Palestine, 307. Sectes des Juifs, selon Abou'lféda, 326; suivant Abou'lfaradj et d'autres écrivains, 345 et suiv.; selon la chronique des Samaritains, 348. Les Juifs font traduire la loi pour Ptolémée, 347. Ce que dit Schahristani des sectes des Juifs, 360 et suiv. Passage de Makrizi sur diverses coutumes des Juifs, 364 et suiv. Epoque de l'établissement des Juifs à Ispahan, 503.

Justice. Sens de ce mot, 349, 351, 353.

K

Kadarites, 351.

Kadhis. Changemens survenus dans leurs attributions, 387 et suiv.

Kafsi. *Voyez* Alem-eddin Kafsi.

Kahtaba, 375, 398.

Kahwa. Étymologie et sens de ce mot, 414, 415. Quelques personnes prononcent *kihwa*, 415. *V.* Café.

Kaïd. Ce que ce titre signifie, 127.

Kaïd-alkowwad, surnom donné à Hosaïn, fils de Djewhar, 95, 131.

Kaïm-biamr-allah. Ses démêlés avec Bésasiri, 236. Acte par lequel il déclare n'avoir point de droit au khalifat, 237.

Kaïrowani. *Voyez* Abou-Hanifa Noman Kaïrowani.

Kaïtbay, lieu près du Caire, 194.

Kaïs-Aïlan, 155.

Kaïsarièh, 274.

Kaïtbay. *Voyez* Moëzz-eddin Kaïtbay.

Kalat-alcabsch, 230.

Kalbi, surnom d'Ebn-Ammar. *Voyez* Abou-Mohammed Hasan Kétami.

Kalendéri. *Voyez* Mohammed Schirazi.

Kalendéris, sorte de moines, 263 et s.

Kansouh Gauri, sultan d'Égypte, 422. Son rescrit concernant l'usage du café, 437.

Karafa (Le petit), 194. Cimetière de Karafa, 208. Grand Karafa et petit Karafa, 238: Le petit Karafa nommé autrefois Sahra, *ibid.*

Karaïtes, nommés aussi Miſadiens et Aschmaiens, 287; appelés Bénou-Mikra, et pourquoi, 300. Leur doctrine, *ibid.* Leur usage pour déterminer les intercalations, 313. Tirent peut être leur origine des Saducéens, 324. Pourroient bien

être les Scribes des Évangiles, *ibid.* Fragment d'un livre de leur secte, publié, 325.
Karakousch, 202.
Karoun, rivière de Touster, 244.
Kaschouri, 185. *Voyez* Ahmed Kaschouri.
Kasem (Abou-Mohammed), fils d'Abd-alaziz. *Voyez* Abou-Mohammed Kasem.
Kasr-alkhould, palais des Abbasides à Bagdad, 25. Sa situation, 53.
Kasr-alschama, nom d'un château à Misr, 182, 232.
Kastélani. *Voyez* Koth-eddin Mohammed.
Kastilia, province d'Afrique, 243.
Kat, plante dont on fait une sorte de café, 419, 462. *Voyez* Café.
Kazani, nom d'un canal, 65.
Kazwin. Les habitans de cette ville inquiétés par les Ismaéliens, 82. Ils sont habituellement armés de poignards, 83.
Kazwini. *Voyez* Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed.
Keff, nom donné au haschischa, 214, 217, 261.
Keïs ou Kisch, île, 246.
Kémal-eddin Abou-Hafs Omar, auteur d'une Histoire d'Alep, 75.
Kerwasch, 183.
Kétami. *Voyez* Abou-Ali Djafar.
Ketboga. *V.* Mélic-aladel Ketboga.
Khaïdari. *Voyez* Kotb-eddin Mohammed.
Khaïr. *Voyez* Abd-allah Khaïr.
Khaïr-beg Mimar, pacha de la Mecque, 423. Ce qu'il fait contre l'usage du café, 423 et suiv., 430 et suiv.
Khalifes. Ceux de la maison d'Omayya étoient très-puissans, 80. La puissance des quatre premiers khalifes étoit plus spirituelle que temporelle, 79. Simplicité de leur extérieur, *ibid.* Khalifes Abbasides; étendue de leur empire, 81. Foiblesse de leur gouvernement, *ibid.* Les derniers khalifes réduits à une ombre de pouvoir, 83, 84.
Khalil Safadi. *V.* Salah-eddin Khalil.
Khamsin. Prière du khamsin, 101, 162.
Khamsin des Juifs, 292.
Khams-wodjouh, belvédère au Caire, 206, 224, 228.
Khatiri. Djami de Khatiri, 278. *Voyez* Hadji Mohammed.
Khila ou Khilat. Ce que c'est, 55.
Khitab, nom de la fête de la Pentecôte, 292, 321.
Khom-gadir, 193.
Khotba, 84.
Khowarezm (Rois du), 85.
Kihwa. *Voyez* Kahwa.
Kippor, fête des Juifs, 288, 316.
Kiptchaki. *Voyez* Beïlak Kiptchaki.
Kirat. Sa valeur, 55.
Kisch. *Voyez* Keïs.
Kischériyya, café fait avec la seule coque du bounn, 412.
Kobbat-alhawa, belvédère au Caire, 206, 228.
Komama, église démolie par Hakem, 103, 172.
Konnab, ou chanvre, 211.
Konout, formule de prière, 162.
Korkamas Naséri, 430 et suiv.
Kortoubi. *Voyez* Ebn-Abd-rabbihi.
Kotb-eddin Mohammed Khaïdari, 116.
Kotb-eddin Mohammed Touzéri, fils d'Ahmed, auteur d'un ouvrage sur le haschischa, 243. Surnommé aussi Kastélani et Magrébi, *ibid.*

Kotb-eddoula. *Voyez* Abou'lhasan Ali, fils de Félah.
Kothbay, émir, 424.
Kousan, nom de lieu, 330.

L.

Lakhm, 155.
La-mésasiyyèh, nom donné aux Samaritains, 305, 343. Origine de ce nom, 339, 340.
Legs ou donations pieuses en Égypte, 189 et suiv.
Leïth, fils de Saad, 495.
Léwata, peuplade africaine, 99, 495.
Lin. Épluchures du lin employées en guise de monnoie, 251.
Lions. Rue des Lions, 228.
Locam, montagne de Syrie, 341.
Logique, 467.
Loi de Moïse, traduite pour Ptolémée, 347, 348.
Louk, lieu voisin du Caire, 227, 272 et suiv. Porte de Louk, 267, 272.
Lupins. Hakem punit ceux chez qui on avoit trouvé des lupins, 103. Prohibés par Hakem, 172 et suiv. Boulettes de lupin, 174 et suiv. Lupins nommés *embabèn*, et pourquoi, 177.

M

M substitué au B par quelques tribus arabes, 407.
Maan, fils de Zaïdèh, 46.
Magrébi. *Voyez* Abou'lkasem Hosaïn, Kotd-ebdin Mohammed, et Abd-alnébi.
Mah. Ce que ce mot veut dire, 330.
Mahadiyya, ville, 496; fondée par Obeïd-allah, *ibid.*
Mah-albasra, 330.
Mah-alcoufa, 330.
Mahalli. *Voyez* Abou'ltaher Mahallí.
Mahani, ou les deux Mahs, 330.
Mahdh, surnom d'un descendant d'Ali, 35.
Mahdi, khalife, 56. *Voyez* Mohammed Mahdi.
Mahmoud, roi d'Ormus. *Voyez* Schéhab-eddin Mahmoud.
Mahmoud (Bedr-eddin) Aïni. *Voyez* Bedr-eddin Mahmoud.
Mahomet. Fête de la naissance de Mahomet, 476.
Mahomet Rabadan, 165.
Mahzoumi. *Voyez* Tadj-eddin Ismaïl.
Maïsour, eunuque, 95.
Maka, lieu dépendant de Barka, 495.
Makam ou Makam-Ibrahim, lieu à la Mecque, 430, 476.
Makarites, secte chez les Juifs, 362.
Makriz, quartier de Baalbec, 121.
Makrizi (Takiyy-eddin Ahmed). Extraits de sa *Description historique et topographique de Misr et du Caire*, 93 et suiv. Sa vie, 112 et suiv. Catalogue de ses ouvrages, 116 et suiv. Pourquoi nommé Makrizi, 121. Son père nommé aussi Makrizi, *ibid.* Date de la naissance de Makrizi, 122. Reproches faits à Makrizi par un de ses biographes, 124. Extrait de Makrizi concernant les Juifs, 284 et suiv. Autre passage du même sur ce sujet, 364 et suiv. Extrait de son ouvrage intitulé *Introduction à la connoissance des dynasties royales*, 484 et suiv. Son ouvrage intitulé *Mokfa*, 490.
Maks, 206. Les églises sur le chemin de Maks détruites par Hakem, 102. Ce que c'est que Maks, 171. Ce

lieu nommé auparavant Omm-dénin, *ibid.* Djami de Maks, 206. Jardin de Maks, 227.
Malec, disciple d'Anan, 308.
Malec, fils d'Anas, auteur du Mouatta, 378, 400. Se nommoit Abou-Abd-allah, *ibid.*
Malec Abou-Safwan, 256.
Malec Farèki, fils de Saïd, kadhi, 100, 201. Il est mis à mort, 109.
Malékites, secte des Juifs, 307. Sont les disciples de Malec, 308.
Mamoun, fils de Haroun Raschid, 13. Substitue le costume vert aux habits noirs, 49, 50. Un chrétien nommé gouverneur d'une ville par Mamoun, *ibid.* Nature de ses relations avec Yahya, fils d'Actham, 381. Ce qu'on raconte de son aventure avec Bouran, 383.
Manassé, gendre de Sanaballat, grand prêtre des Samaritains, 304.
Mankala, sorte de jeu, 431, 477.
Mansour, khalife, 37.. Sa parcimonie, 2, 379, 401. Bagdad, construite par Mansour, 68. Il n'a pas joui d'un règne paisible, 81.
Mansour (Abou-Ali). *Voyez* Hakem-biamr-allah.
Mansour, fils d'Abou-Amer, 159.
Mansour, autrement Ebn-Abdoun. *Voyez* Ebn-Abdoun.
Marasch, ville, 95, 130. Nommée autrefois *Germanicia*, 130.
Mardochée, 290, 291.
Mariage. Cérémonies du mariage chez les Juifs, 367 et suiv.
Maristan, ou hôpital, 191.
Marouf Carkhi. Son tombeau, 66.
Masoud, fils de Kouti, nommé souverain de Mosul par Argoun, 32.
Masoud, fils de Togtékin, 456.
Masoudi, canal, 73.
Masoudi. Ce qu'il dit des Samaritains, 341 et suiv. Abrégé de sa vie, 352 Ses ouvrages, 353, 354. Cité, 379.
Masouyin, nom d'une vallée en Afrique, 495.
Matthæus Sylvaticus, médecin, 449.
Mausili. *Voyez* Takiyy-eddin Mausili
Mazen, nom de diverses tribus arabes 405, 407.
Mazéni. *Voyez* Abou-Othman Becr.
Mecque (La). Usage du café à la Mecque, 422 et suiv.
Médine. Usage du café à *Médine*, 422
Méhamizi, 278.
Mehrani. *Voyez* Seif-eddin Belbai Mehrani.
Mekki. *Voyez* Tadj-eddin Abd-alwahhab Mekki, et Fakhr-eddin Mekki.
Mélamétis, sorte de moines, 263, 266.
Mélic-aladel Ketboga, sultan, 208, 24.
Mélic-alaschraf Schaban, fils de Hosaïn, sultan, 209.
Mélic-alcamil rétablit en Égypte la fabrication des monnoies de cuivre, 249.
Mélic-aldhaher Barkouk, 115, 155.
Mélic-aldhaher Bibars, 505.
Mélic-alnaser Faradj, 115, 393
Mélic-alnaser Hasan, fils de Maammed, fils de Kélaoun, 265
Mélic-alnaser Mohammed, fils de Kélaoun, fait creuser le canal Naséri, 208, 223, 278.
Mélic-alsaléh Nedjm-eddin Ayoub, 274.
Mélic Moaddham Isa, fils d'Ibrahim, 31, 32.
Méliki, 32.
Méloukhia. Défense faite par Hakem d'en manger, 97. Contraventions à

cette défense punies, 103. Raison de cette défense, 181.
Ménahem, imposteur juif, 363. Son aventure, 364.
Menschat-alfadhil, nom d'un jardin, 233, 505.
Menschat-almehrani, 278, 505.
Méraga, lieu près du Caire, 227, 232. Ce que signifie ce mot, 501.
Merschédi. *Voyez* Nésim-eddin.
Merwan le jeune, fils d'Abou'ldjanoub, poëte, 46.
Merwan, fils d'Abou-Hafsa, poëte, 14. Date de sa mort, 45. Ses noms et surnoms, *ibid.* Son poëme en l'honneur de Maan, fils de Zaïdèh, 46.
Merwan, fils de Hakem, 46.
Mésa, lieu a la Mecque, 434, 478.
Meschaéli, nom donné au bourreau en Égypte, 201. Taxe des meschaélis, 202.
Mschhed de Néfisa. *Voyez* Sitt-Néfisa.
Mène, contrée nommée مسكن par les Arabes, 73.
Mérkan, contrée, 73.
Meour, eunuque de Haroun Raschid, 2, 28.
Mesres des Arabes, 56.
Méza, peuplade africaine, 99.
Miel Hakem défend d'en vendre, 12.
Milaens, nommés aussi Karaïtes et Asmaïens, 287, 300. Pourquoi ainsi nommés, 313. Comment ils fixent le commencement des mois, 287 312.
Mimar. *Voyez* Khaïr-beg.
Mimiyj, poëme d'Abou-Faras, 5. Pourquoi nommé ainsi, 38.
Minhadilbeyan, livre de médecine, 433. Il y est fait mention du bounn, *ibid.*
Minyet-Boulak, 504.
Minyet-Schiradj, 278. *Voyez* Minyet Siradj.
Minyet-Siradj, 230, 239.
Mischna de Moïse, 293. Copies de la Mischna, *ibid.*; transportées dans l'Orient avec les Juifs, du temps du roi Joachim, *ibid.*; rapportées lors du retour des Juifs dans leur patrie, 294. Les exemplaires de la Mischna emportés de nouveau par les Juifs, lors de leur seconde émigration, *ibid.* Autre Mischna composée par Schammaï et Hillel, 295; achevée par Juda de la famille de Hillel, *ibid.* Auteurs de la Mischna, 322.
Moafi. *Voyez* Abou'lfaradj Moafi.
Moafir, tribu arabe, 238.
Moallaka, nom d'une église à Misr, 182.
Modhaffer-eddin Ali Coutchuk, 84. Nommé par Deguignes, Malec el-Modhaffer Tekieddin Koukbéri, fils d'Ali, 91. Monnoies de ce prince, *ibid.*
Modhaffer Sakali ou Saklabi, 196.
Moëzz-eddaula, fils de Bowaih, 327.
Moëzz-eddin Ibec, sultan des Mamlouks, 114.
Moëzz-eddin Kaïtbay, 433.
Mofarradj, fils de Dagfal, fils de Djerrah. *Voyez* Ebn-Djerrah.
Moflih Lihyani, 97.
Moghith. *Voyez* Abou'lhasan Moghith.
Mohammed (Abou-Abd-allah) Kazwini. *Voyez* Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed.
Mohammed (Abou-Amer) Moaféri. *Voyez* Abou-Amer Mohammed.

Mohammed (Abou'lazhar). *Voyez* Nasir-eddin, fils de Mouakid.
Mohammed (Abou'lbérécat). *Voyez* Saad-eddin Abou'lbérécat Mohammed.
Mohammed (Abou'lkasem). *Voyez* Abou'lkasem Mohammed.
Mohammed (Abou'lmaali). *Voyez* Ebn-Meïlak.
Mohammed (Abou-Némi), schérif de la Mecque. *Voyez* Abou-Némi Mohammed.
Mohammed (Abou-Taleb), fils d'Alkami. *Voyez* Mouayyad-eddin Mohammed.
Mohammed Bagdadi. *Voyez* Abou-Taher Mohammed.
Mohammed ben Abd-allah Mahdh, surnommé l'Ame pure, 3, 35, 81. *Voyez* Mohammed Mahdi.
Mohammed ben-Khazim. *Voyez* Abou-Moawia.
Mohammed Birouni. *Voyez* Abou-Rihan Mohammed.
Mohammed Bosti. *Voyez* Abou-Hatem Mohammed Bosti.
Mohammed Bou-alévi. *Voyez* Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed Bou-alévi.
Mohammed Cadhim. *Voyez* Abou-Fodhail Mohammed.
Mohammed Camil, 396.
Mohammed Dhabhani. *Voyez* Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed.
Mohammed Dimaschki, f. d'Ali, 213
Mohammed Djéwani, 504.
Mohammed Djihani, le même qu'Alscïd alschérif, 443.
Mohammed, fils d'Ali, fils de Tabatéba, 30.
Mohammed, fils d'Arrak. *Voyez* Sidi Mohammed.
Mohammed, fils du Djoucandar. *Voyez* Nasir-eddin Mohammed.
Mohammed, fils d'Ibrahim, surnommé l'Imam, 17.
Mohammed, fils de Kélaoun. *Voyez* Mélic-alnaser Mohammed.
Mohammed, fils d'Élyas, kadhi d'Égypte, 426. Il approuve l'usage du café, 427.
Mohammed, fils de Mohammed, roi de Bahreïn, 212.
Mohammed, fils de Nomaïr, 95, 137, 200. Portoit le surnom d'Abou-Abd-allah, 200.
Mohammed, fils de Saïd, du Magreb, 250.
Mohammed Hadhrami, surnommé Afdhal, 418.
Mohammed Harrawi. *Voyez* Nasir-eddin Mohammed.
Mohammed Hasani, fils d'Ahmed, fils d'Alawra, 192.
Mohammed Khatiri. *Voyez* Hadji Mohammed.
Mohammed (Kotb-eddin) Khaïdari. *Voyez* Kotb-eddin.
Mohammed Mahdi, fils de Mansour, 372. Se charge d'habiller les domestiques de Mansour, 379.
Mohammed Mahdi, surnommé l'Ame pure, 375, 398. *Voyez* Mohammed ben-Abd-allah Mahdh.
Mohammed Motasim, 396.
Mohammed, neveu de Makrizi, 112.
Mohammed Nédjaisi. *Voyez* Schems-eddin Mohammed.
Mohammed (Sabr-eddin). *Voyez* Sabr eddin Mohammed.
Mohammed (Schems eddin). *Voyez* Schems-eddin Mohammed.
Mohammed (Schems-eddin), fils de Saïg. *Voyez* Schems-eddin.

Mohammed Schirazi Kalendéri, 215.
Mohammed Seddjad, 372.
Mohammed Touzéri. *V.* Kotb-eddin Mohammed.
Mohammed Warrak. *Voyez* Abou'lfaradj Mohammed Warrak.
Mohawwil, édifice qui faisoit partie du palais des khalifes au Caire, 139.
Mohawwil, village près Bagdad, 68.
Mohsin Schéhabi, 504.
Mohtésib. Ses fonctions, 468 et suiv.
Mohy-eddin Abou-Zacaria Yahya. *Voyez* Nawawi.
Mois des Juifs, 284. Diverses opinions parmi eux sur la manière de fixer le commencement des mois, 285 et suiv., 308, 311. Fêtes et jeûnes de chaque mois, 288 et suiv.
Moïse, fils de Maïmoun, 297. Son livre intitulé *le Guide*, *ibid.* Il a rendu les Juifs rabbanites athées, 299, 300.
Mokauna, 49.
Mokfa, titre d'un ouvrage de Makrizi, 117, 490, 491.
Moktana. *Voyez* Boha-eddin Ali.
Molaheds ou Ismaëliens de Perse, 221, 280. *Voyez* Ismaëliens.
Monnoies : Traité des monnoies musulmanes de Makrizi, 117, 123. Altération des monnoies d'argent à Bagdad, 248. Rognures d'or substituées aux dirhems, *ibid.* Monnoies d'argent frappées par le khalife Abbaside Mostanser-billah, 247 et suiv. Monnoies de cuivre ou fels, fabriquées par Mélic-alcamel, 249. Pains employés à Bagdad en guise de menue monnoie, 250. Monnoie de papier à la Chine, 251. Coquillages employés pour monnoie, *ibid.* Les œufs de poule, le son séparé de la farine, et les épluchures du lin, substitués à la menue monnoie, *ibid.* Monnoie de cuir, 254. Amandes et fèves de cacao employées en guise de monnoie, *ibid.*
Morgan (J.), auteur du *Mahometism fully explained*, cité, 144, 165 et suiv.
Mortifiés, nom d'une secte des juifs, 306. Appelés aussi Nazaréens, 346.
Mosab, fils de Zobéir. Sa mort, 73. Son tombeau, *ibid.*
Mosalla, 107, 191.
Mosawwir, fils de Mohammed, 42.
Moscharref-eddaula, 183.
Moschidd. *Voyez* Seïf-eddin Ali.
Moslim, auteur d'un recueil de traditions, 408.
Mostâdhi-biamr-allah, 237.
Mostanser-billah, khalife Abbaside, 84. Fait frapper des dirhems, 247.
Mostanser-billah, khalife d'Égypte, reçoit des présens de Bésasiri, 207.
Mostanser-min-aada-allah. *Voyez* Abou-Racwa.
Mostanséri, canton de l'Irak arabi, 359.
Mostasem. Sa vie, 58 et suiv.
Mosul. Souverains de Mosul sous les Mogols, 32.
Motamid-ala-allah, 410.
Motasem, khalife, 81. Son expédition contre Amouria, *ibid.* et 88.
Motasem. *Voyez* Mohammed Motasim.
Motazales, 351.
Motazz, khalife. Garnit le premier d'ornemens d'or ses habits et ses équipages, 381.
Motenabbi, cité, 340.
Motenabbib, nom qu'on donne dans

le Magreb au poëte Moténabbi, 184.
Motéwakkel. Il donne à chacun de ses fils deux drapeaux, 51.
Motéwakkéliyya, herbe potagère. Hakem défend d'en manger, 97, 147. Raison de cette défense, 181.
Mouatta, ouvrage de Malec, 378, 401.
Mouayyad, surnom de Héscham II, 410.
Mouayyad-billah. *Voyez* Abou'lkasem Mohammed.
Mouayyad-eddin Abou-Taleb Mohammed, fils d'Alkami, 58, 61. Sa bibliothèque, 65. Accusé de trahison, 66.
Mouayyad-billah Héscham, khalife d'Espagne, 159.
Mouchtéhed. *Voyez* Moudjtéhed.
Moudjtéhed. Ce qu'on entend par-là, 169 et suiv.
Moudjahid-eddin Ibek, 62.
Mouëddhins, 102.
Mousa Cadhem, 37.
Mousa Djawad. Sa confession ou chapelle sépulcrale, 68.
Mousa, fils d'Abd-allah Mahdh, 36. Surnommé Djaun, 37.
Mousa, fils de Djafar. Raschid le fait prendre et mettre à mort, 6.
Mousa, frère d'Ahmed ben Touloun, 52.
Mousa Hadi. *Voyez* Hadi.
Mousca, chef d'une secte chez les Juifs, 362.
Mouscawites, secte chez les Juifs, 362.
Mowaffek, fils de Motéwakkel, 83. Il se nommoit Talha, 90.
Mozeïna, fille de Calb, 405.
Mozéni, le hafedh, 382. *Voyez* Abou-Ibrahim Ismaïl. Origine du nom de Mozéni, 405.
Multézem, lieu à la Mecque, 430, 476.
Myrobalanier. Son nom en arabe, 258.

N

Nadjaschi, nom des rois d'Abyssinie, 458.
Nafcha. *Voyez* Isaac Nafcha.
Nahr-almélic, 62, 74, 77.
Nahr-Isa, 62, 66, 74, 77. De qui ce canal a pris son nom, 74. Nommé anciennement la rivière de Rofaïl, *ibid.*
Nahr-Sarsar, 77.
Nahréwan, ville, 70, 326 et suiv. Autre ville de ce nom en Afrique, 393 et s. Nahréwan, au confluent de l'Ab-zal et du Tigre, 328.
Nahréwani. *Voyez* Abou'lfaradj Moafi.
Naïm, 411.
Nairon (Fauste), cité, 461.
Naplouse, ville des Samaritains, 303, 343. Prise par Hyrcan, 304.
Naser, canal de Naser. *Voyez* Naséri.
Naser-eddin Abou'lmaali Mohammed, le même qu'Ebn-Meilak. *Voyez* ce mot.
Naser-eddin, fils de Meilak, 419.
Naséri, canal, 208, 223.
Nasir-eddin. *Voyez* Yazouri.
Nasir-eddin, fils de Monakid, 247. Ses noms et surnoms, *ibid.* Vizir de Mostanser-billah, *ibid.*
Nasir-eddin Mohammed, fils du Djoucandar, 278.
Nasir-eddin Mohammed Harrawi, 115.
Nasir-eddin Tousi, 268.
Nasir-liddin. *Voyez* Yazouri.
Nasr ben-Sayyar, 41.

Nawawi, docteur célèbre, 164, 257. Ses noms et date de sa mort, 164. Sur le tombeau est en vénération, 165.
Nazaréens, secte chez les Juifs, 345. Sont les mêmes que les Moraïsés, 346.
Néâim. *Voyez* Abou'lfaradj Mohammed Warrak.
Nédjanési. *Voyez* Schems-eddin Mohammed.
Nedjm-eddin Maléki, kadhi, 432, 434. Il condamne l'usage du café, 435.
Nédjm-eddounya-wedcin. *Voyez* Abou-Némi Hosaini.
Néfisa. *Voyez* Sitt-Néfisa.
Néhari, canton du Yémen, 480.
Néhawend. Israélites, emmenés captifs dans cette ville, 302. Détails sur cette ville, 330.
Néschaï. *Voyez* Borhan-eddin Ibrahim.
Nésim-eddin Merschédi, 432. Son nom est Abd algani, 435. Il condamne le café, *ibid.*
Nézar. *Voyez* Aziz-billah.
Nihréwan. *Voyez* Nahréwan.
Nil. Ce qu'on entend par le grand Nil, 229. Changemens survenus dans le cours du Nil, 231. Limon du Nil, nommé *ibliz*, 232.
Nisabour. *Voyez* Nischabour.
Nischabour, ville, nommée aussi Nisabour et Nischawar, 210, 245. Nischabour, distinguée de Nischawar, *ibid.*
Nischawar. *Voyez* Nischabour.
Nischawéri, 115.
Noir (Le), couleur des Abbasides, 49. Drapeau noir, insignes de l'héritier du trône chez les Abbasides, 51. Couleur noire, affectée aux Juifs et aux Chrétiens, et pourquoi, 181.
Noman, fils de Mondar, 79.
Noman El-roumani. *Voyez* Abou-Hanifa Noman Kairowani.
Nomanyyeh, nom de lieu, 328, 330.
Noms dans lesquels entrent les mots *dîn* et *daule*. Leur origine, 448.
Nosairites. Ouvrage manuscrit relatif à cette secte, 37.
Notaires. Leurs fonctions, 30 et suiv.
Nour-eddin Abou'lhasan Ali Garnati. *Voyez* Ebn-Sid.
Nour-eddin Ahmed Adjemi Cazérouni, médecin, condamne le café, 433. *Voyez* Hakimani.
Nour-eddin, fils de Naser, 436. Il prend la défense du café, *ibid.*
Neuschh, timbalière du khalife Mostanser, 207. Son tombeau, 208. *Voyez* Timbalière.
Nuits célébrées par les Turcs, 452. Nuits du jeudi au vendredi et du dimanche au lundi, 464.

O

Obeid-allah Omari, 400.
Observatoire (L'), lieu près du Caire, 230.
Ocbari. *Voyez* Abou-Mousa et Ismaïl.
Ocbariens, secte des Juifs, 307. De qui ils prennent leur nom, *ibid.*
Œufs de poule, employés pour monnoie, 251.
Okaïl, espion de Hakem, 197.
Okba, fils de Nafi, 495.
Okbara, ville, 358, 359.
Okda, nom donné à une certaine préparation du haschischa, 221. Sens de ce mot, 280.
Omar le scheïkh, disciple de Schadhéli, 481 et suiv.

Omar, surnommé Walschrama, 457.
Omar (Abou-Hafs). *V.* Kémal-eddin.
Omar Ba-aléwi, 456.
Omar Balkini. *Voyez* Seradj-eddin Omar.
Omar, fils de Farcdh, cité, 450.
Omar, fils de Khattab. Traits de sa vie, 79, 80, 88.
Omari, 377, 400. *Voyez* Scheïkhou.
Omayya, 88.
Omm-dénin, ancien nom de Maks, 171.
Onsarat, nom de la fête de la Pentecôte, 292, 321.
Ormâwi, 70.
Ormiya, ville, 70. Lac d'Ormiya, *ibid.* Nommé aussi lac Schahi, *ibid.*
Ormus. Roi d'Ormus, 212, 246. Ville d'Ormus ou Hormuz, 245.
Osséens, les mêmes que les Esséniens, 345.
Ossénicns, les mêmes que les Esséniens, 345.
Othman, fils d'Affan, 79. Sa maison à Médine, 89.
Ousab, canton du Yémen, 480, 482.
Ouweïs, 280.
Ozaïr. *Voyez* Esdras.

P

Pagne ou foute, 195.
Pâque, fête des Juifs, 291.
Patriotisme, 388, 389.
Pentecôte, fête des Juifs, 292. Divers noms de cette fête, *ibid.* et 320. Comment on compte les cinquante jours de Pâque à la Pentecôte, 320.
Père des khalifes (Le). *Voyez* Ali.
Perle (La), nom d'un belvédère, 227.
Pharisiens. Leur doctrine, 198, 306; abandonnée par Hyrcan, 198. Leur origine, 324.
Poids des Arabes, 56. *Traité des poids et mesures* de Makrizi, 117, 123.
Poissons sans écailles. La pêche et la vente en sont défendues par Hakem, 98. Deux côtes d'un cétacé placées dans le grand portique du palais des khalifes, au Caire, 125, 500.
Porte d'or, au Caire, 206. Porte du Pont, 127. Porte de Louk, *ibid.* Porte de Misr, 206, 227. Porte de Zoweïla, 240, 497.
Portique (Le). La loi de Moïse y est traduite en grec, 347.
Portique (Le grand), dans le palais des khalifes, au Caire, 125.
Pour, jeûne et fête des Juifs, 290, 318.
Pourim. *Voyez* Pour.
Préparation des médicamens, titre d'un traité de médecine, 218. Ce qui y est dit des usages du chenevis et du haschischa, *ibid.*
Prétérit. Il est employé en arabe pour le présent, 44, 49, 53.
Prière de la saison nommée khamsin, 101, 161. Prière de la matinée الضحى, *ibid.* et 162 et suiv. Prière nommée térawih, *ibid.* et 167, 168. Prière des funérailles, 102. Prière tecbir, *ibid.* Formule d'appel à la prière, *ibid.* Divers rites de la prière chez les Musulmans, *ibid.* et 162. Prière du soleil levant, 163.
Prince des commentateurs (Le). *Voyez* Ebn-Abbas.
Prolégomènes historiques. *Voyez* Ebn-Khaldoun.
Proximus (Grand), nom de dignité 172.
Ptolémée, fait traduire les livres de la

loi par les Juifs et les Samaritains, 347. Il donne gain de cause aux Samaritains, 348.
Purifiés, nom d'une secte chez les Juifs, 306. Autrement appelés Héménobaptistes, 346.

R

Rabadan. *Voyez* Mahomet Rabadan.
Rabbanites. Ils règlent le commencement des mois par le calcul, 285. Origine et motifs de cet usage, 286. Nommés Bénou-misenno, 299. Leur doctrine, *ibid.* Ce qu'ils enseignent sur l'impureté légale des femmes, 308.
Rafi, fils de Leith, fils de Nasr, fils de Sayyar, 7, 41.
Raisins secs, prohibés par Hakem, 104. Raisins frais, également défendus, 105. Manière de crier le raisin au Caire, 233.
Ramah, ville du Khorasan, 210, 245.
Ramasah, ville, 245.
Raschid. Pourquoi il renversa les Barmékides, 372 et suiv. Étoit incapable de boire du vin, 377 et suiv. Sa piété, *ibid.*
Raschida. Djami de Raschida, 96, 138.
Raudha. Ile de Raudha, et ses divers noms, 229.
Razès, 271.
Rebi, père de Fadhl, 28. Ses noms et surnoms, 56. Sa mort, *ibid.*
Reïdan, eunuque, 131. Sa mort, 139. Mosquée de Reïdan, *ibid.*
Reïs, titre donné à Fahd, fils d'Ibrahim, 95.
Réka ou Rikat. Ce que ce mot signifie, 54.
Reschid. *Voyez* Abou'lfotouh Hosaïn.
Rey, nom d'un lieu à la Mecque, 420, 463.
Rhétorique. Traité de cet art, intitulé نهج البلاغة, 66.
Ricabis ou valets de pied, 99.
Rif, contrée de l'Égypte, 251.
Rika, sorte de caractère d'écriture, 70.
Robe taillée, 87.
Roboam, fils de Salomon, 302.
Rofaïl, 74. Rivière de Rofaïl, *ibid.*
Rognures de métal employées pour monnoies, 247 et suiv.
Rokhadji. *Voyez* Abou-Ali Rokhadji.
Roquette. Hakem défend d'en manger, 97. Raison de cette défense, 181.
Rosafa, nom d'un quartier de Bagdad, 54.
Roudhbar. Villes de ce nom, 160.
Roudhbari, 160.
Rouge, couleur affectée aux Samaritains, 145, 146.
Roum. Rue de Roum, au Caire, 102.
Rouschan, nom d'une secte des Samaritains, 305.
Rowaïfa, nom d'homme, 495.

S

Saad-eddin Abou'lbérécat Mohammed, 457. Date de sa mort, *ibid.*
Saadias. Ses opinions, 351, 356. Ses ouvrages, 357.
Sabr-eddin Mohammed, 457.
Sadoc, 298, 307.
Sadr-eddin Ali, fils de Nayyar, 59, 60.
Saducéens. Leur doctrine, 298, 306. Origine de leur nom, *ibid.* et 324. Hyrcan embrasse leur secte, 298.
Safadi. *Voyez* Salah-eddin Ibec.

Safiyèh, nom de lieu, 327, 328.
Safiyy-eddin Abd-almoumen, cité, 331.
Safiyy-eddin Abd-almoumin Ormawi, 59.
Sagani, auteur d'un dictionnaire arabe, 66.
Sahih, nom donné à quelques recueils de traditions, 408.
Sahra, lieu près du Caire, 194, 238.
Saïd-eddaula, petit-fils de Seïf-eddaula, 128.
Saïd Fayyoumi, 351, 356.
Sakali. *Voyez* Modhaffer Sakali.
Sakhawi. *Voyez* Abd-alrahman Sakhawi.
Saklabi. *Voyez* Modhaffer Sakali.
Saladin établit en Égypte un monastère pour les sofis, 271.
Salah-eddin, docteur, 434. Il condamne le café, 435.
Salah-eddin, fils de Magrébi, 274.
Salah-eddin Khalil Safadi, auteur d'un dictionnaire des hommes célèbres, 114.
Salih Roudhbari, fils d'Ali, 100. Il reçoit un titre honorifique, 102. Il est destitué, *ibid.*; mis à mort, 103.
Samarie. Fondation de cette ville, 302. Prise par Sennachérib, *ibid.*
Samaritains (Les) obligés comme les Juifs à porter des marques distinctives dans leurs vêtemens, 145, 146. Diverses opinions sur leur origine, 301 et suiv. Prononcent mal plusieurs des lettres hébraïques, 303. Pourquoi nommés Samaritains, *ibid.* Bâtissent un temple sur la montagne appelée Tor-béric, *ibid.* Leur doctrine, 304. Habitent Naplouse, et sont nombreux en Syrie, *ibid.* Ce sont eux qui crient, *Ne me touchez pas*, 305. Ils sont divisés en deux sectes, *ib.* Surnommés La-mésasiyyèh, *ibid.* Chroniques des Samaritains, 333 et suiv. Conduite d'Alexandre envers les Samaritains, 337 et suiv. Ce que Masoudi dit des Samaritains, 343 et suiv. Ce qu'en dit Abou'lféda, 344. Les Samaritains font traduire la loi pour Ptolémée, 347. Ce que dit Schahristani des Samaritains, 363.
Samérek, fils de Cafarca, fils de Rei, auteur des Samaritains, 301.
Saméri fabrique le veau d'or, 339.
Samuel, fils de Tibbon, 323.
Samuel le Petit, docteur juif, 312.
Sanaballat obtient d'Alexandre la permission de bâtir un temple, 303. Il construit ce temple, *ibid.* Marie sa fille à Manassé, 304. Récit de son entrevue avec Alexandre, suivant la chronique des Samaritains, 333 et suiv.
Sanbati. *Voyez* Schéhab-eddin Ahmed Sanbati.
Sandal le Noir, 97.
Sandjar, fils de Mélicschah, 83. Dates de sa naissance et de sa mort, 90.
Sandjar Schodjaï. *Voyez* Alem-eddin Sandjar.
Sanhédrin, 296.
Sapor transporte les Juifs de l'Arménie à Ispahan, 503.
Sarat, nom d'un canal, 66, 67, 69.
Sarsar, nom de deux villages, 77.
Saule. Ses noms en arabe, 258 et suiv. Les poëtes comparent au saule la taille de leur maîtresse, 259.
Sauvegarde. Lettres de sauvegarde données par Hakem, 98, 99, 103. Formule de ces lettres, 157.

Schabau (Mélic-alaschraf) oblige les descendans de Mahomet à se distinguer par la couleur verte, 51. *Voy.* Mélic-alaschraf.
Schadhéli. *Voyez* Ali Schadhéli.
Schadjéréti. *Voyez* Anbar Schadjéréti.
Schahi, nom d'un lac, 70.
Schahik, 38.
Schahinschah. *Voyez* Afdhal Schahinschah.
Schahristani. Son traité des religions et des sectes, 360. Ce qu'il dit des Juifs, 360 et suiv.
Schamniaï, 295.
Schahristan, 318.
Schahrischtan, 307, 308.
Scharischtaniens, juifs, disciples de Scharischtan, 307.
Schatita. *Voyez* Schotaïta.
Schébib, père de Kahtaba, 398.
Scheddad. Fables à son sujet, 395.
Schéhab-eddin, gardien des lieux saints à la Mecque, 432.
Schéhab-eddin Adhraï, 115.
Schéhab-eddin Ahmed Fasi, 393.
Schéhab-eddin Ahmed Awhadi. *Voyez* Ahmed (Schéhab-eddin) Awhadi.
Schéhab-eddin Ahmed Sanbati, 426, 427. Il désapprouve l'usage du café, *ibid.*
Schéhab-eddin Dhabhani. *Voyez* Djémal-eddin Abou-Abd-allah Mohammed.
Schéhab-eddin, fils d'Abd-algaffar, 416. Ce qu'il dit sur l'histoire du café, 416 et suiv.
Schéhab-eddin Mahmoud, roi d'Ormus, 246.
Schéhabi. *Voyez* Mohsin Schéhabi.
Schehriar, vaincu par le roi d'Ormus, 246.
Schehrzour, 70.
Schems-eddin, kadhi de Kazwin, 83.
Schems-eddin Mohammed, fils de Saïg, 113, 115.
Schems-eddin Mohammed, khatib à la Mecque, 422.
Schems-eddin Mohammed Nedjanési, 115.
Shérabi. *Voyez* Ikbal.
Schéref-eddin Abd-allah, fils de Djouzi, 61.
Schéref-eddin Abou'lkasem Ali, fils de Mouayyad-eddin Mohammed, 65.
Schéref-eddin Dimyati, 116.
Schéref-eddin Ibrahim Djaki, 502.
Schéïkh des schéïkhs, titre donné au supérieur du monastère des sofis, fondé par Saladin, 272. Tous les supérieurs de monastères usurpent ce titre, *ibid.*
Scheïkhou ou Scheïkhoun Omari, 271. Date de sa mort, 272.
Schimounites, secte des Juifs, 307. Prennent leur nom de Siméon le Juste, *ibid.* Sont nommés aussi Aschmaath, 349.
Schirazi. *Voyez* Djafar Schirazi, et Mohammed Schirazi.
Schircouh, 143.
Schodjaï. *Voyez* Ala-eddin Sandjar.
Schotaïta ou Schatita, nom d'un bras du Tigre, 359.
Schouschter. *Voyez* Touster.
Science (Hôtel de la), au Caire, 142.
Scribes, secte chez les Juifs, 306. Sont peut-être les Karaïtes, 324.
Secte des Fatémites. Initiation à cette secte, 98. Livres de la secte, 100, 141 et suiv.
Sectes chez les Juifs, 294, 297, 305 et s., 326, 345 et s., 361 et suiv.
Seddjad. *Voyez* Mohammed Seddjad, et Ali surnommé Seddjad.

Seïf-eddin, roi d'Ormus. *Voyez* Émir Seïf-eddin.
Seïf-eddin Bektémer. *Voyez* Bektémer.
Seïf-eddin Belban Mehrani, 505.
Seïf-eddin Ali Moschidd, fils de Kizil, 206.
Seïf-eddin Korkamas. *Voyez* Korkamas Naséri.
Seïf-eddin Scheïkhou. *Voyez* Scheïkhou.
Seldjouk (Maison de). Sa puissance étoit bornée, 85.
Semaine. Fête des Semaines, 292.
Sémouki. *Voyez* Boha-eddin Ali.
Sennachérib assiége Samarie et la prend, 302. Il emmène captifs les enfans d'Israël, *ibid.* Il établit des colonies étrangères dans Samarie, *ibid.*
Séparés, secte des Juifs, 306. *Voyez* Pharisiens.
Séradj-eddin Omar Balkini, 115.
Sériyy-eddin, fils de Schohna, 422.
Serment de renonciation, 4, 37. On peut aussi l'appeler serment d'excommunication, 37. Autre formule de serment, 47, 48.
Seryakous, 265.
Séwaken, 481, 483.
Sib, canal, 77.
Sidi Ali Wafa, 415. Est le même que Sidi Ali, fils de Wafa, 451. Son prénom est Abou'lhasan, 451.
Sidi Mohammed, fils d'Arrak, 424. Date de sa mort, 425.
Sikkin, 205.
Siméon le Juste, 307.
Sindi, fils de Schahik, 6, 38.
Sitt-almolouc, sœur de Hakem, 196. Accusée de l'avoir fait assassiner, 111, 204.
Sitt-Néfisa. Oratoire de Sitt-Néfisa, 206, 228. Vie abrégée de Sitt-Néfisa, 228.
Sofis introduits en Égypte par Saladin, 271. Leur couvent, *ibid.* Leur supérieur a le titre de scheïkh des scheïkhs, 272. Usage qu'ils font des mots *fièvre*, *vin*, &c., 414, 450.
Sofyan, fils d'Oyaïna, 378, 400. Dates de sa naissance et de sa mort, 400.
Soleïman, fils d'Abd-allah Mahdh, 36.
Soleïman, fils de Djafar, fils de Félah. *Voyez* Ebn-Félah.
Soleïman (Ebn-Djobla). *Voyez* Ebn-Djobla Soleïman.
Somna, graine dont on tire de l'huile, 218.
Son, séparé de la farine, employé pour monnoie, 251.
Soudoun Scheïkhouni, 220, 272. Date de sa mort, *ibid.*
Souk-almaaridj, 232, 502.
Sowaïka, nom d'un lieu à la Mecque, 415, 452.
Soyouti. Son traité sur les Abyssins, cité, 458.

T

Tabari, cité, 379.
Tabernacles. Fête des Tabernacles, 289, 316.
Tadj, édifice à Bagdad, 63, 74, 75. Nom d'un belvédère, au Caire, 206, 224, 228.
Tadj-eddin Abd-alwahhab Mekki, 415. Date de sa mort, 416.
Tadj-eddin Ismaïl Mahzoumi, 219.
Taher, fils de Hosaïn, 41.
Tahériyya, ou fossé de Taher, 72.
Taï. *Voyez* Ebn-Djerrah.
Taïmoum. *Voyez* Ali Taïmoum.
Taïr-biamr-allah. *Voyez* Abou-Racwa,
Takiyy-eddin Ahmed. *Voyez* Makrizi.

Takiyy-eddin Maüsili, 217.
Talha. *Voyez* Mowaſſek.
Talmud. Comment il est composé, 296. Anan rejette le Talmud, *ibid.* Le Talmud se compose de la Mischna et de la Gémare, 322.
Tamarra, rivière, 69, 327, 328.
Tamarsilat, 138. *Voyez* Tamouasalt.
Tamerlan. Sa conduite envers Ebn-Khaldoun, 390, 393. Sa lettre au sultan d'Égypte, 484 et suiv. Réponse du sultan, 487 et suiv.
Tamouasalt, fils de Beccar, 96. Sa mort, 97.
Tamousilat, 138. *Voyez* Tamouasalt.
Tautologie, 66.
Tchaou, monnoie de papier des Chinois, 254.
Tchi. *Voyez* Djaï.
Tecbir. Ce que c'est, 169.
Técrit, 62, 83, 90.
Tedhkirèh, ouvrage d'Ebn-Hamdoun Bagdadi, 117.
Téhami, poëte, 130. Ses noms et date de sa mort, *ibid.*
Teïfaschi. *Voyez* Ahmed Teïfaschi.
Tékoufot, 312.
Telline, coquillage. Hakem défend d'en manger, 97. Punitions infligées aux contrevenans, 103. Ce que c'est, 147 et suiv.
Témim Dari. Son histoire par Makrizi, 117.
Témimi, cité par Ebn-Beïtar, 151.
Térawih. Prière ainsi nommée, 101, 167, 168.
Termed, ville, 83, 90.
Termédhi, 382. Son recueil de traditions, *ibid.* Ses noms sont Abou-Isa Mohammed, 405. Date de sa mort, *ibid.*
Théologie scolastique, 467.
Thikat-thikàt-alseïf-walkalam, titre donné à Salih Roudhbari, 102.
Timbalière. Terre de la Timbalière, 206 et suiv. Origine de ce nom, 207.
Tobbas. Leurs conquêtes en Asie traitées de fables par Ebn-Khaldoun, 395.
Tocrouri. *Voyez* Abou-Mohammed Yousouf. Djami de Tocrouri, 504.
Tocrouri. *Voyez* Boulak.
Togril-beg, revêtu du costume noir des Abbasides, 50. Prince très-puissant, 85. Sa puissance, 92. Date de sa mort, *ibid.*
Tor-béric, 303. Temple bâti sur cette montagne, *ibid.*; détruit par Hyrcan, 304. Les Samaritains se tournent, en priant, vers Tor-béric, *ibid.* Masoudi nomme cette montagne, 343.
Tourb, nom d'une timbalière, 208. *Voyez* Nouschb et Timbalière.
Tousi. *Voyez* Nasir-eddin Tousi.
Touster, ville, 210. Nommée aussi Schouschter, 244. Rivière de Touster nommée Descht-abad et Karoun, *ibid.*
Touzer, ville, 243.
Touzéri. *Voyez* Kotb-eddin Mohammed.

V

Vert (Le), couleur des descendans d'Ali, 49. Quand les schérifs ont reçu en Égypte l'ordre de se distinguer par la couleur verte, 51. Le vert est la couleur des habitans du paradis, 50.
Vice-roi à la cour des sultans d'Égypte, 135, 136.
Vignes. Elles sont coupées par ordre de Hakem, 105.

Vin, prohibé par Hakem, 98. Les Arabes nobles, païens, n'en buvoient point, 379. Vin de dattes, permis par quelques docteurs musulmans, 380, 382. L'usage du vin proscrit avant Mahomet, 402.
Vizirs des khalifes Fatémites, 126.

W

Waddaï. *Voyez* Ala-eddin Waddaï.
Wafa. *Voyez* Sidi Ali Wafa.
Wafât. *Voyez* Aufât.
Walid (Abou-Racwa), fils de Héscham. *Voyez* Abou-Racwa.
Waliyy-eddin, titre d'Ebn-Khaldoun, 393.
Walschama, 457.
Warrak. *Voyez* Abou'lfaradj Mohammed Warrak.
Waset, 83, 90.
Waséti. *Voyez* Émad-eddin Abou'labbas.
Wasil. Enclos de Wasil à Boulak, 220, 276.
Wasita ou premier ministre des khalifes d'Égypte, 94, 126.
Wathek, khalife, 406, 407.
Wazzan. Ce que signifie ce mot, 188. *Voyez* Hosaïn Wazzan.
Wédjih-eddin Abd-arrahman Aléwi, 418.
Wélid, fils de Mogaïra, 402.

Y

Yahya (Abou-Zacaria). *Voyez* Nawawi.
Yahya, fils d'Abd-allah, 3. Sa mort violente, 4, 5. Ses noms et sa généalogie, 35, 36.
Yahya, fils d'Abd-allah, 375. Conduite de Fadhl, fils de Yahya, et de Djafar, envers lui, 376, 398.
Yahya, fils d'Actham. Sa conduite avec Mamoun, 381. Accusé d'un crime infame, 382. Disculpé de ce crime, 383. Date de sa mort, 404.
Yahya, fils d'Awwam. *Voyez* Ebn-Awwam.
Yahya, fils d'Iftikhar-eddin. *Voy.* Imam-eddin.
Yahya, fils de Khaled, fils de Barmak. Son histoire, 7 et suiv. Prière qu'il fait à la Mecque, 27. Sa conduite envers Raschid, 374. Raschid l'appeloit *mon père*, *ibid.*
Yahya, fils de Masowaih. Ce qu'il dit du chenevis, 218. Titre d'un de ses ouvrages, *ibid.* Nommé ordinairement Jean, fils de Mesué, 270.
Yakoub. *Voyez* Abou-Isa Yakoub.
Yakoub, fils de Daoud (Abou-Abd-allah), vizir de Mahdi, 54.
Yakoub, fils de Kels, vizir du khalife Aziz, 126.
Yanès, eunuque, 95.
Yasa, 64 et 77.
Yaschcour, montagne, 233.
Yazouri, vizir de Mostanser, 207. Appelé Abd-alrahman, par Makrizi, *ibid.* et 235. Ses noms sont Abou-Mohammed Hasan, 235. Il étoit surnommé Nasir-eddin ou Nasir-liddin, *ibid.*
Yéhoudiyyèh, 318.
Yémen, eunuque, 95.
Yéméni. *Voyez* Asif-eddin.
Yezdi, 407.
Yézidis ou Yézidiens, 170.
Younous, père de Rébi, et grand-père de Fadhl, 56.
Yousouf (Djémal-eddin). *Voy.* Abou'l mahasen Yousouf.

Yousouf-Tocrouri. *Voy.* Abou-Moham med Yousouf Tocrouri.

Z

Zab, canton, 330.

Zahri, jardin près du Caire, 227.

Zammam. Sens de ce mot, 262, 503. Il faut prononcer *zimam*, 503.

Zara, pontife des Dosithéens, 336.

Zara, fils d'Isa, fils de Nestourès, 104. Reçoit le titre de schafi, *ibid.* Est mis a mort, 105, 185, 187.

Zaura, nom d'un lieu à Médine, 89.

Zawila, nom commun à plusieurs lieux, 495. Zawila du fils de Khattab, 496. Zawila des Noirs, *ibid.* Zawila de Mahadiyya, *ibid.* Porte de Zawila ou Zoweïla, au Caire, *ibid.* Rue de Zawila ou Zoweïla, *ibid.*

Zébid, ville du Yémen, 417, 455.

Zeïd, fils de Hasan, fils d'Ali, 36.

Zeïla, 457.

Zeïn-eddin Iraki, 115.

Zeïn-elabidin. Chapelle de Zeïn-elabidin, 233.

Zemmakh. fils de Mofarradj, 129.

Zemzem, puits à la Mecque, 430, 438.

Zénata, peuplade africaine, 99.

Zendiks, secte chez les Juifs, 306.

Zéroun. *Voyez* Géroun.

Zimam. *Voyez* Zammam.

Zinges, 83, 89, 90.

Zobeïdèh, femme de Haroun Raschid. Son tombeau, 66.

Zobeïr, fils d'Awwam, 36.

Zoweïla. *Voyez* Zawila.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

FAUTES A CORRIGER.

Pages.	*Lignes.*			
96.	10.	Fellah,	*Lisez*	Félah.
133.	3.	fol. 50,		fol. 53.
154.	16.	Ebn-Masowyya,		Ebn-Masowaih.
163.	28.	Kadouri,		Kodouri.
169.	30.	modjtéheds,		moudjtéheds.
240.	12.	بقي,		بني.
245.	5.	Yousouf Teïfaschi, fils d'Ahmed,		Ahmed Teïfaschi, fils de Yousouf.
279.	30.	Kkasiri,		Khatiri.
346.	3.	Purifians,		Purifiés.
382.	21.	Mézéni,		Mozéni.
407.	8. 9. 10.	Mozen,		Mazen.
435.	18.	Abd-alwahhad,		Abd-alwahhab.
457.	11.	de Saad-eddin,		d'Ebn-Saad-eddin.

الجزء الاول من

كتاب الانيس المفيد

للطالب المستفيد

وجامع الشذور

من منظوم

ومنثور

كتاب الانيس المفيد
للطالب المستفيد
وجامع الشذور من منظوم ومنثور

من كتاب الفخرى فى الآداب السلطانية
والدول الاسلامية

ذكر خلافة هرون الرشيد

بويع بالخلافة فى سنة سبعين ومئة كان الرشيد من أفاضل الخلفاء وفحاتهم وعلمائهم وكرمائهم كان يحج سنة ويغزو سنة كذلك مدة خلافته إلا سنين قليلة قالوا وكان يصلى فى كل يوم مئة ركعة وحج ماشيا ولم يحج خليفة ماشيا غيره وكان إذا حج حج معه مئة من الفقهاء وأبنائهم وإذا لم يحج أحج للمئة رجل بالنفقة السابغة والكسوة الظاهرة

وكان

وكان يتشبه في أفعاله بالمنصور إلا في بذل المال فإنه لم ير
خليفة أسمح منه بالمال وكان لا يضيع عنده إحسان المحسن
ولا يؤخر وكان يحب الشعر والشعراء ويميل إلى أهل
الأدب والفقه ويكرم المرأة في الدين وكان يحب المديح
لا سيما من شاعر فصيح ويجزل العطاء عليه . قال
الأصمعي صنع الرشيد طعاما وزخرق مجالسه وأحضر
أبا العتاهية وقال له صف لنا ما نحن فيه من نعيم هذه
الدنيا فقال أبو العتاهية

عش ما بدا لك سالما ... في ظل شاهقة القصور

فقال الرشيد أحسنت ثم ماذا فقال

يسعى عليك بما اشتهيت لدى الرواح أو البكور

فقال حسن ثم ماذا فقال

فإذا النفوس تقعقعت ... في ظل حشرجة الصدور

فهناك تعلم موقنا ... ما كنت إلا في غرور

فبكى الرشيد فقال الفضل بن يحيى بعث إليك أمير
المؤمنين لتسره فحزنته فقال الرشيد دعه فإنه رآنا في
غفلة فكره أن يزيدنا منه

وكان الرشيد يتواضع للعلماء قال أبو معوية الضرير
وكان من علماء الناس أكلت مع الرشيد يوما فصب
على يدي الماء رجل فقال لي يا أبا معوية أتدري
من صب الماء على يدك فقلت لا يا أمير المؤمنين قال
أنا فقلت يا أمير المؤمنين أنت تفعل هذا إجلالا
للعلم قال نعم

في أيامه خرج يحيى بن عبد الله بن حسن
ابن حسن بن علي بن أبي طالب عليه السلم
كان يحيى بن عبد الله قد خاف مما جرى على
أخويه النفس الزكية وإبرهيم قتيل باخمرى فمضى
إلى الديلم فاعتقدوا فيه استحقاق الإمامة وبايعوه
واجتمع إليه الناس من الأمصار وقويت شوكته
فاغتم الرشيد لذلك وندب إليه الفضل بن يحيى في
خمسين ألفا وولاه جرجان وطبرستان والري وغير
ذلك فتوجه الفضل بالجنود فلطف بيحيى بن عبد الله
وحذره وخوفه ورغبه فمال يحيى إلى الصلح وطلب
أمانا بخط الرشيد وأن يشهد عليه فيه القضاة
والفقهاء

وَٱلْفُقَهَآءَ وَجِلَّةَ بَنِي هَاشِمٍ فَأَجَابَهُ ٱلرَّشِيدُ إِلَىٰ ذَٰلِكَ
وَسُرَّ بِهِ وَكَتَبَ لَهُ أَمَانًا بَلِيغًا بِخَطِّهِ وَشَهِدَ عَلَيْهِ فِيهِ
ٱلْقُضَاةُ وَٱلْفُقَهَآءُ وَمَشَايِخُ بَنِي هَاشِمٍ وَسُيِّرَ ٱلْأَمَانُ مَعَ
هَدَايَا وَتُحَفٍ فَقَدِمَ يَحْيَىٰ مَعَ ٱلْفَضْلِ فَلَقِيَهُ ٱلرَّشِيدُ فِي
أَوَّلِ ٱلْأَمْرِ بِكُلِّمَا أَحَبَّ ثُمَّ حَبَسَهُ عِنْدَهُ وَٱسْتَفْتَى ٱلْفُقَهَآءَ
فِي نَقْضِ ٱلْأَمَانِ فَمِنْهُمْ مَنْ أَفْتَى بِيَحْيَىٰ فَحَاجَّهُ وَمِنْهُمْ مَنْ
أَفْتَى بِبُطْلَانِهِ فَأَبْطَلَهُ ثُمَّ قَتَلَهُ بَعْدَ ظُهُورِ آيَةٍ لَهُ عَظِيمَةٍ
شَرْحُ ٱلْآيَةِ ٱلَّتِي ظَهَرَتْ فِي قَضِيَّةِ يَحْيَىٰ بْنِ عَبْدِ
ٱللَّهِ حَضَرَ رَجُلٌ مِنْ آلِ ٱلزُّبَيْرِ بْنِ ٱلْعَوَّامِ عِنْدَ
ٱلرَّشِيدِ وَسَعَىٰ بِيَحْيَىٰ وَقَالَ أَنَّهُ بَعْدَ ٱلْأَمَانِ فَعَلَ وَصَنَعَ
وَدَعَا ٱلنَّاسَ إِلَىٰ نَفْسِهِ فَأَحْضَرَهُ ٱلرَّشِيدُ مِنْ مَحْبِسِهِ
وَجَمَعَ بَيْنَهُ وَبَيْنَ ٱلزُّبَيْرِيِّ وَسَأَلَهُ عَنْ ذَٰلِكَ فَأَنْكَرَ فَوَافَقَهُ
ٱلزُّبَيْرِيُّ فَقَالَ لَهُ يَحْيَىٰ إِنْ كُنْتَ صَادِقًا فَٱحْلِفْ فَقَالَ
ٱلزُّبَيْرِيُّ وَٱللَّهِ ٱلطَّالِبِ ٱلْغَالِبِ وَأَرَادَ أَنْ يُتَمِّمَ ٱلْيَمِينَ
فَقَالَ لَهُ يَحْيَىٰ دَعْ هَٰذِهِ ٱلْيَمِينَ فَإِنَّ ٱللَّهَ تَعَالَىٰ إِذَا مَجَّدَهُ
ٱلْعَبْدُ لَمْ يُعَجِّلْ عُقُوبَتَهُ وَلَٰكِنْ أَحْلِفْ لَهُ بِيَمِينِ ٱلْبَرَآءَةِ
وَهِيَ يَمِينٌ عُظْمَىٰ صُورَتُهَا أَنْ يَقُولَ عَنْ نَفْسِهِ بَرِيٌّ مِنْ
حَوْلِ

حَوْلِ اللهِ وَقُوَّتِهِ وَدَخَلَ فِي حَوْلِ نَفْسِهِ وَقُوَّتِهَا إِنْ كَانَ كَذَا وَكَذَا فَلَمَّا سَمِعَ الزُّبَيْرِيُّ هَذِهِ الْيَمِينَ ارْتَاعَ لَهَا وَقَالَ مَا هَذِهِ الْيَمِينُ الْغَرِيبَةُ وَامْتَنَعَ مِنَ الْحَلِيفِ بِهَا فَقَالَ لَهُ الرَّشِيدُ مَا مَعْنَى امْتِنَاعِكَ إِنْ كُنْتَ صَادِقًا فِيمَا تَقُولُ فَمَا خَوْفُكَ مِنْ هَذِهِ الْيَمِينِ فَحَلَفَ بِهَا فَمَا خَرَجَ مِنَ الْمَجْلِسِ حَتَّى ضَرَبَ بِرِجْلِهِ وَمَاتَ وَقِيلَ مَا انْقَضَى النَّهَارُ حَتَّى مَاتَ فَحَمَلُوهُ إِلَى الْقَبْرِ وَحَثَوْهُ فِيهِ وَأَرَادُوا أَنْ يَطُمُّوا الْقَبْرَ بِالتُّرَابِ فَكَانُوا كُلَّمَا جَعَلُوا التُّرَابَ فِيهِ ذَهَبَ التُّرَابُ وَلَا يَنْطَمُّ الْقَبْرُ فَعَلِمُوا أَنَّهَا آيَةٌ سَمَاوِيَّةٌ فَسَقَفُوا الْقَبْرَ وَرَاحُوا وَإِلَى ذَلِكَ أَشَارَ أَبُو فِرَاسٍ بْنُ حَمْدَانَ فِي مِيمِيَّتِهِ بِقَوْلِهِ

يَا جَاحِدًا فِي مَسَاوِيهِمْ يُكَتِّمُهَا
غَدْرُ الرَّشِيدِ بِيَحْيَى كَيْفَ يَنْكَتِمُ
دَاقَ الزُّبَيْرِيُّ غِبَّ الْحِنْثِ وَانْكَشَفَتْ
عَنِ ابْنِ فَاطِمَةَ الْأَقْوَالُ وَالتُّهَمُ
وَمَعَ ظُهُورِ مِثْلِ هَذِهِ الْآيَةِ الْعَظِيمَةِ قُتِلَ يَحْيَى فِي الْحَبْسِ شَرَّ قِتْلَةٍ

وَكَانَتْ

وَكَانَتْ دَوْلَةُ ٱلرَّشِيدِ مِنْ أَحْسَنِ ٱلدُّوَلِ وَأَكْثَرِهَا
وَفَائِعًا وَرَوْنَقًا وَخَيْرًا وَأَوْسَعِهَا رُقْعَةَ مَمْلَكَةٍ حَتَّى ٱلرَّشِيدُ
مُعْظَمَ ٱلدُّنْيَا وَكَانَ أَحَدَ عُمَّالِهِ صَاحِبُ مِصْرَ وَلَمْ يَجْتَمِعْ
عَلَى بَابِ خَلِيفَةٍ مِنَ ٱلْعُلَمَاءِ وَٱلشُّعَرَاءِ وَٱلْفُقَهَاءِ وَٱلْقُرَّاءِ
وَٱلْقُضَاةِ وَٱلْكُتَّابِ وَٱلنُّدَمَاءِ وَٱلْمُغَنِّينَ مَا ٱجْتَمَعَ عَلَى بَابِ
ٱلرَّشِيدِ وَكَانَ يَصِلُ كُلَّ وَاحِدٍ مِنْهُمْ أَجْزَلَ صِلَةٍ وَيَرْفَعُهُ
إِلَى أَعْلَى دَرَجَةٍ وَكَانَ فَاضِلًا شَاعِرًا رَاوِيَةً لِلْأَخْبَارِ وَٱلْآثَارِ
وَٱلْأَشْعَارِ صَحِيحَ ٱلذَّوْقِ وَٱلتَّمْيِيزِ مَهِيبًا عِنْدَ ٱلْخَاصَّةِ
وَٱلْعَامَّةِ قَبَضَ عَلَى مُوسَى بْنِ جَعْفَرٍ عَلَيْهِمَا ٱلسَّلَامُ
وَأَحْضَرَهُ فِي قُبَّةٍ إِلَى بَغْدَادَ فَحَبَسَهُ بِدَارِ ٱلسِّنْدِيِّ بْنِ
شَاهِكٍ ثُمَّ قَتَلَهُ وَأَظْهَرَ أَنَّهُ مَاتَ حَتْفَ أَنْفِهِ

شَرْحُ كَيْفِيَّةِ ٱلْحَالِ فِي ذَلِكَ كَانَ بَعْضُ حُسَّادِ مُوسَى
ٱبْنِ جَعْفَرٍ مِنْ أَقَارِبِهِ قَدْ وَشَى بِهِ إِلَى ٱلرَّشِيدِ وَقَالَ لَهُ
إِنَّ ٱلنَّاسَ يَحْمِلُونَ إِلَى مُوسَى خُمُسَ أَمْوَالِهِمْ وَيَعْتَقِدُونَ
إِمَامَتَهُ وَإِنَّهُ عَلَى عَزْمِ ٱلْخُرُوجِ عَلَيْكَ وَكَثَّرَ فِي ٱلْقَوْلِ فَوَقَعَ
ذَلِكَ عِنْدَ ٱلرَّشِيدِ بِمَوْقِعِ أَهَمِّهِ وَأَقْلَقَهُ ثُمَّ أَعْطَى ٱلْوَاشِيَ
مَالًا أَحَالَهُ بِهِ عَلَى ٱلْبِلَادِ فَلَمْ يَسْتَمْتِعْ بِهِ وَمَا وَصَلَ
ٱلْمَالُ

ٱلْمَالُ مِنَ ٱلْبِلَادِ إِلَّا وَقَدْ مَرِضَ مَرَضَةً شَدِيدَةً وَمَاتَ فِيهَا وَأَمَّا ٱلرَّشِيدُ فَإِنَّهُ حَجَّ فِي تِلْكَ ٱلسَّنَةِ فَلَمَّا وَرَدَ ٱلْمَدِينَةَ قَبَضَ عَلَى مُوسَى بْنِ جَعْفَرٍ عَلَيْهِمَا ٱلسَّلَامُ وَحَمَلَهُ فِي قُبَّةٍ إِلَى بَغْدَادَ فَحَبَسَهُ عِنْدَ ٱلسِّنْدِيِّ بْنِ شَاهِكٍ وَكَانَ ٱلرَّشِيدُ بِٱلرَّقَّةِ فَأَمَرَ بِقَتْلِهِ فَقُتِلَ قَتْلًا خَفِيًّا ثُمَّ أَدْخَلُوا عَلَيْهِ جَمَاعَةً مِنَ ٱلْعُدُولِ بِٱلْكَرْخِ لِيُشَاهِدُوهُ إِظْهَارَ أَنَّهُ مَاتَ حَتْفَ أَنْفِهِ صَلَوَاتُ ٱللَّهِ عَلَيْهِ وَسَلَامُهُ وَمَاتَ ٱلرَّشِيدُ بِطُوسَ وَكَانَ خَرَجَ إِلَى خُرَاسَانَ لِمُحَارَبَةِ رَافِعِ ٱبْنِ ٱللَّيْثِ بْنِ نَصْرِ بْنِ سَيَّارٍ وَكَانَ هَذَا رَافِعٌ قَدْ خَرَجَ وَخَلَعَ ٱلطَّاعَةَ وَتَغَلَّبَ عَلَى سَمَرْقَنْدَ وَقَتَلَ عَامِلَهَا وَمَلَكَهَا وَقَوِيَتْ شَوْكَتُهُ فَخَرَجَ ٱلرَّشِيدُ بِنَفْسِهِ إِلَيْهِ فَمَاتَ بِطُوسَ فِي سَنَةِ ثَلَاثٍ وَتِسْعِينَ وَمِئَةٍ

شَرْحُ حَالِ ٱلْوِزَارَةِ فِي أَيَّامِهِ لَمَّا بُوِيعَ بِٱلْخِلَافَةِ ٱسْتَوْزَرَ كَاتِبُهُ قَبْلَ ٱلْخِلَافَةِ يَحْيَى بْنَ خَالِدِ بْنِ بَرْمَكَ وَظَهَرَتْ دَوْلَةُ بَنِي بَرْمَكَ مُذْ حِينَئِذٍ

شَرْحُ أَحْوَالِ ٱلدَّوْلَةِ ٱلْبَرْمَكِيَّةِ وَذِكْرُ مَبْدَاهَا وَمَآلِهَا كَانُوا قَدِيمًا عَلَى دِينِ ٱلْمَجُوسِ ثُمَّ أَسْلَمَ مَنْ أَسْلَمَ مِنْهُمْ وَحَسُنَ

وَحُسْنَ إِسْلَامِهِمْ وَقَدْ ذَكَرْنَا وِزَارَةَ جَدِّهِمْ خَالِدِ بْنِ بَرْمَكٍ فِي أَيَّامِ ٱلْمَنْصُورِ وَنَذْكُرُ هَاهُنَا وِزَارَةَ ٱلْبَاقِينَ وَقَبْلَ ٱلْخَوْضِ فِي ذَلِكَ فَهَذِهِ كَلِمَاتٌ تُعْرَفُ مِنْهَا نُبْذَةٌ مِنْ أَحْوَالِ هَذِهِ ٱلدَّوْلَةِ إِعْلَمْ أَنَّ هَذِهِ ٱلدَّوْلَةَ كَانَتْ غُرَّةً فِي جَبْهَةِ ٱلدَّهْرِ وَتَاجًا عَلَى مَفْرِقِ ٱلْعَصْرِ ضُرِبَتْ بِمَكَارِمِهَا ٱلْأَمْثَالُ وَشُدَّتْ إِلَيْهَا ٱلرِّحَالُ وَنِيطَتْ بِهَا ٱلْآمَالُ وَبَذَلَتْ لَهَا ٱلدُّنْيَا أَفْلَاذَ أَكْبَادِهَا وَمَنَحَتْهَا أَوْفَرَ إِسْعَادِهَا فَكَانَ يَحْيَى وَبَنُوهُ كَٱلنُّجُومِ زَاهِرَةً وَٱلْبُحُورِ زَاخِرَةً وَٱلسُّيُولِ دَافِعَةً وَٱلْغُيُوثِ مَاطِرَةً أَسْوَاقُ ٱلْآدَابِ عِنْدَهُمْ نَافِقَةٌ وَمَرَاتِبُ ذَوِي ٱلْحُرُمَاتِ عِنْدَهُمْ عَالِيَةٌ وَٱلدُّنْيَا فِي أَيَّامِهِمْ نَامِرَةٌ وَأُبَّهَةُ ٱلْمَمْلَكَةِ ظَاهِرَةٌ وَهُمْ مَلْجَأُ ٱللَّهِيفِ وَمُعْتَصَمُ ٱلطَّرِيدِ وَلَهُمْ يَقُولُ أَبُو نُوَاسٍ

سَلَامٌ عَلَى ٱلدُّنْيَا إِذَا مَا فَقَدْتُمْ

بَنِي بَرْمَكٍ مِنْ رَائِحِينَ وَغَادِ

ذِكْرُ وِزَارَةِ يَحْيَى بْنِ خَالِدٍ لِلرَّشِيدِ لَمَّا جَلَسَ ٱلرَّشِيدُ عَلَى سَرِيرِ ٱلْمَمْلَكَةِ ٱسْتَوْزَرَ يَحْيَى بْنَ خَالِدِ بْنِ بَرْمَكٍ وَكَانَ كَاتِبَهُ وَنَائِبَهُ وَوَزِيرَهُ قَبْلَ ٱلْخِلَافَةِ فَنَهَضَ يَحْيَى بْنُ خَالِدٍ

خَالِدٍ بِأَعْبَاءِ الدَّوْلَةِ أَتَمَّ نُهُوضٍ وَسَدَّ الثُّغُورَ وَتَدَارَكَ الْخَلَلَ وَجَبَى الْأَمْوَالَ وَعَمَّرَ الْأَطْرَافَ وَأَظْهَرَ رَوْنَقَ الْخِلَافَةِ وَتَصَدَّى لِمُهِمَّاتِ الْمَمْلَكَةِ وَكَانَ كَاتِبًا بَلِيغًا لَبِيبًا أَدِيبًا شَدِيدًا صَائِبَ الْآرَاءِ حَسَنَ التَّدْبِيرِ ضَابِطًا لِمَا تَحْتَ يَدِهِ قَوِيًّا عَلَى الْأُمُورِ جَوَادًا يُبَارِي الرِّيحَ كَرَمًا وَجُودًا مُمَدَّحًا بِكُلِّ لِسَانٍ حَلِيمًا عَفِيفًا وَقُورًا مَهِيبًا وَلَهُ يَقُولُ الْقَائِلُ

لَا تَرَانِي مُصَافِحًا كَفَّ يَحْيَى
إِنَّنِي إِنْ فَعَلْتُ ضَيَّعْتُ مَالِي
لَوْ يَمَسُّ الْبَخِيلُ رَاحَةَ يَحْيَى
لَسَخَتْ نَفْسُهُ بِبَذْلِ النَّوَالِ

وَمِنْ آرَاءِ يَحْيَى السَّدِيدَةِ مَا قَالَهُ لِلْهَادِي وَقَدْ عَزَمَ عَلَى أَنْ يَخْلَعَ أَخَاهُ هَرُونَ مِنَ الْخِلَافَةِ وَيُبَايِعَ لِابْنِهِ جَعْفَرِ ابْنِ الْهَادِي وَكَانَ يَحْيَى كَاتِبَ الرَّشِيدِ وَهُوَ يَتَرَجَّى أَنْ يَتَوَلَّى هَرُونُ الْخِلَافَةَ فَيَصِيرَ هُوَ وَزِيرَ الدَّوْلَةِ فَخَلَا الْهَادِي بِيَحْيَى وَوَهَبَ لَهُ عِشْرِينَ أَلْفَ دِينَارٍ وَحَادَثَهُ فِي خَلْعِ هَرُونَ أَخِيهِ وَالْمُبَايَعَةِ لِجَعْفَرِ ابْنِهِ فَقَالَ لَهُ يَحْيَى يَا أَمِيرَ الْمُؤْمِنِينَ

ٱلْمُؤْمِنِينَ إِنْ فَعَلْتَ حَمَلْتَ ٱلنَّاسَ عَلَى نَكْثِ ٱلْأَيْمَانِ
وَنَقْضِ ٱلْعُهُودِ وَتَجَرَّأَ ٱلنَّاسُ عَلَى مِثْلِ ذَلِكَ وَلَوْ تَرَكْتَ
أَخَاكَ هَرُونَ عَلَى وِلَايَةِ ٱلْعَهْدِ ثُمَّ بَايَعْتَ لِجَعْفَرٍ بَعْدَهُ
كَانَ ذَلِكَ أَوْكَدَ فِي بَيْعَتِهِ فَتَرَكَ ٱلْهَادِي ذَلِكَ مُدَّةً ثُمَّ
غَلَبَ عَلَيْهِ حُبُّ ٱلْوَلَدِ فَأَحْضَرَ يَحْيَى مَرَّةً ثَانِيَةً وَفَاوَضَهُ
فِي ذَلِكَ فَقَالَ لَهُ يَحْيَى يَا أَمِيرَ ٱلْمُؤْمِنِينَ لَوْ حَدَثَ بِكَ
حَادِثُ ٱلْمَوْتِ وَقَدْ خَلَعْتَ أَخَاكَ وَبَايَعْتَ لِٱبْنِكَ جَعْفَرٍ
وَهُوَ صَغِيرٌ دُونَ ٱلْبُلُوغِ أَفَتَرَى كَانَتْ خِلَافَتُهُ تَصِحُّ وَكَانَ
مَشَايِخُ بَنِي هَاشِمٍ يَرْضَوْنَ ذَلِكَ وَيُسَلِّمُونَ ٱلْخِلَافَةَ إِلَيْهِ
قَالَ لَا قَالَ يَحْيَى فَدَعْ هَذَا ٱلْأَمْرَ حَتَّى تَأْتِيَهُ عَفْوًا وَلَوْ لَمْ
يَكُنِ ٱلْمَهْدِيُّ بَايَعَ لِهَرُونَ لَوَجَبَ أَنْ تُبَايِعَ أَنْتَ لَهُ
لِئَلَّا تَخْرُجَ ٱلْخِلَافَةُ مِنْ بَنِي أَبِيكَ فَصَوَّبَ ٱلْهَادِي رَأْيَهُ
وَكَانَ ٱلرَّشِيدُ بَعْدَ ذَلِكَ يَرَى هَذِهِ مِنْ أَعْظَمِ أَيَادِي
يَحْيَى بْنِ خَالِدٍ عِنْدَهُ وَمِنْ مَكَارِمِهِ قِيلَ أَنَّ ٱلرَّشِيدَ
لَمَّا نَكَبَ ٱلْبَرَامِكَةَ وَٱسْتَأْصَلَ شَأْفَتَهُمْ حَرَّمَ عَلَى
ٱلشُّعَرَاءِ أَنْ يَرْثُوهُمْ وَأَمَرَ بِٱلْمُؤَاخَذَةِ عَلَى ذَلِكَ فَٱجْتَازَ
بَعْضُ ٱلْحُرَسِ بِبَعْضِ ٱلْخَرِبَاتِ فَرَأَى إِنْسَانًا وَاقِفًا وَفِي

يَدِهِ

يَدِهِ رُقْعَةٌ فِيهَا شِعْرٌ يَتَضَمَّنُ رِثَاءَ ٱلْبَرَامِكَةِ وَهُوَ يُنْشِدُهُ
وَيَبْكِي فَأَخَذَهُ ٱلْحَرَسُ وَأَتَى بِهِ إِلَى ٱلرَّشِيدِ وَقَصَّ عَلَيْهِ
ٱلصُّورَةَ فَٱسْتَحْضَرَهُ ٱلرَّشِيدُ وَسَأَلَهُ عَنْ ذَلِكَ فَٱعْتَرَفَ بِهِ
فَقَالَ لَهُ ٱلرَّشِيدُ أَمَا سَمِعْتَ تَحْرِيمِي لِرِثَائِهِمْ لَأَفْعَلَنَّ
بِكَ وَلَأَصْنَعَنَّ فَقَالَ يَا أَمِيرَ ٱلْمُؤْمِنِينَ إِنْ أَذِنْتَ لِي فِي
حِكَايَةِ حَالِي حَكَيْتُهَا ثُمَّ بَعْدَ ذَلِكَ أَنْتَ وَرَأْيُكَ قَالَ
قُلْ قَالَ إِنِّي كُنْتُ مِنْ أَصْغَرِ كُتَّابِ يَحْيَى بْنِ خَالِدٍ وَأَرْقَهِمْ
حَالًا فَقَالَ لِي يَوْمًا أُرِيدُ أَنْ تُضَيِّفَنِي فِي دَارِكَ يَوْمًا فَقُلْتُ
يَا مَوْلَانَا أَنَا دُونَ ذَلِكَ وَدَارِي لَا تَصْلُحُ لِهَذَا قَالَ لَا بُدَّ
مِنْ ذَلِكَ قُلْتُ فَإِنْ كَانَ لَا بُدَّ فَأَمْهِلْنِي مُدَّةً حَتَّى أُصْلِحَ
شَأْنِي وَمَنْزِلِي ثُمَّ بَعْدَ ذَلِكَ أَنْتَ وَرَأْيُكَ قَالَ كَمْ أُمْهِلُكَ
قُلْتُ سَنَةً قَالَ كَثِيرٌ قُلْتُ فَشُهُورًا قَالَ نَعَمْ فَمَضَيْتُ
وَشَرَعْتُ فِي إِصْلَاحِ ٱلْمَنْزِلِ وَتَهْيِئَةِ أَسْبَابِ ٱلدَّعْوَةِ فَلَمَّا
تَهَيَّأَتِ ٱلْأَسْبَابُ أَعْلَمْتُ ٱلْوَزِيرَ بِذَلِكَ فَقَالَ نَحْنُ غَدًا
عِنْدَكَ فَمَضَيْتُ وَتَهَيَّأْتُ فِي ٱلطَّعَامِ وَٱلشَّرَابِ وَمَا يُحْتَاجُ
إِلَيْهِ فَحَضَرَ ٱلْوَزِيرُ فِي غَدٍ وَمَعَهُ أَبْنَاءُ جَعْفَرٍ وَٱلْفَضْلُ
وَعِدَّةٌ يَسِيرَةٌ مِنْ خَوَاصِّ أَتْبَاعِهِ فَنَزَلَ عَنْ دَابَّتِهِ وَنَزَلَ
وَلَدَاهُ

وَلَدَاهُ جَعْفَرٌ وَٱلْفَضْلُ وَمَنْ مَعَهُ وَقَالَ يَا فُلَانُ أَنَا جَائِعٌ
فَعَجِّلْ لِي بِشَيْءٍ فَقَالَ لِي ٱلْفَضْلُ ٱبْنُهُ ٱلْوَزِيرُ يُحِبُّ ٱلْفَرَارِيجَ
ٱلْمَشْوِيَّةَ فَعَجِّلْ مِنْهَا مَا حَضَرَ فَدَخَلْتُ وَأَحْضَرْتُ شَيْئًا
فَأَكَلَ ٱلْوَزِيرُ ثُمَّ قَامَ يَتَمَشَّى فِي ٱلدَّارِ وَقَالَ يَا فُلَانُ
فَرَّجْنَا فِي دَارِكَ فَقُلْتُ يَا مَوْلَانَا هَذِهِ هِيَ دَارِي لَيْسَ لِي
غَيْرُهَا قَالَ بَلَى لَكَ غَيْرُهَا قُلْتُ وَٱللَّهِ مَا أَمْلِكُ سِوَاهَا
فَقَالَ هَاتُوا بَنَّاءً فَلَمَّا حَضَرَ قَالَ لَهُ ٱفْتَحْ فِي هَذَا ٱلْحَائِطِ
بَابًا فَمَضَى لِيَفْتَحَ فَقُلْتُ يَا مَوْلَانَا كَيْفَ يَجُوزُ أَنْ يُفْتَحَ
بَابٌ إِلَى بُيُوتِ ٱلْجِيرَانِ وَٱللَّهُ أَوْصَى بِحِفْظِ ٱلْجَارِ قَالَ لَا بَأْسَ
فِي ذَلِكَ ثُمَّ فَتَحَ ٱلْبَابَ فَقَامَ ٱلْوَزِيرُ وَأَبْنَاؤُهُ فَدَخَلُوا فِيهِ
وَأَنَا مَعَهُمْ فَخَرَجُوا مِنْهُ إِلَى بُسْتَانٍ حَسَنٍ كَثِيرِ ٱلْأَشْجَارِ
وَٱلْمَاءُ يَتَدَفَّقُ فِيهِ وَبِهِ مِنَ ٱلْمَقَاصِيرِ وَٱلْمَسَاكِنِ مَا
يَرُوقُ كُلَّ نَاظِرٍ وَفِيهِ مِنَ ٱلْآلَاتِ وَٱلْفُرُشِ وَٱلْخَدَمِ وَٱلْجَوَارِي
كُلُّ جَمِيلٍ بَدِيعٍ فَقَالَ هَذَا ٱلْمَنْزِلُ وَجَمِيعُ مَا فِيهِ لَكَ
فَقَبَّلْتُ يَدَهُ وَدَعَوْتُ لَهُ وَتَحَقَّقْتُ ٱلْقِصَّةَ فَإِذَا هُوَ مِنْ
يَوْمٍ حَادَثَنِي فِي مَعْنَى ٱلدَّعْوَةِ قَدْ أَرْسَلَ وَٱشْتَرَى ٱلْأَمْلَاكَ
ٱلْمُجَاوِرَةَ لِي وَعَمَّرَهَا دَارًا حَسَنَةً وَنَقَلَ إِلَيْهَا مِنْ كُلِّ شَيْءٍ
وَأَنَا

وَأَنَا لَا أَعْلَمُ وَكُنْتُ أَرَى ٱلْعِمَارَةَ وَأَحْسِبُهَا لِبَعْضِ ٱلْجِيرَانِ
فَقَالَ لِٱبْنِهِ جَعْفَرٍ يَا بُنَيَّ هَذَا مَنْزِلٌ وَعِيَالٌ فَٱلْمَادَّةُ مِنْ
أَيْنَ تَكُونُ لَهُ قَالَ جَعْفَرٌ قَدْ أَعْطَيْتُهُ ٱلضَّيْعَةَ ٱلْفُلَانِيَّةَ
بِمَا فِيهَا وَسَأَكْتُبُ لَهُ بِذَلِكَ كِتَابًا فَٱلْتَفَتَ إِلَى ٱبْنِهِ
ٱلْفَضْلِ وَقَالَ لَهُ يَا بُنَيَّ مِنَ ٱلْآنَ إِلَى أَنْ يَدْخُلَ دَخْلُ
هَذِهِ ٱلضَّيْعَةِ مَا ٱلَّذِي يُنْفِقُ فَقَالَ ٱلْفَضْلُ عَلَيَّ عَشَرَةُ
آلَافِ دِينَارٍ أَحْمِلُهَا إِلَيْهِ فَقَالَ فَعَجِّلَا لَهُ مَا قُلْتُمَا فَكَتَبَ
لِي جَعْفَرٌ بِٱلضَّيْعَةِ وَحَمَلَ ٱلْفَضْلُ إِلَيَّ ٱلْمَالَ فَأَثْرَيْتُ
وَٱرْتَفَعَتْ حَالِي وَكَسَبْتُ بَعْدَ ذَلِكَ مَعَهُ مَالًا طَائِلًا أَنَا
أَتَقَلَّبُ فِيهِ إِلَى ٱلْيَوْمِ فَوَٱللَّهِ يَا أَمِيرَ ٱلْمُؤْمِنِينَ مَا أَجِدُ
فُرْصَةً أَتَمَكَّنُ فِيهَا مِنَ ٱلثَّنَاءِ عَلَيْهِمْ وَٱلدُّعَاءِ لَهُمْ إِلَّا
ٱنْتَهَزْتُهَا مُكَافَاةً لَهُمْ عَلَى إِحْسَانِهِمْ وَلَنْ أَقْدِرَ عَلَى
مُكَافَاتِهِ فَإِنْ كُنْتَ قَائِلِي عَلَى ذَلِكَ فَٱفْعَلْ مَا بَدَا لَكَ فَرَقَّ
ٱلرَّشِيدُ لِذَلِكَ وَأَطْلَقَهُ وَأَذِنَ لِجَمِيعِ ٱلنَّاسِ فِي رَثَائِهِمْ
قِيلَ أَنَّ هَرُونَ ٱلرَّشِيدَ حَجَّ وَمَعَهُ يَحْيَى بْنُ خَالِدِ بْنِ
بَرْمَكَ وَمَعَهُ وَلَدَاهُ ٱلْفَضْلُ وَجَعْفَرٌ فَلَمَّا وَصَلُوا إِلَى
مَدِينَةِ ٱلرَّسُولِ صَلَوَاتُ ٱللَّهِ عَلَيْهِ جَلَسَ ٱلرَّشِيدُ وَمَعَهُ

يَحْيَى

يَحْيَى فَأَعْطَيَا ٱلنَّاسَ وَجَلَسَ ٱلْأَمِينُ وَمَعَهُ ٱلْفَضْلُ بْنُ يَحْيَى فَأَعْطَيَا ٱلنَّاسَ وَجَلَسَ ٱلْمَأْمُونُ وَمَعَهُ جَعْفَرٌ فَأَعْطَيَا ٱلنَّاسَ فَأُعْطُوا فِي تِلْكَ ٱلسَّنَةِ ثَلَاثَ أَعْطِيَاتٍ ضُرِبَتْ بِكَثْرَتِهَا ٱلْأَمْثَالُ وَكَانُوا يُسَمُّونَهُ عَامَ ٱلْأَعْطِيَاتِ ٱلثَّلَثِ وَأَثْرَى ٱلنَّاسُ بِسَبَبِ ذَلِكَ وَفِي ذَلِكَ يَقُولُ ٱلشَّاعِرُ

أَتَانَا بَنُو ٱلْآمَالِ مِنْ آلِ بَرْمَكٍ
فَيَا طِيبَ أَخْبَارٍ وَيَا حُسْنَ مَنْظَرِ
لَهُمْ رِحْلَةٌ فِي كُلِّ عَامٍ إِلَى ٱلْعِدَى
وَأُخْرَى إِلَى ٱلْبَيْتِ ٱلْعَتِيقِ ٱلْمُسَتَّرِ
إِذَا نَزَلُوا بَطْحَاءَ مَكَّةَ أَشْرَقَتْ
بِيَحْيَى وَبِٱلْفَضْلِ بْنِ يَحْيَى وَجَعْفَرِ
فَتُظْلِمُ بَغْدَاذُ وَتَجْلُو لَنَا ٱلدُّجَى
بِمَكَّةَ مَا تَعْوُ ثَلَاثَةُ أَقْمُرِ
فَمَا خُلِقَتْ إِلَّا لِجُودٍ أُكُفُّهُمْ
وَأَقْدَامُهُمْ إِلَّا لِأَعْوَادِ مِنْبَرِ
إِذَا رَاضَ يَحْيَى ٱلْأَمْرَ ذَلَّتْ صِعَابُهُ
وَبَاهِبِكَ مِنْ رَاعٍ لَهُ وَمُدَبِّرِ

كَانَ يَحْيَى يَقُولُ مَا خَاطَبَنِي أَحَدٌ إِلَّا هِبْتُهُ حَتَّى يَتَكَلَّمَ فَإِذَا تَكَلَّمَ كَانَ بَيْنَ ٱثْنَتَيْنِ إِمَّا أَنْ تَزِيدَ هَيْبَتُهُ أَوْ تَضْمَحِلَّ وَكَانَ يَقُولُ ٱلْمَوَاعِيدُ شِبَاكُ ٱلْكِرَامِ يَصِيدُونَ بِهَا مَحَامِدَ ٱلْأَحْرَارِ كَانَ يَحْيَى إِذَا رَكِبَ يُعِدُّ صُرَرًا فِي كُلِّ صُرَّةٍ مِئَتَا دِرْهَمٍ يَدْفَعُهَا إِلَى ٱلْمُتَعَرِّضِينَ لَهُ

سِيرَةُ وَلَدِهِ ٱلْفَضْلِ بْنِ يَحْيَى كَانَ ٱلْفَضْلُ مِنْ كِرَامِ ٱلدُّنْيَا وَأَجْوَادِ أَهْلِ عَصْرِهِ وَكَانَ قَدْ أَرْضَعَتْهُ أُمُّ هَرُونَ ٱلرَّشِيدِ وَأَرْضَعَتْ أُمُّهُ ٱلرَّشِيدَ وَفِي ذَلِكَ يَقُولُ مَرْوَنُ ٱبْنُ أَبِي حَفْصَةَ

كَفَى لَكَ فَخْرًا أَنَّ أَكْرَمَ حُرَّةٍ
عَدَتْكَ بِثَدْيٍ وَٱلْخَلِيفَةَ وَاحِدِ
لَقَدْ زِنْتَ يَحْيَى فِي ٱلْمَشَاهِدِ كُلِّهَا
كَمَا زَانَ يَحْيَى خَالِدًا فِي ٱلْمَشَاهِدِ

وَلَّاهُ ٱلرَّشِيدُ خُرَاسَانَ فَخَرَجَ إِلَيْهِ أَبُو ٱلْهَوْلِ ٱلشَّاعِرُ مَادِحًا مُعْتَذِرًا مِنْ شِعْرٍ كَانَ هَجَاهُ بِهِ فَأَنْشَدَهُ

سَرَى نَحْوَهُ مِنْ غَضْبَةِ ٱلْفَضْلِ عَارِضٌ
لَهُ لُجَّةٌ فِيهَا ٱلْبَوَارِقُ وَٱلرَّعْدُ

وَكَيْفَ

وَكَيْفَ يَنَامُ ٱللَّيْلَ مُلْقٍ فِرَاشَهُ
عَلَى مَدْرَجٍ يَعْتَادُهُ ٱلْأَسَدُ ٱلْوَرْدُ
وَمَا لِي إِلَى ٱلْفَضْلِ بْنِ يَحْيَى بْنِ خَالِدٍ
مِنَ ٱلْجُرْمِ مَا يُخْشَى عَلَى مِثْلِهِ ٱلْحِقْدُ
فَجُدْ بِالرِّضَى لَا أَبْتَغِي مِنْكَ غَيْرَهُ
وَرَأْيُكَ فِيمَا كُنْتَ عَوَّدْتَنِي بَعْدُ

فَقَالَ لَهُ ٱلْفَضْلُ لَا أَحْتَمِلُ تَفْرِيقَكَ بَيْنَ رِضَايَ وَإِحْسَانِي وَهُمَا مَقْرُونَانِ فَإِنْ أَرَدْتَهُمَا مَعًا وَإِلَّا فَدَعْهُمَا مَعًا ثُمَّ وَصَلَهُ وَرَضِيَ عَنْهُ

حَدَّثَ إِسْحَقُ بْنُ إِبْرَاهِيمَ ٱلْمَوْصِلِيُّ قَالَ كُنْتُ قَدْ رَبَّيْتُ جَارِيَةً حَسَنَةَ ٱلْوَجْهِ وَثَقَّفْتُهَا وَعَلَّمْتُهَا حَتَّى بَرَعَتْ ثُمَّ أَهْدَيْتُهَا إِلَى ٱلْفَضْلِ بْنِ يَحْيَى فَقَالَ لِي يَا إِسْحَقُ إِنَّ رَسُولَ صَاحِبِ مِصْرَ قَدْ وَرَدَ إِلَيَّ يَسْأَلُنِي حَاجَةً أَفْتَرِحُهَا عَلَيْهِ فَدَعْ هَذِهِ ٱلْجَارِيَةَ عِنْدَكَ فَإِنِّي سَأَطْلُبُهَا وَأُعْلِمُهُ أَنِّي أُرِيدُهَا فَإِنَّهُ سَوْفَ يَحْضُرُ إِلَيْكَ وَيُسَاوِمُكَ فِيهَا فَلَا تَأْخُذْ فِيهَا أَقَلَّ مِنْ خَمْسِينَ أَلْفَ دِينَارٍ قَالَ إِسْحَاقُ فَمَضَيْتُ بِٱلْجَارِيَةِ إِلَى مَنْزِلِي فَجَاءَ إِلَيَّ رَسُولُ صَاحِبِ

مِصْرَ وَسَأَلَنِي عَنِ ٱلْجَارِيَةِ فَأَخْرَجْتُهَا إِلَيْهِ فَبَذَلَ فِيهَا عَشَرَةَ
آلَافِ دِينَارٍ فَٱمْتَنَعْتُ فَصَعِدَ إِلَى عِشْرِينَ أَلْفَ دِينَارٍ
فَٱمْتَنَعْتُ فَصَعِدَ إِلَى ثَلَاثِينَ أَلْفًا فَمَا مَلَكْتُ نَفْسِي
حَتَّى قُلْتُ لَهُ بِعْتُكَ وَسَلَّمْتُ ٱلْجَارِيَةَ إِلَيْهِ وَقَبَضْتُ مِنْهُ
ٱلْمَالَ ثُمَّ إِنِّي أَتَيْتُ مِنَ ٱلْغَدِ إِلَى ٱلْفَضْلِ بْنِ يَحْيَى
فَقَالَ يَا إِسْحَاقُ بِكَمْ بِعْتَ ٱلْجَارِيَةَ قُلْتُ بِثَلَاثِينَ أَلْفَ
دِينَارٍ قَالَ أَلَمْ أَقُلْ لَكَ لَا تَأْخُذْ مِنْهُ أَقَلَّ مِنْ خَمْسِينَ أَلْفًا
قُلْتُ فَدَاكَ أَبِي وَأُمِّي وَٱللَّهِ مَا مَلَكْتُ نَفْسِي مُنْذُ سَمِعْتُ
لَفْظَةَ ثَلَاثِينَ أَلْفًا فَتَبَسَّمَ ثُمَّ قَالَ إِنَّ رَسُولَ صَاحِبِ
ٱلرُّومِ قَدْ سَأَلَنِي أَيْضًا حَاجَةً وَسَأَفْتَرِحُ عَلَيْهِ هَذِهِ ٱلْجَارِيَةَ
وَأَدُلُّهُ عَلَيْكَ فَخُذْ جَارِيَتَكَ وَٱنْصَرِفْ إِلَى مَنْزِلِكَ فَإِذَا
سَاوَمَكَ فِيهَا فَلَا تَأْخُذْ مِنْهُ أَقَلَّ مِنْ خَمْسِينَ أَلْفَ دِينَارٍ
فَأَخَذْتُ ٱلْجَارِيَةَ وَٱنْصَرَفْتُ إِلَى مَنْزِلِي فَأَتَانِي رَسُولُ صَاحِبِ
ٱلرُّومِ وَسَاوَمَنِي فِي ٱلْجَارِيَةِ فَطَلَبْتُ خَمْسِينَ أَلْفًا فَقَالَ
هَذَا كَثِيرٌ وَلَكِنْ تَأْخُذُ مِنِّي ثَلَاثِينَ أَلْفًا فَوَٱللَّهِ مَا مَلَكْتُ
نَفْسِي مُنْذُ سَمِعْتُ لَفْظَةَ ثَلَاثِينَ أَلْفًا حَتَّى قُلْتُ لَهُ
قَدْ بِعْتُكَ ثُمَّ قَبَضْتُ ٱلْمَالَ مِنْهُ وَسَلَّمْتُ ٱلْجَارِيَةَ إِلَيْهِ

وَمَضَيْتُ

وَمَضَيْتُ مِنَ ٱلْغَدِ إِلَى ٱلْفَضْلِ بْنِ يَحْيَى فَقَالَ مَا صَنَعْتَ
وَبِكَمْ بِعْتَ ٱلْجَارِيَةَ يَا إِسْحَاقُ قُلْتُ بِثَلَاثِينَ أَلْفًا قَالَ
سُبْحَانَ ٱللَّهِ مَا أَوْصَيْتُكَ أَنْ لَا تَأْخُذَ فِيهَا أَقَلَّ مِنْ خَمْسِينَ
أَلْفًا قُلْتُ جُعِلْتُ فِدَاكَ وَٱللَّهِ إِنِّي لَمَّا سَمِعْتُ قَوْلَهُ
ثَلَاثِينَ أَلْفًا ٱسْتَرْخَتْ جَمِيعُ أَعْضَائِي فَضَحِكَ وَقَالَ خُذْ
جَارِيَتَكَ وَٱذْهَبْ إِلَى مَنْزِلِكَ فَفِي غَدٍ يَجِيءُ إِلَيْكَ رَسُولُ
صَاحِبِ خُرَاسَانَ فَقَوِّ نَفْسَكَ وَلَا تَأْخُذْ مِنْهُ أَقَلَّ مِنْ
خَمْسِينَ أَلْفًا قَالَ إِسْحَقُ فَأَخَذْتُ ٱلْجَارِيَةَ وَمَضَيْتُ إِلَى مَنْزِلِي
فَجَاءَنِي رَسُولُ صَاحِبِ خُرَاسَانَ وَسَاوَمَنِي فِيهَا فَطَلَبْتُ
خَمْسِينَ أَلْفًا فَقَالَ لِي هَذَا كَثِيرٌ وَلَكِنْ تَأْخُذُ ثَلَاثِينَ أَلْفًا
فَقَوَّيْتُ نَفْسِي وَٱمْتَنَعْتُ فَصَعِدَ مَعِي إِلَى أَرْبَعِينَ أَلْفَ
دِينَارٍ فَكَادَ عَقْلِي يَذْهَبُ مِنَ ٱلْفَرَحِ وَلَمْ أَتَمَالَكْ أَنْ
قُلْتُ لَهُ بِعْتُكَ فَأَحْضَرَ ٱلْمَالَ وَأَقْبَضَنِيهِ وَسَلَّمْتُ ٱلْجَارِيَةَ
إِلَيْهِ وَمَضَيْتُ مِنَ ٱلْغَدِ إِلَى ٱلْفَضْلِ فَقَالَ لِي يَا إِسْحَاقُ
بِكَمْ بِعْتَ ٱلْجَارِيَةَ قُلْتُ بِأَرْبَعِينَ أَلْفًا وَوَٱللَّهِ لَمَّا سَمِعْتُهَا
مِنْهُ كَادَ عَقْلِي يَذْهَبُ وَقَدْ حَصَلَ عِنْدِي جُعِلْتُ
فِدَاكَ مِئَةُ أَلْفِ دِينَارٍ وَلَمْ يَبْقَ لِي أَمَلٌ فَأَحْسَنَ ٱللَّهُ

جَزَاءَكَ فَأَمَرَ بِالْجَارِيَةِ فَأُخْرِجَتْ إِلَيَّ وَقَالَ يَا إِسْحَاقُ خُذْ جَارِيَتَكَ وَانْصَرِفْ قَالَ إِسْحَاقُ فَقُلْتُ هَذِهِ الْجَارِيَةُ وَاللَّهِ أَعْظَمُ النَّاسِ بَرَكَةً فَأَعْتَقْتُهَا وَتَزَوَّجْتُهَا فَوَلَدَتْ لِي أَوْلَادِي

قِيلَ أَنَّ مُحَمَّدَ بْنَ إِبْرَاهِيمَ الْإِمَامَ بْنِ مُحَمَّدِ بْنِ عَلِيِّ ابْنِ عَبْدِ اللَّهِ بْنِ الْعَبَّاسِ حَضَرَ يَوْمًا عِنْدَ الْفَضْلِ بْنِ يَحْيَى وَمَعَهُ سَفَطٌ فِيهِ جَوْهَرٌ وَقَالَ لَهُ إِنَّ حَاصِلِي قَدْ قَصُرَ عَمَّا أَحْتَاجُ إِلَيْهِ وَقَدْ عَلَانِي دَيْنٌ مَبْلَغُهُ أَلْفُ أَلْفِ دِرْهَمٍ وَإِنِّي أَسْتَحْيِي أَنْ أُعْلِمَ أَحَدًا بِذَلِكَ وَآنَفُ أَنْ أَسْأَلَ أَحَدًا مِنَ التُّجَّارِ أَنْ يُقْرِضَنِي ذَلِكَ وَإِنْ كَانَ مَعِي رَهْنٌ يَفِي بِالْقِيمَةِ وَأَنْتَ أَبْقَاكَ اللَّهُ لَكَ تُجَّارٌ يُعَامِلُونَكَ وَأَنَا أَسْأَلُكَ أَنْ تَفْتَرِضَ لِي مِنْ أَحَدِهِمْ هَذَا الْمَبْلَغَ وَتُعْطِيَهُ هَذَا الرَّهْنَ فَقَالَ لَهُ الْفَضْلُ السَّمْعُ وَالطَّاعَةُ وَلَكِنْ نُجِّ هَذِهِ الْحَاجَةَ أَنْ تُقِيمَ عِنْدِي هَذَا الْيَوْمَ فَأَقَامَ عِنْدَهُ ثُمَّ إِنَّ الْفَضْلَ أَخَذَ السَّفَطَ مِنْهُ وَهُوَ مَخْتُومٌ بِخَتْمِهِ وَأَرْسَلَ مَعَهُ أَلْفَ دِرْهَمٍ وَنَقَدَ الدَّرَاهِمَ وَالسَّفَطَ إِلَى مَنْزِلِهِ وَأَخَذَ خَطَّ وَكِيلِهِ بِقَبْضِهِ فَأَقَامَ مُحَمَّدٌ فِي دَارِ الْفَضْلِ

ٱلْفَضْلِ إِلَى آخِرِ ٱلنَّهَارِ ثُمَّ ٱنْصَرَفَ إِلَى دَارِهِ فَوَجَدَ ٱلسَّفَطَ وَمَعَهُ أَلْفُ أَلْفِ دِرْهَمٍ فَسُرَّ بِذَلِكَ سُرُورًا عَظِيمًا فَلَمَّا كَانَ مِنَ ٱلْغَدِ بَكَّرَ إِلَى ٱلْفَضْلِ لِيَشْكُرَهُ عَلَى ذَلِكَ فَوَجَدَهُ قَدْ بَكَّرَ إِلَى دَارِ ٱلرَّشِيدِ فَمَضَى مُحَمَّدٌ إِلَى دَارِ ٱلرَّشِيدِ فَلَمَّا عَلِمَ ٱلْفَضْلُ بِهِ خَرَجَ مِنْ بَابٍ آخَرَ وَمَضَى إِلَى دَارِ أَبِيهِ فَمَضَى مُحَمَّدٌ إِلَيْهِ فَحِينَ عَلِمَ بِهِ خَرَجَ بِبَابٍ آخَرَ وَمَضَى إِلَى مَنْزِلِهِ فَمَضَى مُحَمَّدٌ إِلَيْهِ وَٱجْتَمَعَ بِهِ وَشَكَرَهُ عَلَى فِعْلِهِ وَقَالَ لَهُ إِنِّي بَكَّرْتُ إِلَيْكَ لِأَشْكُرَكَ عَلَى إِحْسَانِكَ فَقَالَ لَهُ ٱلْفَضْلُ إِنِّي فَكَّرْتُ فِي أَمْرِكَ فَرَأَيْتُ أَنَّ هَذِهِ ٱلْأَلْفَ أَلْفٍ ٱلَّتِي حَمَلْتُهَا أَمْسِ إِلَيْكَ تَقْضِي بِهَا دَيْنَكَ ثُمَّ تَحْتَاجُ فَتَقْتَرِضُ فَبَعْدَ قَلِيلٍ يَعْلُوكَ مِثْلُهَا فَبَكَّرْتُ ٱلْيَوْمَ إِلَى أَمِيرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ وَعَرَضْتُ عَلَيْهِ حَالَكَ وَأَخَذْتُ لَكَ مِنْهُ أَلْفَ أَلْفِ دِرْهَمٍ أُخْرَى فَلَمَّا حَضَرْتَ إِلَى بَابِ أَمِيرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ خَرَجْتُ أَنَا بِبَابٍ آخَرَ وَكَذَلِكَ فَعَلْتُ لَمَّا حَضَرْتَ إِلَى بَابِ أَبِي لِأَنِّي مَا كُنْتُ أُؤْثِرُ أَنْ أَلْقَاكَ حَتَّى يُحْمَلَ ٱلْمَالُ إِلَى مَنْزِلِكَ وَقَدْ حُمِلَ فَقَالَ لَهُ مُحَمَّدٌ بِأَيِّ شَيْءٍ أُجَازِيكَ عَلَى هَذَا ٱلْإِحْسَانِ مَا عِنْدِي

شَيْءٌ

شيء أجازيك به إلا أني ألتزم بالأيمان المؤكدة
وبالطلاق والعتاق والحج أني ما أقف على باب غيرك ولا
أسأل سواك قالوا وحلف محمد أيمانا مؤكدة وكتب
بها خطه وأشهد بها عليه أنه لا يقف بباب غير الفضل
ابن يحيى فلما ذهبت دولة البرامكة وتولى الفضل بن
الربيع الوزارة بعدهم احتاج محمد فقالوا له لو ركبت
إلى الفضل بن الربيع فلم يفعل والتزم باليمين فلم
يركب إلى أحد ولم يقف على باب أحد حتى مات

سيرة جعفر بن يحيى البرمكي كان جعفر بن
يحيى فصيحا لبيبا ذكيا فطنا كريما حليما وكان الرشيد
يأنس به أكثر من أنسه بأخيه الفضل لسهولة أخلاق
جعفر وشراسة أخلاق الفضل قال الرشيد يوما ليحيى
يا أبي ما بال الناس يسمون الفضل الوزير الصغير ولا
يسمون جعفرا بذلك فقال يحيى لأن الفضل يخلفني
قال فضم إلى جعفر أعمالا كأعمال الفضل فقال يحيى
إن خدمتك ومنادمتك تشغلانه عن ذلك فجعل إليه
أمر دار الرشيد وسمي بالوزير الصغير أيضا

قال

قَالَ ٱلرَّشِيدُ يَوْمًا لِيَحْيَى قَدْ أَحْبَبْتُ أَنْ أَنْقُلَ دِيوَانَ
ٱلْخَاتِمِ مِنَ ٱلْفَضْلِ إِلَى جَعْفَرٍ وَقَدِ ٱسْتَحْيَيْتُ مِنْ مُكَاتَبَتِهِ
فِي هَذَا ٱلْمَعْنَى فَاكْتُبْ أَنْتَ إِلَيْهِ فَكَتَبَ يَحْيَى إِلَى
ٱلْفَضْلِ قَدْ أَمَرَ أَمِيرُ ٱلْمُؤْمِنِينَ أَعْلَى ٱللهُ أَمْرَهُ أَنْ تُحَوِّلَ
ٱلْخَاتِمَ مِنْ يَمِينِكَ إِلَى شِمَالِكَ فَأَجَابَهُ ٱلْفَضْلُ قَدْ سَمِعْتُ
لِمَا أَمَرَ بِهِ أَمِيرُ ٱلْمُؤْمِنِينَ فِي أَخِي وَمَا ٱنْتَقَلَتْ عَنِّي نِعْمَةٌ
صَارَتْ إِلَيْهِ وَلَا غَرَبَتْ عَنِّي رُتْبَةٌ طَلَعَتْ عَلَيْهِ فَقَالَ
جَعْفَرٌ لِلَّهِ دَرُّ أَخِي مَا أَكْيَسَ نَفْسَهُ وَأَظْهَرَ دَلَائِلَ
ٱلْفَضْلِ عَلَيْهِ وَأَقْوَى مُنَّةَ ٱلْعَقْلِ عِنْدَهُ وَأَوْسَعَ فِي
ٱلْمَلَاغَةِ ذَرْعَهُ

قِيلَ أَنَّ جَعْفَرَ بْنَ يَحْيَى ٱلْبَرْمَكِيَّ جَلَسَ يَوْمًا لِلشُّرْبِ
وَأَحَبَّ ٱلْخَلْوَةَ فَأَحْضَرَ نُدَمَاءَهُ ٱلَّذِينَ يَأْنَسُ بِهِمْ وَجَلَسَ
مَعَهُمْ وَقَدْ هُيِّئَ ٱلْمَجْلِسُ وَلَبِسُوا ثِيَابَ ٱلْمَصْبَغَةِ وَكَانُوا
إِذَا جَلَسُوا فِي مَجْلِسِ ٱلشَّرَابِ وَٱللَّهْوِ لَبِسُوا ٱلثِّيَابَ
ٱلْحُمْرَ وَٱلصُّفْرَ وَٱلْخُضْرَ ثُمَّ إِنَّ جَعْفَرَ بْنَ يَحْيَى تَقَدَّمَ
إِلَى ٱلْحَاجِبِ أَنْ لَا يَأْذَنَ لِأَحَدٍ مِنْ خَلْقِ ٱللهِ تَعَالَى
سِوَى رَجُلٍ مِنَ ٱلنُّدَمَاءِ كَانَ قَدْ تَأَخَّرَ عَنْهُمْ ٱسْمُهُ
عَبْدُ

عَبْدُ ٱلْمَلِكِ بْنُ صَالِحٍ ثُمَّ جَلَسُوا يَشْرَبُونَ وَدَارَتِ ٱلْكَاسَاتُ
وَخَفَقَتِ ٱلْعِيدَانُ وَكَانَ رَجُلٌ مِنْ أَقَارِبِ ٱلْخَلِيفَةِ يُقَالُ
لَهُ عَبْدُ ٱلْمَلِكِ بْنُ صَالِحِ بْنِ عَلِيِّ بْنِ عَبْدِ ٱللَّهِ بْنِ ٱلْعَبَّاسِ
وَكَانَ شَدِيدَ ٱلْوَقَارِ وَٱلدِّينِ وَٱلْحِشْمَةِ وَكَانَ ٱلرَّشِيدُ قَدِ
ٱلْتَمَسَ مِنْهُ أَنْ يُنَادِمَهُ وَيَشْرَبَ مَعَهُ وَبَذَلَ لَهُ عَلَى ذَلِكَ
أَمْوَالًا جَلِيلَةً فَلَمْ يَفْعَلْ فَٱتَّفَقَ أَنَّ هَذَا عَبْدَ ٱلْمَلِكِ
ٱبْنَ صَالِحٍ حَضَرَ إِلَى بَابِ جَعْفَرِ بْنِ يَحْيَى لِيُخَاطِبَهُ فِي حَوَائِجَ
لَهُ فَظَنَّ ٱلْحَاجِبُ أَنَّهُ هُوَ عَبْدُ ٱلْمَلِكِ بْنُ صَالِحٍ ٱلَّذِي
تَقَدَّمَ جَعْفَرُ بْنُ يَحْيَى بِٱلْإِذْنِ لَهُ وَأَنْ لَا يُدْخِلَ غَيْرَهُ
فَأَذِنَ ٱلْحَاجِبُ لَهُ فَدَخَلَ عَبْدُ ٱلْمَلِكِ بْنُ صَالِحٍ ٱلْعَبَّاسِيُّ
عَلَى جَعْفَرِ بْنِ يَحْيَى فَلَمَّا رَآهُ جَعْفَرٌ كَادَ عَقْلُهُ يَذْهَبُ
مِنَ ٱلْحَيَاءِ وَفَطِنَ أَنَّ ٱلْقَضِيَّةَ قَدِ ٱشْتَبَهَتْ عَلَى ٱلْحَاجِبِ
بِطَرِيقِ أَشْبَاهِ ٱلِٱسْمِ وَفَطِنَ عَبْدُ ٱلْمَلِكِ بْنُ صَالِحٍ أَيْضًا
لِلْقِصَّةِ وَظَهَرَ لَهُ ٱلْخَجَلُ فِي وَجْهِ جَعْفَرِ بْنِ يَحْيَى فَٱنْبَسَطَ
عَبْدُ ٱلْمَلِكِ وَقَالَ لَا بَأْسَ عَلَيْكُمْ أَحْضِرُوا لَنَا مِنْ هَذِهِ
ٱلثِّيَابِ ٱلْمُصْبَغَةِ شَيْئًا فَأُحْضِرَ لَهُ قَمِيصٌ مَصْبُوغٌ فَلَبِسَهُ
وَجَلَسَ يُبَاسِطُ جَعْفَرَ بْنَ يَحْيَى وَيُمَازِحُهُ وَقَالَ ٱسْقُونَا

مِنْ

مِنْ شَرَابِكُمْ فَسَقَوْهُ رِطْلًا وَقَالَ ٱرْفُقُوا بِنَا فَلَيْسَ لَنَا عَادَةٌ
بِهٰذَا ثُمَّ بَاسَطَهُمْ وَمَازَحَهُمْ وَمَا زَالَ حَتَّى ٱنْبَسَطَ جَعْفَرُ
ٱبْنُ يَحْيَى وَزَالَ ٱنْقِبَاضُهُ وَحَيَاؤُهُ فَفَرِحَ جَعْفَرٌ بِذٰلِكَ
فَرَحًا شَدِيدًا وَقَالَ لَهُ مَا حَاجَتُكَ قَالَ جِئْتُ أَصْلَحَكَ
ٱللّٰهُ فِي ثَلَاثِ حَوَائِجَ أُرِيدُ أَنْ تُخَاطِبَ ٱلْخَلِيفَةَ فِيهَا
أَوَّلُهَا أَنَّ عَلَيَّ دَيْنًا مَبْلَغُهُ أَلْفُ أَلْفِ دِرْهَمٍ أُرِيدُ قَضَاءَهُ
وَثَانِيهَا أُرِيدُ وِلَايَةً لِٱبْنِي يَشْرُفُ بِهَا قَدْرُهُ وَثَالِثُهَا أُرِيدُ
أَنْ تُزَوِّجَ وَلَدِي بِٱبْنَةِ ٱلْخَلِيفَةِ فَإِنَّهَا بِنْتُ عَمِّهِ وَهُوَ
كُفْؤٌ لَهَا فَقَالَ جَعْفَرُ بْنُ يَحْيَى قَدْ قَضَى ٱللّٰهُ هٰذِهِ
ٱلْحَوَائِجَ ٱلثَّلَاثَ أَمَّا ٱلْمَالُ فَفِي هٰذِهِ ٱلسَّاعَةِ يُحْمَلُ إِلَى
مَنْزِلِكَ وَأَمَّا ٱلْوِلَايَةُ فَقَدْ وَلَّيْتُ ٱبْنَكَ مِصْرَ وَأَمَّا ٱلزَّوَاجُ
فَقَدْ زَوَّجْتُهُ فُلَانَةَ ٱبْنَةَ مَوْلَانَا أَمِيرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ عَلَى صَدَاقٍ
مَبْلَغُهُ كَذَا وَكَذَا فَٱنْصَرِفْ فِي أَمَانِ ٱللّٰهِ فَرَاحَ
عَبْدُ ٱلْمَلِكِ إِلَى مَنْزِلِهِ فَرَأَى ٱلْمَالَ قَدْ سَبَقَهُ وَلَمَّا كَانَ
مِنَ ٱلْغَدِ حَضَرَ جَعْفَرٌ عِنْدَ ٱلرَّشِيدِ وَعَرَّفَهُ مَا جَرَى
وَأَنَّهُ قَدْ وَلَّاهُ مِصْرَ وَزَوَّجَهُ ٱبْنَتَهُ فَعَجِبَ ٱلرَّشِيدُ مِنْ
ذٰلِكَ وَأَمْضَى ٱلْعَقْدَ وَٱلْوِلَايَةَ فَمَا خَرَجَ جَعْفَرٌ مِنْ دَارِ

ٱلرَّشِيدِ

ٱلرَّشِيدِ حَتَّى كَتَبَ لَهُ ٱلتَّقْلِيدَ بِمِصْرَ وَأَحْضَرَ ٱلْقُضَاةَ وَٱلشُّهُودَ وَعَقَدَ ٱلْعَقْدَ

وَقِيلَ أَنَّ جَعْفَرَ بْنَ يَحْيَى كَانَ بَيْنَهُ وَبَيْنَ صَاحِبِ مِصْرَ عَدَاوَةٌ وَوَحْشَةٌ وَكَانَ كُلٌّ مِنْهُمَا مُجَانِبًا لِلْآخَرِ فَزَوَّرَ بَعْضُ ٱلنَّاسِ كِتَابًا عَنْ لِسَانِ جَعْفَرِ بْنِ يَحْيَى إِلَى صَاحِبِ مِصْرَ مَضْمُونُهُ أَنَّ حَامِلَ هَذَا ٱلْكِتَابِ مِنْ أَخَصِّ أَصْحَابِنَا وَقَدْ آثَرَ ٱلتَّفَرُّجَ فِي ٱلدِّيَارِ ٱلْمِصْرِيَّةِ فَأُرِيدُ أَنْ تُحْسِنَ ٱلْإِلْتِفَاتَ إِلَيْهِ وَبَالَغَ فِي ٱلْوَصِيَّةِ ثُمَّ أَخَذَ ٱلْكِتَابَ وَمَضَى إِلَى مِصْرَ وَعَرَضَهُ عَلَى صَاحِبِهَا فَلَمَّا وَقَفَ عَلَيْهِ تَعَجَّبَ مِنْهُ وَفَرِحَ بِهِ إِلَّا أَنَّهُ حَصَلَ عِنْدَهُ ٱرْتِيَابٌ وَشَكٌّ فِي ٱلْكِتَابِ فَأَكْرَمَ ٱلرَّجُلَ وَأَنْزَلَهُ فِي دَارٍ حَسَنَةٍ وَأَقَامَ لَهُ مَا يَحْتَاجُ إِلَيْهِ وَأَخَذَ ٱلْكِتَابَ مِنْهُ وَأَرْسَلَهُ إِلَى وَكِيلِهِ بِبَغْدَادَ وَقَالَ لَهُ قَدْ وَصَلَ شَخْصٌ مِنْ أَصْحَابِ ٱلْوَزِيرِ بِهَذَا ٱلْكِتَابِ وَقَدِ ٱرْتَبْتُ بِهِ فَأُرِيدُ أَنْ تَتَفَحَّصَ لِي عَنْ حَقِيقَةِ ٱلْحَالِ فِي ذَلِكَ وَهَلْ هَذَا خَطُّ ٱلْوَزِيرِ أَمْ لَا وَأَرْسَلَ كِتَابَ ٱلْوَزِيرِ صُحْبَةَ مَكْتُوبِهِ إِلَى وَكِيلِهِ فَجَاءَ ٱلْوَكِيلُ إِلَى وَكِيلِ ٱلْوَزِيرِ وَحَدَّثَهُ بِٱلْقِصَّةِ وَأَرَاهُ ٱلْكِتَابَ فَأَخَذَهُ

وَكِيلُ

وَكِيلُ ٱلْوَزِيرِ وَدَخَلَ إِلَى ٱلْوَزِيرِ وَعَرَّفَهُ ٱلْحَالَ فَلَمَّا
وَقَفَ جَعْفَرُ بْنُ يَحْيَى عَلَى ٱلْكِتَابِ عَلِمَ أَنَّهُ مُزَوَّرٌ عَلَيْهِ
وَكَانَ عِنْدَهُ جَمَاعَةٌ مِنْ نُدَمَائِهِ وَنُوَّابِهِ فَرَمَى ٱلْكِتَابَ عَلَيْهِمْ
وَقَالَ لَهُمْ أَهَذَا خَطِّي فَتَأَمَّلُوهُ وَأَنْكَرُوهُ كُلُّهُمْ وَقَالُوا هَذَا
مُزَوَّرٌ عَلَى ٱلْوَزِيرِ فَعَرَّفَهُمْ صُورَةَ ٱلْحَالِ وَأَنَّ ٱلَّذِي زَوَّرَ
هَذَا ٱلْكِتَابَ مَوْجُودٌ بِمِصْرَ عِنْدَ صَاحِبِهَا وَأَنَّهُ يَنْتَظِرُ
عَوْدَ ٱلْجَوَابِ بِتَحْقِيقِ حَالِهِ وَقَالَ لَهُمْ مَا تَرَوْنَ وَكَيْفَ
يَنْبَغِي أَنْ نَفْعَلَ فِي هَذَا فَقَالَ بَعْضُهُمْ يَنْبَغِي أَنْ يُقْتَلَ
هَذَا ٱلرَّجُلُ حَتَّى تَنْحَسِمَ هَذِهِ ٱلْمَادَّةُ وَلَا يَرْجِعَ أَحَدٌ
يَتَجَرَّأُ عَلَى مِثْلِ هَذَا ٱلْفِعْلِ وَقَالَ آخَرُ يَنْبَغِي أَنْ تُقْطَعَ
يَمِينُهُ ٱلَّتِي زَوَّرَ بِهَا هَذَا ٱلْخَطَّ وَقَالَ آخَرُ يَنْبَغِي أَنْ يُوجَعَ
ضَرْبًا وَيُطْلَقَ حَالَ سَبِيلِهِ وَكَانَ أَحْسَنُهُمْ مَحْضَرًا مَنْ قَالَ
يَنْبَغِي أَنْ تَكُونَ عُقُوبَتُهُ عَلَى هَذَا ٱلْفِعْلِ حِرْمَانَهُ وَأَنْ
يُعَرَّفَ صَاحِبُ مِصْرَ بِحَالِهِ لِيُحْرِمَهُ فَيَكْفِيَهِ مِنَ ٱلْعُقُوبَةِ
أَنَّهُ قَدْ قَطَعَ هَذِهِ ٱلْمَسَافَةَ ٱلْبَعِيدَةَ مِنْ بَغْدَادَ إِلَى
مِصْرَ ثُمَّ يَرْجِعُ خَائِبًا فَلَمَّا فَرَغُوا مِنْ حَدِيثِهِمْ قَالَ
جَعْفَرٌ سُبْحَانَ ٱللَّهِ أَلَيْسَ فِيكُمْ رَجُلٌ رَشِيدٌ قَدْ عَلِمْتُمْ

مَا كَانَ بَيْنِي وَبَيْنَ صَاحِبِ مِصْرَ مِنَ ٱلْعَدَاوَةِ وَٱلْجَانَبَةِ وَأَنَّ كُلَّ وَاحِدٍ مِنَّا كَانَتْ تَمْنَعُهُ عِزَّةُ ٱلنَّفْسِ أَنْ يَفْتَحَ بَابَ ٱلصُّلْحِ فَقَدْ قَيَّضَ ٱللَّهُ لَنَا رَجُلًا فَتَحَ بَيْنَنَا بَابَ ٱلْمُصَالَحَةِ وَٱلْمُكَاتَبَةِ وَأَزَالَ بَيْنَنَا تِلْكَ ٱلْعَدَاوَةَ فَكَيْفَ يَكُونُ جَزَاؤُهُ مَا ذَكَرْتُمْ مِنَ ٱلْإِسَاءَةِ ثُمَّ أَخَذَ ٱلْقَلَمَ وَكَتَبَ عَلَى ظَاهِرِ ٱلْكِتَابِ إِلَى صَاحِبِ مِصْرَ سُبْحَانَ ٱللَّهِ كَيْفَ حَصَلَ لَكَ ٱلشَّكُّ فِي خَطِّي هَذَا خَطُّ يَدِي وَٱلرَّجُلُ مِنْ أَعَزِّ أَصْحَابِي وَأُرِيدُ أَنْ أُحْسِنَ إِلَيْهِ وَتُعِيدَهُ إِلَيَّ سَرِيعًا فَإِنِّي مُشْتَاقٌ إِلَيْهِ مُحْتَاجٌ إِلَى حُضُورِهِ فَلَمَّا وَصَلَ ٱلْكِتَابُ وَفِي ظَاهِرِهِ خَطُّ ٱلْوَزِيرِ إِلَى صَاحِبِ مِصْرَ كَادَ يَطِيرُ مِنَ ٱلْفَرَحِ وَأَحْسَنَ إِلَى ٱلرَّجُلِ غَايَةَ ٱلْإِحْسَانِ وَوَاصَلَهُ بِمَالٍ كَبِيرٍ وَتُحَفٍ جَمِيلَةٍ ثُمَّ إِنَّ ٱلرَّجُلَ رَجَعَ إِلَى بَغْدَادَ وَهُوَ أَحْسَنُ ٱلنَّاسِ حَالًا فَحَضَرَ إِلَى مَجْلِسِ جَعْفَرٍ وَوَقَعَ يُقَبِّلُ ٱلْأَرْضَ وَيَبْكِي فَقَالَ لَهُ جَعْفَرٌ مَنْ أَنْتَ أَخِي قَالَ يَا مَوْلَانَا أَنَا عَبْدُكَ وَصَنِيعَتُكَ ٱلْمَزْوُرُ ٱلْكَذَّابُ ٱلْمُتَحَرِّي فَعَرَفَهُ جَعْفَرٌ وَبَشَّ بِهِ وَأَجْلَسَهُ بَيْنَ يَدَيْهِ وَسَأَلَهُ عَنْ حَالِهِ وَقَالَ لَهُ كَمْ وَصَلَ إِلَيْكَ مِنْهُ

فَقَالَ

فَقَالَ مِئَةُ أَلْفِ دِينَارٍ فَاسْتَقَلَّهَا جَعْفَرٌ وَقَالَ لَازِمْنَا حَتَّى نُضَاعِفَهَا لَكَ فَلَازَمَهُ مُدَّةً فَكَسَبَ مَعَهُ مِثْلَهَا

وَمَا زَالَتْ دَوْلَةُ ٱلْبَرَامِكَةِ فِي عُلُوٍّ وَٱرْتِفَاعٍ وَتَزَايُدٍ حَتَّى ٱنْحَرَفَتْ عَنْهُمُ ٱلدُّنْيَا أَمَارَةٌ تَدُلُّ عَلَى ٱنْحِرَافِ دَوْلَتِهِمْ حَدَّثَ بَخْتِيشُوعُ ٱلطَّبِيبُ قَالَ دَخَلْتُ يَوْمًا عَلَى ٱلرَّشِيدِ وَهُوَ جَالِسٌ فِي قَصْرِ ٱلْخُلْدِ مِنْ مَدِينَةِ ٱلسَّلَمِ وَكَانَ ٱلْبَرَامِكَةُ يَسْكُنُونَ بِحِذَائِهِ مِنَ ٱلْجَانِبِ ٱلْآخَرِ وَبَيْنَهُمْ وَبَيْنَهُ عَرْضُ دِجْلَةَ قَالَ فَنَظَرَ ٱلرَّشِيدُ فَرَأَى ٱعْتِرَاكَ ٱلْخُيُولِ وَٱزْدِحَامَ ٱلنَّاسِ عَلَى بَابِ يَحْيَى بْنِ خَالِدٍ فَقَالَ جَزَى ٱللَّهُ يَحْيَى خَيْرًا تَصَدَّى لِلْأُمُورِ وَأَرَاحَنِي مِنَ ٱلْكَدِّ وَوَفَّرَ أَوْقَاتِي عَلَى ٱللَّذَّةِ ثُمَّ دَخَلْتُ إِلَيْهِ بَعْدَ أَوْقَاتٍ وَقَدْ شَرَعَ يَتَغَيَّرُ عَلَيْهِمْ فَنَظَرَ فَرَأَى ٱلْخُيُولَ كَمَا رَآهَا تِلْكَ ٱلْمَرَّةَ فَقَالَ ٱسْتَبَدَّ يَحْيَى بِٱلْأُمُورِ دُونِي فَٱلْخِلَافَةُ عَلَى ٱلْحَقِيقَةِ لَهُ وَلَيْسَ لِي مِنْهَا إِلَّا ٱسْمُهَا قَالَ فَعَلِمْتُ أَنَّهُ سَيَنْكُبُهُمْ ثُمَّ نَكَبَهُمْ عَقِيبَ ذَلِكَ

شَرْحُ ٱلسَّبَبِ فِي نَكْبَةِ ٱلْبَرَامِكَةِ وَكَيْفِيَّةِ ٱلْحَالِ فِي ذَلِكَ ٱخْتَلَفَ أَصْحَابُ ٱلسِّيَرِ وَٱلتَّوَارِيخِ فِي ذَلِكَ فَقِيلَ أَنَّ

أَنَّ ٱلرَّشِيدَ مَا كَانَ يَصْبِرُ عَنْ أُخْتِهِ عَبَّاسَةَ وَلَا عَنْ
جَعْفَرِ بْنِ يَحْيَى فَقَالَ لَهُ أُزَوِّجُكَهَا حَتَّى يَحِلَّ لَكَ ٱلنَّظَرُ
إِلَيْهَا ثُمَّ لَا تَقْرَبْهَا فَكَانَا يَجْتَمِعَانِ وَهُمَا شَابَّانِ ثُمَّ
يَقُومُ ٱلرَّشِيدُ عَنْهُمَا وَيَخْلُوَانِ بِأَنْفُسِهِمَا فَجَامَعَهَا جَعْفَرٌ
فَحَبِلَتْ مِنْهُ وَوَلَدَتْ وَلَدَيْنِ وَكَتَمَتِ ٱلْأَمْرَ فِي ذَلِكَ
حَتَّى عَلِمَ ٱلرَّشِيدُ فَكَانَ ذَلِكَ سَبَبَ نَكْبَةِ ٱلْبَرَامِكَةِ
وَقِيلَ كَانَ سَبَبُ ذَلِكَ أَنَّ ٱلرَّشِيدَ كَلَّفَ جَعْفَرَ بْنَ
يَحْيَى قَتْلَ رَجُلٍ مِنْ آلِ أَبِي طَالِبٍ فَتَحَرَّجَ جَعْفَرٌ مِنْ
ذَلِكَ وَأَطْلَقَ ٱلطَّالِبِيَّ وَسُعِيَ إِلَى ٱلرَّشِيدِ بِجَعْفَرٍ فَقَالَ
لَهُ مَا فَعَلَ ٱلطَّالِبِيُّ قَالَ هُوَ فِي ٱلْحَبْسِ قَالَ ٱلرَّشِيدُ بِحَيَاتِي
فَغَضِبَ جَعْفَرٌ فَقَالَ لَا وَحَيَاتِكَ وَلَكِنْ أَطْلَقْتُهُ لِأَنِّي
عَلِمْتُ أَنَّهُ لَيْسَ عِنْدَهُ مَكْرُوهٌ فَقَالَ لَهُ ٱلرَّشِيدُ نِعْمَ
مَا فَعَلْتَ فَلَمَّا قَامَ جَعْفَرٌ قَالَ ٱلرَّشِيدُ قَتَلَنِيَ ٱللَّهُ إِنْ لَمْ
أَقْتُلْكَ ثُمَّ نَكَبَهُمْ وَقِيلَ أَنَّ أَعْدَاءَ ٱلْبَرَامِكَةِ مِثْلَ
ٱلْفَضْلِ بْنِ ٱلرَّبِيعِ مَا زَالُوا يَسْعَوْنَ بِهِمْ إِلَى ٱلرَّشِيدِ
وَيَذْكُرُونَ لَهُ ٱسْتِبْدَادَهُمْ بِٱلْمُلْكِ وَٱحْتِجَانَهُمْ لِلْأَمْوَالِ
حَتَّى أَوْغَرُوا صَدْرَهُ فَأَوْقَعَ بِهِمْ وَقِيلَ أَنَّ جَعْفَرًا وَٱلْفَضْلَ

آبنَيْ يَحْيَى ظَهَرَ مِنْهُمَا مِنَ ٱلْإِدْلَالِ مَا لَا يَحْتَمِلُهُ نُفُوسُ ٱلْمُلُوكِ فَنَكَبَهُمْ لِذَلِكَ وَقِيلَ أَنَّ يَحْيَى بْنَ خَالِدٍ رُئِيَ وَهُوَ بِمَكَّةَ يَطُوفُ حَوْلَ ٱلْبَيْتِ وَيَقُولُ ٱللَّهُمَّ إِنْ كَانَ رِضَاكَ فِي أَنْ تَسْلُبَنِي نِعْمَتَكَ عِنْدِي وَتَسْلُبَنِي أَهْلِي وَمَالِي وَوَلَدِي فَٱسْلُبْنِي إِلَّا ٱلْفَضْلَ وَلَدِي ثُمَّ وَلَّى فَلَمَّا مَشَى قَلِيلًا عَادَ وَقَالَ يَا رَبِّ إِنَّهُ سَبَقَ بِمِثْلِي أَنْ يَسْتَثْنِيَ عَلَيْكَ ٱللَّهُمَّ وَٱلْفَضْلَ فَنَكَبَهُمُ ٱلرَّشِيدُ بَعْدَ قَلِيلٍ شَرْحُ مَقْتَلِ جَعْفَرِ بْنِ يَحْيَى وَٱلْقَبْضِ عَلَى أَهْلِهِ كَانَ ٱلرَّشِيدُ قَدْ حَجَّ فَلَمَّا عَادَ مِنَ ٱلْحَجِّ سَارَ مِنَ ٱلْحِيرَةِ إِلَى ٱلْأَنْبَارِ فِي ٱلسُّفُنِ وَجَعَلَ يَشْرَبُ وَرَكِبَ جَعْفَرُ بْنُ يَحْيَى إِلَى ٱلصَّيْدِ وَجَعَلَ يَشْرَبُ تَارَةً وَيَلْهُو أُخْرَى وَتُحَفُ ٱلرَّشِيدِ وَهَدَايَاهُ تَأْتِيهِ وَعِنْدَهُ بَخْتِيشُوعُ ٱلطَّبِيبُ وَأَبُو زَكَّارٍ ٱلْأَعْمَى يُغَنِّيهِ فَلَمَّا أَظَلَّ ٱلْمَسَاءُ دَعَا ٱلرَّشِيدُ مَسْرُورًا ٱلْخَادِمَ وَكَانَ مُبْغِضًا لِجَعْفَرٍ وَقَالَ ٱذْهَبْ فَٱئْتِنِي بِرَأْسِ جَعْفَرٍ وَلَا تُرَاجِعْنِي فَوَافَاهُ مَسْرُورٌ بِغَيْرِ إِذْنٍ وَهَجَمَ عَلَيْهِ وَأَبُو زَكَّارٍ يُغَنِّيهِ

فَلَا تَبْعَدْ فَكُلُّ فَتًى سَيَأْتِي عَلَيْهِ ٱلْمَوْتُ يَطْرُقُ أَوْ يُغَادِي

فَلَمَّا دَخَلَ مَسْرُورٌ قَالَ لَهُ جَعْفَرُ بْنُ يَحْيَى لَقَدْ سَرَرْتَنِي
بِمَجِيئِكَ وَسُرِرْتَنِي بِدُخُولِكَ عَلَيَّ بِغَيْرِ إِذْنٍ فَقَالَ ٱلَّذِي
جِئْتُ بِهِ أَعْظَمُ أَجِبْ أَمِيرَ ٱلْمُؤْمِنِينَ إِلَى مَا يُرِيدُ بِكَ
فَوَقَعَ عَلَى رِجْلَيْهِ فَقَبَّلَهُمَا وَقَالَ لَهُ عَاوِدْ أَمِيرَ ٱلْمُؤْمِنِينَ
فَإِنَّ ٱلشَّرَابَ قَدْ حَمَلَهُ عَلَى ذَلِكَ وَقَالَ دَعْنِي أَدْخُلْ دَارِي
فَأُوصِي فَقَالَ ٱلدُّخُولُ لَا سَبِيلَ إِلَيْهِ وَأَمَّا ٱلْوَصِيَّةُ فَأَوْصِ
بِمَا بَدَا لَكَ فَأَوْصَى ثُمَّ حَمَلَهُ إِلَى مَنْزِلِ ٱلرَّشِيدِ وَعَدَلَ
بِهِ إِلَى قُبَّةٍ وَضَرَبَ عُنُقَهُ وَأَتَى بِرَأْسِهِ عَلَى نُرْسٍ إِلَى
ٱلرَّشِيدِ وَبِبَدَنِهِ فِي نَطْعٍ وَوَجَّهَ ٱلرَّشِيدُ فَقَبَضَ عَلَى
أَبِيهِ وَإِخْوَتِهِ وَأَهْلِهِ وَأَصْحَابِهِ وَحَبَسَهُمْ بِٱلرَّقَّةِ وَٱسْتَأْصَلَ
شَأْفَتَهُمْ وَمِنْ ظَرِيفِ مَا وَقَعَ فِي ذَلِكَ مَا رَوَاهُ ٱلْعُمَرَانِيُّ
ٱلْمُؤَرِّخُ قَالَ حَدَّثَ فُلَانٌ قَالَ دَخَلْتُ ٱلدِّيوَانَ فَنَظَرْتُ
فِي بَعْضِ تَذَاكِرِ ٱلنُّوَّابِ فَرَأَيْتُ فِيهَا أَرْبَعَ مِئَةِ أَلْفِ
دِينَارٍ ثَمَنَ خِلْعَةٍ لِجَعْفَرِ بْنِ يَحْيَى ٱلْوَزِيرِ ثُمَّ دَخَلْتُ
بَعْدَ أَيَّامٍ فَرَأَيْتُ تَحْتَ ذَلِكَ عَشَرَةَ قَرَارِيطَ ثَمَنَ نَفْطٍ
وَبَوَارِي لِإِحْرَاقِ جُثَّةِ جَعْفَرِ بْنِ يَحْيَى فَعَجِبْتُ مِنْ
ذَلِكَ ثُمَّ ٱسْتَوْزَرَ ٱلرَّشِيدُ بَعْدَ ٱلْبَرَامِكَةِ ٱلْفَضْلَ

ٱبْنَ

ٱبْنَ ٱلرَّبِيعِ وَكَانَ حَاجِبَهُ وَزَارَةُ أَبِي ٱلْعَبَّاسِ ٱلْفَضْلِ ٱبْنِ ٱلرَّبِيعِ قَدْ مَضَى ذِكْرُ أَبِيهِ وَأَمَّا ٱلْفَضْلُ فَكَانَ حَاجِبًا لِلْمَنْصُورِ وَٱلْمَهْدِيِّ وَٱلْهَادِي وَٱلرَّشِيدِ فَلَمَّا نَكَبَ ٱلرَّشِيدُ ٱلْبَرَامِكَةَ ٱسْتَوْزَرَهُ بَعْدَهُمْ كَانَ ٱلْفَضْلُ ٱبْنُ ٱلرَّبِيعِ شَهْمًا خَبِيرًا بِأَحْوَالِ ٱلْمُلُوكِ وَآدَابِهِمْ وَلَمَّا وَلِيَ ٱلْوِزَارَةَ تَهَوَّسَ بِٱلْأَدَبِ وَجَمَعَ إِلَيْهِ أَهْلَ ٱلْعِلْمِ فَحَصَّلَ مِنْهُ مَا أَرَادَ فِي مُدَّةٍ يَسِيرَةٍ وَكَانَ أَبُو نُوَاسٍ مِنْ شُعَرَائِهِ ٱلْمُنْقَطِعِينَ إِلَيْهِ فَمِنْ شِعْرِهِ فِي آلِ ٱلرَّبِيعِ

عَبَّاسُ عَبَّاسٌ إِذَا ٱحْتَدَمَ ٱلْوَغَا
وَٱلْفَضْلُ فَضْلٌ وَٱلرَّبِيعُ رَبِيعُ

وَمَا زَالَ ٱلْفَضْلُ بْنُ ٱلرَّبِيعِ عَلَى وِزَارَتِهِ إِلَى أَنْ مَاتَ ٱلرَّشِيدُ بِطُوسَ فَجَمَعَ ٱلْفَضْلُ ٱلْعَسْكَرَ وَمَا فِيهِ وَرَجَعَ إِلَى بَغْدَادَ ٱنْتَهَى ذِكْرُ خِلَافَةِ هَارُونَ ٱلرَّشِيدِ

ذِكْرُ خِلَافَةِ ابِي احْمَدَ عَبْدِ اللهِ ٱلْمُسْتَعْصِمِ بِاللهِ

بويع له بالخلافة فى سنة اربعين وستّمئة هو آخرُ الخلفآء

كان المُستعصِم رَجُلا خيّرا متديّنا لَيِّنَ الجانبِ سَهْلَ العريكة عفيفَ اللّسان والفَرْج حَمَلَ كِتاب الله تعالى وكَتَبَ خَطّا مليحا وكان سهلَ الاخلاق وكان خفيفَ الوَطْأة الّا انه كان مستَضْعَفَ الرأى ضعيف البَطْش قليل الخِبْرة بامور المملكة مطموعا فيه غيرَ مَهيبٍ فى النفوس ولا مُطّلِعٍ على حقائق الامور وكان زمانُه يَنْقَضِى اكثرُهُ بسَماع الاغانى والتفرُّج على المساخِرَة وفى بعض الاوقات يجلس بخزانة الكُتُب جُلوسا ليس فيه كبيرُ فائدةٍ وكان اصحابُه مستولين عليه وكلّهم جُهّالٌ من اراذلِ العَوامّ الّا وزيرَه مُؤَيَّدَ الدّينِ محمّدَ بن العَلْقَمِيّ فإنه كان من أعْيان الناس وعُقلاء الرّجال وكان مكفوفَ اليدِ مردود القول يَترقّبُ العَزْلَ والقَبْض صَباحَ مَساءَ وكانت عادةُ الخُلفاء اكثرِهم ان يَحْبِسوا اولادَهم واقاربَهم وبذلك جَرَتْ سُنّتُهم الى آخِر ايّام المُسْتَنْصِر فلمّا ولى المستعصم اطلق اولاده الثلاثة ولم يحبِسْهم وهم الامير الكبير ابو العبّاس احمدُ والعامّة تسمّيه ابا بكر ليس بصحيح وانّما سمّوْه بذلك لانّه

لمّا

لمّا نُهِب الكَرْخُ نُسِبَ الامرُ فى ذلك اليه وقيل انّه هو الذى اشار بذلك والامير الأَوْسَط وهو ابو الفضائل عبد الرحمان كان شَهْما خرج الى بين يَدَي السلطان هُولاكُو ووقع كلامه بِمَوْضِع الاستحسان فى الحَضْرة السلطانية والامير الاصغر ابو المناقب

حدّثنى صَفِيّ الدين عبد المؤمن بْنُ فاخِرٍ الأُرْمَوِيُّ وكان قد صار فى آخِر ايّام المستعصم مُقَرَّبا عنده ومن خواصّه وكان قَدِ استجدّ فى آخِر ايّامه خِزانة كُتُب ونقل اليها من نفائس الكتب وسَلَّم مَفاتِيحَها الى عبد المؤمن فصار عبدُ المؤمن يجلس بِبَاب الخزانة يَنْتَخِبُ له ما يُريد وإذَا خَطَر للخليفة الجُلوسُ فى خزانة الكتب جاء اليها وعَدَل عنِ الخِزانة الأُولى التى كانت مُسلَّمةً الى الشيخ صَدْر الدين علىّ بن النَيّار قال أَعْنِي عبدَ المؤمن كنتُ مرّة جالِسا فى حُجْرَة صغيرة وانا انتخِبُ وهُناكَ مَرْتَبةٌ بِرَسْم الخليفة اذا جاء الى هُناكَ جلَس عليها وقد بُسِطَت عليها مَلْحَفة لتُرَدَّ عنها الغُبارَ فجاء خُوَيْدِم صغير ونام قريبا من المرتبة المذكورة واستَغْرق

واستغرق فى النوم فتقلب حتى تلفف فى تلك الملحفة المبسوطة على المرتبة ثم تقلب حتى صارت رجلاه على المسند قال وانا مشغول بالنسخ فأحسست بوطئ فى الدهليز فنظرت فاذا هو الخليفة وهو يستدعينى بالاشارة ويخفف وطأه فقمت اليه مزعجا وقبلت الارض فقال لى هذا الخويدم الذى قد نام حتى تلفف فى هذه الملحفة وصارت رجلاه على المسند متى هجمت عليه حتى يستيقظ ويعلم انى قد شاهدته على هذه الحال تنفطر مرارته من الخوف فأيقظه انت برفق فانى سأخرج الى البستان ثم اعود قال وخرج الخليفة فدخلت الى الخويدم وأيقظته فانتبه ثم اصلحنا المرتبة ثم دخل الخليفة وحدثنى بعض اهل بغداد حدثت ان الشيخ صدر الدين بن النبار شيخ الخليفة قال دخلت مرة الى خزانة الكتب على عادتى وفى كمى منديل فيه رقاع كثيرة لجماعة من ارباب الحوائج فطرحت المنديل وفيه الرقاع فى موضعى ثم قمت لبعض شأنى فلما عدت الى الخزانة بعد ساعة حللت الرقاع من

المنديل

المنديل حتى أتأمّلها وأُقدِّمَ منها المُهِمَّ فرأيتها جميعها وعليها تَوْقيعُ الخليفة بالإجابة الى جميع ما فيها فعلِمت انّ الخليفةَ قد جاء الى الخزانة عند قيامى فرأى المنديل وفيه الرقاعُ ففتحها ووقّع على جميعها والمستعصم هو آخِر خلفآء الدولة العبّاسيّة ببغداد ولم يَجْرِ فى ايّام المستعصم شىء يُؤثَرُ سِوَى نَهْبِ الكَرْخ وبئْسَ الأثَرُ ذلك وفى آخِر ايّامه قَرِبَتِ الأراجيفُ بِوُصول عَسْكَر المُغُولِ صُحْبَةَ السلطان هولاكو فلم يحرّك ذلك منه عَزْما ولا نَبَّهَ منه هِمَّةً ولا أَحْدَثَ عنده هَمّا وكان كلّما سُمِع عن السلطان من الإحْتِياط والاستعداد شىء ظَهَر من الخليفة نقيضتُه من التفريط والإهْمال ولم يكُنْ يتصوّرُ حقيقةَ الحال فى ذلك ولا يَعْرِفُ هذه الدَّوْلةَ يَسَّرَ الله إحسانَها وأَعْلَى شأنَها حَقَّ المَعْرِفَةِ وكان وزيرُه مؤيّد الدين بن العلقمىّ يعرف حقيقة الحال فى ذلك ويكاتبُه بالتحذير والتنبيه ويُشير عليه بالتيَقُّظِ والاستعداد وهو لا يزداد الا غُفُولا وكان حواشُه يُوهِمونه انّه ليس فى هذا كبيرُ خَطَرٍ ولا هُناك تَحْذورٌ

وان

وان الوزيرَ انّما يعظّمُ هذا لِيَنْفِقَ سُوقُهُ ولتَبْرُزَ اليه الأموال لِيُجَنِّدَ بها العساكرَ فيَقْتَطِعُ منها لنفسه وما زالت غَفْلَةُ الخليفة تَنْمى ويَقْظَةُ الجانب الآخرِ تتضاعف حتّى وصل العسكر السلطانيّ الى هَمَذَانَ واقام بها مُدَيْدَةً ثُمّ تواترتِ الرُّسُلُ السلطانيّة الى الديوان المستعصِميّ فوقع التّعْيينُ من ديوان الخليفة على ولدِ أُسْتَاذِ الدار وهو شَرَف الدين عبدُ الله بن الجوزيّ فبُعِثَ رسولا الى خِدْمة الدَّرَكاءِ السلطانيّة بهَمَذَانَ فلمّا وصل وسُمع جَوابُه عُلم انّه جوابُ مُغالَطةٍ ومدافعة فحينئذٍ وقع الشُّروعُ فى قصدِ بَغْدادَ وبَثِّ العساكرِ اليها فتوجّهَ عسكرٌ كثيف من المغول والمقدّمُ عليهم بَاجُو الى تِكْرِيتَ ليعبُروا من هُناك الى الجانب الغَرْبيّ ويَقْصِدون بغداذ من غربيّها ويَقْصِدُها العسكر السلطانيّ من شَرْقيّها فلما عبر عسكر باجو من تكريت وانحدر الى اعمال بغداذ أَحْفَل الناس من دُجَيْلَ والإسْحَاقِيّ ونَهْرِ مَلِكٍ ونَهْرِ عيسَى ودخلوا الى المدينة بنسآئهم واولادهم حتى كان الرَّجُل أَوِ المَرْأَة يَقْذِفُ

بنفسه

بنفسه فى المآء وكان الملّاح اذا عَبّر احدا فى سفينةٍ من جانب الى جانب يأخُذ أُجْرَته سِوارًا من ذَهَب او طِرازًا من زَرْكَش او عِدّةً من الدنانير فلما وصل العسكر السلطانىّ الى دُجَيْلَ وهو يَزِيدُ على ثلاثين الفَ فارسٍ خرج اليه عسكر الخليفة صُحْبَةَ مُقَدَّمِ الجُيُوش مُجاهِدِ الدين إيْبَك الدَّوِيدار وكان عسكرًا فى غاية القِلّة فالتقوا بالجانب الغَرْبىّ من بغداذ قريبا من البَلَد فكانتِ الغَلَبةُ فى أوّل الامر لعسكر الخليفة ثُمّ كانت الكَرّة للعسكر السلطانىّ فابادوهم قَتْلا وأَسْرا وأَعانهم على ذلك نَهرٌ فَتَحوه فى طُول الليل فكثُرت الوحولُ فى طريق المُنْهَزِمِينَ فلم يَنْجُ منهم الّا من رمى نفسه فى المآء او من دخل البرّية ومضى على وَجْهه الى الشام ونجا الدويدار فى جَمِيعَةٍ من عسكره ووصل الى بغداذ وساق باجو حتى دخل البلد من جانبه الغربىّ ووقف بعساكره مُحاذِىَ التاجِ وجاست عساكرُهُ خلالَ الديار واقام مُحاذِىَ التاج ايّاما واما حالُ العسكر السلطانىّ فانّه فى يوم الخميس رابعَ محرّمِ

من

من سنة سبتٍ وخمسين وستمئة ثارت غبرة عظيمة شرقيّ بغداذ على درب يعقوب بحيث عمّت البلد فانزعج الناس من ذلك وصعدوا الى اعالى السطوح والمنائر يتنشوّفون فانكشفت الغبرة عن عساكر السلطان وخيوله ولفيفه وكراعه وقد طبّق وجه الارض واحاط ببغداذ من جميع جهاتها ثمّ شرعوا فى استعمال أسباب الحصار وشرع العسكر الخليفتىّ فى المدافعة والمقاومة الى يوم تاسع عشرى محرّم فلم يشعر الناس الّا ورايات المغول ظاهرة على سور بغداذ من برجٍ يسمّى برج العجمىّ من ناحية بابٍ من ابواب بغداذ يقال له بابُ كلواذى وكان هذا البرج اقصر ابراج السور وتحكّم العسكر السلطانىّ هجومًا ودخولًا فجرى من القتل الذريع والنهب العظيم والتهتيك البليغ ما يعظم سماعه جملةً فما الظنّ بتفاصيله وكان ما كان ممّا لستُ اذكره فظنّ ظنّا ولا تسألْ عن الخبر وامر السلطان بخروج الخليفة وولده ونسائه اليه فخرجوا فحضر الخليفة بين يدَى الدركاه فيقال انه عوتب ووبّخ بما معناه نسبة العجز والتفريط والغفول

اليه

اليه ثم أُوصِل الى اليَاسَا ووَلَدَاه الاكبر والاوسط واما بناته فأُسِرْنَ ثم آستُشْهد المستعصم فى رابع صفر سنةَ سِتٍّ وخمسين وستّمِئَةٍ انتهى ذكر خلافة المستعصم بالله

فصل فى الحُقُوق الوَاجبة لِلْملِك على رَعيَّته وهو منقول من الفصل الاوّل من كتاب النخرىّ فى الآداب السلطانيّة يتكلّم فيه على الامور السلطانيّة والسِّيَاسات المَلِكيَّة وخواصّ المَلِك التى يتميّزُ بها عن السُّوقَة والتى تَجِب ان تكونَ موجودةً او معدومةً فيه وعلى ما يَجِب له على رعيّته وما يجب لهم عليه

آعْلَمْ انّ للملِك على رَعيَّته حُقوقا وان لهم عليه حقوقا فامّا الحقوقُ التى تَجِبُ للملك على رعيّته فمنها الطاعةُ وهى الأصل الذى يَنْتَظِمُ به صَلاحُ الجُمْهُور ويَتمكّن به المَلِكُ من الإنصاف للضعيف من القوىّ والقِسْمَةِ بالحقّ وممّا جآء فى التّنْزيل من الحثّ على ذلك وهى الآية المشهورة فى هذا المعنى قَوْلُه تعالى يَا أَيُّهَا الذين آمنوا أطيعوا الله وأطيعوا الرسول وأُولِى

وأُولِي الأَمْرِ منكم ومن امثالهم لا إِمْرَةَ لمن لا يُطاعُ ولم يُنْقَل فى تاريخ ولا تَضمّنت سيرةٌ من السِّيَر انّ دَوْلةً من الدُّوَل رُزِقت من طاعة جُنْدها ورَعاياها ما رُزِقَتْه هذه الدولةُ القاهرة المغوليّة فإنّ طاعةَ جُندها ورعاياها لها طاعةٌ لم تُرْزَقْها دولةٌ من الدول فامّا الدولةُ الكَسْرَوِيَّة فإنّها على عِظَمها وفَخامتها لم تبلُغْ ذلك وقد كان النُّعْمان آبن المُنْذِرِ ملِكُ الحِيرة نائبا لِكِسْرَى على العَرَب وبين الحيرة والمدائِنِ التى كانت سَرِيرَ مُلْك الأَكاسرة فسراتُ معدودةٌ والنُّعمان فى كلِّ ايّام قد عصا على كِسْرَى واذا حضَر مجلِسَه تبسّط وتجرّأ على مُجاوَبته وكان مَتَى اراد خَلْعَ طاعتِه دخَل البَرِّيَّةَ فأَمِن شَرّه وامّا الدُّوَلُ الإسلاميّة فلا نِسْبَةَ لها الى هذه الدولة حتى تُذْكَرَ معها فامّا خِلافةُ الاربعة الأُوَل وهم ابو بكرٍ الصِدّيق وعُمَرُ بن الخطاب وعُثْمانُ بن عفّانَ رَضى الله عنهم وعلىٌّ آبن ابى طالِبٍ عليه السلمَ فانّها كانت أَشْبَهَ بالرُّتَب الدينيّة من الرتب الدُّنْيَويّة فى جميع الأَشياء كان أَحَدُهم يلبَس الثَّوْب من الكِرباس الغَليظِ وفى رِجْله نَعْلانِ

من

من لِيف وحمائلُ سيفه ليفٌ ويَمشى فى الأسواق كبَعْض
الرَّعيّة واذا كلّم أدْنَى الرعيّة أسْمَعَهُ أعْلَظ من كلامه
وكانوا يَعُدّون هذا من الدين الذى بُعث به النبى
صَلَواتُ الله عليه وسلامه قيل انّ عُمَرَ بن الخطاب
جاءَتْه بُرود من اليَمن ففرّقها على المسلمين فحصل
نَصيبُ كل رَجُل من المسلمين بُرْدٌ واحِد ثمّ حصل
نَصيبُ عُمرَ كنصيبِ واحِدٍ من المسلمين قيل ففَصّله
عُمَر ثم لبسه وصعِد المِنْبَرَ فامر الناسَ بالجهاد فقام
اليه رَجُل من المسلمين وقال لا سَمْعًا ولا طاعَةً قال لِمَ
ذلك قال لِأنّك آسْتأثَرْت علينا قال عمر بأىّ شىء آستأثَرْتُ
قال إنّ الأبرادَ اليَمَنيّة لمّا فرّقتها حصل لكلّ واحِدٍ من
المسلمين بُرْدٌ منها وكذلك حصل لك والبرد الواحد
لا يَكفيك ثَوْبا ورَاك قد فصّلته قميصا تامًّا وانت رَجُل
طويل فلو لم تكُنْ قد أخذتَ اكثرَ منه لَمَا جاءك
منه قميص فالتفت عمرُ الى ابنه عبد الله وقال يا عبدَ
الله أجِبْهُ عن كلامه فقام عبد الله بن عمرَ وقال إنّ
أميرَ المؤمنين عمرَ لمّا اراد تفصيلَ بُردِه لم يَكْفِه
فناولتُه

فناولتُه من بردى ما تمّمه به فقال الرجُل امّا الآنَ فالسَّمْعُ والطاعة وهذه السِّيَر لَيْسَتْ من طَرْز ملوك الدنيا وهي بالنُّبُوّاتِ والأمور الأُخْرَويّة أَشبَهُ وامّا خِلافةُ بنى أُميَّةَ فكانت قد عظُمت وتَفخَّم امرُها وعُرِضَت مَمْلَكتُها ولكِنْ طاعتُهم لم تكن كطاعة هاؤُلاء كان بنو اميَّةَ فى الشام وكان بنو هاشِمٍ بالمدينة لا يَلْتفِتون اليهم واذا دخل الرجُل الهاشِميّ على الخليفة من بنى أُميَّةَ أسمعه غليظَ الكَلامِ وقال له كلّ قَوْلٍ

وامّا الدولة العَبّاسيّة فلم تبلُغْ طاعةُ الناس لها ما بلغَتْ هذه الدولةُ مع أنّ مُدّتَها طالت حتى تجاوزت خمسَ مئةِ سنةٍ ومَمْلكتُها عرُضت حتّى أنّ بعضَهم جَبَى مُعْظَمَ الدنيا وَسَتقَعُ الإشارة الى ذلك عند الكَلام على دولة بنى العَبّاسِ وحاصِلُ الدُّنْيا فى ايّام الرشيد فى خَسْبَةٍ جامِعة تَشْتمِلُ عليها كُتُبُ التواريخ يَدُلّ على ذلك فامّا أوائلُهم فحبَوْا شَطْرا صالِحا من الدنيا وقويت شَوْكتهم كالمنصور والمَهْدِيّ والرشيد والمأمون والمعتصِم والمعتضِد والمتوكّلِ ومع ذلك فلم تكن دولتهم

تَخْلُو

تَخْلُو بِن ضَعْف ووَهْن من عِدّةِ جِهاتٍ منها آمتناعُ الروم عليهم وقِيامُ الحَرب بينهم وبين ملوكها النَّصارَى فى كلّ سنة على ساقٍ ومع ذلك فكانت جِبايتُها تَسْتَصْعِبُ عليهم وملوكها لا يَزالون على الامتناع منهم وقد كان من أَمْر المُعْتصم وعَمُّورِيَّةَ ما بلَغك ولعلّ طَرَفًا منه يَبْلُغُك فى هذا الكتاب عند الكلام فى الدولة العبّاسيّة ومن اسباب الوهن الواقع فى دَولتهم خُروجُ الخَوارج فى كل وقتٍ فامّا المنصور فلم يشرَب رِيقا حُلوا من ذلك خرج عليه النَّفْسُ الزكيّةُ محمّدُ بن عبد الله بن حسن بن الحَسَن بن علىّ بن ابى طالِبٍ عليهم السلم بالحِجازِ فجَرَتْ بينه وبينه حُروبٌ أَفْضَتْ الى إرسال عِيسَى بن موسى بن محمّدِ بن علىّ بن عبد الله بن العبّاس الى الحجاز لِمُحارَبة النفس الزكيّة فقتله بمَوْضِع قريبٍ من المدينة يُقال له أَحْجارُ الزَّيْتِ وذلك فى سنة كذا ولذلك سُمِّى النفس الزكيّة قتيلَ احجارِ الزيتِ وخرج عليه اخو النفس الزكيّة وهو ابراهيم بن عبد الله بالبَصْرَةِ فقلِق المنصورُ لذلك غايةَ القَلَق وقام وقعد

حتى

حتى تَوَجَّه اليه عيسى بن موسى فقتله بقَرية قريبة
من الكوفةِ يُقال لها بَاخَمْرِى فهو يُعْرَفُ بقَتيل باخمرى
رَحِمه الله ومن هاهُنا حقَدَ المنصورُ على العَلَوِيّينَ وفعل
بهم تلك الافاعيل ولَعَلَّ طرفًا منها يَبْلُغك فى هذا
الكتاب اذا انتهَيْتُ الى الكلام على الدولة العبّاسيّة
وكذلك جرى امرُ الخوارج مع خليفةٍ خليفةٍ حتى
كان الرعيّةُ لا ينامون فى بُيوتهم آمِنين ولا يَزالون
يَتوقّعون الفِتنة والحَرب كما كان أَهْلُ قَزْوينَ فى مُجاوَرة
قِلاع المَلَاحِدة حدّثنى الملِك إمام الدين يَحْيَى بن
الإفْتِخَارىّ رحمه الله قال اذْكُرُ ونحن بقزوينَ اذا جآء
الليلُ جعَلْنا جميعَ ما لنا من أُثاثٍ وقُماشٍ ورَحْل فى
سراديبَ لنا فى دُورنا غامضةٍ خَفيّة ولا نَتْرُكُ على وَجْه
الارض شيئًا خَوْفًا من كَبْسات المَلَاحدة فإذا أصبحنا
اخرَجْنا اَقْمِشَتنا فاذا جآء الليل فعلنا كذلك ولأَجْل
ذلك كثُر حَمْلُ القَزاوِنةِ للسكاكين وكثر حملهم للسِّلاحِ
وما زال الملاحدةُ على ذلك حتى كان من أَمْر شمس
الدين قاضى قزوينَ وتوجُّهِه الى قَآن وإحضار العَسْكر
وتَخْريب

وتخريب قِلاع الملاحدة ما كان ولَيْس هذا المَوْضِعُ موضِعَ آستيفآء الكلام فى هذا فانه آعْتَرَض وليس بِمَقْصودٍ وكما جرى لِلمُوَفَّقِ بن المتوكّل فى مُرابَطة الزّنج اربعَ عَشْرَةَ سنةً ما زال يُصابِرهم من البَصْرةِ وواسِطَ طُولَ هذه المدّة حتى افناهم وكان لطول المدّة قد ابتنى الزّنجُ هناك مدائِنَ وابتنى الموفّقُ أَيْضًا هُناك مدائِنَ ثمّ خَرِبَتْ وآثارُها الآنَ باقية وأمّا اواخِرُهم أَعْنِى اواخرَ خُلفآء بنى العبّاسِ فضعُفوا غايةَ الضَّعْفِ حتى عَصَتْ تِكْريتُ عليهم وفى ذلك يقول شاعرهم

فى العَسْكرِ المنصور نَحْنُ عِصابةٌ
من دَولةٍ أَخْسِسْ بِنا بِن مَعْشَرِ
خُذْ عَقْلَنا من عَقْدنا فيما تَرَى
من خِسّةٍ ورَفاعةٍ وتَهَوُّرِ
تِكْريتُ تُعْجِزُنا ونَحْن بعَقْلِنا
نَمْضِى لنأخُذَ تَرْمَذًا من سَنْجَرِ

وكانوا أَعْنِى المتأخّرين من خُلفآء بنى العبّاس قد اقتصروا فى آخِرِ الأَمْرِ على مَمْلَكة العِراق فَحَسْبُ حتى

أنّ

أنّ أربلَ لم تكن فى حُكْمهم وما زالت خارجةً عن حكمهم الى ان مات مُظَفَّرُ الدين بن زَيْن الدين علىّ كُوجَك صاحبُ اربلَ وذلك فى ايّام المستنصِر فعيَّن على إقبال الشرابىّ وكان مُقدَّمَ الجُيوش ليتوجَّهَ الى اربل لفَتْحها وجهّزه بالعساكر فتوجّه الشرابىّ اليها واقام عليها ايّاما مُحاصِرا ثمّ فتحها فضُربت البشائِر ببغداذ يومَ وُصُولِ الطائرِ بفَتْحها فانظُرْ الى دولةٍ تُضربُ البشائِرُ على ابواب صاحبها ويُزيَّنُ البَلَد لأجل فَتْح قلعة اربلَ الّتى هى اليومَ فى هذه الدولة من أَحْقَرِ الأعمال واصغرِها واهوَنِها بلى قد كان ملوكُ الاطراف مِثلَ ملوك الشام ومِصْرَ وصاحبِ المَوْصِلِ يحملون اليهم فى كل سنة شيئا على سبيل الهَدِيّة والمُصانَعة ويطلُبون منهم تَقْليدا بِولاية بِلادهم بحَيْثُ يتسلّطون بذلك على رَعيّتهم ويُوجِبون عليهم طاعتَهم بذلك السَبَب ولَعَلَّ الخُلفاءَ قد كانوا يُعوّضون ملوكَ الاطراف عن هَداياهم بما يناسِبُها او يَفْضِل عنها كلُّ ذلك لحِفظ الناموس الظاهر وليكونَ لهم فى البلاد والاطراف السِكّةُ والخُطْبَة حتى

صار

صار يُضْرَبُ مَثَلًا لِمن له ظاهرُ الأمر وليس من باطنه شيء
أن يُقالَ قَنِعَ فُلانٌ من الامر الفُلان بالسِّكّة والخُطبة
يَعْنى قنِع منه بالاسم دُونَ الحقيقة فهذه جُمَل من احوال
الدَّولة العبّاسيّة وامّا الدولتان البُوَيْهِيّةُ والسَّلجُوقيّةُ
فلم تعرُض مَمْلكتُهما مع قُوَّة شَوْكةِ ملوكهما كعَضد
الدولة فى بنى بُوَيْه وطُغرِلْبك فى بنى سلجوق ولم تَعُمّ
طاعتُهما ولم يَشمل ملكُهما وامّا الدولةُ الخُوارَزْمشاهيّة
مع انّ جَريدةَ السلطان جلال الدين اشتَملت على
اربعِ مِئَةِ الفِ مُقاتِل فلم يَعْرُضْ ملكُها ايضًا ولا تجاوزَتِ
النّواحِيَ القريبة منها بلى جلال الدين غزا اطراف الهَنْد ۞

انتهى المنقول من كتاب النخرى فى الآداب
السلطانية والدول الاسلامية

من كتاب

المواعظ والإعتبار فى ذكر الخطط والآثار

لتقى الدين المقريزى

ذكر خلافة الحاكم بامر الله

الحاكمُ بأمْرِ اللهِ ابو علىّ منصورُ بن العزيز نزار بن المُعِزّ لدين الله ابى تميم مَعَدّ وُلِد بالقَصْرِ من القاهِرَةِ المُعِزّيَّة لَيْلَةَ الخَميس الثالث والعشرين من شَهْر رَبيع الأوّل سنةَ خَمْس وسبعين وثلثمأية فى الساعة التاسعة والطالِعُ من بُرْج السَّرْطانِ سبعٌ وعشرون دَرَجَةً وسُلّم عليه بالخلافة فى مدينة بلْبَيْس بَعْدَ الظُّهْر من يوم الثلاثاء ثامن وعشرين شهر رمضانَ سنةَ سِتّ وثمانين وثلثمأية وسار الى القاهرة فى يوم الأربعاء بسائر أهْل الدولة والعزيزُ فى قُبّة على ناقة بَيْن يدَيْه وعلى الحاكم دُرّاعَةٌ مُصْمَتٍ وعِمامةٌ فيها الجَوْهر وبيَدِهِ رُمْح وقد

تقلّد

تقلّد السّيف ولم يفقِدْ من جميع ما كان مع العساكر
شيءٌ ودخل القصر قبل صلوة المغرب واخذ فى جهاز
ابيه العزيز بالله ودفنه ثم بكر سائرُ اهلِ الدولة الى
القصر يوم الخميس وقد نُصب للحاكم سريرٌ من ذهب
عليه مرتبةٌ مُذهّبة فى الإيوانِ الكبير وخرج من قصره
راكبًا وعليه مُعمّمةُ الجوهر والناسُ وقوف فى صحن
الايوان فقبّلوا له الارض ومشوا بين يديه حتى جلس
على السرير فوقف من رسمه الوقوفُ وجلس من له
عادةٌ ان يجلس وسلّم الجميعُ عليه بالإمامة واللّقبِ الذى
اختير له وهو الحاكمُ بامر الله وكان سنّه يومئذٍ احدى
عشرَ سنةً وخمسةَ أشهرٍ وستّةَ ايّامٍ فجعل ابا محمدٍ
الحسنَ بن عمّارٍ الكتامىّ واسطةً ولقّبهُ بامين الدولة
وأسقط مُكوسا كانت بالساحل وردّ الى الحسنِ بن
جوهر القائد البريدَ والإنشاء فكان يخلُفه ابنُ سورين
واقرّ عيسى بن نسطورس على ديوان الخاصّ وقلّد سليمانَ
ابن جعفرِ بن فلاح الشامَ فخرج بتحوتكين من دمشق
وسار منها لمدافعة سليمانَ بنِ جعفرِ بن فلاح فبلغ

الرَّمْلة وٱنْضَمّ اليه ابن الجرّاح الطّائىّ فى كثيرٍ من العَرَبِ ووافع ابنَ فلاح فٱنهزم وفرّ ثم أُسِرَ وحُمِل الى القاهرة فأُكرِمَ واختلف اهلُ الدولة على ابنِ عمّارٍ ووقعَتْ حُرُوب آلَتْ الى صَرْفه عن الوَساطة وله فى النَّظر احدَ عَشَرَ شهرًا غَيْرَ خمسةِ ايّامٍ فلَزِم دارَه وأُطْلِقَتْ له رُسوم وجَرايات وأُقيم الطَّواشى بَرْجَوانُ الصَقْلبىّ مكانَه فى الوَساطة لِثلاثٍ بَقِين من رَمَضانَ سنةَ سبعٍ وثمانين وثلثمايةٍ فجعَل كاتبَه فَهْدَ بن ابراهيمَ يُوقّع عنه ولقّبه بالرَّئيس وصَرَف سليمان بن فلاح عن الشام بِجَيْش بن الصَّمْصامَة وقلّد فَخْلَ بن اسماعيلَ الكتامىّ مدينةَ صُور وقلّد يانس الخادم بَرْقَةَ ومَيْسورَ الخادم طَرابُلُسَ ويمن الخادم غَزَّةَ وعَسْقَلانَ فوافع جَيْشُ الرومَ على فامِيَةَ وقتل منهم خمسةَ آلافِ رَجُلٍ وغزا الى ان دخل مَرْعَش وقلّد وظيفةَ قضاءِ القُضاةِ ابا عبد الله الحُسَيْن بن علىّ ابن النُّعمان فى صَفَرٍ سنةَ تِسْع وثمانين بعدَ مَوْت قاضى القُضاةِ محمّد بن النُّعْمان وقتل الأُسْتاد بَرْجَوان لاربعٍ بَقِينَ من رَبيع الآخِر سنةَ تِسع وثمانين وثلثمايةٍ وله

فى

فى النظرِ سنتانِ وثمانيةُ اشهرٍ غيرَ يومٍ واحدٍ وردّ النظر فى امور الناس وتدبيرِ المملكة والتوقيعاتِ الى الحسين بن جوهر ولُقّب بقائدِ القوّادِ فخلفه الرئيسُ فهدٌ واتخذ الحاكمُ مجلسا فى الليل يحضُرُ فيه عِدّةٌ من أعيان الدولة ثم ابطله ومات جيشُ بن الصمصامة فى ربيع الآخر سنةَ تسعين وثلثمايةٍ فوصل ابنُه بتركَتِه الى القاهرة ومعه درجٌ بخطّ ابيه فيه وصيّتُه وثبتٌ بما خلّفَهُ مُفصّلًا وأنّ ذلك جميعَه لأمير المومنين الحاكم بامر الله لا يستحقّ احدٌ من اولاده منه درهما وكان مبلغُ ذلك جميعِهِ نحوَ المأيتَىْ الفِ دينار ما بين عينٍ ومتاعٍ ودوابَّ قد أوقفَ جميعَ ذلك تحتَ القصر فأخذ الحاكم الدرج ونظره ثم أعاده الى اولاد جيش وخلعَ عليهم وقال لهم بحضرةِ وجوه الدولة قد وقفتُ على وصيّة ابيكم رحمه الله وما وصّى به من عين ومتاع فخذوه هنيًا مباركا لكم فيه فانصرفوا بجميع التركة وولّى دمشقَ فخل بن نجم ومات بعد شهور فولّى علىّ بن فلاح وردّ النظر فى المظالم لعبد العزيز

ابن

ابن محمد بن النعمان ومنع الناس كافة من مخاطبته أحد
ومكاتبته بسيدنا ومولانا الا امير المومنين وحده وأبيح
دم من خالف ذلك وفى شوال قتل ابن عمار وفى سنة
إحدى وتسعين واصل الحاكم الركوب فى الليل
كل ليلة وكان يشق الشوارع والازقة وبالغ الناس فى
الوقيد والزينة وانفقوا الاموال الكثيرة على المآكل
والمشارب والغناء واللهو وكثر تفرجهم على ذلك حتى
خرجوا فيه عن الحد فمنع النساء من الخروج فى الليل
ثم منع الرجال من الجلوس فى الحوانيت وفى رمضان
سنة اثنتين وتسعين قلد تمواصلت بن بكار دمشق
عوضا عن ابن فلاح وابتدا فى عمارة جامع راشدة فى
سنة ثلاث وتسعين وقتل فهد بن ابراهيم وله منذ
نظر فى الرياسة خمس سنين وتسعة اشهر واثنى عشر
يوما فى ثامن جمادى الآخرة منها وأقيم فى مكانه علىّ بن
عمر العداس وسار الامير باروخ لإمارة طبرية ووقع
الشروع فى إتمام الجامع خارج باب الفتوح وقطع الحاكم
الركوب فى الليل وسار تمواصلت متولى دمشق وتولى

بعده

بعده مُفْلِحُ الحيانى الخادِمُ وقتل علىّ بن عُمَرَ العدّاس والأُستاد زَيْدان الصقلبى وعِدّةً كثيرة من الناس وقلّد إمارة برقة صَنْدَلَ الأَسْوَد فى المحرّم سنة اربع وتِسْعين وصرف الحسين بن النعمان عن القضاء فى رمضان منها وكانت مُدّةُ نَظَره فى القضاء خمس سنين وستّة اشهُر وثلثةَ وعشرين يومًا والبه كانت الدَّعْوَة ايضا فيقال له قاضى القُضاة وداعى الدُّعاة وقلّد عبدَ العزيز بن محمّد بن النعمان وَظيفةَ القضاء والدَّعْوة على ما بيَدِهِ من النَّظر فى المَظالم وفى سنة خمس وتسعين امر النصارى واليهودَ بِشَدِّ الزنانير ولَبْسِ الغِيار ومنع الناس من أكل المَلُوخِيا والجِرْجير والمُتَوَكِّلِيّة والدَّلِينَس وذَبْحِ الابقارِ السليمة من العاهَة إلّا فى ايّام الأَضْحِية ومنع من بَيْعِ الفُقّاع وعَمَلِه ألْبَتّةَ وأن لا يدخُلَ احدٌ الحمّام إلّا بمِئْزَرٍ وان لا تَكشِفَ امرأةٌ وَجْهَها فى طريق ولا خَلْفَ جَنازة ولا تَتَبَرَّجَ ولا يُباعَ شىءٌ من السَّمَك بِغَير قِشْر ولا يَصْطادَه احد من الصيّادين وتتبّع الناس فى ذلك كلّه وتشدّد فيه وضُرِبَ جماعةٌ بسَبَب مُخالَفَتِهم ما أُمروا به ونُهوا عنه

عنه ممّا ذُكِر وخرَجت العساكرُ لِقتال بنى قُرَّةَ من
اهل البُحَيْرة وكتَب على ابواب المساجِد وعلى الجامِع
بِمِصْرَ وعلى أبواب الحَوانيت والحُجَر والمقابِر سَبَّ السَّلَفِ
ولَعْنَهم وأَكْرَهَ الناسَ على نَقْش ذلك وكِتابته بالأَصْباغ
فى سائر المواضع وأقْبَل الناسُ من سائر النواحى فدخلوا
فى الدعوة وجُعِل لهم يومانِ فى ٱلأُسْبوع وكثُر الإِزْدِحامُ
على ذلك ومات فيه جَماعةٌ ومنَع الناس من الخروج بعد
المَغْرَب فى الطُّرُقات وأَنْ لا يَظْهَرَ احد بها لِبَيْعٍ ولا شِرآء
فخلَتِ الطُّرُق من المارَّة وكُسِرَت اوانى الخُمور وأُريقت
من سائر الأماكِن واشتَدّ خوفُ الناس بِأَسرهم وقَوِيَتِ
الشَّناعاتُ وزاد الإِضطِراب فاجتمَع كثيرٌ من الكُتَّاب وغيرِهم
تحت القصر وضَجُّوا يَسْألون العَفْوَ فكُتِبت عِدَّةُ أَماناتٍ
لجميع الطوائف من اهل الدولة وغيرهم من البَاعة والرعيّة
وامر بقَتْل الكِلاب فقُتِل مِنها ما لا يُحْصَى حتى فَقَدَتْ
وفُتِحَت دارُ الحِكْمة بالقاهِرة وحُمِل اليها الكُتُب ودخَل
اليها الناسُ وٱشتدّ الطَّلَب على الرِّكابيّة المُسْتَخْدَمين
فى الرِّكاب وقَتَل منهم كثيرًا ثم عفَا عنهم وكتَب لهم
أماناتٍ

أماناتٍ ومنع الناسَ كافّةً من الدُّخول من باب القاهِرة وهم رُكّاب ومنع المُكارِين أن يدخلوا بحميرهم الى القاهِرة ومنع الناس من المَشْي مُلاصِقَ القصرِ وقُتِل قاضي القضاة حُسَيْنُ بن النعمان وأُحْرِق بالنار وقُتل عَدَدٌ من الناس كثيرٌ ضُرِبت أعناقُهم وفي سنةِ ستٍّ وتسعين خرج ابو رَكْوَةَ يَدْعُو الى نَفْسه وادّعَى انه من بني أُمَيّة فقام بأَمْره بنو قرّة لكَثْرَة ما أَوْقع بهم الحاكمُ وبايَعوه وٱسْتَجاب لَهُ لَوَاتَهْ ومَزَاتَهْ وزَنَاتَهْ واخذ برقة وهزم جُيوشَ الحاكم غيرَ مَرّةٍ وغنم ما معهم فخرج لقتاله القائدُ فَضْلُ بنُ صالحٍ في ربيع الاوّل وواقعه فٱنْهزم منه فَضْلٌ واشتدّ الاضطراب بمصرَ وتَزايدَتِ الأَسْعار واشتدّ الإسْتِعْداد لِمُحارَبة ابي ركوة ونزلت العساكر بالجيزة وسار ابو ركوة فواقعه القائد فضل وقُتِل عِدّة ممّن معه فعظُم الامرُ واشتدّ الخوف وخرج الناس فباتوا في الشوارع خَوْفًا من هُجوم عساكر ابي ركوة واستمرّت الحُرُوب فانهزم ابو ركوة في ثالثِ ذي الحجّة على الفَيُّوم وتَبِعه القائد فضل بعد ان بعث الى القاهرة ستّة

آلافِ

آلافِ راسٍ ومائة اسير الى ان قُبِض عليه فى بلاد النُّوبَة وأُحْضِرَ الى القاهرة فقُتِل بها وخُلِع على القائد فصل وسُيِّرَت البشائر بقَتْلِه فى الأعمال وفى سنةِ سبعٍ وتسعين امَر بِمَحْوِ سَبِّ السَّلَف فَمُحِى سَائرُ ما كُتِب من ذلك وغَلَتِ الأسعار لنَقْص مآء النيل فانه بلَغ ستّةَ عَشَرَ أُصْبُعًا من سَبْعَةَ عَشَرَ ذِراعًا ثم نَقص ومات بَنْجُوتَكين فى ذى الحجّة واشتدّ الغلآء فى ثمانٍ وتسعين وولّى علىّ ابن فلاح دِمَشْقَ وقُبِض جميعُ ما هو مُحْبَس على الكنائس وجُعِل فى الديوان وأَحْرَق عِدّةَ صُلبان على باب الجامع بمصر وكَتَب الى سائر الاعمال بذلك وفى سادِسَ عَشَرَ رَجَبٍ قُرِّرَ مالكُ بن سعيد الفارقىّ فى وظيفة قَضآءِ القُضاة وتسلّم كُتُبَ الدّعوة التى تُقْرَأُ بالقَصْر على الأولياء وصُرِفَ عبدُ العزيز بن النعمان عن ذلك وصُرِف قائد القوّاد الحسين بن جوهر عمّا كان يَلِيه من النَّظَر فى سابع شَعْبَانَ وقُرِّر مكانَه صالحُ بنُ علىّ الرُّوذْبارىّ وقُرِّر فى ديوان الشام مكانَه ابو عبد الله المَوْصِلىّ الكاتب وأُمِر حُسينُ بن جوهر وعبد العزيز بلُزُوم

دورهما

دورهما ومُنعا من الركوب وسائرُ اولادهما ثم عفا عنهما بعد ايّام وأُمِرا بالركوب وتوقّفتْ زيادةُ النيل واستسقى الناسُ مرّتيْنِ وامر بإبطال عِدّةِ مُكوس وتعذّر وُجودُ الخُبْز لغلائه وقلّته وفُتح الخليج فى رابع تُوتْ والماءُ على خمسةَ عشرَ ذِراعا فاشتدّ الغلاءُ وفى تاسع مُحَرَّم وهو نِصْفُ تُوتْ نقص ماءُ النيل ولم يُوْفِ ستّةَ عشرَ ذِراعا فمنع الناسَ كافّة من التّظاهُر بالغِناء ومن ركوب البَحْر للتفرُّج ومنع من بَيْع المُسْكِرات ومنع الناس كافّة من الخُروج قَبْلَ الفَجْر وبعد العَشاء الى الطُّرُقات واشتدّ الأمْرُ على الكافّة لشِدّة ما داخلَهم من الخوف مع شدّة الغلاء وتزايُد الأمْراض فى الناس والمَوْت ولما كان فى رَجَبٍ انحلّتِ الاسعار وقُرِئَ سِجِلٌّ فيه يَصومُ الصائمون على حِسابهم ويُفْطِرون ولا يُعارَضُ اهلُ الرُّؤية فيما هم عليهِ صائمون ومُفْطِرون وصلاةُ الخمسين للذين بما جاءهم فيها يُصَلُّون وصَلاةُ الضُّحَى وصلاةُ التّراويح لا مانِعَ لهم منها ولا هم عنها يُدفَعون ويُحْمِسُ فى التكبير على الجنائز المُحْمِسون ولا يُمْنَعُ من التربيع عليها المُرْبِعون

يُؤَذّنون

يُؤَذِّنون بحَيَّ على خير العَمَل المُؤَذِّنون ولا يُؤْذَى من بها لا يؤذّنون ولا يُسَبّ احد من السَّلَف ولا يُحْتَسَب على الوَاصِف فيهم بما يَصِف والخالِف منهم بما حلِف لكل مسلم مُجتهِدٍ فى دينه آجتهادُه ولُقّب صالح بن علىّ الروذبارىّ بِبِقَة ثِقات السيف والقلم وأُعيد القاضى عبد العزيز بن النعمان الى النَّظَر فى المظالم وتَزايَدت الامراض وكَثُر الموت وعَزَّت الأَدْوية وأُعيدت المكوس التى رُفِعت وهُدِمت كنائسُ كانت بطريق المَقْس وهُدمت كنيسةٌ بحارة الروم من القاهرة ونُهِب ما فيها وقُتِل كثير من الخُدّام والكُتّاب ومن الصَّقالِبَةِ بعد ما قُطِعت ايدى بعضهم من الكتّاب بالسّاطور على خَشَبَةٍ من وَسْط الذِّراع وقتل القائد فضل بن صالح فى ذى القعدة وفى حادِىَ عشَرَ صَفَرٍ صُرِف صالح بن علىّ الروذبارىّ وقرّر مَكانَه ابن عَبْدون النصرانىّ الكاتب ولُقّب بالكافى فوقّع عن الحاكم ونَظَر وكَتَب بهَدْم كنيسة القُمامة وجدّد ديوانًا يُقال له الديوانُ المُفْرَد برَسْم من يُقْبَض مالُه من المقتولين وغيرهم وكثُرت الامراض وعزّت الادوية وشُهِر جماعةٌ

جماعةٌ وُجِد عندهم فُقّاعٌ ومَلُوخيا ودَلِيندَس وتُرْمُس
وضُرِبوا وهُدِم دَيْر القصر واشتدّ الامر على النّصارَى
واليَهود فى إلزامهم لَبْسَ الغِيار وكُتِب بإبطال أَخْذِ
الخُمُسِ والنّجاوَى والفِطْرة وفَرّ الحسين بن جوهر واولادُه
وعبد العزيز بن النعمان وفرّ ابو القسم الحسين بن
المَغْرِبىّ وكُتِبَتْ عِدّة أمانات لعِدّة طوائف من شدّة
خوفهم وقُطِعت قِراءةُ مَجالِس الحِكْمة بالقصر ووقع
التشديدُ فى المَنْع من المُسكِرات وقُتِل كثير من الكُتّاب
والخُدّام والفرّاشين وقتل صالح بن علىّ السرودبارىّ فى
شَوّالٍ وفى رابع المُحَرّم سنة إحدَى وأربعماية صرف
الكافى بن عبدون عن النظر والتّوقيع وقرّر بَدَلَه احمدَ
ابن محمّد القشورىّ الكاتب فى الوساطة والسّفارة وحضر
حسين بن جوهر وعبد العزيز بن النعمان الى القاهرة
فأُكْرِما ثم صرف ابن القشورىّ بعد عَشَرة ايّام من
آستِقْراره وضُرِب عُنُقه وقُرِّر بَدَلَهُ زَرْعة بن عِيسَى بن
نَسْطُورَسْ الكاتب النصرانىّ ولُقِّب بالشافى ومنع الناس
من رُكُوب المَراكِب فى الخليج وسُدّت ابواب الدُّور التى

على

على الخليج والطافات وأُضيف الى قاضى القضاة مالك بن سعيد النظرُ فى المظالم وأُعيدت مجالس الحكمة وأُخذ مال النَّجْوَى وقُتِل ابن عبدون وقُبِض مالُه وضُرِب جماعة وشُهِّروا من أجل بَيْعهم الملوخيا والسَّمك الذى لا قِشْرَ له وبسبب بَيْع النَّبيذ وقتل الحسين بن جوهر وعبد العزيز بن النعمان فى جُمادَى الآخرة فى سنة إحْدى واربعماية وأُحيط باموالهما وأُبْطِلت عدّة مكوس ومُنِع الناس من الغِناء واللَّهْو ومن بيع المُغَنّيات ومن الإجْتِماع بالعَجْرآء وفى هذه السنة خَلَع حسّان بن مفرج بن دَغْفَل بن الجَرَّاح طاعةَ الحاكم واقام ابا الفُتوح حسين ابن جعفر الحسنىّ اميرَ مكّةَ خَليفةً وبايَعه ودعا الناسَ الى مُبايَعته وقاتَل عساكرَ الحاكم وفى سنة اثنتين واربعمأية منَع من بَيْع الزَّبيب وكُتِب بالمَنْع من حَمله وأُلْقِىَ فى بَحْر النيل منه شىءٌ كثير وأُحْرق منه كثير ومنَع النِّساءَ من زِيارة القُبور فلم يُرَ فى الاعياد بالمَقابر آمْرأة واحدة ومنَع من الاجتماع على شاطِئ النيل للتفرُّج ومنَع من بيع العِنَب الا اربعةَ ارطالٍ فما دونَها ومنَع

من

من عصيرة وطُرِح كثير منه ودِيس فى الطُّرُقات وغُرِق كثير منه فى النيل ومنع من حَمْله وقُطِعت كُروم الجيزة كلّها وسُيِّر الى الجهات بذلك وفى سنة ثلث واربعمأية غَلا السِّعْر وازدحم الناس على الخُبْز وفى ثانى ربيع الاوّل منها هلك عيسى بن نَسْطورس فأمر النصارى بلَبْس السَّواد وتَعْليق الصُّلبان الخشب فى اعناقهم وان يكون الصَّليبُ ذراعا فى مثله وزِنتُه خمسة ارطال وان يكون مكشوفا بحيث يَراه الناس ومُنِعوا من رُكوب الخيل وان يكونَ رُكوبهم البِغال والحمير بالسُّروج الخشب والسُّيور السُّود بغير حِلْية وان يَشدّوا الزّنانير ولا يَستخدموا مُسْلما ولا يَشْتروا عبدا ولا أمة وتُتُبِّعت آثارُهم فى ذلك فأسلم منهم عِدّة وقُرِّر حُسين بن طاهر الوزّان فى الوَساطة والتوقيع عن الحاكم فى تاسع عشرين ربيع الاوّل منها ولقّب بأمين الأُمناء ونُقش للحاكم على خاتمه بنَصْر الله العظيم الولىّ يَنْتصر الإمام ابو علىّ وضُرِب جماعة بسبب اللَّعْب بالشطرنج وهُدمت الكنائس وأُخِذ جميعُ ما فيها وما لها من الرِّباع وكُتِب بذلك

على الخليج والطافات وأُضيف الى قاضى القضاة مالك بن سعيد النظرُ فى المظالم وأُعيدت مجالس الحكمة وأُخذ مال النَّجوى وقُتل ابن عبدون وقُبض ماله وضُرب جماعة وشُهّروا من أجل بَيْعهم الملوخيا والسَّمك الذى لا قِشْر له وبسبب بَيْع النَّبيذ وقتل الحسين بن جوهر وعبد العزيز بن النعمان فى جُمادَى الآخرة فى سنة إحْدى واربعماية وأُحيط باموالهما وأُبْطِلت عدّة مكوس ومُنِع الناس من الغِناء واللَّهو ومن بيع المُغَنّيات ومن الإجْتِماع بالصَّحْراء وفى هذه السنة خَلَع حسّان بن مفرج بن دَغْفَل بن الجَرّاح طاعةَ الحاكم واقام ابا الفُتوح حسين ابن جعفر الحسنىّ امير مكّةَ خَليفةً وبايَعه ودعا الناسَ الى مُبايعته وقاتَل عساكرَ الحاكم وفى سنة اثنتين واربعمأية منَع من بَيْع الزَّبيب وكُتِب بالمَنْع من حَمله وأُلْقِىَ فى بَحْر النيل منه شىءٌ كثير وأُحْرق منه كثير ومنَع النِّساءَ من زِيارة القُبور فلم يُرَ فى الاعياد بالمَقابر آمْرَأة واحدة ومنَع من الاجتماع على شاطِئ النيل للتفرُّج ومنَع من بيع العِنَب الا اربعةَ ارطالٍ فما دونَها ومنَع

من

من عصيرة وطُرِح كثير منه ودِيس فى الطُّرُقات وغُرِق كثير منه فى النيل ومنع من حَمْله وقُطِعت كُروم الجيزة كلّها وسُيِّر الى الجهات بذلك وفى سنة ثلث واربعمأية غَلا السِّعْر وازْدحم الناس على الخُبْز وفى ثانى ربيع الاوّل منها هلك عيسى بن نَسْطورس فأمر النصارى بلبْس السَّواد وتَعْليق الصُّلبانِ الخشبِ فى اعناقهم وان يكون الصَّليبُ ذراعا فى مثله وزِنته خمْسة ارطالٍ وان يكون مكشوفا بحيْثُ يَراه الناس ومُنعوا من رُكوب الخيل وان يكونَ رُكوبُهم البِغالَ والحميرَ بالسُّروج الخشبِ والسُّيور السُّود بغير حِلْية وان يَشدّوا الزّنانير ولا يَسْتخْدِموا مُسْلما ولا يَشْتروا عبدا ولا أمَة وتُتُبِّعَتْ آثارُهم فى ذلك فأسْلم منهم عِدّة وقُرِّر حُسين بن طاهر الوزّان فى الوَساطة والتوقيع عن الحاكم فى تاسع عشْرين ربيعِ الاوّل منها ولقِّب بأمين الأُمَناء ونُقِش للحاكم على خاتمه بنَصْر الله العظيم الولىّ يَنْتصِر الإمام ابو علىّ وضُرِب جماعة بسَبب اللَّعْب بالشطرَنْج وهُدِمت الكنائس وأُخِذ جميعُ ما فيها وما لها من الرِّباع وكُتِب بذلك

بذلك الى الاعمال فهُدمت بها وفيها لَحِق ابو الفتوح
بمكّةَ ودعا للحاكم وضرَب السِّكّة باسمه وأمر الحاكمُ
ان لا يُقبّلَ احد له الارض ولا يُقبّلَ رِكابُه ولا يَده عند
السلام عليه فى المواكب فانّ الإنحناء الى الارض
يُخلَقُ من صَنيع الروم وان لا يُزادَ على قولهم السلامُ
على امير المومنين ورحمةُ الله وبَرَكاتُه ولا يُصلّى عليه
احد فى مُكاتَبته ولا مُخاطَبته ويُقتَصَر فى مكاتبته على
سلامُ الله وتحيّاتُه ونَوامى بَرَكاتِه على امير المومنين
ويُدْعَى له بما يَتّفِق من الدعآء فقَطْ لا غيرُ فلم يقُلِ
الخُطَبآءُ يومَ الجُمْعة سِوى اللهُمّ صَلِّ على محمّد المُصْطفَى
وسلِّمْ على امير المومنين علىّ المُرْتضَى اللهمّ وسلِّمْ على
امير المومنين ابن امير المومنين اللهمّ اجْعَلْ أفضَل
سلامك على عبدك وخليفتك ومَنع من ضرب الطُّبول
والأبْواق حَوْل القصر فصاروا يطوفون بغيرِ طبل ولا بوق
وكثُرت إنعاماتُ الحاكم فتوقّف امين الامنآء حسين بن
طاهر الوزّانُ فى إمْضائها فكتَب اليه الحاكم بخطّه
بَعْد البَسْمَلة

الحمدُ

الحمدُ لله كما هو أهلُه

أَصبَحْتُ لا ارجو ولا أَتّقى إلّا إلَهى وله الفَضْلُ
جَدّى نبيّى وإمامى أبى ودينِىَ الإخلاص والعَدْلُ

المالُ مال الله والخَلْق عِبادُ الله ونَحْن أُمَنَآؤه فى الارض أَطْلِقْ ارزاق الناس ولا تَقْطَعْها والسلامُ ورتب الحاكم فى يوم عِيد الفِطْر الى المُصَلَّى بغير زينة ولا جَنائبَ ولا أُبْهَةٍ سِوَى عشرةِ افراسٍ تُقاد بسروج ولُجُم مُحلّاة بفِضّة خَفيفة وبُنود سادِجه ومَظَلّة بَيْضَآء بِغَيْرِ ذَهَب وعليه بَياضٌ بغير طِراز ولا ذهبٍ ولا جوهر فى عِمامته ولم يُفْرَش المِنْبرُ ومنَع الناسَ من سبّ السَّلَف وضرَب فى ذلك وشهّر وصلّى صلَوةَ عِيد النَّحْر كما صلّى صلوة الفِطر من غير ابهة ونَحَر عنه عبدُ الرحيم بن ألياس بن احمدَ المَهْلَبىّ واكثَر الحاكمُ من الرُّكوب الى الصَّحْرَآء بِحِذآء فى رِجْلَيْه وفُوْطَة على رأسه وفى سنةِ اربعٍ واربعماية ألزَم اليهودَ ان يكونَ فى اعناقهم جَرَس إذا دخلوا الى الحمّام وان يكون فى عُنْق النصارَى صُلْبان ومنَع الناس من الكلام فى النُّجوم وأُفْنِى المُنجّمون

من الطُّرُقات وطُلبوا فتغيّبوا ونُفُوا وكثُرت هِباتُ الحاكم
وصَدَقاتـه وعُتُقه وأمَر اليهود والنصارى بالخُـروج من
مصرَ الى بِلاد الروم وغيرها واقيم عبد الرحيم بن الياس
ولىَّ العَهْد وأُمِر ان يُقال فى السلامِ عليه السلامُ على
ابن عمّ امير المومنين وولىّ عَهْد المسلمين وصار يَجْلِس
بمكان فى القصر وصار الحاكم يركَب بدُرّاعة صُوْفٍ
بَيْضآء ويعمّم بفُوطة وفى رِجْله حِذآء عَرَبىّ بقِبالَـيْنِ
وعبدُ الرحيم يتولّى النّظَر فى أُمور الدولة كلِّها وأفرط
الحاكم فى العَطآء وردّ ما كان أُخذ من الضّياع والأملاك
لأربابها وفى ربيع الاوّل امَر بقَطْع يدَىْ ابى القسم الجرجرانى
وكان يكتُب للقائد عين ثم قُطِعت يد عين فصار مقطوعَ
اليدين وبعَث اليه الحاكم بعد قَطْع يديه بآلافٍ
من الذهب والثّياب ثمّ بعد ذلك امر بقطع لسانه
فقُطع وأبطل عِدّة مُكوسٍ وقتل الكِلاب كلَّها واكثَر
من الركوب فى الليل ومنَع النسآء من المَشْي فى الطُّرُقات
فلم تُرَ آمْرَأة فى طريق البتّةَ وأُغْلِقت حمّاماتُهنّ ومنَع
الأساكفة من عَمَل خِفافِهنّ وتعطّلت حَوانيتهم
واشتدّت

واشتدّت الإشاعةُ بوقوع السّيْف فى الناس فتهاربوا وغُلقت الاسواق فلم يُبَعْ شىء ودُعِى لعبد الرحيم بن الياس على المنابر وضُربت السِّكّة باسمه بولاية العَهْد وفى سنة خَمْسٍ واربعمأية قُتل مالك بن سعيد الفارقى فى ربيع الآخِر وكانت مُدّة نظره فى قضاء القُضاة سبع سنين وتِسْعةَ أَشْهُرٍ وعشرة ايّام وبلغ إقْطاعُه فى السنة خمسةَ عشرَ الفَ دينارٍ وتزايد ركوب الحاكم حتّى كان يركب فى كل يوم عِدّةَ مِرارٍ واشترى الحمير وركبها بدَلَ الخيْلِ وفى جُمادَى الآخِرة منها قتل الحسين ابن طاهر الوزّانَ فكانت مُدّة نظره فى الوساطة سنتَيْنِ وشَهْرَين وعشرين يوما فامر اصحابَ الدواوين بلزوم دواوينهم وصار الحاكم يركب حِمارا بِشَاشِيةٍ مَكْشوفة بِغير عِمامة ثمّ اقام عبدَ الرحيم بن ابى السَيِّد الكاتِب واخاه ابا عبد الله الحسين فى الوساطة والسِّفارة واقرّ فى وظيفة قضاء القُضاة احمدَ بن محمد بن ابى العوّام وخرج الحاكم من الحدّ فى العَطاء حتّى أقْطع نَوَاتِيَة المَراكِب والمَشاعِلِيّة وبنى قرّة فيما أقْطع الأَسْكَنْدَرِيّةُ

والبُحَيْرَةُ ونواحيها ثمّ قتل ابنَيْ ابى السيّد وكانت مُدّة
نظرهما اثنَيْن وستّين يوما وقلّد الوَساطة فَضْلَ بن جعفر
ابن الفرات ثمّ قتله فى اليوم الخامس من ولايته وغلب
على قرّة على الاسكندريّة وعمالها وأكثر الحاكم من
الضرب فى يومٍ ستّ مرّاتٍ مرّةً على فَرَس ومرّة على
حمار ومرّة فى مِحَفّة تُحْمَلُ على الأعناق ومرّة فى عَشاريّ
على النيل بغير عمامة واكثر من إقطاع الجُنْدِ والعَبيد
الإقْطاعاتِ واقام ذا الرِّياسَتَيْنِ قُطْبَ الدولة ابا الحسن
علىّ بن جعفر بن فلاح فى الوَساطة والسِّفارة وولّى عبد
الرحيم بن الياس دِمَشْقَ فسار اليها فى جُمادَى الآخرة
سنةَ تِسْعٍ واربعمأية فاقام فيها شَهْرَيْن ثمّ هجم عليه
قَوْم فقتلوا جَماعةً مِمَّنْ عنده واخذوه فى صَنْدوق وحَملوه
الى مصر ثمّ أُعيد الى دمشق فاقام بها الى لَيْلةِ عيد
الفِطْر وأُخْرِج منها ولمّا كان لِلَيْلَتَيْنِ بَقِيَتا من شَوّال سنةَ
إحْدَى عشرَ واربعمأية فَقَدَ الحاكمُ وقيل انّ أُخْتَه
قتلَتْه وليس بصحيح وكان عُمْرُه ستّا وثلثين سنةً وسَبْعَةَ
اشهُر وكانت مُدّةُ خِلافته خمسًا وعشْرين سنةً وشهرًا

وكان

وكان جوادا سفّاكا قتل عددًا لا يحصون وكانت سيرته من أعجب السير وخطب له على منابر مصر والشام وافريقية والحجاز وكان يشتغل بعلوم الأوائل وينظر فى النجوم وعمل رصدا واتخذ بيتا فى المقطم ينقطع فيه عن الناس لذلك ويقال انه كان يعتريه جفاف فى دماغه فلذلك كثر تناقضه وما أحسن ما قال فيه بعضهم

كانت أفعاله لا تعدل وأحلامُ وساوسه لا تؤول

وقال المسبحى فى محرم سنة خمس عشرة واربعمائة قبض على رجل من بنى حسين ثار بالصعيد الأعلى فاقرّ انه قتل الحاكم بامر الله فى جملة اربعة أنفس تفرّقوا فى البلاد وأظهر قطعة من جلدة رأس الحاكم وقطعة من الفوطة التى كانت عليه فقيل له لِمَ قتلته فقال غيرة لله وللإسلام فقيل كيف قتلته فأخرج سكينا ضرب بها فؤاده وقتل نفسه وقال هكذا قتلته وقطع رأسه وأنفذ به الى الحضرة مع ما وجد معه وهذا هو الصحيح فى خبر قتل الحاكم لا ما تحكيه المشارقة فى كتبهم من أنّ أخته قتلته والله أعلم ٥

ذكر

ذكر ارض الطبّالة وحشيشة الفقرآء

هذه الارض على جانب الخليج الغربيّ بجوار المقس كانت من احسن متنزّهات القاهرة يمرّ النيل الاعظم من غربيها عند ما يدفع من ساحل المقس حيث جامعُ المقس الآن الى ان ينتهى الى الموضع الذى يُعرَف بالجُرُف على جانب الخليج الناصرىّ بالقُرب من بركة الرطلىّ ويمرّ من الجُرف الى غربىّ البَعْل فتصير ارض الطبّالة نُقطةَ وَسَطٍ من غربيها النيل الاعظم ومن شرقيّها الخليج ومن قِبْليّها البركة المعروفة ببَطْن البَقَرة والبساتين التى آخِرُها حيث الآن باب مصر بجوار الكبارة وحيث المشهد النفيسىّ ومن بحريّها ارض البعل ومنظرة البعل ومنظرة التاج والخمسُ وجوهٍ وقبّة الهوآء وكانت روية هذه الارض شيئاً عجيبا فى ايّام الربيع وفيها يقول سيف الدين علىّ بن قزل المشدّ

الى طبّالة يَغْزُون ارضا
لها بن سُنْدُس الريحان بُسْطُ
وقد كتَبَ الشَّقيقُ بها سطورا

وأحسَنَ

وأحسنَ شكلَها للطلِّ نُقْطُ
رِياضٌ كالعرائسِ حينَ تَجْلى
يزيّن وجهَها تاجٌ وقُرْطُ

وانما قيل لها ارضُ الطبّالة لان الامير ابا الحارث ارسلان البَساسيرىّ لما غاضَب الخليفةَ القائمَ بامر الله العباسىّ وخرج من بغداد يريدُ الإنضمام الى الدولة الفاطميّة بالقاهرة امدّه الخليفةُ المستنصر بالله ووزيره الناصر للدين عبد الرحمن البازورىّ حتى استولى على بغداد واخذ قصر الخلافة وازال دولة بنى العبّاس واقام الدولة الفاطميّة هناك وسيّر عمامة القائم وثيابه وشتاكه الذى كان اذا جلس يسند اليه وغير ذلك من الاموال والتُّحف الى القاهرة فى سنة خمسين واربعمأية ولمّا وصل ذلك الى القاهرة سُرّ الخليفةُ المستنصر سرورا كثيرا وزُيّنت القاهرة والقصور ومدينة مصر والجزيرة فوقفت نُشّب طبّالة المستنصر وكانت امرأة مُرَجّلة تَقف تحت القصر فى المواسم والاعياد وتسير أمام المَوْكب وحولها طائفتها وهى تضرب بالطّبْل وتُنْشد فانشدت وهى واقفة تحت القصر

يا

يا بنى العبّاس رُدّوا مَلِكُ الامر مُعَدُّ
مُلْكُكم مُلْكٌ مُعارٌ والعَوارِى تُسْتَرَدُّ

فاعجب المستنصر ذلك منها وقال لها تمنّ فسألت ان تُقْطَع الارض المجاورة للمقس فاقطعها هذه الارض وقيل لها من حينئذ ارض الطبّالة ولنشب هذه تربة بالقرافة الكبرى تعرف بتربة نشب قال ابن عبد الظاهر ارض الطبّالة منسوبة الى امرأة مُغنّية تُعْرَف بنشب وقيل بطُرْب مُغنّية المستنصر قال فوهبها هذه الارض المعروفة بارض الطبّالة وحُكِرت وبُنيت أدْرًا وبيوتا وكانت من مُلْح القاهرة وبَهْجتها انتهى ثم انّ ارض الطبّالة خربت فى سنة ستّ وتسعين وستّمأية عند حُدوث الغَلاء والوبآء فى سلطنة الملك العادل كَتْبُغا حتى لم يبقَ فيها انسان يلوح وبقيَتْ خَرابا الى بعد سنة احدى عشرة وسبعمأية فشرع الناس فى سُكناها قليلا قليلا فلما حفر الملك الناصر محمد بن قَلاوُنَ الخليج الناصرىّ فى سنة خمس وعشرين وسبعمأية كانت هذه الارض بيد الامير بكتمر الحاجب فما زال بالمُهَنْدِسين

حتى

حتى مرّوا بالخليج من عند الجرف على بركة الطوّابين التى تعرف اليوم ببركة الحاجب وببركة الرطلىّ فمرّوا به من هناك حتى صُبّ فى الخليج الكبير من آخر ارض الطبّالة فعمّر الامير بكتمر المذكور هناك القنطرة التى تعرف بقنطرة الحاجب على الخليج الناصرىّ واقام جسْرا من القنطرة المذكورة الى قريب من الجرف فصار هذا الجسر فاصلا بين بركة الحاجب وبين الخليج الناصرىّ واذن للناس فى تحكيره فبنَوا عليه وعلى البركة الدورَ وعُمِرت بسبب ذلك ارضُ الطبّالة وصار بها عدّة حارات منها حارة العرَب وحارة الاكراد وحارة البَزادِرة وحارة القنّاصين وغير ذلك وبقى فيها عدّة اسواق وحمّام وجوامعُ تُقام فيها الجُمْعة واقبل الناس على التنزّه بها ايّام النيل والربيع وكثرت الرغبات فيها لقُربها من القاهرة وما برحت على غاية من العمارة الى ان حدَث الغلاء فى سنة سبع وسبعين وسبعمأية ايّام الأشْرَف شَعْبان بن حسين فخرب كثير من الحارات بارض الطبّالة وبقيت منها بقيّة الى ان دثرت مُنْذُ سنة ستّ وثمانمأية

وصارت

وصارت كِيمانًا وبقِي فيها من العامر الآن الاملاك المُطِلّة على البركة التى ذُكِرَت عند ذكر البِرَك من هذا الكتاب وفيها بُقْعة تعرف بالجُنَيْنَة تصغير جَنّة من اخبث بِقاعِ الارض يُعْمَل فيها مَعاصى الله وتعرف بِبَيْع الحشيشة التى تَبْلَعُها اراذلُ الناس وقد فَشَتْ هذه الشجرة الخبيثة فى وقتنا هذا فُشُوًّا زائدا وولع بها اهل الخَلاعة والسَّخْف وُلوعا كثيرا وتظاهروا بها من غير احتشام بعد ما ادركناها تُعَدّ من ارذل الخبائث واقبح القاذورات وما شىء فى الحقيقة افسدَ لطِباع البشر منها ولإشتِهارها فى وقتنا هذا عند العامّ والخاصّ بمصر والشام والعراق والروم نُعيّنُ ذكرها ۞

ذكر حشيشة الفقرآء

قال الحسن بن محمد فى كتاب السوانح الادبيّة فى مدائح القُنَّبيّة سألتُ الشيخ جعفر بن محمد الشيرازىّ الحَيْدَرىّ ببَلْدةِ تُسْتَرَ فى سنة ثمانٍ وخمسين وستّمأية عن السبب فى الوقوف على هذا العَقّار ووصوله الى

الفقرآء

الفقرآء خاصّة وتعدّيه الى العوامّ عامّة فذكر لى انّ شيخ الشيوخ حيدر كان كثيرَ الرياضة والمجاهدة قليلَ الاستعمال للغذآء قد فاق فى الزّهادة وبَرز فى العبادة وكان مولدُه بنشاور من بلاد خراسان ومقامُه بجبل بين نشاور وزاماه وكان قد اتّخذ بهذا الجبل زاوية وفى صُحبته جماعةٌ من الفقرآء وانقطع فى موضع منها ومكث بها اكثر من عشر سنين لا يخرج منه ولا يدخل عليه احدٌ غيرى للقيام بخِدْمته قال ثم ان الشيخَ طلع ذاتَ يومٍ وقد اشتدّ الحرّ وقتَ القائلةِ منفردا بنفسه الى الصحرآء ثم عاد وقد علا وجهَه نَشاطٌ وسرور خِلافُ ما كنّا نَعْهَده من حاله قبلُ واذِن لاصحابه فى الدخول عليه واخذ يُحادثهم فلمّا رأينا الشيخ على هذه الحالة من المؤانسة بعد اقامته تلك المدّةَ الطويلة فى الخلوة والعُزْلة سألناه عن سبب ذلك فقال بينما انا فى خَلوتى اذ خطَر بخاطرى الخروجُ الى الصحرآء منفردًا فخرجت فوجدت كل شىء من النّبات ساكنا لا يتحرّك لعَدَم الريح وشدّة القَيْظ ومررت بنبات له ورقٌ فرأيته فى تلك

الحال

الحال يميس بلطف ويتحرّك من غير عُنْف كالثَّمِل
النَّشْوان فجعلت اقطف منه اوراقا وآكلها فحدث
عندى من الارتياح ما شاهدتموه وقاموا بنا حتّى أُوقفكم
عليه لتعرفوا شكْله قال فخرجنا الى الصحراء فأوقفنا
على النبات فلمّا رأيناه قلنا له هذا نبات يقال له القُنَّبُ
فامرنا ان نأخذ من ورقه ونأكله ففعلنا ثم عُدنا الى
الزاوية فوجدنا فى قلوبنا من السرور والفرح ما عجزنا
عن كِتْمانه فلمّا رآنا الشيخ على الحالة التى وصفنا
امرنا بصيانة سِرّ هذا العقّار واخذ علينا الأَيْمانَ ان لا
نعلّم به عوامّ الناس واوصانا ان لا نُخفيه عن الفقراء
وقال ان الله تعالى قد خصّكم بسِرّ هذا الورق ليُذهِب
بأكله هُمومكم الكثيفة ويجلو بفعله افكارَكم
الشريفة فراقبوه فيما اودعكم وراعوه فيما استرعاكم
قال الشيخ جعفر فزرعتُها بزاوية الشيخ حيدر بعد ان
وقفنا على هذا السِرّ فى حياته وامرنى بزرْعها حول
ضريحه بعد وفاته وعاش الشيخ حيدر بعد ذلك عشر
سنين وانا فى خدمته لم أرَهُ يقطع أكلها فى كل يوم
وكان

وكان يأمرنا بتقليل الغذآء وأكل هذه الحشيشة وتُوُفِّيَ الشيخ حيدر سنة ثمانى عشرة بزاويته فى الجبل وعُمِل على ضريحه قبّة عظيمة وأَتَتْه النذورُ الوافرة من اهل خراسانَ وعظّموا قدره وزاروا قبره واحترموا اصحابه وكان قد اوصى اصحابه عند وفاته ان يُوقفوا ظُرفآء اهل خراسان وكبرآءها على هذا العقّار وسرّه فاستعملوه قال ولم تزل الحشيشة شائعةً وذائعة ببلاد خراسان ومعاملة فارس ولم يكن يعرف اكلَها اهلُ العراق حتى ورد اليها صاحب هُرْمُزْ ومحمد بن محمد صاحب البَحْرَيْن وهما من ملوك سيف البحر المجاور لبلاد فارس فى ايّام المستنصر بالله وذلك فى سنة ثمان وعشرين وستّمأية فجلبها اصحابُهما معهم واظهروا للناس اكلها فاشتهرت بالعراق ووصل خبرها الى اهل الشام ومصر والروم فاستعملوها قال وفى هذه السنة ظهرت الدراهم ببغداد [illegible] الناس يُنفقون القُراضة وقد نسب إظهارَ الحشيشة الى الشيخ حيدر الاديبُ محمد بن على بن الاعمى الدمشقىّ فى ابيات له

دَعِ الخمر واشرَب من مُدامة حيدر

مُعَنْبَرَةٍ خَضْرَاءَ مِثْلَ الزَّبَرْجَدِ
يُعاطيكَها ظَبْيٌ من التُّرْكِ أَغْيَدُ
يميس على غُصْنٍ من البان أَمْلَدِ
فتَحْسِبها فى كَفِّه اذ يُديرُها
كَرَقْمِ عِذارٍ فوقَ خَدٍّ مُوَرَّدِ
يُرَنِّحها ازكى نسيمٍ تَنَسَّمَتْ
فتَهْفُو الى بَرْدِ النسيمِ المُبَرَّدِ
وتَشْدُو على اغصانها الوُرْقُ فى الضُّحَى
فيُطْرِبُها سَجْعُ الحَمامِ المُغَرِّدِ
وفيها مَعَانٍ لَيْسَ فى الخَمْرِ مِثْلُها
فلا تَسْمَعْ فيها مَقالَ مُفَنِّدِ
هى البِكْرُ لم تُنْكَحْ بماءِ سَحابَةٍ
ولا عُصِرَتْ يومًا بِرِجْلٍ ولا يَدِ
و عِيبَ القسيسُ يومًا بكأسِها
ولا قَرَبوا من دَنِّها كلَّ مُلْحِدِ
ولا نَصَّ فى تحريمِها عِنْدَ مالِكٍ
ولا حَدَّ عند الشافِعِىِّ وأَحْمَدَ

ولا

ولا أَثْبَتَ النُّعْمَانُ تَحْبِيسَ عَيْنِهَا
فَخُذْهَا بِحَدِّ الْمُشْرَفِيِّ الْمُهَنَّدِ
وَكُفَّ أَكُفَّ الْهَمِّ بِالْكَفِّ وَاسْتَرِحْ
وَلَا تَطْرَحْ يَوْمَ السُّرُورِ الى غَدِ

وكذلك نسب اظهارها الى الشيخ حيدر الاديبُ احمد بن محمد بن الرمّام الحلبيّ فى قوله

وَمُهَفْهَفٍ بَادِي الْعِفَارِ عَهِدْتُهُ
لَا أَلْتَقِيهِ قَطُّ غَيْرَ مُعَبِّسِ
فرأيته بَعْضَ اللَّيَالِي ضَاحِكًا
سَهْلَ الْعَرِيكَةِ رَيِّضًا فِي الْمَجْلِسِ
فَقَضَيْتُ مِنْهُ مَآرِبِي وَشَكَرْتُهُ
إِذْ صَارَ مِنْ بَعْدِ التَّنَافُرِ مُؤْنِسِي
فَأَجَابَنِي لَا تَشْكُرَنَّ خَلَائِقِي
وَاشْكُرْ شَفِيعَكَ فَهْوَ خَمْرُ الْمَجْلِسِ
فَحَشِيشَةُ الْافْرَاحِ تَشْفَعُ عِنْدَنَا
لِلْعَاشِقِينَ بِبَسْطِهَا لِلْأَنْفُسِ
وَإِذَا هَمَمْتَ بِصَيْدِ ظَبْيٍ نَافِرٍ
فَاجْهَدْ

فَاجْهَدْ بِأَنْ يَرْعَى حَشِيشَ القَنْبِسِ
وَاشْكُرْ عَصابَةَ حيدرٍ إذْ أَظْهَروا
لِذَوِى الخَلاعةِ مَذْهَبا مُتَحَمِّسِ
وَدَعِ المُعَطِّلَ للسرورِ وخَلِّنى
من حُسنِ ظَنِّ الناسِ بالمتَنَمِّسِ

وقد حدّثنى الشيخ محمد الشيرازىّ القَلَنْدَرىّ انّ الشيخ حيدرَ لم ياكل الحشيشة فى عُمْرِه البتّة وانّما عامّةُ اهل خراسان نسبوها اليه لاشتهار اصحابه بها وانّ اظهارَها كان قبلَ وجوده بزمانٍ طويل وذلك انّه كان بالهند شيخ يسمّى بيرزطن هو اوّلُ من اظهَر لاهل الهند اكلها ولم يكونوا يعرفونها قبل ذلك ثمّ شاع امرها فى بلاد الهند حتى ذاع خبرها ببلاد اليمن ثم فشا الى اهل فارس ثم ورد خبرها الى اهل العراق والروم والشام ومصر فى السنة الّتى قَدَّمْتُ ذكرَها قال وكان بيرزطن فى زمان الاكاسرة وادرك الاسلام واسلم وان الناس من ذلك الوقت يستعملونها وقد نسَب اظهارَها الى اهل الهند علىّ بن مكّى فى ابيات انشدنيها من لفظه

لفظه وهى هذه الابيات ،

ألا فاكْفُفِ الأحزان عنّى مع الصَّبرِ
بعَذْراءَ زُفَّتْ فى مَلاحِفِها الخُضْرِ
تَجلَّتْ لنا لمَّا تَحلَّتْ بِسُنْدُسٍ
فجَلَّتْ عن التَّشْبيه فى النَّظْمِ والنَّثْرِ
بَدَتْ تَمْلأُ الابصارَ نُورًا بِحُسْنِها
فأُخْجِلَ نورُ الرَّوْضِ والزَّهْرِ بالزَّهْرِ
عَرُوسٌ يَسُرُّ النَّفْسَ مَكْنونُ سِرِّها
ويُصْبِحُ فى كل الحَواسِّ إذا تَسْرى
فَلِلذَّوْقِ منها مَطْعَمُ الشَّهْدِ رائقًا
وللشَّمِّ منها فائقُ المِسْكِ بالنَّشْرِ
وفى لَوْنِها للطَّرْفِ أحْسَنُ نُزْهَةٍ
يَميلُ الى رُؤياهُ مِن سائرِ الزَّهْرِ
تَرَكَّبُ من فانٍ وأبْيَضَ فانْثَنَتْ
تَنِيهُ على الأزْهارِ عاليةِ القَدْرِ
فتَكْسِفُ نُورَ الشَّمْسِ حُمْرَةُ لَوْنِها
وتَخْجَلُ من مُبْيَضِّهِ طَلْعَةُ البَدْرِ

عَلَتْ رُتْبَةً فى حُسْنِها وكأنّها
زَبَرْجَدُ رَوْضٍ جادَهُ وَابِلُ القَطْرِ
تَبَدَّتْ فَأَبْدَتْ ما أَجَنَّ من الهَوَى
وَجَاءَتْ فَوَلَّتْ جُنْدُ هَمّى والفِكْرِ
جَمِيلَةُ اوصافٍ جَلِيلَةُ رُتْبَةٍ
تَعالَتْ فَعالَى فى مَدائحِها شِعْرِى
فَقُمْ فَانْفِ جَيْشَ الهَمِّ واكفُفْ يَدَ الْعُنَى
بِهَنْدِيَّةٍ أَمْضَى من البِيضِ والسُّمْرِ
بِهَنْدِيَّةٍ فى أَصْلِ إِظْهارِ أَكْلِها
الى الناسِ لا هَنْدِيَّةِ اللَّوْنِ كالسُّمْرِ
تُزِيلُ لَهِيبَ الهَمِّ عَنّا بِأَكْلِها
وتَهْدِى لنا الأَفْراحَ فى السِّرِّ والجَهْرِ

قال وانا اقول انه قديم معروف منذُ اوجدَ الله الدنيا وقد كان على عهد اليونانيّين والدليلُ على ذلك ما نقله الاطبّاء فى كُتُبهم عن بُقْراط وجالِينُوس من مزاج هذا العقّار وخواصّه ومنافعه ومضارّه قال ابن جزلة فى كتاب منهاج البيان القنّب الذى هو ورق الشَّهْدانج منه

بُستانىّ

بُستانىّ ومنه برّىّ والبستانى اجوَد وهو حارّ يابس فى الدرجة الثالثة وقيل حرارته فى الدرجة الاولى ويقال انه بارد يابس فى الدرجة الاولى والبرّى منه حارّ يابس فى الدرجة الرابعة قال ويسمّى بالكفّ انشدنى تقىّ الدين الموصلى

كُفَّ كَفَّ الهُموم بِالكَفِّ فالكَفُّ شِفآءٌ للعاشِقِ المَهْمُومِ
بِٱبْنَةِ ٱلقَنْبِسِ الكريمةِ لا إبْنَةِ كَرْمٍ بُعْدًا لِبِنْتِ الكُرُومِ

قال والفقرآء انّما يقصدون باستعماله مع ما يجدون من اللذّة تجفيفا للمنى وفى ابطاله قطعٌ لشهوة الجماع كيلا تميل نفوسهم الى ما يوقع فى الزنا قال بعض الاطبّآء ينبغى لمن اكل الشهداج او ورقه ان ياكله مع اللوز او الفُسْتَق والسُكّر او العسَل او الخَشْخاش ويشرب بعده السِكَنْجَبين ليدفع ضررَه واذا قُلِى كان اقلَّ لضرره ولذلك جرت العادة قبل اكله ان يقلى واذا أُكِل غيرَ مقلوّ كان كثيرَ الضَرَرِ وأمْزِجَة الناس تختلف فى اكله فمنهم من لا يقدر ياكله مضافًا الى غيره ومنهم من يضيف اليه السكّر او العسل او

غبرة من الحلاوات وقرأتُ فى بعض الكتب ان جالينوس
قال انها تُبرئ من التُخَمَةِ وهى جيّدة للهَضْم وذكر ابن
جزلة فى كتاب المنهاج ان بِزْر شجرة القنّب البستانى
هو الشهدانج وثمره يشبه حَبّ السُّمْنَةِ وهو حبّ
يُعْصَر منه الدُّهْن وحُكِىَ عن حُنَيْن بن إسحق ان شجرة
البرّىّ تخرج فى القِفار المنقطعة على قدر ذراع وورقه
يغلب عليه البَياضُ وقال يحيى بن ماسويه فى كتاب
تدبير ابدان الاصحّاء ان من غلب على بدنه البَلْغَمُ
ينبغى ان تكون اغذيته مسخّنة مجفّفة كالزبيب
والشهدانج وقال صاحب كتاب اصلاح الادوية ان
الشهدانج يُدِرّ البَوْل وهو عَسِرُ الانهضام ردىّ للخَلْطَةِ
ردىّ للمِعْدة قال ولم اجد لازالة الزفر من اليد ابلغَ
من غَسلها بالحشيشة ورايت من خواصّها ان كثيرا من
ذوات السموم كالحيّة ونحوها اذا شمّت ريحها هربت
ورأيت ان الانسان اذا اكلها ووجد فِعْلها فى نفسه
واحبّ ان يفارقه فِعْلُها قطر فى منخريه شيئا من الزيت
او اكل من اللبن الحامض وممّا يكسر قوّة فعلها
ويُضعفه

ويُضعفه السّباحة فى الماء الجارى والنوم يُبطله قال مؤلّفه رحمه الله دع تُرّهات القوم فما بُلِى النّاسُ بافسدَ من هذه الشجرة لاخلافهم ولقد حدّثنى القاضى الرّئيس تاج الدين اسمعيل بن عبد الوهّاب بن الخطبا المخزومى قبل اختلاطه عن الرئيس علاء الدين بن نفيس انّه سُئل عن هذه الحشيشة فقال اختبرتها فوجدتها تُورث السّفالة والرّذالة ولذلك جرّبنا فى طُول عُمرنا من عاناها فانّه ينحطّ فى سائر اخلاقه الى مقدار لا يكاد ان يبقى له من الإنسانية شىء البتّة وقد قال ابن البيطار فى كتاب المُفرَدات ومن القنّب نوع ثالث يقال له القنّب الهندى ولم أرَهُ بغير مصر ويُزرع فى البساتين ويسمّى بالحشيشة عندهم ايضا وهو يُسكر جدّا اذا تناول منه انسان قدر درهم او درهمين حتى ان من اكثر منه يُخرجه الى حدّ الرُّعونة وقد استعمله قوم فاختلّت عقولهم وادّى بهم الحالُ الى الجنون وربما قتلتْ ورأيت الفقراء يستعملونها على أنحاء شتّى فمنهم من يطبخ الورق طبخا بليغا ويدعكه باليد دعكا جيّدا حتّى ينعجن ويعمله اقراصا

اقراصا ومنهم من يجففه قليلا ثم يحمّصه ويفْرُكه باليد ويخلط به قليل سمسم مقشور وسكّر ويستفّه ويُطيل مَضْغَه فانّهم يطربون عليه ويفرحون كثيرا وممّا يُسكرهم يخرجون به الى الجنون او قريبا منه وهذا ما شاهدته من فعلها واذا خيف من الاكثار منه فليبادر الى القيء بسمّن وماء سُخن حتى تَنْقى منه المِعْدة وشَراب الحُمّاض لهم فى غاية النفع . فانظر كلام العارف فيها واحذر من افساد بَشَريّتك وانلاف اخلاقك باستعمالها ولقد عهدناها وما يُرَى يتعاطيها الّا ارادلُ الناس ومع ذلك فيانَفون من انتسابهم لها لِما فيها من الشَّنْعة وكان قد تتبّع الامير سوده‌ون الشيخونى رحمه الله الموضع الذى يعرف بالجُنينة من ارض الطبّالة وباب اللوق وحكم واصل ببولاق واتلف ما هنالك من هذه الشجرة الملعونة وقبض على من كان يبلعها من اطراف الناس وردّ الاتهم وعاقب على فعلها بقَلْع الاضراس فقُلِع اضراسُ كثير من العامّة فى نحو سنة ثمانين وسبعمأية وما برحت هذه الخبيثة تُعَدّ من القادورات حتى قدم

سلطان

سلطان بغداد احمد بن أُوَيْس فارًا من تيمور لَنْك الى القاهرة فى سنة خمس وتسعين وسبع مأية فتظاهر اصحابُه باكلها وشنّع الناس عليهم واستقبحوا ذلك من فعلهم وعابوه عليهم فلمّا سافر من القاهرة الى بغداد خرج منها ثانيا واقام بدمشق مدّة فتعلّم اهلُ دمشق من اصحابه التظاهُر بها وقدم الى القاهرة شَخْص من مَلاحِدة العَجَم صنع للحشيشة بعسل خلَط فيها عِدّة اجزآء مجفّفة كعِرْق اللُّفّاح ونحوِه وسمّاها العُقْدة وباعها خفيّةً ففشا اكلُها فى كثير من الناس مدّةَ اعوام فلما كان من سنة خمس عشرة وثمان مأية شبع التجاهُر بالشجرة الملعونة واشتهر اكلها وظهر امرها وارتفع الاحتشام من الكلام بها حتّى لقد كادت ان تكون من تُحَف المُتْرَفين وبهذا السبب غلبت السَّفالة على الاخلاق وارتفع سِتْرُ الحَياء والحِشْمة من بين الناس وجهروا بالسوء من القول وتفاخروا بالمعايب واحطّوا عن كلّ شَرَف وفضيلة وتجلّوا بكلّ ذميمة من الاخلاق ورذيلة فلولا الشَّكْل لم تَقْضِ لهم بالانسانيّة ولولا

الحُسن

الحُسن لما حكمت عليهم بالحيوانيّة وقد بَدَأَ المِسْخ فى الشمائل والاخلاق المُنْذَرُ بالظهور على الصُّوَر والذوات عافانا الله من بَلائه وارضُ الطبّالة الآن بيد وَرَثَة الحاجِب،

انتهى ذكر ارض الطبّالة وحشيشة الفقرآء

ذكر تاريخ اليهود واعيادهم

قد كانت اليهود تُورّخ اوّلا بوفاة موسى عمّ ثم صارت تُورّخ بتاريخ الاسكندر بن فلبش وشهور سنتهم اثنا عشر شهرا وايّام السنة ثلثمأية واربعة وخمسون يوما فاما الشهور فانها تشرى مرحشوان كسليو طبيث شبط ادار نيسّن ايّار سيوان تموز اب ايلول وايّام سنتهم ايّام سنة القمر ولو كانوا يستعملونها على حالها لكانت ايّامُ سنتهم وعدد شهورهم شيًا واحدا ولكنّه لمّا خرج بنو اسرايل من مصر مع موسى عمّ الى التيه وتخلّصوا من عذاب فرعون وما كانوا فيه من العبوديّة وايتمروا بما أُمِروا به كما وُصِف فى السفر الثانى من التوراة اتّفق ذلك

ذلك ليلة الخامس عشرَ من نيسَن والقمرُ تامّ الضوء والزمنُ ربيع فأُمِروا بحفظ هذا اليوم كما قال فى السفر الثانى من التورية احفظوا هذا اليوم سُنّة لخلوفكم الى الدهر فى اربعة عشر من الشهر الاوّل وليس يعنى بالشهر الاوّل هذا شهر تشرى ولكنّه عنى به شهر نيسن من اجل انهم امِروا ان يكون شهرُ الفاتح رأسَ شهورهم ويكون اوّل السنة فقال موسى عَم للشعب اذكروا اليوم الذى خرجتم فيه من التعبّد فلا تاكلوا خميرا فى هذا اليوم فى الشهر الذى ينصر فيه الشجر فلذلك اضطرّوا الى استعمال سنة الشمس ليقع اليومُ الرابعُ عشرَ من نيسن فى اوان الربيع حين تُورِق الاشجار وتُزهِر الثمار والى استعمال القمر ليكون جرمه فيه بدرًا تامّ الضوء فى برج الميزان واحوجهم ذلك الى إلحاق الايّام التى يتقدّم بها عن الوقت المطلوب بالشهور اذ استُوفيت ايّامُ شهر واحد فالحقوها بها شهرا واحدا تامّا سمّوه ادار الاوّل وسمّوا ادار الاصلى ادار الثانى لانه ردف سمّيًا له وتلاه وسمّوا السنة

الكبيسة عبورا اشتقاقا من معبارت وهو المراة الحبلى بالعبرانيّة لانهم شبّهوا دخول الشهر الزائد فى السنة بحمل المرأة ما ليس من حِلها ولهم فى استخراج ذلك حسبانات كثيرة مذكورة فى الازياج وهم فى عمل الاشهر مفترقون فرقتين احداهما الرّبانيّة واستعمالهم اياها على وجه الحساب بمسيرى الشمس والقمر الوسط سواء رؤى الهلال ام لم يُرَ فان الشهر عندهم هو مدّة مفروضة تمضى من لدن الاجتماع الكائن بين الشمس والقمر فى كل شهر وذلك انهم كانوا وقت عودهم من الجالية ببابل الى بيت المقدّس ينصبون على رؤس الجبال دبادب ويقيمون رقباء للفحص عن الهلال والرموهم بوقود النار وتدخين دخان يكون علامة لحصول الرؤية وكانت بينهم وبين السامرة العداوةُ المعروفة فذهبت السامرة ورفعوا الدخان فوق الجبل قبل الرؤية بيوم ووالوا بين ذلك شهورا اتّفق فى اوّلها ان السماء كانت متغيّمة حتى فطن لذلك من فى بيت المقدّس وراوا الهلال غداة اليوم الرابع او الثالث من الشهر مرتفعا عن

الافق

الافق من جهة المشرق فعرفوا ان السامرة فتنتهم
فالتجأوا الى اصحاب التعاليم فى ذلك الزمان ليامنوا بما
تلقّوه من حسابهم مكايدَ الاعداء واعتلّوا لجواز العمل
بالحساب ونيابته عن العمل بالرؤية بعلل ذكروها
فعمل اصحاب الحساب لهم الادوار وعلّموهم استخراج
الاجتماعات ورؤية الهلال وانكر بعض الربانية حديث
الرقباء ورفعهم الدخان وزعم ان سبب استخراج هذا
الحساب هو ان علماءهم علموا ان آخرَ امرهم الى الشتات
فخافوا اذا تفرّقوا فى الاقطار وعوّلوا على الرؤية ان
تختلف عليهم فى البلدان المختلفة ويتشاجروا ولذلك
استخرجوا هذه الحسابات واعتنى بها اليعازر بن فروح
وامروهم بالتزامها والرجوع اليها حيث كانوا والفرقة
الثانية هم الميلاديّة الذين يعملون مبادى الشهور من
الاجتماع ويسمّون القرا والاقمعية لانهم يراعون العمل
بالنصوص دون الالتفات الى النظر والقياس ولم يزالوا
على ذلك الى ان قدم عانان راس الجالوت من بلاد المشرق
فى نحوِ الاربعين ومأية من الهجرة الى دار السلام
فاستعمل

فاستعمل الشهور برؤية الاهلة على مثل ما شُرع فى
الاسلام ولم يبالِ ايَّ يوم وقع فى الاسبوع وترك حساب
الربّانيّين وكبَس الشهور بان نظر كل سنة الى زرع الشعير
بنواحى العراق والشام فيما بين اوّل شهر نيسن الى
ان يمضى منه اربعة عشر يوما وان وجد باكورة
تصلح للقربك والحصاد ترك السنة بسيطة وان وجده
لم يصلح لذلك كبسها حينئذٍ ومقدمة المعرفة بهذه
الحالة ان من اخذ برأيه يخرج لسبعة تبقى من شبط
فينظر بالشام والبقاع المشابهة له فى المزاج الى زرع
الشعير فان وجد السفا وهو شوك السنبل قد طلع عدّ
منه الى الفاتح خمسين يوما وان لم يرَه طالعا كبسها
بشهر فبعضهم يردف الكبس بشبط فيكون فى السنة
شبط وشبط مرّتين وبعضهم يردفه بادار فيكون ادار
وادارَ من السنة مرّتين واكثرُ استعمالِ العامانية لشبط
دون ادار كما ان الربّانية تستعمل ادار دون غيره
فمن يعتمد من الربّانية فى عمل الشهور بالحساب يقول
ان شهر تشرى لا يكون اوّله يومَ الاحد والاربعاء
وعدّته

وعدّته عندهم ثلاثون يوما ابدا وفيه عيد راس السنة وهو عيد البشارة بعتق الارقّآء وهذا العيد فى اوّل يوم منه ولهم ايضا فى اليوم العاشر منه صوم الكبور ومعناه الاستغفار وعند الربّانيين ان هذا الصوم لا يكون ابدا لا الاحد ولا الثلاثآء ولا الجمعة وعند من يعتمد فى الشهور الرؤية ان ابتدآء هذا الصوم من غروب الشمس فى ليلة العاشر الى غروبها من ليلة الحادى عشرَ وذلك اربع وعشرون ساعة والربّانيون يجعلون مدّة الصوم خمسا وعشرين ساعة الى ان يشتبك النجوم ومن لم يصم منهم هذا الصوم قُتل شرعا وهم يعتقدون ان الله يغفر لهم فيه جميع الذنوب ما خلا الزنآء بالمحصَنات وظلم الرجل اخاه وجحد الربوبية وفيه ايضا عيد المظلّة وهو سبعة ايّام يعبدون فى اوّلها ولا يخرجون من بيوتهم كما هو العمل يوم السبت ومدّة ايّام المظلّة الى آخر يوم الثانى والعشرين تمام سبعة ايّام واليوم الثامن يقال له عيد الاعتكاف وهم يجلسون فى هذه الايّام السبعة التى اوّلها خامسُ عشرَ تشرى

تحت

تحت ظلال سعف النخل الاخضر واغصان الزيتون
ونحوها من الاشجار التى لا يتناثر ورقها على الارض
ويرون ان ذلك تذكارٌ منهم لإظلال الله ايّاهم فى التيه
بالغمام وفيه ايضا عند القرائيّين خاصّة صوم فى اليوم
الرابع والعشرين منه يعرف بصوم كدليا وعند
الربّانيّين يكون هذا الصوم فى ثالثه وشهر مرحشوان
ربّما كان ثلاثين يوما وربّما كان تسعة وعشرين يوما
وليس فيه عيد وكسليو ربّما كان ثلثين يوما وربّما كان
تسعة وعشرين وليس فيه عيد الا ان الربّانيّين يسرجون
على ابوابهم ليلة الخامس والعشرين منه وهو مدّة ايّام
يسمّونها الحُنُكة وهو امر حدث عندهم وذلك ان بعض
الجبابرة تغلّب على بيت المقدّس وقتل من كان فيه
من بنى اسرايل وافتضّ ابكارهم فوثب على اولاد
كاهنهم وكانوا ثمانية فقتله اصغرهم وطلب اليهود
زيتا لوقود الهيكل فلم يجدوا الا يسيرا وزّعوه على عدد
ما يوقدونه من السرج فى كل ليلة الى ثماني ليالى
فاتّخذوا هذه الايّام عيدا وسمّوها ايّام الحنكة وهى
كلمة

كلمة مأخوذة من التنظيف لانهم نظّفوا فيها الهيكل
من اقذار اشياع ذلك الجبّار والقرا لا يعملون ذلك
لانهم لا يعوّلون على شيء من امر البيت الثانى وشهر
طبيث عدّة ايّامه تسعة وعشرون يوما وفى عاشره صوم
سببه ان فى هذا اليوم كان ابتداء محاصرة بخت نصّر
لمدينة بيت المقدّس ومحاصرة طيطش لها ايضا فى
الخراب الثانى وشبط ايّامه ابدا ثلاثون يوما وليس
فيه عيد وشهر ادار كما تقدّم عند الربّانيين يكون
مرّتين فى كل سنة فادار الاوّل عدد ايّامه ثلاثون يوما
ان كانت السنة كبيسة وان كانت بسيطة فايّامه تسعة
وعشرون وليس فيه عيد عندهم وادار الثانى ايّامه
تسعة وعشرون يوما ابدا وفيه عند الربّانيين صوم
البور فى اليوم الثالث عشر منه والبور فى اليوم الرابع
عشر واما القرا فليس عندهم فى السنة شهر ادار سوى
مرّة واحدة ويجعلون صوم البور فى ثالث عشره وبعده
الى الخامس عشر وهذا ايضا محدث وذلك ان بخت
نصّر لما جلا بنى اسرايل من بيت المقدّس وخربه
سائهم

ساقهم جالية الى العراق واسكنهم فى مدينة جى التى
يقال لها اصبهان فلما ملك اردشير بابك ملك الفُرس
وتسمّيه اليهود احشوارش كان له وزير يسمّى هيمون
وكان لليهود حينئذ حِبر يقال له مردوخاى فبلغ اردشيرَ
انّ له ابنةَ عمّ جميلة الصورة فتزوّجها وحظِيت عنده
واستدنى مردوخاى ابن عمّها وقرّبه فحسده هيمون
الوزير وعمل على هلاكه وهلاك اليهود الذين كانوا
فى مملكة اردشير ورتّب مع نوّاب اردشير فى سائر
اعماله ان يقتلوا كل يهودى عندهم فى يوم عيّنه لهم
وهو الثالثُ عشرَ من ادار فبلغ ذلك مردوخاى فاعلم ابنة
عمّه بما دبّره الوزير وحثّها على إعمال الحيلة فى تخليص
قومها من الهلكة فاعلمت اردشير بحسد الوزير
لمردوخاى على قُربه من الملك واكرامه وما كتب
به الى العمّال من قتل اليهود وما زالت تغريه على
الوزير الى ان امر بقتله وقتل اهله وكتب الى اليهود
امانا فاتّخذ اليهود هذا اليوم من كل سنة عيدا وصاموه
شكرا لله وجعلوا من بعده يومين اتّخذوهما ايّام فرح
وسرور

وسرور ومهاداة من بعضهم لبعض وهم على ذلك الى اليوم وربّما صوّر بعضهم فى هذا اليوم صورة هيمون الوزير ويسمّونه هامان واذا صوّروه القوه بعد العبث به فى النار حتى يحترق وشهر نيسن عدد ايّامه ثلاثون يوما ابدا وفيه عيد الفاخ الذى يعرف اليوم عند النصارى بالفصح ويكون فى الخامس عشر منه وهو سبعة ايّام ياكلون فيها الفطير وينظّفون بيوتهم من اجل ان الله سبحانه خلّص بنى اسرايل من اسر فرعون فى هذه الايّام حين خرجوا من مصر مع نبى الله موسى ابن عمران عمّ وتبعهم فرعون فاغرقه الله ومن معه وسار موسى ببنى اسرايل الى التيه ولما خرجوا من مصر مع موسى كانوا ياكلون اللحم والخبز الفطير وهم فرحون بخلاصهم من يد فرعون فامِروا باتّخاذ الفطير وعمله فى هذه الايّام ليذكروا به ما منّ الله عليهم به من انقاذهم من العبودية وفى آخر هذه الايّام السبعة كان غرق فرعون وهو عندهم يوم كبير ولا يكون اوّلُ هذا الشهر عند الربانيين ابدا يومَ الاثنين ولا يومَ الاربعاء

ولا

ولا يوم الجمعة ويكون اوّلُ الخمسينات من نصفه وشهر
ايار عدد ايامه تسعة وعشرون يوما وفيه عيد الموقف
وهو حجّ الاسابيع وهى الاسابيع التى فُرِضت على بنى
اسرايل فيها الفرائض ويقال لهذا العيد فى زمننا عيد
العنصرة وعيد الخطاب ويكون بعد عيد الفطير وفيه
خوطب بنو اسرايل من طور سينا ويكون هذا العيد
فى السادس منه وفيه ايضا يوم الخمسين وهو اخر
الخمسينات ولا يكون عيدُ العنصرة عند الربانيين ابدا
يومَ الثلاثآء ولا يوم الخميس ولا يوم السبت وشهر
تمّوز ايّامه تسعة وعشرون يوما وليس فيه عيد لكنّهم
يصومون فى تاسعه لانه فيه هُدِم سور بيت المقدّس
عند محاصرة بخت نصّر له والربانيون خاصّة يصومون
يوم السابعِ عشرَ منه لان فيه هدَم طيطش سور بيت
المقدّس وخرّب البيت الخرابَ الثانى وشهر آب ثلثون
يوما وفيه عند القرائيين صوم فى اليوم السابع واليوم
العاشر لان البيت المقدّس خرِّب فيهما على يد بخت
نصّر وفيه ايضا كان اطلاق بخت نصّر النارَ فى مدينة
القدس

القدس وفى الهيكل وتصوم الربانيون اليوم التاسع منه
لان فيه خرّب البيت على يد طيطش للخراب
الثانى وشهر ايلول تسعة وعشرون يوما ابدا وليس
فيه عيد والله اعلم ۞ ذكر اصل معتقد
اليهود وكيف وقع عندهم التبديل اعلم
ان الله سبحانه لما انزل التورية على نبيّه موسى
عم ضمّنها شرائع الملّة الموسوية وامر فيها ان يُكتب
لكل من يلى امر بنى اسرايل كتاب يتضمّن احكام
الشريعة لينظر فيه ويعمل به وسمّى هذا الكتاب
بالعبرانية مشنا ومعناه استخراج الاحكام من النصّ
الالهى وكتب موسى عم بخطّ يده مشنا كانه تفسير
لما فى التورية من الكلام الالهى فلما مات موسى عم
وقام من بعده بامر بنى اسرايل يوشع بن النون ومن
بعده الى ان كانت ايّام يهياخيم ملك القدس غزاهم
بخت نصّر الغزوة الاولى وهم يكتبون لكل من ملكهم
مشنا ينقلونها من المشنا التى بخطّ موسى ويجعلونها
باسمه لما جلا بخت نصّر يهياخيم الملك ومعه اعيان

بنى اسرايل وكبرآءهم ببيت المقدّس وهم زيادة على
عشرة آلاف ساروا ومعهم نسخ المشنا التى كتبت
لسائر ملوك بنى اسرايل باجمعها الى بلاد الشرق فلما
سار بخت نصّر من بابل الكرّة الثانية لغزو القدس
وخرّبه وجلا من فيه وفى بلاد اسرايل من الاسباط
الاثنى عشر الى بابل اقاموا بها وبقى القدس خرابا لا
ساكنَ فيه مدّةَ سبعين سنة ثمّ عادوا من بابل بعد
سبعين سنة وعمّروا القدس وجدّدوا بنآء البيت
ومعهم جميع نسخ المشنا التى خرجوا بها اوّلا فلما
مضت من عمارة البيت الثانى بعد الجالية ثلثمأية
ونيف من السنين اختلف بنو اسرايل فى دينهم اختلافا
كثيرا فخرج طائفة من آل داود عمّ من بيت المقدّس
وساروا الى الشرق كما فعل آباؤهم اوّلا واخذوا معهم
نسخا من المشنا الّتى كتبت للملوك من مشنا موسى
الّتى بخطّه وعملوا بما فيها ببلاد الشرق من حين خرجوا
من القدس الى ان جآء الله بدين الاسلام وقدم
ماناى راس الجالوت من المشرق الى العراق فى خلافة
امير

امير المومنين ابى جعفر المنصور سنة ستّ وثلثون
ومأية من سنى الهجرة المحمّدية واما الذين اقاموا
بالقدس من بنى اسرايل بعد خروج من ذكرنا الى
الشرق من آل داود فانهم لم يزالوا فى افتراق واختلاف
فى دينهم الى ان غزاهم طيطش وخرّب القدس الخراب
الثانى بعد قتل يحيى بن زكريا ورفع المسيح عيسى
ابن مريم عليهما السلام وسبا جميع من فيه وفى بلاد
بنى اسرايل باسرهم وغيّب نسخ المشنا التى كانت
عندهم بحيث لم يبقَ معهم من كتب الشريعة سوى
التورية وكتب الانبيآء وتفرّق بنو اسرايل من وقت
تخريب طيطش القدس فى اقطار الارض وصاروا ذمّة
الى يومنا هذا ثم ان رجلين ممّن تاخّر الى قبيل تخريب
القدس يقال لهما شماى وهلال نزلا مدينة طبرية
وكتبا كتابا سمّياه مشنا باسم مشنا موسى عمّ وضمّنا
هذا المشنا الذى وضعاه احكامَ الشريعة ووافقهما
على ذلك عدّة من اليهود وكان شماى وهلال فى زمان
واحد وكانا فى اواخر مدّة البيت الثانى وكان لهلال
ثمانون

ثمانون تلميذا اصغرهم يوحانان بن زكاى وادرك يوحانان
ابن زكاى خراب البيت الثانى على يد طيطش وهلال
وشماى اقوالهما مذكورة فى المشنا وهى فى ستّة اسفار
تشتمل على فقه التورية وانما رتّبها النوسى من ولد
داؤد النبى بعد تخريب طيطش للقدس بمأية وخمسين
سنة ومات شماى وهلال ولم يكملا المشنا فاكمله
رجل منهم يعرف بيهودا من ذرّيّة هلال وحمل اليهود
على العمل بما فى هذا المشنا وحقيقته انه يتضمّن
كثيرا ممّا كان فى مشنا النبى موسى عمّ وكثيرا من
ارآء اكابرهم فلما كان بعد وضع هذا المشنا بنحو
خمسين سنة قام طائفة من اليهود يقال لهم السنهدرين
ومعنى ذلك الاكابر وتصرّفوا فى تفسير هذا المشنا
برأيهم وعملوا عليه كتابا اسمه التلمود اخفوا فيه
كثيرا مما كان فى تلك المشنا وزادوا فيه احكاما من
رأيهم وصاروا منذ وضع هذا التلمود الذى كتبوه
بايديهم وضمّنوه ما هو مرأيهم ينسبون ما فيه الى الله
تعالى ولذلك ذمّهم الله تعالى فى القرآن الكريم بقوله

فويل

فويل للذين يكتبون الكتاب بايديهم ثم يقولون هذا
من عند الله ليشتروا به ثمنا قليلا فويل لهم ممّا
كتب ايديهم وويل لهم ممّا يكسبون وهذا التلمود
نسختان مختلفتان فى الاحكام والعملُ الى اليوم على
هذا التلمود عند فرقة الربانيّين بخلاف القرائيّين
فانهم لا يعتقدون العمل بما فى هذا التلمود فلما قدم
عانان راس الجالوت الى العراق انكر على اليهود عملهم
بهذا التلمود وزعم ان الذى بيده هو الحق لانه
كُتب من النسخ التى كتبت من مشنا موسى الذى
بخطّه والطائفة الربانيون ومن وافقهم لا يعوّلون من
التورية التى بايديهم الا على ما فى التلمود وما خالف
ما فى التلمود لا يعباون به ولا يعوّلون عليه كما اخبر
الله تعالى اذ يقول حكايةً عنهم انّا وجدنا آباءنا على
أُمّة وانّا على آثارهم مقتدون ومن اطلع على ما بايديهم
وما عندهم فى التورية تبيّن له انهم ليسوا على شىء
وانهم يتّبعون الظنّ وما تهوى الانفس ولذلك لما نبع
فيهم موسى بن ميمون القرطبى عوّلوا على رأيه وعملوا
بما

بما فى كتاب الدلالة وغيرها من كتبه وهم على رايه

الى زمننا ۞ ذكر فِرَق اليهود الآن اعلم ان اليهود الذين قطّعهم الله فى الارض أُمما اربعُ فرق كل فرقة تخطّئ الطوائف الأُخَر وهى طائفة الربانيين وطائفة القرائيين وطائفة العانانية وطائفة السمرة وهذا الاختلاف حدث لهم بعد تخريب بخت نصّر القدس وعودهم من ارض بابل بعد الجالية الى القدس وعمارة البيت ثانيا وذلك انهم كانوا فى اقامتهم بالقدس ايّامَ العمارة الثانية افترقوا فى دينهم وصاروا شِيَعا فلما ملكهم اليونان بعد الاسكندر بن فلبش وقام بامرهم فى القدس هورقانوس بن شمعون بن مثتيا واستقام امره تسمّى ملكا وكان قبل ذلك هو وجميع من تقدّمه ممّن ولى امر اليهود فى القدس بعد عودهم من الجالية انما يقال له الكوهن الاكبر فاجتمع لهورقانوس منزلة الملك ومنزلة الكوهنية واطمأنّ اليهود فى ايّامه وأَمِنوا سائرَ اعدآئهم من الامم فبطِروا معيشتَهم واختلفوا فى دينهم وتعادَوا بسبب الاختلاف وكان من جملة فرقهم

أذذاك

اذذاك طائفة يقال لهم الفروشيم ومعناهم المعتزلة ومن مذهبهم القول بما فى التورية على معنى ما فسّره الحكماء من اسلافهم وطائفة يقال لها الصدوقية نسبوا الى كبير لهم يقال له صدوق ومذهبهم القول بنصّ التورية وما دلّ عليه القولُ الالاى فيها دون ما عداه من الاقوال وطائفة يقال لها الحسيديم ومعناه الصلحاء ومذهبهم الاشتغال بالنسك وعبادة الله سبحانه والاخذ بالافضل والاسلم فى الدين وكانت الصدوقية تُعادى المعتزلة عداوة شديدة وكان الملك هورقانوس اوّلا على رأى المعتزلة وهو رأى آبائه ثم انه رجع الى مذهب الصدوقية وبايَن المعتزلةَ وعاداهم ونادى فى جميع مملكته بمنع الناس جملة من تعلُّم رأى المعتزلة والاخذ عن احدهم وتتبّع بهم وقتل منهم كثيرا وكانت العامّة باسرها مع المعتزلة فثارت الشرور بين اليهود واتّصلت الحروب عندهم وقتل بعضهم بعضا الى ان خرّب البيت على يد طيطش الخراب الثانى بعد رفع عيسى صلوات الله عليه وتفرّق اليهود من حينئذ

فى اقطار الدنيا وصاروا ذمّة والنصارى تقتلهم حيث ما ظفرت بهم الى ان جآء الله بالملّة الاسلامية وهم فى تفرّقهم ثلث فرق الربانيون والقُرّآء والسمرة وامّا الربانية فيقال لهم بنو مشنو ومعنى مشنو الثانى وقيل لهم ذلك لانهم يعتبرون امر البيت الذى بُنى ثانيا بعد عودهم من الجالية وخرّبه طيطش ويُنزلونه فى الاحترام والاكرام والتعظيم منزلة البيت الاوّل الذى ابتدأ عمارته داوُد واتمّه ابنه سليمن عليهما السلام وخرّبه بخت نصّر فصار كانّه يقال لهم اصحاب الدعوة الثانية وهذه الفرقة هى الّتى كانت تعمل بما فى المشنا التى كتبت بطبرية بعد تخريب طيطش للقدس وتُعوّل فى احكام الشريعة على ما فى التلمود الى هذا الوقت الذى نحن فيه وهى بعيدة من العمل بالنصوص الالاهية متّبعة لارآء من تقدّمها من الاحبار ومن اطّلع على حقيقة دينها تبيّن له ان الذى ذمّهم الله به فى القرآن الكريم حقّ لا مِرْية فيه وانه لا يصحّ لهم من اسم اليهودية الا مجرّد الانتمآء فقط لا انهم فى الاتّباع على

على الملّة الموسوية سيّما منذ ظهرَ فيهم موسى بن ميمون القرطبي بعد الخمسمأية من سنى الهجرة المحمدّية فانه ردّهم مع ذلك معطّلة فصاروا فى اصول دينهم وفروعه ابعدَ الناسِ عمّا جآء به انبيآء الله تعالى من الشرائع الالهية واما القرآء فانهم بنو مقرا ومعنى مقرا الدعوة وهم لا يعوّلون على البيت الثانى جملةً ودعوتهم انّما هى لما كان عليه العمل مدّةَ البيت الاوّل وكانّه يقال لهم اصحاب الدعوة الاولى وهم يُحكمون نصوص التورية ولا يلتفتون الى قول مَن خالفها ويقفون مع النصّ دون تقليد من سلف وهم مع الربانيين من العداوة بحيث لا يتناكحون ولا يتجاورون ولا يدخل بعضهم كنيسة بعض ويقال للقرآئين ايضا الميلادية لانهم كانوا يعملون مبادئَ الشهور من الاجتماع الكائن بين الشمس والقمر ويقال لهم ايضا الاسمعية لانهم يراعون العمل بنصوص التورية دون العمل بالقياس والتقليد واما السمانية فانهم ينسَبون الى عانان راس الجالوت الذى قدم من الشرق فى ايّام الخليفة ابى جعفر المنصور

المنصور ومعه نسخ المشنا الذى كتب من خطّ النبى موسى عليه السلام وانه راى ما عليه اليهود من الربانيين والقرآئيين يخالف ما معه فتجرّد لخلافهم وطعن عليهم فى دينهم وازرأ بهم وكان عظيما عندهم يرون انه من ولد داوُد عمّ وعلى طريق فاضلة من النسك على مقتضى ملّتهم بحيث يرون انه لو ظهر فى ايّام عمارة البيت لكان نبيّا فلم يقدروا على مناصبته لما اوتى مع ما ذكرنا من تقريب الخليفة له واكرامه وكان ممّا خالف فيه اليهودَ استعمالُ الشهور برويه الاهلّة على مثل ما شُرع فى الملّة الاسلامية ولم يبالِ فى اىّ يوم وقع من الاسبوع وترك حساب الربانيين وكبس الشهور وخطّأهم فى العمل بذلك واعتمد على كشف زرع الشعير واجمل القول فى المسيح عيسى بن مريم عليه السلام واثبت نبوّة محمّد صلعم وقال هو نبىّ ارسل الى العرب الّا ان التورية لم تنسخ والحقّ انه ارسل الى الناس كافّة ۞

ذكر السمرة اعلم ان طائفة السمرة ليسوا من بنى اسرايل البتّة وانما هم قوم قدموا من المشرق وسكنوا

فى

فى بلاد الشام وتهوّدوا ويقال انهم من بنى سامرك بن كفركا بن رى وهو شعب من شعوب الفُرس خرجوا الى الشام ومعهم الخيل والغنم والابل والقسى والنشّاب والسيوف والوشى ومنهم السمرة الذين تفرّقوا فى البلاد ويقال ان سليمن بن داوُد لما مات افترق ملك بنى اسرايل من بعده وصار رحبعام بن سليمن على بنى يهودا بالقدس وملك يربعام بن نباط عشرة اسباط من بنى اسرايل وسكن خارجا عن القدس واتّخذ عجلين دعا الاسباط العشرة الى عبادتهما من دون الله الى ان مات فولى ملك بنى اسرايل من بعده عدّة ملوك على مثل طريقته فى الكفر بالله وعبادة الاوثان الى ان ملكهم عمرى بن نداب من سبط منشا بن يوسف فاشترى مكانا من رجل اسمه شامر بقنطار فضّة وبنى فيه قصرا وسمّاه باسم اشتقّه من اسم شامر الذى اشترى منه المكان وصيّر حول هذا القصر مدينة وسمّاها مدينة سمرون وجعلها كرسىّ ملكه الى ان مات فاتّخذها ملوك بنى اسرايل من بعده مدينة الملك وما زالوا

فيها

فيها الى ان ولى هوشاع بن ايلا وهم على الكفر بالله وعبادة وثن بعلا وغيره من الاوثان مع قتل الانبياء الى ان سلّط الله عليهم سنحاريب ملك الموصل فحاصرهم بمدينة شمرون ثلاث سنين واخذ هوشاع اسيرا وجلاه ومعه جميع من فى شمرون من بنى اسرايل وانزلهم بهرام وبلخ ونهاوند وحلوان فانقطع من حينئذ ملك بنى اسرايل من مدينة شمرون بعد ما ملكوا من بعد سليمن عليه السلام مدّة مايتى سنة واحدى وخمسين سنة ثم ان سنحاريب ملك الموصل نقل الى شمرون كثيرا من اهل كوثا وبابل وحماة وانزلهم فيها ليعمّروها فبعثوا اليه يشكون من كثرة هجوم الوحش عليهم بشمرون فسيّر اليهم من علّمهم التورية فتعلّموها على غير ما يجب وصاروا يقرؤنها ناقصة اربعة احرف الالف والهآء والحآء والعين ولا ينطقون بشىء من هذه الاحرف فى قرآءتهم التورية وعُرفوا بين الامم بالسامرة لسكناهم مدينة شمرون هذه وشمرون هى مدينة نابلس وقيل لها شمرون بسين مهملة ولسكّانها سامرة ويقال معنى السمرة

السمرة حفظة ونواطير فلم تزل السمرة بنابلس الى ان
غزا بخت نصّر القدس وجلا اليهود منه الى بابل ثم
عادوا بعد سبعين سنة وعمّروا البيت ثانيا الى ان قام
الاسكندر من بلاد اليونان وخرج يريد غزو القدس
وخرج منه يريد عمّان فاجتاز على نابلس وخرج اليه
كبير السمرة بها وهو سنبلاط السامرى فانزله وصنع
له ولقوّاده وعظماء اصحابه صنيعا عظيما وحمل اليه
اموالا جمّة وهدايا جليلة واستاذنه فى بناء هيكل لله
على الجبل الذى يسمّى عندهم طور بريك فاذن له وسار
الى محاربة دارا ملك الفرس فبنى سنبلاط هيكلا شبيها
لهيكل القدس ليستميل به اليهود وموّه عليهم بان
طور بريك هو الموضع الذى اختاره الله تعالى وذكره

فى التورية بقوله فيها آجعل البركة على طور بريك
وكان سنبلاط قد زوّج ابنته بكاهن من كهّان بيت
المقدّس يقال له منشا فمقت اليهودُ منشا على ذلك
وابعدوه وحطّوه عن مرتبته عقوبةً له على مصاهرته
سنبلاط فاقام سنبلاط منشا زوج ابنته كاهنا فى هيكل

طور

طور بريك واتته طوائف من اليهود وصلّوا به وصاروا يحجّون الى هيكله فى الاعياد ويقرّبون قرابينهم فيه ويحملون اليه نذورهم واعشارهم وتركوا قدس الله وعدلوا عنه فكثرت الاموال فى هذا الهيكل وصار ضدّ البيت المقدّس واستغنى كهنته وخدّامه وعظم امر منشا وكثرت حاله فلم تزل هذه الطائفة تحجّ الى طور بريك حتى كان زمن هورقانوس بن شمعون الكوهين من بنى حشمناى فى بيت المقدّس وسار الى بلاد السمرة ونزل على مدينة نابلس وحصرها مدّة واخذها عنوة وخرّب هيكل طور بريك الى آساسه وكانت مدّةُ عمارته مأيتى سنة وقتل من كان هناك من الكهنة فلم تزل السمرة بعد ذلك الى يومنا هذا تستقبل فى صلاتها حيث ما كانت من الارض طور بريك بجبل نابلس ولهم عبادات تخالف ما عليه اليهود ولهم كنائس فى كل بلد تخصّهم والسمرة ينكرون نبوّة داوُد ومن تلاه من الانبيآء وابوا ان يكون بعد موسى عمّ نبىّ وجعلوا رؤسآءهم من بنى هرون عمّ واكثرهم يسكن مدينة نابلس وهم كثير

كثير فى مدائن الشام ويذكر انهم الذين يقولون
لا مساسَ ويزعمون ان نابلس هى بيت المقدّس
وهى مدينة يعقوب عليه السلام وهناك مراعيه وذكر
المسعودى ان السمرة صنفان متباينان احدهما يقال
له الكوشان والآخر الروشان احد الصنفين يقول بقَدْم
العالم والسامرة تزعم ان التورية التى فى ايدى اليهود
ليس التورية التى اوردها موسى عليه السلام ويقولون
تورية موسى حرّفت وغيّرت وبدّلت وان التورية هى ما
بايديهم دون غيرهم قال ابو ريحان محمّد بن احمد
البيرونى ان السامرة تُعرَف باللامساسية قال وهم الابدال
الذين بدلهم بخت نصّر بالشام حين اسر اليهود
واجلاها وكانت السامرة اعانوه ودلّوه على عورات بنى
اسرايل فلم يحرّكهم ولم يقتلهم ولم يسبِهم وانزلهم فلسطين
من تحت يده ومذاهبُهم ممتزجة من اليهوديّة والمجوسيّة
وعامّتهم يكونون بموضع من فلسطين يسمّى نابلس وبها
كنائسهم ولا يدخلون حدّ بيت المقدّس منذ ايّام
داوُد النبى عليه السلام لانهم يدّعون انه ظلم واعتدى

وحوّل الهيكل المقدّس من نابلس الى ايليا وهو بيت المقدّس ولا يمسّون الناس واذا مسّوهم اغتسلوا ولا يقرّون بنبوّة من كان بعد موسى عليه السلام من انبيآء بنى اسرايل، وفى شرح الانجيل ان اليهود انقسمت بعد ايّام داوُد الى سبع فرق الكتّاب وكانوا يحافظون على العادات التى اجمع عليهن المشايخ ممّا ليس فى التورية المعتزلة وهم الفروشيم وكانوا يظهرون الزهد ويصومون يومين فى الاسبوع ويخرجون العشر من اموالهم ويجعلون خيوط القرمز فى رؤس ثيابهم ويغسلون جميع اوانيهم ويبالغون فى اظهار النظافة والزنادقة وهم من جنس السامرة وهم من الصدوقيّة فيكفرون بالملائكة والبعث بعد الموت وبجميع الانبيآء ما خلا موسى فقط فانها تقرّ بنبوّته والمتطهّرون وكانوا يغتسلون كل يوم ويقولون لا يستحقّ حبوة الابد الا من تطهّر كل يوم والاسابيون ومعناه الغلاظ الطباع وكانوا يوجبون جميع الاوامر الالاهية وينكرون جميع الانبيآء سوى موسى عم ويقتدون بكتب غير الانبيآء والمتقشّفون وكانوا يمنعون المآكل

المآكل وخاصّة اللحم ويمتنعون من التزويج بحسب الطاقة ويقولون بان التورية ليست كلها لموسى وتتمسّك بصُحُف منسوبة الى خنوخ وابرهيم عليهما السلام وينظرون فى علم النجوم ويعلّمون بها والهيرودسيون سمّوا انفسهم بذلك لموالاتهم هيرودس ملكهم وكانوا يتّبعون التورية ويعملون بما فيها، انتهى، وذكر يوسف بن كريون فى تاريخه ان اليهود كانوا فى زمن ملكهم هورقانوس يعنى فى زمن بناء البيت بعد عودهم من الجالية ثلاث فرق الفروشيم ومعناه المعتزلة ومذهبهم القول بما فى التورية وما فسّره الحكماء من سلفهم والصدوقية اصحاب رجل من العلماء يقال له صادوق مذهبهم القول بنصّ التورية وما دلّت عليه دون غيره والحسيديم ومعناه الصلحاء وهم المشتغلون بالعبادة والنسك الآخذون فى كل امر بالافضل والاسلم فى الدين، انتهى، وهذه الفرقة هى اصل فرقتى الربانيين والقرّاء، فصل زعم بعضهم ان اليهود عانانية ونسبة الى شمعون الصديق ولى القدس عند قدوم الاسكندر

شمعونية وجالوتية وفيّومية وسامرية وعكبرية واصبهانية
وعراقية ومغاربة وشرشتانية وفلسطينية ومالكية وربانية،
فالعانانية تقول بالتوحيد والعدل ونفى التشبيه واشمعث
تشبّه وتبالغ الجالوتية فى التشبيه واما الفيّومية فانها
تنسب الى ابن سعيد الفيّومى وهم يفسّرون التورية
على الحروف المقطّعة والسامرة ينكرون كثيرا من
شرائعهم ولا يقرّون بنبوّة من جآء بعد يوشع والعكبرية
اصحاب ابى موسى البغدادى العُكبرى واسمعيل العكبرى
يخالفون اشيآء من السبت وتفسير التورية والاصبهانية
اصحاب ابى عيسى الاصبهانى وادّعى النبوّة وانه عرج الى
السمآء فتح الربُّ على راسه وانه راى محمّدا صلّى الله عليه
وسلّم فآمن به وتزعم يهود اصبهان انه الدجّال وانه يخرج
من ناحيتهم والعراقية تخالف الخراسانية فى اوقات اعيادهم
وعدد ايّامهم والشرشتانية اصحاب شرشتان زعم انه
ذهب من التورية ثمانون باسوقه اى آية وادّعى للتورية
تاويلا باطنا مخالفا للظاهر واما يهود فلسطين فزعموا ان
العزير ابن الله تعالى وانكر اكثرُ اليهود ذلك والمالكية

تزعم

تزعم ان الله تعالى لا يُحيى يوم القيامة من الموتى الا من احتجّ عليه بالرسل والكتب ومالك هذا هو تلميذ عانان والربانية تزعم ان الحائض اذا مسّت ثوبا بين ثياب وجب غسل جميعها والعراقية تحمل رؤس الشهور بالاهلّة وآخرون يعملون بالحساب والله تعالى اعلم ۞

انتهى ما نقلته من كتاب المواعظ

والاعتبار فى ذكر الخطط

والآثار لتقىّ الدين

المقريزى

من كتاب العبر وديوان المبتدا والخبر

فى ايّام العرب والبربر ومَن عاصرهم

من ذوى السلطان الاكبر

لعبد الرحمن بن محمّد بن خلدون

الحضرمى

من المقدّمة فى فضل علم التاريخ وتحقيق مذاهبه والاعلام بما يعرض للمؤرّخين من المغالط والاوهام وذكر شىء من اسبابها

اعلم انّ فنّ التاريخ فنٌّ عزيز المذهب جمّ الفائدة شريف العائدة اذ هو يقفنا على احوال الماضين من الامم فى اخلاقهم والانبياء فى سِيَرهم والملوك فى دُوَلهم وسياستهم حتى تتمّ فائدة الاقتداء فى ذلك لمن يرومه فى احوال الدين والدنيا فهو محتاج الى مآخذ متعدّدة ومعارف متنوّعة

متنوّعة وحسنِ نظر وتشبّثٍ يُفضيان بصاحبهما الى الحقّ وينكّبان به عن المزلّات والمغالط لان الاخبار اذا اعتُمد فيها مجرّدُ النقل ولم تُحكّم اصولُ العادة وقواعد السياسة وطبيعة العمران والاحوال فى الاجتماع الانسانى ولا قيس الغائب منها بالشاهد والحاضر بالذاهب فربّما لم يؤمن فيها من العثور ومزلّة القدم والحيد عن جادّة الصدق وكثيرا ما وقع للمؤرّخين والمفسّرين وائمّة النقل المغالطُ فى حكايات الوقائع لاعتمادهم فيها على مجرّد النقل غثّا او سمينا لم يعرضوها على اصولها ولا قاسوها باشباهها ولا سبروها بمعيار الحكمة والوقوف على طبائع الكائنات وتحكيم النظر والبصيرة فى الاخبار فضلّوا عن الحقّ وتاهوا فى بيداء الوهم والغلط سيّما فى احصآء الاعداد والاموال والعساكر اذا عرضت فى الحكايات اذ هى مظنّة الكذب ومطيّة الهذر ولا بدّ من ردّها الى الاصول وعرضها على القواعد،

ومن الحكايات المدخولة للمؤرّخين ما ينقلونه كافّة فى سبب نكبة الرشيد للبرامكة من قصّة العبّاسة اخته

مع

مع جعفر بن يحيى بن خالد مولاه وانّه اكلفه بمكانهما
من معاقرته ايّاهما الخمرَ اذن لهما فى عقد النكاح دون
الخلوة حرصًا على اجتماعهما فى مجلسه وان العبّاسة
تحيّلت عليه فى التماس الخلوة به لما شغفها من حبّه
حتى واقعها فى حالة سكر فحملت ووُشى بذلك
للرشيد فاستغضب وهيهات ذلك من منصب العبّاسة
فى دينها وابوّتها وخلالها وانها بنت عبد الله بن
عبّاس ليس بينها وبينه الّا اربعة رجال هم اشراف
الدين وعظماء الملّة من بعده العبّاسةُ بنت محمّد
المهدىّ بن عبد الله ابى جعفر المنصور بن محمّد
السجّاد بن على ابى الخلفاء بن عبد الله ترجمان القرآن
بن العبّاس عمّ النبىّ صلّى الله عليه وسلّم بنت خليفة
اخت خليفة محفوفة بالملك العزيز والخلافة النبويّة
وصحبة الرسول وعمومته وامامة الملّة ونور الوحى ومهبط
الملائكة من سائر جهاتها قريبة عهدٍ ببداوة العروبيّة
وسذاجة الدين البعيدة عن غوائل الترف ومراتع
الفواحش فاين يُطلب الصون والعفاف اذا ذهب عنها

او

او اين توجد الطهارة والزكاء اذا فُقد من بيتها وكيف تُلحِم نسبَها بجعفر بن يحيى وندنس شرفها العربى بمولى من موالى العجم تملّك جدّه من الفرس او تولّاهُ جدُّها من عمومة الرسول واشراف قريش وغايتُه أنْ جذبت دولتُهم بضَبْعه وضَبْع ابيه واستخلصتهم ورقّتهم الى منازل التشريف وكيف يسوغ من الرشيد ان يُصْهِر الى موالى الاعاجم على بُعد همّته وعظم إبائه ولو نظر المتامّل فى ذلك نظر المُنْصِف وفاس العبّاسة بابنة ملك من اعاظم ملوك زمانه لاستنكف لها عن مثله مع مولى من موالى دولتها وفى سلطان قومها واستنكره ولجّ فى تكذيبه وابن قدر العبّاسة والرشيد من الناس، وانما نكب البرامكةَ ما كان من استبدادهم على الدولة واحتجانهم اموالَ الجباية حتّى كان الرشيد يطلب اليسير من المال فلا يصل اليه فغلبوه على امره وشركوه فى سلطانه ولم يكن له معهم تصرّف فى امور ملكه فعظمت آثارُهم وبَعُد صيتُهم وعمروا مراتب الدولة وخطّطها بالروساء من ولدهم وصنائعهم واحتازوها عمّن سواهم من وزارة وكتابة وقيادة

وقيادة وحجابة وسيف وقلم يقال انه كان بدار الرشيد من ولد يحى بن خالد خمسةٌ وعشرون رئيسا من بين صاحب سيف وصاحب قلم زاحموا فيها اهل الدولة بالمناكب ودفعوهم عنها بالراح لمكان ابيهم يحى من كفالة هرون ولىّ عهد وخليفة حتى شبّ فى حجره ودرج من عشّه وغلبه على امره وكان يدعوه يا ابتى فتوجّه الايثارُ من السلطان اليهم وعظمت الدالّة منهم وانبسط الجاه عندهم وانصرفت نحوهم الوجوهُ وخضعت لهم الرقابُ وقُصرت عليهم الآمال وتحطّت اليهم من اقصى الخوم هدايا الملوك وتحفُ الامرآء وتسرّبت الى خزائنهم فى سبل التزلّف والاستمالة اموالُ الجبايةِ واغاضوا فى رجال الشيعة وعظمآء القرابة العطآء وطوّقوهم المنن وكسبوا من بيوتات الاشراف المُعْدِمَ وفكّوا العانى ومُدحوا بما لم يُمْدَحْ به خليفتُهم واسنوا لعُفاتهم الجوائز والصلات واستولوا على القرى والصياع من الضواحى والامصار فى سائر الممالك حتى آسفوا البطانةَ واحقدوا الخاصّة واغضّوا اهل الولاية فكُشِفَتْ لهم وجوهُ

وجوهُ المنافسة والحسد ودبّت الى مهادهم الوثيرِ من الدولة عقاربُ السعاية حتى لقد كان بنو قحطبة اخوال جعفر من اعظم الساعين عليهم لم تعطفهم لما وَقَرَ فى نفوسهم من الحسد عواطفُ الرحم ولا وزعتهم اواصرُ القرابة وقارن ذلك عند مخدومهم نواشئُ الغيرة والاستنكافِ من الحجر والأنفة وكامنُ الحقود التى بعثتها منهم صغائرُ الدالّة وانتهى بها الاصرار على شأنهم الى كبائر المخالفة كقصّتهم فى يحيى بن عبد الله بن حسن بن الحسن بن على بن ابى طالب اخى محمّد المهدى الملقّب بالنفس الزكية الخارج على المنصور ويحيى هذا هو الذى استنزله الفضل بن يحيى من بلاد الديلم على امان الرشيد بخطّه وبذل لهم فيه الف الف درهم على ما ذكره الطبرى ودفعه الرشيد الى جعفر وجعل اعتقاله بداره والى نظره فحبسه مدّة ثم حملته الدالّة على تخلية سبيله والاستبداد بحلّ عقاله حرما لدماء اهل البيت بزعمه ودالّة على السلطان فى حكمه وسأله الرشيد عنه لما وُشى به اليه فقطن وقال اطلقته فابدى له وجهَ الاستحسان واسرّها

واسرّها فى نفسه فاوجد السبيل بذلك على نفسه وقومه حتى ثلّ عرشهم وأُكفِئت عليهم سمآؤهم وخسفت الارض بهم وبدارهم وذهبت سلفًا ومثلا للآخرين ايّامُهم ومَن تامّل اخبارهم واستقصى سِيَر الدولة وسيَرهم وجد ذلك محقّق الاثر ممهّد الاسباب، وانظُر ما نقله ابن عبد ربّه فى مفاوضة الرشيد عَمَّ جدّه داودَ بن علىّ فى شان نكبتهم وما ذكره فى باب الشعرآء من كتاب العقد فى محاورة الاصمعى للرشيد وللفضل بن يحيى فى سمرهم تتفهّم انه انما قتلهم الغيرةُ والمنافسةُ فى الاستبداد من الخليفة فمَن دونه وكذلك ما تحيّل به اعدآؤهم من البطانة فيما دسّوه للمغنّين من الشعر احتيالا على اسماعه للخليفة وتحريك حفائظه لهم وهو قوله

شعر

لبت هندًا انجزتنا ما تعِدُ وشفت انفسنا مِمّا تجِدْ
واستبدّت مرّة واحدة وانما العاجزُ من لا يَسْتَبِدّ

وان الرشيد لما سمعها قال اى والله عاجزٌ حتى بعثوا بامثال هذه كامنَ غيرته وسلّطوا عليهم باسَ انتقامه

نعود

نعوذ بالله من غلبة الرجال وسوء الحال، وامّا ما تُموّه به الحكاية من معاقرة الرشيد للخمر واقتران سكره بسكر الندمان فحاشا الله ما علمنا عليه من سوء واين هذا من حال الرشيد وقيامه بما يجب لمنصب الخلافة من الدين والعدالة وما كان عليه من صحابة العلماء والاولياء ومجاورته للفُضيل بن عياض وابن السمّاك والعمري ومكاتبته سفيان وبكّائه من مواعظهم ودمّائه بمكّة فى طوافه وما كان عليه من العبادة والمحافظة على اوقات الصلوات وشهود الصبح الاوّل فى وقتها، حكى الطبرى وغيره انه كان يصلّى كل يوم مأية ركعةٍ نافلة وكان يغزو عاما ويحجّ عاما ولقد زجر ابنَ ابى مريم مضحكه وسميره حين تعرّض له بمثل ذلك فى الصلاة لمّا سمعه يقرأ وما لى لا اعبد الذى فطرنى قال والله لا ادرى لِمَ فما تمالك الرشيد ان ضحك ثم التفت اليه مغضبا وقال يا ابن ابى مريم فى الصلاة ايضا ايّاك ايّاك والقرآنَ والدين ولك ما شئت بعدهما، وايضا فقد كان من العلم والسداجة بمكانٍ لقرب عهدِه من سلفه المنتحلين لذلك ولم يكن بينه وبين جدّه

جدّه ابي جعفر بعيدُ زمنٍ انما خلّفه غلامًا وقد كان ابو جعفر بمكان من العلم والدين قبل الخلافة وبعدها وهو القائل لمالك حين اشار عليه بتاليف الموطّا يا ابا عبد الله انه لم يبقَ على وجه الارض اعلم منّى ومنك وانّى قد شغلتنى الخلافة فضع انت للناس كتابا ينتفعون به تجنّب فيه رخص ابن عبّاس وشدائد ابن عمر ووطِّئه للناس توطئةً قال مالك فوالله لقد علّمنى التصنيف يومئذ، ولقد ادركه ابنه المهدىّ ابو الرشيد هذا وهو يتورّع من كسوة الجديد لعياله من بيت المال ودخل عليه يوما وهو بمجلسه يباشر الخيّاطين فى ارفاع الخلقان من ثياب عياله فاستنكف المهدىّ من ذلك وقال يا امير المؤمنين علىّ كسوةُ هذه العيال عامّتنا هذا من عطائى فقال لك ذلك ولم يصدّه عنه ولا سمح بالانفاق من اموال المسلمين فكيف يليق بالرشيد على قرب العهد من هذا الخليفة وابوّته وما ربّى عليه من امثال هذه السير فى اهل بيته والتخلّق بها ان يعاثر فى الخمر او يجاهر بها وقد كانت حال الاشراف من العرب فى الجاهلية

الجاهلية فى اجتناب الخمر معلومةً ولم تكن الكرم شجرتهم وكان شربها مذمّة عند الكبير منهم والصغير والرشيد وآباؤه كانوا على نهج من اجتناب المذمومات فى دينهم ودنياهم والتخلّق بالمحامد واوصاف الكمال ونزعات العرب، وانظر ما نقله الطبرىّ والمسعودىّ فى قصّة جبرئيل ابن بختيشوع الطبيب حين أُحضر له السمكُ فى مائدته فحماه عنه ثم امر صاحب المائدة بحمله الى منزله وفطن الرشيد وارتاب به ودسّ خادمه حتّى عاينه يتناوله فاعدّ ابن بختيشوع للاعتذار ثلاث قطع من السمك فى ثلاثة اقداح خلط احداها بالخمر المعالج بالتوابل والبقول والبوارد والحلوى وصبّ على الثانية ماء مثلّجا وعلى الثالثة خمرا صرفا وقال فى الاولى والثانية هذا طعام امير المومنين ان خلط السمك بغيره اولم يخلط وقال فى الثالثة هذا طعام ابن بختيشوع ودفعها الى صاحب المائدة حتى اذا انتبه الرشيد واحضره للتوبيخ احضر الاقداح فوجد صاحب الخمر قد اختلط واماع وتفتّته ووجد الاخرين قد فسدا وتغيّرت رائحتهما فكانت له

فى

فى ذلك معذرة وتبيّن من ذلك ان حال الرشيد فى اجتناب الخمر كانت معروفة عند بطانته واهل مائدته، ولقد ثبت عنه انه عهد بحبس ابى نواس لِما بلغه من انهماكه فى المعاقرة حتى تاب واقلع، وانما كان الرشيد يشرب نبيذ التمر على مذهب اهل العراق وفتاويهم فيها معروفةٌ وامّا الخمر الصرف من العنب فلا سبيل الى اتّهامه بها ولا تقليد الاخبار الواهية فيها فلم يكن الرجل بحيث يواقع محرّما من اكبر الكبائر عند اهل الملّة ولقد كان اولئك القوم كلهم بمحاة من حنث السرف والترف فى ملابسهم وزينتهم وسائر متناولاتهم لِما كانوا عليه من خشونة البداوة وسداجة الدين التى لم يفارقوها بعدُ فما ظنّك بما يخرج عن الاباحة الى الحظر وعن الحلّية الى الحرمة ولقد اتفق المؤرّخون الطبرى والمسعودى وغيرهما على ان جميع من سلف من خلفاء بنى امية وبنى العبّاس انما كانوا يركبون بالحلية الخفيفة من الفضّة فى المناطق والسيوف واللجم والسروج وان اوّل خليفة احدث الركوب بحلية الذهب

هو

هو المعتزّ بن المتوكّل فامن الخلفآء بعد الرشيد وهكذا كان حالهم ايضا فى ملابسهم فما ظنّك بمشاربهم ويتبيّن ذلك باقلّ من هذا اذا فهمت طبيعة الدولة فى اوّلها من البداوة والفظاظة كما نشرح فى مسائل الكتاب الاوّل ان شآء الله تعالى، ويناسب هذا او قريبا منه ما ينقلونه كافّة عن يحيى بن اكثم قاضى المامون وصاحبه وان كان يعاقر المامونَ الخمرَ وانه سكر ليلة مع شَرْبه فدفن فى الريحان حتى افاق وينشدون على لسانه

يا سيّدى واميرَ الناس كلهم
قد جار فى حكمه من كان يسقينى
انّى غفلت عن الساقى فصيّرنى
كما ترانى سليبَ العقل والدين

وحال ابن اكثم والمامون فى ذلك من حال الرشيد وشرابُهم انما كان النبيذَ ولم يكن محظورا عندهم وانما السكر فليس من شأنهم ومحابتُه للمامون انما كان خلّة فى الدين ولقد ثبت انه كان ينام معه فى البيت ونقِل من فضائل المامون وحُسن عشرته انه انتبه

ذاتَ ليلةٍ فقام يتجسّس ويلتمس الاناء مخافة ان يوقظ يحيى بن اكثم وثبت انهما كانا يصلّيان الصبح جميعا فاين هذا من المعاقرة وايضا فيحيى بن اكثم كان من اهل الحديث وقد اثنى عليه الامام احمد بن حنبل والقاضى اسمعيل وخرّج عنه الترمذى فى كتابه الجامع وذكر الحافظ المزنى ان البخارى روى عنه فى غير الجامع فالقدح فيه قدحٌ فى جميعهم وكذلك نبزه المجّان بالميل الى الغلمان بهتانا على الله وفريةً على العلماء ويستندون فى ذلك الى اخبار القصّاص الواهية التى لعلّها من افترآء اعدآئه فانه كان محسّدا فى كماله وخلّته للسلطان وكان مقامُه من العلم والدين منزّها عن مثل ذلك وقد ذُكِرَ لابن حنبل ما يرميه به الناسُ فقال سبحانَ الله سبحان الله ومن يقول هذا وانكر ذلك انكارا شديدًا واثنى عليه وقيل لاسمعيل ممّا كان يقال فيه فقال معاذَ الله ان تنزل عدالة مثله بتكذّب باغ وحاسد وقال كان يحيى بن اكثم ابرأ الى الله من ان يكون فيه شيء ممّا كان يُرمَى به من امر الغلمان ولقد

كنت

كنت اقف على سرائره فاجده شديد الخوف لله لكنه كانت فيه دعابة وحُسن خُلقٍ فرُمى بما رُمى به وذكره ابن حيّان فى الثقات وقال لا يُشتغَلْ بما يحكى عنه لان اكثرها لا تصحّ عنه ومن امثال هذه الحكايات ما نقله ابن عبد ربّه صاحب العقد من حديث الزنبيل فى سبب إصهار المأمون الى الحسن بن سهلٍ فى بنته بوران واند عشر فى بعض الليالى فى تطوّفه بسكك بغداذ بزنبيل مدلى من بعض السطوح بمعالق وجُدُل مُغارة الفتل من الحرير فاقتعده وتناول المعالق فاهتزّت وذُهِبَ به صُعُدا الى مجلسٍ شأنُهُ كذا ووصف من زينة فرشه وتنضيد ابنيته وجمال رُوّائه ما يستوقف الطرف ويملك النفس وان امراة برزت له من خلل الستور فى ذلك المجلس رائعة الجمال فتانة المحاسن فحبّبته ودعته الى المنادمة فلم يزل يعاقرها الخمر حتى الصباح ورجع الى اصحابه بمكانهم من انتظاره وقد شعفته حبّا بعثه على الاصهار الى ابيها واين هذا كله من حال المامون المعروفة فى دينه وعلمه واقتفائه سنن الخلفاء الراشدين من آبائه

واخذه

واخذه بسيرة الخلفآء الاربعة اركان الملّة ومناظرته للعلمآء وحفظه لحدود الله فى صلواته واحكامه فكيف تصحّ عنه احوالُ الفسّاق المشتهرين فى التطواف بالليل وطروقُ المنازل وغشيان السمر سبيل عشّاق الاعراب واين ذلك من منصب بنت الحسن بن سهل وشرفها وما كان بدار ابيها من الصون والعفاف، وامثال هذه الحكايات كثيرة وفى كتب المؤرّخين معروفة وانما يبعث على وضعها والحديث بها الانهماكُ فى اللذّات المحرّمة وهتك قناع المروّات ويتعلّلون بالقوم فيما ياتونه من طاعة لذّاتهم فلذلك تراهم كثيرا ما يلهجون باشباه هذه الاخبار وينقّرون عنها عند تصفّحهم لاوراق الدواوين ولو ائتسوا بهم فى غير هذا من احوالهم وصفات الكمال اللائقة بهم المشهورة عنهم لكان خيرا لهم لو كانوا يعلمون، ولقد عذلت يوما بعضَ الامرآء من اولاد الملوك فى كلفه بتعلّم الغنآء وولوعه بالاوتار وقلت له ليس هذا من شأنك ولا يليق بمنصبك فقال لى افلا ترى الى ابراهيم بن المهدى كيف كان امام هذه الصناعة

الصناعة ورئيس المغنّين فى زمانه فقلت له يا سبحان الله وهلا تأسّيت بابيه او اخيه او ما رايت كيف قعد ذلك بابراهيم عن مناصبهم فصمّ عن عذلى واعرض، ومن الغلط الخفىّ فى التاريخ الذهولُ عن تبدّل الاحوال فى الامم والاجيال بتبدّل الاعصار ومرور الايّام وهو داء دوىّ وشديد الخفآء اذ لا يفع الّا بعد احقاب متطاولة ولا يكاد يتفطّن له الّا الآحادُ من اهل الخليقة وذلك انّ احوال العالم والامم وعوائدهم ونحلهم لا تدوم على وتيرة واحدة ومنهاج مستقرّ انّما هو اختلافٌ على الايّام والازمنة وانتقال من حال الى حال وكما يكون ذلك فى الاشخاص والاوقات والامصار فكذلك يقع فى الآفاق والاقطار والازمنة والدول سُنّةَ الله التى قد خلت فى عباده وقد كانت فى العالم امم الفرس الاولى والسريانيون والنبط والتبابعة وبنو اسرايل والقبط وكانوا على احوال خاصّة بهم فى دولهم وممالكهم وسياستهم وصنائعهم ولغاتهم واصطلاحاتهم وسائر مشاركاتهم مع ابناء جنسهم واحوالُ اعتمارهم للعالم تشهد بها آثارُهم

ثم جاء من بعدهم الفرس الثانية والروم والعرب والفرنجة وتبدّلت تلك الاحوال وانقلبت العوائد الى ما يجانسها ويشابهها والى ما يباينها ويباعدها ثم جاء الاسلام بدولة مضر فانقلبت تلك الاحوال اجمعُ انقلابةً اخرى وصارت الى ما اكثره متعارف لهذا العهد باخذه الخلف عن السلف ثم درست دولة العرب وايّامهم وذهب الاسلاف الذين شيّدوا عزّهم ومهّدوا ملكهم وصار فى ايدى سواهم من العجم مثل الترك بالمشرق والبربر بالمغرب والفرنج بالشمال فذهبت بذهابهم امم وانقلبت احوال وعوائد نُسى شانها وأُغفل امرها والسبب الشائع فى تبدّل الاحوال والعوائد ان عوائد كل جيل تابعة لعوائد سلطانه كما يقال فى الامثال الحكميّة الناس على دين الملك واهل الملك والسلطان اذا استولوا على الدولة والامر فلا بدّ ان ينزعوا الى عوائد من قبلهم ويأخذون الكثير منها ولا يغفلون عوائد جيلهم مع ذلك فيقع فى عوائد الدولة بعض المخالفة لعوائد الجيل الاوّل فاذا جاءت دولة اخرى من بعدهم ومزجت

من

من عوائدهم وعوائدها خالفت ايضا بعض الشيء وكانت للاولى اشدّ مخالفة ثم لا يزال التدرج فى المخالفة حتى ينتهى الى المباينة بالجملة فما دامت الامم والاجيال تتعاقب فى الملك والسلطان لا تزال المخالفة فى العوائد والاحوال واقعةً، والقياسُ والمحاكاة للانسان طبيعةٌ معروفة ومن الغلط غير مامونة تخرجه مع الذهول والغفلة عن قصده وتعوج به عن مرامه فربّما سمع السامع كثيرا من اخبار الماضين فلا يتفطّن لما وقع من تغيّر الاحوال وانقلابها فيُجريها لاوّل وهلة على ما عرف ويقيسها بما يشهد وقد يكون الفرق بينهما كثيرا فيقع فى مهواة من الغلط، ومن هذا الباب ما يتوهّمه المتصفّحون لكتب التاريخ اذا سمعوا احوال القضاة وما كانوا عليه من الرياسة فى الحروب وقود العساكر فتترامى بهم وساوسُ الهمم الى مثل تلك الرتب يحسبون ان الشان فى خطّة القضاء لهذا العهد على ما كان عليه من قبلُ ويظنّون بابن ابى عامر حاجب هشام المستبدّ عليه وابن عبّاد من ملوك الطوائف باشبيلية اذا سمعوا ان آباءهم كانوا

قضاة

قضاة انهم مثل القضاة لهذا العهد ولا يتفطّنون لما وقع فى رُتبة القضآء من مخالفة العوائد كما نبيّنه فى فصل القضآء من الكتاب الاوّل وابن ابى عامر وابن عبّاد كانا من قبائل العرب القائمين بالدولة الاموية بالاندلس واهلِ عصبيّتها وكان مكانهم فيها معلوما ولم يكن نيلُهم لما نالوه من الرياسة والملك بخطّة القضآء كما هى لهذا العهد بل انما كان القضآء فى الامر القدير لاهل العصبيّات من قبائل الدولة ومواليها كما هى الوزارة لعهدنا بالمغرب وانظُر خروجهم بالعساكر فى الصوائف وتقليدَهم عظائمَ الامور التى لا تقلّد الا لمن له الغنآء فيها بالعصبيّة فيغلط السامع فى ذلك ويحمل الاحوال الى غير ما هى واكثر ما يقع فى هذا الغلط ضعفآء البصائر من اهل الاندلس لهذا العهد لفقدان العصبيّة فى مواطنهم منذ اعصار بعيدة لفنآء العرب ودولتهم بها وخروجهم عن ملكة اهل العصبيّة من البربر فبقيت انسابُهم العربية محفوظةً والذريعةُ الى العزّ من العصبيّة والتناصر مفقودةً بل صاروا من جملة الرعايا المتخاذلين

المتخاذلين الذين تعبّدهم القهر وريموا للمذلّة يحسبون ان انسابهم مع مخالطة الدولة هي التي يكون بها الغلب والتحكّم فتجد اهل الحرف والصنائع منهم متصدّين لذلك ساعين فى نيله فاما من باشر احوال القبائل والعصبيّة ودولهم بالعدوة المغربيّة وكيف يكون التغلّب بين الامم والعشائر فقلّما يغلطون فى ذلك ويخطئون فى اعتباره ۞

تمّ المنقول من كتاب العبر وديوان المبتدأ والخبر
لابن خلدون

من كتاب

عمدة الصفوة فى حل القهوة

للشيخ عبد القادر بن محمد الانصارى الجزيرى الحنبلى

الباب الاوّل

فى معنى القهوة وصفتها وطبعها وفى اىّ بلدة بدا انتشارها ولاىّ معنى طبخت وشربت وعلا منارها،

اعلم ان القهوة هى النوع المتّخذ من قشر البنّ او منه مع حبّه المحمّص بضمّ الميم وفتح الجيم وتشديد الحاء المهملة المفتوحة ايضا اى المقلىّ وصفتُها هو ان يوضع القشر إمّا وحدَه وهى القشرية او مع البنّ المحمّص المدقوق وهى البنّية فى ماء ثم يغلى عليه حتى يخرج خاصّيّته ومنهم من يجد غاية اعتدال استوآئها بطعم مذاقها الى المرارة وتسمّى عندهم فى اصطلاح ذوى معرفتها

معرفتها المحكمة الاستواء بتشديد الكاف وتركه ثم تشرب فمن قائل بحلّها يرى انها الشراب الطهور المباركة على ارابها، الموجبة للنشاط والاعانة على ذكر الله تعالى وفعل العبادة لطلّابها، ومن قائل بحرمتها مفرّط فى ذمّها والتشنيع على شرّابها، وكثر فيها من الجانبين التصانيف والفتاوى، وبالغ القائل بحرمتها فادّعى انها من الخمر وقاسها به وساوى، وبعضهم نسب اليها الإضرار بالعقل والبدن، الى غير ذلك من الدعاوى والتعصّبات المؤدية الى الجدال والفتن، وحصول ما ادى الى نفوس ومحن بمكّة ومصر القاهرة، والمنع من بيعها وكسر اوانيها المحترمة الطاهرة، بل والى تعزير باعتها بالضرب وغيره من غير حجّة ظاهرة، والى تأديبهم بضياع مالهم واحراق القشر المتّخذة منه فى كرّات متواترة، وايذاء بعض شرّابها رجاء مصلحة تعود عليه إمّا فى الدنيا او للآخرة، وكثر التعصّب من الجانبين فهاجت جنود الشياطين، وثارت خطوط النفوس الى لا طائل تحتها من المؤمنين، وبالغ الذامّ لها فزعم ان شاربها

شاربها يحشر يوم القيامة ووجهه اسود من قعور اوانيها، وكثر التقاطع والتدابر بين الفريقين والذمّ لمن يعانيها، وسيردُ عليك ما قيل فى حقيقتها من الاسئلة والجواب، ممّا يكشف عن وجه حلّها لمستعملها النقاب، ويوضح إباحتها على الصورة التى لا قدح فيها ولا ارتياب، ويمنع مَن خالف ذلك نجح سالكة فى جادّة الصواب،

وأمّا اشتقاق اسم القهوة كما قال العلّامة الفخر ابو بكر ابن ابى يزيد فى مؤلّفه اثارة النخوة بحلّ القهوة انها من الاقهآء وهو الاجتواء اى الكراهة او من الاقهآء بمعنى الاقعاد من اقهى الرجل عن الشىء اى قعد عنه وكراهةُ كل شىء والقعودُ عنه بحسبه ومنه سمّيت الخمرة قهوة لانها تُقهى اى تُكره الطعام او تُقعد عنه حسبما نُقل عن من يعرف احوالها فكذلك هذا المعنى المذكور فتكره او تقعد عن النوم الموضوعة فى الاصل لاذهابه لما يترتّب عليه من قيام الليل المطلوب شرعا ثم قال ونظيرُ ذلك فى الاطلاق النظمُ فانه يطلق على الاقتران لما انه فى الاصل جَعْلُ اللؤلؤ فى السلك

السلك ثم استعير للشعر والقرآن على انها اولى بتسمية ذلك من الخمر لا سيّما، وقد تلاعب بلفظها الصوفية وتداولته وعبّرت به عن المحبّة ومثلها فى ذلك التعبيرُ بالحميّا والخمر وغير ذلك كما قال الشيخ شرف عمر بن الفارض فى ديوانه سقتنى حميّا الحبّ وغير ذلك من الالفاظ وكما فى كلام سيّدى على وفا فمن سمع كلام السادة علم صحّة ما قلناه، انتهى، وبعضهم كان يكسر القاف ويقول القِهوة فرقا بين القهوتين، وامّا طبعها فذكر كثير من الاطبّآء والحذّاق الالبّآء انها حارّة يابسة وقال آخرون باردة يابسة وهو من مذهب اهل الذمّ لها، ومن اعظم منافعها اذهاب النوم وان كان للسهر اسباب كثيرة غيرها من تقليل الاكل وترك التعب فى النهار والقيلولة وغير ذلك مما تقرّر فى كتب السادة الصوفية، فائدة قاضى القضاة علّامة زمانه تاج الدين عبد الوهّاب ابن يعقوب المكّى المالكى رئيس الاقطار الحجازية تغمّده الله برحمته فى ليالى اجتماعى به زمن الموسم بداره بالسويقة بمكّة المشرّفة وكان لى به اجتماعات خاصّة

فى كل سنة فى الليالى الثمان وبعدها ان شُرْبَ الماء البارد قبل القهوة ممّا يفيدها رطوبة المزاج ويقلّ يبسها ولا يكون السهر حينئذ شديدا وكنت اراه يفعل ذلك دائما لهذا المعنى وهو من ذوى المعرفة والتجارب وله الخبرة والسياسة الحسنة فى سائر الامور بحيث بلغ بسبب ادمانه وخبرته اعلى المراتب عند صاحب مكّة هو السيد الشريف نجم الدنيا والدين ابو نمى بن بركات بن محمد بن بركات بن حسن بن عجلان الحسينى وولده الشريف احمد كما هو المشهور فى زمنه بالاقطار الحجازية ومتعت بمصاحبته وصداقته ومسامرته عدّة من السنين الى ان توفّى فى تاسع المحرّم عام ستّين وتسعمأية وتأريخ وفاته بحساب الجمل جنان الخلد سكنه ومأواه ولم يخلف بعده مثله اسكنه الله الفردوس الاعلى، واما مبدأ حدوث القهوة فقال الشيخ شهاب الدين ابن عبد الغفّار ما لفظه ان الاخبار قد وردت علينا بمصر اوائل هذا القرن بانه قد شاع فى اليمن شراب يقال له القهوة تستعمله مشايخ الصوفية وغيرهم للاستعانة

به

به على السفر فى الأذكار التى يعملونها على طريقتهم المشهورة ثم بلغنا بعد ذلك بمدّة ان ظهورها وانتشارها فيه كان على يد المشهور بالعلم والولاية الشيخ الامام العالم العلّامة المفتى المسلك جمال الدين ابى عبد الله محمّد بن سعيد المعروف بالذبحانى بفتح الذال المعجمة وسكون الموحّدة وفتح المهملة وبعد الفه نون مكسورة نِسْبَةً الى ذبحان بلدة معروفة باليمن وسمعنا انه رحمه الله كان متولّيا بوظيفة تصحيح الفتاوى بعدن وهى وظيفة كانت بها اذذاك تُعرَض على صاحبها الفتاوى فيقرّ ما يراه صوابا ويكتب تحتها صحّ بخطّه وينبّه على ما يرى اصلاحَه قال وسبب اظهاره لها ما سمعناه ايضا انه رحمه الله كان عرض له امر اقتضى له الخروج من عدن الى برّ عجم فاقام به مدّة فوجد اهله يستعملون القهوة ولم يعلم لها خاصّيّة ثم عرض له لما رجع الى عدن مرض فتذكّرها فشربها فنفعته فيه ووجد فيها من الخواصّ انها تذهب الدعاس والكسل وتورث البدن خفّة ونشاطا فلما سلك طريق التصوّف صار هو وغيره

من

من الصوفية بعدن يستعينون بشربها على ما ذكرناه
ثم تتابع الناس بعدن والفقهآء والعوامّ على شربها
للاستعانة بها على مطالعة العلم وغير ذلك من الحرف
والصناعات ولم تزل فى انتشار، قال ثم انى كتبت لبعض
اخواننا فى الله تعالى من اهل الدين والعلم بزبيد وهو
الفقيه الاجلّ جمال الدين ابو عبد الله محمّد بن الشيخ
الامام العالم العلّامة عبد الغفّار باعلوى وهو من بيت
كبير بزبيد مشهور اهله بالعلم والدين ان يبحث لى
عمّن شربها باليمن ممّن يعتدّ به من اهل العلم والدين
وعن اوّل حدوثها فيه فكان ممّا كتبه الىّ فى الجواب ما
صورته وما ذكره لى سيّدى حفظه الله تعالى من البحث
عمّن شربها من اهل اليمن فسأل المملوك جماعة من
المعمّرين ببلدنا واسنّهم الآن عمّ المملوك الفقيهُ العالم
الصالح وجيه الدين عبد الرحمن بن ابراهيم العلوى
فانه الآن قد زاد على التسعين فاخبرنى حفظه الله
وابقاه عن بدأ امر القهوة وذلك انه قال كنت بمدينة
عدن فوصل الينا بعض الفقرآء السالكين وكان يعمل
القهوة

القهوة ويشربها وانه كان يعمل للشيخ العلامة خاتمة العلماء بثغر عدن الفقيه محمّد المعروف بافضل الحضرمى والشيخ العارف بالله تعالى محمّد الذبحانى ويشربانها بحضر من الناس وكفى بهما حجّة فى ذلك، انتهى، قال العلامة ابن عبد الغفّار فيُحتمل ان يكون الذبحانى اوّل من ادخلها عدن كما هو المشهور ويحتمل ان يكون الذى ادخلها عدن غيره ولكنّها نُسبت اليه لكونه كان هو السببَ فى ظهورها وانتشارها والشيخ شهاب الدين الذبحانى هذا كانت وفاته سنة خمس وسبعين وثمانماية فقد علمتَ مبدأ ظهورها، قلتُ فعلى هذا ان القهوة بالنسبة الى الظهور فى اليمن لا فى غيره والى آننا الآن الذى هو عام ستّ وتسعين وتسعماية تزيد مدّتها عن مأية عام وانما قلنا لا فى غيره لان ظهور القهوة فى برّ ابن سعد الدين وبلاد الحبشة والجبرت وغيرها من برّ العجم فلا يُعلَمَ متى كان اوّله ولا علمنا سببه، وقال العلامة المجيد فخر الدين ابن بكر بن ابى يزيد المكّى ما لفظه قيل واوّل من انشأها

انشأها الشيخ الصالح المسلك ابو عبد الله محمّد بن سعيد الذبحانى والذى بلغنا عن جمع يبلغ حدّ التواتر ان اوّل من انشأها واظهرها وبارض اليمن اشاعها واشهرها الشيخ العارف بالله تعالى على بن عمر الشاذلى احد تلامذة سيّدنا الشيخ العارف بالله تعالى ناصر الدين بن مبلوغ احد السادة المشايخ الشاذلية ولسان حالهم فى المعارف الالهية وانها كانت قبلُ من الكفتة اعنى الورق المسمّى بالقات لا من البنّ ولا من قشره فلا زالت تنتقل من بلد الى آخر حتى وصلت الى ثغر عدن المحروس فعدمت الكفتة من عدن فى زمن سيّدنا الشيخ محمّد بن سعيد الذبحانى المذكور اوّلا وقال لمن يلوذ به وينتمى اليه ان البنّ يسهر فامتحنوا بنا قهوته فامتحنوها فوجدوها تعمل عمله مع قلّة الثمن والمؤنة ثم اشتهر شربها من منشأها وغيره ممّا لا نطول بذكره ، ولا منافاة بين الكلامين كما لا يخفى اذ من نقل الاوّل راى الى القهوة القشرية ومن نقل الثانى راى الى القهوة القاتية ، ثم قال واما نحن فقد ادركنا القشر بزبيد مكّة

مكّة وغيرها من منذ عشرين سنة واكثر ولم تظهر القهوة منه الا فى اواخر القرن التاسع والى هذا الآن من القرن العاشر ولم يتكلّم عليها احد من علمآء الزمان لان الظاهر ممّا حرّرناه انها لم تكن فى زمانهم ولم يتكلّموا عليها اذ لم يروا فيها ما يقتضى التكلّم وليست ممّا تتوفّر فيه الدواعى على نقله، ثم من استمرار الزمان عن ما سبب من الاسباب اندحضت ولم يُلتفَت اليها ثم ظهرت فى الوقت الذى ذكرناه وكم من امور ظهرت فى السنين الخالية ونسيت ثم ظهرت بعد ذلك وظنّ المدرك لها انها انّما وقع ابتداعها فى زمن ادراكه لها، واما اوّل ظهورها بمصر فقال العلّامة ابن عبد الغفّار رحمه الله تعالى انها ظهرت فى حارة الجامع الازهر المعمور بذكر الله تعالى فى العشر الاوّل من هذا القرن وكانت تشرب فى نفس الجامع بـرواق اليمن يشربها فيه اليمانيون ومن يسكن معهم فى رواقهم من اهل الحرمين الشريفين وكان المستعمل لها الفقرآء المشتغلون بالرواتب من الاذكار والمدايح على

طريقتهم المذكورة وكانوا يشربونها كل ليلة اثنين وجمعة يضعونها فى ماجور كبير من الفخار الاحمر ويغترف منها النقيب بسكرجة صغيرة ويسقيهم الايمن فالايمن مع ذكرهم المعتاد عليها وهو غالبا لا اله الا الله الملك الحق المبين وكان يشربها معهم موافقةً لهم من يحضر الرواتب من العوامّ وغيرهم، قال وكنّا ممن يحضر معهم وشربناها معهم فوجدناها فى اذهاب النعاس والكسل كما قالوا بحيث انها تسهرنا معهم ليالى لا نحصيها الى ان نصلّى الصبح مع الجماعة من غير تكلّف وكان يشربها معهم من اهل الجامع من اصحابنا وغيرهم خلقٌ لا نحصيهم ولم يزل الحال على ذلك وشربت كثيرا فى حارة الجامع الازهر وابيعت بها جهرا فى عدّة مواضع ولم يتعرّض احد مع طول المدّة لشرّابها ولا انكر شربها لا لذاتها ولا لوصف خارج عنها من ادارة وغيرها مع اشتهارها بمكّة وشربها فى نفس المسجد الحرام وغيره بحيث لا يعمل ذكر او مولد الا بحضورها وفشت بالمدينة الشريفة دون فشوّها فى مكّة بحيث ان الناس يطبخونها

فى

فى بيوتهم كثيرا، ثم حدث الانكار عليها بمكّة المشرّفة
فى عام سبعة عشر وتسعماية وكان القائمُ فى ذلك رجلين
اعجميين اخوين كانا مشهورين بالحكمين وكان لهما فضيلة
فى المنطق والكلام ومشاركة فى الطبّ ويدّعيان مرتبة
فى الفقه لم تُسْلَمْ لهما وهما الرجلان اللذان رحلا الى
مصر فى اواخر دولة الغورى واقاما بها حتى قدم اليها
السلطان الملك المظفّر سليم شاه سقى الله تعالى عهده
صوب الرحمة وقتلهما توسيطا لما كانا يُرمَيان به ممّا الله
اعلم بحقيقة الحال فيه واعانهما على القيام فى امرها
الشيخ شمس الدين محمد الحنفى الخطيب نقيب قاضى
القضاة سرى الدين بن الشحنة وناس آخرون تبعا لهم
فاغرى الشيخ شمس الدين الخطيب الامير خايربك المعمار
باش مكّة وحتسبها اذذاك على ابطالها من الاسواق ومنعِ
الناس من شربها وقرّر عنده انها موصوفة بتلك الصفات
القبيحة ورغّبه بذلك جدّا وحمله على ان عقد له
مجلسا عنده وانفصلوا منه على القول بحَرمتها وكتبوا
بذلك محضرا انشأه لهم الشمس الخطيب وارسلوه الى

مصر

مصرَ وارسلوا معه سؤالا إنشآء الحكيمين والخطيب وطلبوا مرسوما سلطانيا لمنعها بمكّة المشرّفة ثم لما انصرفوا من عقد المجلس اشهر الامير خايربك النداء بالمنع من شربها وبيعها وشدّد فى ذلك حتى انه عزّر جماعة من باعتها وكبس مواضعهم واخرج ما وجده فيها من قشر البنّ واحرقه فى وسط المبيع فبطلت حينئذ من السوق وكان الناس يشربونها فى بيوتهم اتّقآء شرّه لانه بلغه عن شخص انه يشربها فعزّره وطاف به فى الاسواق، ثم ورد بعد ذلك المرسومُ السلطانى ولكن لا على وفق غرضهم كما ستقف عليه فى عبارته فتجاسر الناس على شربها لا سيّما وقد بلغهم انها لا تُمنع من مصر التى فى بلدة السلطان ولم ينكرها احد من علمآئها اذذاك والاعيان وفتر خايربك عن التسلّط على الناس بسببها واستمرّ الحال على ذلك، ثم قدم المرحوم ناظر الخواصّ الشريفة العلاى ابن الامام الى مكّة المشرّفة فى عام ثمانية عشر وتسعماية لمُهِمّ سلطانى فمنع الشمس الخطيب من تحمّل الشهادة وادآئها واراد حمله الى مصر

ثم

ثم اعفاه من ذلك فانقطع الخطيب فى بيته الى الموسم فازداد الامر فتورا والقهوة ظهورا وتوجّه الخطيب صحبة الركب الى مصر وتوفّى بالينبوع وقال فى هذا المعنى بعض اهل المجون ونسب ذلك الى الشيخ ابى الفتح المالكى بالشام

قهوة البنّ حرّمت ... فاحتسوا قهوة الزبيب
ثم طيبوا وعربدوا ... وانزلوا فى قفا الخطيب

وقال غيره

قهوة البنّ حرّمت ... فاحتسوا قهوة العنب
واشربوها وعربدوا ... والعنوا من هو السبب

واتّفق فى عام ثمانية المذكورة ان الامير قطلبای قدم الى مكّة المشرّفة صحبة الركب الشريف باشا عوضا عن خايربك فاكثر من شربها فاشتهرت اضعاف اشتهارها الاوّل ثم لم يزل امرها يتزايد فى الحرمين وغيرهما ولم يتعرّض لها احد بالمنع، وبلغ الشيخ العارف بالله تعالى سيّدى محمّد بن عراق نفعنا الله ببركاته لما قدم الى مكّة فى ذى القعدة الحرام

الحرام سنة اثنتين وثلاثين انه كان يفعل فى بيوت القهوة من المنكرات فاشار على الحكّام بابطال بيوت القهوة مع تصريحه بحلّها فى حدّ ذاتها غير مرّة لغير واحد بحيث بلغ ذلك منه مبلغ التواتر المفيد للقطع وكذلك لم يتعرّض لابطالها من المدينة مع طول اقامته فيها وبلغه ان امراة شابّة تبيع القهوة فى المدينة مكشوفة الوجه فمنعها من البيع فشكت اليه حالها من الحاجة فاذن لها فى البيع بشرط الستر ففعلت، ولما توفّى الشيخ رحمه الله بمكّة فى خامس صفر سنة ثلاث وثلاثين رجع الحال الى ما كان عليه ولم يزل فى تزايد الى وقتنا هذا، قلت ولم تزل اولياء الشيخ من بعده على القول بحلّ القهوة والمواظبة عليها حتى ان اجلّهم قطب دائرة اهل الحرمين فى الظهور علما وصلاحا وافتاء وتدريسا وتاليفا كان اجلّ ما يحضره لمن يرد عليه من الاكابر ومن دونهم القهوة ويتكرّر فعله لذلك فى اليوم والليلة مرّات خصوصا فى زمن الموسم وهى كانت مكرمتى عنده اذا قدمت عليه بمكّة والمدينة او بالقاهرة فى اوقات سفره اليها

اليها وكذلك يشربها بمنزلى ايّام اقامته بالقاهرة نفعنا الله ببركاته وبركة سلفه توفّى بالمدينة المنوّرة فى عام ثلاث وتسعين وتسعماية بعد اخيه الشيخ عبد النافع قاضى اليمن،

ثم فى عام تسع وثلاثين رُفع للشيخ العلّامة واعظ العصر شيخنا شهاب الدين احمد بن عبد الحق السنباطى الشافعى سؤال فى القهوة صورته ما قولكم رضى الله عنكم فى شراب يسمّونه القهوة يجتمع عليه الجماعة يشربونه ويزعمون انه مباح مع انه يترتّب عليه مفاسد كثيرة فهل ذلك جائز ام حرام، فاجاب بحرمتها وانها مسكرة وكتب على هذا السؤال جوابا واسع العبارة لا يحتمله هذا المختصر اجال فيه على اخبار من شربها وتاب عنها وعلى ما يوصف به الجمع فى بيوتها من الاوصاف المانعة لشربها وسياتى ذكر ذلك ملخّصا فى الباب الثانى،

ثم فى سنة احدى واربعين تعرّضوا للشيخ فى مجلس وعظه بذكر القهوة فافتى بحرمتها وصمّم على ذلك فى مجالسه بالجامع الازهر فتعصّب جماعة من العوامّ لما سمعوا ذلك منه وخرجوا الى بيوتها من تلقاء انفسهم

من

من غير امر حاكم بل لمجرّد الحفلات العامّية وكسروا
اوانيها وضربوا جماعة ممّن هناك فقام بسبب ذلك فتنة
كبيرة وتعصّبات ممّن يقول بالحلّ والحرمة شهيرة
واحتيج الى الاستفتآء ايضا واتّصل الامر بقاضى مصر
هو الشيخ محمد بن الياس الحنفى فسئل عن حكمها جماعة
من علمآء القاهرة المفتين بها واعتمد على افتآء من قال
بحلّها من العلمآء المعتبرين ثم استظهر على ذلك فامر
بطبخها فى منزله وسقى منها جماعات بحضرته وجلس
يتحدّث معهم مُعْظَمَ النهار ليختبر حالهم فلم ير فيهم
تغييرا ولا شيئا منكرا فاقرّها على حالها، وفى منع الشيخ
شهاب الدين بن عبد الحقّ السنباطى لبيع القهوة
وافتآئه بحرمتها وقيام العامّة معه يقول بعضهم اطلّه
الفقيه المجبون بحدّة شعر

ان اقواما تعدّوا والبلا منهم نأتى
حرّموا القهوة عمدا قد رووّا افكا وبهتا
ان سالت النصّ قالوا إبْنُ عبد الحقّ افتى
ياوُلى الفضل آشربوها واتركوا ما قال بهتا

ودعوا

ودعوا العُذّال فيها يضربون المآء حتى

وفى عام خمس واربعين بينما جماعة فى بيوت القهوة يستعملونها فى شهر رمضان بعد العشآء اذ وافاهم صاحب العسس إمّا من تلقآء نفسه او لامر أُوحِيَ اليه واخرجهم منها على هَيْئَة شنيعة بعضهم فى الحديد وبعضهم مربوط بالحبال فباتوا فى منزل السوباشاه ثم اطلقوا صباحا بعد ان ضُرب كل واحد منهم سبعة عشر ضربة ثم لم يلبثوا ان ظهر الحقّ وعاد الحال الى ما كان عليه اوّلا بعد يومين او نحوها، وورد فى عشر الخمسين وتسعماية فى موسم الحاج صحبة الركب الشامى الى مكّة المشرّفة حكم سلطانى بمنع القهوة وابطالها والزام باعتها بمنع التسبّب بها وابطال محالّها ذُكر ان سبب ذلك شكوى امراة رومية كانت مجاورة بمكّة قبل ذلك فأُشهر النداء بابطالها والتحذير من السلوك فى هذه المسالك وامتُثل ذلك جميعه يوم المناداة ثم تعدّدت بيوتها ونعوتها لذويها من غير مبالاة من الولاة وشربت فى موسم تلك السنة جهارا ودام استمرارها،

وكذلك

وكذلك منعت بالقاهرة مرارا فلم تطل المدّة وعلا منارها ولم يزل امرها ظاهرا، وتعدادُ بيوتها الى الكثرة وافيا وشاهرا، يشربها العلمآء والصلحآء، وطلبة العلم واماثل الفقهآء، ويقرّ عليها اهل الافتآء والتدريس، ويواظب على شربها من اتّصف بالفضل وكل نبيل ورئيس، بالجامع الازهر والبقاع المكرمة، وفى سائر الايّام والاوقات المعظمة، على الحالات الصالحة المشكورة، والاجتماعات للاذكار فى الليالى التى هى بالخيرات موفورة، وبالثنآء على الله تعالى والصلاة على محمد اشرف المرسلين اوقاتها الصالحة معمورة، وبانتظام سلك القربات والبركات بكل فصل مغمورة، ولطالما شربتُها مع اجلآء اهل الحرمين فى يوم عرفات المعظم، واجتماعات الموقف الجليل المكرم، التماسًا لوافر اذهاب الكسل وقوة النشاط، والاعانة على الدعآء والوقوف والرفع وغير ذلك ممّا يرتبط بالعمل الصالح غاية الارتباط، والذى اقوله ان الحقّ الذى لا مرية فيه، ولا شبهة تعارضه وتنافيه، انها فى حدّ ذاتها حلال، وبها من

نشاط

نشاط على العبادة ما لا يشوبه نقص ولا اختلال، واما الامور المستجدّة من هيئه بيوت باعتها، واجتماع اهل المحضور فيها مع ذويها وجماعتها، واضافة ما لا يباح الى ذاتها او معها بالاوصاف التى اشتهرت بين البريّة، فلا يبيحها من له ادنى المام بمعرفة الاحكام الشرعية، والخمر انما حرّم بعد حلّ قطافه، لاشتماله بعد ذلك على قبيح اوصافه، التى يحدث منها ايقاع العداوة والبغضآء، والصدّ عن ذكر الله وعن الصلاة والتساهل فيهما والاغضآء، فقبح الاوصاف، يحرّم ما كان مباحا بلا خلاف،

من الباب الثانى فى سياق المحضر الذى كتب فى شانها بمكّة المشرّفة وشرح المرسوم السلطانى الوارد جوابا عن ما نعت من الصفة وذكر فتاوى العلمآء بالحلّ والحرمة واقوال ذوى المعرفة الى غير ذلك،

فنقول اما المحضر فنصّ المقصود منه هذه صورة واقعة شرعية مضمونها ان مولانا المقام الشريف ابا النصر قانصوه الغورى لما انامه الله تعالى خادما للحرمين الشريفين

الشريفين جعل الجناب العالى خايربك المعمار ناظر
الحسبة الشريفة بمكّة المشرّفة وباشا على المماليك
السلطانية بها فكان ممّا اتّفق له انه فى الليلة الّتى
يسفر صباحها عن يوم الجمعة الثالث والعشرين من
شهر ربيع الاوّل سنة سبع عشرة وتسعماية صلّى العشآء
الآخرة بالمسجد الحرام مع الجماعة على عادته ثم طاف
بالكعبة الشريفة ما بدا له وابتدأ بتقبيل الحجر الاسود
وختم به والتزم بالملتزم ودعا بما بدا له ثم صلّى
خلف المقام ركعات الطواف ودعا بما بدا له ثم شرب
من مآء زمزم ودعا كذلك ثم توجّه من المطاف الى
بيته فرأى فى طريقه ناسا مجتمعين بالمسجد الحرام فى
ناحية من نواحيها قد جمعهم السيفى قرقماس الناصرى
يزعم انه قد عمل مولدا للنبى صلعم فلما اقبل عليهم
قبل وصوله اليهم طفوا الفوانيس الّتى كانوا موقودة
فاتّهمهم فى ذلك وارسل اليهم وكشف امرهم فوجد
بينهم شيا يتعاطونه على هيئة الشربة الذين يتعاطون
المسكر ومعهم كاس يديرونه ويتداولونه بينهم

وقرقماس

وفرقاس المذكور هو الساقى لهم بالقدح المذكور
فلما علم الامير ذلك انكره خاطره خصوصا ووظيفتُه
الحسبةُ التى موضوعها الامر بالمعروف والنهى عن المنكر
فسأل عن الشراب المذكور فقيل له ان هذا شراب
أُتّخذ فى هذا الزمان وسمّى القهوة يطبخ من قشر حبّ
يأتى من بلاد اليمن يقال له البنّ وان هذا الشراب
المذكور قد فشا امره بمكّة وكثر وصار يباع فى
مكّة فى اماكن على هيئة الحمارات ويجتمع عليه بعض
الناس من رجال ونسآء بدفّ ورباب وغير ذلك من آلات
الملاهى ويجتمع فى الاماكن التى يباع فيها من يلعب
بالشطرنج والمنقلة وغير ذلك بالرهن وغيره ممّا هو
ممنوع فى الشريعة المطهّرة حماها الله من الفسّاق الى
يوم التلاق، فلما سمع الامير ذلك انكر هذا الامر
وتذكّر قوله تعالى ان الله يامر بالعدل والاحسان
وإيتآء ذى القربى وينهى عن الفحشآء والمنكر والبغى
يعظكم لعلّكم تذكّرون وقوله صلعم من راى منكم
منكرا فليغيّره بيده فان لم يستطع فبلسانه فان لم
يستطع

يستطع فبقلبه وذلك اضعف الايمان وفى رواية وليس
وراء ذلك مثقال حبّة خردل من الايمان فانكر على
الجماعة المجتمعين وفرّق جمعهم وشتّت شملهم فلما
اصبح جمع قضاة الاسلام وعلمآء الانام ممّن هو متّصف
بمعرفة العلم والتصوّف والصلاح والزهد والورع والدين
ممّن يُقتدى بقولهم وفعلهم من السادة الشافعية
والمالكية والحنفية فحضر مولانا قاضى القضاة النجمى
المالكى وتعذّر حضور قاضى القضاة نسيم الدين
المرشدى الحنفى لضعف اوجب انقطاعه وحضر
الشيخ شهاب الدين قائم بيت الله الحرام والشيخ عفيف
الدين عبد الله اليمانى الحضرمى الشافعى المعروف بابى
كثير والشيخ الامام عبد النبى المغربى المالكى وفلان
وفلان الى ان قال وجماعات كثيرة واحضر القهوة فى
مركن كبير والكاس معه وفاوضهم الامير خايربك المشار
اليه فى امر القهوة المذكورة واجتماع الناس عليها
على هذه الهيئة المشروحة فاجابوا اجمعين بان اجتماع
الناس عليها على هذه الهيئة حرام اتّفاقا يجب انكارُه
على

على كل قادر عليه واما الحبّ المسمّى بالبنّ المذكور
فحكمه حكم النباتات والاصل فيه الاباحة لقوله تعالى
خلق لكم ما فى الارض جميعا فان كان يحصل من مطبوخ
قشره ضرر فى البدن او فى العقل او يحصل به نشاة
ولذّة وطرب فانه حرام ولو استعمله الانسان بمفرده
فى داخل بيته والمرجع فى ذلك الى الاطبّآء، فلما سمع
الامير خايربك بان المرجع الى الاطبّآء احضر الشيخين
الامامين العلّامتين الشيخ نور الدين احمد العجمى
الكازرونى واخاه علاى الدين على وهما اعيان السادة
الاطبّآء بمكّة المعالجين للسيّد الشريف بركات بن
محمد واخيه السيّد الشريف معزّ الدين فايتباى
والسادة التجّار بمكّة وجدّة اعزّهما الله تعالى ونفعنا
ببركاتهما وسالهما عن هذا البنّ الذى يُتّخذ من قشره
هذا الشراب فذكروا انه بارد يابس مفسد للبدن
المعتدل فاعترض عليهما شخص من الحاضرين ممّن ليس
له المام بالطبّ وقال ان البنّ مذكور فى منهاج البيان
وانه محرق للبلغم فقال الطبيبان ان البنّ المذكور فى
المنهاج

المنهاج ليس هو هذا فان هذا جزؤ مفرد بسيط وذلك مركّب من ابازير ولو كان مباحا فقد جرّ الى معصية وكل طاعة جرّت الى معصية سقطت فاذا دار الامر بين المحرّم والمبيح قدم المحرّم وابانا شهادتهما بصيغة اشهد المعتبرة لدى مولانا شيخ الاسلام الصلاحى الشافعى ومولانا شيخ الاسلام النحمى المالكى، ثم ذكر جماعة من الحاضرين بالمجلس ان القهوة المذكورة ذكر لهم انها حلال فاستعملوها بناء على الاباحة الاصلية فتغيّرت حواسّهم وانكروا هيئتهم وتغيّر عقلهم فحصل بذلك الضرر فى ابدانهم واقاموا شهادتهم بذلك عند من اشير اليهما بحضرة الجماعة الحاضرين ثم رجع فى ذلك فى داره سيّدنا قاضى القضاة نسيم الدين الحنفى لتعذّر حضوره فقال انه اقيم عنده البيّنة بمثل ذلك وحصل منه التصريح بحرمتها ثم صرّح مولانا شيخ الاسلام النحمى المالكى والجماعة الحاضرون بحرمتها وحصل إجماعهم على ذلك ولما تمّ الامر على ذلك وتحقّقه الامير خايربك المحتسب

اشهر

اشهر الندآء بمكّة المشرّفة بمسعاها ونواحيها وطرقها بالمنع من تعاطى القهوة المذكورة ومنع من يتعاطاها وانفصل الامر على ذلك وجعل ذلك فى الصحائف الشريفة كل ذلك فى صحوة يوم الجمعة المبارك الثالث والعشرين من شهر ربيع الاوّل سنة سبعة عشر وتسعماية

وحسبنا الله ونعم الوكيل، الى هنا عبارة المحضر بحروفه ما عدا ما حذف منه اختصارا من تراجم الامم والقضاة وغيرهم ومن ذكر جماعة ممّن حضر المجلس، واما نقل صورة كتابتهم فكتب قاضى القضاة صلاح الدين ابن ظهير الشافعى الحمد لله وتوكّلت عليه الامر كما شرّح وبيّن ونقّح، وكتب القاضى عبد الغنى بن ابى بكر المرشدى الحنفى احمد الله وافوّض امرى الى الله الامر كما شرّح من مراجعتى فى دارى بسبب عذر شرعى وقد قامت البيّنة عندى بما ثبت من حرمة القهوة المشروحة فيه اللهمّ اهدنا الصواب، وكتب القاضى نجم الدين بن عبد الوهّاب بن يعقوب المالكى الحمد لله العادل فى قضائه ربّنا اكشف عنّا العذاب انّا

مؤمنون والطف بنا فى كل حركة وسكون ونعوذ بالله من قبول الزور والتعاطى بحرم الله اسباب الفجور وقد شهد عندى جماعة من الاعيان ذوى المعرفة والاتقان لافسادها للابدان وبيّن ذلك غاية البيان والامر كما شرح فيه من غير شىء ينافيه، ولا حاجة الى نقل صورة كتابة الباقين لما فى ذلك من التطويل من غير فائدة اذ ليس فيها غيرُ الموافقة على مضمونه بناءً على الصفات المشرّحة فيه التى لا حقيقة لها على ان معظمهم كانوا عارفين لحقيقة الحال بل من شرّاب القهوة المواظبين عليها ولم يكن لهم غرض فى الكتابة وانما كتبوا اتّقاء لخش الامير لانه كان متعصّبا فى المسئلة جدّا لاغراضهم له على ذلك وتقريرهم عنده ان له فى منعها فخرا عظيما وثوابا جزيلا وكان مع ذلك سفيه اللسان جريًا على القضاة وغيرهم من الاعيان وقويت بسبب ذلك شوكة المتعصّبين فى الباطل ولم يستطع احد ان يثبت للبحث منهم غير الشيخ نور الدين بن ناصر الشافعى مفتى مكّة اذذاك ومدرّسها وواعظها فانه تصدّى لمعارضتهم ولكنّه

سمع

سمع ما لا يجب بل كفّره بعض اهل المجلس من
اجل كلام صدر منه فى اثناء البحث فى غاية الصحّة
لا محيص عنه اصلا فضلا عن ان يترتّب عليه ادنى
محذور ثم لم يقتنعوا بذلك حتى عرّضوا به فى السؤال
الذى كتبوه الى مصر ووصفوه فيه ظلما باقبح
الصفات ومرجعهم اجمعين الى الله سبحانه وتعالى،

اما السؤال المجهّز صحبة المحضر الى الديار المصرية
فصورته ما قولكم رضى الله تعالى عنكم فى مشروب يقال
له القهوة شاع شربه بمكّة المشرّفة وغيرها بحيث
يتعاطونه فى المسجد الحرام وغيره يدار بينهم بكاس
من اناء آخر وقد اخبر خلق ممّن ناب عنه بان
كثيره يؤدى الى السكر واخبر عدول من الاطبّاء
بانه مضرّ بالابدان وقد منع من شربه من يعتدّ بقوله
من العلماء بمكّة والزقاد بها وهناك شاهد جاهل
جعل نفسه واعظا وافتى الفسّاق بحلّ شربه فقيل
له ما تقول فى هذه الادارة على هذه الصفة فقال
الشارع ادار اللبن فقيل له اخطأت لم يكن إدارةُ اللبن

على

على هذه الصفة فهل يحلّ شربه على الوجه المذكور ام يحرّم مطلقا لكونه مسكرا ومضرّا بالابدان وما ذا على الجاهل المبيح لشربه وهل يجب على ولىّ الامر ايّده الله تعالى ازالةُ هذا المنكر والمنع منه وردع هذا الجاهل ومن يقول بقوله ام لا وما الحكم فى ذلك افتونا ماجورين وابسطوا الجواب ايّدكم الله امين،

فبرز امر السلطان المرحوم قانصوه الغورى من بيوردى بكتابة مرسوم وتجهيزه الى مكّة المعظمة فجهّز ونصّ المقصود منه واما القهوة فقد بلغنا ان اناسا يشربونها على هيئة شرب الخمر ويخلطون فيها المسكر ويغنّون عليها بآلة ويرقصون ويسكرون ومعلوم ان مآء زمزم اذا شُرب على هذه الهيئة كان حراما فليُمنع شرّابُها من التظاهر بشربها والدوران بها فى الاسواق، انتهى،

وهذه عبارة صريحة ايضا فى النهى انما هو على حسب الانتهآء ومع ذلك فليس فيها ما يدلّ على المنع من شربها بوجه بل من التظاهر به ومن فعله على الهيئة المخصوصة التى بلغتهم فقط وذلك لا يدلّ على حرمة ذاتها

ذاتها التى هى مرادهم بل تشبيهُها بماء زمزم والاقتصارُ على منع شربها بما ذكر نصّ او كالنصّ على حلّها والاذنِ فى شربها على غير تلك الهيئة ولذلك لم يمنعها السلطان من مصر التى هى محلّ الكرسىّ والولاية ولعلّه انما منع شرّابها من التظاهر بها سدّا للذريعة مخافة ان تشرب على تلك الهيئة الممنوعة والاقتصارُ فى المرسوم على هذا القدر المختصر دليل على عدم اعتبار الاسكار والضرر والله اعلم،

من الباب السابع فى بعض ما روى من النظم لبعض اعيان العلماء والصلحاء الاماجد من القول البليغ المشتمل على حلّها وجليل الفوائد

لبعض الاولياء

يا قهوة تذهب همّ الفتى
انت لحاوى العلم نعم المراد
شراب اهل الله فيها الشفا
لطالبِ الحكمة بين العباد

نطبخها

نطبخها قشرا فتاتى لنا
فى نكهة المسك ولون المداد
ما عرف الحقّ سوى عاقل
يشرب من وسط الزبادى زباد
حرّمها الله على جاهل
يقول فى حرمتها بالعناد
فيها لنا تبرُّ وفى حانها
صحبةُ ابناء الكرام الجياد
كاللبن الخالص فى حلّه
ما خرجت عنه سوى بالسواد

وقال آخر شعر

عرّج على القهوة فى حانها
فاللطف قد حفّ بندمانها
حانٌ حكى الجنّة فى بسطها
ورقّة العيش واخوانها
وقهوةٌ لا غمّ تبقى اذا
قابلك الساقى بفنجانها

قريبة العهد بعدن فان
شككت فانظر حسن ولْدانها
لا يوجد الغمّ بحاناتها
قد خضع الغمّ لسلطانها
شرابُ اهل الله فيها الشفا
جوابُ من يسأل عن شانها
بمآئها نغسل اكدارنا
ونحرق الهمّ بنيرانها
يقول من ابصر كانونها
اقّ على الخمر وادنانها
فَهْيَ رحيق لونها خمّها
قد شهد العقل ببرهانها
فاشرب ولا تسمع كلام الذى
بجهله يفتى ببطلانها

انتهى المنقول من كتاب عمدة الصفوة فى حلّ القهوة

من كتاب

السلوك لمعرفة دول الملوك

لتقيّ الدين المقريزى

من حوادث سنة ستّ وتسعين وسبعماية

قال فى يوم الخميس ثالث ربيع الآخر قدم كتاب نجم ورلنك يتضمّن الارعاد والابراق وتنكّر قتل رسله ونصّه قل اللهمّ فاطر السموات والارض عالم الغيب والشهادة انت تحكم بين عبادك فيما كانوا فيه يختلفون، اعلموا انّا جند الله مخلوقون من سخطه، مسلّطون على من حلّ عليه غضبه، لا نرقّ لشاك، ولا نرحم لباك، قد نزع الله الرحمة من قلوبنا، فالويل ثم الويل لمن لم يكن من حزبنا ومن جهتنا، قد خربنا البلاد، وايتمنا الاولاد، واظهرنا فى الارض الفساد، وذلّت لنا اعزّتها، وملكنا بالشوكة ازمّتها، فان خيّل ذلك على السامع واشكل، وقال

وقال أنّ فيه عليه مُشكل، فقل له ان الملوك اذا دخلوا قرية افسدوها وجعلوا اعزّة اهلها اذلّة، وذلك لكثرة عَددنا، وشدّة باسنا، فخيولُنا سوابق، ورماحنا خوارق، واسنّتنا بوارق، وسيوفنا صواعق، وقلوبنا كالجبال، وجيوشنا كعدد الرمال، ونحن ابطال واقيال، ومُلْكنا لا يرام، وجارنا لا يضام، وعزّنا ابدًا بالسودَد منقام، فمن سالَمنا سلم، ومن رام حربنا ندم، ومن تكلّم فينا بما لا يعلم جهل، وانتم وان اطعتم امرنا، وقبلتم شرطنا، فلكم ما لنا، وعليكم ما علينا، وان انتم خالفتم، وعلى بغيكم تماديتم، فلا تلوموا الّا انفسكم، فالحصون منّا مع تشديدها لا تمنع، والمدائن بشدّتها لقتالنا لا ترد ولا تنفع، ودعآؤكم علينا لا يستجاب فينا ولا يُسمع، وكيف يسمع الله دعآءكم وقت اكلتم الحرام، وضيّعتم جميع الانام، واخذتم اموال الايتام، وقبلتم الرشوة من الحكّام، واعددتم لكم النار وبئس المصير، ان الذين ياكلون اموال اليتامى ظلما انّما ياكلون فى بطونهم نارا وسيصلون سعيرا، فلما

فلما فعلتم ذلك، اوردتم انفسكم موارد المهالك، وقد قتلتم العلمآء، وعصيتم ربّ الارض والسمآء، وارقتم دم الاشراف، وهذا والله هو البغى والاسراف، فانتم بذلك فى النار خالدون وفى غد منادى عليكم اليوم تجزون عذاب الهون بما كنتم تستكبرون فى الارض بغير الحقّ وبما كنتم تفسقون، فابشروا بالمذلّة والهوان، يا اهل البغى والعُدوان، وقد غلب عندكم اننا كفرة، وثبت عندنا انكم والله الكفرة الفجرة، وقد سلّطنا عليكم الله له امور مقدَّرة، واحكام مدبَّرة، فعزيزكم عندنا ذليل، وكبيركم لدينا قليل، لاننا ملكنا الارض شرقا وغربا، واخذنا منها كل سفينة غصبا، وقد اوضحنا لكم الخطاب، فاسرعوا بردّ الجواب، قبل ان ينكشف الغطآء وتضرم الحربُ نارَها، وتضع اوزارها، ويصير كل عين عليكم باكية، وينادى منادى الفراق هل ترى لهم من باقية، ويُسمِعكم صارخ الفنآء بعد ان يهزّكم هزّا، هل تحسّ منهم من احد او تسمع لهم ركزا، وقد انصفناكم اذ راسلناكم، فلا تقتلوا المرسلين، كما فعلتم

فعلتم بالاوّلين، فتخالفوا كعادتكم سنن الماضين، وتعصوا ربّ العالمين، فما على الرسول الّا البلاغ المبين، وقد اوضحنا لكم الكلام، فاسرعوا بردّ جوابنا والسلام،

فكتب جوابه بعد البسملة قل اللهم مالك الملك تؤتي الملك من تشآء وتنزع الملك ممّن تشآء، وتعزّ من تشآء، وتذلّ من تشآء، حصل الوقوف على الفاظكم الكفريّة، ونزغاتكم الشيطانية، وكتابكم يخبرنا عن الحضرة الجنابية، وسيرة الكفرة الملاكية، وانكم مخلوقون من سخط الله، ومسلّطون على من حلّ عليه غضب الله، وانكم لا ترقّون لشاك، ولا ترحمون عبرة باك، وقد نزع الله الرحمة من قلوبكم، فذلك اكبر عيوبكم، وهذه من صفات الشياطين، لا من صفات السلاطين، وتكفيكم هذه الشهادة الكافية، وبما وصفتم به انفسكم ناهية، قل يا ايّها الكافرون لا اعبد ما تعبدون ولا انتم عابدون ما اعبد ولا انا عابد ما عبدتم ولا انتم عابدون ما اعبد لكم دينكم ولي

دينى، ففى كل كتاب لعنتم، وعلى لسان كل مرسل نُعتم، وبكل قبح وُصفتم، وعندنا خبركم من حين خرجتم انكم كفرة الا لعنة الله على الكافرين، من متمسّك بالاصول فلا يبالى بالفروع، نحن المومنون حقّا لا يدخل علينا عيب، ولا يضرّنا ريب، القرآن علينا نزل، وهو سبحانه بنا رحيم لم يزل، فتحقّقنا نزوله، وعلمنا ببركته تاويله، فالنار لكم خلقت، ولجلودكم اضرمت، اذا السمآء انفطرت، ومن اعجب العجب تهديدُ الرتوت بالتوت، والسباع بالضباع، والكماة بالكراع، نحن خيولنا برقية، وسهامنا عربية، وسيوفنا يمانية، وليوثنا مصرية، والقنا شديدة المضارب، وصفتنا مذكورة فى المشارق والمغارب، ان قتلناكم فنعم البضاعة، وان قُتل منّا احد فبينه وبين الجنّة ساعة، ولا تحسبنّ الذين قتلوا فى سبيل الله امواتا بل احيآء عند ربهم يُرزقون، فرحين بما اتاهم الله من فضله ويستبشرون بالذين لم يلحقوا بهم من خلفهم الّا خوف عليهم ولا هم يحزنون،

يستبشرون.

يستبشرون بنعمة من الله وفضل وان الله لا يضيع
اجر المؤمنين، واما قولكم قلوبنا كالجبال، وعددنا كالرمال،
فالقصّاب لا يبالى بكثرة الغنم، وكثير الحطب يغنيه
القليل من الضرم، فكم من فيئة قليلة غلبت فيئة كثيرة
باذن الله والله مع الصابرين، الفرار من الرزايا، وحلول
البلايا، واعلموا ان نجوم المنيّة، عندنا غاية الامنيّة،
ان عشنا سعدآء، وان قتلنا شهدآء، الا ان حزب
الله هم الغالبون، ابعد امير المومنين، وخليفة ربّ
العالمين، تطلبون منّا طاعة، لا سمع لكم ولا طاعة،
وطلبتم ان نوضح لكم امرنا قبل ان يكشف الغطآء، فى
نظمه تركيك، وفى سلكه تبنيك، لو كشف الغطآء
لبان، القصد بعد بيان، اكفر بعد ايمان، ام
اتّخذتم الها ثان، وطلبتم من معلومكم رايكم لتتّبع
ربّكم، لقد جئتم شيئا ادّا، تكاد السموات ينفطرن منه
وتنشقّ الارض وتخرّ الجبال هدّا، قل لكاتبك الذى
رصّع رسالته، ورصّف مقالته، وصل كتابك كضرب
رباب، او كطنين دباب، كلّا سنكتب ما يقول ونمدّ له

من العذاب مبدًا، وفرثه ما يقول ان شآء الله وسيعلم
الذين ظلموا اىّ منقلب ينقلبون والسلام ۞

انتهى ما نقل من كتاب السلوك
لمعرفة دول الملوك

تم الجزوء الاوّل
من كتاب الانيس المفيد للطالب المستفيد
ويتلوه الجزوء الثانى

00047881

V + R (?)

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 10 February, 2016